HISTOIRE DE L'EGLISE GALLICANE, DEDIEE A NOSSEIGNEURS DU CLERGE, PAR LE P. JACQUES...

Jacques Longueval

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
E
10
NAZ

Digitized by Google

XLVIII
E
10

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE
DE L'EGLISE
GALLICANE,

DEDIÉE A NOSSEIGNEURS

DU CLERGÉ,

Par le P. JACQUES LONGUEVAL, de la Compagnie de JESUS.

TOME HUITIÉME.

Depuis l'an 1086. jusqu'à l'an 1137.

A PARIS,

Chez { FRANÇOIS MONTALANT, Quai des Auguſtins.
JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Imprimeur du Roi.
HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, rüe S. Jacques.
JACQUES ROLLIN Fils, Quai des Auguſtins.

MDCCXXXIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILE'GE DU ROI.

Digitized by Google

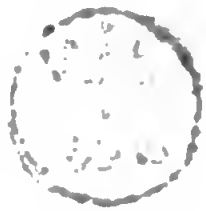

Digitized by Google

SOMMAIRES DU HUITIÈME TOME,

En forme de Table Chronologique.

LIVRE XXII.

	L'an de J. C.
Victor III. Pape. Intrigues de Hugues Archevêque de Lyon contre lui. Concile de Benevent.	1086
Mort de Victor III. Urbain II. Pape. Lettre de Hugues Archevêque de Lyon à la Comteſſe Mathilde. Guerre que Guillaume le Conquerant fait à la France : maladie de ce Prince : diſcours qu'il fait au lit de la mort. Sa mort & ſes obſéques, ſon caractere. Robert Courteheuſe Duc de Normandie : Guillaume le Roux Roi d'Angleterre.	1087
Expedition des François contre les Infideles d'Eſpagne.	1088
Peſte en France nommée le feu ſacré. *S. Antoine dont les Reliques avoient été apportées en France, invoqué pour la guériſon de cette maladie. Origine de l'Ordre de S. Antoine.*	1089
S. Bruno appellé en Italie. Son Inſtitut établi au-delà des Monts. Lettre qu'il écrit à Radulfe le Verd Prevôt de Rheims. Les Diſciples de S. Bruno quittent la Chartreuſe, & y retournent. Mort de S. Bruno, & profeſſion de foi qu'il fait en mourant. Lettre de l'Abbé Mainard ſur la mort de S. Bruno. Célébres Profeſſeurs en France. Anſelme de Laon. Guillaume de Champeaux. Odon ou Odart de Tournai : ſa converſion : ſes Ouvrages. Yves Evêque de Chartres : il reçoit l'Ordination du Pape Urbain au refus de ſon Metropolitain. Exhortation que le Pape fait à Yves. Lettre d'Yves de Chartres à Richer Archevêque de Sens.	1090

L'an de J. C.

1091 *Concile d'Etampes. Lettre d'Yves de Chartres au Pape: précis de la vie d'Yves avant ſon Epiſcopat.*

1092 *Philippe I Roi de France répudie la Reine Berthe pour épouſer Bertrade. Il entreprend de gagner Yves de Chartres. Lettres que lui écrit Yves à ce ſujet. Mariage du Roi avec Bertrade. Hugues Archevêque de Lyon nommé Legat en France: Lettre que lui écrit Yves. Lettre d'Yves à Gui Maître d'Hôtel du Roi, ſa Lettre au Roi. Yves dépoüillé de ſes biens & empriſonné. Lettre du Pape Urbain aux Evêques de la Province de Rheims.*

1093 *Lettre d'Yves au Pape pour le raſſûrer contre les menaces du Roi. Concile de Rheims au ſujet du mariage de ce Prince. Concile d'Autun. Réforme de S. Magloire. Scandales des Religieuſes de Faremoûtier. Rétabliſſement de l'Evêché d'Arras. Lambert élu & ordonné Evêque d'Arras. Sentence du Pape Urbain II en faveur de l'Egliſe de Tours contre la prétenduë Métropole de Dol.*

Vers 1093 *Prétentions du Comte de Flandre ſur les ſucceſſions des Eccleſiaſtiques. Concile de Soiſſons contre l'hérétique Roſcelin. S. Anſelme ſe juſtifie contre les calomnies de ce Novateur. Foulques Evêque de Beauvais. Lettre d'Yves de Chartres à Roſcelin. Lettre d'un Profeſſeur de Paris contre Roſcelin. Mort de Lanfranc, & voyage d'Anſelme en Angleterre. Election d'Anſelme pour remplir le Siege de Cantorberi. Sa réſiſtance: ſon Ordination. Guillaume Abbé du Bec.*

1094 *Robert d'Arbriſſel: ſes commencemens.*

1095. *Arrivée du Pape Urbain en France. Concile de Clermont. Primatie de l'Egliſe de Lyon confirmée. Croiſade pour la délivrance de la Terre Sainte prêchée aux Conciles de Plaiſance & de Clermont. Pierre l'Hermite premier Auteur de la Croiſade. Etabliſſement du petit Office de la Vierge. Bernard de Tolede. Concile de Limoges.*

L'an de J. C. 1096

Le Pape Urbain à Poitiers & à Angers. Concile qu'il tient à Tours. Sa Lettre à Richer de Sens. Guillaume de Montfort élu Evêque de Paris. Concile de Niſmes. Le Roi Philippe abſous de l'excommunication. Concile de Roüen. La Croiſade prêchée par toute la France. Empreſſement des Seigneurs pour ſe croiſer. Pierre l'Hermite à la tête d'une armée : déſordres de ſes troupes. Maſſacre des Juifs par les Croiſés. Défaite d'une armée de Croiſés. Arrivée des Princes Croiſés à Conſtantinople : leurs noms & leur caractere. Défiances de l'Empereur Alexis.

1097 *Siege & priſe de Nicée. Victoire remportée ſur les Turcs par les Croiſés. Priſe d'Edeſſe. Siege d'Antioche. Autre victoire remportée ſur les Turcs.*

1098 *Martyre de Renaud Porchet & de pluſieurs Croiſés priſonniers à Antioche. Priſe d'Antioche par les intelligences de Boëmond. Armée formidable qui vient au ſecours d'Antioche. Découragement de pluſieurs Croiſés. Viſions miraculeuſes qui les raſſûrent. Nouvelle victoire qu'ils remportent. Mort d'Aimare Evêque du Pui Legat. Lettre des Seigneurs Croiſés au Pape.*

1099 *Siege & priſe de Jeruſalem par les Croiſés. Godefroi de Boüillon élu Roi de Jeruſalem. Victoire qu'il remporte.*

Vers 1099 *S. Robert de Molême. Fondation de Cîteaux. Premiers Statuts de Cîteaux. Zele & travaux Apoſtoliques de Robert d'Arbriſſel. Fondation de Fontevraud. Le B. Heldemare. Fondation & Congregation des Chanoines Réguliers d'Aroüaiſe. Commencemens de S. Godefroi, Abbé de Nogent ſous Couci. Hildebert élu Evêque du Mans. Lettre qu'Yves de Chartres lui écrit. Révolutions dans le Maine. Hildebert priſonnier. Lettre que lui écrit Yves de Chartres. Commencemens des broüilleries entre S. Anſelme & Guillaume le Roux*

L'an de J. C.

Roi d'Angleterre. Violences de Guillaume le Roux. Jarenton Legat en Angleterre. Hugues Abbé de Flavigni. S. Anſelme paſſe par la France pour aller à Rome. Maniere dont ſe conduit Philippe Roi de France. Scandales dans l'Egliſe d'Orleans. Sanction élu Evêque d'Orleans, enſuite depoſé. Jean Evêque d'Orleans : ſes ſcandales. Daimbert élu Archevêque de Sens: difficultés ſur ſon Ordination. Lettre d'Yves de Chartres à Hugues de Lyon. Sentimens d'Yves de Chartres ſur les Inveſtitures. Sa Lettre au Pape Urbain. Concile de Bari. Concile de Rome. Triſte état de l'Egliſe de Teroüanne. Le B. Jean Evêque de Teroüanne. Précis de ſa vie. Réponſes du Pape aux conſultations de Pibon Evêque de Toul. S. Anſelme ſe retire à Lyon. Mort du Pape Urbain : ſon caractere.

1100 *Mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. Henri Roi d'Angleterre. Concile d'Etampes. Concile de Valence. Concile d'Anſe. Mort de l'Antipape Guibert. Concile de Poitiers. Nortgaud Evêque d'Autun depoſé. Le Roi Philippe excommunié. Violences contre les Peres du Concile à ce ſujet. Caractere de Guillaume Comte de Poitiers. Pierre Evêque de Poitiers. Son zele & ſa fermeté.*

1102 *Comment l'excommunication du Roi étoit obſervée. Ce Prince envoye demander l'abſolution au Pape. Lettre d'Yves de Chartres au Pape.*

1104 *Richard Evêque d'Albane Legat en France. Concile de Troyes. Election de S. Godefroi pour l'Evêché d'Amiens. Concile de Beaugenci. Concile de Paris où le Roi Philippe fut abſous. Serment qu'il fit. Troubles dans les Dioceſes de Cambrai & de Liege cauſés par le Schiſme de l'Empereur.*

1105 *Le B. Odon Evêque de Cambrai. Lettre de Jarenton aux Moines de S. Hubert. Héréſie & fanatiſme de Tanquelin Hérétiques dans le Dioceſe de Treves. Hereſie d'un nommé Pierre*

en Provence. Henri fanatique impoſteur dans le Maine, pervertit la Ville du Mans. Lettre d'Hildebert du Mans à S. Hugues Abbé de Clugni. Nortgaud d'Autun rétabli. — L'an de J. C.

LIVRE XXIII.

L'Empereur Henri IV obligé par ſon propre fils d'abdiquer l'Empire. Lettres qu'il écrit au Roi de France & à S. Hugues. — 1105

Henri ſe repent d'avoir abdiqué, & il a recours au S. Siege. Sa mort dans l'excommunication. Henri V ſur le Trône marche ſur les traces de ſon pere, & menace l'Egliſe des mêmes perſécutions. Le Pape Paſcal vient en France. — 1106

Diverſes Egliſes que le Pape viſite. Reſpects que lui rend le Roi Philippe. Conference de Châlons ſur Marne entre le Pape & l'Empereur ſur les Inveſtitures. Concile de Troyes. Baudri Evêque de Dol. Retour du Pape en Italie. Conference de S. Anſelme avec Henri Roi d'Angleterre. Lettre de ce Prince à S. Anſelme ſur la Victoire de Tinchebrai. Robert Duc de Normandie fait priſonnier par ſon frere. Aſſemblée ou Concile de Liſieux. Pieté du Roi Philippe. Lettre que lui écrit S. Hugues pour l'exhorter à ſe faire Moine. — 1107

Mort du Roi Philippe. Louis le Gros Roi de France ſacré à Orleans. Prétentions de l'Archevêque de Rheims à ce ſujet: Lettre d'Yves de Chartres pour les combattre. Radulfe le Verd Archevêque de Rheims. — 1108

Procès de S. Godefroi Evêque d'Amiens contre les Moines de S. Valleri. Aſſemblée à Rheims pour juger ce differend. Les Moines convaincus d'avoir fabriqué de fauſſes Chartres. — Vers 1108

S. Godefroi obligé d'aller à Rome, où il gagne enfin ſa — 1109

L'an de J. C.

cauſe. Son zele pour empêcher les Laïques de porter les cheveux longs. Réprimande qu'il fait à l'Abbeſſe de Dourlens. Mort de S. Hugues Abbé de Clugni. Forme de l'Egliſe qu'il fit bâtir à Clugni. Ponce Abbé de Clugni. Traité des Coutumes ou Obſervances de Clugni. Précis du premier Livre. Précis du ſecond Livre. Précis du troiſiéme Livre. Avec quel ſoin on faiſoit les Hoſties à Clugni. Mort de S. Anſelme. Adelhême Hermite dans le Maine. Fondation de Nioiſeau. Troubles dans le Maine. Hildebert Evêque du Mans priſonnier à Mortagne. Lettre qu'il écrit de ſa priſon aux Evêques.

1110 *Mort de Guillaume* Bonne ame *Archevêque de Roüen. Geofroi le Breton lui ſuccede. S. Bertrand de Comminges. Marbode Evêque de Rennes. Rainald Evêque d'Angers. Baudri Evêque de Noyon & de Tournai. Lettre que lui écrit S. Godefroi Evêque d'Amiens. Lettre d'Yves de Chartres au Pape pour empêcher le rétabliſſement de l'Evêché de Tournai.*

1111 *L'Empereur Henri veut ſoûtenir les Inveſtitures, & va à Rome. Fauſſes promeſſes & faux ſermens qu'il fait aux Romains & au Pape. Son arrivée à Rome. Il fait priſonnier le Pape & la plûpart des Cardinaux. Menaces & mauvais traitemens qu'il fait au Pape. Le Pape lui accorde par violence le privilége des Inveſtitures. Trouble dans l'Egliſe au ſujet de ce privilége.*

1112 *Concile de Rome. Le privilége des Inveſtitures condamné. Zele de Conon Legat du S. Siege. Concile de Vienne. Concile d'Anſe. Concile de la Province de Sens. Lettre que les Evêques écrivent de ce Concile à l'Archevêque de Lyon. Réponſe que leur fait l'Archevêque de Lyon. Lettre de Geofroi de Vendôme au Pape Paſcal. Lettre d'Hildebert Evêque du Mans ſur les mauvais traitemens faits au Pape Paſcal. Apologie qu'il compoſe pour la défenſe du Pape. Etabliſſement des Communes,*

Digitized by Google

L'an de J. C.

Troubles dans l'Egliſe de Laon ſous l'Epiſcopat de Gualderic. Aſſaſſinat de Gerard de Kierſi. Commune établi à Laon. Révolte des Bourgeois contre l'Evêque qui veut abolir la Commune. L'Evêque eſt aſſaſſiné, & la Cathedrale brûlée avec pluſieurs Egliſes. Quête que les Clercs de Laon font avec des Reliques en France pour rebâtir leur Cathedrale. Miracles operés par la vertu de ces Reliques.

Les Clercs de Laon font la quête en Angleterre. Barthelemi Evêque de Laon. Troubles dans l'Egliſe d'Amiens par l'établiſſement de la commune. Violences de Thomas de Marle. S. Godefroi quitte ſon Siege & ſe retire à la grande Chartreuſe. 1113

Dedicace de l'Egliſe de Laon. Concile de Beauvais. Concile de Soiſſons. Godefroi obligé de quitter la Chartreuſe pour reprendre le gouvernement de ſon Egliſe. Concile de Rheims. Secte de Manichéens découverte à Soiſſons. Ces hérétiques condamnés par l'Evêque à ſubir l'épreuve de l'eau froide ; brûlés vifs par le peuple. Ordre militaire des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem. Leur origine : leurs premiers Statuts. Premiers Statuts des Chartreux. L'Ordre de Vallombreuſe établi en France. Fondation de Chezal-Benoît. Progrès de l'Ordre de Cîteaux. Commencemens de S. Bernard. Sa vocation à la vie Religieuſe. Il gagne à Dieu tous ſes freres & pluſieurs jeunes Seigneurs. Il entre à Cîteaux avec trente compagnons. Fondation de la Ferté premiere fille de Cîteaux. 1114

Fondation de Pontigni ſeconde fille de Cîteaux. 1114

Fondation de Clairvaux troiſiéme fille de Cîteaux : S. Bernard Abbé de Clairvaux. Maniere dont il vit à Clairvaux : ſoin que prend de lui pendant ſa maladie Guillaume Evêque de Châlons ſur Marne. Fondation de Morimond quatriéme fille de Cîteaux. Propagation de l'Ordre de Fontevraud. Forme de ſon Inſtitut. Petronille premiere Abbeſſe de Fontevraud. 1115

J. C.

Concile Châlons ſur Marne. Mort de S. Godefroi Evêque d'Amiens. Fondation de Haute-Bruiere. Mort d'Yves de Chartres. Sa fermeté: ſes Ouvrages. Précis de ſon Decret. Divers traits recuëillis de ſes Lettres. Son Zele pour la réforme des Religieuſes. Avis qu'il donne à un Solitaire ſur les viſites des femmes.

1116 *Troubles dans l'Egliſe de Chartres pacifiés par Robert d'Arbriſſel. Guillaume Comte de Nevers priſonnier à Blois. Voyage de Robert d'Arbriſſel en Berri.*

1117 *Maladie & Mort du B. Robert d'Arbriſſel. Ecrivains de ſa vie. Examen de la Lettre que Geoffroi de Vendôme écrivit au B. Robert d'Arbriſſel, & de celle que lui écrivit Marbode Evêque de Rennes. Epitaphe de Robert par Hildebert du Mans. Diſciples du B. Robert. Bernard de Tiron: précis de ſa vie. Son zele contre l'incontinence des Prêtres. Fondation de Tiron. Mort de Bernard. Vital de Mortain: précis de ſa vie. Fondation de Savigni. Le B. Geoffroi de Bayeux. Raoul de la Fuſtaye: Fondation de S. Sulpice de Rennes. S. Guillaume Firmat: précis de ſa vie. Celebrité de l'Ecole de Paris.*

Vers 1118 *Commencemens d'Abailard: hiſtoire de ſes avantures. Il ſéduit Heloiſſe, & l'épouſe. Vengeance qu'on tire d'Abailard, qui ſe fait Moine à S. Denis après avoir fait prendre le voile à Heloïſſe ſa femme. Il enſeigne à Provins.*

1118 *Mort de Paſcal II. Gelaſe II Pape. Bourdin Antipape. Gelaſe perſecuté à Rome vient en France. Concile de Roüen. Concile de Toulouſe. Concile d'Engoulême.*

1119 *Mort de Gelaſe II. Calixte II Pape. Concile de Toulouſe. Négociations du Pape avec l'Empereur Henri V touchant les Inveſtitures. Promeſſe de l'Empereur: Concile de Rheims. Diſcours du Pape au Concile. Diſcours du Roi. Plainte d'Hildegarde Comteſſe de Poitiers. Nouvelles négociations du Pape*

avec

avec l'Empereur, qui manque à ſes promeſſes. Troubles dans l'Egliſe de Liege. Synode de Roüen contre les Prêtres Concubinaires. Primatie accordée à l'Egliſe de Vienne. L'an de J. C.

Concile de Beauvais. Canoniſation de S. Arnoux Evêque de Soiſſons. 1120

LIVRE XXIV.

COmmencemens de S. Norbert. Sa converſion. Son zele pour la converſion des Chanoines. Il fait autoriſer ſa miſſion. Il prêche en Flandre. Calixte II lui donne audience. Barthelemi Evêque de Laon offre pluſieurs établiſſemens à Norbert, qui choiſit Premontré. Commencement de ſon Ordre. 1120

Chartre de la Charité, ou Statuts pour l'Ordre de Cîteaux. Premier Miracle de S. Bernard. Fondation des Abbayes de trois Fontaines, de Fontenai, de Prulli, de la Cour Dieu, de Bonnevaux, de Boras, de Cadoüin, & de Bellevaux. Differend entre S. Bernard & Ponce Abbé de Clugni. Lettre de S. Bernard à Robert ſon parent & ſon Religieux. Vers 1120

Suite des avantures d'Abailard. Mort de Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons : ſes Ouvrages. Anſelme Profeſſeur à Laon : ſes Ouvrages. Traité d'Abailard intitulé, Introduction à la Theologie. Concile de Soiſſons contre Abailard : ſon Livre condamné au feu. Fondation du Paraclet. Abailard Abbé de S. Gildas. Heloïſſe Prieure d'Argenteüil. L'Antipape Bourdin fait priſonnier. Lettre du Roi Loüis le Gros au Pape Calixte contre la Primatie de Lyon ſur l'Egliſe de Sens. Vers 1121

Suger élu Abbé de S. Denis : précis de ſa vie. Nouvelles négociations entre l'Empereur & le Pape touchant les Inveſti- 1122

L'an de J. C.

tures. Promeſſe de l'Empereur : promeſſe du Pape. Guerre de l'Empereur contre la France : ſa fuite. Pierre de Leon & Gregoire de S. Ange Legats en France. Mort de Serlon Evêque de Seez.

1123 *Mariage de Guillaume Cliton avec la fille du Comte d'Anjou caſſé. Mort de Marbode Evêque de Rennes : ſes Ouvrages.*

1124 *Mort de Guibert Abbé de Nogent : précis de ſon hiſtoire & de ſes Ouvrages. Mort du Pape Calixte II. Divers Reglemens qu'il a portés. Honorius II Pape. Troubles dans le Monaſtere de Clugni. Ponce Abbé de Clugni abdique ſa charge. Pierre le Venerable Abbé de Clugni.*

1125 *Ponce revient à Clugni & s'en empare à main armée. Il eſt cité à Rome avec l'Abbé Pierre qui gagne ſon procès. Mort de Ponce Diviſion entre les Moines de Clugni & ceux de Cîteaux. Apologie de S. Bernard pour ſon Ordre : Apologie de Pierre le Vénerable pour le ſien. Nouvelle diviſion entre les deux Ordres au ſujet des Dixmes. Mort de S. Etienne de Muret. Lettre de S. Bernard à un Chanoine Régulier qui avoit abandonné ſon état. Lettre d'Abailard pour montrer que l'état Monaſtique eſt plus parfait que l'état Canonial. Lettre d'un Chanoine Régulier ſur cette diſpute. Lettre de Hugues Metellus contre les Chanoines de S. Norbert. Miſſion à Anvers par S. Norbert : ſes charités. Charités du Comte Thibauld & de la Comteſſe Adele ſa mere. Hildebert transferé au Siege de Tours.*

1126 *S. Norbert Archevêque de Magdebourg. Hugues Abbé de Prémontré. Réputation de S. Bernard. Converſions qu'il opere ; Evêchés qu'il refuſe.*

1127 *Differend entre le Roi Loüis le Gros & Etienne Evêque de Paris. Lettre que S. Bernard écrit au Roi à ce ſujet au nom*

L'an de J. C.

des Abbés de l'Ordre de Cîteaux. Lettres qu'il écrit au Pape en ſon nom, & au nom de Geoffroi Evêque de Chartres. Differend d'Hildebert Archevêque de Tours avec le Roi Loüis le Gros. Lettres d'Hildebert à ce ſujet. Concile qu'il tient à Nantes. Aſſaſſinat de Charles le Bon Comte de Flandre : précis de l'hiſtoire de ſa vie & de ſa mort. Le Roi punit les Aſſaſſins. Guillaume Cliton Comte de Flandre.

Mathieu Evêque d'Albane Legat en France. Concile de Troyes. Lettre de S. Bernard pour s'excuſer de s'y rendre. Regle des Templiers : leurs commencemens. Concile de Roüen. Mort de Geoffroi le Breton Archevêque de Roüen. Les Religieuſes de S. Jean de Laon chaſſées à cauſe de leurs déſordres, & leur Monaſtere donné à des Moines. 1128

Les Religieuſes du Prieuré d'Argenteüil chaſſées, & leur Prieuré donné aux Moines de S. Denis. Sacre du Prince Philippe. Heloiſſe Prieure d'Argenteüil ſe retire avec quelques Religieuſes au Paraclet qu'Abailard lui donne. Regle qu'Abailard compoſe pour elles. 1129

Mort du Pape Honorius. Election d'Innocent II. Election de Pierre de Leon, qui prend le nom d'Anaclet & forme un Schiſme. Aſſemblee ou Concile d'Etampes où Innocent eſt reconnu par l'Egliſe de France pour le Pape légitime. Innocent vient en France. Concile de Clermont. Aſſemblée ou Concile de Liege où Innocent eſt reconnu par l'Empereur Lothaire & par les Evêques d'Allemagne. S. Bernard engage le Roi d'Angleterre à reconnoître Innocent. 1130

Le Pape celebre la Pâque à S. Denis. L'Egliſe de Sainte Geneviéve des Ardens bâtie à l'occaſion d'un miracle éclatant de cette Sainte. Mort du Prince Philippe. Concile de Rheims. Harangue du Pape au Roi. Sacre du Prince Loüis Lettre des Chartreux au Pape. Canons du Concile de Rheims. Ca- 1131

L'an de J. C.

noniſation de S. Godehard. S. Albert Hermite dans le Dioceſe de Cambrai : précis de ſa vie. Concile de Mayence. Lettre que S. Bernard écrit à Hildebert de Tours pour l'engager à reconnoître Innocent II. Mort d'Hildebert : ſes Ouvrages : ſon ſentiment ſur la préſence réelle : ſon zele pour la gloire de la Mere de Dieu : ſon expoſition de la Meſſe. Lettre de S Bernard à Geofroi de Lorroux. Lettre du Duc de Bourgogne à Guillaume Comte de Poitiers. Lettre de S. Bernard aux Evêques d'Aquitaine pour les animer à réſiſter à Gerard d'Engoulême qui vouloit établir le Schiſme. Artifices de Gerard d'Engoulême.

1132 *Le Pape Innocent II retourne en Italie. Mort de S. Hugues Evêque de Grenoble : ſa canoniſation. Mort de Geofroi Abbé de Vendôme : ſes Ouvrages : quelques traits recuëillis de ſes Lettres. Thibauld Nothier Archidiacre de Paris : ſes conteſtations avec l'Evêque de Paris.*

1133 *Aſſaſſinat de Thomas Prieur de S. Victor de Paris par les neveux de Thibauld Nothier. Lettre d'Etienne Evêque de Paris à ce ſujet. Concile de Joüarre. Lettre de S. Bernard au Pape contre Thibauld. Aſſaſſinat d'Archambauld Soû-doyen d'Orleans. Lettre du Pape Innocent contre les Aſſaſſins de Thomas & d'Archambauld.*

1134 *Concile de Piſe. Lettre de S. Bernard au Roi. Les Prelats de France arrêtés priſonniers au retour du Concile. Lettre de Pierre le Véncrable à ce ſujet. Mort de S. Norbert. Legation de S Bernard à Milan. Ses Miracles à Milan & à Pavie. Clairvaux rebâti dans un lieu plus commode. Traité ſur le Schiſme d'Anaclet par Arnoux Archidiacre de Seez, & depuis Evêque de Liſieux.*

1135 *Fondation de Buzai. Miracle de S. Bernard à Nantes. Conference de Geofroi Evêque de Chartres Legat, & de S.*

L'an de J. C.

Bernard avec Guillaume Comte de Poitiers. Diſcours de S. Bernard tenant l'Hoſtie conſacrée. Converſion du Comte Guillaume. Ranimire Prêtre & Moine de S. Pons élevé ſur le Trône d'Arragon. Mort de Gerard d'Engoulême. Commentaires ou Sermons de S. Bernard ſur le Cantique des Cantiques. Lettre du même ſaint ſur la révolte des Clercs contre leurs Evêques. Conference de S. Bernard avec Pierre de Piſe en préſence de Roger Roi de Sicile ſur la canonicité de l'élection d'Innocent. Mort de Henri I Roi d'Angleterre. Lettre de Hugues Archevêque de Roüen ſur cette mort. Mathilde fille de Henri mariée à Geoffroi Plante-Geneſt, heritiere du Duché de Normandie & du Royaume d'Angleterre. Etienne Comte de Boulogne couronné Roi d'Angleterre. Maladie de Loüis le Gros Roi de France.

Pieté que Loüis le Gros fait paroître durant ſa maladie : ſa profeſſion de foi avant que de recevoir les Sacremens. Sa convaleſcence. 1136

Mort de Guillaume IX Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine. Le Prince Loüis fils du Roi Loüis le Gros épouſe la Princeſſe d'Aquitaine. Mort de Loüis le Gros. Mort du B. Oldegaire Evêque de Barcelonne. Ranimire Roi d'Arragon abdique la Royauté & rentre dans le Monaſtere de S. Pons. Converſion eclatante de Ponce de Lavaze. Sa pénitence. Fondation de Salvanès. 1137

Fin des Sommaires.

HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XXII.

DIDIER Abbé du Mont-Caſſin, un des trois ſujets que Grégoire VII. avoit deſignés en mourant comme les plus dignes du ſouverain Pontificat, fut élu pour lui ſucceder. C'étoit un homme fait aux affaires, & qui avoit la prudence & la force neceſſaires pour gouverner l'Egliſe dans les fâcheuſes conjonctures où elle ſe trouvoit. Il ſentit la peſanteur du fardeau qu'on vouloit lui impoſer, & il n'omit rien pour l'éviter. Cependant après bien des delais & de ſinceres refus, il ſe laiſſa toucher par les larmes & les inſtances des Car-

L'An 1086. Victor III. Pape.

L'An 1086. dinaux qui l'avoient élu, & il prit le nom de Victor III.

Dès qu'il eut accepté cette premiere dignité, ſon élevation lui fit des envieux & des ennemis de ceux même qui auparavant paroiſſoient lui être les plus attachés. Telle eſt l'injuſtice de l'ambition ; dès que le merite eſt heureux, il excite la jalouſie : elle ne lui rend juſtice que quand il paroît oublié. Hugues Archevêque de Lyon, qui avoit travaillé juſqu'alors avec tant de zele & de fruit pour la paix & la gloire de l'Egliſe, fut piqué de ce que Didier lui avoit été préféré, & ſa jalouſie le porta à cabaler avec le Cardinal Richard Abbé de S. Victor de Marſeille, pour s'oppoſer à l'exaltation du nouveau Pape. Hugues par cette démarche ternit toute ſa gloire paſſée. Tout le monde Chrétien l'auroit jugé lui-même digne du ſouverain Pontificat, s'il n'avoit pas montré le deſir de l'obtenir : mais l'ambition ſecrete qui fut l'écueil de ſa vertu, fut celui de ſa réputation. Il s'efforça cependant de cacher ſous les apparences du zele l'indigne paſſion qui le faiſoit agir ; & il ne déſeſpera pas d'attirer à ſon parti la Comteſſe Mathilde, qui étoit depuis long-temps en Italie le plus ferme ſoûtien du S. Siége. Il lui écrivit une Lettre, où pour rendre le nouveau Pape odieux, il l'accuſoit d'avoir promis à l'Empereur ſchiſmatique de le couronner, & d'avoir fait l'éloge de quelques Prélats morts dans le Schiſme, ou excommuniés par Gregoire VII. La pieuſe Comteſſe démêla ſans peine l'intérêt qui avoit forgé ces calomnies ; & malgré toutes les intrigues de l'Archevêque de Lyon & de l'Abbé de Marſeille, Victor III. fut ordonné Pape à Capouë.

Intrigues de Hugues Archevêque de Lyon contre Victor III.

In Chron. Vird. t. 1. Bibl. Labb. pag. 233.

Il tint peu de temps après un Concile à Benevent, où il excommunia Hugues Archevêque de Lyon, & Richard Abbé de S. Victor de Marſeille. „ Vous „ ſçavez, dit-il aux PP. du Concile, les cabales „ que Hugues Archevêque de Lyon & Richard „ Abbé de Marſeille ont formées contre moi. C'eſt „ l'ambition de monter ſur le S. Siege, qui les a por- „ tés à faire un ſchiſme dans l'Egliſe Romaine. L'Ab- „ bé Richard nous avoit élus à Rome avec les autres „ Cardinaux & avec les Evêques. Hugues arrivant „ peu de temps après, nous rendit malgré nous ſes „ devoirs comme au ſouverain Pontife, & il nous „ pria même de lui accorder la Legation de France. L'An 1087. Concile de Benevent.

„ Quand nous refuſions la Papauté, ils nous preſ- „ ſoient de l'accepter pour le bien de l'Egliſe : mais „ lorſque nous l'eumes enfin acceptée, ils ne purent „ plus cacher le feu de l'ambition qui les devoroit; & „ comme ils virent que l'unanimité de nos freres „ étoit avec nous, ils ſe ſeparerent de leur Commu- „ nion & de la nôtre. C'eſt pourquoi nous vous dé- „ fendons par l'autorité Apoſtolique de communi- „ quer avec eux, puiſqu'ils ſe ſont de leur plein gré „ ſeparés de la Communion de l'Egliſe Romaine. „ Car, ainſi que dit S. Ambroiſe, il faut regarder „ comme hérétique celui qui ſe ſepare de l'Egliſe „ Romaine. „ T. X. Conc. p. 419.

Le Pape ajouta: „ Nous défendons auſſi de recon- „ noître pour Evêques ou pour Abbés ceux qui auront „ reçu l'inveſtiture d'un Evêché ou d'une Abbaye des „ mains d'un Laïque, & nous leur interdiſons l'en- „ trée de l'Egliſe, auſſi bien qu'aux Clercs des Ordres Ibid.

L'An 1087. „ inferieurs, qui ſeroient coupables du même crime. „ Celui qui communique & qui prie avec eux, ou „ qui entend leur Meſſe, encourt la même excom- „ munication dont ils ſont frappés. Pour la Penitence „ & la Communion, il ne faut les recevoir que d'un „ Prêtre Catholique. Si on ne trouve pas de Prêtre „ Catholique, il vaut mieux demeurer privé de la „ Communion, & la recevoir de Jeſus-Chriſt d'une „ maniere inviſible, que de ſe ſéparer de Dieu en la „ recevant des mains d'un heretique. „ Tous les Evêques du Concile approuverent ces Decrets.

Les Oſtiens. C'eſt le premier & le dernier Acte d'autorité que le Pape Victor III. ait fait dans ſon Pontificat. Il tomba malade pendant le Concile de Benevent, & retourna auſſitôt au Mont-Caſſin ſuivi des

Mort de Victor III. Cardinaux & des Evêques du Concile. Après avoir reglé quelques affaires de ſon Monaſtere, il recommanda aux Cardinaux & aux Evêques preſens d'élire inceſſamment pour ſon ſucceſſeur dans le S. Siege Otton Evêque d'Oſtie. Peu de jours après Victor III. mourut le ſeiziéme de Septembre l'an 1087. (a)

Urbain II. Pape. Otton Evêque d'Oſtie fut élu, & il prit le nom d'Urbain II. Il étoit François, & natif de Châtillon ſur Marne. Il avoit été Chanoine de Rheims & Moine de Clugni, avant que d'être Evêque d'Oſtie, d'où il fut élevé au ſouverain Pontificat. C'étoit le ſeul qui reſtât qu'on pût élire des trois qu'avoit nommés Gregoire VII. en mourant. Car Hugues de

(a) Hugues de Flavigni ne rend pas aſſez de juſtice à Victor III. & il ſuppoſe que ſa mort a été une punition de Dieu. Pluſieurs Auteurs ont écrit qu'il étoit mort empoiſonné, & que l'Empereur par ſes émiſſaires avoit fait mettre du poiſon dans ſon Calice lorſqu'il celebroit la Meſſe. Mais ces fables n'ont d'autre fondement que la brieveté de ſon Pontificat.

Lyon étoit ſuſpendu de la Communion du S. Siege. L'An 1087.

Cet Archevêque qui par la jalouſie qu'il avoit montrée contre Victor III. n'avoit nui qu'à ſa propre réputation, ſongea à laver cette tache & à réparer ſa faute, ou du moins à la diminuer. Il manda à la Comteſſe Mathilde qu'il ne s'étoit jamais ſeparé de la Communion de l'Egliſe Romaine. „ Quoique, dit-„ il, nous n'ayons pas été de l'avis de quelques Car-„ dinaux & de quelques Evêques pour l'élection de „ l'Abbé du Mont-Caſſin, nous ſommes bien aiſe „ que vous ſçachiez que nous n'avons jamais rompu, „ & que nous ne romprons jamais les liens qui nous „ tiennent unis au Corps de l'Egliſe; qu'au contraire „ nous demeurerons conſtamment attachés à l'Unité „ pour le ſervice de S. Pierre, & que nous ſommes „ réſolus d'employer tous nos ſoins pour procurer „ l'avantage du Siege Apoſtolique.

Lettre de Hugues Archevêque de Lyon à la Comteſſe Mathilde. *In Chron. Vird.*

Il ſe plaignit dans la même Lettre de S. Hugues de Clugni. Ce ſaint Abbé étoit attaché à l'Empereur Henry IV. qui étoit ſon filleul; & quoique ce Prince fût excommunié, Hugues avoit à l'Office du Vendredi Saint chanté l'Oraiſon qui eſt dans le Miſſel pour l'Empereur. L'Archevêque de Lyon trouva mauvais que l'Abbé de Clugni eût récité cette Oraiſon; & avant que de partir pour Rome, il lui en fit faire des reproches. L'Abbé répondit d'abord qu'il avoit dit en général cette priere pour quelque Empereur que ce fût. Mais l'Archevêque repliqua que dans les circonſtances cette priere ne pouvoit regarder que l'Empereur Henri. Après que l'Archevêque fut de retour en France, il eut d'autres démêlés avec

In Chron. Virdunenſi, & t. X. Conc. p. 417.

L'An 1087. l'Abbé de Clugni au ſujet de quelques entrepriſes de ſes Moines. L'Abbé de Clugni ne répondit autre choſe aux plaintes de l'Archevêque, ſinon qu'il avoit reçu des Lettres du Pape Urbain, qui lui défendoient d'avoir aucune communication avec lui Archevêque de Lyon, & avec Richard, Abbé de S. Victor de Marſeille. L'Archevêque écrivant à la Comteſſe Mathilde, prétendit qu'outre que ces Lettres étoient éloignées de la modération Apoſtolique, elles contenoient des fauſſetés évidentes; puiſqu'on y marquoit qu'il s'étoit écoulé un an depuis l'Election de Victor III. juſqu'à l'Aſſemblée de Capouë, & qu'on y avançoit ſans pudeur que lui & Richard s'étoient ſeparés de leur plein gré de la Communion de l'Egliſe Romaine: ce qu'il aſſure être entierement faux. Des Evêques ſe firent médiateurs entre l'Abbé de Clugni & l'Archevêque de Lyon; & ce Prelat recouvra bientôt les bonnes graces & la confiance du Pape Urbain, qui continua à ſe ſervir de lui pour corriger les abus de l'Egliſe Gallicane.

La paix dont la France joüiſſoit ſous le Regne de Philippe I, facilitoit le progrès de la réforme. Guillaume le Conquerant étoit le ſeul qui pût troubler le Royaume, & donner de l'inquiétude au Roi. Mais le Roi Philippe ne tarda pas d'être délivré d'un ſi dangereux voiſin, qui mourut cette même année 1087. en lui faiſant une rude guerre pour un ſujet aſſez leger, que voici.

Guillaume étoit devenu fort gros, & le Roi Philippe ayant appris que ce Prince étoit dans les remedes & gardoit le lit, dit en raillant de ſa groſſeur, que

le Duc de Normandie étoit long-temps en couche. Cette plaiſanterie du Roi qui fit rire tous les Courtiſans, coûta bien des larmes à ſes ſujets. Le Roi Guillaume à qui elle fut rapportée, en fut piqué au vif, & jurant ſon jurement ordinaire, il dit: „ Par la „ Reſurrection & par la ſplendeur de Dieu, quand „ je releverai, j'irai offrir au Roi de France cent mille „ chandelles. „ (a) Il tint parole, & entra auſſitôt ſur les terres de France, ravageant les moiſſons & les vignobles, & mettant le feu par tout. Il s'empara de Mante, & y fit mettre le feu. L'Egliſe de la Sainte Vierge fut réduite en cendres. Deux Reclus & une femme recluſe furent brûlés dans leurs cellules. Guillaume s'approchant trop près de l'embraſement, qu'il regardoit avec complaiſance, ſe ſentit incommodé de la chaleur. D'autres diſent qu'il fut bleſſé par ſon cheval en lui faiſant ſauter un foſſé.

L'An 1087.

Derniere guerre que Guillaume le Conquerant fit a la France.

Guillelm. Malmesb. l. 3. de Vvill. 1.

Quoiqu'il en ſoit, ce Prince ſe ſentant malade, ſe fit reporter à Roüen, où dès qu'il fut arrivé Gillebert Evêque de Liſieux & Gontard Abbé de Jumiege qui étoient ſes Medecins, lui annoncerent qu'il n'avoit plus que quelques jours à vivre. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Guillaume; & il remplit toute la maiſon de cris lamentables. Ce n'eſt pas que dans le fonds il craignît la mort qu'il avoit affrontée dans tant de combats: mais il ne pouvoit ſe conſoler de mourir avant que d'avoir fait péniten-ce; & les remords de ſa conſcience le faiſoient plus

Maladie & Mort de Guillaume le Conquerant.

Orderic. Vit. l. 7.

(a) Le P. Mabillon ſe trompe, lorſque dans le tome V. des Annales de ſon Ordre, p. 244, il fait dire au Roi Philippe qu'il offriroit à Dieu cent mille chandelles, ſi Guillaume accouchoit heureuſement. Ce fut Guillaume qui pour repouſſer la raillerie du Roi, lui fit cette menace.

L'An 1087. ſouffrir, que les douleurs aiguës de ſa maladie.

Pour éviter le bruit de la Ville, ce Prince ſe fit porter au Prieuré de S. Gervais proche de Roüen. Les Evêques & les Abbés qui s'étoient rendus auprès de lui, tâcherent de lui inſpirer des ſentimens de confiance en la miſéricorde de Dieu. Il fit ſa Confeſſion, & reçut le S. Viatique avec de vifs ſentimens de repentir. Il dreſſa enſuite ſon Teſtament, par lequel il légua ſes tréſors aux Egliſes & aux Monaſteres. Il fit donner une groſſe ſomme d'argent au Clergé de Mante, pour rebâtir les Egliſes qu'il avoit fait brûler dans la derniere guerre. Il ſe reprochoit ſurtout ce peché, & il croyoit que ſa mort en étoit la punition. Il accorda enſuite la liberté à tous les priſonniers, même à Odon ſon frere Evêque de Bayeux, qu'il avoit juré de ne jamais délivrer.

Ce Prince ne pouvant ſe calmer par toutes ces bonnes œuvres, fit une eſpece de Confeſſion publique de toute ſa vie paſſée. „ Hélas, dit-il, je tremble à la „ vûë du nombre & de l'énormité de mes pechés. Diſcours de Guillaume le Conquerant au lit de la mort. „ Voilà que je vais comparoître devant le terrible „ tribunal de Dieu, & je ne ſçais que faire pour y „ trouver grace. Car depuis mon enfance j'ai été „ nourri dans la guerre, & j'ai verſé beaucoup de *Order. Vital. l. 7.* „ ſang. Il m'eſt impoſſible de faire le dénombrement „ de tous les péchés que j'ai commis depuis ma naiſ„ ſance, & dont je me vois obligé d'aller rendre com„ pte. Il fit enſuite un précis de ſa vie & un détail des „ principales fautes qu'il ſe reprochoit, ſur-tout depuis la Conquête de l'Angleterre: Après quoi adreſſant la parole aux Evêques & aux Prelats qui l'environnoient,

ronnoient, il ajoûta : „ Je vous conjure inſtamment L'An 1087.
„ de prier Dieu qu'il m'accorde le pardon de tant
„ de pechés. J'ordonne qu'on diſtribue mes tréſors
„ aux pauvres & aux Egliſes ; afin que ce qui a été
„ amaſſé par la violence & l'injuſtice, ſoit employé
„ à l'uſage des SS. Mais ſur toutes choſes je vous prie,
„ vous autres Evêques & Abbés, de ne pas oublier
„ avec quelle tendreſſe je vous ai aimés, & avec quel
„ zele j'ai pris vôtre défenſe.

„ Je n'ai jamais violé les droits de l'Egliſe de
„ Dieu, qui eſt nôtre mere (a) : au contraire, je l'ai
„ conſtamment honorée ſelon mon pouvoir. Je n'ai
„ point vendu les dignités Eccleſiaſtiques. J'ai toû-
„ jours déteſté & proſcrit la ſimonie. Pour ce qui re-
„ garde la nomination aux Prelatures, j'ai cherché
„ la vertu, le merite & l'érudition, & autant qu'il
„ m'a été poſſible, j'ai donné le gouvernement des
„ Egliſes & des Monaſteres à ceux que j'ai cru les
„ plus dignes : témoins Lanfranc Archevêque de
„ Cantorbery, Anſelme Abbé du Bec, Gerbert Ab-
„ bé de Fontenelle, Durand Abbé de Troarne, &
„ pluſieurs ſçavans hommes de mes Etats, dont la
„ réputation vole, je crois, juſqu'aux extremités
„ du monde.

„ Ce ſont ces perſonnes dont j'ai pris plus volon-
„ tiers conſeil, & avec qui je me ſuis entretenu avec
„ plus de plaiſir, parceque j'ai trouvé dans leurs diſ-
„ cours la verité & la ſageſſe. J'ai augmenté & enri-

(a) Baronius qui a inſeré dans ſes Annales ce diſcours du Roi Guillaume, a mal rapporté cet endroit. Il fait dire à ce Prince, *Defenſavi Eccleſiam : Deo matrem ſcilicet naturam nunquam violavi*, &c. On lit dans Orderic Vital, le ſeul Auteur qui nous a conſervé ce diſcours, *Eccleſiam Dei, matrem ſcilicet noſtram*, &c.

L'An 1087. „ chi neuf Abbayes de Moines & une de Religieuſes, „ qui ont été fondées en Normandie par mes ancê- „ tres. De plus, durant le temps de mon gouverne- „ ment, on a bâti dans mon Duché dix-ſept Monaſ- „ teres d'hommes & ſix de filles, où le Seigneur eſt „ ſervi avec édification. Ce ſont les forteresſes qui „ défendent la Normandie; & c'eſt là où les Nor- „ mans apprennent à combattre le Démon & les vices „ de la chair : j'ai fait, approuvé ou procuré toutes „ ces fondations. „

Le Roi Guillaume entroit dans ce détail, pour ſe raſſurer par le ſouvenir de ſes bonnes œuvres contre la crainte que la vûë de ſes pechés lui inſpiroit. Le choix des Evêques & des Abbés ſur lequel il inſiſtoit, eſt en effet l'article qui a le plus de quoi allarmer ou conſoler un Prince Chrétien à l'heure de la mort.

Order. Vit. Ibid. Le Jeudi neuviéme de Septembre, Guillaume s'étant éveillé à la pointe du jour, entendit ſonner la groſſe cloche de la Cathedrale. Il demanda ce qu'on ſonnoit; on lui répondit qu'on ſonnoit Prime à l'Egliſe de N. D. Il leva auſſi-tôt les yeux & les mains au Ciel en diſant: „ Je me recommande à Nôtre- „ Dame la Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, & je „ la conjure de me réconcilier par ſes ſaintes prieres „ avec ſon très cher Fils. „ En prononçant ces paroles il expira dans la ſoixantiéme année de ſon âge, la vingt-&-uniéme de ſon regne en Angleterre, & la cinquante-deuxiéme de ſa domination en Normandie.

Auſſi-tôt que ce Prince eut les yeux fermés, tous les Seigneurs qui étoient à la Cour, diſparurent, &

les Officiers du Palais ne ſongerent qu'à en piller les meubles & les vaſes précieux. Le cadavre du Roi demeura preſque nud, ſans que perſonne s'empreſsât de lui rendre les derniers devoirs. Mais enfin Guillaume Archevêque de Roüen & Herloin de Couteville prirent ſoin de ſa ſépulture. On fit porter le corps à Caën pour être inhumé dans l'Egliſe du Monaſtere de S. Etienne qu'il avoit fait bâtir. Mais comme le convoi entroit dans la Ville, le feu prit à quelques maiſons, & tout le monde ayant couru pour l'éteindre, les Religieux de S. Etienne conduiſirent ſeuls le corps de leur Fondateur à leur Egliſe. L'incendie fut bientôt arrêté; & tout le monde ſe rendit au Monaſtere pour aſſiſter aux obſéques, où la plûpart des Abbés & tous les Evêques de Normandie ſe trouverent. A la fin de la Meſſe ſolemnelle qu'on avoit chantée, Gillebert Evêque d'Evreux fit avec beaucoup d'éloquence l'Oraiſon funébre du Conquérant, & il exhorta pathetiquement tous les aſſiſtans à prier Dieu pour le repos de l'ame de ce grand Prince. Après quoi tout étant diſpoſé pour l'enterrement, on alloit deſcendre le cercüeil dans la foſſe, lorſqu'un Bourgeois de Caën nommé Aſcelin fils d'Artur, y mit oppoſition, en diſant: „ La „ place où vous vous diſpoſez d'enterrer ce corps, „ m'appartient. Le Roi étant encore Duc, l'a enle„ vée à mon pere par violence, pour y bâtir ce Mo„ naſtere. C'eſt pourquoi je la reclame, & je m'op„ poſe à ce que l'uſurpateur y ſoit inhumé. „ Les Evêques & les Seigneurs ayant verifié le fait avant que de paſſer outre, firent donner ſoixante ſols à

L'An 1087.

Ibid.

Obſéques de Guillaume le Conquerant.

Orderic. Vit. l. 7.

L'An 1087. Aſcelin pour le lieu de la ſepulture, & lui promirent une égale portion de terre pour le dédommager de celle qu'on avoit uſurpée ſur ſon pere.

Ibid. On voulut enſuite mettre le corps en terre : mais par un nouvel incident, la foſſe ſe trouva trop petite; & en y enfonçant par force le cercuëil, il ſe rompit, & le cadavre qui étoit fort gros, creva : ce qui remplit toute l'Egliſe d'une infection inſupportable, que l'odeur des parfums qu'on fit brûler dans les encenſoirs, ne put corriger. Triſte exemple de la miſere humaine ! Un Prince maître de tant d'Etats, ne trouve d'abord perſonne pour l'enſevelir. Il eſt inhumé dans une terre qui ne lui appartient pas, & qu'on paye pour lui après ſa mort. Sa foſſe ſe trouve trop étroite, & la puanteur de ſon cadavre trouble ſes obſéques. Comptez après cela ſur la grandeur & la puiſſance : le tombeau eſt l'écuëil où elles vont ſe briſer ; encore n'attendent-elles pas toûjours ce terme, pour s'évanoüir.

Caractere de Guillaume le Conquerant.

Guillaume le Conquerant fut le heros & le plus glorieux Prince de ſon ſiecle ; & il en auroit été le plus heureux, s'il n'avoit pas eu un fils rebelle & ingrat, qui lui donna bien des chagrins. Il étoit auſſi habile politique que grand Capitaine. La maniere dont il conſerva & poliça l'Angleterre, lui fit plus d'honneur que ſa conquête même. Il ſçut conſtamment ſe faire craindre des Anglois, & il leur donna des Loix qu'il eut l'autorité de faire obſerver. Il ne travailla pas à s'en faire aimer : c'eſt à quoi il ſçavoit qu'un Conquerant ne réüſſit gueres. Guillaume étoit d'une fort grande taille & fort gros. Il avoit

le viſage plein & rouge, le regard farouche & ter- L'An 1087.
rible, ſur-tout lorſqu'il étoit en colere. Maître abſolu de tout, excepté de ſes paſſions, il ne pouvoit ſe contrefaire ; & lorſqu'il étoit irrité contre quelqu'un, ſon viſage étoit le fidele interprete de ſon cœur. Quant à la Religion, quoiqu'il n'en ſuivît pas toûjours les maximes, il l'honora & la protegea toûjours. Il étoit grand amateur de la Juſtice, & il en faiſoit exactement obſerver les regles. Il puniſſoit avec tant de ſeverité les brigands, qu'il les extermina de ſes Etats : mais il aimoit l'argent plus qu'il ne convenoit à un Prince.

Il laiſſa trois fils en mourant. Il donna le Duché de Normandie à Robert l'aîné ſurnommé *Courte heuſe* ou *Gambaron*, dont il étoit mécontent. Dès qu'il ſe vit malade, il fit partir pour l'Angleterre Guillaume ſurnommé le Roux avec une Lettre pour l'Archevêque Lanfranc, où il ordonnoit à ce Prelat de ſacrer ce Prince Roi d'Angleterre, quand il auroit appris ſa mort. Pour Henri le troiſiéme de ſes fils, il ne lui donna que des ſommes d'argent & des penſions: mais il lui dit pour le conſoler, qu'il auroit un jour les Etats de ſes deux freres.

Ces trois Princes Normans ne tarderent pas à ſe- L'An 1088.
faire la guerre les uns aux autres avec l'acharnement qu'ont ordinairement des freres ennemis. Le Roi Philippe en demeura ſpectateur oiſif. Il n'étoit pas fâché de voir des voiſins ſi formidables à la France ſe déſunir & s'affoiblir.

D'ailleurs, le Roi avoit envoyé la principale No- *Apud Duchêne t. IV. p. 82.*
bleſſe de France au ſecours des Chrétiens d'Eſpagne.

L'An 1088. Alphonſe Roi de Caſtille & de Leon ayant été defait par l'Armée de Juſſet Roi de Maroc qui étoit paſſé en Eſpagne, implora le ſecours des François contre ces Infideles; ſans quoi il marquoit qu'il ſeroit obligé de faire ſa paix avec ces ennemis du nom Chrétien, & de leur donner un paſſage pour venir ravager la France. Le Roi ayant communiqué ces nouvelles aux Seigneurs François, ils ſe firent un devoir de voler où l'intérêt de la Religion & la gloire les appelloient. Ils ramaſſerent en peu de temps de nombreuſes troupes, & marcherent vers l'Eſpagne : mais le bruit de leur expedition mit en fuite le Roi de Maroc, qui repaſſa la mer avec précipitation. Alphonſe voyant qu'il n'avoit plus d'ennemis, envoya au devant de l'Armée Françoiſe, remercia les Chefs du ſecours qu'ils venoient lui donner, en leur apprenant qu'il n'en avoit plus beſoin.

Expedition des François contre les Infidéles d'Eſpagne.

Chron. S. Petri Vivi. t. II. Spicil.

Les François furent affligés de cette nouvelle, qui les fruſtroit de la gloire qu'ils étoient venus chercher de ſi loin. Ils ne laiſſerent pas d'entrer en Eſpagne, où ils prirent quelques Places ſur les autres Infidéles. C'eſt la troiſiéme Expedition que les François firent pour ſecourir les Chrétiens d'Eſpagne. Ils trouverent à leur retour la France affligée d'un fleau plus cruel que la Guerre.

L'An 1089. Une Peſte qu'on nommoit le feu ſacré, ſe répandit dans pluſieurs de nos Provinces, & enleva par tout un grand nombre de perſonnes. C'étoit comme un feu dévorant qui bruloit & conſumoit avec de vives douleurs les membres qui en étoient atteints. On fit en divers lieux des prieres & des Proceſſions, pour

Peſte nommée le feu ſacré.

appaiſer la colere de Dieu. Nous ſçavons en particulier que Ratbode Evêque de Tournai & de Noyon voyant la Ville de Tournai fort deſolée par cette contagion, indiqua une Proceſſion generale pour le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, où l'on marcha nuds pieds depuis l'Egliſe de la Sainte Vierge juſqu'à celle de S. Martin. On fit dans preſque toutes les Villes de ſemblables exercices de pieté, & l'on s'adreſſa à tous les SS. L'An 1089. *Herman. de reſtaur. Eccl. S. Martini. T. XII. Spicil.*

Mais Dieu qui vouloit glorifier en France le grand S. Antoine dont les Reliques y avoient été apportées de Conſtantinople près d'un ſiecle auparavant, & placées proche de Vienne dans un lieu nommé la Motte, & depuis *S. Antoine de Viennois*, permit que les malades ne trouvaſſent nulle part ailleurs de plus prompt & de plus puiſſant ſecours au mal qui les affligeoit. Un Seigneur du Pays nommé Goſcelin avoit enrichi ſa Patrie & ſa famille de ce tréſor. Il paſſa à ſes heritiers qui faiſoient porter ces ſaintes Reliques avec eux à la guerre comme leur plus ſûre défenſe. Mais après qu'elles eurent été, pour ainſi dire, quelque temps errantes, elles furent par ordre du Pape Urbain II. dépoſées dans l'Egliſe de la Motte Saint Didier, où Dieu les glorifia durant la contagion dont nous parlons. Le nombre & l'éclat des guériſons miraculeuſes qui s'opererent par les merites de ce S. Abbé, rendirent ſon nom celebre dans toute la France, & l'on accouroit de toutes parts pour honorer ſes Reliques. Reliques de S. Antoine apportées en France. S. Antoine invoqué pour la contagion appellée *le feu ſacré.*

Le concours continuel des malades qui venoient y chercher le remede au mal contagieux, engagea

L'An 1089. deux Seigneurs de la Province, ſçavoir, Gaſton & Gironde ſon fils, de ſe conſacrer eux & leurs biens au ſervice des perſonnes frappées de cette contagion. Ils s'aſſocierent dans la ſuite quelques compagnons (*a*) pour cette œuvre de charité ; & ils mirent ſur leurs habits la figure d'une bequille ou d'une potence, pour marque que par leur Inſtitut ils devoient être le ſoûtien des infirmes & des impotens. D'autres croyent que cette marque n'eſt autre choſe que le *Tau*, ce ſigne dont, ſelon le Prophete Ezechiel, Dieu fit marquer ceux qu'il vouloit épargner. Mais comme on repreſente communément S. Antoine avec le *Tau* ſur ſes habits, peut-être que ſes Religieux n'ont pris le même ſymbole que pour mieux lui reſſembler, ou qu'on ne l'a donné au Saint, que parce que l'Ordre établi ſous ſon nom pour le ſervice des malades, s'étoit diſtingué par cette marque. Quoiqu'il en ſoit, telle fut l'origine de l'Ordre de S. Antoine, qui fut inſtitué pour le ſoulagement des malades atteints du feu ſacré, qu'on a nommé *le feu S. Antoine*, parce qu'on avoit recours à ce S. pour en obtenir la guériſon (*b*).

Origine de l'Ordre de S. Antoine.

(*a*) Gaſton s'aſſocia d'abord huit compagnons, ainſi que le marque ce Diſtique.

Gaſtonis voto ſociatis fratribus octo
Ordo eſt hic cœptus ad pietatis opus.

Ce n'étoit d'abord qu'une Confrerie de Seculiers qui éliſoient entre eux un Superieur de l'Hopital ; & S. Antoine de Viennois étoit un Prieuré deſſervi par les Benedictins de Montmayour. Mais Boniface VIII. l'érigea en Abbaye en faveur des Freres de l'Hôpital, & ordonna qu'ils fuſſent appellés les Chanoines du Monaſtere de S. Antoine, & que leur Superieur general en fût l'Abbé.

(*b*) Il arrivoit auſſi que ceux qui blaſphemoient contre la vertu de S. Antoine, étoient frappés de cette contagion qui les conſumoit comme un feu ardent. On en rapporte pluſieurs exemples qu'on ne peut gueres revoquer en doute ; c'eſt ce que le Prince Jean-François Pic de la Mirandole a celebré par les Vers ſuivans.

Vidimus ambuſtos artus atque oſſa perenni
Exemplo ad poſtes ſacri pendentia templi.

Tandis

Tandis que ce nouvel Ordre ſe formoit en France, peu s'en fallut que celui que S. Bruno y avoit établi quelques années auparavant, ne ſe diſſipât ; & ce fut la réputation du S. Fondateur, qui penſa cauſer la ruine de ſon Inſtitut. Le Pape Urbain II. qui avoit été diſciple de S. Bruno à Rheims, ayant appris la vie ſainte qu'il menoit depuis ſix ans dans les montagnes de la Chartreuſe, & connoiſſant d'ailleurs ſon érudition & ſa ſageſſe, l'appella auprès de lui pour profiter de ſes conſeils dans le gouvernement de l'Égliſe. L'humble Solitaire ne pouvoit recevoir un ordre, auquel il lui coûtât plus d'obeïr. Il falloit s'arracher à ſa chere ſolitude, quitter ſes freres qu'il aimoit tendrement, & s'expoſer au danger de voir diſſiper le petit troupeau qu'il avoit raſſemblé avec tant de peine. Mais ſon reſpect pour le S. Siege ne lui permit pas de delibérer. Le Pape recommanda la Chartreuſe à Seguin Abbé de la Chaiſe-Dieu, perſonnage diſtingué par ſa pieté & ſon autorité ; & Bruno nomma Landuin Prieur de la Chartreuſe pendant ſon ſéjour d'Italie.

L'An 1090.

S. Bruno appellé en Italie.

Mais ces Solitaires accoutumés à ſouffrir avec joye les plus grandes auſterités, ne purent ſupporter l'abſence de leur pere. La Chartreuſe qui avec lui leur paroiſſoit un Paradis terreſtre, redevint à leurs yeux ce qu'elle étoit en effet, c'eſt-à-dire, un deſert affreux & inhabitable. Ils ne purent en ſupporter les

Les Diſciples de S. Bruno abandonnent la Chartreuſe & y retournent enſuite.

Vidimus integrum conſumptâ carne cadaver ;
Quod ſubito exarſit violato nomine magni
Antonî, ſubitoque ignis incendia venit
Traxit, ut enormi prompſit convicia linguâ.

L'An 1090. ennuis & les incommodités, & ils en ſortirent, ſans cependant ſe ſéparer. Leur deſertion engagea Saint Bruno à donner ce lieu à Seguin Abbé de la Chaiſe-Dieu. Cependant Landuin qui avoit été nommé Prieur, exhorta ſi pathétiquement ſes freres à la perſévérance, qu'après une abſence de peu de temps, ils retournerent à la Chartreuſe, que l'Abbé de la Chaiſe-Dieu leur rendit par un Acte daté du 17. de Septembre de l'an 1090.

Ep. Seguini t. V. Ann. Benedict. p. 268.

L'Inſtitut de S. Bruno établi en Italie.

Bruno fut reçu du Pape avec la diſtinction dûe à ſa pieté & à ſon merite ; & le Pape qui connoiſſoit ſa prudence, le conſultoit ſouvent ſur les affaires les plus importantes de l'Egliſe. Mais l'embarras & le tumulte inſeparables de la Cour Romaine, où toutes les cauſes du monde Chrétien étoient portées, n'étoient pas du goût d'un Religieux, qui avoit éprouvé les douceurs de la ſolitude & de la contemplation. Bruno demanda donc inſtamment la permiſſion de retourner s'enſevelir dans ſa chere Chartreuſe. Le Pape l'eſtimoit trop pour la lui accorder. Il le preſſa même d'accepter l'Archevêché de Rhegio. Mais le pieux Solitaire s'en excuſa avec une humilité qui parut ſi ſincere, que le Pape ne crut pas devoir faire violence à ſa modeſtie. Il conſentit même enfin qu'il ſe retirât dans une ſolitude de la Calabre, où il mena avec quelques Compagnons (*a*) qu'il avoit gagnés à Dieu en Italie, une vie ſemblable à celle qu'il avoit pratiquée dans les montagnes de la Chartreuſe. Ro-

(*a*) M. Fleuri T. XIII. p. 518. dit que S. Bruno ſe retira en Calabre avec Landuin. Mais Landuin étoit Prieur de la Chartreuſe de Grenoble ; & S. Bruno eut en Calabre un diſciple nommé Lanvin qui lui ſucceda dans le gouvernement de la Chartreuſe de Calabre, & que M. Fleuri a confondu avec Landuin.

ger Comte de Calabre & de Sicile ſe félicita d'avoir dans ſes Etats une ſi ſainte Colonie, & il leur aſſigna des Terres, où ils bâtirent au Dioceſe de Squillace, un Monaſtere nommé la Tour, ou *la Torre*, dont l'Egliſe fut dediée l'an 1094. Vers l'An 1090.

Ce fut de cette ſolitude que Bruno écrivit à Radulfe le Verd alors Prevôt de l'Egliſe de Rheims, & ſon ancien ami, pour l'engager à renoncer au monde. Après l'avoir remercié des marques qu'il lui avoit données de ſon ſouvenir & de ſon amitié, il lui fait la peinture ſuivante des agrémens qu'il trouve dans ſa nouvelle retraite. Lettre de S. Bruno à Radulfe le Verd. *Inter Opera S. Brunonis t. 2. in fine.*

„J'habite, dit-il, un deſert ſur les confins de la „ Calabre, aſſez éloigné du commerce des hommes. „ Que dirai-je pour vous décrire la beauté de ce lieu „ & la bonté de l'air qu'on y reſpire ? C'eſt une plaine „ ſpatieuſe & agréable, qui s'étend au loin entre des „ montagnes, & où l'on trouve des prairies toûjours „ vertes & des pâturages toûjours fleuris. Il ne m'eſt „ pas poſſible de vous peindre l'agreable perſpective „ que forment les collines qui s'élevent inſenſiblement, & l'enfoncement obſcur des vallées, où les „ fontaines, les ruiſſeaux, & les rivieres qui les arroſent, preſentent aux yeux le plus charmant ſpectacle. La vûe peut auſſi ſe promener dans des jardins delicieux, & y admirer des arbres de toute „ eſpece, chargés des plus beaux fruits. Mais pourquoi m'arrêter à faire ce detail des agrémens de „ nôtre ſolitude ? L'homme ſage y trouve d'autres „ plaiſirs plus agreables & plus utiles, parce qu'ils „ ſont divins. Cependant l'eſprit fatigué par la mé- Deſcription de la Solitude de S. Bruno en Italie.

Vers l'An 1090.

„ ditation & par les exercices de la diſcipline régu-
„ liere, a beſoin de trouver dans ces plaiſirs d'une
„ belle campagne un delaſſement innocent ; car un
„ arc toûjours tendu perd ſa force.

Après l'éloge de la ſolitude, S. Bruno fait celui de la vie ſolitaire, & preſſe ſon ami de l'embraſſer ſelon la promeſſe qu'il en avoit faite. „ Vous ſçavez, lui „ dit-il, à quoi vous vous êtes obligé, & combien „ le Dieu à qui vous vous êtes dévoüé, eſt terrible. „ Il n'eſt pas permis de lui mentir, car on ne ſe mo- „ que pas impunément de lui. Il vous ſouvient ſans „ doute que nous étant trouvés, vous, Fulcius le „ Borgne & moi, dans un jardin attenant à la maiſon „ d'Adam où je logeois alors, nous diſcourûmes de „ la caducité des biens periſſables de ce monde, & „ de la vanité de ſes plaiſirs ; & qu'après ce diſcours „ nous nous ſentîmes tellement embraſés de l'amour „ divin, que nous promîmes & voüâmes au S. Eſprit „ de renoncer aux biens de la terre, pour chercher „ ceux du Ciel, & même de prendre l'habit Monaſti- „ que. Nous n'aurions pas tardé à executer ce projet, „ ſi Fulcius ne fût pas parti pour Rome. Nous diffe- „ râmes juſqu'après ſon retour. Enſuite d'autres af- „ faires qui nous ſurvinrent, rallentirent nôtre em- „ preſſement, & firent évanoüir nôtre ferveur. „ Bru- no ſomme enfin Radulfe d'exécuter ſon vœu, & il l'exhorte à venir en pélerinage à S. Nicolas de Bari, afin qu'il ait la conſolation de le voir. Radulfe le Verd demeura néanmoins dans l'état Eccleſiaſti- que, & il fut dans la ſuite élevé ſur le Siege de Rheims.

S. Bruno écrivit de la même ſolitude une Lettre à ſes freres de la Chartreuſe de Grenoble pour les féliciter du bien que Landuin leur Prieur, qui l'étoit venu voir, lui avoit appris d'eux, & pour les exhorter à la perſeverance. Il les félicite en particulier de la pieté & de l'obéïſſance des Freres Convers. En finiſſant, il aſſûre les Solitaires de la Chartreuſe qu'il a un deſir ardent de les aller voir : mais il ne put le ſatisfaire. Il mourut ſaintement dans ſon Monaſtere de la Tour en Calabre l'an 1101. un Dimanche ſixiéme d'Octobre, jour auquel l'Egliſe honore ſa mémoire, depuis que Leon X. l'a mis ſolemnellement au nombre des SS.

Vers l'An 1090. *Ibid.*

Dès que S. Bruno connut que ſon heure étoit venuë, il fit aſſembler ſes freres, & leur expoſa tout le cours de ſa vie, comme pour leur faire une eſpece de Confeſſion publique. Enſuite il fit ſa profeſſion de foi, inſiſtant particulierement ſur l'Euchariſtie, pour faire connoître qu'il déteſtoit l'héréſie de Berenger ſon ancien Maître. „ Je crois, dit-il, que le pain & „ le vin qui ſont conſacrés ſur l'Autel, ſont après la „ conſécration le vrai Corps de Jeſus-Chriſt, ſa vraie „ chair & ſon vrai Sang, que nous recevons pour la „ remiſſion de nos pechés, & dans l'eſperance du ſa- „ lut éternel. „

Ep. Encycl. de morte Brun.

Profeſſion de foi que S. Bruno fit en mourant.

Confeſſio S. Brunonis t. IV. Analect. p. 400.

C'eſt ce que nous apprend une Lettre circulaire que ſes Diſciples d'Italie envoyerent à toutes les Egliſes ſelon la coûtume, pour le recommander aux prieres des Fidéles. Quand il s'agiſſoit de quelque perſonne célébre, on répondoit à ces Lettres par un court éloge du mort en proſe ou en vers ; & c'eſt ce

Vers l'An 1090. qu'on nommoit un titre. On nous a conſervé pluſieurs de ces titres de diverſes Egliſes d'Italie & de France au ſujet de S. Bruno : ce ſont des monumens bien certains de la haute idée qu'on avoit de ſon érudition & de ſa pieté. Maynard Abbé de Cormeri répondit par la Lettre ſuivante.

Lettre de l'Abbé Maynard ſur la mort de S. Bruno.

Titul. S. Pauli Cormaric. in append. t. V. Ann. Bened. p. 669.

„ Aux Freres qui ſervent le Seigneur dans le Mo-
„ naſtere de la Tour. J'ai reçu vôtre Billet le 31.
„ d'Octobre de cette année 1102, & j'y ai appris que
„ la bienheureuſe ame de mon cher Maître Bruno
„ eſt ſortie de ce monde periſſable, & a été portée
„ aux Cieux ſur les aîles de ſes vertus. La fin ſi glo-
„ rieuſe de ce grand homme m'a rempli de conſola-
„ tion. Cependant comme je deſirois depuis long-
„ temps de l'aller voir pour lui découvrir ma con-
„ ſcience & vivre avec vous ſous ſa conduite, je n'ai
„ pû retenir mes larmes en apprenant ſa mort. Je ſuis
„ originaire de Rheims, j'ai étudié ſous le Seigneur
„ Bruno ; & graces à Dieu, j'ai fait quelques progrès
„ dans les Lettres, que je reconnois lui devoir. Mais
„ comme je n'ai pû de ſon vivant lui en marquer ma
„ reconnoiſſance, je tâcherai de lui en donner des
„ preuves après ſa mort en priant pour lui comme
„ pour moi-même. „ Les réponſes que firent plu-
ſieurs Egliſes à la Lettre circulaire ſur la mort de S. Bruno, ne lui ſont pas moins glorieuſes On l'y nomme *un Docteur & un Philoſophe incomparable*, & on le met au-deſſus de Virgile & de Platon.

Tit. S. Mauvici, Andegav.

S. Bruno étoit en effet un des plus ſçavans hommes de ſon temps ; & il avoit enſeigné à Rheims avec une grande réputation. Il fut quelque temps Chan-

cellier de Manaſsès Archevêque de Rheims, & il ſouſcrivit en cette qualité à la Chartre de la Fondation de l'Abbaye de S. Martin aux Jumeaux d'Amiens l'an 1073, & à une Donation faite au Monaſtere de S. Baſle. *Vers l'An 1090.*

On a donné au Public deux volumes *in folio* des Ouvrages de S. Bruno. Mais à la réſerve de ſon Commentaire ſur les Pſeaumes & ſur les Epîtres de Saint Paul & des deux Lettres dont nous avons parlé, tous les autres Ecrits qui portent ſon nom, appartiennent à Brunon d'Aſte.

Celebres Profeſſeurs qui étoient en France.

Après la retraite de Bruno la France avoit encore pluſieurs habiles Maîtres, dont les plus célebres étoient alors Anſelme ou Anſelle qui enſeignoit à Laon, & Guillaume de Champeaux qui enſeignoit à Paris. Anſelme étoit dans une grande eſtime pour ſon érudition & pour ſa probité. Il devint Doyen de l'Egliſe de Laon; & il expliquoit l'Ecriture Sainte à ſes Diſciples avec un applaudiſſement général.

Anſelme Profeſſeur à Laon.

Guillaume de Champeaux Profeſſeur à Paris.

Guillaume de Champeaux, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance proche de Melun, n'enſeignoit pas avec moins d'éclat à Paris: mais ſa pieté fut encore plus eſtimable que ſa ſcience. Il renonça à ſa Chaire & à ſa dignité d'Archidiacre, pour prendre l'habit de Chanoine Regulier (*a*) dans le Prieuré ou la Celle de S. Victor proche de Paris. Hildebert Evêque du Mans ayant appris ſa retraite, le félicita de ce qu'il

(*a*) M. Dupin dit que Guillaume de Champeaux *ſe fit Chanoine Regulier, afin, à ce qu'on croit, d'obtenir plus facilement un Evêché.* Il parle d'après Abailard l'ennemi perſonnel de Guillaume. Si le ſieur Dupin avoit nommé cet Ecrivain, le trait ſatyrique qu'il en a emprunté, auroit perdu ſa force. Il ſuffit ſouvent pour réfuter une calomnie, d'en nommer les auteurs. *Bibl. Eccl. du 12. Siecle, 1. part. p. 361.*

Vers l'An 1090. avoit embraſſé la vraie Philoſophie : mais il n'approuva point qu'il eût renoncé à donner des leçons à ſes Diſciples ;„ parce que, dit-il, la ſcience qu'on „ tient enfermée, comme un avare tient ſon argent „ dans ſes coffres, eſt un tréſor inutile. „

Hildebert. Ep. 1. l. 1.

Guillaume reprit le cours de ſes leçons, & il fut dans la ſuite élevé ſur le Siege de Châlons ſur Marne. Il avoit rendu le Prieuré de S. Victor une école celebre des ſciences Eccleſiaſtiques & des vertus Religieuſes. C'eſt ce qui détermina le Roi Loüis le Gros à y faire bâtir une belle Abbaye qui eſt encore occupée par des Chanoines Reguliers, & qui a donné pluſieurs grands hommes & pluſieurs habiles Docteurs à la France.

Odon Profeſſeur à Tournai. Odon ou Odard natif d'Orleans, étoit auſſi un Profeſſeur celebre. Il enſeigna d'abord à Toul. Les Chanoines de Tournai l'inviterent à venir remplir la Chaire de leur Ecole, où il enſeigna pendant cinq ans avec une ſi grande réputation, qu'on venoit du fond de la Saxe pour prendre ſes leçons, & qu'il avoit juſqu'à deux cens Clers pour écoliers. Il excelloit dans la Dialectique, & il avoit un grand goût pour les queſtions les plus ſeches & les plus abſtraites. Odon étoit Realiſte, & par là fort oppoſé à la nouvelle doctrine des Nominaux qu'enſeignoit alors à Lille un Profeſſeur nommé Rambert : ce qui mettoit entre les Maîtres & les Diſciples une émulation qui alloit juſqu'à l'animoſité. Car la Philoſophie qui fait profeſſion de regler les paſſions des autres, ne modere pas toûjours celles des Philoſophes, ſur-tout lorſqu'il s'agit de défendre leurs opinions. S. Anſelme

me étoit fort oppoſé aux Nominaux, & il diſoit qu'ils étoient moins des Dialecticiens que des héréti-ques en matiere de Dialectique. Vers l'An 1090. *Anſelm. de Verbi Incarn.*

Odon ayant acheté par hazard le Traité de S. Auguſtin *de libero arbitrio*, le jetta dans ſa Bibliotheque, ſans ſe mettre fort en peine de le lire. Car il étoit alors plus charmé de la lecture de Platon & des Auteurs profanes, que de celle des SS. Peres. Quelque temps après expliquant à ſes Diſciples le quatriéme Livre de la Conſolation de la Philoſophie de Boëce, où il eſt traité du libre arbitre, il ſe ſouvint qu'il avoit un Ouvrage de Saint Auguſtin ſur ce même ſujet. Il l'envoya querir dans ſa Bibliotheque pour voir s'il y trouveroit quelque choſe digne de remarque. A peine en eut-il lû trois ou quatre pages, qu'il s'écria; „ Hélas! J'avois ignoré juſqu'à preſent quelle „ eſt l'éloquence de S. Auguſtin. „ Il quitta auſſitôt Boëce, & ſe mit à expliquer le Traité du S. Docteur à ſes Ecoliers. Quand il fut arrivé à l'endroit du troiſiéme Livre, où S. Auguſtin compare la miſere d'un pecheur à la condition d'un eſclave condamné à nettoyer un cloaque infect, il ne put retenir ſes larmes, „ & dit à ſes Diſciples. „ Nous venons de lire nôtre „ condamnation, nous qui donnons tous nos ſoins „ à acquerir une vaine ſcience, qui négligeons le „ ſervice de Dieu, & nous rendons indignes de la „ gloire immortelle pour en acquerir une frivole & „ périſſable. „ *Herman. de reſtaur. Monaſt. S. Martini Spicil. t. XII.* Converſion d'Odon. *Ibid.*

Ayant parlé de la ſorte, il deſcendit de ſa Chaire, & alla prier dans l'Egliſe. Tous ſes écoliers étonnés le ſuivirent; & les Chanoines de Tournai ne ſça-

Vers l'An 1090. voient à quoi attribuer cette action extraordinaire. Depuis ce temps-là Odon donna plus de temps à la priere qu'à l'étude: il étoit plus assidu à l'Eglise qu'à sa Classe ; & il donnoit aux pauvres, sur-tout aux pauvres Clercs, l'argent qu'il recevoit de ses Disciples.

Il s'associa quatre personnes, Odon de même nom que lui qui étoit Abbé, Gerbert, Rodulfe & Guillaume ; & ils formerent ensemble la résolution de se donner entierement à Dieu. Mais ils deliberoient s'ils embrasseroient la vie Monastique ou la vie Canoniale. En attendant qu'ils se fussent déterminés, ils demeurerent dans une petite Eglise de S. Martin proche de Tournai. C'étoit celle d'une ancienne Abbaye, qui avoit été détruite durant les courses des Barbares.

Toute la Ville de Tournai fut extremement édifiée des exemples de vertu qu'Odon & ses compagnons donnoient ; & les habitans prierent Ratbode alors Evêque de Noyon & de Tournai, de ne pas souffrir qu'ils les quittassent pour se retirer ailleurs. L'Evêque fit venir Odon, & n'ayant pû rien gagner sur lui, il lui envoya un saint Moine de S. Amand nommé Gislebert, qui étoit regardé comme un Prophete. Odon se rendit enfin aux exhortations de ce saint homme, & consentit à demeurer à Tournai. Il y prit avec ses compagnons l'habit de Chanoines Réguliers ; & le Dimanche second jour de Mai de l'an 1092, l'Evêque les conduisit en Procession à l'Eglise de S. Martin qu'il leur donna, pour y vivre selon la Regle de S. Augustin. Odon rétablit l'Abbaye de S. Martin de Tournai ; & quelques années

après il y remit & y embraſſa la vie Monaſtique, ayant reçu l'habit des mains de l'Abbé d'Anchin. Nous verrons comment dans la ſuite il fut élevé ſur le Siege de Cambrai. Vers l'An 1090.

Il nous reſte quelques Ouvrages d'Odon, qu'on peut voir dans la Bibliotheque des PP. ſçavoir, une Expoſition du Canon de la Meſſe, un Dialogue ſur le Myſtere de l'Incarnation contre les Juifs, une Homelie ſur le mauvais Fermier de l'Evangile, & un Livre de Conferences. Je le crois auſſi Auteur d'une Paraphraſe en vers du commencement de la Geneſe ſur la Creation du Monde, que j'ai vûë dans un ancien Manuſcrit du College de Louis le Grand, avec ce Titre *Odonis Epiſcopi Aurelianenſis*. Mais comme il n'y a pas d'Odon Evêque d'Orleans, on a ſeulement voulu déſigner par là la patrie d'Odon qui étoit d'Orleans, & Evêque de Cambrai. Nous ſçavons d'ailleurs qu'Odon dont nous parlons, étoit bon Poëte. Il compoſa dans ſa jeuneſſe un Poëme ſur la guerre de Troye, ainſi que nous l'apprenons d'un Profeſſeur de Rheims nommé Godefroi, qui fit une piece de Vers à ſa loüange, intitulée *Somnium* (a) *de Odone Aurelianenſi*. Le Poëte y fait un bel éloge de la nobleſſe & des belles qualités d'Odon, auſſi-bien que de la beauté de ſes Ouvrages. Godefroi de Rheims étoit lui-même un habile Profeſſeur, qui étoit en même- Ouvrages d'Odon.

(a) Cet Ouvrage qui n'a jamais été imprimé, eſt dans un fort beau Manuſcrit de la Bibliotheque du College de Loüis le Grand avec quelques autres Poeſies de Godefroi de Rheims. Il y a auſſi parmi les Poeſies d'Hildebert du Mans une piece de Vers adreſſée à Odon, où cet Evêque lui dit qu'il ne doit pas compter de faire fortune par ſes Vers, quelques beaux qu'ils ſoient. Le P. Beaugendre Benedictin s'eſt trompé en croyant que cette Piece d'Hildebert eſt adreſſée à Odon, qui de Moine de Clugni devint Pape ſous le nom d'Urbain II. Perſonne n'a dit que ce Pape ait été Poëte.

temps Poëte & Philoſophe (a).

Vers l'An 1090.

Yves Evêque de Chartres.

Yves Evêque de Chartres fut encore plus diſtingué par ſon érudition que les célebres Profeſſeurs dont nous venons de parler. Ce S. Evêque fut placé ſur le Siege de Chartres l'an 1090. après la dépoſition de Godefroi ſon prédeceſſeur. Un plus digne Evêque ne pouvoit ſuccéder à un Prelat plus ſcandaleux.

Godefroi Evêque de Chartres & Godefroi ou Geoffroi Evêque de Paris ſon oncle, avoient été accuſés de ſimonie ſous le Pontificat de Gregoire VII; & pour ce ſujet Hugues alors Evêque de Die & Legat du S. Siege les avoit excommuniés. Ils allerent à Rome, où le Pape les retint long-temps, en attendant que le Legat vînt les accuſer, ou qu'il envoyât des preuves du crime pour lequel ils étoient ſuſpendus. Il ne fit ni l'un ni l'autre: ainſi Gregoire VII. les renvoya à leurs fonctions, juſqu'à ce qu'on produisît contre eux des témoignages juridiques.

Après la mort de Gregoire VII. Godefroi de Chartres qui croyoit n'avoir plus rien à craindre, ne garda plus de meſures. Outre la ſimonie, on l'accuſa d'adultere & d'autres crimes, qu'Urbain II. crut ne devoir pas tolérer. Pour ôter cette tache de l'Epiſcopat, il cita Godefroi à Rome. L'Evêque s'y rendit avec confiance dans l'eſperance de s'y juſtifier comme la premiere fois. Mais il fut trompé: les charges étoient ſi grieves & les preuves ſi claires, qu'il ne put

(a) Baudri Abbé de Bourgueil a fait de Godefroi de Rheims une Epitaphe, qui commence par ces quatre Vers.

Jucundus magnæ theſaurus Philoſophiæ
Magnaque Muſa perit, cum Godefridus obit.
Iſte decus Cleri, ſol alter idoneus orbi,
Orbi ſufficeret, viveret ipſe diu.

les éluder. Il prit le parti de ſe dépoſer lui-même, & de remettre au Pape ſon anneau & ſon bâton Paſtoral. Ainſi le Pape & le Roi donnerent la permiſſion au Clergé & au peuple de Chartres de proceder à l'élection d'un nouvel Evêque. Ils élurent avec un grand concert Yves Abbé des Chanoines de S. Quentin de Beauvais. Il obtint ſans peine le conſentement du Roi qui connoiſſoit ſa pieté & ſon merite : cependant Richer Archevêque de Sens Métropolitain de Chartres refuſa de le ſacrer ſur diverſes prétextes, & particulierement ſur ce que Godefroi de Chartres n'ayant pas été jugé dans la Province, ſa dépoſition n'étoit pas légitime. Mais Godefroi s'étoit dépoſé lui-même, pour s'épargner la honte d'une dépoſition plus ignominieuſe. Yves fit enfin le voyage d'Italie, pour recevoir l'Ordination des mains du Pape au refus de ſon Métropolitain. L'An 1092.

Le Pape connoiſſoit Yves depuis long-temps pour un des plus dignes ſujets du Clergé de France. Il le reçut avec diſtinction à Capouë, où Yves le trouva. Urbain l'ordonna Evêque de Chartres, & après la cérémonie, il lui fit l'exhortation ſuivante. „ Comme nous ſommes perſuadés que c'eſt par l'inſpiration de Dieu que le Clergé & le peuple de Chartres „ vous ont élu, & conduit vers nous, pour nous prier „ de vous donner l'Ordination Epiſcopale, nous „ l'avons fait volontiers, mon très cher frere. Vous „ avez reçu l'Epiſcopat par l'impoſition de nos „ mains ; mais connoiſſez-en tout le poids : c'eſt un „ grand fardeau que d'être chargé du gouvernement des ames. Il eſt difficile de conduire des in- Yves ordonné Evêque par le Pape. T. X. Conc. p. 430.

L'An 1090. „ ferieurs, ſans chercher ſon propre interêt; de leur „ commander, & d'être en même temps leur miniſtre „ & leur ſerviteur. N'oubliez jamais qu'au jour du Ju- „ gement, on vous demandera un compte rigoureux „ du talent qui vous a été confié. Nous vous exhor- „ tons particuliérement de conſerver pure & ſans ta- „ che la foi que nous vous avons fait profeſſer dans la „ cérémonie de vôtre Ordination, parce que la foi „ eſt le fondement de toutes les vertus. Quoique „ nous ſçachions que depuis vôtre enfance, vous „ avez été nourri dans l'étude des ſaintes Lettres, „ nous ne laiſſons pas de vous exhorter en peu de „ mots de ne vous point laiſſer enfler par la proſperi- „ té, ni abbatre par l'adverſité, mais de vous com- „ porter en toutes choſes avec prudence & diſcrétion, „ afin que vôtre conduite ſoit irréprochable. „ Ce diſcours du Pape Urbain n'eſt qu'un abregé tiré mot pour mot d'une formule d'exhortation qui eſt marquée dans le Pontifical Romain, & qu'on devoit donner par écrit à l'Evêque nouvellement conſacré, comme un précis de ſes devoirs.

Pontif. Rom. tertia parte p. 136.

Les plus habiles Critiques ſe ſont fort partagés ſur l'année de l'Ordination d'Yves de Chartres. Mais d'anciens Actes nous paroiſſent décider la queſtion, en rapportant la premiere année de ſon Epiſcopat à l'an 1090. (a) Le Pape Urbain renvoya Yves avec des Lettres qu'il écrivit en ſa faveur au Clergé & au Peu-

T. X. Conc. p. 429.

(a) Mr. Souchet dans ſes Notes ſur la douziéme Lettre d'Yves, cite une Chartre du Monaſtere de Vendôme, où ce Prelat eſt produit pour témoin d'un Acte paſſé le Vendredi de la ſemaine de Pâque de l'an 1091. Or comme les Lettres du Pape Urbain qui donnent avis au Metropolitain & au peuple de Chartres de l'Ordination d'Yves, ſont datées du 24. & du 25. de Novembre; il paroit certain qu'Yves fut ordonné au mois de Novembre de l'an 1090, & apparemment le 24. qui étoit un Dimanche,

ple de Chartres. Il leur marque que ſa dévotion pour la Sainte Vierge l'a porté à prendre un ſoin ſpecial de leur Egliſe ; qu'après avoir refléchi ſur les maux qu'elle a ſoufferts ſous l'Epiſcopat de Godefroi, il a crû devoir le dépoſer, & qu'il leur a donné pour Evêque le Prêtre Yves qu'ils avoient élu. „ Nous vous le „ renvoyons, leur dit-il, ordonné par les mains de „ S. Pierre, & nous vous conjurons de la part de ce „ Prince des Apôtres de le recevoir comme vôtre ve„ ritable Paſteur. „ La Lettre eſt datée de Capouë le 24. de Novembre. L'An 1099. Lettre du Pape Urbain au Clergé de Chartres.

Le lendemain le Pape écrivit à Richer (a) Archevêque de Sens, une Lettre par laquelle il lui apprend que ſans donner atteinte à ſes droits de Metropolitain, il a ordonné Yves Evêque de Chartres ſur le refus que lui Archevêque avoit fait de lui impoſer les mains. Il le prie de le recevoir avec bonté au nombre de ſes Suffragans, de l'aider de ſes conſeils, & de le ſoûtenir de ſon autorité dans le gouvernement de ſon Egliſe. Lettre du même Pape à Richer de Sens. *Ibid.*

Richer étoit bien éloigné de prendre ces ſentimens. Il regarda comme un attentat à ſes droits la dépoſition de Godefroi de Chartres faite en premiere inſtance par le Pape, & ſans que l'affaire eût été examinée dans le Concile Provincial. L'Ordination d'Yves faite par le Pape acheva de l'aigrir, & il refuſa opiniatrément de le reconnoître pour ſon Suffragant. Il le cita même de comparoître devant ſon Concile pour y être jugé, & lui écrivit à ce ſujet une Lettre pleine de fiel & de traits injurieux.

(a) Dans l'Inſcription de la Lettre du Pape cet Archevêque eſt nommé *Roger, Rogerio:* Il faut lire *Ruber, Riberio.*

L'An 1090. Yves y répondit avec fermeté. Après avoir marqué à l'Archevêque qu'il a ſenti plus vivement les outrages faits au S. Siege par cette Lettre, que ceux qui lui étoient faits perſonnellement, il lui parle ainſi : „ Vous ne craignez pas d'avancer que j'ai uſurpé „ le Siege de Godefroi : en quoi il eſt manifeſte „ que vous levez la tête contre le Siege Apoſtolique, „ en tâchant de détruire ce qu'il établit, & de réta- „ blir ce qu'il détruit. Réſiſter aux Jugemens & aux „ Conſtitutions de ce Siege, c'eſt encourir la note „ d'héréſie. Car il eſt écrit : *Il eſt conſtant que celui qui „ ne s'accorde pas avec l'Egliſe Romaine, eſt un hérétique.*

Yvonis Ep. 8.

Lettre d'Yves de Chartres à Richer Archevêque de Sens.

Cap. Nolite Diſt. 11.

„ De plus, c'eſt n'avoir pas aſſez de ſoin de vôtre „ réputation, que d'appeller encore Evêque un bouc „ émiſſaire dont les adulteres, les débauches, les „ trahiſons & les parjures ont été publiés dans preſ- „ que toute l'Egliſe Latine ; & qui étant pour ce ſu- „ jet condamné par le S. Siege, au tribunal duquel il „ déſeſpéroit de pouvoir ſe juſtifier, a remis lui-mê- „ me ſon anneau & ſon bâton Paſtoral. Vous avez „ reçu à ce ſujet un Decret Apoſtolique qui contient „ ces paroles : *Quiconque donnera quelque aide à Godefroi „ dépoſé de l'Epiſcopat, pour vexer ou envahir l'Evêché de „ Chartres, nous jugeons qu'il eſt excommunié.* Voilà ce- „ pendant le ſujet que vous voulez rétablir dans l'E- „ piſcopat.

„ Il y a dans vôtre Lettre un autre article, qui „ montre bien que vous avez ouvert vôtre bouche „ contre le Ciel, en oſant appeller une bénédiction „ telle quelle, celle que j'ai reçue par l'impoſition des „ mains du Pape & des Cardinaux. Car c'eſt au Pape „ qu'il

„ qu'il appartient principalement & généralement L'An 1090.
„ de confirmer ou d'infirmer les Ordinations, tant
„ des Metropolitains que des autres Evêques. C'eſt à
„ lui qu'il appartient de recevoir ou de caſſer vos
„ Conſtitutions & vos Jugemens, & de maintenir
„ ſes Decrets, ſans qu'aucun de ſes inferieurs puiſſe
„ les changer ou les corriger. „ Yves cite là-deſſus l'autorité du Pape Gelaſe & celle de Gregoire IV. dans une Lettre à S. Aldric du Mans. En finiſſant, il marque qu'il eſt prêt de ſe preſenter pour ſe juſtifier devant le Concile que ſon Métropolitain voudra aſſembler en quelque lieu que ce ſoit, & même à Etampes, pourvû qu'on lui donne un ſauf-conduit.

Richer de Sens tint en effet un Concile à Etampes L'An 1091.
au ſujet de l'Ordination d'Yves. Il ne s'y trouva que Concile d'Etampes.
trois Evêques de la Province avec le Métropolitain, *Yves Ep.* 12.
ſçavoir les Evêques, de Paris, de Troyes & de Meaux. Geoffroi Evêque de Paris étoit oncle de Geoffroi depoſé du Siege de Chartres. Sa naiſſance & ſes Charges lui donnoient du crédit. Car il étoit Chancellier du Roi Philippe, & frere d'Euſtache Comte de Boulogne le pere de Godefroi de Boüillon. Il n'eſt pas étonnant qu'un Prelat de ce rang ait pû ſoulever quelques Evêques en faveur de ſon neveu contre le nouvel Evêque de Chartres, qui n'avoit d'autre recommandation que ſon mérite & la juſtice de ſa cauſe.

Le Concile étant aſſemblé, on fit un crime à Yves d'avoir reçû l'Ordination du Pape (*a*), & l'on vouloit procéder à ſa dépoſition. Mais il déclara qu'il

(*a*) Il eſt vrai que les Canons ordonnent que l'Evêque élu ſoit ſacré par le Metropolitain. Mais ils ordonnent auſſi de ne pas laiſſer une Egliſe plus de trois mois ſans Paſteur. Ainſi en cas de refus du Métropolitain, ils permettent le recours à ſes Superieurs.

L'An 1091. appelloit au Pape, & il arrêta ſes adverſaires par la crainte des Decrets Apoſtoliques. Ils ne le preſſerent point de pourſuivre ſon appel : cependant ils ne ſe reconcilierent pas entierement avec lui. C'eſt pourquoi Yves en rendant compte au Pape de ce qui s'étoit paſſé dans ce Concile, prie Sa Sainteté d'écrire à l'Archevêque & à ſes Suffragans, pour leur ordonner, ou de le reconnoître pour légitime Evêque de Chartres, ou d'aller à Rome rendre raiſon de leur refus. Dans la même Lettre il conſeille au Pape de nommer pour la France un Legat, qui ne cherche que les interêts de Jeſus-Chriſt. „ Car, ajoûte-t'il, un homme „ de ce caractere eſt neceſſaire à l'Egliſe dans ces „ temps, où chacun oſe ce qu'il veut, fait ce qu'il „ oſe, & le fait impunément. Je vois, dit-il, plus haut, „ bien des choſes qui ſe font contre l'ordre, ſur-tout „ en ce qu'on ſouffre que des perſonnes qui ne ſer- „ vent pas l'Autel, vivent neanmoins de l'Autel. „ Quand je tâche par mes avis, par mes reproches, „ ou même par l'excommunication, de leur donner „ horreur de ce ſacrilege, ils veulent racheter de moi „ les Autels en nommant une perſonne (a) pour les „ deſſervir, ainſi que par une mauvaiſe coutume ils „ les rachetoient de mes prédeceſſeurs. En quoi j'ai „ beſoin de vôtre conſeil, ſi vous croyez qu'on puiſſe „ tolérer cet uſage, ou de vôtre ſecours, ſi vous jugez „ qu'on ne doive pas le ſouffrir. „

Ibid.

Pour faire entendre ce que dit ici Yves de Char-

(a) Il y a dans le texte *Altaria à me redimere volunt ſub nomine perſonæ.* Jean de Salisburi déplore cet abus : *Nolunt ſervire altario, qui de altario vivunt, ne, ut populus argueit, dicam luxurientur. Sed Perſonatus quoſdam introduxerunt, quorum jure ad alium onera, ad alium referantur emolumenta.*

Policrat. l. 7. c. 17.

tres, il faut expliquer en peu de mots en quoi conſiſtoit l'abus dont il ſe plaignoit, & qu'on nommoit *rachat des Egliſes* ou *des Autels* (*a*). Quand les Seigneurs Laïques qui dans des temps de trouble avoient uſurpé les Egliſes, c'eſt-à-dire, les dixmes, les terres, & autres revenus des Egliſes, voulurent les reſtituer pour décharger leurs conſciences, la plûpart les donnerent à divers Monaſteres. Mais comme tous ces biens avoient originairement appartenu à l'Evêque, qui étoit l'œconome general des biens Eccleſiaſtiques de ſon Dioceſe, & que d'ailleurs les Moines par leur état ne pouvoient deſſervir ces Egliſes, ſur-tout les Paroiſſes, ils les racheterent des Evêques en leur donnant une certaine ſomme, & en mettant à leur place un Vicaire ou un Deſſervant; c'eſt ce qu'on nommoit *une Perſonne*. D'où il arrivoit que l'un avoit les charges du Benefice, & l'autre les revenus. Toutes les fois qu'on changeoit le Deſſervant ou *la Perſonne*, il falloit racheter de nouveau l'Egliſe en donnant une nouvelle ſomme à l'Evêque, à peu près comme dans les Fiefs où l'on doit au Seigneur dont ils relevent une nouvelle redevance toutes les fois que le Fief change de poſſeſſeur. Ce rachat des Egliſes & des Autels fut proſcrit comme ſimoniaque par Urbain II. au Concile de Clermont.

L'An 1091.

Ce que c'étoit que racheter les Egliſes.

Yves demeura Evêque de Chartres malgré le crédit de Godefroi ſon Competiteur, qui ſe retira dans

(*a*) Il paroit qu'on appelloit *Egliſes* les terres & les autres revenus fixes des Egliſes, & qu'on nommoit *Autels* les offrandes des Fidéles; & c'eſt en ce ſens qu'on diſtinguoit quelquefois le rachat des *Egliſes* du rachat des *Autels*. S. Abbon dans une Lettre ſe plaignit des Evêques qui vouloient faire cette diſtinction, prétendant que tous les Autels leur appartenoient, c'eſt-à-dire, toutes les Offrandes.

L'An 1091. une Prevôté de l'Egliſe de Chartres, ſituée en Normandie, où un Comte du Pays le ſoutint quelque temps. Dès que le nouvel Evêque de Charrres fut ſur le chandelier, il y parut une des plus brillantes lumieres de l'Egliſe de France par la pureté de ſes mœurs, par l'ardeur de ſon zele, & par l'éclat de ſon érudition. Yves étoit né d'une famille noble du Beauvoiſis; & il ſe diſtingua dès ſa jeuneſſe par une tendre pieté, & par un amour ardent pour l'érude. Il étudia la Theologie au Monaſtere du Bec ſous le celebre Lanfranc. Mais il s'appliqua particuliérement à la connoiſſance des Canons; & il paſſa avec juſtice pour le plus habile Canoniſte de ſon temps.

Gui Evêque de Beauvais qui avoit été Doyen de S. Quentin de Vermandois, ayant fondé une Abbaye de Chanoines Réguliers en l'honneur de Saint Quentin, y établit d'abord en qualité de Prevôt Yves, dont il connoiſſoit le zele & la prudence. Enſuite il lui donna la Charge d'Abbé. Yves déploya dans cette dignité les rares talens qu'il avoit reçus pour inſtruire & pour gouverner les ames. Il apprit aux Chanoines les devoirs de leur état, les leur fit remplir, & il rendit en peu de temps ſa Communauté ſi floriſſante, qu'elle ſervit de modele aux autres Maiſons de cet Inſtitut. Il joignoit l'étude à la priere; car ce fut alors qu'il compoſa ſon grand Ouvrage intitulé le *Decret*, qui eſt un Recuëil complet des Canons: ce qu'il fit moins pour montrer ſa ſcience, que pour ſe rendre utile à l'Egliſe & procurer le rétabliſſement de la diſcipline. Il y a lieu de croire que ce fut cet Ouvrage qui le fit connoître du Pape,

& qui prévenant d'eſtime pour lui le Roi & le Clergé de Chartres, le fit élever ſur ce Siege. Il ne tarda pas à faire voir qu'il étoit digne de cette place par ſon courage à réſiſter aux Puiſſances de la terre, pour maintenir la loi de Dieu. Le Roi Philippe l'éprouva dans l'affaire ſuivante. Vers l'An 1091.

Ce Prince qui étoit le plus puiſſant Roi de l'Europe, paroiſſoit en être le plus heureux, lorſqu'une paſſion criminelle à laquelle il ſe livra, lui attira les plus cuiſans chagrins, & ternit ſa gloire, par le ſcandale qu'il donna à la Chrétienté. Il avoit épouſé depuis long-temps Berthe fille de Florent Duc de Friſe; & il en avoit déja trois enfans, lorſqu'il entreprit de la répudier pour épouſer Bertrade fille du Comte Simon de Montfort, & troiſiéme femme de Foulques Rechin (*a*) Comte d'Anjou, qui l'avoit épouſée du vivant des deux premieres. C'étoit une Dame d'une rare beauté, mais d'un eſprit fort artificieux. S'étant apperçue qu'elle étoit aimée du Roi, elle quitta ſon mari, qui parut s'en mettre peu en peine, & elle ſe réfugia à la Cour de France. Philippe l'aima éperduement; mais ſa paſſion ne flata Bertrade que par l'eſpérance qu'elle conçut de ſe faire Reine. L'An 1092. Le Roi Philippe entreprend de répudier la Reine Berthe & d'épouſer Bertrade.

Le Roi prévit de grandes difficultés, qu'il eſpéra pourtant de ſurmonter: un amour violent eſt également aveugle & crédule. Ce Prince ayant donc répudié la Reine Berthe, qu'il relégua à Montreüil ſur mer, prit des meſures pour épouſer Bertrade. Il râcha d'abord de gagner les Evêques de ſon Royaume;

(*a*) Ce Prince fut ſurnommé *Rechin* à cauſe de ſon humeur chagrine. Car Rechin ſignifioit *aigre*, un homme de mauvaiſe humeur, d'où le mot de *rechigner* nous eſt reſté. Les Picards appellent *reches* des fruits qui ont un goût acre.

L'An 1092. & comme Yves de Chartres étoit le plus ſçavant & le plus eſtimé, le Roi n'omit rien pour ſurprendre ſon ſuffrage. Il le manda à ſa Cour, où après lui avoir fait bien des careſſes accompagnées des promeſſes les plus flateuſes, il le conjura de l'aider dans l'affaire du mariage qu'il projettoit. Yves n'étoit pas de ces Prelats courtiſans ou ambitieux, à qui les volontés du Prince & les graces qu'ils en eſperent, ſervent de regles de leur conduite, & quelquefois de leurs déciſions. Il répondit au Roi avec liberté qu'il ne devoit pas penſer à contracter un nouveau mariage, à moins que la cauſe de ſon divorce n'eût été auparavant terminée.

Le Roi tâche en vain de gagner Yves de Chartres.

Yvo Ep. XIII.

Le Roi qui ne cherchoit qu'à le tromper, l'aſſûra que ſon divorce avoit été approuvé par le jugement du Pape, par celui de l'Archevêque de Rheims & des Prelats de cette Province. Yves lui répliqua qu'il n'avoit aucune connoiſſance de cette déciſion ; qu'au reſte, il n'aſſiſteroit pas à ſon mariage avec Bertrade, à moins qu'il ne fût aſſuré que les Evêques de la Province de Rheims l'avoient approuvé, & que l'Archevêque de Rheims n'en fît la cérémonie, ſelon le droit que le S. Siege & une ancienne tradition ont donné à ſon Egliſe. Ce qu'Yves diſoit à cauſe du Sacre de la nouvelle Reine, qui devoit accompagner la cérémonie du mariage.

Yves manda à Rainald Archevêque de Rheims ce qui s'étoit paſſé entre le Roi & lui dans cette conférence ; & il exhorta ce Prelat & ſes Suffragans à ne point trahir la Religion dans l'affaire préſente. „ Pour „ moi, ajoûte-t'il, j'aime mieux perdre pour toû-

Ibid. Ep. XIII.

„ jours la dignité & le nom d'Evêque, que de ſcan- L'An 1092.
„ daliſer par quelque prévarication le troupeau du
„ Seigneur confié à mes ſoins. „

Le Roi que ſa paſſion pour Bertrade captivoit de plus en plus, boucha les oreilles à toutes les repreſentations des perſonnes zelées; & pour ſe lier davantage, il fit ſerment de l'épouſer au plûtôt. Ayant donc réſolu de paſſer outre, il fit inviter les Evêques à ſe trouver à la célébration de ſon mariage. Yves répondit à cette invitation avec une fermeté digne de ſa vertu. Voici en quels termes il écrivit là-deſſus au Roi.

„ Ce que j'ai dit de vive voix à vôtre Sérénité avant Lettre d'Yves de Chartres au Roi.
„ vôtre ſerment, je prends la liberté de le lui écrire. Je Ep. XV.
„ ne veux, ni ne puis aſſiſter à la célébration de vô-
„ tre mariage, à laquelle vous m'invitez, à moins
„ qu'un Concile général n'ait décidé que vous avez
„ légitimement répudié la Reine vôtre épouſe, &
„ que vous pouvez contracter avec celle que vous
„ vous propoſez d'épouſer. Si l'on m'avoit invité à
„ quelque Conference avec les Evêques, où l'on pût
„ librement diſcuter cette affaire, je n'y aurois pas
„ manqué; mais je ne puis me rendre à Paris pour le
„ ſujet qui m'y fait appeller. Ma conſcience que je
„ dois conſerver pure devant Dieu, & la réputation
„ d'un Evêque de Jeſus-Chriſt, qui doit être ſans ta-
„ che, m'en empêchent: j'aimerois mieux être jetté
„ au fond de la mer avec une meule attachée au cou,
„ que d'être un ſujet de ſcandale pour les foibles.
„ Prince, ce que je dis n'eſt pas contre l'obéïſſance
„ que je vous dois: c'eſt au contraire pour vous mieux
„ marquer ma fidélité, que j'oſe vous parler ainſi. „

L'An 1092. L'Evêque de Chartres n'en demeura pas là : il envoya une copie de ſa réponſe aux autres Evêques invités avec lui à la cérémonie du mariage du Roi ; & il les exhorta à n'être pas dans les conjonctures preſentes des chiens muets, qui n'ont pas la force d'aboyer. *Ep. XIV.*

Le Roi ne tarda pas à reconnoître qu'il trouveroit dans les Evêques plus de fermeté qu'il n'avoit cru, & que pluſieurs Prelats refuſeroient de ſe trouver à la célébration de ſon mariage : ce qui feroit un mauvais effet dans l'eſprit du peuple. Pour en prévenir les ſuites, il prit le parti de faire la choſe avec moins d'éclat. Il ſe fit marier par l'Evêque de Senlis, en preſence ſeulement de l'Archevêque de Roüen & de l'Evêque de Bayeux, qui n'étoient point de ſes Etats. Mariage du Roi avec Bertrade.

Ce mariage illégitime cauſa un grand ſcandale dans toute la France. La plûpart des Evêques en murmurerent hautement ; les autres plus politiques garderent le ſilence, & quelques-uns par lâcheté entreprirent de le juſtifier. Quelques Seigneurs qui cherchoient à broüiller, prirent les armes en faveur de la Reine Berthe, qui avoit été répudiée contre toutes les Regles.

Dès que le Pape Urbain eut connoiſſance d'une alliance ſi ſcandaleuſe, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques, pour leur ordonner d'examiner le nouveau mariage du Roi, & de le caſſer, s'ils jugeoient qu'il eût été contracté contre les loix de l'Egliſe. En même-temps le Pape nomma pour ſon Légat en France Hugues Archevêque de Lyon, le même qui étant Evêque de Die, s'étoit déja acquitté avec Hugues Archevêque de Lyon Legat en France.

avec tant de fermeté de ce Miniſtere ſous le Pontificat de Gregoire VII. Hugues avoit peine à accepter une commiſſion que les conjonctures rendoient ſi délicate & ſi difficile ; & pluſieurs Evêques qui craignoient ſon zele, lui conſeilloient de la refuſer. Yves de Chartres l'ayant appris, lui écrivit pour le raſſûrer contre les terreurs qu'on tâchoit de lui inſpirer au ſujet du Roi. L'An 1091.

„ Ceux qui ſe portent bien, lui dit-il, n'ont pas „ beſoin de Medecins ; il ne ſont néceſſaires qu'aux „ malades. Quoiqu'il ſe ſoit élevé un nouvel Achab „ dans le Royaume d'Italie, & une nouvelle Jézabel „ dans celui de France, Elie ne peut pas dire qu'il „ eſt demeuré ſeul. Dieu s'eſt reſervé ſept mille hom- „ mes qui n'ont pas flechi le genoû devant Baal. „ Quoiqu'Hérodias danſe devant Hérode, qu'elle „ demande & obtienne la tête de Jean-Baptiſte, il „ faut que Jean diſe : *Il ne vous eſt pas permis de répudier „ vôtre femme ſans raiſon.* Quoique Balaam enſeigne à „ Balac à ſéduire les Iſraëlites par l'amour des fem- „ mes, Phinées ne doit poinr pardonner à l'Iſraëlite „ qui peche avec une femme Madianite. Quoique „ Neron à l'inſtigation de Simon faſſe empriſonner „ Pierre, Pierre ne doit pas laiſſer de dire à Simon : „ *Que vôtre argent périſſe avec vous.* *Yvon. Ep. XVIII.* Lettre d'Yves de Chartres à Hugues de Lyon.

„ Plus les méchans font d'efforts contre l'Egliſe, „ plus il faut montrer de courage pour la défendre, & „ pour en relever les ruines. Ce n'eſt pas pour vous „ inſtruire que je vous parle de la ſorte : je voudrois „ ſeulement perſuader à vôtre Paternité de remettre

L'An 1091. „ la main à la charrue, pour arracher les épines du „ champ du Seigneur. „

L'Archevêque Hugues qui s'étoit parfaitement réconcilié avec le S. Siege, accepta la Légation ; & nous verrons qu'il en remplit les devoirs avec un zele & un courage qui effacerent la tache dont il avoit terni la gloire de sa premiere Légation.

Cependant quelques amis que l'Evêque de Chartres avoit à la Cour, tâcherent de faire sa paix avec le Roi, & ils lui manderent que ce Prince pour lui rendre ses bonnes graces, exigeoit seulement qu'il dissimulât. Il répondit en ces termes à Gui Maître d'Hôtel (*a*) du Roi.

Lettre d'Yves de Chartres à Gui sur le mariage du Roi avec Bertrade. *Ep. XXIII.*

„ Je vous remercie des peines que vous vous donnez pour faire ma paix avec le Roi. Mais comme „ cette paix ne peut être solide, tandis qu'il persistera „ dans son dessein, j'ai résolu d'attendre encore quelque temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se „ dispose à casser son mariage, & à le sépater de sa „ nouvelle épouse. Car j'ai vû des Lettres que le Pape Urbain écrit aux Archevêques & aux Evêques „ pour réduire ce Prince à la raison, & le corriger par „ les Canons, s'il ne vient pas à résipiscence. Les „ Lettres auroient même déja été publiées : mais pour „ l'amour du Roi, j'ai obtenu qu'on les tînt encore „ secretes quelque temps ; parce que je ne veux pas „ que son Royaume ait quelque prétexte de se soule-

(*a*) Il y a dans le texte Latin *Dapifero*. C'étoit alors la premiere Charge de la Couronne ; car le *Dapifer* signe dans les Chartres de ce temps-là immédiatement après le Roi ; & quand la Charge n'étoit pas remplie, on marquoit dans les Chartres, *Dapifero nullo*. On croit que le Grand Maître de la Maison du Roi a succedé à ce premier Officier qu'on appelloit *Dapifer*.

„ ver contre lui. Avertiſſez-en le Roi, & mandez- L'An 1092.
„ moi ſes ſentimens. „

L'excommunication du Roi n'auroit été qu'un vain prétexte, qui n'auroit pû juſtifier, ni même excuſer la révolte. Mais Yves craignoit que les factieux n'en priſſent occaſion de broüiller; & il n'étoit pas fâché de le faire craindre au Roi; afin que la politique vînt, pour ainſi dire, au ſecours de la Religion. Le Roi ne lui ſçut pas gré de cet avis: au contraire, pour avoir occaſion de le chagriner, il lui envoya ordre de le venir trouver avec les Milices de ſon Egliſe à Chaumont ou à Pontoiſe. L'Evêque de Chartres lui fit la réponſe ſuivante.

Ep. 18. Lettre d'Yves de Chartres au Roi Philippe ſur le même ſujet.

„ Pluſieurs raiſons importantes m'empêchent de „ me rendre à l'ordre que j'ai reçû de vôtre Excel- „ lence. La premiere, c'eſt que le Pape Urbain vous „ a défendu par l'autorité Apoſtolique d'avoir com- „ merce avec la femme que vous regardez comme „ vôtre épouſe, & que vous n'avez pas voulu per- „ mettre qu'on fît ſerment pour la ſûreté du Concile „ que Sa Sainteté avoit chargé les Evêques de tenir. „ Si vous ne vous ſeparez pas de Bertrade, la même „ autorité vous interdit la Communion, & elle dé- „ fend à tous les Evêques de lui impoſer la Cou- „ ronne. C'eſt par reſpect pour vôtre Majeſté que je ne „ veux pas me rendre auprès de vous; de peur qu'étant „ contraint de déférer au S. Siege, à qui je dois obéïſ- „ ſance comme à Jeſus-Chriſt, je ne ſois obligé de „ publier hautement ce que je vous dis ici à l'oreille. „ Une autre raiſon, c'eſt que la plûpart des Vaſſaux „ & des Soldats de mon Egliſe ſont abſens ou excom-

L'An 1092. „ muniés. Je ne puis lever l'excommunication, ſans „ qu'ils ayent auparavant fait ſatisfaction, ni les en- „ voyer à l'armée, tandis qu'ils ſont excommuniés. „ De plus, vôtre Sérenité ſçait qu'il n'y a point de „ ſûreté pour moi à ſa Cour. Je crains tout de la co- „ lere d'un ſexe, qui eſt ſouvent infidele à ſes amis : „ que ſera-t'il à ceux qu'il regarde comme ſes enne- „ mis?

Yves de Chartres dépoüillé de ſes biens. Lettre qu'il écrit au Roi à ce ſujet.

Yves de Chartres ne tarda pas à éprouver les effets de la colere du Roi, ou plutôt de celle de Bertrade. Le Roi lui fit un crime de n'avoir pas conduit à ſon armée les troupes de ſon Egliſe. Il ſe déclara ſon ennemi, ou comme on parloit alors, il le deffia (*a*), & mit au pillage les biens de ſon Evêché. Le S. Evêque ſe vit par là réduit à une extrême indigence : mais il n'en montra que plus de courage. Guillaume Abbé de Feſcan l'en félicita par une Lettre où il le compare à Jean-Baptiſte & à Elie. Yves lui marqua dans ſa ré-

Ep. XIX. ponſe, qu'il voudroit pouvoir reſſembler à ces Saints, mais qu'il en eſt bien éloigné, quoiqu'il ait déja le bonheur de ſouffrir la perte de ſes biens. Il ſe recommande à ſes prieres & à celles de ſa Communauté. „ Car pour moi, ajoûte-t'il, je ſuis ſi accablé d'af- „ faires, que je ne goûte aucun repos ; & il arrive ra- „ rement que je puiſſe réciter mon Office aux heures „ marquées. „

Yves ſans ſe relâcher de ſa fermeté, fit quelques

(*a*) Il y a dans le texte *me diffiduciaſtis* ; *diffidare* ou *diffiduciare aliquem*. C'eſt ſe déclarer ſon ennemi, renoncer à la foi ou à l'amitié qu'on lui avoit promiſe. C'eſt ce qu'on appelloit deffier quelqu'un. On croyoit qu'il étoit contraire aux loix de l'honneur & de la bravoure, d'attaquer quelqu'un dans ſes biens ou dans ſa perſonne, ſans lui avoir auparavant donné un deffi en préſence de témoins ; afin qu'il pût ſe tenir ſur ſes gardes. Celui qui en uſoit autrement, étoit regardé comme un traître.

démarches pour appaiſer le Roi, ou du moins pour ſe juſtifier. Il lui écrivit la Lettre ſuivante. „ Comme „ c'eſt par vôtre main que la grace de Dieu m'a tiré „ du fumier, pour m'élever juſqu'au trône des Prin- „ ces, je reconnois qu'après Dieu, je vous dois ren- „ dre tous les reſpects & tous les honneurs qui ſont „ dûs à vôtre dignité & qui conviennent à vôtre ſa- „ lut. Mais puiſque les avis ſalutaires que la charité „ & la fidelité m'ont engagé à donner à vôtre Seré- „ nité, vous ont tellement aigri, que vous m'avez „ deffié, & que vous avez expoſé au pillage les biens „ de mon Evêché, je ne puis ni en ſûreté, ni en „ honneur me préſenter à vôtre Cour. Je ſupplie „ vôtre Majeſté de me donner le temps de reſpirer un „ peu, & de réparer en quelque ſorte les pertes que „ j'ai faites, qui ont été ſi grandes, que j'ai preſque „ manqué de pain.... Pour ce qui regarde mes accu- „ ſateurs, à qui vous m'ordonnez de répondre, quand „ je ſçaurai qui ils ſont, & ce qu'ils me reprochent, „ je ſerai prêt de répondre, ou à l'Egliſe, ſi ce ſont des „ affaires Eccleſiaſtiques, ou à la Cour, ſi ce ſont „ des affaires ſéculieres.

L'An 1092.

Lettre d'Yves au Roi. *Ep. XXII.*

Yves n'en fut pas quitte pour la perte de ſes biens. Hugues du Puiſet Vicomte de Chartres ſe ſaiſit de ſa perſonne pour faire ſa cour au Roi, & le tint long-temps priſonnier dans un Château. Les habitans de Chartres vouloient prendre les armes pour délivrer leur Paſteur; & ils trouverent moyen de lui faire ſçavoir leur deſſein. Mais le S. Evêque trop heureux de ſouffrir pour la juſtice, s'y oppoſa, & leur fit dire qu'il leur défendoit d'avoir recours aux voyes de fait.

Yves de Chartres emprisonné. *Yvon. Ep. XX.*

L'An 1092. Le Pape Urbain ayant appris que c'étoit l'Evêque de Senlis qui avoit marié le Roi, & que l'Evêque de Chartres étoit detenu priſonnier, écrivit à l'Archevêque de Rheims & aux Evêques ſes Suffragans une Lettre pour leur faire des reproches de la négligence avec laquelle ils ſouffroient de tels attentats. „ Auſſi-„ tôt que vous aurez reçu cette Lettre, leur dit-il, „ nous vous ordonnons par l'autorité Apoſtolique „ d'aller trouver le Roi, ce que vous devriez déja „ avoir fait, & d'employer les avis, les reproches, „ les reprimandes & les prieres, pour lui inſpirer de „ l'horreur de ſon crime. S'il n'en tient pas compte, „ nous ſerons obligés vous & moi de vanger les injures faites à la loi de Dieu, & de percer les Madianites adulteres d'un glaive plus terrible que celui de „ Phinées. Faites les mêmes inſtances pour la délivrance de nôtre frere l'Evêque de Chartres. Si celui qui le retient priſonnier, ne vous écoute point, „ excommuniez-le, & jettez l'interdit ſur ſes Châteaux & ſur ſes terres. „

Ep. Urbani II. t. X. Conc. p. 463.

Lettre du Pape Urbain aux Evêques de la Province de Rheims.

On ne ſçait quelles démarches firent les Evêques de France pour la délivrance de leur confrere, en conſéquence de ces Lettres d'Urbain II. Mais ce que leur zele n'auroit peut-être pas obtenu, la politique engagea le Roi à le faire. Ce Prince qui vouloit entamer une négociation avec le Pape, pour lui faire approuver ſon mariage, crut devoir ſacrifier ſon reſſentiment contre l'Evêque de Chartres à l'interêt qu'il avoit de ne pas s'attirer les cenſures du S. Siege.

La Sentence d'excommunication etoit portée contre lui. Mais on différoit encore de la publier; lorſque

ſans vouloir renoncer à ſon peché, il entreprit de gagner le Pape, ou du moins de l'intimider. Il lui envoya à ce deſſein des Ambaſſadeurs, qui avoient ordre, s'ils le trouvoient inflexible à leurs prieres, d'en venir aux menaces, & de lui déclarer que le Roi embraſſeroit le parti de l'Antipape Guibert, & entraîneroit toute la France dans le ſchiſme. Yves de Chartres trouva le moyen d'avoir connoiſſance des inſtructions données à ces Ambaſſadeurs ; & craignant que le Pape ne ſe laiſſât effrayer, il lui écrivit pour le raſſûrer contre la peur qu'on vouloit lui inſpirer. L'An 1091.

» Les Ambaſſadeurs qui vous ſont envoyés, lui » dit-il, ſe confiant dans l'artifice de leur eſprit & » dans les graces de leur diſcours, ont promis qu'ils » obtiendroient au Roi l'impunité de ſon crime de » la part du S. Siege ; parce qu'ils vous feroient en- » tendre que le Roi & le Royaume ſe ſépareroient de » vôtre obéiſſance, ſi vous ne leviez l'excommunica- » tion portée contre ce Prince. Il ne m'appartient pas » de vous faire des leçons : mais ſi quelques uns ſe » ſéparent de l'unité de leur mere, ce ſont ceux qui » en ſont déja ſéparés de cœur. Vôtre Sainteté doit ſe » conſoler par ces paroles de l'Ecriture : *Je me ſuis ré-* » *ſervé ſept mille hommes qui n'ont pas flechi le genoû devant* » *Baal* ; & par ces autres : *Il faut qu'il y ait des héréſies,* » *afin qu'on connoiſſe ceux qui ſont éprouvés.* Lettre d'Yves de Chartres au Pape. *Ep. XLVI.* *Rom. XI. 14.* *1. Corinth. XI. 19.*

L'Evêque de Chartres avertit le Pape que les Archevêques de Rheims, de Sens, & de Tours ont reçu ordre du Roi de ſe rendre à Troyes avec leurs Suffragans pour tenir un Concile ſur cette affaire le premier Dimanche d'après la Touſſaints, quand on

L'An 1093. aura reçu la réponſe que le S. Siege jugera à propos de faire aux Envoyés du Roi. » Pour moi, ajoûte-t'il, » quoique je ſois invité au Concile, je ne crois pas » devoir m'y trouver, à moins que vous n'en jugiez » autrement. Car je crains bien que cette Aſſemblée » ne faſſe quelque choſe contre la juſtice & contre le » S. Siege. »

Le Pape qui étoit averti, n'eut garde de ſe laiſſer ſurprendre ou affoiblir par les raiſons ou par les menaces des Envoyés du Roi. Il répondit qu'il ne pouvoit conſentir au mariage de Philippe avec Bertrade, à moins qu'on n'eût examiné, ſi ce Prince avoit eu des raiſons légitimes de répudier Berthe. C'étoit-là le nœud de la difficulté : car quoique Bertrade eût été mariée à Foulques Rechin, on n'incidenta pas là-deſſus ; parce qu'il paroiſſoit évident que ce Comte qui avoit déja répudié deux femmes ſans raiſon, n'avoit pû contracter un mariage légitime avec Bertrade, du vivant de ces premieres femmes.

Concile de Rheims au ſujet du mariage du Roi.

Philippe ſur cette réponſe fit aſſembler le Concile dont nous avons parlé. Mais comme l'Archevêque de Rheims étoit arrêté par la goute, il ne ſe tint pas à Troyes ſelon le premier projet, mais à Rheims, où le Roi manda à l'Archevêque de Sens de vouloir bien ſe rendre. Yves de Chartres ayant été ſommé de ſe trouver à ce Concile, demanda un ſauf-conduit au Roi ; & il ne put l'obtenir : c'eſt pourquoi il ſe crut diſpenſé d'y aller. On lui en ſçut mauvais gré, & l'on fit quelques procédures contre lui.

Yves écrivit à Richer de Sens ſon Métropolitain une Lettre, où il lui dit pour ſe juſtifier, qu'il n'avoit

voit pas dû comparoître au Concile ; 1°. Parce qu'il y avoit été invité par des Evêques qui n'étoient pas de ſa Province, & qui d'ailleurs ne devoient pas être ſes Juges ; 2°. Parce qu'étant manifeſte que c'eſt la haine qui porte ſes ennemis à l'accuſer, il en appelle au S. Siege ; 3°. Parce que n'ayant pû obtenir un ſauf-conduit du Roi, il n'y avoit pas de ſûreté pour lui. An 1094. Ep. XXV.

» D'ailleurs, ajoute-t'il, je comprens par les menaces qu'on me fait, qu'il ne m'auroit pas été permis dans vôtre Aſſemblée de dire la verité, puiſque » pour l'avoir dite & pour avoir obéi au S. Siege, on » me traite avec tant de ſéverité, juſqu'à m'accuſer » de parjure & de leze-Majeſté. Mais qu'il me ſoit » permis de vous le dire, ces reproches conviennent » mieux à ceux qui ſe contentent d'appliquer des fomentations à une playe incurable par des remedes » doux, au lieu d'y appliquer le fer & le feu. Si vous » l'aviez fait avec moi, nôtre malade ſeroit déja gué» ri. En le traitant autrement, c'eſt à vous de voir ſi » vous vous acquittez des devoirs, que l'Epiſcopat & » la fidelité que vous devez au Prince, vous impoſent.

» Quant à ce qui me regarde, que le Roi faſſe contre moi tout ce qu'il lui plaira, & tout ce qu'il pourra ; qu'il m'enferme, qu'il me chaſſe, qu'il me » proſcrive : j'ai réſolu avec la grace de tout ſouffrir » pour la loi de mon Dieu. Je ne veux point conſentir à ſon peché, parce que je ne veux point avoir » part à ſa punition. Que l'Ange du grand Conſeil & » l'Eſprit de force ſoit avec nous.

Le Concile de Rheims qui ſe tint l'an 1094 parut

Vers l'An 1093. en effet assez favorable au divorce du Roi. Mais le Pape qui s'y étoit attendu, avoit envoyé ordre à Hugues Archevêque de Lyon & son Legat d'en tenir un à Autun Ville du Duché de Bourgogne, & par conséquent, où les Evêques devoient avoir plus de liberté. Le Concile s'assembla le 16. d'Octobre, & il s'y trouva des Evêques de diverses Provinces au nombre de trente-deux, parmi lesquels on ne nomme que Radulfe Archevêque de Tours & Hoël Evêque du Mans. On y renouvella l'excommunication contre l'Empereur Henri & contre l'Antipape Guibert, & l'on excommunia le Roi Philippe pour avoir épousé Bertrade du vivant de Berthe sa femme légitime. On publia aussi dans le Concile des Decrets contre la simonie & contre l'incontinence des Prêtres; & l'on défendit aux Moines de desservir les Eglises Paroissiales.

Concile d'Autun. *Chronic. Vird. Bertholdus.*

Quelque attaché que le Roi parût être à son peché, il fut vivement frappé de ce coup; & il eut encore assez de Religion pour ne pas mépriser l'excommunication lancée contre lui. Il souffrit patiemment que dans tous les lieux où il alloit, on cessât l'Office public. Lui même depuis le jour que son excommunication eut été publiée, il ne porta plus la Couronne, & ne fit aucune des fêtes & cérémonies où il auroit été obligé de se revêtir des ornemens Royaux. Cependant avec la dispense des Evêques des lieux, il se faisoit dire une Messe basse dans sa Chapelle.

Cette soumission du Roi jointe à la mort de la Reine Berthe, qui étant arrivée en ce temps-là, sembloit lever les difficultés, fit esperer que le Pape pourroit

ſe laiſſet flêchir. Il avoit indiqué un Concile à Plaiſance, où l'on devoit particuliérement traiter de cette affaire. Le Roi avoit promis de s'y trouver en perſonne pour y plaidet ſa cauſe. Cependant il ſe contenta d'y envoyer des Ambaſſadeurs pour aſſûrer le Concile qu'il s'étoit mis en chemin dans le deſſein de s'y rendre, mais qu'il lui étoit ſurvenu des affaires importantes qui l'avoient empêché de continuer ſa route, & qu'il demandoit un delai juſqu'à la Pentecôte: ce qu'il obtint. Le délai n'étoit pas long; car le Concile ſe tint pendant le Carême de l'an 1095. Il étoit compoſé d'un grand nombre d'Evêques d'Italie, & de France. On n'y parla pas du divorce du Roi Philippe, parce que le délai qu'il avoit demandé n'étoit pas expiré. Mais cette affaire dont nous verrons bientôt les ſuites, donna encore bien de l'exercice au zele du Pape Urbain & à celui de ſes ſucceſſeurs. Elle n'occupa cependant pas tellement l'attention du Pape, ni même celle du Roi, qu'ils n'en réſervaſſent pour terminer pluſieurs affaires importantes. Vers l'An 1093. Bertheld.

Dans le temps même que le Roi Philippe ſcandaliſoit ſon Royaume par ſes adulteres avec Bertrade, il montra du zele pour ôter les ſcandales qu'on voyoit dans quelques Monaſteres. C'eſt qu'il en coûte moins pour réprimer les paſſions des autres, que pour modérer les ſiennes propres; & les Laïques qui ſe pardonnent quelquefois les déſordres les plus honteux, ne pardonnent rien aux Religieux qui oublient la ſainteté de leur état.

Les Moines de S. Magloire de Paris, qui étoient encore alors dans l'Egliſe de S. Barthelemi proche le

L'An 1093. Palais, étoient tombés dans un grand relâchement. T. IV. Ann. Bened. p. 311. Le Roi crut que pour les réformer, il devoit donner ce Monaſtere à l'Abbé de Marmoûtier: ce qui fut exécuté. Le Roi dit dans l'Acte qui en fut dreſſé, que ce dérangement étoit arrivé par la faute des Abbés de S. Magloire, & particuliérement d'Aimon, qui l'étoit alors. Cette Chartre eſt datée de l'an 1093, & ſignée du Roi, du Prince Hugues ſon frere Comte de Vermandois, de pluſieurs Seigneurs & de quelques Moines, parmi leſquels je remarque Hilgote qui avoit abdiqué l'Evêché de Soiſſons, pour embraſſer la vie Monaſtique à Marmoûtier.

Reforme des Moines de S. Magloire.

Le Roi voulut auſſi remedier par les mêmes moyens aux ſcandales, que donnoient les Religieuſes de Faremoûtier. Cette célebre Abbaye qui avoit été ſi long-temps l'aſyle de la pieté & de la pudeur, & où tant de Vierges également diſtinguées par leur vertu & par leur nobleſſe avoient édifié l'Egliſe de France, n'étoit plus alors qu'une école de libertinage. Le Roi prit la réſolution d'en chaſſer les Religieuſes, & il manda à Bernard Abbé de Marmoûtier qu'il lui donnoit cette Abbaye, pour y mettre de ſes Moines à la place des Religieuſes qui deshonoroient la ſainteté de leur état, & qui avoient fait de leur Monaſtere un lieu de débauches. Ce ſont les expreſſions du Roi, qui marquent bien la grandeur du mal. Yves Evêque de Chartres écrivit ſur le même ſujet à Gautier Evêque de Meaux, dans le Dioceſe duquel Faremoûtier étoit ſitué. Il exhorte ce Prélat à réprimer les déſordres de ces Religieuſes, ou s'il ne peut en venir à bout, de mettre des Moines à leur place. Les

Scandales donnés par les Religieuſes de Faremoûtier.

Ep. LXX.

Religieuſes changerent ſans doute de conduite, car l'Abbaye leur demeura. L'An 1093.

Le Roi Philippe & le Pape Urbain II. donnerent auſſi leurs ſoins au rétabliſſement de l'Evêché d'Arras; affaire qui paroiſſoit ſimple & aiſée, mais que divers interêts rendirent délicate & difficile. Depuis S. Vaaſt l'Evêché étoit demeuré uni à celui de Cambrai. Mais comme Cambrai étoit du Royaume de Lorraine, & par là des Etats de l'Empereur Henri IV, le Roi de France & le Comte de Flandre ſouhaiterent qu'on établît un Evêque particulier à Arras. Rétabliſſement de l'Evêché d'Arras.

Les habitans de cette Ville le déſiroient avec ardeur. Ils s'adreſſerent au Pape, qui entrant dans les vûës du Roi, leur permit de procéder à l'élection d'un Evêque, & manda à l'Archevêque de Rheims d'ordonner celui qu'ils auroient élu. » Que vôtre fraternité ſçache, » lui dit-il, que l'Egliſe d'Arras a été une des plus » nobles Egliſes de la Métropole de Rheims, qu'elle » a eu pluſieurs SS. Evêques, & a joüi de tous les » droits d'un Siege Epiſcopal, comme les Monu- » mens les plus certains le prouvent. C'eſt pourquoi » nous vous mandons & ordonnons de ſacrer & d'inſ- » taller Evêque de cette Ville celui qui aura été élu » par le conſentement du Clergé & du peuple. Car il » arrive que les Egliſes ayant été déſolées dans un » temps de perſécution, ſont unies pour un temps à » d'autres Egliſes; & quand enſuite elles ont recou- » vré leur premiere ſplendeur, elles doivent auſſi re- » couvrer leur premiere dignité. Or, il n'appartient » qu'au Pape d'unir les Evêchés, de ſéparer ceux qui » ont été unis, ou d'en établir de nouveaux. Ne crai- T. X. Conc. p. 448.

L'An 1093. » gnez donc pas de faire en vertu de nôtre autorité ce » que nous vous mandons. Nôtre volonté eſt de » rendre tout ſon luſtre à la Métropole de Rheims, qui » avoit autrefois douze Suffragans.» La Lettre eſt datée du ſecond de Decembre.

Le Clergé & le peuple d'Arras ayant reçu cette Lettre demanderent à Rainald Archevêque de Rheims un Evêque Commiſſaire pour aſſiſter à l'élection. Il leur manda de ſe trouver au Concile qu'il devoit tenir à Rheims le troiſiéme Dimanche de Carême, qui étoit le 20. de Mars l'an 1093. Six Evêques de la Province s'y trouverent; ſçavoir, Hugues de Soiſſons, Elinand de Laon, Ratbode de Noyon & de Tournai, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens & Gerard de Teroüanne. Galbert Prevôt de l'Egliſe d'Arras montra que cette Ville devoit avoir ſon Evêque particulier, parce qu'elle en avoit eu autrefois, & que quand elle n'en auroit pas eu, elle étoit aſſez conſidérable pour en meriter un. Gaucher Archidiacre de Cambrai qui en fut élu Evêque peu de temps après, tâcha de réfuter ces raiſons, & voyant qu'il ne perſuadoit pas l'Archevêque, qui vouloit exécuter l'ordre du Pape, il déclara qu'il étoit prêt de montrer en préſence du Pape que l'Egliſe d'Arras n'avoit aucun droit d'avoir un Evêque propre.

Apud Baluz. L. 5. Miſcell.

Le Concile ordonna donc que les parties allaſſent à Rome ſoûtenir leurs prétentions; & l'on marqua pour le terme où elles devoient s'y rendre, depuis le Dimanche avant l'Aſcenſion juſqu'au Dimanche ſuivant. Les Députés de l'Egliſe d'Arras arriverent à Rome au temps marqué, & y attendirent neuf jours

les Députés de Cambrai, qui ne parurent point. C'eſt L'An 1095.
pourquoi le Pape renvoya les Députés d'Arras avec de nouvelles Lettres pour l'Archevêque de Rheims, qui leur permit de vive voix de procéder à une élection ſans vouloir leur donner de Lettres, diſant que celles du Pape ſuffiſoient.

Les Députés étant donc de retour à Arras, on marqua le dixiéme de Juillet pour le jour de l'élection, & on indiqua auparavant trois jours de jeûne. Lambert de Guiſnes Chanoine & Chantre de Lille fut élu unanimement, & inſtallé malgré lui dans le Siege Epiſcopal. C'étoit un homme d'un rare merite, & qui n'accepta cette dignité que par obéiſſance aux ordres du Pape. Auſſi-tôt le Clergé d'Arras écrivit à l'Archevêque de Rheims, pour le prier de l'ordonner. L'Archevêque craignoit de choquer les habitans de Cambrai, qui le menaçoient de ſe ſéparer de ſa Métropole; & ſans refuſer ouvertement de ſacrer Lambert, il differoit toûjours de le faire ſous divers prétextes. Lambert alla lui-même à Rheims, & ſe préſenta à ſon Métropolitain le Dimanche 18e de Decembre. Mais Rainald Archevêque de Rheims le renvoya au Pape, auquel il manda qu'ayant pris l'avis de ſes Comprovinciaux & des Clercs de ſon Egliſe, ils lui avoient conſeillé de s'abſtenir d'ordonner Lambert, & de l'envoyer plûtôt à Sa Sainteté, afin qu'elle en fît ce qu'elle jugeroit à propos. » Ils T. X. Cont. p. 65.
» craignent, dit-il, que les Citoyens de Cambrai n'en
» prennent occaſion de ſe ſéparer de nôtre Métropo-
» le. Or, l'Egliſe de Rheims perdroit conſidérable-
» ment à cet échange: car Cambrai vaut ſix fois Arras.

Lambert élu Evêque d'Arras.

Vers l'An 1093. Lambert partit de Rheims pour Rome la veille de Noël accompagné des principaux du Clergé d'Arras. Ils arriverent à Rome le 17. de Février, le Vendredi avant le Dimanche de la Quinquageſime. Le lendemain Lambert alla ſe jetter aux pieds du Pape, & le pria inſtamment de caſſer ſon élection, & de le délivrer du fardeau qu'on vouloit lui impoſer, alléguant ſon incapacité, les perſécutions auxquelles il devoit s'attendre de la part de l'Empereur, & la pauvreté de l'Egliſe d'Arras. Mais le Pape après l'avoir embraſſé, lui ordonna de la part de Dieu & de Saint Pierre d'accepter l'Evêché d'Arras par obéïſſance & pour la rémiſſion de ſes péchés. Enfin le Pape ayant pris l'avis du Clergé de Rome, ordonna Lambert Evêque d'Arras le 19. de Mars qui étoit le quatriéme Dimanche de Carême, l'an 1094.

Apud Baluz. Ibid.

Pendant le ſéjour que Lambert fit à Rome, il aſſiſta au Jugement, que le Pape Urbain rendit pour terminer le Procès qui duroit depuis ſi long-temps entre l'Egliſe de Tours & les Egliſes de Bretagne au ſujet de la Métropole de Dol. La Sentence eſt adreſſée à Radulfe Archevêque de Tours & à ſes ſucceſſeurs. Le Pape y marque que l'année précédente Rolland Evêque de Dol étoit venu lui demander le *Pallium* en qualité d'Archevêque des Bretons ; qu'après le lui avoir refuſé long-temps, il le lui avoit accordé comme Gregoire VII. avoit fait à Evéne Evêque de Dol, ſans préjudice du Procès qui étoit entre l'Egliſe de Tours & celle de Dol, & à condition que ſi l'Egliſe de Tours pouvoit un jour prouver dans un Jugement juridique que l'Egliſe de Dol & les autres Egliſes

Sententia Urbani apud Martene Collect. in 4°. pag. 68.

Sentence du Pape Urbain II. en faveur de l'Egliſe de Tours contre la prétenduë Métropole de Dol.

Egliſes de Bretagne devoient lui être ſoumiſes, elles lui rendroient la ſoumiſſion canonique, & que cependant l'Evêque de Dol conſerveroit le *Pallium*. Vers l'An 1093.

Le Pape ajoûte que l'Archevêque de Tours étant venu en Italie ſur ces entrefaites, lui avoit repreſenté que la cauſe avoit déja été jugée en faveur de ſon Egliſe par pluſieurs Papes, dont il montra les Reſcrits; à quoi l'Evêque de Dol n'ayant rien à répondre, dit ſeulement qu'il n'étoit pas venu pour plaider, mais qu'il répondroit en temps & lieu avec les Evêques de ſa Province. Sur quoi le Pape ordonna qu'à la mi-Carême de l'année ſuivante 1094. ils ſe préſentaſſent l'un & l'autre à ſon Tribunal; & que celui qui manqueroit d'y venir ſans une excuſe Canonique, perdroit ſa cauſe. L'Evêque de Dol n'y vint point, & ſe contenta d'envoyer un Député avec des excuſes qui ne furent pas trouvées légitimes..

» C'eſt pourquoi, ajoûte le Pape, après avoir ve-
» rifié dans le Regître de Gregoire VII. la Sentence
» qu'on avoit citée de ce Pape, & les autres Actes des
» Papes Nicolas, Jean, & Leon IX, & examiné tou-
» tes choſes en préſence de pluſieurs Cardinaux &
» Evêques, & de Lambert Evêque d'Arras, nous
» confirmons les Decrets de nos prédeceſſeurs, & nous
» ordonnons que l'Evêque de Dol & les autres Evê-
» ques de Bretagne reconnoiſſent déſormais l'Egliſe
» de Tours pour leur Métropole, & qu'après la mort
» de Rolland, l'Evêque de Dol ne prétende plus à
» l'honneur de porter le *Pallium*. » La Sentence eſt datée du cinquiéme d'Avril l'an 1094. Comme elle avoit été renduë par défaut, elle ne termina pas ce

Vers l'An 1093. grand différend, non plus que l'Ordination de Lambert pour le Siege d'Arras ne leva pas tous les obſtacles au rétabliſſement de cet Evêché.

T. X. Conc. p. 470. Lambert étant de retour, trouva encore des difficultés de la part de l'Archevêque de Rheims & des Evêques de la Province, qui craignant de choquer les Cambreſiens, furent quelque temps ſans vouloir le reconnoître. Mais enfin Rainald ayant aſſemblé ſon Concile, reçut ſa profeſſion de foi & confirma ſon Ordination. C'eſt ce que cet Archevêque manda à Robert Comte de Flandre, en lui recommandant d'obéïr à Lambert comme à ſon Paſteur. C'eſt ainſi que l'Evêché d'Arras qui a toûjours ſubſiſté depuis, fut rétabli en faveur d'un Prelat capable par ſon zele & par ſon merite de relever la gloire de cette Egliſe.

Robert II. qui étoit alors Comte de Flandre, avoit ſuccedé peu de temps auparavant à Robert I. dit de Caſſel. Ce fut contre ce dernier que le Clergé porta des plaintes au Pape & à l'Archevêque de Rheims, ſur ce que ce Comte prétendoit que la ſucceſſion des Clercs qui mouroient dans l'étenduë de ſon Comté, lui appartenoit. Ainſi les Eccleſiaſtiques n'avoient pas la liberté de leguer leur patrimoine aux Egliſes ou à leurs parens; & dès qu'un Eccleſiaſtique étoit mort, les Officiers du Comte venoient s'emparer de ſes biens. Le Pape Urbain II. écrivit à ce ſujet à Robert une Lettre paternelle, mais pleine de force.

Prétention du Comte de Flandre ſur la Succeſſion des Eccleſiaſtiques.

T. X. Conc. p. 488.

Le Comte ſongea à ſe juſtifier plûtôt qu'à ſe corriger. Il diſoit qu'il vouloit par là porter les Clercs à mépriſer les biens temporels; & il prétendoit que les

mauvais Prêtres n'étoient plus Prêtres. » Comme ſi, » diſent là-deſſus les Clercs de Flandre, un homme » pecheur n'étoit plus homme. Les Clercs Flamans réitererent donc leurs plaintes auprès de l'Archevêque de Rheims, qui tenoit alors un Concile Provincial. Le Concile chargea quelques Abbés d'aller faire des remontrances au Comte, & de le menacer de l'excommunication, s'il ne reſtituoit ce qu'il avoit uſurpé. Ils le trouverent dans le Monaſtere de S. Bertin, où il s'étoit retiré pour paſſer plus ſaintement le Carême. Robert fit tout ce qu'on exigeoit, & aucun de ſes ſucceſſeurs n'inquiéta plus les Eccleſiaſtiques par de pareilles prétentions. Vers l'An 1091. *Ibid. p. 490.*

Concile de Soiſſons contre l'héréſiarque Roſcelin.

Le Concile où Rainald Archevêque de Rheims reçut les plaintes des Clercs Flamans, eſt apparemment celui que ce Prelat tint à Soiſſons l'an 1092, ou l'an 1093, au ſujet de Roſcelin Chanoine de Compiegne, lequel ayant enſeigné des héréſies ſur la Trinité, entreprit pour ſe juſtifier, de faire retomber ces accuſations ſur Lanfranc Archevêque de Cantorberi, & ſur Anſelme Abbé du Bec.

Roſcelin étoit Breton : on le ſurnomma cependant de Compiegne, parce qu'il étoit Chanoine de Saint Corneille de cette Ville. C'étoit un Dialecticien ſubtil de la Secte des Nominaux, dont quelques Ecrivains le font le Chef. Il profeſſa la Philoſophie avec beaucoup de réputation ; mais il s'égara en ſortant de ſa ſphere, & en voulant faire le Theologien. Il entreprit de ſonder les profondeurs du Myſtere de la Trinité par les Regles de la Dialectique ; & il avança que puiſqu'il y avoit trois Perſonnes en Dieu, il

Vers l'An. 1093. y avoit trois choſes ſeparées, autant que le ſont trois Anges; ajoûtant que ſi l'uſage le permettoit, on pourroit dire qu'il y a trois Dieux. Comme on ſe récria contre une propoſition ſi inoüie dans le Chriſtianiſme, il ſoûtint que c'étoit la doctrine de Lanfranc & d'Anſelme. Ce qu'il dit pour ſa défenſe, augmenta le ſcandale. Pour le faire ceſſer par la condamnation de cette impieté, Rainald Archevêque de Rheims convoqua un Concile de ſa Province à Soiſſons, où Roſcelin fut cité.

S. Anſelme ſe juſtifie des calomnies de Roſcelin. S. Anſelme qui étoit encore alors Abbé du Bec, ayant appris ce que ce Novateur débitoit ſur ſon compte, crut qu'il ne devoit rien négliger pour juſtifier ſa foi. Ce n'eſt que ſur de pareilles accuſations qu'il n'eſt pas permis d'être patient. Le S. Abbé écrivit à Foulques Evêque de Beauvais ſon ancien diſciple, une Lettre dans laquelle, après avoir expoſé le fait, & marqué que la vie ſainte de Lanfranc le juſtifie aſſez de cette accuſation qui n'eſt plus recevable après ſa mort, il ajoûte: T. X. Conc. p. 485.

» Pour ce qui me regarde, je veux que tout le » monde ſçache que je crois de cœur & confeſſe de » bouche les trois Symboles, celui des Apôtres, ce- » lui de Nicée, & celui de S. Athanaſe; & qu'en par- » ticulier j'anathematiſe le blaſphême qu'on m'a dit » que Roſcelin proféroit; & quiconque le ſoutient, » fût-il un Ange, je lui dis anathême. » Il prie Foulques Evêque de Beauvais de porter cette Lettre au Concile qui étoit indiqué, & ſi on parle de lui, de la lire pour ſa juſtification.

Foulques étoit Moine du Bec, lorſqu'il fut élu

Evêque de Beauvais. Anſelme ſon Abbé avoit de la peine à l'accorder aux Députés de cette Egliſe : ils lui dirent : » Nous l'avons élu, & il ne s'eſt pas ingeré ; » pourquoi nous le refuſez-vous ? S. Anſelme leur répondit : » Quand Dieu m'auroit élu, je craindrois » encore ; parce que Saül & Judas qu'il avoit choiſis, » ont été réprouvés. » S. Anſelme conſentit enfin à l'élection de Foulques, & lui ordonna même d'accepter l'Epiſcopat. Il y eut cependant quelque choſe d'irrégulier dans l'Ordination de cet Evêque : car le Pape Urbain manda à S. Anſelme qu'il le pardonnoit à Foulques en ſa conſidération. S'il avoit brigué l'Epiſcopat, il eut occaſion d'expier cette faute par les contradictions qu'il y trouva de la part de ſon Clergé & des Seigneurs du Pays, qui l'accuſerent auprès du Pape de pluſieurs violences, dont S. Anſelme & Yves de Chartres tâcherent de le diſculper. Il n'y a pas lieu de douter que Foulques n'ait diſſipé ſans peine au Concile de Soiſſons les ſoupçons que Roſcelin avoit tâché de faire naître ſur la Catholicité d'Anſelme.

Vers l'An 1093.

Foulques Evêque de Beauvais.

Cet hérétique ſe rétracta lui-même de ſes blaſphêmes en plein Concile. Mais ſelon la coûtume des Novateurs, dès que le danger fut paſſé, il recommença à dogmatiſer. Il voulut ſe retirer à Chartres, apparemment pour y ouvrir une école. Le S. Evêque Yves qui fut averti qu'il étoit retombé dans ſes erreurs, lui manda qu'il ne le verroit pas volontiers ; parce que le commerce qu'il ſeroit obligé d'avoir avec lui, le rendroit lui-même ſuſpect à ſon peuple : que d'ailleurs les Habitans de Chartres apprenant

Lettre d'Yves de Chartres à Roſcelin. *Yvonis Ep. VII.*

Vers l'An 1093. qu'il ſe nomme Roſcelin, & qu'il eſt encore attaché à ſes erreurs, ne manqueroient pas, s'ils le voyoient parmi eux, de l'accabler d'une grêle de pierres. Ainſi l'Evêque lui conſeilla d'écrire lui-même contre les dogmes pernicieux qu'il avoit enſeignés; afin que la réparation fût auſſi publique que le ſcandale l'avoit été.

Roſcelin ne ſuivit pas ce conſeil. On fut obligé de le bannir hors du Royaume, & il ſe retira en Angleterre, d'où il fut encore chaſſé. Un Profeſſeur de Paris nommé Pierre, ayant appris que ce Novateur avoit mal parlé de ſon Traité ſur la Trinité, écrivit dans la ſuite une Lettre à G. Evêque de Paris, où il parle ainſi: » J'ai appris de quelques-uns de mes diſ-» ciples que cet ancien ennemi de la foi qui a été con-» vaincu au Concile de Soiſſons d'avoir enſeigné qu'-» il y avoit trois Dieux, & qui a été exilé pour ce ſu-» jet, a vomi pluſieurs blaſphêmes contre moi, après » avoir vû un petit Ouvrage que j'ai compoſé ſur la » Trinité..... Je remercie le Seigneur, & je me glo-» rifie d'avoir pour ennemi, l'ennemi de Dieu, & » pour adverſaire, celui de la foi. Depuis qu'il m'a at-» taqué, il me ſemble que je ſuis au nombre des gens » de bien: car il n'a jamais été oppoſé qu'à ceux qui » ſe diſtinguent par leur vertu. Il a oſé ſuppoſer une » Lettre impudente contre Robert d'Arbriſſel, cet » excellent Prédicateur de la parole de Dieu: il n'a » pas eu honte de vomir des blaſphêmes contre Anſel-» me Archevêque de Cantorberi: en ſorte qu'il » s'eſt fait chaſſer d'Angleterre, comme il s'eſt fait » chaſſer de France,..., .. Il n'eſt pas néceſſaire que

Lettre d'un Profeſſeur de Paris contre Roſcelin. T. X. Conc. p. 487.

» je déſigne par ſon nom celui qui ſe déſigne aſſez par » la ſingularité de ſa doctrine. Ce faux Dialecticien, » ce faux Chrétien ne fait aucun cas des SS. Peres, & » il abuſe ſans pudeur de l'Ecriture Sainte. » Vers l'An 1093.

Il paroît aſſez vraiſemblable que ce Profeſſeur de Paris nommé Pierre, qui avoit compoſé un Traité ſur la Trinité, & qui écrivit la Lettre que nous venons de rapporter, eſt le fameux Pierre Abailard. Je ſçais que pluſieurs habiles Critiques rejettent ce ſentiment, parce qu'Abailard n'enſeignoit pas encore à Paris, & n'y étoit pas même connu, quand ſe tint le Concile de Soiſſons contre Roſcelin. Mais on peut ſuppoſer que cette Lettre ne fut écrite que long-temps après, & on pourroit le prouver par la Lettre même, où l'Auteur nomme Roſcelin *un ancien ennemi de la foi.* D'ailleurs, le nom de l'Evêque de Paris à qui elle eſt adreſſée, n'étant exprimé que par la lettre initiale G, on peut entendre Guillaume ou Galon, qui furent les ſucceſſeurs de Godefroi dans le Siege de Paris : ce que je remarque ſans prétendre vouloir aſſûrer qu'Abailard ſoit l'Auteur de cette Lettre.

Thibaud d'Etampes écrivit auſſi contre Roſcelin, pour montrer que les enfans des Prêtres pouvoient être promus aux Ordres ſacrés. Mais Thibaud ſoutient ſa théſe avec une ardeur qui pourroit faire croire qu'il avoit quelque intérêt perſonnel dans cette cauſe. C'eſt que pour rendre plus odieux le concubinage des Prêtres, on avoit ſouvent défendu de promouvoir aux Ordres ſacrés les enfans nés de ce commerce ſcandaleux ; à moins qu'ils n'euſſent été éprouvés long-temps dans des Communautés Régulieres.

Vers l'An 1093. Mais on diſpenſoit quelquefois de ces regles en faveur du merite du ſujet. En effet, Arnauld ayant été élu Evêque du Mans après la mort de Vulgrin, on fit oppoſition à ſon Ordination, parce qu'on prétendit qu'il étoit fils de Prêtre. L'affaire fut portée au Pape Alexandre II, qui répondit que ſi on ne trouvoit pas un plus digne ſujet dans l'Egliſe du Mans, le défaut de ſa naiſſance ne devoit pas empêcher de l'ordonner Evêque.

Act. Ep. Cenom.

Mort de Lanfranc. Le célébre Lanfranc que Roſcelin avoit calomnié, étoit mort dès l'an 1089, après avoir fait ſucceſſivement la gloire de l'Italie, de la France, & de l'Angleterre. Il fit ſervir ſon érudition à la défenſe de la Religion contre l'héréſie, & ſon autorité au maintien de la diſcipline, qu'il tâcha de rétablir en Angleterre. Ses principaux Ouvrages ſont un Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul, ſon Traité de l'Euchariſtie contre Berenger, un Recuëil de Lettres, des Statuts Monaſtiques, & un Traité ſur le ſecret de la Confeſſion.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre qui craignoit l'autorité d'un Archevêque de Cantorberi, & qui d'ailleurs vouloit joüir des biens des Evêchés vacans, laiſſa quatre ans le Siege de Cantorberi ſans le remplir. Au bout de ce temps là, S. Anſelme Abbé du Bec, fut prié par Hugues Comte de Cheſter de paſſer en Angleterre pour regler enſemble ce qui concernoit la fondation d'une Abbaye que ce Seigneur vouloit établir dans une de ſes terres. Le S. Abbé qui avoit un preſſentiment de ce qui devoit lui arriver, refuſa de faire ce voyage. Hugues lui envoya un nouveau

Voyage de S. Anſelme en Angleterre.

Eadmer. Hiſtor. Novorum.

nouveau meſſage pour le preſſer de venir. Il ne put encore rien gagner. Mais le Comte étant tombé malade quelque temps après, il envoya prier Anſelme pour la troiſiéme fois d'avoir pitié de ſon ame, parce qu'il vouloit le conſulter ſur quelques affaires de ſa conſcience. Anſelme déliberoit encore, & ſe diſoit : » Si je vais en Angleterre, on croira peut-être » que j'y vais pour obtenir l'Archevêché de Cantor- » beri ; mais ſi je n'y vais pas, je manque à l'égard de » mon ami, à la charité que je dois même avoir pour » mes ennemis. » L'An 1093.

Après avoir peſé les raiſons de part & d'autre, il ſe mit en chemin, & arriva heureuſement à Douvres, d'où il ſe rendit chez ſon ami le Comte Hugues, qu'il trouva convaleſcent. Il fut obligé de ſéjourner cinq mois en Angleterre, non ſeulement pour regler le nouveau Monaſtere que le Comte de Cheſter avoit bâti, mais encore pour terminer des affaires de ſon Abbaye, qui avoit de grands biens en Angleterre. Pendant ce temps-là les Seigneurs & pluſieurs Prelats du Royaume s'étant rendus à la Cour pour la Fête de Noël, conjurerent le Roi de permettre qu'on fît dans toute l'Egliſe d'Angleterre des prieres pour obtenir un Archevêque de Cantorberi. Le Roi le permit avec peine, parce qu'il étoit réſolu de laiſſer ce Siege vacant.

Anſelme fut chargé de compoſer les Oraiſons qu'on devoit réciter à cette intention dans toutes les Egliſes du Royaume. Le Roi qui avoit pris le parti de ne pas donner cet Archevêché, crut qu'il ne hazardoit rien de laiſſer faire ces prieres. Mais elles tou-

L'An 1093. cherent celui qui tient dans ſa main le cœur des Rois. Un Courtiſan s'entretenant un jour avec ce Prince, lui dit qu'il ne connoiſſoit pas un ſi ſaint homme que l'Abbé du Bec : » Car, ajoûta-t'il, il n'aime que » Dieu, & il ne deſire rien ſur la terre. Quoi ! répon- » dit le Roi en riant, il ne voudroit pas même l'Ar- » chevêché de Cantorberi? Non certainement, re- » prit le Courtiſan ; je penſe, & pluſieurs penſent » comme moi, qu'il n'a aucune ambition pour ob- » tenir cette place. Et moi, repliqua le Roi, je ſuis » perſuadé que s'il avoit quelque moyen de monter » ſur ce Siege, il y coureroit avec empreſſement. » Mais par le *S. Voult de Luques* (*a*), ajoûta-t'il, ſelon » ſa maniere ordinaire de jurer, ni lui, ni aucun au- » tre ne l'obtiendra, & de mon vivant il n'y aura pas » d'autre Archevêque que moi.

A peine Guillaume le Roux eut-il proféré ces paro-
Eadmer. ibid. les, qu'il ſe ſentit incommodé ; & en peu de temps ſon mal devint ſi ſerieux, qu'on déſeſpéra de ſa vie. On envoya auſſi-tôt querir Anſelme pour l'aſſiſter à cette derniere heure. Le S. Abbé y accourut, & pour diſpoſer ce Prince à une mort Chrétienne après une vie ſi peu conforme aux maximes du Chriſtianiſme, il commença par lui conſeiller de faire une Confeſſion humble & ſincere de ſes pechés, & de réparer les torts qu'il avoit faits aux Egliſes. Le Roi en fit une promeſſe par écrit, qu'il fit mettre ſur l'Autel,

(*a*) Ce qu'on nomme *le S. Voult de Luques* eſt un Crucifix qui eſt reveré en cette Ville, & qu'on croit avoir été fait par Nicodeme. Il a été apporté en Italie au commencement du VIII. ſiecle, & il a operé un grand nombre de miracles. Le Chriſt eſt repreſenté attaché à la Croix tout habillé, comme on le voit en effet dans pluſieurs anciens Crucifix, & que le peuple nomme pour cet effet *S. Godelu* ou *Vaudelu* par corruption de *S. Voult de Luques*.

comme pour ſervir de témoignage contre lui, s'il la violoit. Quand on le vit dans ces bonnes diſpoſitions, on lui ſuggéra de donner des Paſteurs aux Egliſes vacantes, & ſur-tout à celle de Cantorberi, pour laquelle on lui propoſa Anſelme. Le Roi que la crainte des Jugemens de Dieu avoit changé, y conſentit. L'An 1093. S. Anſelme nommé Archevêque de Cantorberi.

Auſſi-tôt les Prélats qui étoient preſens, allerent prendre Anſelme, pour lui apprendre cette nouvelle, & le conduire au Roi. Ce fut pour lui un coup de foudre, & on ne put jamais lui perſuader d'accepter l'Epiſcopat, & d'aller remercier le Roi. Les Evêques qui l'en preſſoient, lui dirent : » Que faites-vous? » Pourquoi réſiſter à la volonté de Dieu ? Vous voyez » en quelle déſolation eſt l'Egliſe d'Angleterre, & en » particulier celle de Cantorberi. Le Roi conſent de » réparer les maux qu'il a faits; & vous vous y oppo- » ſez ! Vous refuſez de ſervir l'Egliſe vôtre mere. » *Ibid.*

Reſiſtance de S. Anſelme à ſa nomination.

Anſelme répondit : » Je ſçais que les maux de l'E- » gliſe d'Angleterre ſont bien grands, mais je ſuis » trop âgé pour y remedier ; & depuis que j'ai embraſ- » ſé la vie Monaſtique, je ne me ſuis pas mêlé des » affaires ſeculieres. D'ailleurs, je ſuis Abbé d'un » Monaſtere, à qui je me dois moi-même : je ſuis ſu- » jet d'un Prince à qui je dois la ſoumiſſion, & je ſuis » dépendant d'un Archevêque à qui je dois l'obéïſ- » ſance. » Les Evêques lui répondirent qu'ils ſe faiſoient forts d'obtenir le conſentement du Duc de Normandie & de l'Archevêque de Roüen ; quant aux affaires ſéculieres, qu'ils s'en mêleroient pour lui, qu'ils le prioient ſeulement de prendre ſoin du ſpirituel. Ayant dit cela, ils le prirent & le traînerent au lit du Roi.

L'An 1093. Ce Prince voyant ſa réſiſtance opiniâtre, en fut touché juſqu'aux larmes. Il le conjura de ne le point expoſer à la damnation éternelle, & de ſe ſouvenir de l'affection que ſes Ancêtres avoient témoignée
Ibid. aux Moines du Bec. » Je ſuis certain, ajoûta-t'il, » qu'il n'y a pas de ſalut pour moi, ſi je meurs en re- » tenant, comme je fais, l'Archevêché de Cantor- » beri. Anſelme ne ſe rendant, ni aux inſtances, ni aux prieres du Roi, on fit apporter une Croſſe. Le Roi la lui préſenta : mais Anſelme tenoit la main fermée pour ne la pas recevoir. Les Evêques tâcherent de la lui ouvrir de force ; & la douleur qu'ils lui firent, lui ayant fait deſſerrer l'*index*, ils y mirent la Croſſe, qu'ils y tinrent ſerrée. Alors on cria *vivat*, & l'on entonna le *Te Deum*, qu'on alla achever dans l'Egliſe, où Anſelme fut porté plûtôt qu'il ne fut conduit.

Ce S. Abbé qui ne pouvoit ſe réſoudre à accepter l'Archevêché, retourna auſſi-tôt à la chambre du Roi, & lui dit : » Prince, ſçachez que vous ne mour- » rez pas de cette maladie : mais ſongez à corriger ce » qu'on vient de faire à mon égard ; car je n'y ai pas » conſenti, & je n'y conſens pas. Etant ſorti de la chambre du Roi, il ſe tourna vers les Evêques & les Seigneurs qui le ſuivoient. » Sçavez-vous, leur dit- » il, ce que vous venez de faire ? Vous attachez à la » même charruë un taureau indompté & une vieille » brebis. Il en arrivera que le taureau déchirera la » brebis, qui pouvoit être utile en donnant de la lai- » ne, du lait & des agneaux. La charruë, continua- » t'il, eſt l'Angleterre qui eſt gouvernée par le Roi

» & par l'Archevêque de Cantorberi. Le Roi a la » férocité d'un jeune taureau : pourquoi lui aſſociez-» vous une vieille brebis telle que moi? » C'eſt ce qui ſe paſſa pour l'élection de S. Anſelme le ſixiéme de Mars, qui cette année 1093. étoit le premier Dimanche de Carême. L'An 1093.

Le Roi d'Angleterre dépêcha auſſi-tôt des Couriers en Normandie pour avoir le conſentement du Duc Robert ſon frere, de Guillaume Archevêque de Roüen, & de la Communauté du Bec. Quelque regret que le Duc & l'Archevêque euſſent de voir la Normandie privée d'un auſſi grand homme qu'Anſelme, ils lui ordonnerent d'accepter l'Epiſcopat. Avant que de s'y réſoudre, Anſelme alla encore trouver le Roi & lui dit : » Prince, je ne puis conſentir à » mon élection, à moins que vous ne me promettiez » de reſtituer à mon Egliſe les biens que vous en avez » uſurpés, de ſuivre mes conſeils dans les affaires Ec-» cleſiaſtiques, & de me regarder comme vôtre pere » ſpirituel, de même que je vous regarde comme » mon Seigneur & mon Roi dans le temporel. Je ſou-» haite nommément que vous rendiez obéiſſance, » comme au Pape légitime, à Urbain que vous avez » juſqu'ici differé de reconnoître. » Le Roi qui étoit encore malade, promit tout, & ne garda rien.

Auſſi-tôt que ce Prince fut guéri, il fit remettre aux fers ceux à qui il avoit accordé la liberté pendant ſa maladie, & fit exiger les dettes & les impôts qu'il avoit remis à ſon peuple. Gandulfe Evêque de Rocheſter lui ayant repréſenté qu'après avoir recouvré la ſanté, il devoit en faire un meilleur uſage, de

L'An 1093. peur de s'attirer de nouveau quelque fleau de la
Eadmer. Hiſt. Nov. colere de Dieu; il lui répondit: » Par le S. Voult de
» Luques, ſçachez, Evêque, que Dieu ne me ren-
» dra jamais bon, en me faiſant du mal. »

Cependant S. Anſelme étoit inconſolable de la né-
Sentimens de S. Anſelme ſur ſa nomination à l'Epiſcopat. ceſſité où il ſe voyoit d'accepter l'Archevêché, & il pleuroit nuit & jour. C'eſt ce qu'il manda lui-même à ſes Religieux du Bec. » Quand vous m'écrirez, leur
» dit-il, ayez ſoin que l'écriture ne ſoit pas trop me-
» nue. Car depuis que m'eſt arrivé ce qui fait le ſujet
» de vôtre douleur & de la mienne, les larmes que je
Anſel. l. 3. ep. 15. » verſe nuit & jour m'ont fort affoibli la vûë. » La malignité de quelques envieux ne laiſſa pas de publier qu'il n'avoit refuſé cette dignité que par une feinte humilité, & une fauſſe modeſtie, qui eſt un raffinement d'orgueil & de vanité, pour obtenir plus ſûrement les honneurs qu'on paroît mépriſer.

Anſelme ſe juſtifia de la calomnie par une Lettre qu'il écrivit aux Moines du Bec, & qu'il les pria de
L. 3. ep. 7. communiquer à ſes amis & aux leurs. » J'ai paſſé, dit-
» il, trente-trois ans dans l'état Monaſtique, ſçavoir,
» trois ans ſimple Religieux, quinze ans Prieur, &
» quinze ans Abbé. J'ai vécu de telle ſorte que je me
» ſuis fait aimer de tous les gens de bien; & ceux qui
» m'ont le mieux connu, ont été ceux qui m'ont le
» plus aimé. A-t'on jamais remarqué en moi quelque
» trait d'ambition, qui fît juger que j'aimois les Prela-
» tures? » Enſuite après avoir pris Dieu à témoin que s'il le pouvoit faire ſans bleſſer l'obéiſſance & la charité, il aimeroit mieux vivre ſimple Religieux dans la pauvreté, que de commander aux autres, & avoir

de grandes richeſſes, il ajoûte: » Seigneur, ſi ma con- L'An 1093.
» ſcience me trompe, faites-moi me connoître moi-
» même: corrigez-moi & redreſſez ma voye en vôtre
» préſence. Soit que je veüille que ce que les hommes
» ont commencé touchant mon élection, ſe faſſe, ou
» plûtôt ſoit que je veüille qu'il ne ſe faſſe point, di-
» rigez-moi ſelon vos voyes, & faites-moi marcher
» ſelon vôtre verité. Vous voyez ma conſcience, Sei-
» gneur, ſoyez-en le témoin contre ceux qui la ju-
» gent témerairement.

Anſelme fut enfin ordonné à Cantorberi le 4. de Decembre l'an 1093. par Thomas Archevêque d'Yorc, en préſence de tous les Evêques d'Angleterre, excepté deux, & préciſément le même jour que mourut un autre Anſelme Archevêque de Milan, qui étoit un des plus zelés défenſeurs de l'unité de l'Egliſe, & du Pape Urbain contre les partiſans de l'Antipape Guibert. Ordination de S. Anſelme.

Après la promotion d'Anſelme les Religieux du Bec élurent par ſon conſeil pour leur Abbé Guillaume Prieur de Poiſſi (*a*) qui étoit fils de Turſtin: ce fut le troiſiéme Abbé du Bec. On croit que S. Anſelme donna l'habit blanc aux Moines du Bec. Il eſt certain que les Moines de cette Abbaye porterent dans la ſuite l'habit blanc, au lieu de l'habit noir que portoient les Moines de S. Benoît. Mais on ne ſçait pas certainement quand ſe fit ce changement. Peut-être eſt-ce Herluin le Fondateur qui donna lui-même la couleur blanche à ſes Religieux. Guillaume Abbé du Bec.

(*a*) Mr. Fleuri T. XIII. p. 571. dit que Guillaume qui fut Abbé du Bec après Saint Anſelme, *avoit été Prieur de Peſſé*. Il falloit dire de Poiſſi qu'on appelle en Latin *Peſcinum Peſſium Piſſiacum* ou même *Pinciacum*, d'où vient *le Pincerais*, pour ſignifier le territoire de Poiſſi.

L'An 1094. Peu de temps après qu'Anſelme eut été élevé ſur le Siege de Cantorberi, les Moines du Bec l'exhorterent à écrire plus au long contre l'hérétique Roſcelin qui lui avoit imputé & à Lanfranc ſes erreurs ſur la Trinité. Anſelme perſuadé que la meilleure maniere de ſe juſtifier d'une héréſie dont on eſt accuſé, eſt d'écrire contre l'héréſie même, fit un Traité ſur la foi de la Trinité & ſur l'Incarnation, qu'il ſoumit à l'examen & au jugement du Pape Urbain II.

Roſcelin qui avoit calomnié Lanfranc & S. Anſelme, ſembloit en vouloir à tous les gens de bien. Robert d'Arbriſſel qui étoit auſſi en bute aux traits envenimés de ſa plume, & contre lequel il a publié une Lettre, étoit un ſaint Eccleſiaſtique & un Apôtre zelé, dont la réputation commençoit à ſe répandre dans toute la France. Cette Lettre que Roſcelin publia pour noircir ce ſaint homme, pluſieurs Critiques ont cru que c'étoit la fameuſe Lettre attribuée à Geoffroi Abbé de Vendôme, de laquelle nous parlerons dans la ſuite. Il ne nous paroît pas néceſſaire de recourir à cette ſuppoſition pour la juſtification de Robert d'Arbriſſel. La vertu la plus éclatante eſt ſouvent la plus expoſée à la calomnie. On peut même l'obſcurcir pour un temps; mais la vérité perce enfin le nuage, & l'innocence tire alors un nouvel éclat de la malignité de ſes calomniateurs: c'eſt ce qui arriva au B. Robert d'Arbriſſel.

Lettre de Roſcelin contre Robert d'Arbriſſel.

Robert étoit originaire du Dioceſe de Rennes d'un lieu nommé aujourd'hui *Arbre ſec*, & alors Arbriſſel. Il nâquît avec d'heureuſes diſpoſitions pour la pieté, & une grande inclination pour les Sciences. Comme il

il y avoit peu d'habiles Maîtres en Bretagne, il alla étudier à Paris, & il s'y diſtingua bientôt. Sylveſtre de la Guerche Evêque de Rennes, ayant appris les progrès qu'il avoit faits dans les Lettres & dans la vertu, l'appella auprès de lui, & le fit ſon Archiprêtre. Il exerça cette charge importante quatre ans, pendant leſquels il s'employa avec un grand zele à combattre la ſimonie & l'incontinence des Prêtres. Il ſe rendit par là odieux à pluſieurs perſonnes du Clergé: mais tandis que ſon Evêque le ſoûtenoit, le fruit de ſes travaux le conſola des contradictions.

L'An 1095. Robert d'Arbriſſel: ſes commencemens. *Vit. Roberti apud Boll. 25. Febr.*

Après la mort de Sylveſtre (*a*), Robert ſe vit expoſé à l'envie & au reſſentiment de ceux dont il avoit combattu les déſordres. Marbode ou Marbœuf qui étoit Archidiacre d'Angers, ayant été élu Evêque de Rennes, & ne paroiſſant peut-être pas d'humeur à ſoûtenir ce qu'avoit fait ſon prédeceſſeur, Robert renonça à l'Archiprêtriſe, & ſe retira en une eſpece de deſert dans la Forêt de Craon. Sa réputation l'y ſuivit. Comme il avoit un talent ſingulier pour annoncer la parole de Dieu, on accouroit de toutes parts pour s'édifier de ſes diſcours & de la vie auſtere qu'il menoit dans ſa ſolitude. Il aſſembla bientôt un grand nombre de compagnons, & il bâtit pour eux par les liberalités de Renauld Seigneur de Craon l'Abbaye de Nôtre-Dame de la Roüe ou Nôtre-Dame aux

(*a*) Baudri Abbé de Bourgueïl que j'ai cru devoir ſuivre, dit dans la Vie du B. Robert que ce S. homme ne quitta Rennes qu'après la mort de l'Eveque Sylveſtre; & qu'il demeura enſuite quelque temps à Angers, avant que de ſe retirer dans la Forêt de Craon. Nous voyons cependant que Robert s'étoit déja rendu célébre dans ſa ſolitude, & y avoit même fondé une Abbaye de Chanoines Reguliers, quand Marbode ſucceſſeur de Sylveſtre fut ordonné l'an 1096. Pour répondre à cette difficulté, il faut dire que le Siege de Rennes demeura long-temps vacant, ſoit que Marbode n'ait pas été élu ſi-tôt, ſoit qu'il ait differé ſon Ordination.

L'An 1095. Bois, dont il fut Abbé. Il y établit la vie Canoniale. Mais ce champ étoit trop reſſerré pour l'étenduë de ſon zele. Il parcourut pluſieurs Provinces voiſines marchant nuds pieds, & prêchant la pénitence avec un ſuccès qui répondoit au concours prodigieux de ſes auditeurs.

Urbain II. étant venu en France ſur ces entrefaites, & ayant entendu Robert, lui ordonna de prêcher par tout la pénitence: ce qu'il exécuta avec les fruits que nous verrons bientôt, quand nous aurons parlé de ce qui engagea le Pape Urbain à paſſer en France, & de ce qu'il y fit pendant ſon ſéjour.

Arrivée du Pape Urbain en France. *Bertold.*

Ce grand Pape n'oublioit pas la France ſa Patrie, où pluſieurs affaires importantes ſembloient demander ſa préſence. Ayant donc pourvû à la tranquillité de l'Italie, il prit la réſolution après le Concile de Plaiſance, d'en venir tenir un dans la Gaule. Il s'y rendit par mer; & il célébra la Fête de l'Aſſomption à Nôtre-Dame du Pui, d'où par des Lettres adreſſées aux Métropolitains, il indiqua un Concile à Clermont en Auvergne pour le jour de l'Octave de S. Martin, c'eſt-à-dire, pour le dix-huitiéme de Novembre de la même année 1095. Hugues Archevêque de Lyon apprit cette nouvelle au retour d'un pélerinage qu'il avoit fait à S. Jacques en Galice; & il ſe rendit auſſi-tôt auprès du Pape, qui alla du Pui au Monaſtere de la Chaiſe-Dieu, où il dédia l'Egliſe le Dimanche 25. d'Août en l'honneur des SS. Vital & Agricole: le Pape alla enſuite à S. Gilles, à Taraſcon, & à Mâcon, d'où il ſe rendit à Clugni.

Urbain II. eut une ſenſible conſolation de revoir

cette floriſſante Communauté, où il avoit été Moine & Prieur. Il embraſſa avec tendreſſe le S. Abbé Hugues, qui lui avoit donné l'habit Monaſtique, & qui dans un âge avancé joüiſſoit encore d'une ſanté parfaite. On pria le Pape de conſacrer le grand Autel de la nouvelle Egliſe que S. Hugues avoit fait bâtir. Le Pape le fit le 25. d'Octobre, & après la cérémonie il fit un Sermon au peuple, où il dit qu'il étoit le premier Pape qui eut viſité le Monaſtére de Clugni ſoûmis immédiatement au S. Siege par ſon Fondateur; & que le plaiſir de revoir une Maiſon ſi célébre, où il avoit eu le bonheur d'embraſſer la vie Monaſtique, avoit été un des principaux motifs de ſon voyage en France. Il accorda de nouveaux Priviléges à ce Monaſtere: après quoi il en partit pour Souvigni, où il plaça dans un lieu plus honorable les Reliques de S. Mayeul, & il obligea Archambauld de jurer ſur le tombeau de ſon pere, qu'il n'exigeroit plus les redevances injuſtes que ſon pere avoit impoſées au Monaſtere. Enfin, le Pape alla de Souvigni à Clermont, où il arriva quelques jours avant le temps marqué pour la tenuë du Concile. L'An 1095. *Bibl. Clun. p. 518.*

Durand étoit alors Evêque de Clermont; & il avoit quelque démêlé avec les Moines de Clugni au ſujet de l'Abbaye de Moiſſac. Les Moines s'étoient même propoſé de le faire dépoſer. Mais le Pape déconcerta leur projet, en choiſiſſant ſon logement chez le Prelat qui en fut extrémement conſolé. Cependant il tomba malade des mouvemens qu'il s'étoit donnés pour recevoir le Pape, & pour préparer ce qui étoit néceſſaire à la célébration du Concile, & mou- *Hugo Fl. in Chron.* Durand Evêque de Clermont: ſa mort.

L'An 1095. rut avant qu'on en eût fait l'ouverture. S. Hugues Evêque de Grenoble, Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon, & Ponce Abbé de la Chaise-Dieu, qui avoient été ſes Religieux, lors qu'il étoit Abbé de ce dernier Monaſtere, prirent ſoin de ſes funérailles. Le Pape, les Cardinaux, & les Evêques qui étoient arrivés à Clermont pour le Concile, aſſiſterent à l'enterrement, & parurent s'être aſſemblés de toutes les parties de l'Univers, pour honorer ſes obſéques. Durand avoit ſuccédé à Etienne de Polignac, & Guillaume de Baïf ou de Baffie fut ſon ſucceſſeur.

Concile de Clermont. Le Concile de Clermont s'ouvrit au jour marqué le 18. de Novembre de l'an 1095; & il y eut un grand nombre d'Evêques & d'Abbés qui s'y rendirent de toutes les Provinces du monde Chrétien. Guibert Abbé de Nogent Auteur de ce temps-là dit qu'on y compta environ quatre cens Croſſes. Mais le Pape nous apprend qu'il y avoit ſeulement douze Archevêques, quatre-vingts Evêques & plus de quatre-vingts dix Abbés (a), ſans compter pluſieurs ſçavans Theologiens & Canoniſtes, qui de tous les endroits de la France & des Royaumes voiſins s'étoient rendus à cette auguſte Aſſemblée.

On y excommunia derechef le Roi Philippe, qui depuis le delai qui lui avoit été accordé, n'avoit donné aucune eſperance de converſion; & l'on fit trente-deux Canons, dont voici les plus remarquables.

(a) Baudri Abbé de Bourgueïl qui étoit à ce Concile, dans l'Epitaphe qu'il fit de Durand Evêque de Clermont, dit qu'il y avoit au Concile deux cens Prelats.

Urbanus Synodo generali Papa vocatâ
Patres bis centum movit ad obſequium.

Il entend apparemment par le nom de *Patres* les Evêques & les Abbés.

I. On obſervera la Tréve de Dieu à l'égard de toutes ſortes de perſonnes quatre jours de la ſemaine, ſçavoir le Jeudi, le Vendredi, le Samedi & le Dimanche; & on l'obſervera tous les jours à l'égard des Moines, des Clercs, & des femmes. L'An 1095. Concile de Clermont. Canons du Concile de Clermont.

III. On n'établira perſonne pour être Doyen, qu'il ne ſoit Prêtre; ni pour être Archidiacre, qu'il ne ſoit Diacre.

V. On ne pourra élire pour Evêque celui qui n'eſt que dans les Ordres inferieurs au Diaconat.

VI. Défenſes d'acheter des Prébendes, c'eſt-à-dire, des Benefices.

VII. Les Autels qui ont été donnés à des Congregations de Moines ou de Chanoines, à condition d'y mettre des perſonnes ou des Vicaires pour les deſſervir, reviendront à la diſpoſition de l'Evêque à la mort de ces deſſervants.

IX. X. Défenſes aux Prêtres, aux Diacres, aux Soûdiacres & aux Chanoines d'avoir des concubines; & il n'y aura que les femmes marquées par les Canons, qui pourront demeurer dans les maiſons des Clercs.

XI. XXV. Les enfans illégitimes, & en particulier les fils de Prêtres, de Diacres & de Soûdiacres ne pourront être promus aux Ordres, à moins qu'ils n'ayent profeſſé la Regle des Chanoines ou celle des Moines.

XII. XIV. Un Clerc ne pourra poſſéder deux Prébendes dans deux Villes differentes, ou deux Dignités dans la même Egliſe.

XVI. Défenſes aux Rois & aux autres Princes de

L'An 1095. donner l'inveſtiture des Dignités Eccleſiaſtiques.

Concile de Clermont. XVII. Défenſes aux Evêques & aux Prêtres de faire hommage-lige entre les mains du Roi ou de quelque Laïque.

XVIII. Un Seigneur ne pourra avoir pour Chapellain, que celui que ſon Evêque ou l'Archidiacre lui auront donné pour Directeur de ſon ame.

XXVIII. Défenſes de communier ſans prendre ſéparément le Corps & le Sang, à moins qu'on ne le faſſe par néceſſité ou par précaution, (apparemment de crainte de répandre quelques goutes du Sang de Jeſus-Chriſt.)

Ce Canon proſcrit l'uſage de donner le Corps du Seigneur trempé dans le Sang, comme on faiſoit dans l'Egliſe Grecque & au Monaſtere de Clugni. L'uſage de l'Egliſe de Jéruſalem étoit de ne donner la Communion que ſous l'eſpece du pain; & après la Conquête de Jeruſalem, cet uſage s'établit inſenſiblement dans les Egliſes d'Occident.

XXIX. Si quelqu'un pourſuivi par ſes ennemis ſe refugie auprès de quelque Croix ſur les chemins, il doit y trouver un aſyle comme dans une Egliſe. (C'étoit pour ménager de ces aſyles aux Voyageurs, qu'on avoit érigé d'eſpace en eſpace des Croix ſur les grands chemins.)

XXXI. Défenſes ſous peine d'excommunication de piller les meubles de l'Evêque après ſa mort.

On fit quelques autres Reglemens au Concile de Clermont, qui nous ont été conſervés par les Canoniſtes ou par d'autres Auteurs. On proſcrivit comme ſimoniaque ce qu'on nommoit le *rachat des Autels*,

qui consistoit en ce qu'on donnoit une nouvelle somme d'argent à l'Evêque à la mort de la personne qui desservoit ces Autels. On ordonna que les Eglises qui avoient été possedées pendant trente années par les Monasteres, ne pussent plus leur être ôtées, & demeurassent libres de toutes redevances; que dans les Eglises Paroissiales qui appartiennent aux Moines, il y eût un Chapellain nommé par l'Evêque sur la présentation des Moines, pour gouverner le peuple, c'est-à-dire pour être Curé; & que son institution & sa dépositon fussent entierement à la disposition de l'Evêque Diocesain. L'Evêque de Limoges étendit cette Ordonnance du Concile aux Chanoines Réguliers. Il leur défendit de prendre le soin des ames, & d'entendre les Confessions. Mais Yves de Chartres désaprouva fort que les Chanoines Réguliers fussent exclus du gouvernement des Paroisses. *Ep. 93.*

L'An 1095. Concile de Clermont.

On rapporte aussi que le Pape dépossa au Concile de Clermont deux Evêques, pour avoir été ordonnés avant l'âge requis par les Canons; mais qu'à la fin du Concile, il leur rendit leurs Crosses à la priere des autres Evêques.

La Primatie de l'Eglise de Lyon fut une des principales affaires dont on traita au Concile de Clermont. Richer Archevêque de Sens refusoit de la reconnoître sous prétexte que le même droit avoit été accordé autrefois à son Eglise. L'Archevêque de Lyon fit des plaintes au Concile de sa résistance; & le Pape somma Richer de se tenir prêt à répondre le lendemain. Il ne put alléguer aucune bonne raison: cependant il persista dans le refus qu'il faisoit de se soûmettre. On

Primatie de Lyon confirmée au Concile de Clermont.

L'An 1095. voulut bien lui accorder un delai de trois jours : au bout deſquels il ne comparut point. Ses Suffragans obtinrent encore un delai d'un jour, promettant de ſe ſoumettre, s'ils ne pouvoient engager le Métropolitain à le faire. Enfin le ſixiéme jour du Concile, comme l'Archevêque de Sens demandoit encore du temps, le Pape avec l'approbation du Concile déclara que l'Archevêque de Sens devoit obéïſſance à celui de Lyon comme à ſon Primat. Les Suffragans de Sens la lui promirent chacun en ſon particulier. On ne parla point de l'Archevêque de Tours, parce qu'il avoit depuis long-temps reconnu la Primatie de Lyon : celui de Roüen étoit abſent. Hugues de Lyon envoya Aganon d'Autun & Lambert d'Arras ſommer Richer de Sens de ſe ſoumettre à la déciſion du Concile. Il le refuſa encore. C'eſt pourquoi le Pape lui interdit l'uſage du *Pallium*, & lui ôta toute autorité ſur ſes Suffragans, juſqu'à ce qu'il ſe fût ſoumis. Il porta la même Sentence contre l'Archevêque de Roüen, ſi dans trois mois il ne ſe ſoumettoit. Le Pape Urbain confirma ainſi la Primatie accordée à l'Egliſe de Lyon par Gregoire VII. L'Acte de confirmation eſt daté du Concile de Clermont le premier de Decembre, l'an 1095.

Concile de Clermont.

Decretum Urbani de Primatu Lugd. T. X. Conc. p. 527.

Croiſade pour la délivrance de la Terre Sainte.

Le Pape Urbain avoit à cœur une affaire beaucoup plus importante, & pour laquelle il avoit principalement aſſemblé le Concile de Clermont. C'étoit la délivrance de la Terre Sainte, qui gémiſſoit depuis tant d'années ſous la cruelle ſervitude des Sarrazins & des Turcs. Les Papes avoient conçu depuis long-temps le deſſein de réunir les armes des Princes Chrétiens

tiens pour la conquête de la Paleſtine. Silveſtre II, plus connu ſous le nom de Gerbert, avoit écrit à ce ſujet une Lettre circulaire à tous les Princes d'Occident. Gregoire VII. qui avoit des vûës auſſi élevées qu'il avoit le courage grand, avoit réſolu de marcher lui-même à la délivrance de la ſainte Cité à la tête d'une armée nombreuſe de Chrétiens : mais ſes démêlés avec l'Empereur Henri, l'empêcherent de ſuivre ce projet. La gloire de l'exécuter étoit réſervée à un Pape François, c'eſt-à-dire, à Urbain II. Voici ce qui le détermina à cette grande entrepriſe. L'An 1095. Concile de Clermont.

Un ſaint Prêtre du Dioceſe d'Amiens, nommé Pierre & ſurnommé l'Hermite, parce qu'il menoit une vie ſolitaire, ayant eu la dévotion de faire le pélerinage de Jéruſalem, fut ſenſiblement affligé de voir les ſaints lieux, qui avoient été conſacrés par la préſence de l'Homme-Dieu durant ſa vie mortelle, devenus l'objet des profanations des Infideles. Il en conféra avec Simeon Patriarche de Jéruſalem ; & il lui fit entendre dans pluſieurs entretiens qu'ils eurent à ce ſujet, qu'il ne ſeroit peut-être pas ſi difficile de délivrer la Paleſtine du joug des Barbares, & de porter tous les Princes de l'Europe à une entrepriſe ſi glorieuſe au nom Chrétien ; que le Pape qui avoit du zele & de l'autorité, pourroit aiſément les réünir. Pierre l'Hermite premier Auteur de la Croiſade.

On convint que le Patriarche écriroit une Lettre pathetique au Pape ſur ce ſujet ; & Pierre l'Hermite s'engagea de la porter, & de parcourir enſuite toutes les Cours des Princes Chrétiens pour les exciter à cette expedition. Pierre l'Hermite s'étant mis en prieres pour recommander à Dieu le ſuccès de ſon

L'An 1095. entrepriſe, s'endormit & vit en ſonge Nôtre-Seigneur qui lui dit : *Leve-toi, Pierre, & preſſe-toi de faire ce qui t'eſt commandé. Je ſerai avec toi ; le temps de ſecourir mes ſerviteurs eſt arrivé.* Le Patriarche à qui il raconta ce ſonge, ne douta point que ce ne fût une viſion miraculeuſe ; & Pierre ne différa plus de s'embarquer pour ſe rendre en Italie.

Il remit au Pape Urbain la Lettre du Patriarche de Jéruſalem, & lui expoſa le ſujet de ſon voyage. Le Pape fut touché de l'état déplorable, où il apprit que la Chrétienté étoit réduite dans l'Orient. Il réſolut de faire tout ce qui dépendoit de lui, pour y apporter quelque remede. Il falloit pour cela réünir les armes des Princes Chrétiens, leur faire oublier leurs propres interêts, pour ne ſonger qu'à ceux de Jeſus-Chriſt. Il ne déſeſpera pas d'y réuſſir ; & il indiqua pour ſonder les eſprits un Concile à Plaiſance l'an 1095. Sur le bruit qui ſe répandit que le Pape vouloit y propoſer l'expédition de la Terre Sainte, il ſe rendit à Plaiſance une multitude infinie de peuple, de Seigneurs Laïques, avec plus de quatre mille Eccleſiaſtiques. Aucun édifice n'étant aſſez grand pour contenir tant de perſonnes, il fallut tenir pluſieurs ſéances en pleine campagne. Dès que le Pape propoſa l'entrepriſe pour la délivrance de la Terre Sainte, tous les aſſiſtans marquerent leur joye par leurs applaudiſſemens, & s'écrierent qu'ils donneroient volontiers leur ſang pour une ſi belle cauſe.

Le Pape propoſe la Croiſade au Concile de Plaiſance.

Concile de Clermont.

Le Pape charmé de voir de ſi heureux commencemens, paſſa en France pour conſommer cette grande affaire au Concile, qu'il convoqua à Clermont au

mois de Novembre de la même année 1095. Il fit à ce ſujet dans le Concile un diſcours fort éloquent, où après avoir expoſé les profanations qu'on commettoit dans les lieux ſaints de la Paleſtine, il exhorta en termes fort pathetiques tous les François à prendre les armes pour vanger la gloire de Jeſus-Chriſt, & pour délivrer tant de Chrétiens opprimés par les Turcs. » Il eſt beau, dit-il, de mourir pour » Jeſus-Chriſt à la vûë de cette Ville, où il eſt mort » pour nous. Si vous mourrez avant que d'y arriver, » vôtre récompenſe n'en ſera pas moins grande. C'eſt » un crime que de piller les Chrétiens comme vous » faites, mais c'eſt un merite que de tirer l'épée con- » tre les Sarraſins. » En finiſſant ce diſcours, il adreſſa la parole aux Evêques du Concile, & les exhorta à prêcher à leurs peuples la guerre ſainte.

L'An 1095. Concile de Clermont.

Diſcours du Pape pour exhorter les Peuples à la Croiſade.

Le diſcours du Pape fit une grande impreſſion ſur des eſprits qui étoient déja préparés. Toute l'aſſemblée y applaudit, & s'écria *Dieu le veut*. Ces mots que tout le monde s'accorda à répéter comme par inſpiration, parurent d'un heureux augure, & devinrent dans la ſuite le cri de guerre le plus ordinaire dans les combats. Pluſieurs des aſſiſtans s'empreſſerent de s'enrôler pour cette expédition; & pour marque de leur engagement, on convint qu'ils porteroient une Croix d'étoffe rouge ſur leurs habits. C'eſt pourquoi ils furent appellés les *Croiſés*; & cette expédition fut nommée *la Croiſade*. On portoit plus communément cette croix ſur l'épaule droite.

Aimar de Monteil Evêque du Pui ſe croiſa le premier; & le Pape qui connoiſſoit ſa prudence & ſon

L'An 1095. zele pour cette ſainte entrepriſe, le nomma ſon Legat dans l'armée des Croiſés.

Concile de Clermont.

Pour animer les Fidéles à la guerre ſainte, on fit un Canon dans le Concile, par lequel on déclara que le voyage que l'on feroit à la Terre Sainte pour la délivrance de Jéruſalem, tiendroit lieu de toutes les pénitences qu'on pourroit avoir méritées pour ſes pechés; & ce fut la principale époque de l'affoibliſſement de la diſcipline pour les pénitences Canoniques, que nous avons vû juſqu'à preſent être encore aſſez ſéveres. Il n'y eut pas de pecheur, qui n'aimât mieux faire ce voyage, que d'eſſuyer les auſterités & l'humiliation d'une pénitence publique. De plus, afin d'ôter tout obſtacle, on défendit rigoureuſement toutes les guerres particulieres, que les Seigneurs ſe faiſoient les uns aux autres; & l'on ordonna que les biens & les perſonnes des Croiſés ſeroient ſpecialement ſous la protection de l'Egliſe.

Etabliſſement du petit Office de la Sainte Vierge.

Enfin, pour attirer les bénédictions du Ciel ſur cette grande entrepriſe, le Pape Urbain crut qu'il falloit y intéreſſer la Mere de Dieu. Pour cela, ayant pris l'avis des Peres du Concile, il ordonna que les Clercs réciteroient le petit Office de la Vierge, qui étoit en uſage parmi les Hermites inſtitués par Pierre Damien. Non ſeulement le Clergé, mais les Laïques & même les femmes reçurent avec joye cette ſainte pratique, & en retirerent de grands fruits. On ajoûte que le même Pape ordonna que le Samedi ſeroit ſpecialement conſacré à la Sainte Vierge, & qu'on en feroit l'Office ce jour-là.

Gaufrid. Prior Vofiens.

Le Pape ayant terminé en moins de quinze jours

tout ce qu'il s'étoit propoſé de faire dans le Concile, donna ſa bénédiction & l'abſolution à ceux qui le compoſoient, & les congédia. Il partit de Clermont le ſecond de Décembre, & alla dédier l'Egliſe du Monaſtere de Saucillanges. Il ſe rendit enſuite à Brioude & à S. Flour, où il fit auſſi la dédicace de l'Egliſe du Monaſtere, qui étoit un Prieuré de Clugni. Il alla de là à Aurillac, & il ſe trouva le jour de S. Thomas au Monaſtere d'Uſerche, où Bernard Archevêque de Tolede qui étoit à la ſuite du Pape, ayant trouvé qu'un Moine de cette Abbaye nommé Bourdin, avoit de l'eſprit & des talens, il l'emmena avec lui en Eſpagne. Bourdin ne ſe fit dans la ſuite que trop connoître par les maux qu'il cauſa à l'Egliſe, s'étant fait Antipape par ſes intrigues.

L'An 1095.

Le Pape viſite pluſieurs Egliſes de France.

Bernard Archevêque de Tolede étoit François, du Dioceſe d'Agen, & d'un lieu nommé Sauvetat. Il étoit Moine de Clugni, & avoit été envoyé en Eſpagne pour réformer quelques Monaſteres. Il s'y fit tellement eſtimer par ſa prudence & par ſon zele, qu'il fut choiſi pour premier Archevêque de Tolede, après la conquête de cette place ſur les Sarrazins. Il tira dans la ſuite pluſieurs excellens ſujets de France, qu'il plaça ſur les principaux Sieges d'Eſpagne.

Bernard de Tolede.

Le Pape continuant ſa route, arriva à Limoges le 23. de Décembre, & y célébra la Fête de Noël. Il dit la Meſſe de Minuit dans l'Egliſe des Religieuſes de N. D. de la Regle; celle du point du jour à S. Martial, où il prêcha: enſuite revêtu de ſes habits Pontificaux & couronné de la Thiare, il alla célébrer la troiſiéme Meſſe, & le reſte de l'Office à la Cathedra-

Chron. Gaufrid. Prior. Voſſens. t. 2. Bibl. Labb. p. 293.

L'An 1095. le. Le 29. de Décembre, il dédia l'Egliſe Cathedrale ; & le dernier jour du même mois, il dédia celle de l'Abbaye de S. Martial. Il étoit accompagné dans cette cérémonie des Archevêques, Hugues de Lyon, Aubert de Bourges, Amat de Bourdeaux, Daibert de Piſe & Ranger de Rhegio ; & des Evêques, Brunon de Segni, Pierre de Poitiers, Arnoux de Saintes, Rainald de Perigueux, Raimond de Rhodez & Humbald de Limoges. Le Pape béniſſoit l'eau, & les Prelats en faiſoient les aſperſions au dedans & en dehors de l'Egliſe. Sa Sainteté conſacra de ſes mains le grand Autel. Après quoi il ſortit de l'Egliſe pour donner ſa bénédiction à une multitude innombrable de peuple qui s'étoit rendu à Limoges.

Concile de Limoges. Cette affluence extraordinaire donna lieu au Pape de tenir à Limoges un Concile, où il prêcha la Croiſade avec ſuccès. Il y dépoſa Humbald Evêque de Limoges accuſé & convaincu d'avoir falſifié des Lettres Apoſtoliques, pour ſe maintenir dans ſon Siege, qu'on lui conteſtoit. Humbald ſe retira à Sainte-Severe en Berri, dont ſes freres étoient Seigneurs, & où il vêcut long-temps comme un ſimple Laïque. Guillaume Prieur de S. Martial fut élu en ſa place, & mourut de poiſon la troiſiéme année de ſon Epiſcopat.

L'An 1096. Urbain alla de Limoges célebrer à Poitiers la Fête

Le Pape à Poitiers & à Angers. de S. Hilaire le 13. de Janvier de l'an 1096. Il y fit la dédicace de l'Egliſe d'un Monaſtere qu'on nommoit le *Mouſtier-neuf*, & qui avoit été fondé dès l'an 1068. par Gui-Godefroi Comte de Poitiers. De Poitiers, le Pape ſe rendit à Angers, où il dédia pareillement

l'Egliſe du Monaſtere de S. Nicolas, en préſence d'une multitude innombrable de perſonnes de toutes conditions, que le deſir de voir un ſi grand Pape, avoit attirées en cette Ville. Robert d'Arbriſſel qui s'étoit retiré dans les Forêts de Craon, où il menoit une vie angelique avec une troupe de pieux Hermites qu'il s'étoit aſſociés, édifioit alors le Dioceſe d'Angers par ſes vertus & par ſon zele : car il faiſoit quelquefois des excurſions Apoſtoliques. Le Pape ſur l'éloge qu'on lui fit de ſes talens, voulut l'entendre, & le fit prêcher à la ſolemnité de la dédicace de l'Egliſe de S. Nicolas. Robert s'y fit admirer ; & le Pape fut ſi charmé de ſon rare talent, qu'il lui ordonna, comme nous avons dit, de renoncer aux exercices de la vie ſolitaire, pour s'adonner entierement à la prédication. Nous verrons bientôt avec quel ſuccès ce S. homme s'acquitta d'une commiſſion ſi honorable. L'An 1096.

Une Chartre d'Urbain II. datée de Sablé nous apprend que ce Pape ſe rendit d'Angers en cette Ville. Il alla enſuite au Mans. Il eſtimoit Hoël qui en étoit Evêque, & qui avoit aſſiſté au Concile de Plaiſance, & à celui de Clermont. Il lui donna des marques de ſon eſtime, en le nommant Commiſſaire pour terminer un différend entre Geofroi Evêque d'Angers & l'Abbé de Tournus touchant l'Egliſe de Doüé, & un autre différend entre les Moines de S. Aubin & quelques Seigneurs d'Anjou. L'honneur que reçut Hoël par la viſite du Pape, conſola ce Prelat des maux qu'il avoit ſoufferts durant les révolutions qui étoient arrivées dans le Maine.

Helie de la Flêche qui prétendoit au Comté du

L'an 1096. Mans à double titre, par droit d'achapt & par droit de ſucceſſion, deſcendant par les femmes des anciens Comtes du Maine, s'étoit ſaiſi de la perſonne de l'Evêque, & l'avoit tenu priſonnier dans ſon Château de la Flêche. C'étoit alors une place forte & qui fut plus d'une fois aſſiegée par des armées conſidérables. Hoël ne recouvra ſa liberté qu'en abandonnant le parti des Normans qu'il avoit ſoûtenu juſqu'alors. Il accompagna le Pape, qui ſe rendit du Mans au Monaſtere de Vendôme, & enſuite à Tours, où il paroît qu'il logea d'abord à Marmoûtier.

Révolutions dans le Maine.

Anonym. ap. Mabill. t. V. Ann.

Le neuviéme de Mars qui cette année étoit le ſecond Dimanche de Carême, le Pape fit un Sermon ſur les bords de la Loire, mangea au Refectoire des Moines avec les Cardinaux de ſa ſuite & quelques autres Prelats; & le lendemain Lundi il fit la dédicace de l'Egliſe de Marmoûtier. Après quoi il alla tenir un Concile dans l'Egliſe de S. Martin. Les Chanoines de cette célebre Collegiale l'y reçurent avec toutes ſortes d'honneurs, & l'inviterent à prendre chez eux un logement qu'il accepta. Ils avoient été excommuniés par Amat alors Evêque d'Oleron & Legat de Gregoire VII, pour n'être pas allés au devant de ce Legat le recevoir en Proceſſion. Urbain leur en fit des reproches; mais ils lui montrerent des priviléges des ſouverains Pontifes, ſelon leſquels ils n'étoient obligés de recevoir en Proceſſion que le Pape, le Roi, & l'Archevêque de Tours une fois en ſa vie. Le Pape fut ſatisfait; & confirma cet ancien uſage par un nouveau privilege daté du Château de S. Martin le 14. de Mars. L'on nommoit le Château de

Ce que le Pape Urbain fit à Tours.

de S. Martin, ou le Château-neuf, la Ville qui s'étoit formée autour de l'Egliſe de S Martin. L'An 1096.

Le Concile que le Pape avoit réſolu de tenir à Tours, s'aſſembla le 3e Dimanche de Carême. Outre les Cardinaux & quelques Evêques d'Italie de la ſuite du Pape, les Archevêques, Hugues de Lyon, Radulfe de Tours, Gui de Vienne, Hildebert de Bourges, & Amat de Bourdeaux y aſſiſterent avec les Evêques, Yves de Chartres, Geoffroi d'Angers, Hoël du Mans, Morvan de Vannes, Guillaume de Clermont & Marbode élu Evêque de Rennes, qui fut ſacré dans ce Concile. On ne ſçait pas le détail de ce qui s'y paſſa; mais le Pape y confirma les Decrets publiés au Concile de Clermont, & termina pluſieurs differends. Concile de Tours.

Il affranchit le Monaſtere de Glanfeüil de la dépendance où il étoit de l'Abbé de S. Maur des Foſſés, ordonnant qu'il eût un Abbé propre. Les Moines de S. Maur des Foſſés réclamerent contre ce Jugement après la mort du Pape Urbain, & engagerent Yves de Chartres à écrire en leur faveur à Paſchal II. Les Chanoines de S. Martin ſe plaignirent au Concile, des Moines & de l'Abbé de Cormeri, qui s'étoient ſouſtraits à la dépendance, où ils avoient toûjours été de l'Egliſe de S. Martin. Cette affaire ayant été examinée dans le Concile, on obligea Gui Abbé de Cormeri, de remettre ſon Bâton Paſtoral ſur le Tombeau de S Martin: mais comme cet Abbé étoit un digne ſujet, on lui permit de l'y reprendre; & l'on ordonna que quand l'Abbé de Cormeri ſeroit mort, ſon bâton Paſtoral ſeroit mis ſur le Tombeau de S. Martin, où Yves Ep. 159.

L'An 1096. celui qui ſeroit élu, viendroit le prendre par ordre du Doyen & du Chapitre.

Abus dans le Chapitre de S. Martin de Tours.

Il s'étoit gliſſé de grands abus parmi les Chanoines de S. Martin, que le Pape tâcha de corriger. Le plus criant étoit la ſimonie. Les Chanoines vendoient ou achetoient publiquement toutes les Prébendes & dignités de cette célébre Collégiale : ils ſe croyoient en droit de revendre ce qu'ils avoient acheté. Le Pape repréſenta aux coupables l'énormité de ce crime. Ils en eurent honte ; & les Chanoines d'un commun accord lui promirent qu'ils ne vendroient plus les benefices à leur collation, & qu'ils exigeroient la même promeſſe de ceux qui ſeroient reçus Chanoines dans leur Chapitre. Après quoi le Pape confirma tous les Privileges de l'Egliſe de S. Martin.

T. X. Conc. p. 436.

T. X. Conc. p. 443.

On traita auſſi dans le Concile de Tours de l'affaire du Roi Philippe, qui étoit toûjours excommunié au ſujet de ſon mariage avec Bertrade. Le Pape ſe plaignit de quelques Evêques François, qui ne ſe ſéparoient pas de la Communion de ce Prince, & qui ſe vantoient même qu'ils leveroient l'excommunication que lui Pape avoit lancée contre le Roi. Richer Archevêque de Sens, qui étoit alors mécontent du Pape à cauſe de ce qui s'étoit paſſé au Concile de Clermont dans l'affaire de la Primatie de Lyon, fut ſoupçonné de tenir ces diſcours. Le Pape qui joignoit toûjours la modération à la fermeté, écrivit une belle lettre à ce ſujet, adreſſée à Richer & aux Evêques ſes Suffragans.

Lettre du Pape Urbain à Richer de Sens.

„ On nous a rapporté, dit-il, que quelques-uns de „ nos confreres ont eu la hardieſſe de dire qu'ils ne

„ s'abſtiendroient pas de faire leur Cour au Roi ; & L'An 1096.
„ qu'au contraire, ils leveroient l'excommunication Ep. Urbani
„ portée contre lui, quoiqu'il n'ait pas quitté la fem- T. X. Concil. p. 443.
» me au ſujet de laquelle il a été excommunié. Mais
» ceux qui parlent de la ſorte, ou ignorent les Ca-
» nons, ou ils ne craignent point de les violer : car
» ſelon les Canons & la coutume de l'Egliſe, celui qui
» a été excommunié par un Evêque, ne peut être ab-
» ſous par un autre. Les Métropolitains ne peuvent
» même délier ce que leurs ſuffragans ont lié. Com-
» ment donc oſeroient-ils annuller les decrets du
» Siége Apoſtolique ? Il eſt plus clair que le jour, que
» non ſeulement les Evêques & les Primats, mais
» encore les Patriarches ſont de droit divin ſoumis au
» S. Siége : car on ſçait que des autres Tribunaux on
» appelle à ſon Tribunal, & que des Jugemens qu'il a
» rendus, on n'appelle à perſonne ».

» Nous ne croyons pas non plus, que ces Prelats
» ignorent que le S. Siége, ſans tenir un Concile,
» peut rétablir ceux qu'un Concile auroit condamnés
» injuſtement, & que perſonne n'a droit de revoir ſes
» Jugemens. Que ces Evêques voyent donc en vertu
» de quoi ils pourroient abſoudre un pecheur ſans la
» préſence & ſans l'ordre de celui qui l'a lié dans un
» Concile général. Pour nous, il nous a paru, & à tous
» ceux qui ſe ſont aſſemblés à Tours avec nous, que
» ſelon la Loi, l'Evangile, & les Canons, vous n'a-
» vez aucun pouvoir d'abſoudre celui que nous
» avons lié. C'eſt pourquoi nous declarons nôtre fils
» le Roi de France excommunié juſqu'à ce qu'il ait
» obéi ; & ſi quelqu'un abuſe de ſa puiſſance pour

L'An 1096. » l'abſoudre, nous ordonnons qu'il perde le privi-
» lege de cette puiſſance. Nous vous invitons de
» vous trouver tous avec nous au Concile que nous
» tiendrons à Arles pendant l'Octave de S. Pierre.»

Le Dimanche *Lætare* qui eſt le quatriéme de Carême, le Pape ſe couronna de palmes (*a*), ſelon l'uſage de Rome. Il fit auſſi le même jour la benédiction de la Roſe d'or, comme il eſt marqué dans l'Ordre Romain ; & pendant la Proceſſion générale qu'il fit enſuite de l'Egliſe de S. Martin à celle de S. Gatien, il donna cette Roſe à Foulques Comte d'Anjou qui étoit préſent, & qui la porta le reſte de la Proceſſion. Car, quand il ſe trouvoit à Rome quelque Prince à la Proceſſion qu'on faiſoit après la bénédiction de la Roſe d'or, c'étoit l'uſage que le Pape la lui donnât: ſinon, il l'envoyoit par honneur à quelque Princeſſe ou à quelque Prince abſent.

Libell. Fulcon. in Collect. Holſtenii.

Le Comte d'Anjou fut ſi charmé de ce preſent, que pour témoigner l'eſtime qu'il en faiſoit, il s'engagea à porter tous les ans cette fleur à la Proceſſion du Dimanche des Rameaux, & il ordonna que ſes ſucceſſeurs ne manquaſſent pas de la porter à la même Proceſſion, qui étoit fort célébre à Angers dès le temps de Theodulfe Evêque d'Orleans, comme on le voit par la belle Hymne qu'il compoſa pour y être chantée. On y portoit non ſeulement des Rameaux, mais encore des fleurs; & c'eſt, je crois, d'où nous eſt venu le nom de *Pâque fleurie.*

(*a*) Comme la Station du quatriéme Dimanche de Careme eſt marquée dans le Miſſel Romain à l'Egliſe de Rome dite *Sainte Croix de Jéruſalem*, & que les Palmes étoient le ſymbole des Pelerins de Jéruſalem, il me paroit que c'eſt la véritable raiſon pourquoi on portoit des Palmes à la Proceſſion, qu'on faiſoit ce jour-là pour ſe rendre à cette Egliſe.

Après le Concile de Tours, le Pape Urbain II. partit pour aller tenir celui qu'il avoit indiqué à Arles. Mais ce Concile se tint à Nismes, apparemment pour la commodité du Roi Philippe, qui voulut s'y rendre. Le Pape repassa par Poitiers; & ayant célébré la fête de Pâque à Saintes, il arriva à Toulouse vers le vingtiéme de Mai, & le 24 du même mois, il dédia l'Eglise de S. Saturnin, vulgairement S. Sernin, accompagné de Bernard Archevêque de Tolede, d'Amat, qui de l'Evêché d'Oleron avoit été transferé à l'Archevêché de Bourdeaux, & de plusieurs autres Prelats. Isarne étoit alors Evêque de Toulouse, il paroît que ce fut un digne Prelat. Cependant il avoit été accusé de quelque crime; mais il se purgea canoniquement dans un Concile, que le Pape Urbain fit tenir à Toulouse par ses Legats l'an 1090. L'An 1096. *Bertold.*

De Toulouse le Pape se rendit à Montpellier & à Maguelonne à la priere de Godefroi Evêque de Maguelonne, du Dioceſe duquel étoit Montpellier. Il passa cinq jours à Maguelonne; & l'on prétend que le second jour de son arrivée, qui étoit le jour de S. Pierre, ayant assemblé le Clergé & les Seigneurs du Pays, il fit un sermon, consacra toute l'isle de Maguelonne, & accorda la rémission des pechés à ceux qui y étoient enterrés, ou qui y seroient enterrés dans la suite. C'est ce que dit l'Auteur de l'Histoire des Evêques de Maguelonne (*a*). Mais cet Historien écrivoit environ deux cens cinquante ans après; *T. 1. Bibl. Labb. p. 799.*

(*a*) L'Auteur de cette Histoire que le P. Labbe a donnée au Public, est Arnauld de Verdale, qui fut élu Evêque de Maguelonne l'an 1339, & qui mourut l'an 1352. Le Siege de Maguelonne ne fut transferé à Montpellier que l'an 1536. sous l'Epiſcopat de Guillaume Pellicier.

L'An 1096. & Urbain II. étoit trop habile, pour ignorer que de pareilles abſolutions générales données aux morts, ſeroient inutiles & contraires aux Canons.

Le Pape étoit à Montpellier lorſqu'Yves de Chartres alla le trouver de la part du Roi, pour obtenir le conſentement de ſa Sainteté à l'Ordination de Guillaume de Montfort pour le Siege de Paris. Après la mort de Geoffroi arrivée le premier de Mai l'an 1095. Guillaume fils de Simon de Montfort & frere de Bertrade, pour laquelle le Roi Philippe étoit excommunié, fut élu Evêque de Paris. C'étoit un ſujet qui promettoit beaucoup; mais il n'avoit pas encore l'âge requis pour l'Epiſcopat, & l'on avoit lieu de craindre que ſon élection ne fût pas canonique. On ne doutoit point que le Clergé de Paris n'eût été gagné par les intrigues & par les préſens de Bertrade: c'eſt pourquoi Richer Archevêque de Sens, Hugues Legat du Pape & Archevêque de Lyon, & le Pape Urbain lui-même, refuſerent de conſentir à cette élection. Guillaume conſulta Yves de Chartres, auprès de qui il avoit été élevé, pour ſçavoir s'il devoit accepter l'Epiſcopat dans ces circonſtances. Yves qui connoiſſoit ſes bonnes qualités, fut d'avis qu'il l'acceptât, ſi après un examen qu'il feroit ſur les lieux, il reconnoiſſoit que ſon élection n'eût point été l'effet de la brigue, de la faveur ou de la ſimonie.

Guillaume élu Evêque de Paris.

Guillaume s'étant aſſûré de la canonicité de ſon élection, accepta l'Epiſcopat: mais ſa jeuneſſe étoit un autre obſtacle. Yves lui conſeilla de demander diſpenſe au Pape, & cependant de garder les interſtices en recevant les différens Ordres, avant que de

ſe faire ſacrer Evêque. C'eſt ce que l'Evêque de Chartres écrivit au Pape. Ce Prelat s'étant enſuite rendu auprès de ſa Sainteté, le Pape fit examiner cette affaire, pendant le ſejour qu'il fit à Montpellier; & comme il lui reſta quelque deffiance, il permit à la vérité qu'on ordonnât Guillaume Evêque de Paris avant la S. Remi prochaine, mais à condition, que le Doyen, le Chantre & l'Archidiacre de l'Egliſe de Paris, feroient auparavant entre les mains d'Yves de Chartres le ſerment ſuivant. L'An 1096.

» Ce n'eſt pas pour quelque preſent que nous » ayons reçu ou qu'on nous ait promis, ni à cauſe de » la faveur où eſt la ſœur de Guillaume auprès du Roi, » ou des menaces que ſa ſœur ou le Roi nous ayent » faites, que nous avons élu Guillaume pour nôtre » Evêque : Qu'ainſi Dieu nous aide & ſes SS. Evan» giles ». Les Principaux du Clergé prêterent ce ſerment. Cependant il reſtoit encore une difficulté. C'étoit à Richer de Sens à faire l'Ordination en qualité de Metropolitain, & il avoit défenſes de porter le *Pallium*, à cauſe de ſa réſiſtance au ſujet de la Primatie de Lyon : mais le Pape lui permit de le porter en cette occaſion. Ainſi Guillaume fut ordonné Evêque de Paris. Serment que firent les principales Dignités de l'Egliſe de Paris au ſujet de l'Election de Guillaume. *Yvonis Ep.* 54.

Urbain ayant terminé cette affaire à Montpellier, ſe rendit à Niſmes, où il tint le Concile qui avoit été indiqué à Arles. Le Roi Philippe malgré la violente paſſion qui l'attachoit à Bertrade, ne put ſoûtenir plus long-temps le poids de l'excommunication dont il étoit frappé. La grace agiſſant ſur ſon cœur, il fit pour rompre les chaînes qui le captivoient, des efforts Concile de Niſmes.

L'An 1096. qui parurent ſinceres. Il ſe ſépara de ſa concubine, & alla lui-même au Concile de Niſmes pour demander ſon abſolution, en promettant qu'il n'auroit plus aucun commerce avec Bertrade. Cette demarche donna la plus ſenſible conſolation au Pape, qui leva avec plaiſir les cenſures qu'il s'étoit crû obligé de porter contre ce Prince : mais nous verrons que ſa joye ne fut pas longue.

Concile de Niſmes.

Chron. Malleac.

On fit au Concile de Niſmes ſeize Canons, dont voici les diſpoſitions les plus remarquables (*a*).

Canons du Concile de Niſmes.

T. X. Conc. p. 605.

I. Défenſes aux Evêques d'obliger les Moines de racheter d'eux les Autels ou les Egliſes à la mort des Clercs qui les deſſervent ; & on rappelle le Reglement du Concile de Clermont à ce ſujet. Mais ce ſera aux Evêques à placer dans ces Egliſes des Prêtres du conſentement des Abbés de qui elles dépendent.

II. » Il y a des ignorans, qui ſe laiſſant emporter » au mouvement de leur jalouſie, diſent que les Moi- » nes étant morts au monde pour vivre à Dieu, ſont » indignes de faire les fonctions Sacerdotales, com- » me de donner la Penitence, le Baptême, ou l'Ab- » ſolution : mais ils ſe trompent groſſierement. Au- » trement, S. Gregoire qui étoit Moine, n'auroit ja- » mais été élevé au Souverain Pontificat. S. Auguſtin » ſon diſciple, S. Martin, & tant d'autres SS. Moi- » nes, n'auroient pas été promus à l'Epiſcopat. S. » Benoît n'a fait là-deſſus aucune défenſe. Il a ſeu-

T. IV. Spicil. p. 234.

(*a*) Le P. Dacheri qui a imprimé les Canons de ce Concile ſur le Manuſcrit de Saint Aubin d'Angers, en compte dix-huit. Le P. Labbe qui les a donnés dans ſon édition des Conciles ſur une Copie du P. Sirmond tirée ſur le même Manuſcrit, n'en met que ſeize. Mais cette différence ne vient que de la maniere dont les Editeurs ont partagé les Articles.

lement

» lement recommandé aux Moines de ne ſe pas mêler L'An 1096.
» des affaires ſéculieres : ce qui eſt également défen- Concile de
» du aux Chanoines.... Les uns & les autres ſont des Niſmes.
» Anges, qui portent les ordres de Dieu : mais les
» Moines ſont des Cherubins, dont les ſix aîles ſont
» figurées par l'habit Monaſtique. Le Capuce en re-
» préſente deux, les manches deux, & le reſte de l'ha-
» bit repréſente les deux autres aîles. Nous ordon-
» nons donc que ceux qui s'élevent à ce ſujet contre
» les Moines, ſoient privés des fonctions de la Puiſſan-
» ce Sacerdotale (a) ».

III. Ceux qui ont renoncé au ſiécle, doivent avoir un plus grand ſoin de prier pour les pecheurs ; & ils ſont plus capables de délier les pechés.... Ainſi il nous paroît que ceux qui ont tout quitté pour Dieu, ſont en état d'adminiſtrer plus dignement le Baptême, la Penitence, & la Communion ; parce que leur vie approche plus de celle des Apôtres.

IV. Celui qui aura la témérité de faire priſonnier un Evêque, un Abbé, ou un Prêtre, ſera excommunié & declaré infâme. De plus, ſa terre ſera miſe en interdit, juſqu'à ce qu'il ait fait ſatisfaction à l'Egliſe (Ces violences n'étoient pas rares alors ; & Lambert Evêque d'Arras avoit été fait priſonnier en allant au Concile de Clermont).

V. Quand un Evêque ſera mort, on nommera

(a) On attribue un pareil Canon en faveur des Moines au Pape Boniface IV. Mr. Fleuri T. XIII. p. 628, dit que *le ſtyle en convient mieux au temps d'Urbain II.* Mais puiſqu'il avoüe que S. Pierre Damien a cité ce Decret comme de Boniface IV, il eſt évident que Pierre Damien qui mourut l'an 1072, ne l'a point pris du Concile de Niſmes tenu l'an 1096. Ainſi il faut reconnoître qu'Urbain II. n'a fait que renouveller au Concile de Niſmes le même Decret que Boniface IV. porta dans un Concile de Rome au commencement du ſeptiéme ſiecle. *T. V. Conc. p. 1618. Opuſc. 28.*

L'An 1096. deux perſonnes de probité pour exécuter ſon Teſtament, & pour conſerver au ſucceſſeur les biens de l'Evêché. Celui qui s'en emparera ſera excommunié; & on ceſſera l'Office Divin dans toutes les Egliſes du Dioceſe.

Concile de Niſmes.

VIII. Un Clerc ou un Moine qui a reçu un Benefice Eccleſiaſtique des mains d'un Laïque, en ſera privé, parce qu'il n'eſt pas entré par la porte.

IX. Un Prêtre qui par ambition paſſe d'une Egliſe moins riche à une plus riche, les perdra l'une & l'autre.

XIII. On ne mariera pas les filles avant l'âge de douze ans.

XVI. Défenſes aux Moines de donner la ſépulture à ceux qui meurent excommuniés, ou de faire pour eux quelque Service.

On traita au Concile de Niſmes de l'affaire d'Anſelle, qui avoit été élu pour l'Evêché de Beauvais, mais dont l'élection étoit conteſtée. Le Pape differa de l'approuver, & en remit l'examen à un autre temps. *Yve. Ep. LV.* Mais Yves de Chartres pria Hugues Archevêque de Lyon de faire renvoyer la connoiſſance de cette cauſe au Métropolitain & aux Evêques de la Province.

Il n'y avoit eu que trois Evêques de Normandie au Concile de Clermont, ſçavoir Odon de Bayeux, Giſlebert d'Evreux, & Serlon de Séez. A leur retour Guillaume Archevêque de Roüen, aſſembla tous ſes ſuffragans dans l'Egliſe Métropolitaine au mois de Fevrier 1096. pour leur faire accepter les Reglemens de Clermont. On fit au Concile de Roüen huit Canons que voici.

Concile de Roüen.

I. Le S. Concile ordonne que la Treve de Dieu ſoit gardée depuis le Dimanche avant le Mercredi des Cendres, juſqu'au lever du Soleil de la ſeconde ferie après l'Octave de la Pentecôte, & depuis le coucher du Soleil du Mercredi avant l'Avent juſqu'à l'Octave de l'Epiphanie, & chaque ſemaine de l'année depuis le Mercredi au coucher du Soleil, juſqu'au lever du Soleil du Lundi ſuivant, auſſi bien que toutes les vigiles & toutes les fêtes de la Vierge & des Apôtres. L'An 1096. Concile de Roüen. Ses Canons.

II. Le Concile ordonne pareillement que toutes les Egliſes & leurs parvis, tous les Clercs, les Moines & les Religieuſes, les femmes, les Pelerins, les Marchands & leurs valets, les bœufs & les chevaux de charrue, les Charretiers, les Laboureurs & toutes les terres qui appartiennent aux SS. auſſi bien que l'argent des Clercs, joüiſſent d'une paix perpétuelle, & qu'il ne ſoit jamais permis de les attaquer, de les enlever, ou d'y commettre quelque violence.

III. On ordonne que tous les hommes de l'âge de douze ans & au deſſus, jurent d'obſerver cette Treve de Dieu, en la maniere qu'on vient de le marquer, & faſſent pour cela le ſerment ſuivant. » Soïez témoins » que moi tel obſerverai cette Treve, & que je donnerai ſecours à l'Evêque ou à l'Archidiacre contre » ceux qui refuſeront de la garder ou de la jurer. Si » j'en ſuis requis, je marcherai contre eux avec mes » armes, & je ſervirai de mon poſſible & ſelon ma » conſcience ». Qu'ainſi Dieu m'ait en aide & ſes Saints.

IV. On excommunie ceux qui refuſeront de fai-

L'An 1096. Concile de Roüen.

re ce ſerment, & on met leurs terres en interdit. On excommunie même les Marchands ou les Artiſans qui leur vendroient quelque choſe.

V. Les Egliſes doivent joüir des biens & privileges, dont elles jouiſſoient du temps du Roi Guillaume le Conquerant.

VI. Le Concile défend auſſi aux Laïques de mettre un Prêtre dans une Egliſe, ou de l'en ôter ſans le conſentement de l'Evêque, & de vendre ces places. Il défend pareillement à tous les Laïques de porter les cheveux longs. » Il faut, dit le Concile, que tout » homme ſoit tondu, comme il convient à un Chrê» tien; ſans quoi il ſera chaſſé de l'Egliſe: aucun Prê» tre ne lui fera de Service, & n'aſſiſtera à ſon enter» rement ». (On croyoit que de porter les cheveux longs, c'étoit pour un homme un ornement trop efféminé).

VII. Aucun Laïque n'aura les droits Epiſcopaux ni aucune Juridiction qui concerne le ſoin des ames.

VIII. Aucun Prêtre ne ſe fera *l'homme* d'un Laïque: car il eſt indigne que des mains qui ont été conſacrées par l'Onction, ſoient miſes dans les mains profanes d'un homicide ou d'un adultere. Mais ſi un Prêtre tient d'un Laïque un Fief qui n'appartienne pas à l'Egliſe, il donnera d'autres aſſûrances de ſa fidélité qui puiſſent la garantir.

Giſlebert Evêque d'Evreux, qui pour ſa grande taille étoit ſurnommé la Gruë, & Fulbert Archidiacre de Roüen lurent à haute voix ces Reglemens dans le Concile de Roüen. Ils furent approuvés & ſignés par Guillaume Archevêque de Rouen, & par les Evê-

ques Odon de Bayeux, Giſlebert d'Evreux, un autre Giſlebert de Liſieux, Turgiſe d'Avranches, Serlon de Séez & Radulfe de Coûtances. L'An 1096.

Dans tous ces Conciles, & ſur tout dans ceux que tint le Pape après celui de Clermont à Limoges, à Tours & à Niſmes, on publioit & on prêchoit la Croiſade : le Pape diſtribuoit lui-même les Croix à ceux qui vouloient s'enroller dans la ſainte Milice. En même temps les Evêques la prêchoient de toutes parts avec un ſuccès qui ſurpaſſa les eſperances. Pierre l'Hermite parcouroit ſans ceſſe les Provinces & les Cours des Princes pour la prêcher. Son zele, ſon deſintéreſſement & ſes mortifications lui donnoient l'air & l'autorité d'un Prophete. C'étoit un petit homme d'une phiſionomie aſſez peu avantageuſe, mais d'une éloquence vive & d'un courage heroïque : l'auſterité de ſa vie donnoit un nouveau poids à ſes diſcours ; & il n'avoit qu'à parler pour perſuader. Il marchoit ordinairement nuds pieds, vêtu d'une tunique de laine avec une cuculle. Il diſtribuoit aux pauvres les aumônes qu'on lui faiſoit, ne mangeoit que du pain, & ne bûvoit que de l'eau, mais ſans affectation : car il mangeoit quelquefois du poiſſon par complaiſance & bûvoit un peu de vin. Les peuples conçurent un ſi grand reſpect pour ſa vertu, qu'on le ſuivoit en foule par tout où il alloit, & l'on arrachoit des poils de ſon Mulet pour les conſerver comme des Reliques.

La Croiſade prêchée.

Caractere de Pierre l'Hermite.

Guibert Geſta Dei per Francos.

Tout fut bien-tôt en mouvement dans la France, dans l'Italie & l'Allemagne. On vit parmi les grands & parmi le peuple un égal empreſſement de prendre

Guibert Geſta Dei per Francos. l. 2. c. 3.

L'An 1096. la Croix. Les payſans quittoient leurs campagnes, & les artiſans leurs boutiques pour s'enrôller ſous l'Etendart de la Croix. Les femmes & les vieillards vouloient être de la partie, moins pour combattre, que pour avoir la conſolation de mourir dans une terre arroſée du Sang de Jeſus-Chriſt. On s'empreſſoit de vendre ſon patrimoine à vil prix, pour trouver de quoi fournir à la dépenſe du voyage; & ce n'étoit pas le vendeur, c'étoit l'acheteur qui taxoit le prix. Les Communautés Religieuſes acquirent par là de grands biens à bon marché. Ce qu'il y eut de plus édifiant, c'eſt que toutes les inimitiés & les guerres particulieres, qui étoient auparavant allumées en France dans toutes les Provinces, ceſſerent par tout, auſſi-bien que les violences & les vols. La paix & la juſtice ſembloient être revenues ſur la terre, pour préparer les hommes à une ſi ſainte guerre.

Empreſſement des Seigneurs & du peuple pour la Croiſade.

Parmi les Seigneurs François qui ſe croiſerent, les plus diſtingués furent, Hugues le Grand frere du Roi Philippe, & Comte de Vermandois, Raimond Comte de Toulouſe & de Provence, dit Raimond de S. Gilles, Robert II. Comte de Flandre, dit depuis *le Jeroſolimitain*, Robert II. Duc de Normandie, Etienne Comte de Chartres & de Blois, & le fameux Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, qui eut tout l'honneur de cette Croiſade. Il étoit fils d'Euſtache II. Comte de Boulogne, & de la Bienheureuſe Ide dont nous avons parlé. Les deux freres de Godefroi, Euſtache & Baudoüin l'accompagnerent: des heros de ce caractere étoient capables de faire la conquête du monde entier, s'ils avoient eu un Generaliſſime

Les principaux Seigneurs François qui ſe croiſerent.

dont l'autorité eût pu les réünir : mais c'étoient tous Princes indépendans, tous dignes & tous jaloux de commander. L'An 1096.

Il n'y eut pas juſqu'à Pierre l'Hermite qui ne voulût devenir Général d'Armée. Ce bon ſolitaire avoit eu miſſion de prêcher la Croiſade : c'étoit ſon talent, & s'il eut moins entrepris, il eût fait davantage. Mais ſans connoître d'autre diſcipline que la diſcipline Monaſtique, & ſans avoir d'autre qualité d'un Général, que le don de bien faire une harangue, car il étoit Prédicateur pathetique, il voulut conduire les troupes qu'il avoit amaſſées par ſes exhortations. Il ſe mit à la tête d'un gros Corps d'armée compoſé de diverſes Nations, de François, d'Anglois, d'Allemans, la plûpart ſans diſcipline, ſans expérience, & encore plus mauvais ſoldats, qu'il n'étoit mauvais Général. Un Hermite qui n'avoit jamais combattu que contre les ennemis du ſalut, étoit peu propre à apprendre le mêtier de la guerre à de pareilles troupes. Il ne tarda pas à s'en appercevoir ; & il fut bientôt obligé de partager ſon armée en deux Corps. Il donna le commandement de l'un à un Gentilhomme François nommé Gautier, & ſurnommé *Sans avoir*, parce qu'il étoit fort pauvre ; & il ſe chargea de conduire l'autre. Mais ces deux Chefs manquoient chacun d'une des qualités les plus néceſſaires à un Général, Gautier d'autorité, & l'Hermite d'experience. Pierre l'Hermite ſe met à la tête d'une armée.

Sous de tels Capitaines les troupes marcherent comme elles étoient conduites, c'eſt à-dire, ſans ordre, ſans précaution, & même ſans proviſions. Afin de s'en fournir, on pilloit les Provinces & l'on Deſordres de l'armée de Pierre l'Hermite.

L'An 1096. ſe faiſoit par là des ennemis qu'il falloit preſque à chaque pas combattre ſur la route. Pour augmenter la confuſion, une grande troupe de femmes, de Moines & d'Eccleſiaſtiques ſuivoient l'armée, & étoient toûjours les premiers à fuir dans l'occaſion. Les Croiſés mêmes oubliant la ſainteté de leur expédition, ſe livroient à toutes ſortes de deſordres. Ils mettoient le feu ſur leur paſſage, maltraitoient leurs hôtes & enlevoient les femmes & les filles. Ce n'étoit ni des ſoldats, ni des pelerins; n'ayant ni la bravoure des uns, ni la pieté des autres. Auſſi Dieu ne benit pas les armes de ces premieres troupes.

Maſſacre des Juifs par les Croiſés. Un autre Corps de Croiſés qui marchoit ſans Chef & ſans aucune diſcipline, ſe porta encore à de plus grands excès. Ils crurent qu'en allant combattre les Infideles, il falloit commencer par exterminer les Juifs qu'ils trouvoient ſur leur paſſage. Ils maſſacrerent impitoyablement à Cologne, à Treves, à Mayence, à Spire & à Wôrmes ceux de cette Nation qu'ils purent ſurprendre. A Spire Jean Evêque de cette Ville prit la protection des Juifs, & fit même mourir quelques Chrêtiens à leur occaſion. A Wôrmes les Juifs ſe refugierent dans la Maiſon de l'Evêque, pour mettre leur vie en ſûreté; mais le Prelat leur déclara qu'il ne pouvoit les ſauver, à moins qu'ils ne vouluſſent ſe faire baptiſer. Ils demanderent un moment pour déliberer; & tandis qu'on attendoit leur réponſe, ils ſe tuerent eux-mêmes.

Hiſtor. Trevir. T. XII. Spicil. A Treves pluſieurs Juifs à l'approche des Croiſés ſe poignarderent après avoir égorgé leurs propres enfans, pour les envoyer, diſoient-ils, dans le ſein d'Abraham;

d'Abraham ; & des femmes ſe précipiterent dans la riviere : les autres allerent implorer la protection de l'Archevêque Egilbert. Ce Prelat profitant de l'occaſion, les exhorta à ſe convertir ; & leur repreſenta que tant de calamités étoient la juſte punition de leurs blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt. Ils avoient à leur tête Michée leur Rabbin, qui après avoir entendu le Symbole, dit qu'il croyoit comme les Chrêtiens, & l'Archevêque le baptiſa. Les autres Juifs reçurent auſſi le Baptême : mais par un endurciſſement qui eſt une marque encore plus ſenſible de la colere de Dieu ſur cette malheureuſe Nation, que les fléaux dont il la punit depuis tant de ſiécles ; dès que le danger fut paſſé, tous apoſtaſierent, excepté le Rabbin Michée. L'An 1096.

Tandis que ces Croiſés s'arrêtoient à tremper dans le ſang des Juifs des armes qu'ils n'avoient priſes que pour combattre les Sarraſins, Pierre l'Hermite s'avançoit avec ſa troupe vers Conſtantinople, où une armée de Croiſés Italiens l'attendoit. Quand il fut à quelques journées de cette Ville, il prit les devants, & alla ſaluer l'Empereur Alexis dont il fut bien reçu. Ce Prince ayant vû la foibleſſe des troupes avec leſquelles il prétendoit aller combattre les Turcs, lui conſeilla d'attendre les autres Croiſés pour paſſer le détroit, qui ſépare l'Europe de l'Aſie, & il permit aux ſoldats d'acheter librement de ſes ſujets ce qui leur ſeroit néceſſaire. Mais la plûpart n'avoient plus d'argent ; & ils étoient accoutumés au pillage, ſous un Général qui n'avoit ni l'autorité, ni l'habileté néceſſaires pour les contenir. Des troupes ſi mal diſcipli-

L'an 1096. nées, ſe porterent à de nouvelles violences. Elles abbatirent les Palais & les Maiſons de plaiſance proche de Conſtantinople, pillerent les Egliſes & en découvrirent les toits pour en vendre le plomb aux Grecs. L'Empereur inſtruit de ces excès, leur ordonna de paſſer inceſſamment le détroit. Elles le firent, & continuerent les mêmes ravages ſur les terres des Chrêtiens.

Quand cette armée fut arrivée à Nicomedie, les Italiens, les Lombards & les Allemans ſe ſéparerent des François, dont ils diſoient ne pouvoir ſouffrir la fierté; & ils ſe donnerent un Chef nommé Rainald, qui ſe laiſſa imprudemment aſſiéger dans un Fort, où la plûpart de ſes ſoldats perirent de ſoif. Ils en étoient réduits à ſaigner les ânes & les chevaux pour en boire le ſang. Après avoir ſouffert cette extrémité pendant huit jours, Rainald fit ſemblant de vouloir combattre les aſſiégeans avec des ſoldats qui pouvoient à peine ſoûtenir leurs armes. Mais ayant rangé ſon armée en bataille, il alla ſe rendre aux Turcs, & leur livra ainſi la plus grande partie de ſes gens, qui euſſent préféré la mort à une ſi dure captivité. Les Turcs tenant leurs ſabres levés ſur la tête de pluſieurs de ces priſonniers, tâcherent de les faire renoncer à Jeſus-Chriſt. Mais la plûpart le confeſſerent généreuſement, & eurent la tête tranchée. Ce furent les premiers Martyrs de ces Croiſades.

Ibid. c. 5.

Défaite d'une armée de Croiſés.

Martyre de pluſieurs Croiſés.

Gautier *ſans avoir* défait par les Turcs.

Gautier *Sans-avoir* ne fut pas plus heureux. Il fut battu pluſieurs fois par les Turcs qui l'aſſiégerent enfin dans un Château proche de Nicée, où preſque toute ſa troupe fut faite priſonniere. Pierre

l'Hermite voyant qu'il ne pouvoit conduire ceux dont il s'étoit fait le Chef, étoit retourné à Conſtantinople, où les Princes Francois venoient d'arriver par différentes routes. L'An 1096.

Arrivée des Princes Croiſés à Conſtantinople.

Godefroi de Boüillon avec ſes deux freres Euſtache & Baudoüin, avoit pris la ſienne par la Hongrie, où il fit garder une exacte diſcipline à ſon armée. C'étoit un jeune heros qui réüniſſoit en ſa perſonne la force avec l'adreſſe, la prudence avec la jeuneſſe, & la valeur la plus intrepide avec la pieté la plus tendre, ne rougiſſant pas d'allier les exercices de Chrétien avec ceux de Général. Quoiqu'il ne fût pas un des plus puiſſans Princes, ſon armée étoit une des plus floriſſantes, parce que ſa réputation avoit attiré ſous ſes étendards une nombreuſe Nobleſſe, qui faiſoit gloire d'apprendre ſous lui le mêtier de la guerre. Il arriva à Conſtantinople, qui étoit le rendez-vous, le premier des Seigneurs François.

Godefroi de Boüillon: ſon caractere.

Ademare ou Aimare de Monteil Evêque du Pui & Legat de la Croiſade, y arriva peu de temps après par l'Eſclavonie, avec Raimond Comte de S. Gilles. C'étoit un Prelat d'une prudence conſommée & d'une grande autorité, également propre pour le conſeil & pour l'execution : car il entendoit parfaitement la guerre, & perſonne ne le ſurpaſſoit dans l'art de ranger une armée en bataille.

Ademare Evêque du Pui. *Guib. l. 2. Geſt. Dei per Francos c. 7.*

Le Comte de S. Gilles qui l'accompagnoit, étoit auſſi un Seigneur reſpectable pour ſon âge, pour ſa ſageſſe, & pour ſon experience. Il avoit de la devotion pour la Sainte Vierge; & en partant pour la Terre Sainte, il ordonna qu'on fît brûler jour &

Raimond Comte de S. Gilles. *Catel. Comtes de Toul.*

L'An 1096. nuit à ſon intention un cierge devant la ſtatue miraculeuſe de Nôtre-Dame du Pui, pendant ſon abſence.

Hugues le Grand Comte de Vermandois. Hugues le Grand Comte de Vermandois frere du Roi Philippe, avoit tant d'impatience de ſe rendre à Conſtantinople, qu'il ne voulut pas attendre ſes troupes. Il s'embarqua à Bari avec quelques Seigneurs, & aborda à Durazzo. C'étoit un Prince plus recommandable encore pour ſes vertus & pour ſes qualités perſonnelles, que pour ſa puiſſance & ſa nobleſſe. La ſeule qualité de frere du Roi de France le fit craindre à l'Empereur Alexis. Cet Empereur n'étoit pas ſans allarmes au ſujet de la grande expédition qui ſe préparoit : il craignit que l'orage ne tombât ſur lui, & que les François ne vouluſſent ſe rendre maîtres de Conſtantinople. Sa déffiance lui ſervit de preuves, & le rendit perfide. Ayant appris que Hugues le Grand étoit arrivé à Durazzo, ſans ſuite, il donna ordre au Gouverneur de la place de le lui envoyer à Conſtantinople ſous bonne garde, où il le reçut à la verité avec honneur; mais il le garda comme priſonnier dans ſon Palais.

Etienne Comte de Blois. Etienne Comte de Blois, ſuivi de troupes nombreuſes arriva peu de temps après. C'étoit le plus riche des Seigneurs François; & il étoit ſi puiſſant qu'on diſoit communément qu'il poſſedoit autant de Châteaux qu'il y avoit de jours en l'an.

Robert Comte de Flandre. Robert Comte de Flandre fut un des plus empreſſés pour avoir part à la gloire de cette guerre; & il ſe trouva au rendez vous avec la principale nobleſſe de ſes Etats.

Robert Duc de Normandie fils du Conquerant, n'eut garde d'y manquer: il ſe rendit à Conſtantinople à la tête d'une armée compoſée d'une partie des troupes qui avoient conquis l'Angleterre. Ce Prince qui aimoit naturellement la guerre, avoit tant d'ardeur pour délivrer les SS. Lieux, que manquant d'argent, qui eſt toûjours le nerf de la guerre, il engagea ſon Duché de Normandie à ſon frere le Roi d'Angleterre, moyennant la ſomme de dix mille marcs. Il voulut expier par les travaux de cette guerre celles qu'il avoit faites à Guillaume ſon pere, & les autres deſordres de ſa jeuneſſe. L'An 1096. Robert Duc de Normandie.

Mais ce qui encouragea le plus les Croiſés, ce fut l'arrivée du fameux Boëmond Prince Normand de la Poüille, qui voyant les Seigneurs François qui venoient s'embarquer en Italie, quitta auſſi-tôt le ſiege d'Amalphi qu'il faiſoit avec ſon frere Roger Comte de Sicile. Ils étoient fils du célébre Robert Guiſcard, dont le nom ſeul étoit la terreur des Grecs. Boëmond étoit Prince de Tarente, & il avoit avec lui le célébre Tancrede ſon neveu fils de ſa ſœur. Il ſembloit, pour me ſervir de l'expreſſion de la Princeſſe Anne Comnene, que toute l'Europe eût paſſée en Aſie. Boëmond & Tancrede Princes Normans. *Alexiad.*

Dès que l'Empereur Grec vit toutes les forces de l'Occident aux environs de Conſtantinople, ſes allarmes augmenterent. C'étoit un eſprit ſoupçonneux, & un cœur double, prêt à ſacrifier à la politique l'interêt de la Religion & la foi des ſermens. Les Seigneurs François avoient d'abord pénétré le caractere artificieux de ce Prince; mais ils avoient beſoin Soupçons de l'Empereur Alexis.

L'An 1096. de lui pour leur grand deſſein qu'ils ne perdoient pas de vûë, & ils crurent devoir diſſimuler. L'Empereur que la modération des Princes Croiſés rendoit plus hardi, exigea qu'ils lui fiſſent ſerment qu'ils n'entreprendroient rien contre ſes interêts. Les Princes eurent bien de la peine à y conſentir; mais Hugues le Grand qui avoit été priſonnier dans le Palais, en donna le premier l'exemple. L'Empereur Alexis gagna Boëmond en lui promettant un Etat au deçà d'Antioche, qui auroit de longueur quinze journées de marche, & huit de largeur: les autres Chefs des Croiſés firent le méme ſerment.

Le vieux Comte de S. Gilles fut celui qui réſiſta le plus long-temps. Il croyoit qu'il étoit honteux à des François de faire quelque ſerment que ce fût à un Prince étranger, & il opina à déclarer la guerre à l'Empereur. Mais les autres Princes, Hugues le Grand, Godefroi de Boüillon & le Comte de Flandre lui répondirent qu'ils n'avoient pas pris la Croix pour faire la guerre aux Chrêtiens; & Boëmond ajoûta que ſi quelqu'un oſoit attaquer l'Empereur Grec, il ſe croiroit obligé d'en prendre la défenſe. Ainſi Raimond prêta le même ſerment que les autres. Mais les Princes exigerent de leur côté que l'Empereur Alexis leur jurât qu'il les ſuivroit avec ſon armée à la conquête de Jéruſalem, & qu'il leur feroit reſtituer tout ce que ſes ſujets leur auroient pris. La ſuite fit voir qu'il ne cherchoit qu'à tromper les François.

L'An 1097. Siege & priſe de Nicée par l'armée des Croiſés.

Tous les Croiſés étant enfin partis des environs de Conſtantinople, marcherent droit à Nicée occupée alors par les Turcs. Ils aſſiegerent cette ville im-

portante, pour s'ouvrir un paſſage à la Terre Sainte. L'An 1097.
Le Legat & le Comte Raimond firent ſapper une groſſe tour, qui étoit vis-à-vis leur quartier, & la firent tomber pendant la nuit, dans l'eſperance de monter le matin à l'aſſaut: mais ils furent étonnés de trouver à la pointe du jour derriere cette tour une nouvelle muraille que les aſſiegés avoient élevée pendant la nuit. La Ville étoit environnée d'un côté d'un grand Lac où les Infideles avoient des barques, par le moyen deſquelles ils ravitailloient la ville de munitions & de ſoldats. Les Croiſés prierent l'Empereur de leur faire donner des bâteaux d'un port voiſin. Ils les firent traîner par terre à force de bœufs juſqu'à Nicée, & ils les lancerent dans le Lac pendant la nuit avec des hommes bien armés. Le matin quand les aſſiegés virent cette petite flotte, ils crurent d'abord que c'étoit du ſecours qui leur venoit; mais ayant reconnu que c'étoient des troupes ennemies, ils perdirent courage & rendirent la Ville à l'Empereur Grec, qui avoit traité ſecretement avec eux pour les empêcher de ſe rendre aux François.

Guibert. l. 3. Geſter. D. per Francos c. 4.

Après la priſe de Nicée, les Croiſés ſe remirent en marche, & s'étant ſéparés en deux corps, ils marcherent à quelque diſtance pour être à portée de ſe ſecourir. Le premier Corps étoit conduit par Boëmond, par Tancrede, & par le Duc de Normandie. Le Comte de S. Gilles, le Legat, Hugues le Grand, le Comte de Flandre & Godefroi de Boüillon conduiſoient le ſecond. Le troiſiéme jour de marche, l'armée de Boëmond ſe vit inveſtie tout-à-coup d'une multitude innombrable de Turcs, de Sarrazins, & d'Ara-

Anna Commena Alex.

L'An 1097. bes qui avancoient en bel ordre pour la combattre & qui couvroient toutes les collines & toute la campagne, tant que la vûë pouvoit s'étendre. Boëmond fit auſſi-tôt faire alte, fit tendre les tentes, & envoya un courier au ſecond Corps d'armée pour avertir les Chefs de ce qui ſe paſſoit. En les attendant, il ſoutint avec courage le premier choc des ennemis. Le Duc de Normandie fit des prodiges de valeur. Il n'y eut pas juſqu'aux femmes qui étoient dans l'armée, qui ne ſe diſtinguaſſent par leur courage : elles portoient de rang en rang des rafraichiſſemens à nos ſoldats, & les animoient au combat.

Godefroi de Boüillon & Hugues le Grand, ayant appris qu'on étoit aux mains avec les Turcs, volerent au ſecours des Chrêtiens, & arriverent les premiers. Le Legat les ſuivit de près, & enfin arriva le Comte de S. Gilles que ſon âge rendoit moins actif. Quand tous les corps eurent joint, on rangea l'armée en bataille. Boëmond prit l'aîle gauche avec Tancrede & le Duc de Normandie. Hugues le Grand, Godefroi de Boüillon & le Comte de Flandre ſe placerent à l'aîle droite. Le Legat & le Comte de S. Gilles firent le tour des montagnes pour prendre l'Ennemi en flanc.

Tout étant ainſi diſpoſé, les Chefs firent chacun une courte harangue à leurs ſoldats. » Pourriez-vous
Guibert. l. 3. c. 5. » craindre, leurs dirent-ils, à la vûë de cette multi-
» tude d'Infideles, vous qui avez quitté vos femmes,
» vos enfans, vôtre patrie pour vous devoüer à cette
» ſainte guerre, & cuëillir la palme du martyre ? Si
» vous mourrez ici, le Royaume du Ciel eſt à vous ; ſi

» vous

» vous vivez, la victoire eſt certaine. L'eſperance de » la gloire & du plus riche butin, ne ſuffit-elle pas » pour vous inſpirer du courage? Conſacrez-vous » donc à la Croix du Sauveur : marchez avec une » vive confiance ſous cet étendard, & mepriſez com- » me un amas de pailles, cette multitude d'hommes » vils ». L'An 1097.

Victoire remportée ſur les Turcs.

Les ſoldats Chrétiens qui juſques-là n'avoient fait que ſoûtenir l'attaque des Infideles, marcherent à eux, je ne dirai pas avec un courage de Lions, mais avec une intrépidité digne des Martyrs. Tout plia ſous leurs bras vainqueurs. Les Infideles prirent la fuite, & on en fit un horrible carnage pendant une journée entiere qu'on les pourſuivit. Un Auteur qui étoit à cette bataille, dit que l'armée ennemie étoit compoſée de trois cens ſoixante mille hommes, ſans compter les Arabes, dont Dieu ſeul connoiſſoit le nombre. Les Chrétiens ne perdirent dans la bataille que deux Seigneurs de diſtinction, ſçavoir Guillaume frere de Tancrede, & Geoffroi *de Monte Scabioſo*. Mais en voulant ſuivre les fuyards pendant pluſieurs jours, les Croiſés s'engagerent dans des ſolitudes & des déſerts, où ils perdirent la plûpart de leurs chevaux & des autres bêtes de charges faute d'eau. Les ſoldats Chrétiens ſouffrirent beaucoup eux-mêmes de ſoif & de fatigue; & ils en étoient réduits à faire porter leurs hardes à des chiens & à des chevres pour ſe ſoulager un peu. Mais après quelques jours de fatigues, ils arriverent heureuſement à Iconium, où ils trouverent toutes ſortes de rafraîchiſſemens.

Tudebod. Hiſtor. de itinere Jeroſol. apud Duchesne t. 4.

Ils prirent Edeſſe & pluſieurs autres Places, & alle-

L'An 1097. Siege d'Antioche.

rent enſuite aſſieger Antioche. Mais à peine en eurent-ils formé le Siege, qu'ils ſe virent aſſiegés eux-mêmes dans leur Camp par une armée plus nombreuſe que la leur, & obligés de combattre en même-temps contre la faim, contre les aſſiegés & contre l'armée des Turcs qui les entouroit. Il ne ſe paſſoit gueres de jour qu'il n'y eût quelque combat. Les Chrétiens avoient à la verité preſque toujours l'avantage : mais leurs victoires même les affoibliſſoient ; & la diſette des vivres occaſionnoit les déſertions. Car les plus pauvres ne pouvant ſubſiſter dans cette cherté, ſe retiroient où ils pouvoient, & la plûpart tomboient entre les mains des Turcs. Les Généraux prirent enfin la réſolution de ſe mettre au large & de donner une bataille générale aux Turcs qui les aſſiegeoient. Ils remporterent une victoire ſignalée ſur les Infideles. Boëmond & Godefroi de Boüillon firent des prodiges de valeur. Un Auteur qui étoit au Camp devant Antioche, aſſûre que Godefroi d'un coup de ſabre fendit un Sarrazin depuis la tête juſqu'à la ſelle de ſon cheval, & que d'un autre coup, il en coupa un autre en deux ; en ſorte que le cheval s'enfuit, ne portant plus que la moitié de ſon cavalier. Il y eut dans ce combat quinze cens Seigneurs Turcs tués, parmi leſquels étoient douze des premiers Officiers qu'ils nommoient *Ammiraux*, ou *Emires*. (a).

Victoire remportée ſur les Turcs.

Les aſſiegés furent conſternés de cette perte. Le Gouverneur d'Antioche nommé Caſſien, s'en vengea

(a) Les Auteurs François de ce temps-là nomment ces Officiers Sarrazins *Ammiraliet*, & quelquefois *Ammuraviſos* ou *Amiraos*. *Emir* ou *Amir* en Arabe ſignifie un Seigneur, un Commandant. On croit que le nom d'*Amiral* que nous donnons au Commandant des armées navales, eſt dérivé de là.

Digitized by Google

ſur quelques Chrétiens qu'il avoit faits priſonniers pendant le Siege. Le plus diſtingué étoit un Gentilhomme appellé Renauld Porchet. Caſſien voulut d'abord le faire mourir; mais l'avarice l'emportant ſur la cruauté, il le fit conduire ſur les murailles de la Ville & lui ordonna de dire aux Seigneurs Croiſés qu'ils euſſent à envoyer une groſſe rançon pour ſa délivrance. Renauld étant monté ſur la muraille, dit aux Chefs de l'armée Chrétienne: » Mes Seigneurs, » ſi je ne ſuis pas encore mort, autant vaut... C'eſt » pourquoi je vous conjure, comme mes freres, de » ne donner pour moi aucune rançon. Demeurez » fermes dans la confiance en Jeſus-Chriſt & au ſaint » Sepulchre: le Seigneur eſt avec vous, & il y ſera » roujours. Vous avez tué douze Emires & quinze » cens des plus braves guerriers. Il n'y a plus perſonne » qui oſe défendre la Ville contre vous.» Le Gouverneur ayant ſçu du Drogman ce que Renauld diſoit aux Croiſés, le fit deſcendre, & tâcha de le porter à renoncer à la foi.» Renauld, lui dit-il, il ne tient qu'à » toi de vivre avec nous dans les honneurs & les plaiſirs. Et comment, répondit Renauld, pourrois-je vivre avec vous ſans peché? Si tu veux renoncer à ton » Dieu, dit le Sarrazin, & embraſſer nôtre Religion, » je te donnerai des terres, des femmes, & je te comblerai d'honneurs. Accordez-moi, lui dit Renauld, » un moment de temps pour déliberer. »

L'An 1098.

Martyre de Renaud Porchet. *Tudebod. de Jeroſolimit. itin. t. IV. ap. Duchesne p. 791.*

Le Barbare y conſentit: à l'inſtant le brave ſoldat de Jeſus-Chriſt ſe proſterna à terre vers l'Orient, & tenant les mains jointes, il fit à Dieu une ardente priere en le conjurant de recevoir ſon ame. Le Gouver-

L'An 1098. neur demanda au Drogman ce qu'il disoit, il lui répondit que loin de renier son Dieu, Renauld l'adoroit & le prioit; ainsi le Barbare lui fit sur le champ couper la tête. Il fit prendre en même-temps tous les autres prisonniers, commanda qu'on les attachât à une grande corde en cercle, les mains liées derriere le dos; & ayant fait mettre de la paille & du bois au milieu du cercle qu'ils formoient, il les y fit brûler à petit feu: c'est ainsi que ces généreux soldats de Jesus-Christ gagnerent la palme d'un glorieux martyre.

Martyre de plusieurs autres Chrétiens.

Malgré la bravoure des assiégeans, il y avoit déja plus de six mois que le Siege d'Antioche duroit, lorsque Boëmond qui étoit aussi habile politique que brave Capitaine, trouva le moyen d'entretenir des intelligences dans la Ville. Un nommé Pyrrhus qu'il sçut gagner, lui promit de le rendre maître de trois Tours qui étoient confiées à sa garde, & lui donna même son fils en ôtage. Boëmond assuré de ce côté-là, fit assembler les Seigneurs de l'armée, & leur déclara que s'ils vouloient lui donner la Ville d'Antioche, il trouveroit le moyen de s'en rendre maître au plûtôt. Les Seigneurs rejetterent sa proposition, & répondirent que puisqu'ils avoient tous eu part aux travaux & aux perils, il étoit juste que le fruit de la victoire fût commun. Boëmond se retira sans s'expliquer davantage. Mais quelques jours après les Seigneurs Croisés ayant eu nouvelle, qu'il venoit au secours d'Antioche une armée de plus de trois cens mille Infideles, promirent à Boëmond de lui céder la Ville, s'il pouvoit s'en rendre maître avant l'arrivée du secours.

Intelligences de Boëmond dans Antioche.

Boëmond fit aussi-tôt avertir Pyrrhus, & ayant

tout concerté avec lui pour la nuit ſuivante, il fit publier dans le Camp qu'il alloit faire une expédition dans le Pays. Il partit en effet avec l'élite de ſes troupes, fit le tour de la montagne, & avant la pointe du jour, il s'approcha de la place à la faveur des ténébres. Il fit avancer de braves ſoldats juſqu'aux pieds de la mutaille. Ils y trouverent une grande échelle par laquelle monterent environ ſoixante hommes, que Pyrrhus plaça dans les Tours qu'il gardoit. Mais voyant que les Croiſés étoient en ſi petit nombre, il craignit, & demanda où étoit Boëmond. Boëmond monta auſſi-tôt, & après lui un grand nombre de ſoldats. Mais par un accident qui penſa tout perdre, l'échelle ſe caſſa. Les autres ſoldats qui étoient aux pieds de la mutaille, furent avertis qu'il y avoit près de là une petite porte qui étoit fermée. Comme il ne faiſoit pas encore jour, ils ne la voyoient point, & ils ne la trouverent qu'en tâtonnant le long de la muraille. Ils eurent bientôt enfoncé cette porte, & ils entrerent dans la Ville en criant *Dieu le veut*. C'étoit, comme nous avons dit, le cri de guerre. Toute l'armée des Chrétiens jetta le même cri à la vûë de l'étendard que Boëmond arbora ſur une des Tours, qui lui avoit été livrée. C'eſt ainſi qu'après tant de travaux la Ville d'Antioche fut priſe par les Croiſés, le Jeudi troiſiéme de Juin l'an 1098.

L'An 1098.

Priſe d'Antioche par les Croiſés.

Mais la joye de cette importante conquête fut bien courte. Il reſtoit à prendre le Château où la plus grande partie de la garniſon s'étoit retirée, & on ſe préparoit à l'aſſiéger, lorſque trois jours après la priſe de la Ville, on vit arriver devant Antioche une ar-

L'An 1098. mée formidable compoſée de trois cens ſoixante mille hommes, & commandée par Curbalan Général du Soudan de Perſe. Ce Général Infidele témoigna un grand mépris pour l'armée des Francs. On lui apporta une épée toute roüillée, une lance à demi rompuë & un mauvais arc de bois que ſes coureurs avoient pris à un pauvre Croiſé. » Sont-ce là, dit-il, » en riant, les armes avec leſquelles les Francs eſpe- » rent nous chaſſer de nôtre Pays ? » Il les envoya au Soudan de Perſe, en lui mandant qu'il lui rendroit bon compte des troupes qui venoient les attaquer avec de pareilles armes.

Une armée formidable d'Infideles vient au ſecours d'Antioche.

Cependant la mere de Curbalan vint le trouver d'Alept pour le détourner de livrer la bataille aux Francs, parce que, diſoit-elle, il ne pourroit vaincre leur Dieu. » Eſt-ce donc, répondit-il, que Boë- » mond & Tancrede ſont des Dieux ? Non, repliqua- » t'elle, ce ſont des hommes mortels, mais ils ſer- » vent un Dieu immortel & tout puiſſant, qui les pro- » tege. » Curbalan ne tint nul compte de ces conſeils, & s'approchant de la Ville, il obligea toutes nos troupes de s'y retirer. Elles en eurent bientôt conſumé tous les vivres, & l'on fut réduit à manger les chevaux, les chameaux, & les ânes.

Guibertus & Indebod.

Alors pluſieurs Croiſés perdirent courage. Etienne Comte de Blois reprit la route de Conſtantinople. Il avoit écrit du Camp devant Antioche une Lettre à la Comteſſe Adele ſa femme, où en lui rendant compte des avantages que les Chrétiens avoient remportés ſur les Turcs, il lui dit qu'il eſt une fois plus riche que quand il l'a quittée, & que les Seigneurs l'avoient

Découragement de pluſieurs Croiſés.

T. IV. Spicil. p. 257.

fait leur Chef & leur Oeconome. Il marquoit cependant à la Comteſſe qu'il eſperoit bientôt la revoir : ce qui montre qu'il ſongeoit déja à ſon retour. Pluſieurs Seigneurs l'imiterent. Les autres étoient dans la plus grande conſternation, lorſqu'un Prêtre nommé Etienne alla les trouver, & leur dit qu'il avoit eu la nuit précedente une viſion, par laquelle le Seigneur accompagné de ſa ſainte Mere & de S. Pierre l'avoit chargé d'aller dire aux Croiſés qu'il les ſecoureroit contre leurs ennemis, & leur envoyeroit S. Georges, S. Théodore, & S. Démetrius, mais qu'avant que de donner la bataille, ils ſe confeſſaſſent & communiaſſent, fiſſent des proceſſions nuds pieds, & donnaſſent des aumônes aux pauvres. L'An 1098.

Viſions miraculeuſes qui raſſurent les Croiſés.

Tudebod. t. IV. ap. Duchesne pag. 707.

» Voilà, Seigneurs, ajoûta ce Prêtre, ce que Dieu » m'a dit. Si vous ne voulez pas m'en croire, permet» tez-moi de monter ſur la plus haute Tour, & de » me jetter en bas; ſi je ne reçois aucune bleſſure de » ma chûte, ajoutez foi à mes paroles; mais ſi je re» çois quelques bleſſures, coupez moi la tête, ou » jettez-moi dans un feu. » Le Legat ſe contenta de le faire jurer ſur l'Evangile qu'il diſoit la verité. Après quoi tous les Seigneurs firent ſerment qu'aucun d'eux n'abandonneroit la Ville. *Ibid.*

Un Prêtre François nommé Pierre Barthelemi, dit auſſi que S. André lui avoit apparu, & lui avoit déſigné un endroit de l'Egliſe de S. Pierre d'Antioche où étoit enfoüie la Lance dont le Côté de Jeſus-Chriſt avoit été percé. Ce Prêtre y conduiſit le Comte de S. Gilles, & ayant fait fouiller treize perſonnes pendant preſque un jour entier, il trouva bien avant *Tudebod. ibid.*

Invention de la Sainte Lance.

L'An 1098. dans la terre la ſainte Lance. Toutes ces révelations remplirent de conſolation & de courage les ſoldats Chrétiens.

Cependant la diſette étoit ſi grande dans la Ville, qu'on en étoit réduit à manger des feuilles d'arbres & du vieux cuir. Les Chefs réſolurent donc de donner bataille. On s'y prépara par trois jours de jeûne. On fit des Proceſſions nuds pieds ; tous les ſoldats ſe confeſſerent & communierent : après quoi toute l'armée ſe rangea en ſix Corps. Dans le premier étoit Hugues le Grand avec les François, & le Comte de Flandre avec les Flamans ; dans le ſecond Godefroi de Bouillon avec les Lorrains ; dans le troiſiéme le Duc Robert avec les Normans ; dans le quatriéme le Legat avec ſes troupes, & une partie de celles du Comte de S. Gilles, qui étoit reſté dans la Ville avec l'autre partie, pour s'oppoſer à la garniſon du Château. Le Legat portoit en main la ſainte Lance pour encourager les ſoldats. Tancrede & Gaſton de Bearn avec leurs gens formoient le cinquiéme Corps, & Boëmond avec ſes troupes le ſixiéme. Les Prêtres & les Evêques en habits Sacerdotaux & Pontificaux ſuivoient l'armée, portant des Croix à la main, & chantant des Pſeaumes. Le Général des ennemis voyant le premier Corps ſortir de la Ville, dit à ſes gens : *Laiſſez-les ſortir, plus il en ſortira, plus nous en prendrons.* Cependant quand il vit les Croiſés marcher en bel ordre vers lui, il commença à plier. Rien ne réſiſte à la valeur, quand elle eſt ſoutenuë par la Religion. Les ſoldats Chrétiens firent un horrible carnage de cette multitude. Ce qui augmenta leur

Diſpoſition de l'armée pour la bataille.

Tudebod.

Nouvelle Victoire des Croiſés.

leur ardeur, c'eſt que le bruit ſe répandit dans l'armée qu'on avoit vû des Cavaliers montés ſur des chevaux blancs deſcendre de la montagne pour combattre les Infideles ; & l'on ne douta pas que ce ne fût S. Georges, S. Théodore, & S. Démetrius, ainſi que le Prêtre Etienne l'avoit promis de la part de Dieu. L'An 1098.

Le Gouverneur du Château d'Antioche voyant la défaite de Curbulan, ſe rendit au Comte de S. Gilles, qui étoit demeuré dans la Ville ; & il arbora l'étendart du Comte ſur le Château. Ce Gouverneur eut même le bonheur d'embraſſer la Foi Chrêtienne avec pluſieurs de ſes gens. Le Siege d'Antioche dura huit mois & un jour. Les Croiſés y furent enſuite aſſiegés pendant 26 jours ; & après la grande victoire qu'ils venoient de remporter, ils y demeurerent cinq mois & demi, en attendant que la ſaiſon fût commode pour continuer leur route.

Le Légat Ademare Evêque du Pui mourut à Antioche peu de temps après le gain de la derniere bataille. Il fut extrêmement regretté de toute l'armée Chrêtienne, pour ſa prudence & pour l'autorité qu'il s'étoit acquiſe. Il étoit le conſeil des Grands, le ſoûtien des petits, & l'arbitre des différends qui naiſſoient entre les Princes. Il avoit une tendre dévotion pour la Sainte Vierge ; & l'on croit qu'il compoſa en ſon honneur le *Salve Regina*, que les anciens Auteurs nomment quelquefois l'*Antienne du Pui*, *Antiphonam de Podio* (*a*). *Alber. in Chron.*

(*a*) Les Hiſtoriens ne s'accordent pas ſur l'Auteur de l'Antienne *Salve Regina*. Alberic dit dans ſa Chronique que ce fut Aimare Evêque du Pui qui la compoſa, & qu'il ſupplia le Chapitre de Clugni de l'admettre dans l'Office ; ce qui lui fut accordé. Guillaume Durand dit que Pierre Evêque de Compoſtelle en eſt le premier Auteur. D'autres en font l'honneur à Herman Contract.

L'An 1098. Les Chefs de l'armée écrivirent d'Antioche au Pape Urbain II. pour lui apprendre la réduction de cette place, & les victoires qu'ils avoient remportées.

Lettre des Seigneurs Croisés au Pape. *Fulcher. Carn. t. 4. Duchesne p. 831.*

» Mais, ajoûtent-ils, comme les plus grandes joyes » sont souvent mêlées de tristesse, nous avons eu la » douleur de perdre l'Evêque du Pui, que vous nous » aviez donné pour Légat. Il est mort dans Antioche » après la bataille, où il s'étoit comporté avec hon- » neur. Nous vous conjurons de venir vous-même » consoler vos enfans orphelins, en vous mettant à » la tête d'une expédition dont vous êtes l'Auteur, & » pour laquelle vous nous avez engagés à quitter ce » que nous avions de plus cher. C'est d'Antioche que » le nom de Chrétien a pris naissance, c'est-là que » S. Pierre a premierement établi sa Chaire. Vous » qui êtes le Vicaire de S. Pierre, venez vous asseoir » dans son Siege, & de-là faire la guerre qu'il con- » vient à vôtre Ministere : car nous avons vaincu » les Turcs & les Payens; mais pour les Grecs, les » Armeniens, les Syriens, & les Jacobites, nous » n'avons pû les ramener à l'unité. C'est ce qui nous » engage à vous prier de venir vous placer à nôtre » tête. Vous trouverez en nous des enfans soûmis & » dociles; & vous aurez la gloire d'éteindre toutes » les heresies, & de réünir par-là le monde entier » sous vôtre obéïssance ».

Cette Lettre étoit écrite au nom de Boëmond, de Raimond Comte de S. Gilles, de Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, de Robert Comte ou Duc de Normandie, de Robert Comte de Flandre & d'Eustache Comte de Bologne. Hugues le Grand frere

du Roi Philippe s'étoit retiré à Conſtantinople avec l'agrément des autres Princes, pour repaſſer en France. L'An 1098.

Les autres Croiſés partirent enfin d'Antioche ſur la fin de Novembre de l'an 1098. excepté Boëmond qui demeura à Antioche pour conſerver cette importante conquête, & Baudoüin frere de Godefroi de Boüillon, qui reſta pour conſerver Edeſſe. Les autres Princes partirent avec joye, & prirent pluſieurs places en chemin faiſant. Ils arriverent enfin après bien des fatigues à la vûë de Jeruſalem le 7 de Juin de l'an 1099. L'An 1099.

L'armée Chrétienne depuis ſon départ, étoit diminuée de plus des trois quarts, & elle n'étoit plus compoſée que d'environ quarante mille hommes, parmi leſquels on comptoit à peine trente mille combattans. Il falloit aſſieger une place que les Sarrazins avoient fortifiée avec grand ſoin, & où il y avoit une garniſon auſſi forte que l'armée des aſſiegeans. Ceux-ci manquoient d'eau qu'il falloit apporter au camp de fort loin. On n'avoit pas même de bois, pour faire des Machines; & on avoit à craindre une armée formidable; qui attendoit pour venir fondre ſur les Chrétiens, qu'ils euſſent formé le ſiege. Mais l'ardeur des Croiſés à la vûë de ce terme d'un ſi long pélerinage, fit diſparoître le danger. On ne ſongea qu'à la gloire de l'entrepriſe. Siege de Jeruſalem par les Croiſés.

Les Princes ayant pris leurs quartiers, on donna un aſſaut à l'avant mur de la place lequel fut emporté. On ſe diſpoſa enſuite à attaquer la muraille, & pendant qu'on faiſoit à la hâte les machines avec du

L'An 1099. bois que la flotte des Genois avoit apporté, on fit, pour implorer la protection du Ciel, une Proceſſion générale ſur le Mont des Oliviers, où Pierre l'Hermite fit une exhortation pathetique à toute l'armée. Quand les Tours de bois fûrent prêtes, on donna l'aſſaut général le Jeudi 14. de Juillet. On ſe battit tout le jour, & on recommença le lendemain avec un égal courage de part & d'autre, juſqu'à une heure après midi, que Godefroi de Boüillon s'écria de deſſus la Tour de bois où il combattoit, qu'il avoit vû un cavalier deſcendre du Ciel ſur la montagne des Oliviers qui venoit à leur ſecours.

Priſe de Jeruſalem par les Croiſés. Cette nouvelle vraye ou fauſſe, répandue parmi les aſſiegeans, leur inſpira une nouvelle ardeur. Un gentilhomme nommé Lethot, qui combattoit ſur la Tour de Godefroi, ſauta le premier ſur la muraille, & fut ſuivi du Duc Godefroi, du Comte Euſtache & de quelques autres Seigneurs, qui renverſerent les Sarrazins étonnés de leur bravoure. En même temps Robert Duc de Normandie qui combattoit à l'autre attaque, ſauta auſſi ſur la muraille, ſuivi du brave Tancrede & de l'élite des Seigneurs Normans. Le Comte de S. Gilles qui commandoit la troiſiéme attaque, voyant le trouble où étoient les Sarrazins, fit baiſſer le pont-levis de ſa Tour, & ſe jetta dans la Ville. Les Chrétiens furent maîtres en un moment des murailles, & d'une porte qu'ils ouvrirent au reſte de l'armée. Dans la premiere chaleur de la victoire, rien ne put arrêter le ſoldat Chrétien. On fit par tout un cruel carnage des Sarrazins, & l'on paſſa au fil de l'épée tous ces ſacrileges ennemis de Jeſus-Chriſt.

Mais ce fut un ſpectacle bien touchant, lorſqu'un moment après cette ſanglante exécution, on vit tout à coup les Chrétiens quitter cet air de férocité qui les avoit fait paroître ſi terribles, & paſſer aux ſentimens de la plus tendre dévotion, à la vûë des Monumens conſacrés par la préſence & les ſouffrances de Jeſus-Chriſt. Le fameux Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, qui par ſa ſageſſe & ſa valeur avoit eu la principale gloire de cette expédition, fut élû Roi de Jeruſalem huit jours après la priſe de la Ville; & il ſignala les premiers jours de ſon regne par une grande victoire qu'il remporta ſur une armée de plus de quatre cens mille Sarrazins, que le Soudan d'Egypte conduiſoit au ſecours de la place. L'An 1099. Godefroi de Boüillon élu Roi de Jeruſalem.

C'eſt ainſi que la Ville Sainte fut enfin délivrée, en moins de quatre ans après que le Pape eut préché la Croiſade au Concile de Clermont. Les François eurent ſans contredit la meilleure part à une expédition ſi glorieuſe à la Chrétienté. » Il eſt croyable, » dit Guibert Abbé de Nogent, que Dieu avoit ſpé- » cialement réſervé cette gloire à la Nation Françoi- » ſe. Sa fidelité ſemble l'avoir méritée : car nous » ſçavons que depuis qu'elle a reçu la foi par la pré- » dication de S. Remi, elle n'a jamais été ſoüillée » d'aucune tache d'héréſie, comme l'ont été preſ- » que toutes les autres Nations. Il ajoûte, lorſque » les François étoient encore Idolâtres, & qu'ils » combattoient pour la conquête des Gaules, on » n'a point vû qu'ils ayent fait mourir perſonne pour » la Foi. Au contraire ils ont toûjours marqué beau- » coup de reſpect pour les ſaintes Reliques... Mais *Guibert Geſta Dei per Francos. l. 2. c. 1.*

L'An 1099. » la prise de Jerusalem a mis le comble à leur gloire.
» Le nom même de Franc ou de François est un élo-
» ge : car, continue cet Auteur, si nous voyons des
» Bretons, des Anglois, des Italiens qui nous pa-
» roissent gens de bien & de bonnes mœurs, nous
» disons pour leur faire honneur que ce sont des
» *Hommes francs*.»

Pendant que la France fournissoit à la Terre sainte tant de Heros qui combattoient les ennemis de Jesus-Christ au-delà des mers, elle conservoit dans son sein de fervens Religieux qui levoient les mains au Ciel pour ces genéreux combattans, & de zelés Apôtres qui faisoient une rude guerre aux vices ennemis domestiques, plus dangereux que les ennemis étrangers. S. Robert Abbé de Molême que la Providence avoit destiné pour rallumer par sa ferveur le feu sacré qui commençoit à s'éteindre dans plusieurs Monasteres, ne comprit pas d'abord les vûës que Dieu avoit sur lui. Il quitta même le gouvernement de Molême pour vivre dans la solitude. Ses Religieux fâchés de l'avoir perdu, s'adresserent au Pape qui l'obligea de retourner à Molême. Il obéït ; mais il conçut bientôt le dessein de fonder avec les plus fervens de ses disciples un nouveau Monastere, où il pût pratiquer la Regle de S. Benoît dans toute sa rigueur. Il alla en demander la permission à Hugues Archevêque de Lyon Legat du S. Siege, & à Odon Comte de Bourgogne, qui la lui accorderent. Il choisit pour ce dessein une solitude nommée Cîteaux au Diocese de Chalon-sur-Saone.

S. Robert de Molême.

Seleſt. Hiſt. Ord. Ciſterc. in Comm. præv. ad Vit. S. Roberti 29. April. apud Bell.

Après y avoir préparé ce qui étoit nécessaire au

nouvel établiſſement, il inſtitua Abbé à Molême un Moine nommé Godefroi, & en ſortir enſuite avec vingt Religieux des plus fervens, pour aller s'établir à Cîteaux. Ils en prirent poſſeſſion l'an 1098. le 21 de Mars fête de S. Benoît, qui cette année tomboit au Dimanche (a) des Rameaux. Le terrain où le Monaſtere fut bâti, appartenoit à Regnaud Vicomte de Beaune, qui le donna volontiers en ſon nom & en celui d'Hodierne ſa femme.

Vers l'An 1099. Fondation de Cîteaux.

Telle fut l'origine du célébre Monaſtere de Cîteaux, qui devint quelque temps après le Chef d'une nouvelle Congrégation. Robert en fut inſtitué Abbé par l'Evêque de Chalon, qui lui mit en main le Bâton Paſtoral. L'Egliſe du nouveau Monaſtere, auſſi bien que celle de Molême, fut dédiée en l'honneur de la Sainte Vierge, ſous la protection ſpéciale de laquelle ſe mit cette nouvelle Congrégation. C'eſt pour la mériter que toutes les Egliſes des Monaſteres de l'Ordre de Cîteaux ſont dédiées à la Mere de Dieu.

S. Robert ne s'appliquoit dans ſon nouveau Monaſtere qu'à faire revivre l'eſprit de S. Benoît, en obſervant la Regle à la rigueur de la lettre, lorſque des ordres ſuperieurs l'arracherent encore à ſa chere ſolitude. L'Abbé & les Moines qui étoient reſtés à Molême, ne pouvant ſe conſoler de l'avoir perdu,

(a) Une ancienne Inſcription qui eſt au Frontiſpice de l'Egliſe de Cîteaux, confirme l'époque de la Fondation de ce Monaſtere: la voici.

Anno milleno centeno bis minus uno
Pontifice Urbano, Gallorum Rege Philippo,
Burgundis Odone Duce, & fundamina dante,
Sub Patre Roberto cœpit Ciſtercius Ordo
Cœnobia in toto producens plurima mundo,
Sic manſura diu per ſanctum nomen Ieſu.

Vers l'An 1099. envoyerent au Pape Urbain II. des députés, qui plaiderent ſi bien leur cauſe, que le Pape touché de leurs larmes, donna ordre à Hugues Archevêque de Lyon d'obliger Robert à retourner à Molême. Ce S. Abbé obéït avec une humble ſoumiſſion; & après avoir établi Alberic Abbé de Cîteaux, il retourna reprendre le gouvernement de Molême. Sa ſéparation coûta bien des pleurs au nouveau troupeau qu'il avoit raſſemblé à Cîteaux. Mais il conſola ces chers diſciples par les lettres pleines de tendreſſe, qu'il leur écrivoit.

Ep. Roberti apud Boll.

Lettre de S. Robert à ſes Religieux de Cîteaux.

» Je vous affligerois trop, leur dit-il, dans une de ces » lettres, ſi ma langue pouvoit ſervir de plume, » mes larmes d'encre & mon cœur de papier... Il » ſe deſſeche ce cœur depuis qu'il eſt ſéparé de vous; » ſi cependant il a pû en être ſéparé: car l'éloigne- » ment ne ſépare point ceux que la charité de Jeſus- » Chriſt tient unis. Que Molême joüiſſe de la preſen- » ce de mon corps, puiſque l'obéïſſance le veut; Cî- » teaux aura toûjours les deſirs de mon ame. Elle ne » ceſſe point d'être avec vous. Priez pour elle. Le » corps qui eſt abſent, vous ſalue. »

Alberic que Robert établit Abbé de Cîteaux à ſa place, y maintint toûjours la plus exacte régularité, & donna une forme au nouvel Inſtitut, ſelon le projet & par les conſeils de S. Robert. Les Religieux de Cîteaux ayant donc réſolu de pratiquer la Regle de S. Benoît dans toute ſa rigueur, firent quelques Statuts, par leſquels ils s'engagerent de rejetter tout ce qui paroîtroit contraire à cette Regle. Ils arrêterent qu'ils ne poſſederoient pas de dixmes; parce que les dixmes ſont deſtinées pour les Egliſes & pour les

Premiers Statuts de Cîteaux.

les Eccleſiaſtiques qui les déſervent ; qu'ils ne bâtiroient leurs Monaſteres que dans des lieux ſolitaires & éloignés des Villes ; qu'on ne mettroit que douze Religieux dans chaque Communauté ; qu'ils retrancheroient de leur habillement tout ce qui paroiſſoit ſuperflu ; qu'ils ne porteroient pas de fourrures, ni de fines étoffes ; qu'ils ne ſe ſerviroient point de graiſſe pour aſſaiſonner les mets, & qu'ils ne permettroient pas aux femmes l'entrée dans leurs Egliſes. Vers l'An 1099.

Ils ſtatuerent auſſi que pour cultiver leurs terres, afin d'avoir de quoi vivre & exercer l'hoſpitalité, ils recevroient avec la permiſſion de l'Evêque des Freres Lais, ou des Convers qu'on appelloit auſſi les *Barbus* ; parce que n'étant pas deſtinés à la Clericature, ils portoient la barbe longue. Ces premiers Convers n'étoient pas proprement Moines : car les Religieux de Cîteaux marquent expreſſément dans ces Statuts que les freres Convers ſeront en tout ſemblables à eux, excepté qu'ils ne ſeront pas Moines. Freres Convers admis à Cîteaux.

Le B. Alberic donna l'habit blanc aux Religieux de Cîteaux, hormis le ſcapulaire qui demeura noir ; & la tradition de l'Ordre eſt qu'il fit ce changement par le commandement de la Sainte Vierge, qui voulut qu'un Inſtitut qui lui eſt ſpécialement dévoüé, portât cette couleur. Cependant tous les autres Moines qui portoient l'habit noir, murmurerent de ce changement comme d'une ſingularité, par laquelle ceux de Cîteaux vouloient ſe diſtinguer. Alberic mourut vers l'an 1109. & quoiqu'on ne lui rende aucun culte, on lui donne communément le nom de Bienheureux. S. Robert premier Inſtituteur de l'Or-

Vers l'An 1099. dre de Cîteaux, vêcut juſqu'à l'an 1110. ſelon quelques Auteurs, ou même juſqu'à l'an 1112. ſelon quelques autres. Il fut canoniſé par Honorius III. & l'on fait ſa fête le 29 d'Avril. Il eut la gloire d'avoir par ſon zele pour la régularité, rallumé le feu divin de la ferveur & de la piété, qui paroiſſoit s'éteindre dans la plûpart des Monaſteres.

Zele & travaux Apoſtoliques de Robert d'Arbriſſel. Tandis que S. Robert de Moléme & le B. Alberic travailloient à réformer les Moines, Robert d'Arbriſſel continuoit les fonctions de ſon Apoſtolat auprès des perſonnes laïques de l'un & de l'autre ſexe avec un éclat qui répondoit par tout à ſa réputation. Les peuples accouroient en foule à l'Abbaye de la Roüe pour y entendre ſes inſtructions. Pluſieurs SS. perſonnages vinrent s'y ranger ſous ſa conduite, & mener la vie Eremitique dans la forêt de Craon. Vital de Mortain, Raoul de la Fuſtaïe, Pierre de l'Etoile, le B. Renaud, Alleaume & S. Bernard d'Abbeville, autrement de Tyron furent de ce nombre. La ſainteté de pareils diſciples fait beaucoup d'honneur au maître, & devient une preuve de la ſienne.

Ses Compagnons.

Tous ces SS. Solitaires après avoir ſanctifié un grand nombre de perſonnes, qui venoient les chercher dans leur deſert, ſortirent de leur ſolitude pour aller eux-mêmes ſanctifier le monde; & ils fonderent tous divers Monaſteres, tant pour des filles que pour des hommes. Vital de Mortain etablit l'Abbaye de Savigni en Normandie, Raoul de la Fuſtaie celle de S. Sulpice de Rennes, Alleaume rétablit celle d'Eſtival au Maine. Pierre de l'Etoile fonda celle de Fontgombaud, & Bernard celle de Tyron,

ainſi que nous le marquerons plus amplement dans la ſuite. Pour le B. Renaud, il ſe retira dans la forêt de Melinais, où il s'aſſocia quelques Hermites, avec leſquels il mena une vie Angelique vers le lieu où Henri II. Roi d'Angleterre & Comte d'Anjou fonda dans la ſuite, pour des Chanoines Réguliers, l'Abbaye de Melinais, dont la Menſe Abbatiale a été unie au College Royal de la Fléche. L'An 1099.

Mais Robert d'Arbriſſel ſe diſtingua entre ſes illuſtres diſciples, autant par ſes auſterités que par ſes rares talens pour travailler à la converſion des pecheurs. Ce ſaint homme ayant reçu ordre du Pape de prêcher la pénitence, ſacrifia ſon attrait pour la ſolitude, à l'obéïſſance & au zele du ſalut des ames. Il parcouroit les Dioceſes voiſins, marchant nuds pieds, & couvert d'un ſac, en prêchant par tout la pénitence. Son éloquence qui étoit ſoûtenuë par la ſainteté de ſa vie, fit par tout des fruits ſurprenans. L'homme Apoſtolique étoit ſuivi dans tous les lieux où il alloit, d'une foule innombrable de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui après l'avoir entendu ne vouloient plus ſe ſéparer de lui, pour mener ſous ſa direction la vie pénitente qu'il leur avoit prêchée.

Il y avoit parmi cette troupe des femmes mariées, des veuves, de jeunes filles, des Clercs & des hommes de toutes les conditions & de tous les âges. Robert craignit que les hommes ſe trouvant ainſi avec les femmes à ſa ſuite dans ſes courſes Apoſtoliques, il n'en arrivât quelque deſordre, ou que du moins le monde malin n'en ſoupçonnât : car on commencoit à railler de ce qu'il ſe laiſſoit ſuivre ainſi par

L'An 1099. des troupes d'hommes & de femmes. Pour prévenir le ſcandale, & fermer la bouche à la malignité, il chercha un lieu ſolitaire, où il pût fixer ſes diſciples, & ſéparer les deux ſexes. Il en trouva un ſur les confins de l'Anjou & du Poitou nommé Fontevraud, qui lui parut propre à ce deſſein. C'étoit un lieu inculte, plein de buiſſons & de broſſailles, & qui n'étoit habité que par des bêtes féroces & par des voleurs: Robert en fit la demeure des SS. Il y fit bâtir un grand nombre de cabanes ou de cellules, & au milieu de ces cellules un petit Oratoire. Il entoura les cellules des femmes d'une bonne clôture, pour ôter toute communication ſuſpecte. Ceux d'entre les hommes qui étoient engagés dans la Cléricature, furent employés à la Pſalmodie & à l'Office Divin. Les autres furent occupés à défricher le terrain, & à le cultiver pour nourrir la Communauté. Pour les femmes, il occupa les plus délicates à la récitation de l'Office & à la contemplation; & il appliqua les plus robuſtes aux exercices de la vie active propre de leur état.

Commencemens du célébre Monaſtere de Fontevraud.

Le bruit de cet établiſſement attira bientôt à Fontévraud des perſonnes de toutes conditions, des vieillards & de jeunes gens, des femmes de la premiere qualité, & des femmes de la lie du peuple, des Vierges & même des femmes debauchées, qui vouloient faire penitence. Robert recevoit avec bonté tous ceux & toutes celles qui ſe préſentoient pour vivre ſous ſa direction; & la Providence fourniſſoit libéralement à leurs beſoins: car les aumônes qu'on lui envoyoit, croiſſoient avec le nombre de

ſes diſciples. Il les nommoit *les pauvres de Jeſus Chriſt.* L'An 1099.

Robert d'Arbriſſel voyant que le nombre des cellules qu'on avoit conſtruites, n'étoit pas ſuffiſant, & voulant d'ailleurs rendre cet établiſſement plus ſtable, fit bâtir à Fontevraud deux grands Monaſteres, un pour les femmes & l'autre pour les hommes. Celui des Religieuſes étoit dédié à la Sainte Vierge, & celui des Religieux à S. Jean l'Evangeliſte. Il mit trois cens femmes dans le Monaſtere des Religieuſes deſtinées pour le Chœur. Il mit enſemble ſix vingts femmes repenties dans un Monaſtere ſéparé, qu'il nomma *la Magdelaine.* Il admit même les Lépreux qui ſe préſenterent; mais il les ſépara auſſi des Religieux, & les plaça dans un petit Monaſtere qui fut appellé *S. Lazare.* Le B. Robert laiſſa le ſoin des bâtimens & des Religieuſes à une ſainte veuve nommée Herſinde, qui s'étoit une des premieres rangée ſous ſa conduite, & il lui aſſocia Petronille de Chemillé qui fut dans la ſuite la premiere Abbeſſe de Fontevraud. C'eſt l'Origine de l'Ordre & de la célébre Abbaye de Fontevraud, dont nous ferons connoître ailleurs l'Inſtitut, quand le Fondateur y aura donné la forme qui le diſtingue des autres Ordres Religieux.

Quatre Monaſteres bâtis à Fontevraud.

Dans une autre extrêmité de la Gaule, le B. Heldemare Prêtre, aſſiſté de Conon qui étoit auſſi Prêtre & d'un Laïque nommé Roger, après avoir mené la vie Eremitique dans la forêt d'Aroüaiſe près de Bapaume, y jetta les fondemens d'un Monaſtere qui eſt devenu le Chef d'une Congrégation de Chanoines Réguliers renommés pour l'auſtérité de leur vie.

Le B. Heldemare Fondateur de l'Abbaye des Chanoines Réguliers d'Aroüaiſe. *Vita Heldemari apud Boll.* 23. *Jan.*

L'An 1092. Ils choiſirent pour cet établiſſement un lieu nommé *le Tronc de Berenger.* Berenger étoit un fameux voleur qui avoit long-temps infeſté cette forêt, & l'on ſuppoſoit que ſon cadavre étoit dans le tronc qui portoit ſon nom. Les voleurs qui ſuccederent à Berenger dans cette forêt, avoient un grand reſpect pour ſa mémoire, & ils faiſoient ſemblant d'aller conſulter cet arbre, pour ſçavoir quelle rançon ils exigeroient de ceux qu'ils avoient pris. Heldemare qui voulut faire un Temple du Seigneur, de ce qui avoit été longtemps une caverne de brigands, bâtit en ce lieu ſon Monaſtere, & il s'aſſocia en peu de temps des compagnons qui édifierent tout le Pays. Leur vie étoit fort auſtere. Ils ne mangeoient point de chair, & ne portoient point de linge. Pluſieurs Collegiales de Chanoines embraſſerent dans la ſuite l'Inſtitut d'Aroüaiſe, & formerent une nombreuſe Congrégation, dont l'Abbé d'Aroüaiſe étoit le Chef : l'Abbé d'Henin-Lietard en étoit le Prieur ; & celui de Ruiſſeauville, le Soûprieur ; mais cette Congrégation qui ne ſubſiſte plus, ne ſe forma qu'après la mort du B. Heldemare, qui fut cruellement aſſaſſiné le 13 de Janvier ſur la fin du onziéme ſiécle.

Congregation d'Aroüaiſe.

Ce ſaint homme qui menoit une vie toute celeſte dans la forêt d'Aroüaiſe, n'y eut rien à craindre des voleurs ou des bêtes féroces. Il trouva plus de perfidie & de cruauté de la part d'un Clerc, qui fit ſemblant de vouloir embraſſer ſon Inſtitut, pour avoir occaſion de l'éteindre par la mort de ceux qui l'avoient établi. Ce furieux pour exécuter un deſſein qui ne pouvoit lui être inſpiré que par le Démon, poignar-

Le B. Heldemare aſſaſſiné.

da d'abord Roger un des deux premiers compagnons d'Heldemare. La charité avec laquelle Roger pardonna ſa mort à cet aſſaſſin, ne le gagna point. Ce malheureux attaqua enſuite le B. Heldemare, & lui fit une bleſſure dont le ſaint homme mourut quelques jours après. Ainſi Conon reſta ſeul des trois premiers Inſtituteurs d'Aroüaiſe; mais il avoit tout le mérite néceſſaire pour ſoûtenir la réputation de ce Monaſtere. Le Châtellain & les Bourgeois de Peronne, firent pluſieurs donations à cette Communauté. Odon de Ham y donna un lieu proche de Ham nommé Margelles avec des étangs & des prairies. Je crois que c'eſt le Prieuré qu'on nomme aujourd'hui *Margeres*, & qui en effet eſt ſitué proche de Ham dans un lieu fort marécageux. L'An 1099.

Les Moines du Mont S. Quentin firent quelques procès aux Chanoines d'Aroüaiſe, pour le lieu où étoit ſitué leur cimetiere : mais vû la pieté des parties, il ne fut pas difficile d'accorder ce différend. En effet le Monaſtere du Mont S. Quentin, étoit alors une Ecole de toutes les vertus Religieuſes. S. Godefroi Abbé de Nogent ſous Couci, & depuis Evêque d'Amiens, y avoit puiſé les ſentimens de pieté, qui le rendirent un des plus ſaints Abbés & un des plus grands Evêques de ſon temps (*a*).

Commencemens de S. Godefroi Abbé de Nogent & enſuite Evêque d'Amiens.

Sa naiſſance eut quelque choſe de miraculeux. Son pere Frodon & la mere Elizabeth demeuroient ordinairement dans une terre nommée Moulicourt

(*a*) Le P. Mabillon fait pluſieurs fautes ſur S. Godefroi. 1°. Il dit que ce ſaint Evêque naquit l'an 1068. qu'il fut élu Abbé de Nogent en 1086. étant déja Prêtre : en quoi il y a contradiction ; car Godefroi n'auroit eu que 18. ans. 2°. Il dit p. 11. du V. tome de ſes Annales, que Godefroi mourut l'an 1118, & p. 611. du même tome, il aſſûre qu'il déceda l'an 1115. *T. V. Ann. p.* 11. *& p.* 232.

Vers l'An 1099. au territoire de Soiſſons. Godefroi Abbé du Mont-S. Quentin ayant logé chez eux, leur demanda s'ils avoient offert à Dieu quelques-uns de leurs enfans. Ils répondirent qu'ils n'en avoient que deux: que ſi Dieu leur en donnoit un troiſiéme, ils le lui offriroient volontiers; mais qu'ils n'avoient plus d'eſperance d'obtenir cette grace, parce qu'il y avoit dix ans qu'il ne leur étoit né d'enfant. L'Abbé leur promit qu'il mettroit ſa Communauté en prieres pour cela; & en reconnoiſſance Frodon & Elizabeth donnerent deux vignes au Mont S. Quentin. Ces aumônes des pieux Epoux, & les prieres des Moines leur obtinrent ce qu'ils deſiroient. Elizabeth accoucha d'un fils qu'elle & ſon mari porterent au Mont S. Quentin, afin que l'Abbé le baptiſât: ce qu'il fit en le nommant Godefroi.

Dès que cet enfant de bénédiction eut atteint l'âge de cinq ans, on le mit au Mont S. Quentin, & on le revêtit de l'habit Monaſtique. Son pere Frodon embraſſa la vie Religieuſe au Monaſtere de Nôtre-Dame de Nogent, & un de ſes freres nommé Odon ſe retira au Mont S. Quentin, où il ſe diſtingua par une grande ſobrieté, & par une ſi exacte obſervance du ſilence, que pendant le Carême, il ne proferoit pas une ſeule parole, ſinon en ſe confeſſant.

Godefroi montroit encore plus de vertu, quoique dans une plus tendre jeuneſſe. Son amour pour la pauvreté & pour le recuëillement engagea à le nommer Procureur du Monaſtere. Godefroi tâcha d'éviter cet emploi qui l'expoſoit à la diſſipation; mais l'Abbé l'obligea de l'accepter, perſuadé qu'une piété

piété exacte & ſolide eſt le talent le plus néceſſaire à un Religieux pour ſe bien acquiter de cette charge. La prudence de Godefroi ſuppléa à l'experience : il aima l'épargne ſans aimer l'avarice. Par ſon application il remit en peu de temps les affaires du Monaſtere, qui étoient en fort mauvais état, paya les dettes, & ſe rendit également agréable aux Religieux & aux Séculiers. Il reçut la Prêtriſe de Ratbode Evêque de Noyon ; & peu de temps après Henri Abbé de S. Remi de Rheims, d'Homblieres & de Nogent-ſous-Couci, lui réſigna l'Abbaye de Nogent vers l'an 1095. Vers l'An 1099.

C'étoit un Monaſtere nouvellement fondé en un lieu, où il y avoit une ancienne Egliſe de la Vierge fort fréquentée des Fideles (*a*). Les Moines étoient en petit nombre, & ils n'étoient pas fort réguliers : c'eſt aſſez le ſort des petites Communautés. Godefroi ne trouva à Nogent que ſix Religieux avec deux enfans élevés parmi eux. Mais il rendit en peu de temps ce Monaſtere très floriſſant, & il y reçut pluſieurs excellens ſujets. Il s'appliqua même à la direction des Séculiers ſans négliger celle de ſes Religieux, & il conduiſit à une grande perfection de pieuſes Dames qui lui avoient donné leur confiance. Godefroi fut promu à l'Epiſcopat quelques années après, ainſi que nous le verrons bientôt. S. Godefroi nommé Abbé de Nogent ſous Couci.

(*a*) Guibert Abbé de Nogent ſous Couci, qui fut le ſucceſſeur immédiat de S. Godefroi, dit qu'avant la Naiſſance de Jeſus-Chriſt il y avoit à Nogent un Temple dedié à la Vierge qui devoit enfanter, *Virgini paritura*. Il ajoûte qu'un Roi de la Grande Bretagne ayant été éclairé des lumieres de la Foi, paſſa par Nogent en allant à Jéruſalem, où il arriva après la Paſſion de Nôtre-Seigneur & avant qu'il montât au Ciel. Guibert a oublié de pruuver ces faits. Il falloit que cet Abbé fût bien crédule ſur tout ce qui pouvoit faire honneur à ſon Monaſtere, & qu'il ſuppoſât bien de la crédulité dans ſes Lecteurs. *Guibert. de Vit. ſuâ. l. 2. c. 2.*

Vers l'An 1099.

Le B. Hildebert Evêque du Mans: précis de sa vie avant son Episcopat.

Il venoit de s'élever une autre lumiere de l'Episcopat dans la personne du B. Hildebert, qui fut placé sur le Siege du Mans l'an 1097. Mais il faut reconnoître que cette lumiere fut d'abord obscurcie par quelques taches, qui parurent en ternir l'éclat. Hildebert nâquit à Lavardin proche de Vendôme; & il alla prendre des leçons de piété à Clugni, où quelques Auteurs prétendent même qu'il reçut l'habit Monastique: ce qui ne nous paroît nullement probable. Il étudia les hautes sciences sous Berenger, pour lequel il conserva toûjours une grande estime, sans avoir cependant puisé à son école le venin de ses erreurs: ce qui peut être regardé comme un effet de la protection speciale de Dieu; car il est bien rare qu'on ne prenne pas les sentimens d'un Professeur qu'on estime, sur-tout quand il enseigne la nouveauté.

Hoël Evêque du Mans ayant entendu parler avec éloge de l'érudition d'Hildebert, lui donna le soin de l'Ecole de son Eglise, & le fit ensuite son Archidiacre. Cet Evêque étant mort l'an 1097, Helie de la Flêche Comte du Mans nomma Evêque de cette Ville Godefroi le Breton. Mais le Clergé du Mans élut Hildebert; & Helie qui n'étoit pas tranquile possesseur de son Comté, n'osa s'opposer à son Ordination. Dès que l'élection eut été renduë publique, ceux qui avoient été les concurrens d'Hildebert, devinrent ses ennemis, & publierent d'atroces calomnies contre lui. L'envie ne pardonne rien à ceux qui sont nommés à quelque grande place, & rien ne lui échappe. Elle rechercha avec malignité toute la vie

de l'Evêque élu, & elle en fit un portrait qui effraya Yves de Chartres. Ce S. Evêque dans le premier mouvement de ſon zele, écrivit à Hildebert, pour l'engager à ſe déſiſter de ſon élection. » Quelques-» uns des principaux du Clergé du Mans, lui dit-il, » publient que vous avez tellement tranſgreſſé les » loix de la pudeur, qu'étant même Archidiacre, vous » avez eu pluſieurs enfans de diverſes concubines.... » Ces perſonnes ajoûtent que vous n'avez été élu Evê-» que, ni par leur avis, ni de leur conſentement. Si les » choſes ſont ainſi, je crois que vous vous expoſez à » de grands perils & à bien des chagrins. C'eſt pour-» quoi conſultez vôtre propre conſcience, ou pour » pourſuivre avec précaution ce que vous avez com-» mencé, ou pour vous en déſiſter de vous-même. »

Vers l'An 1099.

Lettre d'Yves de Chartres à Hildebert. *Yv. Ep.* 277.

Quelques Critiques penſent que cette Lettre qui ne fait pas d'honneur à Hildebert, n'eſt pas d'Yves de Chartres, & d'autres reconnoiſſant qu'elle eſt de ce Prélat, croient qu'elle eſt adreſſée, non à Hildebert, mais à un nommé Aldebert. C'eſt ainſi en effet qu'on lit dans quelques Manuſcrits. Mais quel eſt cet Aldebert qui fut élu Evêque du Mans, & qui avant ſon Epiſcopat fut Archidiacre? C'eſt ce qu'on ne dit point; & ces traits ne conviennent qu'à Hildebert. Au reſte, quand on ſçait juſqu'où peut aller la malignité de l'envie pour perdre un concurrent heureux, on ne peut ſur de pareilles accuſations condamner celui qui en eſt l'objet.

On pourroit cependant ſoupçonner qu'Hildebert, ſans donner dans les excès dont on l'accuſa, auroit fourni avant ſon Epiſcopat quelque prétexte à ces re-

Vers l'An 1099. proches par une vie peu réguliere, & peut-être trop mondaine. Quoiqu'il en ſoit, ce Prélat ne tarda pas à faire taire la calomnie par la conduite irréprochable qu'il tint dans l'Epiſcopat. Il n'en fut pas moins expoſé aux perſécutions dans les troubles où étoit alors le Comté du Maine.

Révolutions dans le Comté du Maine. Cette Province avoit ſouvent changé de maîtres. Les Comtes d'Anjou s'en étoient emparés, & Guillaume le Conquerant l'avoit priſe ſur eux. Après la mort de ce Prince les Manceaux avoient ſecoüé le joug des Normans, & reconnu pour leur Comte un Seigneur d'Italie nommé Hugues, fils d'une fille d'Herbert *Eveille-chien*, leur ancien Comte. Ce Prince Italien leur fut agréable, tandis qu'il eut de l'argent à leur donner. Mais dès qu'ils s'apperçurent que les tréſors qu'il avoit apportés d'Italie, étoient épuiſés, ils commencerent à cabaler contre lui. Hugues de ſon côté s'ennuyant de les commander, vendit ſon Comté à Helie Seigneur de la Flêche (*a*) ſon parent.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, à qui ſon frere en partant pour la Croiſade avoit engagé le Duché de Normandie, marcha avec une bonne armée pour reconquerir le Maine. Ayant repris la Ville du Mans & fait priſonnier le Comte Helie de la Flêche, il voulut obliger l'Evêque Hildebert de faire abbattre les Tours de la Cathedrale du Mans, qui commandoient le Château de la Ville. L'Evêque réſiſta avec courage, & étant paſſé pour ce ſujet en An-

(*a*) Les anciens Auteurs qui ont parlé de la Flêche, la nomment diverſement en latin, *Flecchiam*, *Fiſcam*, *Fixam*, *Fiſſam*, ou *Flexiam*.

gleterre, il ſe flatta d'avoir fait goûter au Roi ſes raiſons. Cependant ce Prince étant revenu dans le Maine, fit mettre le S. Evêque dans une étroite priſon, ſous prétexte de trahiſon; & il voulut l'obliger à ſe purger par l'épreuve du fer chaud. Vers l'An 1099. Hildebert Evêque du Mans priſonnier.

Hildebert qui ſçavoit que ces ſortes d'épreuves étoient défenduës par les Canons, aima mieux ſouffrir toutes les incommodités d'une rude priſon, que d'en ſortir par un moyen illicite. Il ne laiſſa pas de conſulter Yves de Chartres, pour ſçavoir de lui ſi le deſir de recouvrer ſa liberté, de conſerver ſa réputation, & de regagner les bonnes graces du Roi, ne l'autoriſoit pas dans les circonſtances à ſe juſtifier par l'épreuve qu'on demandoit.

Yves lui fit réponſe qu'il n'eſt point permis de ſe rendre coupable pour défendre ſon innocence, & que ce ſeroit la perdre, que de vouloir la faire connoître par des moyens que les Papes Nicolas I, Alexandre II, Etienne V. ont défendu d'employer pour découvrir la verité. » Prenez donc courage, lui dit-il, » & ne donnez pas un exemple, qui ſeroit nuiſible au » ſiecle preſent & aux ſiecles futurs. Si vous ſouffrez » pour la juſtice, vos ſouffrances ſerviront à vous » éprouver, & à vous purifier, & elles ſeront un titre » pour obtenir miſéricorde. » Le S. Evêque du Mans demeura ainſi priſonnier juſqu'à la mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. Lettre d'Yves de Chartres à Hildebert. *Yvon. Ep. 74.*

Ce Prince naturellement violent ne connoiſſoit pas d'autres Loix dans l'Egliſe & dans l'Etat que ſes volontés. Quelques injuſtes qu'elles fuſſent, on n'y réſiſtoit pas impunément. S. Anſelme de Cantor-

Vers l'An 1099. beri l'éprouva bientôt. Ce S. Archevêque dont l'hiſtoire appartient en partie à celle de l'Égliſe de France, à laquelle il a fait honneur pendant plus de trente ans en qualité de Moine, de Prieur & d'Abbé du Bec, ne joüit pas long-temps des bonnes graces d'un Prince, qui lui avoit fait tant de violence pour lui faire accepter l'Epiſcopat.

Commencemens des broüilleries entre S. Anſelme & Guillaume le Roux.

Eadmer. Vit. Anſelmi & in Hiſtoriâ Nov.

Peu de temps après ſon Ordination, le Roi ayant beſoin d'argent pour une expédition en Normandie, Anſelme lui envoya un don gratuit de cinq cens livres. Le Roi qui trouva le preſent trop modique pour un Archevêque de Cantorberi, refuſa de le recevoir. L'Archevêque dit, » Que Dieu ſoit beni ! » Puiſque le Prince n'en veut point, je le donnerai » aux pauvres ». Il alla enſuite voir le Roi, & le pria de permettre la tenuë des Conciles en Angleterre. Le Roi lui répondit : » Je ferai là-deſſus ce qu'il me » plaira, & quand il me plaira. Mais, ajoûta-t'il, » de quoi parleriez-vous dans ce Concile ? J'y parle- » rois, reprit l'Archevêque, du crime infame de la » ſodomie, qui commence à ſe répandre dans vôtre » Royaume & de pluſieurs autres abus. Joignez la » puiſſance Royale à l'autorité des Evêques pour ar- » rêter ces deſordres. Mais en cela, répondit le Roi, » que feroit-on pour vous ? Si on ne fait rien pour » moi, on fera quelque choſe pour Dieu, reprit » l'Archevêque ».

Procedé violent de Guillaume le Roux.

Il conſeilla enſuite au Roi de donner des Abbés à pluſieurs Monaſteres qui étoient vacans. Le Roi lui dit en colere : » les Abbayes ne ſont-elles pas à moi ? » Vous faites ce qu'il vous plaît de vos terres, & vous

» ne voulez pas que je faſſe ce qu'il me plaît de mes » Abbayes? » Des Evêques courtiſans conſeillerent à Anſelme de donner au Roi une ſomme d'argent plus conſidérable, pour recouvrer ſes bonnes graces. Il répondit: » A Dieu ne plaiſe que j'achete ſon amitié à prix comptant, comme j'acheterois un cheval » ou un âne! Je lui dois la fidelité & le reſpect; mais » auſſi il me doit traiter comme ſon Pere Spirituel ». Ce diſcours ayant été rapporté au Roi, ce Prince dit en colere: » Allez, dites de ma part à l'Archevêque, » que je le haïſſois hier beaucoup, que je le hais plus » aujourd'hui, & que demain je le haïrai encore davantage ». Vers l'An 1099.

Quelque temps après Anſelme alla trouver le Roi qui étoit de retour de Normandie, & le pria de lui permettre d'aller demander le *Pallium* au Pape. » A quel Pape, dit le Roi? Au Pape Urbain, reprit » l'Archevêque ». Le Roi dit, qu'il ne l'avoit pas encore reconnu pour Pape; qu'un droit de ſa Couronne étoit qu'aucun de ſes ſujets n'oſât reconnoître de Pape dans l'Angleterre ſans ſa permiſſion, & que quiconque vouloit lui ôter cette prérogative, vouloit lui ôter ſa Couronne. Anſelme demanda une Aſſemblée des Evêques & des Seigneurs pour examiner cette importante affaire. *Eadmerus. Ibid.*

Les Evêques d'Angleterre manquerent de courage pour ſoûtenir l'Archevêque. La plûpart ſe déclarerent pour le Roi, & prétendirent que c'étoit lui manquer de fidelité, que de reconnoître un Pape ſans ſa permiſſion. Anſelme au contraire, ſoûtint que ce n'étoit pas manquer à ce que qu'on devoit à Lâcheté des Evêques d'Angleterre.

Vers l'An 1099. César, que de rendre à Dieu & au S. Siege ce qu'on leur devoit. Ses raisons confondirent ses adversaires ; cependant elles ne les firent pas changer, parce qu'ils craignoient pour leur fortune. Ces Prelats courtisans vouloient, pour plaire au Roi, obliger Anselme de renoncer à son Siege, ou trouver des prétextes pour le déposer ; mais sa conduite irréprochable déconcerta leurs projets.

Pendant ce temps-là, le Roi avoit envoyé secrétement deux Clercs Anglois en Italie, pour s'informer quel étoit le véritable Pape, de Guibert soûtenu par l'Empereur Henri, ou d'Urbain II. qui étoit reconnu par le reste de la Chrétienté. Ils avoient ordre de demander le *Pallium* pour l'Archevêque de Cantorberi à celui qu'ils jugeroient être le légitime successeur de S. Pierre. Les Envoyés d'Angleterre n'eurent pas de peine à reconnoître qu'Urbain étoit le véritable Vicaire de Jesus-Christ. Ils en obtinrent le *Pallium* pour l'Archevêque de Cantorberi, avec lequel le Roi parut se réconcilier pour un temps : mais les intérêts de la Religion qu'Anselme ne pouvoit sacrifier à la politique, l'obligerent bientôt de se broüiller de nouveau avec un Prince, qui vouloit dominer sur l'Eglise de son Royaume avec un empire absolu.

Le Roi d'Angleterre reconnoit Urbain II.

Guillaume le Roux souffroit à peine que le Pape se mêlât en rien des affaires de l'Eglise d'Angleterre. Aussi étoient-elles dans la plus grande confusion. Il avoit même obtenu qu'on n'envoyeroit pour Legats en Angleterre que ceux qu'il agréeroit ; & il avoit voulu que l'Archevêque de Cantorberi, en promettant

tant la fidelité au S. Siege & à S. Pierre, ajoûtât, *ſauf la fidelité qu'il devoit au Roi ſon Seigneur.* Sur ce fondement aucun Evêque ou Abbé, Clerc, ou Moine n'oſoit recevoir des Lettres du Pape, ſans la permiſſion du Roi. D'où il étoit arrivé que les plus grands abus demeuroient impunis dans l'Egliſe d'Angleterre. Vers l'An 1099.

Le Pape Urbain qui en fut averti, y avoit envoyé pour Legat, incontinent après le Concile de Clermont, Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon, qui ne fit autre choſe en Angleterre que de faire eſtimer ſa ſageſſe & reſpecter ſa vertu. Car le Roi Guillaume le Roux, qui craignoit ſa fermeté, envoya dix marcs d'or à la Cour de Rome, & fit nommer un autre Legat. Ainſi l'Abbé Jarenton fut rappellé, & il repaſſa par la Normandie pour quelques négociations. Jarenton Legat en Angleterre. *Chron. Virdun.*

Le Moine Hugues qui rapporte ces faits, l'accompagnoit, & il fut élû pendant ſon abſence Abbé de Flavigni. A ſon retour il prit poſſeſſion de ſa Charge; mais il y eut beaucoup à ſouffrir de la part de Nortgaud Evêque d'Autun. Hugues étoit Moine de S. Vannes de Verdun, & pendant les troubles de ce Monaſtere, il s'étoit retiré à S. Benigne de Dijon, où il gagna l'eſtime de l'Abbé Jarenton. Il avoit en effet de l'eſprit & de l'érudition; & il nous reſte de lui une Chronique, qui eſt un des plus beaux monumens que nous ayons pour l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du onziéme ſiécle (*a*). Hugues Abbé de Flavigni.

(*a*) Le P. Labbe a donné le premier au Public dans ſa *Nouvelle Bibliotheque* la Chronique de Hugues de Flavigni ſous le titre de *Chronique de Verdun*, ſur un Manuſcrit qu'on croit être l'Autographe de l'Auteur, & qui eſt conſervé dans la Bibliotheque du College de Loüis le Grand.

Vers l'An 1099. On voit par les traits que nous avons rapportés, quel étoit le caractere de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. Les Egliſes de Normandie & du Maine eſſuyerent bien des perſécutions ſous le gouvernement d'un Prince ſi violent & ſi impérieux, quand il fut devenu le maître de ces Provinces par l'engagement que lui en fit le Duc Robert ſon frere, en partant pour la Croiſade. Guillaume le Roux pilla la plûpart des Egliſes d'Angleterre, prit les Vaſes ſacrés, & dépoüilla les Châſſes.

S. Anſelme eut bientôt de nouveaux démêlés avec lui. Ce S. Archevêque voulant ſe tirer de ſes mains, lui demanda la permiſſion d'aller à Rome. Le Roi après la lui avoir refuſée pluſieurs fois, la lui accorda enfin d'aſſez mauvaiſe grace. Anſelme ayant eſſuyé à ce ſujet pluſieurs inſultes des Officiers du Roi, s'embarqua pour la France, & aborda à Witſant, d'où il ſe rendit le lendemain à S. Omer.

S. Anſelme vient en France & va à Rome.

Comme le Siege de Teroüanne étoit alors vacant depuis près de quinze ans, les Chanoines de Saint Omer le prierent de dédier un Autel de S. Laurent dans leur Egliſe; & une multitude innombrable de peuple vint lui demander la Confirmation. Il la leur donna. Après quoi il prit ſa route vers l'Italie. Sa réputation & ſa ſainteté lui attirerent par tout les plus grands honneurs: car on le recevoit en Proceſſion & au ſon des cloches dans les endroits où il paſſoit. Dès que le Roi d'Angleterre ſçut qu'Anſelme avoit paſſé la mer, il fit confiſquer à ſon épargne les biens de l'Archevêché de Cantorberi, & continua de faire pluſieurs outrages aux Prelats de ſes divers Etats.

Philippe Roi de France ne donnoit gueres plus de consolation à l'Egliſe. Ce Prince avoit bientôt oublié les promeſſes ſolemnelles qu'il avoit faites au Pape, & il s'étoit replongé dans ſes deſordres avec Bertrade. Cette femme artificieuſe ſe ſervoit du malheureux empire que ſes charmes lui donnoient ſur le cœur du Roi, pour diſpoſer à ſon gré des Evêchés; & quelquefois pour les vendre au plus offrant. L'Egliſe d'Orleans reſſentit les funeſtes effets de ce criminel trafic.

Vers l'An 1099.

Maniere dont ſe conduit Philippe Roi de France.

Jean I. du nom, Evêque d'Orleans étoit un indigne Prelat, qu'on accuſoit des plus infâmes débauches avec un jeune Clerc qu'il avoit fait ſon Archidiacre à la recommandation de Radulphe Archevêque de Tours, dont la réputation ſur la pureté des mœurs étoit auſſi équivoque que celle de l'Evêque d'Orleans ſon frere. Après la mort de celui-ci, l'Archevêque de Tours voulut faire nommer à l'Evêché d'Orleans le jeune Archidiacre qui ſe nommoit auſſi Jean. Mais la faction de Sanction Doyen d'Orleans prévalut, & Sanction fut élu avec l'agrément du Roi. C'étoit un homme avancé en âge & qui n'étoit gueres plus régulier que ſon competiteur. Les principaux du Clergé d'Orleans l'accuſerent d'avoir acheté l'Epiſcopat, & d'être coupable de pluſieurs autres crimes, dont ils s'offrirent de fournir des preuves juridiques aux Evêques de la Province.

Scandales dans l'Egliſe d'Orleans.

Sanction Evêque d'Orleans.

Yves de Chartres ayant reçu ces plaintes, manda à Sanction, que s'il ſe ſentoit coupable, il eût à ſe déſiſter de ſon élection. » Faites réflexion, lui dit-il, » que Dieu a prolongé vôtre vie juſqu'à la vieilleſſe,

Yvon. Ep. 51. Lettre d'Yves de Chartres à Sanction.

Vers l'An 1099. » pour vous accorder le temps de faire pénitence. » Touchant de si près au tombeau, n'ambitionnez » pas une dignité, ou que vous ne pourrez pas acque- » rir, ou que vous perdriez bientôt... Car je ne » crois pas qu'aucun Evêque de la Province ose vous » imposer les mains sans un ordre exprès du Pape ».

Cependant comme le Roi pressoit les Evêques de la Province de Sens d'ordonner au plutôt Sanction, Yves de Chartres, Guillaume de Paris & Gaultier de *Ivon. Ep.54* Meaux sommerent ses accusateurs de venir à Chartres à un certain jour, pour fournir les preuves de ce qu'ils avoient avancé contre Sanction. Personne n'ayant comparu, les Evêques exigerent que Sanction & six autres personnes jureroient avec lui qu'il n'étoit point coupable de simonie, ni de violence : après quoi ils l'ordonnerent. Hugues Archevêque de Lyon & Legat du Pape, improuva fort cette Ordination. Les trois Evêques qui l'avoient faite, lui écrivirent en vain pour se justifier. Le Legat qui avoit eu des plaintes contre le nouvel Evêque sur l'article des mœurs, le fit déposer.

Sanction déposé de l'Evêché d'Orleans.

Aussitôt les brigues & les factions recommencerent. Balderic ou Baudri Abbé de Bourgueïl se rendit à la Cour avec une grosse somme d'argent, pour acheter l'Evêché d'Orleans par la médiation de Bertrade. Le Roi le lui avoit promis, & il paroissoit qu'on étoit convenu du prix, lorsqu'on s'apperçut que Jean Archidiacre d'Orleans avoit plus de sacs d'argent à offrir ; & on lui donna l'Evêché à ce prix. L'Abbé de Bourgueïl se plaignit au Roi de ce qu'on l'avoit joüé. Le Roi lui répondit : » Ayez patience ;

Ivon. Ep.66.

Nouvelles brigues pour l'Evêché d'Orleans.

Ibid.

» laiſſez moi faire mon profit de celui-ci ; enſuite fai- Vers l'An
» tes le dépoſer : je ferai alors ce que vous ſou- 1099.
» haitez ».

L'indignité du ſujet qui fut choiſi, augmenta le ſcandale. C'étoit un jeune Clerc efféminé qu'on accuſoit publiquement de ſervir de victime à la paſſion des autres. Ses débauches étoient ſi publiques qu'on l'appelloit *Flora* du nom d'une fameuſe Courtiſanne ; & l'on avoit compoſé ſur lui des chanſons laſcives, qu'il chantoit lui-même avec ſes compagnons de débauche. Je rougis d'être obligé d'écrire ces horreurs. Ce jeune homme fut donc élu Evêque par ordre du Roi le propre jour des Innocens : ce qui donna occaſion à quelqu'un de faire le diſtique ſuivant. Election ſcandaleuſe de Jean pour l'Evêché d'Orleans. *Yven. Ep. 66.*

Eligimus puerum, puerorum feſta colentes,
Non noſtrum morem, ſed Regis juſſa ſequentes. *Yven. Ep. 67.*

Yves de Chartres qui étoit dans l'Egliſe de France comme une ſentinelle toûjours prête à crier contre les loups qui entroient dans la bergerie, écrivit au Pape Urbain & au Legat Hugues contre l'Evêque élu d'Orleans, les conjurant de ne pas conſentir à une élection ſi monſtrueuſe, de peur de faire de la maiſon de Dieu un lieu de débauches & une caverne de voleurs. *Ep. 66. & 67.*

Hugues répondit à Yves qu'il ne pouvoit caſſer l'élection de l'Evêque élu d'Orleans ſur des bruits populaires ; qu'il ſommoit ſes accuſateurs de ſe préſenter devant lui le premier jour de Mars, pour donner des preuves de leurs accuſations ; parce que pour lui

Vers l'An 1099. il ne pouvoit être tout-à-la-fois Juge & Accuſateur. Yves lui manda que la crainte du Roi empêcheroit les accuſateurs de parler ; qu'au reſte la maxime que la même perſonne ne pouvoit être juge & accuſateur, n'avoit lieu que quand les crimes n'étoient pas notoires & publics. Malgré des accuſations ſi atroces Jean II. du nom, fut ordonné Evêque d'Orleans (*a*).

Daimbert élu Archevêque de Sens : difficultés pour ſon Ordination.

Hugues Archevêque de Lyon & Legat du S. Siege étoit alors choqué contre Yves de Chartres, qui lui avoit écrit une Lettre un peu vive au ſujet de l'Ordination de Daimbert élu pour remplir le Siege de Sens. Richer Archevêque de cette Ville étoit mort ſur la fin de l'année 1096. interdit des fonctions de Metropolitain, parce qu'il refuſoit de reconnoître la Primatie de Lyon. Daimbert fut élu canoniquement pour lui ſucceder. Le Legat avant que de confirmer ſon élection, le ſomma de reconnoître la Primatie de Lyon ; & ſur le refus qu'il en fit dans la crainte de préjudicier aux droits de l'Egliſe de Sens, le Legat défendit aux Evêques de la Province de l'ordonner. Ils obéïrent par reſpect pour l'autorité du S. Siege ; mais Yves de Chartres écrivit au Legat une lettre, dont les termes ne parurent pas aſſez méſurés ; en voici quelques traits. » Nous avons obéï

(*a*) On ne ſçait ſi c'eſt ſous l'Epiſcopat de Jean I. ou de Jean II, que fut fait un Acte de manumiſſion qu'on écrivit ſur la grande porte de l'Egliſe de Sainte Croix d'Orleans, en cette maniere :

EX BENEFICIO S. †. P. IOHEM. EPM.
E. P. ALBERTUM S. †. CASATUM
FACTUS E. LIBER LETBERTUS
TESTE HAC SCA. ECCLEA. C'eſt-à-dire, *Ex beneficio Sanctæ Crucis per Joannem Epiſcopum & per Albertum Sanctæ Crucis Caſatum factus eſt Liber Letbertus teſte hac Sanctâ Eccleſiâ.*

» à vos ordres, & nous nous ſommes abſtenus d'im-
» poſer les mains à l'Elu de Sens par reſpect pour l'au-
» torité Apoſtolique. Mais nous oſons vous prier, &
» même vous conſeiller d'uſer avec plus de réſerve du
» droit que vous avez de nous commander, en vertu
» de l'obéïſſance duë au S. Siege ; de peur qu'en nous
» impoſant un fardeau intolérable, vous ne nous
» mettiez dans l'impoſſibilité d'obéïr & dans la néceſ-
» ſité de ne pas exécuter vos ordres. Il vous eſt aiſé de
» combattre de loin avec l'arc : mais il eſt bien dan-
» gereux pour nous de frapper de près avec l'épée.
» Cependant nous ſommes prêts de nous expoſer à
» tout, afin d'obſerver les decrets & les interdits por-
» tés par le S. Siege, pour la correction des impies,
» ou pour détourner les maux qui menacent l'Egliſe.
» Mais quand vous nous ordonnez des choſes qui pa-
» roiſſent indifférentes, & qui ne peuvent ni profi-
» ter, ni nuire, ſoit qu'on les obſerve, ou qu'on ne
» les obſerve pas, ou lorſque vous changez comme
» il vous plaît des coûtumes autoriſées par les Peres,
» vous devez faire réflexion en quoi cela peut être uti-
» le au ſalut ; & s'il vaut mieux vous obéïr en ce point
» qu'aux SS. Peres, qui nous parlent encore dans
» leurs écrits ».

Vers l'An 1099. Lettre d'Yves de Chartres à Hugues Archevêque de Lyon & Legat du S. Siege. *Ep. 60.*

Après ce debut, Yves montre à Hugues par pluſieurs autorités, qu'il n'eſt pas en droit d'exiger que Daimbert lui promette obéïſſance comme au Primat avant ſon Ordination, & qu'il n'a pas eu raiſon de défendre aux Evêques de la Province de Sens de l'ordonner. Enſuite il paroît juſtifier les inveſtitures, & improuver qu'on cauſât tant de troubles dans l'E-

Vers l'An 1099. gliſe pour les proſcrire. Voici comme il s'exprime ſur une matiere ſi delicate.

Sentimens d'Yves de Chartres ſur les Inveſtitures. » Quant à ce que vous avez écrit que l'Elu de Sens » a reçu des mains du Roi l'inveſtiture de l'Epiſcopat, » nous ne le ſçavons pas ; mais quand il l'auroit re- » çuë, comme il n'y a en cette cérémonie aucune » ſorte de Sacrement, nous ignorons en quoi il peut » être nuiſible à la Religion qu'on la recoive cette in- » veſtiture, ou qu'on ne la reçoive pas. Car nous ne » voyons pas qu'après une élection Canonique, l'au- » torité Apoſtolique défende aux Rois d'accorder l'E- » piſcopat... Et qu'importe que cette conceſſion ſe » faſſe par la main, par un ſigne de tête, par la lan- » gue, ou par le Bâton Paſtoral, puiſque les Rois ne » prétendent pas donner rien de ſpirituel, mais ſeu- » lement conſentir aux vœux de ceux qui demandent » un tel pour Evêque, ou accorder aux Elus les terres » & les autres biens que les Egliſes ne tiennent que » de la liberalité des Rois »? Yves conclut ſa lettre en demandant au Legat la permiſſion de conſacrer l'Elu de Sens, promettant que quand il ſera ordonné, les Evêques de la Province n'omettront rien pour le por- ter à reconnoître la Primatie de Lyon.

Hugues Archevêque de Lyon ne ſe déſiſta pas de l'oppoſition qu'il faiſoit à l'Ordination de Daimbert. Il fut même choqué de la liberté avec laquelle Yves lui avoit écrit ; & il communiqua ſon reſſentiment au Pape Urbain. L'Evêque de Chartres l'ayant appris, en écrivit au Pape même. Après avoir tâché de juſti- fier ſa lettre, voici comme il parle à ſa Sainteté.

Lettre d'Yves de Chartres au Pape Urbain II *Ep. 67.* » Qu'il ſoit permis à chacun de dire ce qu'il penſe.

» Pour

» Pour moi, je crois qu'il n'y a perſonne en deça des Monts, qui ait plus ſouffert d'outrages que moi pour » la défenſe du S. Siege, & pour l'exécution de vos » ordres. Mais puiſque quelques traits de ma lettre » vous ont bleſſé, je ne veux point entrer en jugement » contre vous. J'aime mieux renoncer à l'Epiſcopat, » que de ſoûtenir le poids de vôtre colere par ma fau- » te, ou ſans qu'il y ait de ma faute. Si cette ſatisfac- » tion vous agrée, elle m'agrée auſſi : ſi vous voulez » plus, ajoûtez-le. Si je ne ſuis point vôtre ſerviteur, » je ne ceſſerai point d'être vôtre fils, & je me ferai » un plaiſir de porter nud la croix nuë du Sauveur. » Après ſept années d'un Epiſcopat laborieux, mais » aſſez inutile, accordez-moi la huitiéme année le » repos que je deſire ». Vers l'An 1099.

Une lettre ſi ſoûmiſe regagna à Yves de Chartres toutes les bonnes graces du Pape, & diſpoſa même ſa Sainteté plus favorablement en faveur de Daimbert élu pour l'Archevêché de Sens. Ce dernier prit le parti d'aller lui-même à Rome, où le Pape l'ordonna l'an 1098. ſans lui avoir fait promettre auparavant l'obéïſſance au Primat de Lyon. Mais il y a quelque apparence qu'il avoit donné des aſſûrances de reconnoître la Primatie de cette Egliſe après ſon Ordination, comme il fit l'année ſuivante dans un Concile que le Pape Urbain tint à Rome. Daimbert ordonné Archevêque de Sens.

Le zele de ce grand Pape s'étendoit à tout ; & il n'étoit pas tellement occupé de l'expédition de la Croiſade contre les Sarrazins, de laquelle il étoit le mobile, qu'il ne prît auſſi des ſoins pour réünir à l'Egliſe les Grecs Schiſmatiques, & pour réprimer

Vers l'An 1099. tant de ſcandales qui deshonoroient la Religion en Occident. Dès qu'il fut de retour en Italie de ſon voyage de France, il tint à ce ſujet un Concile à Bari, lieu alors fort célébre par la tranſlation qu'on y avoit faite des Reliques de S. Nicolas. Les Grecs y furent invités, & le Pape voulut que S. Anſelme, qui s'étoit retiré en Italie pour éviter la perſécution de Guillaume le Roux, y aſſiſtât, afin d'y faire triompher la verité par ſon érudition. Les Grecs firent un long diſcours dans le Concile pour appuyer leurs erreurs touchant la proceſſion du S. Eſprit. Le Pape l'ayant entendu, s'écria: » Pere & Maître Anſelme, où êtes-» vous »? Anſelme ſe leva, & s'offrit de réfuter ſur le champ les faux raiſonnemens des Grecs. Mais comme la Séance avoit déja été aſſez longue, on remit l'affaire au lendemain.

Concile de Bari.

Eadm. Hiſt. Nov.

Anſelme qui joignoit à une grande érudition dans la Theologie la juſteſſe & la préciſion d'une ſaine Dialectique, parla contre les Grecs avec autant de force que de modeſtie. Le Pape charmé de ſon éloquence, ne ſçavoit quels éloges lui donner. A cette occaſion on parla dans le Concile des perſécutions que le Roi d'Angleterre faiſoit à l'Egliſe, & en particulier à ce S. Archevêque de Cantorberi. Le Pape ayant fait un diſcours à ce ſujet, demanda aux Peres du Concile ce qu'ils penſoient de cette affaire. Ils répondirent: » Le jugement en eſt facile; car ſi vous avez fait au » Roi les trois Sommations Canoniques, & s'il refuſe » de ſe ſoumettre, il ne reſte plus qu'à le frapper du » glaive de S. Pierre ». Anſelme entendant qu'on vouloit procéder à l'excommunication du Roi, ſe le-

Eadm. Hiſt. Nov.

va de ſa place, & ſe proſternant aux pieds du Pape, il le conjura avec larmes de ſuſpendre la foudre qu'il étoit prêt de lancer. Le Concile fut édifié de ces ſentimens ; & le Pape y déférant, ſouhaita qu'Anſelme aſſiſtât au Concile indiqué à Rome pour la troiſiéme ſemaine après Pâque de l'an 1099. L'An 1099.

Il ſe trouva à ce Concile pluſieurs Evêques de la Gaule qui ne ſont pas nommés, & l'on y fit des Reglemens contre l'incontinence des Clercs, & contre les inveſtitures données par des Laïques. Le Pape ordonna à Reingere Evêque de Luques qui avoit la voix haute & ſonore, de lire publiquement ces Canons. Reingere paſſa au milieu du Concile, & commença à lire quelques articles ; mais interrompant tout-à-coup cette lecture, & changeant de couleur & de ton, il s'écria : » Eh que faiſons nous ? Nous accablons de » préceptes nos inferieurs, & nous ne nous oppoſons » pas aux vexations iniques des Tyrans ! On vient » de toutes les parties du monde s'en plaindre à ce Sie- » ge : quel remede y trouve-t'on ? Tout le monde » le ſcait, & en gémit. Nous avons ſous nos yeux un » Evêque des extrémités de la terre, qui a été injuſte- » ment dépoüillé de tous ſes biens, & voilà la ſecon- » de année qu'il eſt ici à implorer du ſecours : en a-t'il » obtenu ? Je parle d'Anſelme Archevêque des An- » glois ». En diſant cela, il frappa trois fois le pavé de ſa Croſſe, pour marquer ſon indignation. Concile de Rome.

Le Pape lui dit : » Frere Reingere, c'en eſt aſſez là- » deſſus, cela ſuffit, nous aviſerons à ce qu'il con- » vient de faire ſur cette affaire ». L'Evêque acheva de lire les Canons du Concile, & après cette lecture,

L'An 1099. il parla encore d'Anſelme, qui fut le ſeul du Concile, qui garda un profond ſilence ſur ce qui le concernoit.

Le Pape Urbain excommunia dans ce Concile tous les ennemis de l'Egliſe, & nommément les Laïques qui donnent les inveſtitures des dignités Eccleſiaſtiques, & les Clercs qui les reçoivent des Laïques, auſſi bien que les Eccleſiaſtiques qui ſe font les hommes-liges des Laïques: » Car c'eſt une choſe » indigne, dit le Concile, que des mains, qui en offrant le Fils de Dieu à ſon Pere ſur nos Autels, font » ce que les Anges ne peuvent faire, ſoient miſes dans » des mains ſoüillées par des attouchemens impurs, » par des rapines ou par l'effuſion injuſte du ſang hu» main».

T. X. Conc. p. 617. ex Ann. Hoveden.

La Chronique de Maillezais nous apprend que le Pape recommanda dans ce Concile le voyage de la Terre Sainte, & qu'il ordonna que tous les Chrétiens jeûneroient tous les Vendredis, pour obtenir la rémiſſion de leurs pechés, & particulierement de ceux qu'ils auroient oublié de confeſſer. On termina dans le même Concile le ſchiſme qui s'étoit formé dans l'Egliſe de Téroüanne.

Triſte état de l'Egliſe de Teroüanne.

Cette Egliſe étoit depuis long-temps en proye à la violence & à l'ambition. Après la mort de Drogon Evêque de Teroüanne arrivée l'an 1079, Hubert ſon ſucceſſeur fut dépoſé comme coupable d'héréſie & de ſimonie. Il fut même bleſſé dangereuſement, & il ſe fit Moine à S. Bertin. Après ſa retraite Lambert uſurpa ce Siege, & perſécuta cruellement le Clergé qui refuſa de le reconnoître. On eut enfin re-

cours à la violence pour le chaſſer lui-même, & on lui coupa la langue & les doigts de la main droite. Gerard qui lui ſuccéda, fut à la verité élu par le Clergé: mais il acheta à prix d'argent le conſentement du Roi; & ayant enfin été dépoſé pour ce ſujet par Urbain II, il ſe retira au Mont S. Eloi. Il ſe forma une grande diviſion pour l'élection d'un ſucceſſeur. Les Archidiacres & les Chanoines de la Cathédrale élurent Erkembolde Chanoine de S. Omer. Mais comme il refuſa, & qu'on ne lui fit pas de grandes inſtances, on procéda à une autre élection. Les Chanoines élurent Aubert Chanoine d'Amiens, qui avoit auſſi un Canonicat de Teroüanne: mais les Abbés du Diocéſe auſquels ſe joignirent les Seigneurs Laïques, élurent Jean Archidiacre d'Arras, qui étoit un ſcavant homme & d'une vie irréprochable. Comme les Chanoines ne voulurent pas ceder, l'affaire fut portée au Pape par appel, ſans que Jean qui étoit élu, en ſçût rien.

L'An 1099.

Joan. de Colle medio Vita Joannis apud Boll. 27. Januarii.

Le B. Jean élu Evêque de Teroüanne.

Le Pape Urbain fit examiner l'affaire dans le Concile. L'Election d'Aubert fut caſſée, & celle de Jean confirmée. Mais comme on fit entendre au Pape que ce dernier ne manqueroit pas de refuſer l'Epiſcopat, il lui écrivit une lettre, pour lui ordonner par l'autorité Apoſtolique d'accepter cette dignité.

Jean malgré ſa répugnance fut obligé de ſe ſoumettre à des ordres ſi précis. Il reçut la Prêtriſe le 3 de Juin 1099. fut ordonné Evêque le 17 Juillet ſuivant par Manaſſés II. Archevêque de Rheims, & fut inthroniſé dans le Siege de Teroüanne le 24 du même mois.

Le B. Jean de Teroüanne. Précis de ſa vie.

L'An 1099. Ce fut un des plus SS. Evêques de ſon temps. Il étoit natif de Varneton entre Lille & Ypres. Il eut pour maîtres dans les Sciences Lambert de Maſtrich & Yves depuis Evêque de Chartres. Il ſe rendit fort habile à leur Ecole. Enſuite il fut Chanoine de Saint Pierre de Lille célébre Collegiale fondée l'an 1066. par Baudoüin Comte de Flandre. Le deſir d'une plus grande perfection le porta à ſe faire Chanoine Régulier. Il ſe retira dans ce deſſein au Mont S. Eloi auprès de l'Abbé Jean.

Le Mont S. Eloi, ainſi nommé parce que S. Eloi s'y retiroit ſouvent pour vaquer à la priere, fut d'abord habité par des Hermites auſquels ſuccederent des Chanoines. Ceux-ci étant tombés dans un grand relâchement, Lietbert Evêque de Cambrai & d'Arras y plaça des Chanoines Réguliers vers l'an 1068.

Jean ne penſoit dans cette Communauté qu'à ſon propre ſalut, lorſque Lambert ayant été ordonné Evêque d'Arras, le fit ſon Archidiacre. Il refuſa conſtamment cette charge; mais l'Evêque pour l'obliger de l'accepter, prit le parti d'interdire l'Egliſe & la Communauté de S. Eloi. Ces cenſures obligerent Jean d'accepter l'Archidiaconat. Les talens & les vertus qu'il y montra, le firent juger digne de l'Epiſcopat. Tel étoit le B. Jean Evêque de Teroüanne, dont l'élection fut confirmée au Concile de Rome: nous parlerons ailleurs de ſes vertus dans l'Epiſcopat.

Daimbert de Sens s'étoit rendu au même Concile de Rome; il y reconnut ſolemnellement la Primatie de l'Egliſe de Lyon ſur l'Egliſe de Sens. Il promit de plus qu'avant la S. Remi prochaine, il ſe rendroit à

Lyon pour jurer obéïſſance à l'Archevêque en qualité de Primat. Le Pape manda ce qui s'étoit paſſé là-deſſus à Hugues Archevêque de Lyon; & il lui nomma pluſieurs Prelats qui avoient ſervi de témoins de cette promeſſe de l'Archevêque de Sens. Je remarque parmi ces témoins S. Anſelme, Leger de Bourges, Amat de Bourdeaux, Iſmeon de Die & Leutard de Senlis : ce qui montre qu'ils avoient aſſiſté au Concile de Rome. L'An 1091.

On a lieu de croire que ce fut auſſi dans ce même Concile Romain, que le Pape Urbain fit approuver ſes réponſes aux conſultations de Pibon Evêque de Toul. Cette partie de la France qui obéïſſoit à l'Empereur Henri, étoit dans une étrange confuſion à cauſe du Schiſme de ce Prince. Un grand nombre de Prêtres y avoient été ordonnés par des Evêques Schiſmatiques : ce qui jettoit dans l'embarras les Evêques qui demeuroient attachés au S. Siege. Ils ne ſçavoient s'ils pouvoient ſe ſervir de ces Prêtres; & s'ils les interdiſoient de leurs fonctions, ils craignoient de laiſſer leurs peuples ſans ſecours. Pibon prit le parti de conſulter le S. Siege ſur cet article & ſur quelques autres. Voici les réponſes que le Pape lui envoya, après les avoir fait approuver dans le Concile.

I. L'Evêque doit donner gratuitement toutes les charges & dignités de ſon Egliſe comme les Doyennés, les Archidiaconnés, &c. *T. X. Conc. p. 453.*

II. Nous éloignons des Ordres & privons de tout Office & Benefice ceux qui après le Soûdiaconnat ont eu commerce avec leurs femmes. Les Evêques qui ſouffrent ces Miniſtres, ſont interdits de leurs fonctions. Réponſes du Pape aux Conſultations de Pibon Evêque de Toul.

L'An 1099. III. Nous éloignons pareillement du Miniſtere des Autels les enfans des Prêtres, à moins qu'ils n'ayent été éprouvés dans des Monaſteres, ou dans des Communautés de Chanoines.

IV. Quant aux Clercs qui ont été ordonnés par des Evêques excommuniés, nous n'avons pas encore porté de regle fixe là deſſus ; parce qu'il faut un Concile général pour remedier à un mal ſi univerſel : voici cependant ce que nous penſons pour le preſent, & ce que nous répondons à vôtre Fraternité. Si ceux qui ont été ordonnés par des Evêques excommuniés à la verité, mais Catholiques autrefois, n'ont pas été ordonnés par ſimonie, ſi d'ailleurs ce ſont de dignes ſujets, impoſez leur une penitence convenable, & permettez leur de faire les fonctions des Ordres qu'ils ont reçus. Cependant nous ne prétendons pas qu'ils ſoient promus aux Ordres ſuperieurs, à moins que la néceſſité ou une grande utilité de l'Egliſe n'y oblige : ce qu'il faudra faire rarement & avec bien de la précaution.

V. Il faut priver des SS. Miniſteres & des Benéfices tous les Evêques & les Clercs Simoniaques ; & il faut conſacrer de nouveau les Egliſes, dont ces Simoniaques auroient fait la Dédicace.

VI. Pour ceux qui ont été ordonnés ſans titre, quoiqu'une pareille Ordination ſoit contraire aux Canons, je laiſſe à vôtre diſcrétion à déterminer, vû les beſoins de l'Egliſe, ſi vous devez conſerver quelques-uns des Clercs, ainſi ordonnés.

VII. Nous privons des SS. Ordres les Bigames, & ceux qui ont épouſé des veuves.

Le

Le Pape exhorte Pibon à faire obſerver ces articles dans ſon Egliſe, & à ne pas craindre dans ſa vieilleſſe les ennemis qui l'environnent, & qui ne ceſſent d'abboyer contre lui. La lettre n'a point de date. L'An 1099.

Dès le lendemain du Concile S. Anſelme qui depuis près de deux ans étoit en Italie, reprit la route de Lyon où il avoit réſolu de fixer ſa demeure, juſqu'à ce qu'il plût à Dieu de changer le cœur du Roi Guillaume ſon perſécuteur. Hugues Archevêque de Lyon ſe fit un plaiſir de poſſeder dans ſon Egliſe un Prelat ſi diſtingué par ſa vertu & par ſon érudition. Il lui rendit tous les honneurs qui étoient dûs à un généreux Confeſſeur, perſécuté pour la défenſe de l'Egliſe. Il le faiſoit préſider en ſa place dans les Aſſemblées, & il ne vouloit avoir auprès de lui d'autre rang que celui d'un Evêque ſuffragant. Pendant le ſéjour qu'Anſelme fit à Lyon, il officioit aux fêtes ſolemnelles, donnoit les Ordres, faiſoit les Dédicaces & adminiſtroit le Sacrement de Confirmation. Outre ces fonctions, le S. Evêque s'appliquoit à la compoſition de pluſieurs Ouvrages pour la défenſe de la Foi. C'eſt par ces travaux qu'il ſe conſoloit de ſon banniſſement, qui ne lui paroiſſoit dur, que parce qu'il le mettoit hors d'état de travailler pour ſon Egliſe. S. Anſelme ſe retire à Lyon.

Urbain II. qui avoit pris la réſolution de l'avis du Concile d'excommunier le Roi d'Angleterre, s'il ne rendoit juſtice à Anſelme, voulut faire un dernier effort ſur l'eſprit de ce Prince. Il lui écrivit une lettre paternelle, & lui accorda un delai avant que de procéder par les cenſures; mais il n'eut pas le temps d'en recevoir la réponſe. Ce ſaint Pape mourut le Mort du Pape Urbain II : ſon caractere.

L'An 1099. 29 de Juillet l'an 1099. après avoir conduit avec autant de ſageſſe que de courage le Vaiſſeau de l'Egliſe onze ans & environ cinq mois, au travers d'une infinité d'écüeils & de tempêtes ; car il eut tout-à-la fois à combattre un Antipape violent & puiſſant, un Empereur ſchiſmatique & impie, un Roi de France qui ſcandaliſoit l'Egliſe par ſes déſordres, un Roi d'Angleterre qui la perſécutoit par ſes violences, & des Prelats concubinaires & ſimoniaques qui la deshonoroient. Il fit face à tous ces divers ennemis ; & comme s'ils n'euſſent pas ſuffi pour exercer ſon zele, il entreprit de faire potter la guerre contre les Sarrazins de la Paleſtine. Sa pieté qui fut même atteſtée par des miracles, attira les bénédictions du Ciel ſur des projets, que ſon zele ſeul lui avoit fait former. Il eut la gloire d'avoir procuré la délivrance de Jeruſalem ; mais il n'eut pas la conſolation d'apprendre cette heureuſe nouvelle, étant mort peu de jours après la priſe de cette Ville.

Le bruit de quelques miracles qui ſe firent au tombeau d'Urbain, confirmerent l'opinion que le peuple avoit de ſa Sainteté. Un jeune libertin révoquant en doute ces miracles, alla à ſa tombe, & dit tout haut, qu'il vouloit perdre l'uſage de ſes membres, s'il s'étoit fait quelques gueriſons par les merites d'Urbain : mais à peine avoit-il prononcé ces mots, qu'il perdit l'uſage de la parole, devint paralytique d'un côté, & mourut le lendemain.

Guibert de Geſt. Franc. l. 2. Init.

Reignier qui de Moine de Clugni avoit été créé Cardinal du titre de S. Clement par Grégoire VII. fut élu Pape malgré ſa réſiſtance, & prit le nom de

Paſcal II. Il avoit les qualités propres à conſoler l'Egliſe de la perte qu'elle venoit de faire ; & il ne tarda pas à faire ſentir aux ennemis du Saint Siege qui s'étoient rejoüi de la mort d'Urbain, qu'ils ne gagneroient pas au changement. L'An 1099.

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre fut un de ceux qui firent le plus éclater de joye à la nouvelle de la mort du Pape. Lorſqu'on la lui apprit, il dit : » Quiconque prendra quelque chagrin de cette mort, » qu'il encoure la haine de Dieu ! Mais, ajoûta-t'il, » celui qui eſt à preſent Pape, quel homme eſt-ce ? On lui répondit que c'étoit un homme du caractere d'Anſelme ; » S'il eſt tel, reprit le Roi, il ne vaut rien. » Cependant qu'il ſoit ce qu'il voudra, ſa Papauté ne » s'étendra pas ſur moi ; & je n'en ferai pas moins ce » qu'il me plaira ». Ce Prince qui étoit en même temps Duc de Normandie, Comte du Maine & Roi d'Angleterre, étoit en état de faire bien du mal à la Religion dans ces Provinces ; mais Dieu ne tarda pas d'en délivrer ſon Egliſe. Guillaume le Roux fut tué malheureuſement à la chaſſe l'année ſuivante dans une forêt, d'où Guillaume le Conquerant avoit chaſſé des Moines, & où il avoit détruit pluſieurs Egliſes pour y mettre des bêtes fauves. On regarda la mort du fils comme une punition du peché du pere : car deux autres Princes Normans, ſçavoir Richard fils du Conquerant & un autre Richard ſon petit-fils avoient été tués à la chaſſe dans la même forêt. *Eadmerus.*

Mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre : ſon caractere. *Roger Hovid.*

Guillaume le Roux avoit la valeur & la fierté du Conquerant ſon pere ; mais il n'en avoit pas la prudence, l'amour de la juſtice, le reſpect pour la Reli-

L'An 1100. gion & pour ſes Miniſtres. Ç'auroit été un grand Roi, ſi la pieté avoit couronné les belles qualités dont il étoit doüé ; au lieu que l'irréligion dont il paroiſſoit ſe glorifier, en ternit l'éclat, & les rendit pernicieuſes.

Guillaume le Roux ne laiſſoit pas d'enfans ; & Robert Courteheuſe Duc de Normandie à qui appartenoit la ſucceſſion, n'étoit pas encore de retour de ſon voyage de la Paleſtine : ainſi Henri ſon frere cadet ſe fit reconnoître Roi d'Angleterre. Robert étant arrivé peu de temps après, recouvra ſans peine la Normandie ; mais il ne conſerva pas le Duché du Maine dont Hélie de la Fléche ſe remit en poſſeſſion. Robert ſongeoit à ſe rendre maître de l'Angleterre, qui lui appartenoit par droit d'aîneſſe : mais ſon frere Henri plus actif que lui, le prevint ; & après bien des combats, il le dépoüilla même de la Normandie, ainſi que nous le verrons dans la ſuite.

Conteſtations ſur la Succeſſion de Guillaume le Roux.

S. Anſelme qui étoit toûjours en exil à Lyon, eut révélation de la mort de Guillaume le Roux. Ce S. Archevêque s'étoit rendu de Lyon au Monaſtere de Marcigni, pour y conferer avec S. Hugues Abbé de Clugni. Le diſcours étant tombé ſur la perſécution que lui faiſoit le Roi d'Angleterre, il dit en préſence de l'Abbé de Clugni & de pluſieurs perſonnes : » Scachez que cette nuit ce Prince a été accuſé de- » vant le thrône de Dieu, y a été jugé & condamné ». Celui qui rapporte ce fait, étoit préſent, & peu de jours après S. Anſelme reçut en effet pluſieurs Couriers, qui lui apprirent la mort du Roi, & qui le preſſerent de repaſſer en Angleterre avec eux. Il les y ſuivit ;

Eadmer. Vit. Anſelm. 21. April.

mais il ſe broüilla bien-tôt avec le nouveau Roi au ſujet des Inveſtitures. Ce Prince le renvoya à Rome, & lui fit défendre enſuite de revenir en Angleterre. Anſelme ſe fixa à Lyon, où le zele des Evêques de France & les honneurs qu'ils lui rendirent, purent le conſoler de la lâcheté des Evêques d'Angleterre, & des nouvelles perſécutions du Roi Henri. L'An 1100.

La mort du Pape Urbain II. n'avoit pas affoibli le courage & la fermeté des Evêques de France. Daimbert de Sens aſſembla à ſon retour de Rome ſon Concile Provincial à Etampes; & il y cita Philippe Evêque de Troyes, dont il avoit reçu de grandes plaintes. On n'en ſçait pas le ſujet; mais l'Evêque de Troyes étoit un Prelat courtiſan, & qui favoriſoit le Roi Philippe dans ſes déſordres. Comme cet Evêque ſe ſentoit coupable, il ne comparut point au Concile, & il n'envoya pas d'excuſe légitime: c'eſt pourquoi Yves de Chartres lui écrivit une lettre, tant en ſon nom, qu'au nom des autres Suffragans de Sens; ſçavoir de Guillaume de Paris, de Jean d'Orleans, de Gautier de Meaux & d'Humbald d'Auxerre. Ils lui marquent que ſur les plaintes qu'on leur a faites de ſa conduite, ils auroient pû le condamner; mais qu'aimant mieux uſer de miſéricorde que de ſévérité, ils ont obtenu pour lui de leur Métropolitain un delai juſqu'au Dimanche avant Noël, où ils doivent ſe raſſembler pour l'Ordination d'Hervée Evêque de Nevers. Nous ne ſçavons pas la ſuite de cette affaire, ni en quel lieu fut faite l'Ordination de l'Evêque de Nevers. Le Legat Hugues avoit réſolu de la faire à Autun, & il y avoit mandé les Evêques de la Pro-

Concile d'Etampes.

Yvon. Ep. 79.

Yvon. Ep. 79.

Ep. 61.

L'An 1100. vince ; mais Yves de Chartres lui repréſenta qu'il étoit contre l'uſage & les Canons qu'un Evêque fût ſacré hors de ſa Province. Quand Yves écrivit cette lettre au Legat, Daimbert de Sens n'avoit pas encore été ordonné ; parce qu'il n'avoit pas encore reconnu la Primatie de Lyon ; mais il n'y a pas lieu de douter qu'il ne l'eût fait, quand il tint le Concile d'Etampes, que nous plaçons pour ce ſujet après celui de Rome de l'an 1099. où cet Archevêque promit de rendre l'obéïſſance Canonique au Primat de Lyon.

Il ne paroît pas que Paſcal II. ait continué à Hugues la Legation, dont il s'acquitoit depuis long-temps avec autant de dignité que de fermeté. Cet Archevêque vouloit faire le pelerinage de Jeruſalem : il en envoya demander la permiſſion au Pape, qui lui promit la Légation de la Paleſtine. Hugues aſſembla à Anſe un Concile de ſa Province, où ſe trouverent S. Anſelme, l'Archevêque de Tours & l'Archevêque de Bourges. On y excommunia ceux qui ayant fait vœu d'aller à la guerre ſainte, négligeoient de l'accomplir.

Concile d'Anſe.

Le Pape Paſcal dès qu'il fut élevé ſur le S. Siege, envoya en France deux Cardinaux Legats, ſcavoir Jean & Benoît, qui à leur arrivée indiquerent un Concile à Valence. Il s'aſſembla le dernier jour de Septembre l'an 1100. & il s'y trouva vingt quatre tant Evêques qu'Abbés avec des Envoyés de l'Archevêque de Lyon qui étoit malade. Cependant comme aucun de ſes Suffragans ne s'y rendit excepté Nortgaud d'Autun qui étoit en cauſe, on ſoupçonna Hugues de les en avoir empêchés par jalouſie contre les nouveaux Legats : mais il n'y avoit que l'Evêque de

Concile de Valence.

Hugo Flaviniac. In Chron.

Langres & celui de Chalon ſur Saone qui euſſent pû s'y rendre ; car Berard Evêque de Mâcon étoit alors priſonnier de l'Antipape Guibert. L'An 1100.

Hugues Abbé de Flavigni étoit venu à ce Concile pour ſe plaindre des violences de l'Evêque d'Autun, qui l'avoit interdit lui & ſon Monaſtere, & qui avoit ſoulevé contre lui ſes Religieux. Jarenton Abbé de Dijon plaida ſi éloquemment la cauſe de Hugues ſon diſciple, que le Concile ordonna ſur le champ qu'on le revêtît de la chappe, & qu'on lui rendît le Bâton Paſtoral : ainſi on le fit aſſeoir dans le Concile au rang des Abbés. Les Legats écrivirent même une lettre en ſa faveur, ordonnant aux Moines de le reconnoître pour leur Abbé ; mais les Moines refuſerent de ſe ſoûmettre, & Hugues ne put jamais recouvrer ſon Abbaye. Hugues de Flavigni rétabli dans ſa charge d'Abbé. *Hugo in Chron.*

Après que l'Affaire de Hugues qui paroiſſoit plus aiſée, eut été terminée au Concile de Valence, on mit ſur le Bureau celle de Nôrtgaud Eveque d'Autun. Treize Chanoines députés du Chapitre étoient préſens pour l'accuſer de ſimonie. Les Défenſeurs de Nortgaud répondoient que les Oüailles ne devoient pas être reçuës à accuſer le Paſteur : que d'ailleurs ceux qui accuſoient leur Evêque de ſimonie, avoient encouru l'excommunication pour avoir conſenti à ſon Ordination contre leur conſcience. Les Legats dirent que quand il s'agiſſoit de ſimonie, les inférieurs & même des perſonnes infames, étoient reçus à accuſer, & ils apporterent là-deſſus l'exemple de Grégoire VII. qui dépoſa un Evêque Simoniaque ſur l'accuſation du complice de la ſimonie, qu'il dépoſa pareillement. Plaintes contre Nortgaud Evêque d'Autun. *Ibid.*

L'An 1100. Concile de Valence.

Comme les Legats vouloient juger cette affaire, les Evêques prétendirent que ſelon l'uſage de l'Egliſe Gallicane, qui avoit été confirmé dans le Concile de Clermont en preſence du Pape Urbain, & dans les Conciles tenus par Hugues de Lyon, il falloit d'abord permettre à celui qui étoit accuſé, de ſe purger. Mais les Legats ſoûtenoient que c'étoit aux accuſateurs à prouver ce qu'ils avoient avancé, c'eſt-à-dire, que les Legats ne vouloient pas qu'on informât d'abord à la décharge de l'accuſé, ou qu'il fût reçu à ſe purger, avant qu'on eût entendu les témoins contre lui.

Nortgaud pour ſe tirer d'affaire, voulut appeller au S. Siege; mais les Legats ne reçurent pas cet appel, parce qu'en qualité de Legats, ils étoient revêtus de la plenitude du pouvoir: on diſputa ainſi juſqu'au ſoir. La déciſion fut remiſe au lendemain; & comme on ne put encore convenir, elle fut renvoyée au Concile que les deux Legats convoquerent à Poitiers pour la même année 1100. En attendant Nortgaud fut ſuſpendu de ſes fonctions. Il avoit envoyé la nuit précédente des preſens aux Evêques; mais pluſieurs les refuſerent, dont ils furent felicités par les Legats en plein Concile.

Mort de l'Antipape Guibert. *Hugo Flav. in Chron.*

Sur ces entrefaites mourut l'Antipape Guibert après vingt ans de révolte contre l'Egliſe. Il parut en mourant donner quelques marques de repentir: car il fit élargir avant ſa mort Berard Evêque de Mâcon, & pluſieurs Eccleſiaſtiques qu'il detenoit priſonniers. Il chargea même l'Evêque de Mâcon d'aller à Rome conjurer le Pape de prier pour lui.

Berard

Berard trouva à Rome les Envoyés du Clergé d'Autun, qui venoient informer Paſcal de ce qui s'étoit paſſé au Concile de Valence au ſujet de leur Evêque. Il intercéda pour ſon confrere ; mais il ne put rien obtenir, que des lettres par leſquelles le Pape recommandoit à ſes Legats de juger ſelon la juſtice. L'An 1100.

Le Concile indiqué s'aſſembla à Poitiers dans l'Egliſe de S. Pierre le 18. de Novembre, jour de l'octave de S. Martin, & il s'y trouva cent quarante Peres, (a) tant Evêques qu'Abbés. Nortgaud Evêque d'Autun s'y rendit avec l'Evêque de Chalon & celui de Die, que Hugues Archevêque de Lyon envoya en ſa place pour défendre la cauſe de Nortgaud. Trente cinq Chanoines d'Autun s'y rendirent auſſi pour l'accuſer. On renouvella donc les accuſations portées au Concile de Valence, & on tâcha d'y répondre fort au long. Le Concile réſiſta encore aux Legats, & ſoutint les uſages de l'Egliſe Gallicane ſur l'appel au S. Siege & la permiſſion qu'on devoit accorder à l'accuſé de ſe purger par ſerment. Les Legats ne voulurent jamais conſentir à l'appel qui donnoit atteinte à leur autorité. Mais ils ſe relâcherent ſur l'autre article, & donnerent permiſſion à Nortgaud de ſe purger par ſerment avec des perſonnes convenables, & cela ſur le champ. On excepta l'Evêque de Chalon & celui de Die, dont les témoignages ne furent pas admis.

Concile de Poitiers.

Gaufred. Groſſ. Vit. S. Bernardi de Tiron.

Hugo Flaviac.

Les partiſans de l'Evêque d'Autun demanderent pour lui un delai : il lui fut refuſé. L'Archevêque de

(a) Geoffroi le Gros marque dans la Vie de S. Bernard de Tiron, qu'il ſe trouva à ce Concile 140. Peres, Hugues de Flavigni dit qu'il y en eut ſeulement quatre-vingts.

L'An 1100. Concile de Poitiers.

Tours, l'Evêque de Rennes & quelques autres s'offrirent d'abord de jurer pour lui. Ce que voyant les Chanoines d'Autun, ils les prierent de ne pas jurer pour la défense d'un Prelat, dont ils ne connoissoient pas la vie, ajoûtant même que si malgré leurs remontrances, ils alloient faire ce serment, autant qu'ils étoient de Chanoines, ils les convainqueroient de parjure par la raison, par serment, & par l'épreuve du feu. Cette menace arrêta ces deux Evêques. L'Evêque d'Autun qui s'étoit retiré près de l'autel, ne trouvant personne qui voulût jurer pour lui, on le pressa de rendre son Etole & son Anneau. Il refusa de les rendre & de revenir au Concile: ainsi il fut dépossé, & suspendu de toutes fonctions Episcopales & Sacerdotales.

Ce Prelat ne se tint pas pour légitimement dépossé, & garda les marques de sa dignité: mais les Chanoines d'Autun administrerent quelque temps les biens de l'Evêché. Nortgaud fut enfin reçu à se purger par serment, & rétabli malgré son Clergé, comme nous verrons: c'est ce qui empêcha Hugues de recouvrer son Abbaye de Flavigni. Car Nortgaud étoit son persecuteur, & il avoit soulevé contre lui ses Moines; si nous en croyons Hugues lui-même, qui fait une peinture bien triste des violences qu'il eut à essuyer de la part de ce Prelat. Mais on peut se déffier un peu de ce qu'il dit dans sa propre cause.

Le Concile de Poitiers étoit convoqué pour une affaire plus importante, sçavoir au sujet du Mariage du Roi Philippe avec Bertrade. Ce Prince, comme nous avons dit, avoit bientôt oublié les promesses, qui avoient engagé le Pape Urbain II à le-

ver l'excommunication dont il étoit frappé ; & peu de temps après il avoit rappellé Bertrade à ſa Cour pour ſe replonger dans ſes déſordres. Urbain II qui avoit tant d'autres affaires ſur les bras, avoit diſſimulé ce ſcandale, & l'on avoit murmuré même en France contre ſa molleſſe. L'An 1100. Concile de Poitiers.

Dès que Paſcal II eut été élevé ſur la Chaire de S. Pierre, il ſongea efficacement à remedier à un déſordre ſi public. C'étoit le principal objet de la légation des Cardinaux Jean & Benoît. Immédiatement après le Concile de Valence, ces Légats allerent trouver le Roi, pour l'exhorter à renoncer à ſon peché. Il ne leur donna aucune eſperance de changement : c'eſt pourquoi ils refuſerent de communiquer avec lui, & réſolurent de procéder contre lui au Concile qu'ils avoient indiqué à Poitiers. Mais quand on parla dans le Concile d'excommunier le Roi, Guillaume Comte de Poitiers qui ſe ſentoit coupable des mêmes crimes, conjura inſtamment les Legats de ne pas faire cet affront au Roi ſon Seigneur, & quelques Evêques ſe joignirent à lui. Ils ne purent cependant rien gagner ſur les Legats, qui parurent inflexibles.

Philippe Roi de France excommunié : tumulte excité à ce ſujet contre les Peres du Concile.

Le Comte voyant ſes remontrances inutiles, ſortit du Concile, & fut ſuivi de quelques Evêques & d'un grand nombre d'Eccleſiaſtiques. Les autres n'en montrerent que plus de courage ; & l'on prononça en effet l'excommunication contre le Roi & contre Bertrade ſa concubine. Après cette action, on commençoit les prieres pour la concluſion du Concile, lorſque quelqu'un des Laïques qui étoient dans les

L'an 1100. Jubés, jetta d'en haut une pierre ſur les Legats. Il ne les atteignit pas : mais il caſſa la tête à un Eccleſiaſtique qui étoit à leur côté, & qui tomba à la renverſe, arroſant de ſon ſang le pavé de l'Egliſe. Ce fut comme le ſignal d'un grand combat que les Laïques, tant ceux qui étoient dans l'Égliſe, que ceux qui étoient à la porte, livrerent aux Peres du Concile, en faiſant pleuvoir de toutes parts une grêle de pierres ſur eux.

Concile de Poitiers.

Hug. Flavin.

Courage des Evêques.

Dans le premier mouvement de frayeur, quelques Prelats prirent la fuite, & ſe ſauverent comme ils purent. Mais la plûpart des autres demeurerent comme des colomnes immobiles, & ils ôterent même leurs Mîtres pour recevoir plus ſûrement les coups, s'eſtimant trop heureux de ſceller de leur ſang la Sentence qu'ils venoient de prononcer. Robert d'Arbriſſel & S. Bernard alors Abbé de S. Cyprien & depuis Abbé de Tiron, étoient à ce Concile, & ils y firent éclater leur courage par l'intrépidité avec laquelle ils affronterent la mort. Le Comte de Poitiers parut avoir honte de ſa violence, & il fit excuſe aux Legats & aux Evêques de ce qui s'étoit paſſé. C'eſt ainſi que finit le Concile de Poitiers.

Gaufred. Groſſ.

Conteſtation ſur l'Abbaye de S. Remi de Rheims.

Hugo Flavin.

On y traita auſſi du rétabliſſement de Robert Abbé de S. Remi de Rheims, qui avoit été chaſſé de ſon Monaſtere où l'Abbé Burcard avoit été mis à ſa place. Le Concile trouva injuſte l'expulſion de l'Abbé Robert ; & l'on penchoit à le rétablir, lorſqu'on eut quelque doute ſur les Lettres qu'il produiſoit pour montrer que ſon élection avoit été approuvée par le Pape. Les Legats ne reconnurent point la forme du

parchemin de Rome, ni le Style Romain dans ces Lettres, ſur-tout à cauſe du *Valete* qui étoit à la fin, & dont les Papes ne ſe ſervoient point, dit Hugues de Flavigni. Cependant il y a quelques Lettres de Paſcal II qui ſont terminées par cette formule. Cette difficulté fit renvoyer au Pape l'affaire de l'Abbé Robert, qui ne recouvra pas ſon Abbaye. Mais Burcard ne la garda pas non plus ; & Azenaire de la Tremoille en fut pourvû. L'An 1100. Concile de Poitiers.

On termina dans le même Concile pluſieurs autres differends pour des Benefices ſur les plaintes de quelques particuliers, & on y dreſſa les ſeize Canons ſuivans. T. X. Conc. p. 725.

I. Que perſonne, excepté les Evêques, ne donne la Tonſure aux Clercs. Les Abbés pourront donner la Tonſure à ceux qu'ils recevront pour être Moines. Canons du Concile de Poitiers.

II. On n'éxigera aucun preſent pour la Tonſure, pas même des ciſeaux & des eſſuyemains.

III. Les Clercs ne feront hommage à aucun Laïque, & ne recevront des Laïques aucun Bénéfice Eccleſiaſtique.

IV. Il n'appartient qu'à l'Evêque de benir les habits Sacerdotaux & les Vaſes qui ſervent à l'Autel.

V. Défenſes aux Moines de porter le Manipule, à moins qu'ils n'ayent été ordonnés Soûdiacres. (On portoit alors le Manipule hors de l'Egliſe, & l'on voit dans une miniature faite du temps de Charles le Chauve, pluſieurs Moines qui ſaluent ce Prince, ayant le Manipule, non au bras comme nous le portons, mais à la main.)

VI. Défenſes aux Abbés de porter des gants, des

L'An 1100. Concile de Poitiers.

ſandales, & l'anneau, ſans en avoir obtenu un privilège de l'Egliſe Romaine.

VII. Défenſes ſous peine d'excommunication de vendre ou d'acheter une Prébende, ou d'en exiger ſa nourriture.

VIII. Défenſes de donner l'Inveſtiture des Prébendes, des Dignités Eccleſiaſtiques ou des Prélatures du vivant de ceux qui les poſſedent.

IX. Défenſes ſous peine d'excommunication aux Clercs & aux Moines d'acheter des Autels ou des dixmes, des Laïques ou d'autres perſonnes. (Nous avons expliqué ailleurs ce que c'étoit que d'acheter des Autels.)

X. Les Clercs Réguliers peuvent par ordre de l'Evêque baptiſer, prêcher, donner la pénitence, & faire des enterremens.

XI. Il eſt défendu aux Moines de faire les fonctions des Prêtres de Paroiſſes, c'eſt-à-dire, de baptiſer, de prêcher & de donner la pénitence.

XII. On n'admettra pas à prêcher ceux qui portent des Reliques de Ville en Ville pour amaſſer de l'argent.

XIII. Ni les Archevêques pour l'Ordination des Evêques, ni les Evêques pour la bénediction des Abbés, ne recevront aucun preſent, comme des Chappes, des tapis, des baſſins, ou des eſſuye-mains.

XIV. Défenſes aux Laïques ſous peine d'excommunication de rien uſurper des Offrandes que les Fideles font à l'Autel ou au Prêtre, non plus que de ce qu'on donne par dévotion pour la ſépulture des Fideles.

XV. Défenſes ſous peine d'excommunication aux Avoüés des Egliſes d'uſurper les biens de l'Evêque, ſoit durant ſa vie, ſoit après ſa mort. (Les Avoüés des Egliſes étoient des Seigneurs chargés de défendre les biens de l'Egliſe. Mais ſouvent ils étoient les premiers à les uſurper.) L'An 1100. Concile de Poitiers.

XVI. Par ce dernier Canon on ordonne l'obſervation des Reglemens que le Pape Urbain d'heureuſe memoire a faits au Concile de Clermont touchant les dixmes & les Autels que les Laïques poſſedent contre les Canons, touchant la chaſteté des Prêtres, des Diacres, des Soûdiacres, & des Chanoines, contre la pluralité des Benefices, & les autres articles concernans le bien de l'Egliſe.

Guillaume IX. Comte de Poitiers qui excita dans le Concile le tumulte dont nous venons de parler, étoit un Prince voluptueux & violent, qui aimoit à dire de bons mots, ſouvent aux dépens de la Religion. Ayant fait conſtruire des cellules auprès d'un Château nommé Yvor, il diſoit qu'il vouloit y fonder une Abbaye de femmes de mauvaiſe vie, & il nommoit pluſieurs Dames qu'il deſtinoit pour être les Supérieures de cette Communauté. Il répudia la Comteſſe Adelaïde ſa femme légitime, & épouſa la fille du Vicomte de Châtelleraud (*a*). Caractere de Guillaume Comte de Poitiers.

(*a*) Le P. Mabillon T. V. de ſes Annales p. 422. révoque en doute ce que Guillaume de Malmesbury & Geoffroi le Gros ont dit des débauches & des violences de Guillaume IX. Duc d'Aquitaine. La raiſon qu'il apporte de ſon doute, c'eſt que Geoffroi de Vendôme nomme ce Duc *un bon Prince*. Mais le B. Hildebert Evêque du Mans & enſuite Archevêque de Tours en a fait auſſi un affreux portrait en un ſeul vers.

Templa, forum, patriam, vi, pellice, labe gravarat.

Pour Geoffroi de Vendôme, c'eſt en écrivant au Duc qu'il le nomme *Optime Princeps*. Ce n'eſt qu'un compliment de ſtyle; & peut-être Guillaume le meritoit-il alors.

L'An 1100. Pierre qui étoit alors Evêque de Poitiers, étoit un Saint Prélat, qui avoit trop de zele & de courage pour laiſſer ce ſcandale impuni. Après avoir ſouvent & inutilement averti le Comte, il crut devoir l'excommunier. Mais comme il commençoit à prononcer la formule, le Comte furieux ſe jetta ſur lui l'épée à la main, en lui diſant : » Tu vas mourir de ma main, » ſi tu ne me donnes l'abſolution. » Le S. Evêque faiſant ſemblant d'avoir peur, lui demanda le temps de lui dire un mot. Le Comte l'accorda ; & alors il acheva hardiment de prononcer le reſte de la formule de l'excommunication. Après quoi tendant le cou, » Frappez maintenant, lui dit-il, Frappez ; je ſuis prêt. Son courage déſarma le Comte, qui voyant ſa réſolution lui repartit froidement : » Je ne t'aime pas aſſez » pour t'envoyer ainſi au Ciel ; » & il ſe contenta de l'exiler.

Guillelm. Malmesb. l. 5. de Geſtis Henrici 1.

Guillaume Duc d'Aquitaine excommunié : ſes violences.

Ce S. Evêque mourut l'an 1115 dans ſon exil en un lieu de ſon Dioceſe nommé Chauvigni. Le B. Hildebert Evêque du Mans compare Pierre Evêque de Poitiers à Jean Baptiſte & à Elie (*a*), & fait un bel éloge de l'intrepidité de ſon zele, de ſes vertus, & de ſes talens. Dieu fit éclater la ſainteté de ſon ſerviteur par un grand nombre de miracles qui s'opererent à ſon tombeau. Le Comte de Poitiers en ayant été

Mort de Pierre Evêque de Poitiers.

(*a*) Hildebert fit deux Epitaphes de Pierre Evêque de Poitiers. Voici quelques Vers de la ſeconde qui pourront donner une idée du merite de Pierre & du goût du Poëte.

Pieridum Lirifer, Virtutum fignifer, Æthra
Claviger, Eccleſia Lucifer iſte fuit :
Conſilii res, ingenii flos, eloquii os,
Palladis os, morum dos, Heliconis honos.

Le Pere Beaugendre dans ſon édition a mis *vitis Claviger*, ce qui ne forme aucun ſens, & rompt la meſure du vers : j'ai crû devoir mettre *Æthra Claviger*.

été informé, dit : » Je me repens bien de n'avoir pas L'An 1100.
» fait mourir ce S. Evêque, car il m'auroit une gran-
» de obligation d'avoir avancé ſon bonheur. Les violences où ſe porta le Comte Guillaume contre ce Prélat pour l'empêcher de l'excommunier, peuvent faire juger combien ceux qui montroient le moins de religion, craignoient cependant encore les cenſures de l'Egliſe.

Comment l'excommunication portée contre le Roi Philippe étoit obſervée.

L'excommunication portée au Concile de Poitiers contre le Roi Philippe & contre Bertrade, fut miſe en execution avec tant de ponctualité, que ce Prince étant allé à Sens quelque temps après, il en trouva toutes les Egliſes fermées ; & il demeura quinze jours ſans pouvoir entendre la Meſſe. Bertrade ne pouvant ſouffrir cet affront, envoya des Satellites qui enfoncerent la porte d'une Egliſe ; & elle ſe fit dire la Meſſe par un Prêtre dévoüé à ſes volontés.

Le Roi fit répandre le bruit qu'il vouloit aller à Rome ſe faire abſoudre. Yves de Chartres le manda au Pape, afin qu'il ſe tînt ſur ſes gardes. » Nous fai-
» ſons ſçavoir à vôtre Sainteté, lui dit-il, que le Roi
» de France publie qu'il ira bientôt à Rome, ce que
» cependant nous ne croyons pas. Mais ſoit qu'il y *Yves. Ep.* 104.
» aille, ou qu'il y envoye, prenez garde à vous & à
» nous, & tenez toûjours ce Prince ſous les clefs, & Lettre d'Yves de Chartres au Pape.
» dans les chaînes de S. Pierre. Que ſi vous jugez à
» propos de l'en délier, & qu'il retourne enſuite à ſon
» peché, ne differez pas d'un moment à le remettre
» dans les mêmes chaînes de S. Pierre, c'eſt-à-dire,
» à le frapper des mêmes cenſures.

Le Roi ſe contenta d'envoyer à Rome demander L'An 1102.

L'An 1102. son absolution. Comme il avoit déja trompé, & qu'il paroissoit toûjours attaché à Bertrade, le Pape ne se pressa point de l'accorder; & Philippe persista encore quelques années dans son peché. Mais enfin les justes remords de sa conscience se firent sentir si vivement, & la Religion dont il n'avoit jamais perdu les sentimens, parla si éloquemment, qu'il prit la résolution sincere de se séparer pour toûjours de Bertrade. Cette femme ambitieuse fut elle-même touchée du scandale qu'elle avoit donnée à la France, & parut consentir de bonne grace à la séparation. Plus le Pape étoit ravi de ces dispositions, plus il craignoit d'être trompé. Pour agir en même-temps avec bonté & avec sagesse, il chargea son Legat d'absoudre le Roi, supposé qu'il le trouvât sincérement résolu de renoncer à son peché. Ce Legat (a) étoit Richard Evêque d'Albane, qui avoit été Chanoine de S. Etienne de Mets.

Concile de Troyes. Il tint un Concile à Troyes l'an 1104. dont les Actes ne sont pas venus jusqu'à nous; mais il paroît assez probable qu'on y aura parlé de la réconciliation du Roi. Voici quelques autres affaires qui s'y traitterent.

Hubert Evêque de Senlis se justifie du crime de simonie. Hubert Evêque de Senlis y fut accusé de simonie; mais les accusateurs ne parurent pas mériter assez de créance, & l'Evêque pour ôter tout soupçon, se purgea par serment.

Election de S. Godefroi pour l'Evêché d'Amiens. *Nicol. Vit. Godefrid.* Les Députés de l'Eglise d'Amiens se trouverent à ce Concile, & y exposerent que le Siege de leur Eglise étant vacant, on avoit élu d'un consentement unanime pour le remplir, Godefroi Abbé de Nogent

(a) Le Pere Daniel page 1089. du premier Tome dit, *cependant le Pape vint en France*, par où il donne à entendre que le Pape vint en France durant le cours de ces négociations. Il n'y vint que plusieurs années après que le Roi eut été réconcilié.

qui étoit préſent, & que le Roi conſentoit à cette élec- L'An 1104.
tion. Tous les Peres du Concile qui connoiſſoient Concile de Troyes.
Godefroi, en rendirent graces à Dieu. Pour lui, ſon humilité lui inſpiroit d'autres ſentimens, & il cherchoit comment il pourroit s'enfuir du Concile, lors qu'il fut arrêté par ordre du Legat & des Evêques, & conduit au milieu de l'Aſſemblée, où on l'obligea d'accepter l'Epiſcopat, tout le Concile félicitant l'Egliſe d'Amiens d'avoir un ſi digne Paſteur. Guibert qui fut ſucceſſeur de Godefroi dans l'Abbaye de Nogent, ne rend pas aſſez de juſtice à ce S. Evêque, & ſemble vouloir rendre ſuſpecte ſa modeſtie. Une baſſe jalouſie l'auroit-elle porté à diminuer le mérite d'un predeceſſeur, dont il craignoit que la gloire n'obſcurcît la ſienne? Le Siege d'Amiens étoit vacant par l'abdication de Gervin, qui pour faire pénitence de ſes péchés, ſe retira à Marmoûtier, où il mourut peu de temps après. Il avoit long-temps gardé l'Abbaye de S. Riquier avec l'Evêché d'Amiens, & il ne fut ni bon Abbé, ni bon Evêque.

Quelques Priviléges accordés par Hugues Comte de Champagne à l'Egliſe de S. Pierre de Troyes & au Monaſtere de Molême, & confirmés au Concile de Troyes, nous font connoître pluſieurs des Evêques qui y aſſiſterent, ſçavoir, Manaſſés II de Rheims, Noms des Evêques du Concile de Troyes.
Manaſſés de Soiſſons, Hugues de Châlons ſur Marne, Daimbert de Sens, Yves de Chartres, Jean d'Orleans, Radulfe de Tours, & Marbode de Rennes avec pluſieurs autres. Il paroît qu'il n'y avoit à ce Concile que des Evêques des Provinces Eccleſiaſtiques de Rheims, de Sens, & de Tours.

L'An 1104. Concile de Beaugenci.

Le Legat tint un autre Concile à Beaugenci le 30 de Juillet de la même année. Les Evêques des Provinces de Rheims & de Sens s'y trouverent; & le Roi avec la Reine Bertrade s'y rendit pour y recevoir l'absolution, comme le Pape avoit écrit à son Legat de la lui donner. Ce Prince & Bertrade s'offrirent de faire serment sur les SS. Evangiles qu'ils n'auroient plus ensemble aucun commerce criminel, & qu'ils ne se parleroient pas même qu'en présence de personnes non suspectes, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de leur accorder la dispense de se marier.

Mais cette dispense que le Roi se flatoit d'obtenir, & dont il vouloit faire mention dans son serment, partagea les esprits des Evêques. Les uns vouloient que la promesse du Roi fût absoluë, & qu'il se separât sans qu'on lui donnât espérance de dispense. Les autres comme Yves de Chartres, ne trouvoient aucun inconvenient à accorder la dispense. Ainsi ils étoient d'avis qu'on donnât l'absolution au Roi en vertu du serment qu'il s'offroit de prêter.

Le Legat Richard se trouva embarrassé. Il avoit ordre de ne rien faire là-dessus que de l'avis des Evêques; & les trouvant divisés, il n'osa prendre sur lui de décider. Ainsi il refusa d'accepter le serment du Roi, & de lui donner l'absolution. Le Roi se plaignit amérement dans le Concile de ce qu'on le traittoit avec tant de dureté contre les intentions du Pape. Il écrivit aussi-tôt à Pascal pour se plaindre du Legat, qui se pressa de retourner en Italie. Yves de Chartres écrivit au Pape en faveur du Roi, pour le prier de n'exiger de ce Prince que ce qu'il avoit promis de vive voix à Gualon de Paris.

Le Pape qui vouloit finir cette affaire, écrivit une lettre aux Archevêques & aux Evêques des Provinces de Rheims, de Sens, & de Tours, où ſans faire eſpérer de diſpenſe au Roi, il marque ſeulement qu'il a appris par les Lettres de quelques-uns d'eux que le Roi eſt prêt de ſe ſéparer de Bertrade, & que Bertrade de ſon côté eſt réſoluë de le quitter; qu'il a une grande joye de leur converſion; qu'il avoit chargé ſon Legat Richard de cette affaire, mais que ſi le Legat eſt déja ſorti de France, il en charge avec eux Lambert Evêque d'Arras: qu'ainſi il leur ordonne de s'aſſembler; & que ſi le Roi fait ſerment en leur preſence de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade, il donne permiſſion à Lambert de l'abſoudre de ſa part de l'excommunication.

Concile de Beaugenci.

Lettre du Pape Paſcal aux Eveques. T. X. Conc. p. 658.

Le Roi ayant reçu ces nouvelles par Ovide-Thibauld qu'il avoit envoyé à Rome, manda à Lambert d'Arras de ſe rendre à Paris pour le lendemain de la S. André avec les autres Evêques auxquels le Pape avoit écrit.

Lambert d'Arras, Daimbert de Sens, Radulfe de Tours, Yves de Chartres, Jean d'Orleans, Humbald d'Auxerre, Gualon de Paris, Manaſſés de Meaux, Baudri de Noyon, & Hubert de Senlis, s'aſſemblerent en Concile à Paris le 5. de Decembre avec les Abbés, Adam de S. Denis, Rainald de S. Germain des Prés, Olric de S. Magloire, & Rainald de la Trinité d'Etampes, & un grand nombre d'Eccleſiaſtiques. Ils ſe firent d'abord lire les Lettres que le Pape Paſcal leur avoit écrites; & après cette lecture, ils députerent Jean d'Orleans & Gualon de Paris au Roi, pour ſça-

T. X. Conc. p. 742.

Concile de Paris où le Roi Philippe fut abſous.

L'An 1104. Concile de Paris.

voir de lui, s'il étoit dans les ſentimens que le Pape avoit marqués dans ſa Lettre. Le Roi répondit avec bonté qu'il vouloit faire ſatisfaction à Dieu & à l'Egliſe, obéir au precepte du Pape & ſuivre le conſeil des Archevêques & des Evêques aſſemblés. Ce Prince malgré la rigueur de la ſaiſon, car c'étoit au mois de Decembre, ſe rendit nuds pieds au Concile, & il y fit le ſerment ſuivant, entre les mains de l'Evêque d'Arras.

Serment du Roi Philippe. *T. III. Spicil. & T. X. Conc. p. 658.*

» Lambert Evêque d'Arras, qui tenez ici la place » du Pape, écoutez ce que je promets; que les Archevêques & les Evêques l'entendent. Je Philippe Roi » des François n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel que j'ai entretenu juſqu'ici avec elle. Je » renonce à ce peché entierement & ſans aucune reſtriction. Je n'aurai pas même avec cette femme aucun entretien qu'en preſence de perſonnes non ſuſpectes. J'obſerverai ſincerement & de bonne foi ces » promeſſes, ainſi que les Lettres du Pape le marquent, & que vous l'entendez. Qu'ainſi Dieu » m'ait en aide & ces SS. Evangiles de Jeſus-Chriſt (a).

Le Roi Philippe abſous de l'excommunication.

» Après un ſerment ſi précis & ſi clair, le Roi reçut ſolemnellement l'abſolution.

Bertrade parut enſuite au Concile; & ayant prêté le même ſerment, elle reçut auſſi l'abſolution de l'excommunication. Lambert en rendit compte au Pape par une Lettre, où il inſéra le ſerment prêté par le Roi Philippe. On a pu remarquer que ce Prince n'y fit aucune mention de diſpenſe, & il ne

(a) Le ſerment du Roi eſt daté du 2. de Decembre de l'an 1104, & la Lettre de Lambert Evêque d'Arras qui en rend compte au Pape, eſt datée du 2 de Decembre de l'an 1105. Je crois qu'il faut plûtôt s'en tenir à la date du ſerment.

paroît pas qu'il l'ait demandée dans la ſuite. C'eſt ainſi que fut enfin terminée l'an 1104 cette grande affaire qui avoit cauſé tant de ſcandales & tant de maux à l'Egliſe de France. L'An 1104.

Gualon qui fut avec Yves de Chartres un zelé mediateur de la réconciliation du Roi, étoit élevé depuis peu de temps ſur le Siege de Paris. Il avoit été élu & même ordonné Evêque de Beauvais à la place d'Etienne de Garlande, dont les Legats du Pape, & le Pape lui-même avoient caſſé l'élection. Mais Etienne ſoûtenu par le Roi Philippe & par le Prince Loüis ſon fils, conſerva ce Siege, ſans néanmoins pouvoir ſe faire ſacrer. Son élection avoit été rejettée dès l'an 1096 au Concile de Niſmes pour ſes mauvaiſes mœurs & pour crime de ſimonie. On n'avoit point ceſſé depuis ce temps-là d'agir pour obtenir le conſentement du Pape, à qui cette affaire avoit été portée. Gualon Evêque de Paris: précis de ſon hiſtoire. Etienne de Garlande élu Evêque de Beauvais.

Yves de Chartres écrivit pluſieurs Lettres contre Etienne, & il ſe laiſſa enſuite affoiblir juſqu'à écrire en ſa faveur à Paſcal II. Il eſt vrai qu'il le fit foiblement, & il prétendit n'avoir rien dit qui ne fût conforme à la verité. Cependant le Pape lui en fit une réprimande, à quoi il répondit: » J'ai eu une » grande joie du réfus que vous avez fait d'admettre » l'élection d'Etienne pour l'Evêché de Beauvais, » & de la réprimande que vous avez daigné de me » faire à ſon ſujet. Quoi que je n'aie rien dit dans » ma derniere Lettre de contraire à ce que j'avois » deja écrit, cependant je n'ai accordé cette recom- » mandation qu'à ſon importunité; & jai bien jugé *Yven. Ep.* 87. 89. 92. *Yvo. Ep.* 95.

Vers l'An 1104.

» que de la maniere dont ma Lettre étoit conçûë, » elle lui nuiroit plus qu'elle ne lui ſerviroit.

Enfin la plus ſaine partie du Clergé de Beauvais élut Gualon, qui trouva le moyen de ſe faire ordonner Evêque. Mais il n'en fut pas plus avancé, le parti d'Etienne de Garlande étant toûjours le plus fort : ce que voyant le nouvel Evêque, il alla à Rome pour faire ratifier ſon élection & ſon Ordination pour l'Egliſe de Beauvais. Le Pape Paſcal fut ſi charmé de la prudence qu'il reconnut en lui, qu'au lieu de le renvoyer en France, il l'envoya en Pologne en qualité de Legat. Gualon s'acquitta de cette commiſſion avec ſageſſe & fermeté, pacifia cette Egliſe par la dépoſition de quelques Evêques, & par les ſages Reglemens qu'il y laiſſa. Au retour de cette Legation, le Pape à la priere d'Yves de Chartres & de quelques autres Evêques, transféra Gualon de l'Evêché de Beauvais, dont il ne pouvoit ſe mettre en poſſeſſion, à celui de Paris, pour lequel il avoit été élu, après la mort de Foulques ſucceſſeur de Guillaume de Montfort.

Opiniâtreté de l'Empereur Henri dans le Schiſme.

L'Empereur Henri n'eut pas le courage d'imiter la ſoumiſſion du Roi Philippe. Il étoit plus aigri que jamais contre le S. Siége, & il perſécutoit à toute outrance les Evêques de ſes Etats, qui refuſoient de prendre part à ſon Schiſme. Pour me renfermer dans les bornes de mon Hiſtoire, je ne parlerai que des perſécutions qu'il fit à ce ſujet aux Egliſes du Royaume de Lorraine, dont il étoit maître. Il engagea dans ſon Schiſme Gautier ou Gaucher Evêque de Cambrai, & Otbert Evêque de Liége, qui firent bien des maux

Troubles dans les Evêchés de Cambrai & de Liege.

dans

dans cette partie de la Belgique. Pour réprimer ces Prélats, le Pape Paſcal implora le ſecours de Robert Comte de Flandre, & lui écrivit une Lettre pour le prier de ſignaler ſes armes contre ces ennemis du S. Siége. Robert qui étoit de retour de la Croiſade, où il avoit acquis beaucoup de gloire, marcha volontiers contre les Schiſmatiques, & attaqua Cambrai. Mais l'Empereur vint au ſecours de cette place, & Robert fut obligé de ſe retirer. Ainſi les Liegeois & les Cambreſiens demeurerent attachés au parti de l'Empereur. L'An 1105.

Gaucher qui étoit Evêque de Cambrai, avoit été dépoſé pour ſimonie par le Pape Urbain II. Mais comme il étoit ſoutenu par l'Empereur, on n'avoit pu mettre la Sentence en exécution. Paſchal II. manda à Manaſsès Archevêque de Rheims, de faire élire & d'ordonner un autre Evêque de Cambrai. Manaſsès aſſembla l'an 1105. ſon Concile à Rheims, où le B. Odon Abbé de S. Martin de Tournai, fut élu & ordonné Evêque de Cambrai. Il avoit les talens & les vertus propres à conſoler cette Egliſe, & à réparer les maux que ſon prédéceſſeur avoit faits. Mais du vivant de l'Empereur on ne put chaſſer Gaucher de la Ville de Cambrai; & Odon ſe contenta de faire les fonctions Epiſcopales dans le reſte du Dioceſe. Après la mort de Henri IV. il fut paiſible poſſeſſeur de tout ce grand Evêché, & il travailla avec zele à inſtruire & à édifier les peuples confiés à ſes ſoins. Sur la fin de ſa vie cet Evêque ſe retira au Monaſtere d'Anchin, où il avoit pris autrefois l'habit Monaſtique. Il y mourut

Le B. Odon Evêque de Cambrai.

Vit. Odon. ap. Boll. 19. jun.

Vers l'An 1105. saintement le 19. de Juin, l'an 1113. On lui donne le titre de Bienheureux.

Pour Otbert Evêque de Liege, qui étoit aussi engagé dans le Schisme, il ne paroît pas qu'il ait été déposé. Les Moines de S. Hubert qui s'étoient declarés hautement contre le Schisme, eurent beaucoup à souffrir durant ces troubles de la part de cet Evêque. Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon, ayant appris les persécutions qu'ils avoient à essuyer, leur écrivit pour les soûtenir, & les exhorter à souffrir plûtôt mille morts que de communiquer avec les Schismatiques. » Moyse, leur dit-il, aima mieux declarer la » verité, & être affligé avec le peuple de Dieu, que de » consentir au mensonge & de passer pour le fils de » la fille de Pharaon. Jean Baptiste fut un défenseur » si zelé de la verité, qu'il aima mieux être décapité » que de la taire devant un Roi impie. Jean l'Evan» geliste refusa de prendre le bain avec l'hérétique » Cérinthe, tant il craignoit de communiquer en » quelque maniere avec ceux qui par l'héresie se sé» parent du Corps de Jesus-Christ... En quoi Cé» rinthe étoit-il pire qu'Otbert? Cérinthe n'a nui à » la Foi que par ses artifices: Otbert y a nui encore » par son argent... C'est un Satellite de l'Antechrist, » le conducteur du Char de Saran, & un autre Simon » le Magicien.» Jarenton en finissant sa Lettre, offre un asyle dans son Monastere de Dijon aux Moines de S. Hubert, s'ils veulent se dérober à la persécution.

Ep. Jarent. ap. Mabill. T. V. Ann.

Lettre de Jarenton aux Moines de S. Hubert. *T. V. Ann. Benedict. in app. p. 669.*

Les Clercs de Liege de leur côté écrivirent pour leur défense & pour celle de leur Evêque. Outrés de ce que le Pape Pascal les avoit excommuniés, & avoit

Manifeste du Clergé de Liege.

écrit au Comte de Flandre pour l'exhorter à leur faire la guerre, ils publièrent contre le Pape & contre sa lettre au Comte de Flandre un manifeste fort vif. Ils y reconnoissent cependant que l'Eglise Romaine est la Mere de toutes les Eglises, que le Pape est le Pere de tous les fideles, & qu'il est chargé de la sollicitude des diverses Eglises. Mais ils se plaignent amérement de Pascal, de ce qu'il a fait ordonner un Evêque de Cambrai à la place de Gaucher, de ce qu'il a exhorté le Comte Robert à faire la guerre à des Chrêtiens. Ils prétendent qu'ils ne sont excommuniés, que parce qu'ils obéissent à Henri leur Roi & leur Empereur, & qu'ils rendent à Cesar ce qui appartient à Cesar. Ils ajoûtent qu'on n'a pas encore décidé, si on peut excommunier les Rois & les Empereurs: qu'à la vérité, on peut les avertir & les reprendre; mais que Jesus-Christ s'est réservé le droit de les condamner ou de les sauver. En général, on peut dire de cette apologie des Clercs de Liege, que c'est un nouvel outrage qu'ils font au Pape, & que la maniere peu respectueuse dont ils se plaignent d'avoir été excommuniés, est une preuve qu'ils méritoient de l'être.

Vers l'An 1105.

T. X. Conc. p. 610.

Ce pernicieux Schisme ne tarda pas à enfanter dans ces Provinces une héréſie, encore plus pernicieuse. Un Laïque nommé Tanquelin ou Tanquelme prêcha dans la Belgique les erreurs les plus monstrueuses. Il enseignoit que les Sacremens de l'Eglise Catholique étoient des abominations; que les Prêtres, les Evêques & le Pape même n'étoient rien, & n'avoient rien de plus que les Laïques; que l'Eglise n'étoit renfermée que dans ses disciples, & qu'il ne

Hérésie & fanatisme de Tanquelin ou Tanquelme.

Ep. Traject. ad Frederic. Colon.

Vers l'An 1105. falloit pas payer la dixme. Il s'appliqua d'abord à gagner les femmes, & par leur moyen il ſéduiſit bientôt les maris. Le libertinage le plus honteux étoit le fruit & ſouvent l'amorce de la ſéduction. Car les perſonnes du ſexe qu'il avoit gagnées, devenoient bientôt les victimes de ſa paſſion; & ſe croyoient fort honorées de l'amour du prétendu Prophête. Les eſprits étoient tellement faſcinés, que ce malheureux abuſoit des filles en préſence de leurs meres & des femmes en préſence de leurs maris, ſans que ni les unes ni les autres paruſſent le trouver mauvais.

Vita S. Norberti ab auctore coævo.

Il ne prêcha d'abord que dans les ténébres & en ſecret dans l'intérieur des maiſons: mais quand il eut formé une Secte qui pouvoit le mettre en état de ne rien craindre des Puiſſances, il parut en public eſcorté de trois mille hommes armés, qui le ſuivoient par tout. Il étoit ſuperbement habillé, & avoit l'équipage d'un Roi. Quand il prêchoit, il faiſoit porter ſon étendart; & ſes gardes avoient l'épée nue. Cet appareil frappoit les yeux du peuple ſtupide, qui écoutoit comme un Ange de Dieu cet Ange de Satan.

Ces ſuccès inſpirerent tant d'orgueil à Tanquelin, qu'il s'égala à Jeſus-Chriſt. Il diſoit que ſi Jeſus-Chriſt étoit Dieu, parce qu'il avoit le Saint-Eſprit; il devoit auſſi être reconnu pour Dieu, puis qu'il avoit reçû la même plenitude de l'Eſprit-Saint. Quelques-uns l'adorerent en effet comme un Dieu; & il donnoit lui-même l'eau dans laquelle il s'étoit baigné, à boire aux malades, comme un remede ſalutaire au corps & à l'ame.

La liberalité pour les interêts de la Secte eſt la

premiere vertu que les chefs de parti inſpirent à leurs diſciples. Les peuples ſéduits donnoient de grandes ſommes à cet impoſteur. Cependant comme elles ne ſuffiſoient pas pour ſatisfaire ſon avarice, il eut recours à un Stratagême auſſi impie qu'inſenſé. Prêchant un jour à une grande foule de peuple, il fit mettre à côté de lui un tableau de la Sainte Vierge, & mettant ſa main ſur celle de l'Image, il eut l'impudence de dire à la Mere de Dieu » Vierge Marie, » je vous prens aujourd'hui pour mon épouſe. Puis » ſe tournant vers le peuple, Voilà, dit-il, que j'ai » épouſé la Sainte Vierge ; c'eſt à vous, à fournir » aux frais des fiançailles & des nôces. » En même tems ayant fait placer à côté de l'Image deux Troncs; l'un à droite & l'autre à gauche, » Que les hommes, » dit-il, mettent dans l'un ce qu'ils veulent me don- » ner, & les femmes dans l'autre. Je connoîtrai par- » là, lequel des deux ſexes a plus d'amitié pour moi » & pour mon épouſe. » Les femmes furent plus libérales que les hommes, & elles s'arrachoient leurs colliers & leurs pendans d'oreilles, pour les mettre dans le Tronc.

Vers l'An 1105.

Ep. Trajectenſium.

Artifice impie de Tanquelin pour ſe faire donner de l'argent.

Ibid.

Cet impoſteur fit de grands ravages dans la Zelande, à Utrecht, & dans pluſieurs autres Villes de Flandre, & nommément à Anvers. Il n'y avoit dans cette derniere ville qu'un Prêtre, & il étoit marié à ſa propre niece. Un Miniſtre de ce caractere n'étoit pas fort propre à faire reſpecter ſon miniſtere : auſſi Tanquelin vint aiſément à bout de ſéduire le peuple d'Anvers, qui étoit depuis long-temps ſans inſtruction.

Vers l'An 1105. Un Serrurier nommé Manaſsès diſciple de Tanquelin, voulut auſſi devenir Chef de parti. Il s'aſſocia douze compagnons qu'il nomma ſes Apôtres, & il leur donna une femme avec eux qu'il appella Marie. Un Prêtre nommé Everwachere ſe rangea auſſi ſous l'étendard de Tanquelin, & le ſuivit à Rome, où cet impoſteur oſa aller après s'être revêtu d'un habit de Moine. A ſon retour, il fut pris par Frederic Archevêque de Cologne, & enfermé dans les priſons de l'Archevêché avec Manaſsès & Everwachere, les deux plus dangereux de ſes diſciples. Le Clergé d'Utrecht ayant appris la détention de ces héretiques, écrivit à Frederic pour le conjurer de ne pas les mettre en liberté; & à cette occaſion il fit à ce Prélat le détail des impiétés, & des débauches de Tanquelin, telles que nous les avons rapportées. Tanquelin ne laiſſa pas de trouver le moyen de s'échapper de la priſon: mais il fut tué peu de temps après par un Prêtre l'an 1115. Son hereſie ne mourut pas avec lui.

Ibid.

Autre fanatique nommé Manaſsès.

On découvrit à Yvois au Dioceſe de Tréves d'autres hérétiques qui enſeignoient preſque les mêmes erreurs dans des conventicules ſecrets. On en prit quatre, deux Prêtres & deux Laïques, qui furent preſentés à Brunon Archevêque de Tréves. Un des Laïques s'échappa, & l'autre aſſûra avec ſerment qu'il renonçoit à ſon héreſie. Les deux Prêtres furent plus opiniâtres. L'un nommé Frederic, ſoûtint hardiment ſes erreurs. Le peuple voyant qu'il refuſoit de ſe rendre à l'autorité de S. Auguſtin, que l'Archevêque lui citoit pour le convaincre, crioit qu'il falloit le dépoſer, lorſque ce malheureux ſe

Hérétiques dans le Dioceſe de Treves.

Hiſtor. Trevir. T. XII. Spicil.

fauva dans la foule, & il fut condamné par contumace. L'autre Prêtre avoit deux noms, Dominique & Guillaume, pour mieux ſe cacher. Il nia effrontément qu'il eût jamais enſeigné ces héreſies, & il demanda à ſe juſtifier par l'épreuve de l'Euchariſtie. On lui fit dire une Meſſe, & on l'obligea de réciter tout haut le Canon, afin qu'on fût aſſuré qu'il le diſoit. Quand il fut ſur le point de communier, l'Archevêque lui défendit de le faire, s'il avoit nié que ce fût le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt. Il communia, & il fut renvoyé abſous. Mais il recommença bientôt à dogmatiſer; & ayant été ſurpris en adultere, il fut tué peu de temps après. Vers l'An 1105.

Un autre Heretique nommé Pierre, infectoit en même-temps la Provence de diverſes erreurs. Il porta pluſieurs perſonnes à ſe faire rebaptiſer: il vouloit qu'on ôtât les Croix de nos Temples; & il enſeignoit qu'on ne devoit point dire de Meſſe. Gibelin Archevêque d'Arles étoit apparemment alors abſent: car il fut envoyé Legat en Paleſtine, où il fut élu Patriarche de Jeruſalem. *Abaelard. introduct. ad Theol. pag. 1066. Ed. Paris.*

Héréſie d'un nommé Pierre qui troubla la Provence.

Un impoſteur nommé Henri profita pareillement de l'abſence d'Hildebert Evêque du Mans pour pervertir ſon Dioceſe. Hildebert avoit été delivré de priſon après la mort de Guillaume le Roux Roi d'Angleterre; mais il fut bientôt expoſé à de nouvelles perſécutions de la part de Henri I ſucceſſeur de Guillaume. Ce S. Evêque fatigué par toutes ces traverſes prit la réſolution d'aller à Rome demander au Pape la permiſſion d'abdiquer l'Epiſcopat pour ſe faire Moine à Clugni; mais l'abſence du Paſteur mit le troupeau en un grand péril.

Vers l'An 1105. Hildebert étant ſur ſon départ, le ſéducteur Henri qui avoit tout l'exterieur de la pieté, envoya deux de ſes diſciples pour lui demander la permiſſion de prêcher la pénitence dans ſon Dioceſe. Ils portoient à la main de grands bâtons terminés par une Croix de fer ; & ils avoient des habits de penitens. Le Saint Evêque qui craignit de priver ſon peuple d'un zelé Miſſionnaire, ne ſe donna pas le temps de connoître ce ſéducteur, & il accorda à ſes Envoyés la permiſſion qu'ils demandoient pour lui. Il recommanda même à ſes Archidiacres de le protéger dans le cours de ſes Miſſions : après quoi il partit pour Rome. C'étoit un loup raviſſant couvert de la peau de brebis que le Paſteur enfermoit dans la bergerie.

Henri Héréſiarque & impoſteur qui trouble le Maine.

Caractere de l'impoſteur Henri. Henri ſous un habit d'Hermite portoit les cheveux courts, & menoit en apparence une vie fort auſtere, marchant toûjours nuds pieds, même dans le fort de l'hyver. Il paroiſſoit avoir un grand zele pour annoncer la parole de Dieu ; & il avoit une éloquence naturelle, ſoutenuë d'un beau talent & d'une grande voix. Mais ſes mœurs & ſa doctrine étoient également corrompuës ; & ſous les dehors ſpecieux d'une vie pénitente, il cachoit les plus honteux déſordres & les erreurs les plus pernicieuſes. Il travailloit ſurtout à s'attacher les femmes, à l'exemple de tous les héretiques ſes prédeceſſeurs ; & il y réüſſiſſoit aiſément. Il étoit jeune & bienfait, & ſa morale qui paroiſſoit ſévere, le leur faiſoit regarder comme un Prophete envoyé du Ciel, comme un nouveau Daniel.

Act. Epiſc. Cenom.

Henri s'étant rendu au Mans après le départ de l'Evêque,

l'Evêque, y fut reçu comme un Apôtre. Son air de Prophête, ſon auſtérité apparente, ſa phyſionomie heureuſe, ſon éloquence inſinuante, tout contribua à prévenir les Manceaux en ſa faveur. Bientôt les Egliſes furent trop petites pour la foule des auditeurs; & l'on fut obligé d'ériger dans les ruës & dans les places des Tribunes, d'où le nouveau Prédicateur ſe faiſoit entendre à un auditoire infini : car il avoit une voix de tonnerre. Vers l'An 1105.

Ce qui fit le plus goûter au peuple le prétendu Prophéte, c'eſt qu'il déclamoit dans ſes Sermons contre les vices des Eccleſiaſtiques. Ces ſatyres plaiſoient fort aux Laïques; & elles rendirent en peu de temps le Clergé du Mans ſi odieux & ſi mépriſable, que le peuple inſultoit publiquement les Miniſtres des Autels & les pourſuivoit à coups de pierres, dès qu'ils oſoient paroître dans les ruës. On auroit même pillé ou abbatu leurs maiſons, ſi le Comte du Mans n'eût employé la force pour réprimer ces violences. Trois des principaux du Clergé du Mans, ſçavoir Payen, Aldric, & Hugues Loiſel ſurnommé, *qui ne boit point d'eau*, entreprirent pour confondre l'impoſteur, de diſputer publiquement contre lui : mais ils coururent grand riſque de leur vie. Car le peuple voyant qu'ils attaquoient la doctrine du prétendu Prophête, ſe jetta ſur eux, les frappa, & les couvrit de bouë. C'eſt la ſolution que le nouveau Docteur faiſoit donner aux objections qu'on oſoit lui propoſer.

Perſonne n'eut plus aſſez de hardieſſe pour entrer en lice avec lui. Cependant les Chanoines du Mans voulant faire ceſſer ce ſcandale, prirent le parti d'é-

Vers l'An 1105. crire une Lettre à ce malheureux, par laquelle, après lui avoir reproché les séditions qu'il excitoit, ils lui

Interdit signifié par le Chapitre du Mans à l'imposteur Henri. signifierent un interdit en ces termes: » Par l'autorité » de la Sainte Trinité, de l'Eglise universelle, de la » Sainte Vierge, de S. Pierre, de son Vicaire le Pape » Pascal, & par celle de nôtre Evêque Hildebert, » nous vous défendons à vous & à vos fauteurs de prê- » cher ni publiquement ni en particulier dans toute » l'étenduë du Diocese du Mans: & si au mépris de » cette défense vous continuez de répandre le venin » de vos dogmes pervers, nous vous excommunions » en vertu de la même autorité, vous, vos complices, » & vos fauteurs. »

Henri refusa de recevoir cette Lettre; mais un Chanoine nommé *Guillemouche*, s'étant fait accompagner par un Officier du Comte, eut le courage d'aller lui en faire la lecture: à quoi cet imposteur ne répondit autre chose qu'en répetant à chaque article, *Vous en avez menti*. Comme il étoit soûtenu par le peuple, il continua ses assemblées sacriléges à Saint Germain & à S. Vincent. Il prêchoit entre autres choses que les femmes qui n'avoient pas vécu chastement, devoient pour expier leurs pechés, se dépoüiller toutes nuës dans l'Eglise, & brûler ensuite tous leurs habits avec leurs cheveux. Quand le Fanatisme s'est une fois emparé des esprits, les extravagances les plus indécentes ne les arrêtent plus. On

Fanatisme de l'imposteur Henri. vit un grand nombre de femmes ne pas rougir de se dépoüiller ainsi publiquement: alors le prétendu Prophête les revétoit de nouveaux habits, qu'il achetoit de l'argent qu'on lui apportoit de toutes parts.

Ces femmes croyoient que par cette cérémonie, & ce changement extérieur tous leurs pechés étoient éffacés, & leur intérieur renouvellé. Vers l'An 1105.

Un autre point de la morale de ce faux Docteur, étoit, qu'on ne devoit, ni donner, ni recevoir de dot pour se marier, & qu'il falloit peu se soucier si la femme qu'on vouloit épouser avoit été chaste ou non. Cette doctrine lui attâcha toutes les femmes débauchées, & toutes les filles qui n'ayant point de dot, vouloient cependant se marier: il leur trouva des maris, & fit en peu de temps un grand nombre de ces mariages. Les esprits étoient fascinés à un point, que les plus grandes infamies n'allarmoient plus la pudeur. Car pour contracter publiquement ces mariages, Henri vouloit que l'époux & l'épouse fussent entiérement nuds; & après la cérémonie il leur donnoit quelques vils habits. C'est ainsi que le fanatisme a bien-tôt éteint tout sentiment de pudeur.

Ce séducteur demeura au Mans, presque tout le temps que l'Evêque fut absent. Dès qu'il apprit qu'il étoit sur le point d'arriver, il se retira à S. Calais, où il continua à dogmatiser, & à se plonger dans ses infâmes débauches. Il fut même surpris profanant le S. jour de la Pentecôte par un adultere. Mais tous ces désordres ne purent détromper les Manceaux, qui le regardoient comme un Saint. Ils attribuerent à la jalousie du Clergé tout le mal qu'on publioit de ce prétendu Prophête; & ceux qui l'auroient surpris dans le crime, en auroient à peine cru leurs propres yeux.

Le S. Evêque Hildebert en arrivant au Mans de

Vers l'An 1105. son voyage de Rome, fut bien étonné de trouver ſes Dioceſains ſi changés à ſon égard. Ils dirent avec inſolence qu'ils ne vouloient pas de ſes benédictions, & qu'ils avoient un autre Paſteur plus ſaint & plus ſçavant; que le Clergé n'en décrioit la doctrine, que parce qu'il devoiloit les vices des Eccléſiaſtiques.

Hildebert eut compaſſion de la folle prévention d'un peuple ſéduit; & il travailla à l'en guérir. Il alla voir le Docteur fanatique à S. Calais, pour tâcher de le gagner lui-même. Le S. Evêque lui parla avec bonté, & l'invita à réciter avec lui le petit Office de la Vierge. Mais cet impoſteur qui ſe diſoit Diacre, ne ſçavoit par où s'y prendre, & il parut qu'il ne récitoit pas l'Office Divin. Il fut contraint d'avoüer ſon ignorance; & l'Evêque lui ordonna de ſortir inceſſamment de ſon Dioceſe: ce qu'il fit enfin, mais pour aller infecter d'autres Provinces, comme la ſuite le fera voir. Ce qui ſe paſſa au Mans en cette occaſion, eſt un des traits les plus marqués de la folie ou même de la fureur, où le peuple eſt capable de ſe porter en faveur d'un ſéducteur hypocrite, qui eſt venu à bout de ſe faire paſſer pour un Saint.

L. 2. Ep. 23. Hildebert s'appliqua enſuite à détromper ſon peuple. Il publia une Lettre contre un hérétique qu'il ne nomme point, mais qu'on a lieu de croire être cet Henri dont nous venons de parler. Il l'accuſe de renouveller l'héréſie de Vigilance, & de combattre comme lui l'invocation des SS. ſous prétexte qu'ils ignorent dans le Ciel ce qui ſe paſſe ſur la terre. L'Evêque ſe borne dans cette Lettre à prouver qu'on doit honorer les SS. & les invoquer, parce qu'ils

connoiſſent nos beſoins, & qu'ils s'y intereſſent. Il détrompa deux de ſes Clercs qui avoient eu le malheur de s'attacher à cet infame hérétique; & pour qu'on ne leur reprochât pas une faute qu'ils avoient expiée, il leur donna une Lettre adreſſée à tous les Archevêques & Evêques, où il rend témoignage qu'ils ont abjuré leurs erreurs. Les Manceaux eurent bientôt honte de la ſéduction & du fanatiſme où ils avoient donné; & Hildebert regagna en peu de temps leur confiance & leur eſtime. Vers l'An 1105. L. 2. Ep. 14.

Ce S. Evêque avoit couru de grands dangers en revenant par mer de Rome. Le jour même qu'il partit de l'Iſle de S. Honorat, qui étoit le jour de la Pentecôte. De cruels Pyrates y aborderent, pillerent le célébre Monaſtere de Lerins, & y maſſacrerent preſque tous les Moines, à l'exception de quelques-uns qui ſe cacherent dans des cavernes, ou qui ſe ſauverent dans une tour. Après avoir évité ce danger, Hildebert arriva heureuſement à Maguelonne, d'où il alla trouver le Pape Paſcal II qui s'étoit rendu en France, pendant qu'il l'étoit allé chercher en Italie. Le Pape lui refuſa la permiſſion qu'il lui demandoit d'abdiquer l'Epiſcopat pour ſe faire Moine; parce que l'Egliſe avoit beſoin de bons Evêques dans ces temps fâcheux; & que perſonne n'eſt plus capable de porter le fardeau de l'Epiſcopat, que ceux qui en ſentent le poids, & qui voudroient s'en décharger. *Hildeb. l. III. Ep. 7.*

Hildebert écrivit à ſon retour à S. Hugues Abbé de Clugni. Après lui avoir fait un court expoſé des dangers qu'il avoit courus, il lui marque que s'il les avoit évités, il s'en croyoit redevable à ſes prieres & Lettre du B. Hildebert Evêque du Mans. *Hildeb. l. 3. Ep. 7.*

Vers l'An 1105. à celles de ſa Communauté. Il ajoute : » Il y a long-» temps que je me ſerois retiré dans vôtre Monaſte-» re, & que j'aurois comme un criminel embraſſé » cet Autel qui m'auroit ſervi d'aſyle, ſi le Pape que » j'ai conſulté, avoit voulu me décharger du poids » de l'Epiſcopat. Mais en me renvoyant au travail, il » m'a envié la gloire d'être vôtre diſciple. Que le Sei-» gneur le lui pardonne ! Pour ce qui regarde l'Evê-» que d'Angers, qui eſt Novice de S. Benoît, il ſeroit » inutile de vous le recommander. » Hildebert parle de Godeſtoi de Mayenne Evêque d'Angers, qui ſe voyant accuſé à Rome pour quelques irrégularités qu'on trouvoit dans ſon Ordination, & ayant été pour ce ſujet ſuſpendu de ſes fonctions, avoit renoncé à l'Epiſcopat pour ſe faire Moine. C'étoit le parti que prenoient aſſez ſouvent les Evêques qui avoient été dépoſés, ou qui craignoient de l'être. Ce ne fut pas celui que prit Nortgaud Evêque d'Autun, dont nous avons parlé.

Nortgaud d'Autun rétabli. Plus ce Prelat vit qu'il étoit odieux à ſon Clergé, plus il s'opiniâtra à mettre tout en œuvre pour recouvrer ſon Siege. Hugues Archevêque de Lyon qui étoit picqué de ſa dépoſition, ſe fit un point d'honneur de le faire rétablir. En partant pour ſon pélerinage de Jeruſalem, il ſe propoſa de conduire Nortgaud juſqu'à Rome avec l'Evêque de Chalon ſur Saone pour ſervir de témoin. Ils étoient déja arrivés en Italie, lorſqu'ils rencontterent Jean Evêque de Tuſculum, que le Pape envoyoit Legat en Angleterre. Il avoit été Chanoine de S. Quentin de Beauvais, & enſuite Moine du Bec ; & il étoit connu de l'Ar-

chevêque de Lyon, qui le pria inſtamment de rétablir Nortgaud. Jean de Tuſculum qui vouloit faire l'exercice des pouvoirs de ſa Legation, reçut Nortgaud à ſe purger par ſerment des accuſations qui l'avoient fait dépoſer ; & il conſentit que l'Evêque de Chalon, dont le témoignage avoit été rejetté au Concile de Poitiers, jurât avec lui, auſſi bien que l'Archevêque de Lyon. Après quoi il le ramena avec lui à Autun, où le retour de Nortgaud excita de nouveaux mouvemens, parce qu'on ne jugea pas qu'il cût été retabli canoniquement. Hugues Archevêque de Lyon continuant ſa route avec l'Evêque de Die, trouva à Rome des Chanoines d'Autun, qui pourſuivoient la levée des Cenſures, qu'il avoit fulminées contre eux après le départ des deux Cardinaux Jean & Benoît, ſous prétexte qu'ils avoient diſſipé les biens de l'Evêché d'Autun, dont ils avoient pris l'adminiſtration après la dépoſition de leur Evêque.

Vers l'An 1105.

Hugo Flavin. in Chron.

Les Chanoines d'Autun obtinrent ſans peine du Pape Paſcal l'abſolution des Cenſures portées contre eux. Mais ils ne purent faire confirmer la dépoſition de Nortgaud, ni faire caſſer ſon rétabliſſement. Les deux Legats qui avoient dépoſé cet Evêque au Concile de Poitiers, en furent tellement irrités contre le Pape, qu'ils ne voulurent plus prendre part aux affaires de l'Egliſe. Le trouble continua auſſi quelque temps dans l'Egliſe d'Autun : mais il paroît qu'il étoit appaiſé, quand le Pape Paſcal vint en France.

Le Pape avoit entrepris ce voyage, pour s'appuyer de la protection du Roi Philippe contre les préten-

Vers l'An 1105.

tions de l'Empereur Henri V, qui après avoir détrôné ſon pere ſous prétexte de venger l'Egliſe Romaine, travailloit à la remettre dans l'eſclavage, d'où il avoit paru vouloir la délivrer. Ces révolutions quoiqu'étrangeres, ont tant de liaiſon avec l'Hiſtoire que j'écris, que je ne puis me diſpenſer d'en parler ici : je tâcherai de le faire en peu de mots.

Fin du Livre Vingt-deuxiéme.

HISTOIRE

HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XXIII.

LA Juſtice divine n'avoit pas attendu la mort de l'Empereur Henri IV pour le punir avec éclat de ſes impietés & des maux qu'il avoit faits à la Religion par le malheureux Schiſme dont il étoit l'Auteur. Comme ce Prince s'étoit révolté avec tant de ſcandale contre l'Egliſe ſa mere, Dieu permit que ſon fils ſe révoltât contre lui, le détrônât, & le tînt dans une dure captivité. C'étoit un crime dans le fils ; mais la Providence le permettoit pour punir ceux du pere. Car Dieu ſe ſert ſouvent d'un Tyran pour en châtier un autre. L'An 1105.

Le Prince Henri fils de l'Empereur Henri IV,

L'An 1105. voyant combien ſon pere s'étoit rendu odieux par les perſécutions qu'il faiſoit au S. Siege, leva donc l'étendart de la révolte contre ce Prince, qui ſe vit en même-temps abandonné de la plûpart des Seigneurs de ſon parti. Alors Henri IV qui ſçavoit que ſon Schiſme & ſa déſobeïſſance à l'Egliſe étoient le ſeul prétexte du ſoulevement des peuples, écrivit une Lettre fort ſoumiſe au Pape Paſcal, pour tâcher de faire ſa paix avec l'Egliſe. Mais on ne pouvoit plus ſe fier aux promeſſes d'un Prince qui avoit trompé tant de fois; & il ne fut plus bientôt en état de le faire. Car ſon fils l'obligea d'abdiquer l'Empire dans l'Aſſemblée d'Ingilheim l'an 1105. Ce Prince infortuné parut faire cette abdication de bonne grace. Il recommanda aux Seigneurs Allemans d'être plus fideles au fils qu'ils ne l'avoient été au pere. Il promit même de pourvoir au ſalut de ſon ame ſelon les conſeils qu'il plairoit au Pape de lui donner, pour réparer les maux qu'il avoit faits. Mais il ſe repentit bientôt de cette démarche; & dès l'année ſuivante il ſe ſauva à Cologne, & enſuite à Liege, où il reprit les marques de ſa dignité. Il écrivit une Lettre fort pathetique au Roi de France pour l'intereſſer dans ſes malheurs, en lui expoſant la maniere dont il avoit été traité par ſon fils. Il eut auſſi recours à S. Hugues Abbé de Clugni ſon parrain; & après lui avoir fait le récit de ce qu'il a ſouffert de ſon fils, il ajoute qu'il ne veut plus ſe conduire que par ſes avis, & qu'il eſt prêt d'executer ce qu'il lui conſeillera de faire pour ſe réconcilier avec le Pape & avec l'Egliſe. Il écrivit à ce ſujet pluſieurs Lettres à S. Hugues, & il promettoit même

Révolte du Prince Henri contre l'Empereur Henri IV. ſon pere.

Abdication de l'Empereur Henri IV. qui s'en repent.

Lettres de l'Empereur Henri IV. au Roi de France & à Saint Hugues.

Ep. Henric. ad Hugon. T. 2. Spic. p. 390.

Ibid. p. 398.

d'aller à Jeruſalem, quand la paix entre l'Empire & le Sacerdoce auroit été faite. L'An 1106.

Pendant ce temps-là le jeune Henri voyant que ſon pere lui étoit échappé & ſe portoit encore pour Empereur, alla aſſieger Cologne. Enſuite levant le ſiege, il envoya dire à ſon pere qu'il iroit lui livrer bataille, à moins que dans huit jours il ne vînt à Aix-la-Chapelle traiter avec lui. Henri IV. qui n'avoit pas encore aſſez de troupes pour combattre ſon fils, répondit par une Lettre qu'il écrivit aux Prelats & aux Princes de l'Empire. Il ſe plaint de la briéveté du terme qu'on lui preſcrit; & il les conjure d'obliger ſon fils de congédier ſon armée, & de ceſſer la perſécution qu'il fait à ſon pere. » S'il continuë, dit-» il, ſçachez que nous reclamons le ſecours de Dieu, » de la Sainte Vierge, de S. Pierre nôtre Patron, de » tous les SS. & de tous les Chrétiens. Nous en avons » auſſi appellé, & nous en appellons pour la troiſiéme » fois au Pape le Seigneur Paſcal, & à l'Egliſe Ro-» maine. » C'eſt ainſi que l'Empereur Henri IV. qui avoit tant de fois outragé le S. Siege, avoit alors recours à ſon autorité. Mais il fut bientôt jugé à un autre tribunal. Ce malheureux Prince mourut à Liege excommunié le 7. d'Aouſt l'an 1106, la cinquantiéme année de ſon Regne, & la cinquante-cinquiéme de ſon âge. Comme Otbert Evêque de Liege étoit de ſon parti, Henri fut d'abord inhumé dans l'Egliſe de S. Lambert. Mais ce Prelat ne fut reçu à la Communion de l'Egliſe, qu'à condition qu'il exhumeroit le corps de cet Empereur, qui demeura dans un cercuëil de pierre cinq ans ſans ſépulture.

Lettre de l'Empereur Henri IV. aux Princes & aux Evêques de l'Empire. *Ep. Henrici apud Bar. Ad an. 1106.*

Mort de l'Empereur Henri IV.

L'An 1106. Le ſouvenir des maux infinis que l'Empereur Henri IV. avoit cauſés à l'Egliſe & à l'Etat, arrêta les larmes que la compaſſion pour ſes malheurs auroit dû faire couler. Perſonne ne le pleura : au contraire, la nouvelle de ſa mort parut cauſer une joye univerſelle ; mais elle fut courte pour ceux qui aimoient l'Egliſe. Car ſon fils marcha bientôt ſur ſes traces ; & il ne tarda pas à faire voir que c'étoit l'ambition de regner, qui lui avoit inſpiré le prétendu zele qu'il avoit montré pour les intérêts du S. Siege.

Henri V. marche ſur les traces de ſon pere.

Dès que Henri V. ſe vit le maître par la mort de ſon pere, il demanda au Pape qu'on lui laiſſât les Inveſtitures comme un droit inalienable de ſa Couronne. Il avoit tâché juſqu'alors de cacher ſous le voile de la Religion la noirceur de l'attentat où il s'étoit porté contre ſon pere. Mais la Religion aime mieux ſouffrir les plus grands maux, que d'en être délivrée par un crime auſſi grand que la révolte des ſujets contre leur Prince, & d'un fils contre ſon pere.

Le Pape Paſcal qui croyoit le calme rendu à l'Egliſe, ſe vit expoſé à de nouvelles tempêtes. Avant que l'orage éclatât, il tâcha de le conjurer, & vint en France pour prendre là-deſſus des meſures avec le Roi Philippe, qui étoit parfaitement réconcilié avec le S. Siege. Paſcal ayant paſſé les Alpes, vint à Lyon où il dédia le grand Autel du Monaſtere d'Aiſnai (a) ;

Le Pape Paſcal vient en France.

Suger. Vit. Lud. Groſſi.

(a) Le portrait à la Moſaïque de Paſcal II. qu'on voit dans l'Egliſe d'Aiſnai, eſt accompagné de cette Inſcription : *Altare ſacrum Paſcalis Papa dedicavit.*
Du côté de l'Epitre on lit ces deux vers,

Huc huc flecte genu, veniam quicunque precaris :
Hic pax eſt, hic vita, ſalus, hic ſanctificavit.

Et du côté de l'Evangile on voit ceux-ci,

Hic vinum, ſanguis, hic panis fit Caro Chriſti ;
Hic expande manus, quiſquis vous ante fuiſti.

& c'eſt pour en conſerver la mémoire, qu'il eſt repreſenté à la Moſaïque à côté de cet Autel. Il ſe rendit enſuite au Monaſtere de Clugni, où il avoit été Moine, avant que d'être élevé aux dignités Eccleſiaſtiques. Il revit avec plaiſir ce S. lieu qu'il regardoit comme ſon berceau dans la vie ſpirituelle; & il en uſa avec les Religieux comme avec ſes freres. L'An 1107.

Après y avoir célébré les Fêtes de Noël de l'an 1106, il alla au Monaſtere de la Charité, dont il dédia l'Egliſe avec une grande ſolemnité. Pluſieurs Prélats & Seigneurs Laïques aſſiſterent à la cérémonie, & entre autres le Comte Gui de Rochefort Grand Maître de la Maiſon du Roi, que ce Prince avoit envoyé au devant du Pape pour demeurer auprès de lui, & avoir ſoin que rien ne lui manquât, tandis qu'il ſeroit en France. Suger Moine de S. Denis marque qu'il ſe trouva à cette cérémonie avec Adam ſon Abbé, & qu'il ſoutint en préſence du Pape les droits de ſon Monaſtere contre Gualon Evêque de Paris, qui les attaquoit. *Suger. de Vit. Lud. Groſſi.*

Le Pape étoit à Dijon, lorſque Gualdric qui venoit d'être élu Evêque de Laon, lui envoya des Clercs de ſon Egliſe pour faire confirmer ſon élection, dont la légitimité étoit conteſtée. Gualdric alla enſuite trouver le Pape à Langres; & moyennant de groſſes ſommes d'argent qu'il diſtribua à propos aux Officiers du Pape pour les engager à parler en ſa faveur, il fit approuver ſon élection, dont nous verrons ailleurs les funeſtes ſuites. Le Pape célébra à S. Martin de Tours le Dimanche *Lætare*, & il porta ſelon la coûtume la Thiare Pontificale. De là il ſe rendit à *Guib. l. 3. de vitâ ſuâ.*

Diverſes Egliſes que le Pape viſita.

L'An 1107. Vendôme & enſuite à Chartres, où le S. Evêque Yves l'invita de venir célébrer la Fête de Pâque. La pieuſe Comteſſe Adele défraya magnifiquement le Pape & ſa ſuite. Il alla de Chartres au Monaſtere de S. Denis, où il fut reçu avec de grands honneurs.

Order. Vitalis l. XI.

Sugerius de Vita Lud. Groſſ.

» Il y donna, dit Suger, l'exemple d'un déſintereſſement peu ordinaire aux Romains. Car loin de » déſirer ou de demander l'or, l'argent, ou les pierres précieuſes qui étoient dans le tréſor, il ne daigna pas même les regarder. » Il ſe proſterna humblement devant les Reliques des SS. & après avoir fait ſa priere avec larmes, il pria ſeulement qu'on lui donnât quelques parcelles des vêtemens teints du ſang de S. Denis. » N'ayez pas de regret, ajoûta-t'il » aux Moines, de nous accorder quelques morceaux » des habits de celui, que nous avons envoyé pour » Apôtre à la Gaule. »

Le Roi Philippe rend ſes reſpects au Pape.

Ibid.

Le Roi Philippe & le Prince Loüis ſon fils allerent à S. Denis; & y rendirent leurs reſpects au Pape en ſe proſternant à ſes pieds, » comme les Souverains, dit » Suger, ont accoutumé de ſe proſterner devant le » tombeau du Pêcheur. » Le Pape releva avec bonté le Roi & le Prince comme des fils obéïſſans de l'Egliſe Romaine; & ayant conféré amiablement avec eux ſur les beſoins preſens de l'Egliſe, il les engagea à en prendre la défenſe au ſujet des prétentions du nouvel Empereur, & à ſe déclarer les protecteurs du S. Siege à l'exemple de Charlemagne & des autres Rois leurs prédéceſſeurs.

Le Roi & le Prince promirent au Pape amitié, conſeil & ſecours, & donnerent ordre aux Evêques

& aux Abbés de l'accompagner à Châlons ſur Marne, où il devoit donner audience aux Ambaſſadeurs de l'Empereur ſur le differend qu'il avoit avec le Prince touchant les Inveſtitures. Suger accompagna en ce voyage Adam ſon Abbé: ainſi il eſt bien croyable ſur ce qu'il en rapporte. Les Ambaſſadeurs de l'Empereur arriverent à Châlons quelque temps après le Pape, & prirent leur logement au Monaſtere de S. Menge. Ils y laiſſerent Albert Chancellier de l'Empereur: les autres Envoyés qui étoient l'Archevêque de Tréves, l'Evêque d'Alberſtat, l'Evêque de Munſter & le Duc Velſon, qui faiſoit toûjours porter ſon épée devant lui, ſe rendirent à l'audience du Pape, accompagnés de pluſieurs autres Seigneurs Allemans. L'Archevêque de Tréves qui étoit un Prelat fort poli & fort éloquent portant la parole, dit qu'il venoit préſenter au Pape les reſpects & les ſervices de l'Empereur, ſauf les droits du Royaume. Sur quoi entrant en matiere touchant la queſtion des Inveſtitures, il dit:

L'An 1107.

De Vita Lud. Groſſ.

Conference de Chalons ſur Marne entre le Pape & les Envoyés de l'Empereur Henri V.

» Du temps des Evêques nos prédeceſſeurs & des » SS. Papes, Grégoire le Grand & des autres, tel » étoit l'ordre qu'on obſervoit dans l'élection des » Prélats. Avant que de la publier, on s'adreſſoit au » Prince pour ſçavoir s'il l'agréoit, & enſuite après » qu'on avoit ordonné l'Elu librement & ſans ſimo- » nie, on préſentoit le nouvel Evêque au Prince, afin » que par l'Anneau & la Croſſe, il reçût du Prince » l'Inveſtiture pour les Regales, qu'il jurât fidelité, » & lui fît hommage. Si le Pape veut s'en tenir à cet » uſage, il conſervera en paix l'Egliſe & l'Etat, & » procurera la gloire de Dieu. »

Diſcours de l'Archevêque de Tréves.

L'An 1107. Réponse du Pape. Le Pape fit répondre par l'Evêque de Plaisance que l'Eglise ayant été rachetée par le Sang de Jesus-Christ, il ne convenoit pas de la mettre en servitude: que si l'Eglise ne pouvoit élire un de ses Prelats sans l'agrément du Prince, elle en devenoit l'esclave; & que les Autels appartenans à Dieu, comme on ne peut en disconvenir, ce seroit donner atteinte aux droits de Dieu, que d'en recevoir l'Investiture par l'Anneau & la Crosse, & mettre des mains consacrées par le Corps & le Sang du Seigneur dans celles d'un Laïque accoutumé à verser le sang. Sur cette réponse les Ambassadeurs de l'Empereur firent grand bruit; & ils repliquerent avec hauteur: » Ce n'est pas » ici qu'on terminera cette querelle: nous la vuide- » rons à Rome l'épée à la main. » Le Pape envoya plusieurs personnes sages pour traiter de cette affaire avec le Chancellier de l'Empereur qui n'avoit point assisté à la Conférence, & il le fit prier de contribuer à la paix du Sacerdoce & de l'Empire. Car Henri V. ne faisoit rien que par l'avis de ce Seigneur.

Concile de Troyes. *Ex Variis Chronicis.* *T. X. Conc. p. 753.* Après le départ des Ambassadeurs Allemans, le Pape alla tenir le Concile qu'il avoit convoqué à Troyes. Nous n'en avons plus les Actes, & l'on sçait seulement en général que le Pape y fit des Reglemens pour maintenir la liberté des élections, & contre les Laïques qui donnoient les dignités Ecclesiastiques, ou qui violoient la Tréve de Dieu pendant la Croisade; qu'il suspendit l'Archevêque de Mayence pour avoir rétabli Vidon sur le Siege d'Hildeheim sans le consentement de cette Eglise, & ordonné Rothard Evêque d'Alberstat contre les Canons. Il excommunia aussi plusieurs

plusieurs Evêques Allemans, pour ne s'être pas rendus au Concile. L'An 1107.

Concile de Troyes.

Pendant le Concile, le Pape reçut des Envoyés de l'Eglise de Dol en Bretagne, qui le prierent d'obliger Vulgrin Chancellier de l'Eglise de Chartres qu'ils avoient élu pour leur Evêque, d'accepter cette dignité. Vulgrin étoit au Concile, où il étoit député d'Yves de Chartres, qu'une fluxion dans la tête avoit empêché de s'y rendre. Le Pape approuva fort ce choix: mais Vulgrin s'opiniâtra à refuser, & il pria à son retour du Concile Yves de Chartres de representer au Pape sa répugnance, & de le conjurer de ne lui pas ordonner d'accepter l'Episcopat. Yves écrivit aussi au Clergé de Dol & au Comte Etienne, pour les avertir que s'ils ne veulent pas faire une autre élection, ils doivent s'adresser au Pape, qui seul a le droit d'obliger à accepter l'Episcopat ceux qui le refusent.

Vulgrin élu Evêque de Dol refuse. Baudri Abbé de Bourgüeil élu en sa place. *Yve. Ep. 176.*

Yve. Ep. 178.

Le Pape ne voulut pas faire violence à l'humilité de Vulgrin. Ainsi le Clergé & le peuple de Dol furent obligés de procéder à une nouvelle élection. Ils élurent Balderic ou Baudri Abbé de Bourgüeil, qui n'avoit garde de refuser ce Siege: car il montroit tant d'empressement pour l'Episcopat, qu'il avoit traité quelques années auparavant pour acheter le Siege d'Orleans, ainsi que nous l'avons dit. Du reste, c'étoit un homme de lettres, & nous avons de lui un grand nombre de Poësies. Le Pape lui donna même le *Pallium*, mais à sa personne & non à son Siege, pour ne pas autoriser les prétentions des Bretons touchant la Métropole de Dol.

Après le Concile de Troyes le Pape reprit la route

Retour du Pape en Italie.

L'An 1107. d'Italie, auſſi mécontent des Allemans, qu'il étoit ſatisfait des François. Le nouvel Empereur diſſimula le chagrin qu'il avoit de voir les Inveſtitures condamnées, & il chercha l'occaſion de s'en vanger. Le Pape qui étoit parfaitement réconcilié avec le Roi de France & avec le Roi d'Angleterre qui avoit enfin renoncé aux Inveſtitures, craignit moins les entrepriſes que l'Empereur pourroit faire contre le S. Siege.

La Paix qui fut enfin renduë à l'Egliſe d'Angleterre & à celle de Normandie, fut l'ouvrage du zele & de la fermeté de S. Anſelme. Ce S. Archevêque au retour de ſon voyage de Rome, avoit eu ordre de demeurer en France, où il recevoit des honneurs qui pouvoient le conſoler de ſon exil. Manaſsès Archevêque de Rheims l'invitoit de venir chez lui, & il étoit en chemin pour s'y rendre, lorſqu'il apprit qu'Adele Comteſſe de Chartres & de Blois ſa bienfaitrice, étoit malade. Il crut qu'il devoit aller lui rendre viſite à Blois pour la conſoler & la remercier. Il la trouva en convaleſcence; & le plaiſir qu'elle eut de le voir & de s'entretenir avec lui, acheva de rétablir ſa ſanté. Cette pieuſe Princeſſe agit ſi efficacement auprès de ſon frere le Roi d'Angleterre en faveur d'Anſelme, que ce Prince qui étoit alors en Normandie, la pria de lui amener le S. Archevêque à Laigle, où il vouloit conferer avec lui. Le Roi témoigna beaucoup de joye de le voir, lui rendit les biens de ſon Egliſe qu'il avoit confiſqués, & lui permit de retourner en Angleterre, le priant ſeulement de ne pas ſe ſéparer de la Communion des Evêques qui avoient reçu de lui l'Inveſtiture. Anſelme ne

Conference de S. Anſelme avec le Roi d'Angleterre.

voulant pas admettre cette condition, on convint qu'on enverroit de part & d'autre des Députés à Rome pour consulter le Pape là-dessus. L'An 1107.

Anselme qui espéra bien de cette Conférence, où il trouva le Roi beaucoup plus traitable, alla au Bec: ensuite il se rendit à Rheims, d'où il revint en Normandie. Guillaume Archevêque de Roüen étoit depuis long-temps suspendu de ses fonctions, pour avoir assisté au mariage du Roi Philippe avec Bertrade. Anselme qui connoissoit ce Prelat, interceda pour lui auprès du Pape, qui lui envoya le pouvoir de le rétablir dans ses fonctions. Anselme se rendit à Roüen, où ayant convoqué un Synode, il leva les Censures portées contre l'Archevêque.

Guillaume Archevêque de Roüen rétabli dans ses fonctions.

Pendant ces négociations entre Anselme & Henri Roi d'Angleterre, ce Prince conquit toute la Normandie par le gain de la bataille de Tinchebrai, où il fit prisonnier le Duc Robert son frere. Henri manda la nouvelle de cette importante victoire à S. Anselme par la Lettre suivante. » Nous faisons sçavoir à » vôtre Paternité que Robert Duc de Normandie » nous a livré bataille avec toutes ses troupes au jour » marqué; & il a combattu avec valeur. Mais par la » miséricorde de Dieu, nous avons vaincu, sans que la » victoire nous ait coûté beaucoup de sang. Que vous » dirai-je davantage? La bonté divine a livré entre nos » mains le Duc de Normandie, le Comte de Mortain, » Guillaume Crespin, Guillaume de Ferrieres, & Ro- » bert d'Estouteville. Je n'attribue cette victoire, ni à » mes forces, ni à ma valeur, mais à la grace de Dieu. » C'est pourquoi je me prosterne aux pieds de vôtre

Lettre du Roi d'Angleterre à S. Anselme sur la Victoire de Tinchebrai.

L'An 1107. » Sainteté, en vous priant de conjurer le ſouverain » Juge qui me l'a accordée, de ne pas permettre qu'un » triomphe ſi glorieux & ſi utile pour moi, devienne » l'occaſion de ma perte, mais plûtôt qu'il ſoit pour » moi un motif de commencer à ſervir Dieu, à faire » de bonnes œuvres, & à travailler à affermir la li- » berté de l'Egliſe parmi toutes les tempêtes des guer- » res qui pourroient l'ébranler.

Aſſemblée au Concile de Liſieux. *Ord. Vit. l. XI. Conc. T. X. p. 747.*

Après cette ſignalée victoire toute la Normandie ſe ſoûmit à Henri, qui aſſembla à Liſieux les Evêques & les Seigneurs de Normandie, pour regler l'Egliſe & l'Etat, que les guerres précédentes avoient mis dans une grande confuſion. On ordonna dans ce Concile que les Egliſes & les Eccleſiaſtiques joüiroient de tous les revenus & priviléges dont ils joüiſſoient du temps du Roi Guillaume le Conquerant; que les voleurs ſeroient punis ſelon la rigueur des loix, & que les faux monnoyeurs auroient la main coupée; que celui qui auroit fait violence à une fille, auroit les yeux crevés, & ſeroit honteuſement mutilé.

Henri ayant donné ordre aux affaires de ſon nouveau Duché, viſita S. Anſelme au Monaſtere du Bec, lui rendit ſes bonnes graces, & lui promit de le ſatisfaire ſur les ſujets de plaintes qu'il lui avoit donnés. Le Roi l'emmena même avec lui en Angleterre, & pour plus grande ſûreté, il y fit conduire ſon frere le Duc Robert, qu'il retint priſonnier pendant vingt-ſept ans que ce Prince infortuné vêcut encore.

Pieté du Roi Philippe.

Le Roi Philippe ne prit aucune part à cette révolution. Il ne ſongeoit alors qu'à expier les fautes qu'il ſe reprochoit; & il vouloit même embraſſer l'état

Monaſtique, pour mieux flêchir la colere de Dieu qu'il avoit irritée par tant de pechés. C'eſt ce que nous apprenons par une Lettre que S. Hugues Abbé de Clugni lui écrivit. Ce S. Abbé après avoir marqué à ce Prince la joye qu'il reſſent de voir qu'il eſt ſérieuſement réſolu de s'adonner au bien, lui parle ainſi : L'An 1107.

» Vous n'avez pas oublié que vous m'avez demandé s'il y avoit quelque Roi qui ſe fût fait Moine. » Quand nous ne ſerions certains d'aucun autre que » de S. Gontram, l'exemple de ce Roi de France qui » renonça à toutes les vanités du ſiecle pour embraſſer l'état Monaſtique, devroit vous ſuffire. Imitez-» le : ce ſera le moyen d'être véritablement Roi. Que » la mort funeſte de deux Princes vos voiſins, de » Guillaume Roi d'Angleterre & de l'Empereur Hen-» ri IV. vous inſpire une ſalutaire frayeur. Hélas ! qui » peut ſçavoir ce qu'ils ſouffrent à preſent ? C'eſt » pourquoi, aimable Prince, prenez une bonne ré-» ſolution, changez de vie, corrigez vos mœurs, » & faites une ſincere pénitence. Mais où la ferez-» vous mieux que dans l'état Monaſtique ? S. Pierre & » S. Paul les Juges des Empereurs & des Rois, ſont » prêts à vous recevoir dans leur maiſon, (c'eſt-à-» dire à Clugni.) Nous vous y traitterons en Roi, » nous vous y ſervirons comme un Roi, nous prie-» rons le Seigneur, que ſi pour ſon amour, de Roi » vous vous faites Moine, il daigne de Moine vous » faire Roi, pour regner avec lui, non dans un coin » de la terre, mais dans la vaſte étenduë des Cieux. » *Ep. Hug. t. 2. Spic. p. 401.*

Lettre de S. Hugues au Roi Philippe.

On voit par cette Lettre l'heureux changement que

L'An 1107. la grace avoit déja faite dans le cœur du Roi Philippe. Au reſte, S. Hugues ſe trompe, quand il avance que le Roi Gontram ſe fit Moine ſur la fin de ſa vie. Nous avons refuté ailleurs cette opinion. Un Hiſtorien Anglois(a) qui a aſſuré la même choſe du Roi Philippe, s'eſt pareillement trompé. Les ſentimens de pieté & de pénitence que Philippe fit paroître les dernieres années de ſa vie, ont pû donner lieu à l'erreur. Dieu vouloit par là le diſpoſer à la mort, qui n'étoit pas éloignée.

L'An 1108. Mort du Roi Philippe. Le Roi Philippe I. mourut à Melun le 28. de Juillet, l'an 1108, dans la cinquante-ſeptiéme année de ſon âge, & la quarante-huitiéme de ſon regne. Il avoit les qualités propres à devenir un grand Roi; mais ſa paſſion pour les femmes les rendit inutiles, & ternit ſa gloire. Car l'Abbé Suger remarque qu'il ne fit plus rien d'éclatant & de digne de la majeſté Royale, depuis qu'il ſe fût livré à l'amour de Bertrade, qu'il avoit épouſée contre toutes les regles. L'Abbé Guibert ajoûte que ſes pechés lui firent perdre le don de guérir les écroüelles, qui avoit été accordé à ſes prédeceſſeurs.

De Pignor. ſanct. l. 1. c. 1.

Les obſéques du Roi Philippe où aſſiſta Loüis VI ſon fils & ſon ſucceſſeur, ſe firent d'abord dans l'Egliſe de N. Dame de Melun. Enſuite ſon corps fut porté avec grande pompe ſur les épaules des Seigneurs François au Monaſtere de S. Benoît ſur Loire; le Roi Loüis ſuivant le convoi tantôt à pied, tantôt à cheval, & ſoûtenant lui-même le cercuëil, pour

(a) Henri Archidiacre d'Huntingron en Angleterre dit du Roi Philippe I. *Ad finem Monachatus eſt.* Mais aucun Hiſtorien François n'a parlé de ce fait, qui ne pouvoit être ignoré, & qui n'étoit pas de nature à être omis.

ſoulager ceux qui le portoient. Philippe avoit choiſi ſa ſépulture en ce Monaſtere, diſant qu'il n'avoit ni aſſez bien vêcu, ni aſſez bien ſervi l'Egliſe, pour mériter d'être enterré à S. Denis avec ſes prédeceſſeurs. L'An 1108.

Loüis le Gros ſe fait ſacrer à Orleans.

Le Roi Loüis voulant prévenir les troubles qu'on avoit à craindre de la part de quelques eſprits factieux, prit la réſolution de ſe faire ſacrer incontinent après la mort du Roi Philippe ſon pere. Manaſsès Archevêque de Rheims étoit mort ; & Radulfe le Verd qui lui avoit ſuccedé, s'étoit fait ordonner ſans l'agrément de la Cour. La légitimité de ſon élection étoit même conteſtée.

Ainſi le jeune Roi ne jugeant pas à propos de recevoir l'Onction Royale des mains d'un Prelat qu'il ne vouloit pas reconnoître, réſolut par l'avis d'Yves de Chartres de ſe faire ſacrer à Orleans ; parce que c'étoit la Ville la plus proche de S. Benoît ſur Loire, où il venoit de rendre les derniers devoirs au Roi ſon pere. Daimbert Archevêque de Sens accompagné de Gualon de Paris, de Jean d'Orleans, d'Yves de Chartres, de Manaſsès de Meaux, d'Humbald d'Auxerre, & de Hugues de Nevers, ſes Suffragans, donna l'Onction Royale à Loüis le jour de l'Invention de S. Etienne, lui ceignit l'épée, lui mit la couronne, & lui donna le ſceptre & la verge, c'eſt-à-dire, la main de juſtice. *Sugerius de Vitâ Lud.*

A peine l'Archevêque avoit-il quitté ſes habits Pontificaux après la cérémonie, qu'il arriva des Envoyés de l'Archevêque de Rheims pour défendre à l'Archevêque de Sens par l'autorité Apoſtolique de

L'an 1108. faire le Sacre du Roi. Ils disoient que c'étoit un droit que l'Eglise de Rheims avoit toûjours possedé depuis que S. Remi avoit baptisé Clovis, & que c'étoit encourir l'excommunication que de vouloir donner atteinte à cette prérogative. Les Envoyés de Rheims se proposoient, s'ils fussent arrivés à temps, ou d'empêcher le Sacre du Roi, ou du moins de regagner ses bonnes graces à leur Archevêque Radulfe, qui les avoit perduës.

Lettre d'Yves de Chartres pour combattre les prétentions de l'Eglise de Rheims. *Ep.* 189.

Yves de Chartres qui avoit reconnu les prérogatives de l'Eglise de Rheims dans une Lettre qu'il écrivit, pour montrer qu'il appartenoit à l'Archêveque de Rheims de marier le Roi Philippe, changea alors d'avis; & il écrivit une Lettre adressée à l'Eglise Romaine & aux autres Eglises, pour combattre les prétentions de l'Archevêque de Rheims touchant le Sacre de nos Rois. Il s'y propose de montrer que l'Archevêque & les Suffragans de Sens en sacrant le Roi Loüis à Orleans, n'ont rien fait ni contre l'usage, ni contre la loi. Sur quoi après avoir rapporté l'exemple de plusieurs de nos Rois, qui ont été sacrés ailleurs qu'à Rheims, il dit que chaque Métropolitain a dans son Eglise le même droit que l'Archevêque de Rheims a dans la sienne. » Cependant, dit-il, si » les Rois de France ont eu tant de respect pour l'E» glise de Rheims, qu'il ont mieux aimé y recevoir » l'Onction Royale qu'ailleurs, nous ne lui envions » pas cet honneur, nous ne nous y opposons pas; & » si nous assistions à la céremonie, nous nous ferions » un plaisir de répondre *Amen* à la bénediction de cet » Archevêque.

Yves

Yves prouve enſuite qu'il n'y a aucune loi, qui dé- L'An 1108.
fende de ſacrer nos Rois ailleurs qu'à Rheims. »Quant aux priviléges, dit-il, ſur leſquels l'Egliſe »de Rheims pourroit ſe fonder, ils ſont nuls pour »nous; puiſqu'ils ne nous ont pas été notifiés par des »Lettres, qu'ils n'ont pas été lus dans des Conciles »généraux, & qu'ils ne nous ont été ſignifiés en au»cune maniere. Ainſi nous ne pouvons être les pré»varicateurs d'une loi, dont nous n'avons jamais en»tendu parler; & quand nous en aurions entendu »parler, nous ne ſerions pas obligés de nous y con»former. Car la loi doit être poſſible, & elle doit »être juſte & convenable au temps & au lieu. Si la loi »dont il s'agit ſeroit juſte, Dieu le ſçait. Pour nous, »ni nous ne l'approuvons comme juſte, ni nous ne »la condamnons comme injuſte, parce que nous l'i»gnorons encore. Mais elle n'étoit pas poſſible, par»ce que le Sacre du Roi ne pouvoit être fait ſans »trouble par un Archevêque qui n'étoit pas encore »introniſé. Le lieu & le temps ne convenoient pas »non plus; parce que la Ville de Rheims étoit en »interdit, & qu'on ne pouvoit différer le Sacre du »Roi, ſans mettre le Royaume en peril.»

Radulfe le Verd qui étoit Archevêque de Rheims, ne ſoutint pas avec opiniâtreté ſes pretentions. Yves de Chartres le ſervit auprès du Roi, & obtint de ce Prince que ce Prelat viendroit le ſaluer à Orleans. Le Roi le reconnut pour Archevêque, à la charge qu'il lui prêtât ſerment de fidelité. Radulfe eſt cet ami de S. Bruno dont nous avons parlé. Il fut un digne Prelat: il venoit de ſucceder à Manaſsès II qui mourut

Vers l'An 1108. l'an 1107, & qui tint peu de temps avant ſa mort une Aſſemblée ou un Concile à Rheims, (a) où fut jugé le procès que S. Godefroi Evêque d'Amiens eut alors contre les Moines de S. Valleri, & dont voici le ſujet.

Nicol. Monach. Vit. S. Godefrid. l. 2. c. 9. ap. Surium. 8. Nov. Godefroi faiſant la viſite de ſon Dioceſe, arriva à S. Valleri, & ſe mit en devoir d'y faire les fonctions Epiſcopales. Dès que les Moines de S. Valleri ſçurent ſon arrivée en cette Ville, ils allerent le trouver, & lui demanderent à quel deſſein il venoit. Il répondit en montrant le Clergé de S. Valleri qui s'étoit rendu auprès de lui : » Ces Prêtres qui ſont éloi-» gnés de la Ville Epiſcopale, m'ont fait prier de ſa-» crer des Calices & des Corporaux pour les SS. Myſ-» teres. » Les Moines répondirent avec emportement : » Jamais aucun Evêque d'Amiens n'a fait ici de » conſécrations. » Godefroi tâcha de les appaiſer, & leur dit : » Un Evêque peut ſacrer par tout où il ſe » trouve, les Vaſes qui ſervent au S. Sacrifice. » Les Moines oublierent tellement ce qu'ils devoient à leur état & à la dignité du S. Evêque, que peu s'en fallut qu'ils ne portaſſent la main ſur lui. Il ne voulut pas les expoſer à de plus grandes fautes, & ſans avoir fait aucune conſécration à S. Valleri, il retourna à Amiens.

Procès entre S. Godefroi Evêque d'Amiens & les Moines de S. Valleri.

Ibid. c. 10. Dès qu'il y fut arrivé, il aſſembla ſon Clergé, & expoſa ce qui s'étoit paſſé à S. Valleri. Le Clergé fut

(a) Le Pere Quatremaire & le P. Dacheri ſe ſont efforcés de montrer qu'il n'y avoit pas eu en ce temps-là de Concile à Rheims, pour en conclure que toute la conteſtation de S. Godefroi avec les Moines de S. Valleri eſt une pure fable. Mais le P. Mabillon avouë qu'il y eut un Concile à Rheims l'an 1105. où Odon fut élu Evêque de Cambrai, & il ſe put faire que l'Archevêque de Rheims ait tenu quelque Synode l'an 1106. ou 1107. pour juger la cauſe de S. Godefroi.

fort indigné du procedé des Moinçs ; & l'on manda l'An 1108.
auſſi-tôt à l'Abbé de S. Valleri de ſe rendre à Amiens. L'Abbé y vint avec de grandes ſommes d'argent, avec leſquelles il gagna une partie du Clergé, qui eut la lâcheté de ſe déclarer pour lui contre ſon Evêque. S. Godefroi ne voulant pas être Juge dans ſa cauſe, la porta au Tribunal du Métropolitain, qui étoit l'Archevêque de Rheims.

Les Moines de S. Valleri qui s'étoient rendus à Rheims, ſe voyant ſur le point de perdre leur procès, C. U.
fabriquerent de fauſſes Chartres ſous le nom d'un ancien Pape, & munis de ces Actes ils allerent hardiment plaider leur cauſe. Godefroi s'y étoit rendu, & il y avoit alors en cette Ville une grande aſſemblée de Seigneurs. L'Abbé avec ſes Moines produiſit les titres d'exemption qu'il avoit faits tout récemment, & prétendit que ſon Monaſtere n'étoit ſoumis qu'au Pape. L'Archevêque fit lire publiquement ces priviléges ; & comme ils étoient clairs & précis, on commençoit à inſulter au S. Evêque, qui demanda qu'on lui permît de lire lui-même & d'examiner ces titres. On les lui donna, pour achever de le confondre: mais il reconnut ſans peine que l'écriture étoit récente. Il remarqua même qu'en quelques endroits l'encre n'étoit pas encore bien ſéche, & en paſſant ſa robbe ſur ces Chartres, il en effaça quelques mots. De plus, il fit remarquer que ces Lettres n'étoient pas ſcellées comme ont coûtume de l'être celles des Papes. Ainſi les Prelats & les Seigneurs de l'Aſſemblée ſe convainquirent par leurs yeux de la fourberie groſſiere des Moi-

Fauſſes Chartres fabriquées par les Moines de S. Valleri.

Nicol. Mon. Vita Godefr. l. 2. c. 4.

L'An 1108. nes (a), qui furent couverts de confuſion. Mais la confuſion, quelque juſte qu'elle ſoit, ne ſert ſouvent qu'à aigrir les eſprits orgueïlleux.

S. Godefroi obligé d'aller à Rome. C. 13. Les Moines de S. Valleri jugeant de la bonté de leur cauſe par les riches preſens qu'ils pouvoient faire, appellerent au Pape & allerent à Rome. Le S. Evêque crut devoir les y ſuivre. En paſſant les Alpes, il trouva une pauvre femme qui mouroit de froid, & qui étoit embarraſſée dans les neiges. Il en eut compaſſion, & ſe dépoüilla de ſes habits pour la réchauffer, ne gardant que ſa cuculle & ſon cilice : ce qui l'expoſa lui-même à ſouffrir beaucoup du froid. Les Moines arriverent avant lui à Rome, & à la faveur des préſens qu'ils firent aux Officiers du Pape, ils obtinrent ce qu'ils ſouhaitoient, & revinrent au plûtôt à S. Valleri publier leur victoire.

L'An 1109. Le S. Evêque étant arrivé à Rome après le départ des Moines, commença par viſiter les Tombeaux des SS. Apôtres, & enſuite il alla à l'audience du Pape Paſcal. Les Avocats Romains ſe preſenterent pour plaider ſa cauſe dans l'eſperance de recevoir quelques preſens ; mais il n'avoit rien à donner, & il expoſa lui-même l'affaire pour laquelle il avoit entrepris un C. 15. ſi grand voyage. Le Pape qui avoit été prévenu par les Moines de S. Valleri, ne l'écouta pas favorablement. Le S. Evêque indigné de voir l'injuſtice triompher, dit au Pape qu'il aimoit mieux abdiquer l'E-

(a) Le P. Luc Dacheri dans ſes Notes ſur Guibert de Nogent, & le P. Mabillon dans les Annales de ſon Ordre, s'inſcrivent en faux contre ce que l'Auteur de la Vie de S. Godefroi dit des Chartres fabriquées par les Moines de S. Valleri. Mais c'eſt un Auteur contemporain, c'eſt un Moine de Soiſſons, qui rapporte ce fait qui a dû être public. Peut-on ſuppoſer que ce Religieux ait voulu calomnier ſes Confreres ſur un fait qu'il raconte s'être paſſé dans la Province & en plein Concile ?

piſcopat que de ſouffrir que l'Egliſe d'Amiens perdît ſes droits de ſon temps. Après avoir parlé de la ſorte, il ſortit de Rome, & alla à Bari viſiter les Reliques de S. Nicolas. L'An 1109.

Le Pape ſurpris du départ ſi précipité de ce S. Evêque, s'informa quel homme c'étoit; & quand il eut appris dans quelle réputation de ſainteté il étoit, il fut très mortifié de l'avoir ſi mal reçu. Il ordonna même que s'il revenoit à Rome, on le lui amenât. L'Evêque de Bari donna à Godefroi un vaſe plein de l'huile miraculeuſe qui découloit des oſſemens de S. Nicolas. Le S. Evêque reçut ce preſent avec une vive reconnoiſſance, & le porta par reſpect pendu à ſon col. C. 16. C. 18.

Godefroi revint de Bari à Rome, où le Pape à l'audience duquel il eut ordre de retourner, le reçut avec diſtinction. Pour s'aſſûrer de la ſageſſe & de l'érudition du S. Evêque, il lui propoſa pluſieurs queſtions concernant la Theologie & la politique; & il admira dans ſes réponſes ſa prudence & ſon ſçavoir. C. 20. & 21.

S. Godefroi obtient la confirmation de ſes droits ſur l'Abbaye de S. Valleri.

Le Pape lui fit excuſe ſur ce qui s'étoit paſſé à la premiere audience; & après avoir entendu ſes raiſons ſur l'affaire qu'il avoit avec les Moines de S. Valleri, il confirma les droits de l'Evêque d'Amiens ſur ce Monaſtere, par des Lettres qu'il fit expedier en bonne forme. Godefroi muni de ces pieces étant retourné à Amiens, il y manda derechef l'Abbé & les Moines de S. Valleri, & fit lire en leur préſence les Lettres en queſtion. Ils s'écrierent d'abord qu'on ne les récitoit pas fidélement; mais quand ils les eurent lûës & examinées eux-mêmes, ils s'y ſoumirent de

Vers l'An 1109. L. 2. c. 24. bonne foi, & demanderent pardon au S. Evêque.

Godefroi étant en Italie racheta l'anneau Paſtoral de S. Honoré Evêque d'Amiens, que Gervin ſon prédeceſſeur avoit vendu; & il le rapporta à ſon Egliſe. C. 26. Il fit placer les Reliques de S. Firmin le Martyr dans une Châſſe plus précieuſe; & il transféra le corps C. 28. de S. Salve dans le lieu où il eſt aujourd'hui honoré à Montreüil.

La pieté de Godefroi lui donnoit encore plus d'autorité que ſa dignité. Les plus grands Seigneurs craignoient de lui déplaire, & ils déferoient avec docilité à ſes remontrances. En voici un trait remarquable. Robert Comte de Flandre qui s'étoit ſi fort ſignalé au Siege de Jeruſalem, étant allé célebrer la Fête de Noël à S. Omer, il s'y rendit un grand nombre de Seigneurs & de Prelats. Godefroi fut du nombre, & le Comte le pria de dire la Meſſe de minuit. Il le fit: mais quand les Seigneurs vinrent à l'offrande, il ne voulut pas recevoir les offrandes de tous ceux qui portoient les cheveux longs. Ces Courtiſans murmurerent de l'affront qu'on leur faiſoit, & ils demanderent quel étoit cet Evêque, qui s'arrogeoit tant d'autorité dans un Dioceſe étranger. Quand ils ſçurent que c'étoit Godefroi Evêque d'Amiens, ils ne voulurent pas, pour conſerver le vain ornement de leur chevelure, ſe priver de la benediction d'un ſi ſaint Evêque. Ils ſe mirent ſur le champ à couper leurs cheveux; & comme pluſieurs n'avoient pas de ciſeaux, ils tâcherent d'y ſuppléer avec leurs couteaux & leurs épées.

Nicol. Mon. l. 2. c. 29.

S. Godefroi fait couper les cheveux à des Seigneurs Laïques.

Pour entendre ceci, il faut ſe ſouvenir de ce que

nous avons déja remarqué, qu'on regardoit alors comme un luxe efféminé dans les Laïques de porter les cheveux longs. Le Concile de Roüen tenu l'an 1096 ordonna que perſonne ne portât les cheveux longs, mais que tous fuſſent tondus, comme il eſt ſéant à des Chrétiens. S. Anſelme fit le même Reglement dans un Concile de Londre; & il ordonna que tous les Laïques portaſſent les cheveux ſi courts, qu'une partie de l'oreille fut découverte, & que les yeux ne fuſſent pas cachés. S. Anſelme marqua dans une Lettre qu'il étoit défendu à ceux qui portoient les cheveux longs, d'entrer dans l'Egliſe; mais que s'ils y entroient, il n'étoit pas ordonné aux Prêtres de ceſſer l'Office.

Vers l'An 1109.

Défenſe aux Laïques de porter les cheveux longs.

Serlon Evêque de Seez étant allé trouver à Carentan Henri Roi d'Angleterre, lorſque ce Prince ſe préparoit à la conquête de Normandie, fut ſcandaliſé de voir la plûpart des Seigneurs Anglois porter de longs cheveux comme des femmes. Il fit un Sermon pathétique contre ce luxe, & il finit en exhortant le Roi de donner là-deſſus l'exemple à ſes ſujets. Le Roi Henri ayant paru lui ſçavoir gré de ſon zele, l'Evêque tira de ſa manche une paire de ciſeaux, & & alla lui couper les cheveux, & enſuite aux Courtiſans, qui ſe firent un point d'honneur d'imiter en cela leur Roi. Ainſi le zele de S. Godefroi contre ceux qui portoient les cheveux longs, étoit autoriſé par la diſcipline de ce temps-là. Cet uſage qu'on croyoit plus conforme à la modeſtie Chrétienne dura longtemps; & l'on voit encore dans d'anciennes tapiſſeries les Laïques repréſentés avec des cheveux tondus

Order. Vit. l. XI. p. 816.

Vers l'An 1109. en rond. Il n'y avoit autrefois en France que les Princes de la famille Royale, qui euſſent le droit de porter les cheveux longs.

Zele de S. Godefroi pour la réforme du Clergé. Godefroi avoit encore plus de zele pour la réforme du Clergé que pour celle des Laïques. Il ne ſouffrit pas que les Clercs qui avoient des concubines, ou qui étoient mariés, aſſiſtaſſent au Chœur. Cette fermeté l'expoſa à de grandes perſécutions, & mit même ſa vie en peril. La concubine d'un Clerc réſolut de l'empoiſonner, & lui envoya du vin de liqueur où elle avoit mêlé de l'Ellebore. Le S. Evêque reçut le preſent avec reconnoiſſance; mais l'ayant conſideré long-temps avec attention, il connut par inſpiration qu'il étoit empoiſonné. Pour en convaincre les aſſiſtans, il trempa dans ce vin un morceau de pain, & le donna à un chien, qui en mourut peu d'heures après.

Vit. Godef. l. 3. c. 14. La bonté de Godefroi l'obligeoit quelquefois d'uſer de ſévérité. L'Abbeſſe de S. Michel de Dourlens ayant chaſſé une Religieuſe pour une faute aſſez legere, la Religieuſe alla en porter ſes plaintes au S. Evêque, & lui demander un azyle. Il la plaça chez une pieuſe Dame proche de l'Evêché, & il envoya ordre à l'Abbeſſe de ſe rendre inceſſamment à pieds de Dourlens à Amiens. L'Abbeſſe obéït, & dès qu'elle fut arrivée, il lui demanda compte de la brebis qu'elle avoit égarée par ſa faute, lui défendant de boire & de manger juſqu'à ce qu'elle l'eût retrouvée. L'Abbeſſe qui ſçut que cette Religieuſe s'étoit refugiée à Amiens, la chercha en vain dans toute la Ville, & revint le ſoir bien fatiguée & à jeun ſe jetter aux pieds

Réprimande qu'il fait à une Abbeſſe.

du

du S. Evêque pour lui demander pardon. Alors Godefroi envoya chercher la Religieuſe là où il ſçavoit qu'elle étoit, & la rendit à ſon Abbeſſe, après avoir fait à celle-ci une juſte réprimande de ſa trop grande ſévérité, & une ſage inſtruction ſur les devoirs de ſa charge. Il faut peut-être encore plus de diſcrétion pour gouverner des filles, que pour conduire des hommes; & pour y réüſſir, une Abbeſſe en ſe ſouvenant qu'elle eſt Superieure, ne doit jamais oublier qu'elle eſt mere. L'An 1109.

S. Hugues Abbé de Clugni étoit depuis long-temps par ſa bonté & par ſa fermeté un parfait modele des Superieurs de Communautés Religieuſes, lorſque Dieu l'appella à la récompenſe. S. Godefroi étant en Italie pour l'affaire dont nous avons parlé, eut une viſion où il lui parut qu'il étoit à Clugni, & qu'on l'invitoit à donner l'Extrême Onction au S. Abbé. Il connut à ſon retour en France, que S. Hugues étoit mort en effet le même jour qu'il avoit eu cette viſion.

Derniere maladie & mort de S. Hugues Abbé de Clugni.

S. Hugues étoit parvenu à une extrême vieilleſſe, ſans rien diminuer de ſes mortifications, & ſans rien perdre de ſon autorité qui le faiſoit reſpecter non ſeulement de ſes Religieux, mais encore des Evêques, & de preſque tous les Princes de l'Europe. S. Pierre Patron de Clugni s'apparût à un Laboureur du voiſinage, & le chargea d'avertir le S. Abbé que ſa mort étoit prochaine. Hugues reçut cette nouvelle avec reconnoiſſance, quoique ſes infirmités & ſon grand âge l'euſſent déja aſſez averti qu'il ne pouvoit plus vivre long-temps. Il jeûna encore le Carême de 1109 à

L'An 1109. ſon ordinaire ; mais le Dimanche des Rameaux il ſe trouva ſi foible, qu'il ne put aller à la Proceſſion.

Le Jeudi Saint ce S. Abbé s'étant rendu au Chapitre, ſes Religieux le prierent de faire l'Abſoute. Il répondit : » Helas ! pourrai-je vous abſoudre, moi » qui ſuis lié par tant de pechés ? » Il ne laiſſa pas de leur donner l'abſolution & de leur laver les pieds. Il eut encore aſſez de force pour Officier le jour de Pâque : mais le ſoir, il tomba malade, & le Mardi de Pâque, il eut une ſi grande défaillance, qu'il parut avoir perdu l'uſage de ſes ſens. On ſe preſſa de lui apporter le S. Viatique, & en lui préſentant l'Hoſtie, on lui demanda s'il reconnoiſſoit *la chair vivifiante du Seigneur.* Il répondit par ces mots : *Je la reconnois & je l'adore.* Après qu'il eut reçu le Viatique, on lui préſenta la Croix qu'il adora avec reſpect. Car c'étoit dès lors un uſage ordinaire de faire adorer la Croix aux mourans, pour exciter leur confiance & leur amour par la vûë de cet inſtrument de nôtre ſalut, ainſi qu'on l'a pû remarquer par pluſieurs exemples que j'ai rapportés.

Hildeb. Vit. Hug.

Ib.d.

Mort de S. Hugues Abbé de Clugni.

S. Hugues vêcut encore quelques jours. Quand on vit qu'il étoit prêt d'expirer, on le porta dans l'Egliſe de la Vierge, & on l'étendit ſur la cendre & le cilice. Il mourut ſur le ſoir le 29 d'Avril l'an 1109, qui étoit cette année le Jeudi d'après Pâque dans la 85ᵉ année de ſon âge, la 70ᵉ depuis ſon entrée en Religion, & la 60ᵉ depuis qu'il avoit été élu Abbé.

Pendant un ſi long gouvernement, S. Hugues augmenta conſiderablement la gloire & les biens du Monaſtere de Clugni ; & il étendit cette reforme à

un ſi grand nombre de Monaſteres, qu'un ancien Auteur a écrit qu'il gouvernoit plus de dix mille Moines. C'eſt lui qui a fait bâtir la grande Egliſe de Clugni, laquelle ſubſiſte encore. Elle a quatre cens dix pieds de longueur & ſix-vingts de largeur avec deux croiſées qui traverſent cette longueur. Ce qu'il y a de particulier, c'eſt qu'il n'y a aucune charpente, & les tuiles ſont immédiatement poſées ſur la voûte. On fut vingt ans à bâtir cette Egliſe. Auſſi l'édifice en eſt ſi ſolide, qu'il ne s'eſt pas encore démenti depuis plus de ſix cens ans. Les fenêtres en ſont fort étroites, ce qui rend le vaiſſeau obſcur; mais le manque de clarté n'étoit pas alors regardé comme un défaut. Nos peres croyoient que l'obſcurité contribuoit au recuëillement; & quand pour l'ornement, on prit le parti d'élargir & de multiplier les fenêtres des Egliſes, on eut ſoin d'y mettre des verres peints & colorés, pour diminuer l'éclat de la lumiere.

L'An 1109.

Egliſe bâtie à Clugni par S. Hugues.

Juſqu'alors le Monaſtere de Clugni n'avoit eu que de SS. Abbés d'une pieté & d'une ſageſſe ſinguliere: Ponce qui ſucceda à S. Hugues, en interrompit la ſuite. C'étoit un jeune homme de qualité, qui avoit de grands talens, mais qui oubliant la ſainteté & l'humilité de la profeſſion Religieuſe, donna dans un luxe peu convenable à l'état Monaſtique. Cependant la régularité étoit ſi bien établie dans cette ſainte Communauté, que l'Abbé négligeant de corriger les Moines, les Moines s'adreſſerent au Pape, pour corriger leur Abbé, ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

Rien ne nous fait mieux connoître avec quelle

L'An 1109. ponctualité la Regle étoit obſervée à Clugni, qu'un Traité des Uſages & Coûtumes de ce Monaſtere, qui fut compoſé ſous le gouvernement de S. Hugues par un de ſes Religieux nommé Udalric. L'Ouvrage eſt diviſé en trois Livres, & merite que nous en donnions ici le précis.

Traité des Obſervances de Clugni.

Le premier Livre traite de l'Office divin & des diverſes cérémonies obſervées aux principales Fêtes de l'année. La pſalmodie étoit fort longue, & preſque continuelle : car on chantoit des Pſeaumes durant le travail des mains. On commençoit à la Septuageſime à lire à l'Office la Geneſe & les autres Livres de ſuite. On liſoit toûjours au Refectoire le Livre de l'Ecriture, d'où on tiroit les Leçons pour l'Office. Mais la longueur de ces Leçons n'étoit pas déterminée ; & celui qui chantoit une Leçon, la terminoit, quand il le jugeoit à propos. Cependant quand il la faiſoit trop courte, il en étoit repris au Chapitre.

Précis du I. Livre.

Spicileg. t. IV. p. 114.

Cérémonies du Jeudi Saint.

Le Jeudi Saint les Moines trouvoient dans le Chapitre des ſouliers neufs, & ils y laiſſoient leurs vieux, qui étoient donnés aux pauvres. On lavoit les pieds à autant de pauvres qu'il y avoit de Religieux dans le Monaſtere, & pendant qu'on lavoit les pieds, on chantoit l'Hymne *Tellus & aſtra jubilant*, qui a été, dit S. Udalric compoſée par Flavius premier Evêque de Chalon ſur Saone. Ce jour là avant la Meſſe, on faiſoit un nouveau feu avec une pierre de Béril. Toute la Communauté communioit le Jeudi Saint, & les trois jours ſuivans, ſans qu'aucun s'en diſpensât, quoiqu'il eût éprouvé quelque illuſion pendant ſon ſommeil. Si cependant quelqu'un des

C. 12.

Moines avoit la dévotion de dire la Meſſe le Jeudi Saint, il pouvoit la dire avant la grand-Meſſe ; mais il diſoit cette Meſſe particuliere ſans cierges allumés, parce que le nouveau feu n'étoit pas encore beni. On cachoit derriere l'Autel les Hoſties réſervées pour le jour ſuivant, & on ne ſonnoit plus les cloches juſqu'à la Meſſe du Samedi ; mais on frappoit ſur une planche pour donner le ſignal. L'An 1109. Obſervances de Clugni.

Le Vendredi Saint on aſſiſtoit à l'Office nuds pieds. Pendant la Paſſion, quand on en venoit à ces paroles : *Ils ont partagé mes vêtemens*, deux des Freres tiroient chacun de ſon côté les voiles qui étoient ſur l'Autel, comme pour exprimer l'action des Soldats qui avoient dépoüillé Jeſus-Chriſt, & partagé entre eux ſes habits. On chantoit pendant l'adoration de la Croix l'Hymne *Crux fidelis*. On avoit réſervé aſſez d'Hoſties du jour précédent pour communier la Communauté. Au Réfectoire on ne ſervoit que du pain & des légumes crus. On ſervoit la meſure ordinaire de vin ; mais perſonne n'en buvoit, & on le donnoit aux pauvres. On lavoit les Autels d'abord avec de l'eau, & enſuite avec du vin. Cérémonies obſervées le Vendredi S. & le Samedi Saint.

Le Samedi Saint on ornoit les Autels, & on tapiſſoit l'Egliſe. Uldaric remarque que dans l'*Exultet* l'Abbé avoit fait effacer ces mots, *O felix culpa* ; parce qu'ils donnoient à entendre que le peché d'Adam étoit neceſſaire. On commençoit à ſonner les cloches le Samedi Saint, auſſi-tôt que les Litanies étoient finies, & durant qu'on allumoit les cierges pour la Meſſe.

Le Dimanche de l'Octave de la Pentecôte étoit Quelques Obſervances particulieres.

L'An 1109. dès lors spécialement consacré en l'honneur de la Sainte Trinité, & le Lundi suivant on faisoit la commémoration des Trépassés enterrés à Clugni ; de même que le lendemain de la Toussaints, on faisoit celle de tous les Fideles Trépassés. Le travail des mains consistoit à écosser des féves, à sarcler des herbes, & à travailler à la Boulangerie. Quelquefois au sortir du travail, l'Abbé faisoit donner aux Moines quelques rafraîchissemens, comme du vin assaisonné de miel & d'absynthe.

Observances de Clugni.

C. 30.

L. 1. c. 25. A la Purification on bénissoit dès lors les cierges. On bénissoit aussi dans la saison les premiers raisins mûrs : on les présentoit pour ce sujet aux Prêtres pendant le Canon de la Messe, à ces paroles *per quem hæc omnia, Domine, semper bona creas.* On cessoit à la Septuagesime de chanter *Alleluia*, & de manger de la graisse. Après le Dimanche de la Quinquagesime, on cessoit de manger des œufs & du fromage. Ainsi ce Dimanche on donnoit à souper une portion d'œufs, parce qu'on n'en mangeoit plus le reste de l'année qui finissoit à Pâque. » Nous n'avons plus » après cela pour le repas du soir, dit Udalric, que du » pain avec quelques fruits secs, s'il y en a, ou quel- » ques oublies.

Précis du second Livre des Observances de Clugni.

Le second Livre des Coûtumes de Clugni traite de la discipline réguliere. Le silence étoit si fort recommandé, que hors les temps, où il étoit permis de parler, il étoit expressément défendu de proférer une seule parole. Pour y suppléer, on avoit inventé plusieurs signes, afin de se faire entendre, & l'Auteur explique ces signes en détail. Les pénitences pour les

grandes fautes étoient fort rudes ; & quand la faute avoit ſcandaliſé les Séculiers, on obligeoit celui qui l'avoit commiſe, à demeurer à la porte de l'Egliſe en dehors avec un valet, qui avertiſſoit ceux qui entroient dans l'Egliſe du ſujet pour lequel ce Religieux étoit mis en pénitence. De peur que quelqu'un ne s'endormît à l'Office de la nuit, un Moine faiſoit le tour des formes avec une lanterne ; & quand il voyoit quelqu'un qui paroiſſoit dormir, il lui préſentoit la lumiere de la lanterne devant les yeux, & s'il ne s'éveilloit pas, il la laiſſoit devant lui. Alors on l'éveilloit ; & celui-ci étoit obligé de porter la lanterne à ſon tour, juſqu'à ce qu'il trouvât auſſi quelqu'un endormi devant qui il laiſsât la lanterne. L'An 1109. Obſervances de Clugni.

Il y avoit à Clugni deux Cuiſines, ſans parler de celle des Infirmeries. Dans la premiere Cuiſine on ne préparoit jamais que des féves & des légumes, dont l'aſſaiſonnement le plus délicat étoit un coulis de graiſſe de lard. Et comme il ne falloit pas beaucoup d'habilité pour cela, les Moines en ſemaine en étoient les Cuiſiniers. Dans l'autre Cuiſine on préparoit le poiſſon quand on en ſervoit à la Communauté ; & l'on avoit des ſerviteurs pour Cuiſiniers. On accordoit le bain aux Moines de Clugni deux fois l'an.

On lavoit tous les jours les Calices & les burettes avant que de s'en ſervir à la Meſſe ; & on tenoit toûjours un Corporal au coin de l'Autel, afin qu'en cas d'incendie, on pût aiſément le trouver, & s'en ſervir pour arrêter le feu. » Car, dit Uldaric, pluſieurs » ſont perſuadés qu'un Corporal qu'on tient étendu L. 2. C. 30.

L'An 1109. » contre le feu, a beaucoup de pouvoir pour l'éteindre. » (Nous avons vû cependant que le Concile de Selingſtat défendit de jetter un Corporal dans le feu pour arrêter un incendie.) A la Meſſe ſolemnelle, il y avoit un Miniſtre près du Celebrant avec un éventail pour écarter les mouches du Sacrifice & du Prêtre. On conſacroit les Dimanches cinq Hoſties ſur l'Autel. Le Prêtre prenoit celle du milieu pour lui, & pour le Diacre. Les autres Hoſties étoient diviſées pour en communier les Moines : ce qui montre que ces Hoſties étoient grandes. On ſe contentoit pour la Communion des Moines, de tremper dans le Sang du Seigneur la particule de l'Hoſtie qu'on leur donnoit. Cet uſage étoit ſingulier dans l'Inſtitut de Clugni : car dans le reſte de l'Egliſe, on recevoit ſéparément le Corps & le Sang de Jeſus-Chriſt. Les jours ouvriers on portoit au Réfectoire des Hoſties offertes & non conſacrées, qu'on donnoit à ceux qui n'avoient pas communié, comme un ſupplément de la Communion.

Obſervances de Clugni.

L. 2. c. 30.

Le troiſiéme Livre traite des divers Officiers du Monaſtere & des devoirs de leurs Charges. Ces Officiers ſont l'Abbé, le grand Prieur, le Prieur Clauſtral, les Viſiteurs qui faiſoient la ronde dans le Monaſtere, les Maitres des enfans qui étoient élevés dans la Communauté, le Gardien des jeunes Religieux; car ils avoient un Moine qui les veilloit & qui ne les perdoit jamais de vûë; le Precenteur, le Bibliothecaire, le Camerier qui étoit comme le Procureur, l'Apocriſiaire qui avoit ſoin du Tréſor de l'Egliſe, & qui étoit comme le Sacriſtain; l'Hôtelier, le Cellerier,

rier, l'Infirmier, &c. Sur quoi voici ce que je remarque: Perſonne n'aſſiſtoit à l'élection de l'Abbé que les Moines qui avoient droit de ſuffrage. Le grand Prieur & les autres Officiers étoient choiſis par l'Abbé. Vers l'An 1109. Obſervances de Clugni.

On faiſoit à Clugni beaucoup d'aumônes. Udalric marque que l'année qu'il écrivoit ce Traité, on avoit fait l'aumône à dix-ſept mille pauvres, & qu'on avoit diſtribué deux cens cinquante jambons. Tout ce qui reſtoit du repas des Moines étoit donné aux pauvres. On ne donnoit le reſte du vin que les jours de jeûne. Quand un Moine étoit mort, on donnoit pendant trente jours aux pauvres ſa portion, & on faiſoit la même choſe tous les ans le jour de ſon anniverſaire. On donnoit la dixme aux pauvres de tous les preſens qui étoient faits à l'Egliſe. Aumônes faites à Clugni.

Rien n'eſt plus remarquable que le ſoin avec lequel on faiſoit les Hoſties. Le temps deſtiné pour cela étoit avant Noël, ou avant Pâque. On prenoit le meilleur froment, & quelque pur qu'il fût, on le choiſiſſoit grain à grain; on le lavoit, & enſuite on le mettoit dans un ſac propre, & deſtiné uniquement pour cet uſage. On en chargeoit un ſerviteur homme de bien, qui alloit le faire moudre. Il commençoit par laver les meules & les entourer de courtines; il ſe revêtoit enſuite d'une Aube, & ſe couvroit la tête d'un Amît. Puis après avoir lavé le ſas, il y paſſoit pluſieurs fois la farine. Trois Prêtres ou Diacres avec un Convers étoient enſuite chargés de faire les Hoſties Après s'être lavé la face & les mains & s'être peignés, ils ſe revêtoient d'Aubes, & ſe couvroient la Le ſoin avec lequel on faiſoit les Hoſties à Clugni. L. 2. c. 13.

Vers l'An 1109. tête avec des Amîts deſtinés à cet uſage. L'un d'eux faiſoit la pâte ſur une table fort nette, & ne ſe ſervoit que d'eau froide; afin que les Hoſties fuſſent plus blanches. Les deux autres formoient les Hoſties ſur le feu, & le feu étoit fait de bois ſec, choiſi & préparé à cet uſage. Pendant ce travail ces quatre Moines chantoient les Heures Canoniales ou le petit Office de la Vierge. Ils mangeoient ce jour-là à la ſeconde table, & on leur donnoit une portion extraordinaire & du vin de liqueur.

Obſervances de Clugni.

Il n'y avoit auſſi que des Prêtres ou des Diacres, qui puſſent laver les Corporaux. Ils les lavoient d'abord pluſieurs fois dans des vaſes d'airain, qui ne ſervoient qu'à cela. Enſuite on leur donnoit une leſſive legere, & on les plongeoit dans de l'eau, où on avoit detrempé une farine très fine: après quoi pour les faire ſecher on les ſuſpendoit à une corde, qui avoit été elle-même lavée, & qu'on conſervoit dans une bourſe pour cet uſage. Pendant que les Corporaux étoient ainſi expoſés à l'air, on les gardoit avec ſoin, pour empêcher les mouches de s'y arrêter. Tout ce détail montre bien quel reſpect on avoit pour tout ce qui touchoit le Corps de Nôtre Seigneur.

Maniere dont on lavoit les Corporaux. L. 3. c. 14.

Quand un Moine étoit grievement malade, il faiſoit ſa Confeſſion à l'Abbé ou au Prieur, & leur demandoit l'Extrême-Onction. S'il pouvoit encore ſe ſoûtenir, deux Moines le conduiſoient pardeſſous les bras au Chapitre, où il demandoit pardon de ſes fautes. On le remenoit enſuite à l'Infirmerie, où on le mettoit dans ſon lit. On lui adminiſtroit d'abord l'Extrême-Onction, & enſuite le Corps du Sei-

Maniere dont on adminiſtroit les Sacremens aux malades.

gneur, qu'on lui donnoit trempé dans du vin en préſence de toute la Communauté. Après quoi on lui préſentoit la Croix à baiſer & à adorer. Enfin, pour le dernier adieu il embraſſoit toute la Communauté qui étoit preſente. Quand on le voyoit à l'agonie, on le mettoit à terre ſur la cendre & le cilice, & la Communauté ſe raſſembloit pour aſſiſter à ſa mort. Vers l'An 1109. Obſervances de Clugni.

Telles étoient les principales Obſervances de Clugni, que S. Udalric qui étoit Moine ſous S. Hugues, mit par écrit; afin qu'on les pût établir dans les Monaſteres d'Allemagne ſa patrie.

S. Anſelme qui avoit fait tant d'honneur à l'Egliſe de France, avant que de paſſer à celle d'Angleterre, étoit mort huit jours avant S. Hugues. Ce S. Archevêque ne fit gueres que languir depuis ſon retour de ſon ſecond exil. Henri Roi d'Angleterre lui avoit ſi parfaitement rendu ſa confiance, que quand ce Prince ſortoit d'Angleterre, pour viſiter ſon Duché de Normandie, il lui laiſſoit pendant ſon abſence la Regence du Royaume. Mais les travaux du S. Archevêque l'avoient tellement affoibli, qu'on n'eſperoit plus le pouvoir conſerver long-temps. Il étoit tombé dans un dégoût ſi univerſel de toute nourriture, qu'il ne mangeoit plus que par raiſon, & qu'autant qu'il falloit pour ne pas mourir. Il ſe trouva mal le Dimanche des Rameaux de l'an 1109, & un de ceux qui étoient auprès de lui, le voyant ſi mal, lui dit que Dieu l'appelleroit à lui à la Fête de Pâque. Il répondit » Si c'eſt ſa ſainte volonté, j'obéirai volontiers; mais » je ſouhaiterois qu'il me laiſsât encore quelque Mort de S. Anſelme.

Vers l'An 1109. » temps ſur la terre, pour que je puiſſe achever un » Traité que je medite ſur l'origine de l'ame. Car je » ne ſçais ſi après ma mort quelqu'un pourra l'ache- » ver. Si je pouvois manger, je crois que je guéri- » rois, car je ne ſens aucune douleur. » Le Mardi Saint au ſoir on le pria de donner ſa bénediction à ſon Clergé, au Roi & à la Reine, aux Princes leurs enfans, & à tout le peuple d'Angleterre: il le fit auſſitôt, mais il étoit ſi foible, qu'on ne pouvoit plus l'entendre. La nuit du Mercredi Saint comme on lui liſoit la Paſſion du jour, il entra en agonie. On le mit auſſi tôt ſur le cilice & la cendre, & il expira vers la pointe du jour le 21 d'Avril l'an 1109 la ſeiziéme année de ſon Epiſcopat, & la 76. de ſa vie.

Ce fut un des plus célebres Docteurs de ſon temps, & qui le premier allia avec la Theologie cette préciſion Dialectique & cette méthode Scholaſtique, qui donne de la force aux preuves de la verité, & qui déſarme l'erreur en découvrant ſes ſophiſmes. C'eſt la raiſon pour laquelle tous les hérétiques ont montré tant d'averſion & de mépris pour la Theologie Scholaſtique.

Cette même année 1109, un pieux Hermite du Maine nommé Adalheme bâtit deux Monaſteres dans cette Province. Son Hermitage étoit dans la Forêt de Charnie appartenante au Vicomte Radulfe Seigneur de Beaumont. Ce Seigneur édifié de ſes vertus, lui donna un lieu nommé S. Nicolas, & l'aida à bâtir & à doter un Monaſtere pour les hommes. Il obtint du même Vicomte un lieu aquatique nommé Eſtival, où S. Bertram Evêque du Mans

Adalheme Hermite dans le Maine.

Eſtival rétabli.

avoit autrefois fondé un Monaſtere de filles. Adalheme le rétablit, & y mit pour Abbeſſe Godehilde qui fut tirée du Monaſtere de la Chatité d'Angers, c'eſt-à-dire, de Roncerai. L'An 1109.

Un autre Solitaire de la Forêt de Craon au Dioceſe d'Angers, nommé Salomon, s'occupoit à bâtir des Monaſteres pour les femmes à l'exemple apparemment de Robert d'Arbriſſel, dont il pouvoit avoir été Diſciple dans cette Forêt. Le plus connu des Monaſteres qu'il bâtit, eſt celui de Nioiſeau, ainſi nommé parce qu'il fut bâti ſur une terre qui fut donnée par Gautier de Nioiſeau. Etemberge fut la premiere Abbeſſe de ce Monaſtere. Il n'y a pas lieu de douter que Foulques Comte d'Anjou & du Maine & l'Evêque du Mans n'ayent favoriſé ces établiſſemens: mais les troubles des guerres dont ces Provinces furent alors agitées, & dont l'Evêque du Mans devint la victime, durent bien déranger les pieux deſſeins qu'ils pouvoient former. Fondation de Nioiſeau.

Foulques V. Comte d'Anjou, qui avoit épouſé Sybille fille d'Helie de la Fléche Comte du Maine, ayant herité de ce Comté par la mort de ſon beau-pere, eut une rude guerre à ſoûtenir contre Henri I. Roi d'Angletette & Duc de Normandie, qui prétendoit que le Maine lui appartenoit. Rotrou Comte du Perche & Seigneur de Nogent, dit *le Rotrou* de ſon nom, ſe déclara pour le Duc de Normandie; & prit les armes contre Foulques. Rottou étoit un riche Seigneur qui s'étoit fort diſtingué par ſa bravoure dans la Paleſtine, & qui, à en juger par les fondations qu'il a faites, avoit beaucoup de pieté. Mais il Troubles dans le Maine.

L'An 1109. avoit plus de valeur que de forces; & dans un combat qu'il livra aux troupes du Comte d'Anjou, il fut fait prisonnier, & enfermé dans la tour du Mans. Quand il se vit entre les mains de ses ennemis qui menaçoient de le faire mourir dans sa prison, il parut vouloir mettre ordre aux affaires de sa conscience. Il fit appeller Hildebert Evêque du Mans, se confessa à lui, & lui remit son Testament, en le conjurant de le porter à la Comtesse Beatrix sa mere; afin qu'il fût ponctuellement executé. Le S. Evêque s'acquitta fidélement de la commission, & il se rendit à Nogent le Rotrou, où la Comtesse parut le recevoir avec politesse. Mais elle cachoit la plus noire trahison. Car dès le lendemain elle le fit arrêter & conduire dans la prison publique de Mortagne, où on lui fit les plus indignes traitemens en represailles de ceux qu'on faisoit au Mans au Comte Rotrou.

Hildebert Evêque du Mans arrêté prisonnier.

Hildebert qui ne s'étoit pas attendu à une pareille récompense de sa charité, écrivit de sa prison une Lettre, dont voici l'inscription. » A tous les Evêques, » à tous les Prêtres, & à tous les enfans de l'Eglise; » Hildebert Evêque du Mans & prisonnier de Jesus-» Christ, Salut. Heureux ceux qui souffrent sans l'a-» voir merité! Car c'est un grand bonheur dans l'ad-» versité que d'être innocent, lors qu'on passe pour » coupable: c'est ce qui fait que je me glorifie dans » mes fers; & la cause de ma captivité, me l'adoucit. » Que mes Coevêques & mes amis l'apprennent » cette cause, afin qu'ils prient pour moi le Seigneur, » pour lequel je souffre. Vive Dieu, vive son fils, & » l'Esprit Saint de l'un & de l'autre! Je ne dirai que la » verité.

Lettre qu'il écrit de sa prison aux Evêques. *L. 2. Ep. 17.*

» Rotrou étant priſonnier dans la tour du Mans » me fit appeller, & dans la crainte qu'on ne le fît » mourir, il me confeſſa ſes pechés, fit ſon Teſta- » ment en faveur des Egliſes; & pour en aſſûrer l'e- » xecution, il me pria d'aller trouver ſa mere. Je le » fis, & j'allai où je n'aurois jamais dû mettre le pied. » La mere du Comte me reçut par le baiſer: elle ap- » plaudit au Teſtament, & me remercia de la peine » que j'avois priſe. Mais le même jour, on tint con- » ſeil contre moi, & le lendemain on m'arrêta. Vous » diriez qu'on auroit voulu renouveller en ma per- » ſonne la trahiſon qu'on fit à Jeſus-Chriſt. Car ce fut » le Jeudi que je fus reçu par le baiſer, & le Vendredi » que je fus pris & traîné dans la priſon publique. Ils » partagerent auſſi entre eux mes vêtemens & mes » chevaux. L'Evêque de Chartres Prelat d'une gran- » de autorité, étoit alors dans le Château, où ſe com- » mit cette perfidie: mais les Auteurs du crime n'eu- » rent aucun reſpect pour lui. Il alla trouver Hubert » le Chef de l'entrepriſe, & ne pouvant rien gagner » ſur lui, il le livra à Satan. Quelques Abbés allerent » auſſi le trouver en vain. L'An 1110.

» Enfin, on eut recours à Rotrou, & on lui expoſa » ma captivité & ſon ignominie. Il répondit avec un » cœur double en mandant qu'on me mît en liberté; » & afin de perſuader qu'il parloit ſincérement, il » envoya à ſa mere de ſes cheveux qu'il s'étoit coupés. » Mais rien ne toucha Hubert. J'ai donc recours à » vous, mes chers freres, & Coevêques, vous qui » êtes mes amis & ceux de Dieu. Je vous prie de prier » pour moi & de compatir à mes maux. Car je ne

L'An 1110. » veux pas qu'on traite de ma rançon. Après que j'ai » été une fois racheté par le Sang de Jesus-Christ, il » me paroît indigne de me racheter pour de l'argent. » Ce seroit donner atteinte à la liberté de l'Eglise, » que de procurer la mienne par cette voye. Je n'es- » time pas assez la vie pour la racheter à ce prix. Que » ma mort du moins soit utile à l'Eglise, puisque ma » vie lui a été inutile.

Hildeb. l. 2. Ep. 18. Hildebert écrivit une Lettre particuliere à Serlon Evêque de Seez, dans le Diocese duquel il étoit prisonnier. Il s'y plaint pathétiquement de ce qu'il ne l'étoit pas venu visiter dans sa prison. Il l'exhorte à excommunier Hubert son persecuteur qui étoit le Maître d'Hôtel de Rotrou. Sur quoi parlant des deux glaives, il dit que l'un appartient au Roi, & l'autre à l'Eglise; que puis que le Roi ne tire pas pour sa délivrance le glaive qu'il porte, l'Evêque doit tirer celui qui lui est confié.

Hildebert fut enfin délivré par le Traité de paix qui fut conclu entre le Comte Foulques & le Roi d'Angleterre; & ce Prelat s'appliqua avec un nouveau zele aux devoirs de l'Episcopat. Il fit achever les bâtimens de sa Cathedrale, & il en fit la Dédicace avec Guillebert de Tours, Geoffroi de Roüen, & Reinald d'Angers.

Geoffroi Archevêque de Roüen avoit été Doyen de l'Eglise du Mans, & le competiteur d'Hildebert pour ce Siege. Il fut ensuite élevé sur le Siege de Roüen après la mort de l'Archevêque Guillaume surnommé *Bonne-ame*, qui mourut l'an 1110. Guillaume avoit été Abbé de S. Etienne de Caën; & ce fut

fut un digne Prelat, à qui on ne put rien reprocher que la complaiſance qu'il eut d'aſſiſter au mariage du Roi Philippe avec Bertrade. L'An 1110.

L'Egliſe de France avoit alors dans preſque toutes ſes Provinces de SS. & de ſçavans Evêques en état de la défendre & de lui faire honneur. Yves de Chartres & Gualon de Paris faiſoient la gloire de la Province Senonienne. Marbœuf de Rennes & Baudri de Dol éclairoient la Bretagne. Hildebert du Mans illuſtroit le Maine par l'éclat de ſes vertus & de ſon érudition. Pierre de Poitiers ſoûtenoit l'Aquitaine par l'intrépidité de ſon zele. Godefroi d'Amiens, Lambert d'Arras, Balderic ou Baudri de Noyon étoient la gloire de l'Epiſcopat dans la ſeconde Belgique; S. Bertrand de Comminges illuſtroit par ſes vertus la Province d'Auch, ou la Novempopulanie. Nous devons faire connoître ceux de ces Prelats, dont nous n'avons pas encore parlé. Saints ou Sçavans Evêques en France.

S. Bertrand de Comminges étoit depuis long-temps le pere & l'exemple de ſon peuple. Né d'une illuſtre famille, il dut moins ſon élevation à l'Epiſcopat à ſa nobleſſe qu'à ſa pieté & à ſes talens. Il étoit fils d'Otton-Raimond, & d'une ſœur de Guillaume Taillefer Comte de Toulouſe. Il ne s'occupa pendant un long Epiſcopat que du ſoin de procurer le bien ſpirituel, & même le bien temporel de la Ville, qu'il fit rebâtir ſur la colline. Il tint le Siege juſqu'à l'an 1120, & il fut mis ſolemnellement au nombre des SS. par le Pape Clement V. qui avoit été Evêque de Comminges. Cette Ville par reconnoiſſance des S. Bertrand de Comminges.

L'An 1110. bienfaits qu'elle avoit reçus de S. Bertrand, en a pris le nom.

Marbode de Rennes. Marbode ou Marbœuf (a) étoit un des hommes les plus éloquens de ſon temps. Il avoit enſeigné long-temps la Rhetorique à Angers avec une grande réputation, & il gouverna quatorze ans l'Ecole de cette Ville. Il fut enſuite promu à la Charge d'Archidiacre, qu'il exerça avec honneur ſous trois Evêques, ſçavoir ſous Brunon-Euſebe, ſous Godefroi I, & ſous Godefroi II. Enfin Marbode fut élevé ſur le Siege de Rennes, & ordonné par Urbain II à Tours durant le Concile que ce Pape y tint l'an 1096.

Quoique Marbode fût Evêque de Rennes, il conſerva quelque temps les Benefices qu'il avoit dans le Chapitre d'Angers; & il prenoit part à ce qui concernoit cette Egliſe. Ce Siege étant venu à vacquer par l'abdication de Godefroi de Mayenne, qui ſe fit Moine à Clugni, l'élection du ſucceſſeur fut fort tumultueuſe, & le peuple malgré les principaux du Clergé fit élire Rainald de Martigné, qui n'avoit pas l'âge competent, & qui n'étoit pas dans les Ordres ſacrés. Hildebert Evêque du Mans & Geoffroi Abbé de Vendôme s'éleverent avec zele contre cette élection; & Hildebert écrivit pluſieurs fois à Rainald pour l'exhorter à s'en déſiſter. Marbode au contraire la ſoûtenoit, & il partit de Rennes pour ſe rendre à

Rainald élu Evêque d'Angers: troubles au ſujet de ſon élection. *Hildeb. l. 2. Ep. 5. & 6.*

(a) Le P. Beaugendre éditeur des Ouvrages de Marbode, croit que la famille de ce ſçavant Evêque eſt la même que celle de MM. de Marbœuf, qui tient aujourd'hui un des premiers rangs au Parlement de Bretagne. Mais en ce temps-là les mêmes noms n'étoient pas encore héréditaires dans les familles, & le pere de Marbode ſe nommoit Robert, & étoit ſurnommé *Pelicier* ou *Parmentier*. Il a cependant pû arriver que la célebrité du nom de Marbode ait engagé les deſcendans de ſes freres à prendre le même nom. On ne peut avoir là-deſſus que des conjectures.

Angers dans le deſſein d'appuyer le parti de Rainald. Mais il fut arrêté en chemin, & fait priſonnier par Etienne Doyen d'Angers, qui étoit oppoſé à Rainald. Ayant été relâché, il ſe rendit à Tours pour déterminer l'Archevêque Radulfe à ordonner Rainald. Enſuite il alla à Rome, & plaida ſi bien cette cauſe qu'il obtint du Pape la confirmation de ce qui avoit été fait. Cependant Rainald ne paya tant de ſervices que par la plus grande ingratitude : car pendant l'abſence de Marbode, il le dépoüilla des Benefices qu'il poſſedoit dans l'Egliſe d'Angers, apportant pour raiſon qu'il ne pouvoit être titré en deux Egliſes. Cette raiſon étoit legitime, mais on dérogeoit alors ſouvent aux Canons en ce point. Marbode avoit envie de réſigner ſon Canonicat d'Angers à ſon neveu : mais l'Evêque d'Angers n'y voulut jamais conſentir. Cette maniere d'agir irrita Marbode, & il écrivit à ce ſujet une Lettre fort vive à l'Evêque d'Angers. Il lui dit qu'il ſouffre ces mauvais traitemens pour expier la faute qu'il a faite en contribuant à le faire Evêque. Nous parlerons ailleurs de la mort & des Ecrits de Marbode.

L'An 1110. *Marbod. Ep. 1.*

Hildebert. l. 2. Ep. 3. ad M.

Baudri Evêque de Noyon & de Tournai ſe rendit auſſi fort celebre par ſes Ouvrages. Il étoit iſſu d'une noble famille du territoire de Teroüanne. Il fut Secretaire de Gerard I & de Liethert Evêques de Cambrai & d'Arras ; & comme il étoit fort verſé dans l'Hiſtoire, il compoſa celle de ces deux Egliſes, mais ſa modeſtie l'empêchoit de la publier. C'eſt pourquoi Rainald d'Angers, qui fut dans la ſuite promu à l'Archevêché de Rheims, lui écrivit pour le preſ-

Baudri Evêque de Noyon & de Tournai.

L'An 1110. ſer de faire part au Public d'un Ouvrage qui pouvoit faire honneur à ſon Auteur & aux deux Egliſes dont il contient l'hiſtoire. Baudri avoit auſſi compoſé la Chronique de Téroüanne, & on aſſure qu'elle fut conſervée dans cette Egliſe juſqu'à ce que le Cardinal Philippe de Luxembourg Evêque de Téroüanne & du Mans (a) ſe fit apporter le Manuſcrit au Mans, où il paroît qu'il a été perdu.

Dès que S. Godefroi eut été élu Evêque d'Amiens, il écrivit à Baudri alors Evêque de Noyon la Lettre ſuivante. » Le Seigneur, tout indigne que je ſuis, » m'a élevé à la dignité de Paſteur, afin que je faſſe » quelque choſe digne de la pieté de mon troupeau. » C'eſt pourquoi comme il y a dans ce Dioceſe plu- » ſieurs anciennes Egliſes qui tombent en ruine, pour » empêcher qu'on n'en perde la memoire, & pour ex- » citer de plus en plus le zele à étendre le culte de » Dieu, je vous prie inſtamment d'écrire l'hiſtoire de » nôtre Dioceſe & de nôtre Egliſe, comme vous avez » fait celle de Cambrai & de Téroüanne. N'enfoüiſ- » ſez pas dans la terre le talent que vous avez reçu. » La Lettre eſt datée de l'an 1108 au mois de Mai.

Lettre de S. Godefroi Evêque d'Amiens à Baudri Evêque de Noyon.

Baudri n'entreprit pas cet Ouvrage. Il eut vers ce temps-là pour l'intérêt de ſon Egliſe une affaire qui dut l'occuper tout entier.

On ſollicite le rétabliſſement de l'Evêché de Tournai qui étoit uni à celui de Noyon.

Les habitans de Tournai qui étoient du Royaume de Lorraine, & par là Sujets de l'Empereur, entreprirent

(a) Philippe de Luxembourg poſſeda quelque temps enſemble l'Evêché de Téroüanne & celui du Mans. Enſuite il quitta celui de Teroüanne, & ne garda que celui du Mans, qu'il réſigna même quelques années après à ſon neveu François de Luxembourg. Mais après la mort de ſon neveu, il reprit poſſeſſion de l'Evêché du Mans. C'eſt lui qui a fondé le College du Mans dans l'Univerſité de Paris.

de secoüer le joug de l'Eglise de Noyon, à laquelle l'Evêché de Tournai étoit uni depuis S. Medard. Ils envoyerent à ce sujet des Députés au Pape Pascal, le priant de leur donner un Evêque particulier, comme son prédécesseur en avoit donné un à l'Eglise d'Arras. La demande paroissoit juste ; & si Tournai & Noyon avoient été sous la domination d'un même Maître, il n'y auroit eu d'opposition au rétablissement du Siege de Tournai, que de la part de l'Evêque de Noyon. Mais Loüis le Gros Roi de France, & les Evêques de son Royaume trouverent mauvais qu'on voulût diminuer l'étenduë d'un Evêché de France, pour en rétablir un autre dans les terres de l'Empereur. Yves de Chartres qui étoit presque toûjours l'interprete & la plume du Clergé, écrivit une fort belle Lettre au Pape Pascal sur cette affaire. L'An 1110.

» Vôtre Paternité sçait, lui dit-il, que le Royaume » de France a toûjours été plus attaché au S. Siege que » les autres Royaumes, & qu'autant qu'il a dépendu » de nos Rois, il n'y a jamais eu aucun Schisme entre » le Sacerdoce & l'Etat. Nous vous prions de maintenir cet heureux concert, qui a procuré jusqu'à present le bien & la tranquillité de l'Eglise, & de ne pas souffrir que par des Decrets subreptices on rompe la paix qui unit le Royaume au S. Siege. Ce qui nous fait vous parler de la sorte, c'est que nous avons appris que des Clercs de Tournai sont allés vous demander la permission d'avoir un Evêque particulier au préjudice de l'Eglise de Noyon. En qualité de vos enfans & de vos fideles serviteurs, nous vous prions de n'en rien faire, & de laisser

Ep. 238. Lettre d'Yves de Chartres au Pape pour empêcher le rétablissement de l'Evêché de Tournai.

L'An 1110. » ces Egliſes dans l'état où elles ſont depuis près de » quatre cens ans (a) ; de peur qu'à cette occaſion » vous ne faſſiez naître dans l'Egliſe de France un » Schiſme contre le S. Siege, ſemblable à celui qui » diviſe l'Egliſe d'Allemagne.

» Nous ne révoquons pas en doute que le S. Siege » ne puiſſe diminuer ou augmenter l'étenduë des » Evêchés, ſi le bien du peuple le demande, & qu'il » n'y ait pas de Schiſme à craindre. Nous vous ſup- » plions ſeulement, & nous vous conſeillons de ne » pas vous broüiller avec le Roi de France; puiſque ce » Prince agit avec ſimplicité & droiture, & qu'il eſt » plein d'affection pour le bien de l'Egliſe, & fort at- » taché au S. Siege. Vôtre Paternité ſçait que quand » le Sacerdoce & l'Empire s'accordent enſemble, le » monde eſt bien gouverné, l'Egliſe fleurir & fructi- » fie. Mais ſi la diſcorde les diviſe, non ſeulement les » petites choſes ne s'accroiſſent point, mais encore » les grandes déperiſſent. Ajoûtez à cela que ce que » nous vous demandons au nom de tous nos Coëvê- » ques, n'a rien qui ſoit contre la majeſté du S. Siege. » Il n'eſt pas même contre l'utilité, pour ne pas dire » contre la dignité de l'Egliſe de Tournai, de de- » meurer dans les bornes que ſes peres lui ont mar- » quées. D'ailleurs, comme dans le ſiecle où nous » ſommes, la dignité Epiſcopale ſeroit déshonorée » par la pauvreté, il faut prendre garde qu'en divi- » ſant ces deux Egliſes, l'Evêque de Tournai & ce- » lui de Noyon n'ayent pas de quoi ſoûtenir leur » rang. »

(a) Il y avoit plus de quatre cens ans que le Siege de Tournai étoit uni à celui de Noyon, puiſqu'il fut uni en faveur de S. Medard Evêque de Noyon, qui mourut vers le milieu du ſixiéme ſiecle.

Cette Lettre fit impreſſion ſur l'eſprit du Pape, qui craignoit de ſe broüiller avec la France; & l'Egliſe de Tournai n'obtint le rétabliſſement de ſon Siege, que près de quarante ans après. Baudri Evêque de Noyon & de Tournai mourut l'an 1112, & fut enterré dans l'Egliſe de Téroüanne dont il étoit Chantre, ainſi qu'on le voyoit par ſon Epitaphe avant la deſtruction de cette Egliſe. L'An 1111. *Gall. Chriſt.* Mort de Baudri Evêque de Noyon.

L'Empereur Henri V avoit l'affaire des Inveſtitures plus à cœur que celle de l'Epiſcopat de Tournai. Réſolu à quelque prix que ce fût de ſe maintenir dans ce prétendu droit, il forma le projet d'extorquer par violence le conſentement du Pape, s'il ne pouvoit l'obtenir de gré. Mais pour faire réüſſir ſon deſſein, il s'appliqua à le cacher. Il fit répandre le bruit qu'il avoit renoncé aux Inveſtitures, & il s'achemina vers Rome avec une armée de trente mille hommes pour y recevoir la Couronne Impériale. Le Pape & les Romains furent un peu allarmés de cette marche; & l'Empereur eut recours à la perfidie pour les raſſûrer. L'Empereur Henri V. veut ſoûtenir les Inveſtitures, & va à Rome.

Dès qu'il fut arrivé en Toſcane, il envoya des Députés à Rome, qui s'étant abouchés avec des Députés du Pape, convinrent que l'Empereur le jour de ſon Couronnement, renonceroit entre les mains du Pape par écrit aux droits mal acquis qu'il prétendoit avoir ſur les Egliſes, & que le Pape renonceroit pareillement aux droits prétendus ſur les Regales; que l'Empereur laiſſeroit la liberté aux Egliſes; qu'il reſtitueroit le patrimoine de S. Pierre; qu'il ne feroit ou ne diroit rien pour faire dépoſer le Pape, ou pour le faire priſonnier; & que l'Empereur donneroit pour *Petrus Diacon. Chron. Caſſin. c. 37.* Sermens & promeſſes de Henri V.

L'an 1111. la ſureté du Traité des ôtages qui lui ſeroient remis le lendemain de ſon Couronnement. L'Empereur Henri, Albert ſon Chancelier, & pluſieurs des principaux de ſa Cour, firent ſerment d'obſerver tous ces articles.

Ibid. c. 38. Le Pape n'ayant plus aucun lieu de ſe défier de l'Empereur, lui manda de remercier le Seigneur de lui avoir ouvert les yeux, pour lui faire connoître & deteſter les maux que ſon pere avoit faits à l'Egliſe; & il l'aſſura que puiſqu'il lui promettoit de lui rendre l'obéiſſance que les Rois & les Empereurs Catholiques avoient rendu aux Papes ſes prédéceſſeurs, il lui rendroit de ſon côté les honneurs qui ſont dûs à un Empereur Catholique.

L'Empereur écrivit enſuite au Pape pour le prier de lui permettre de faire enterrer le corps de ſon pere Henri IV, qui demeuroit toûjours ſans ſépulture. Le Pape répondit que cet Empereur étant mort excommunié, les Loix de l'Egliſe ne permettoient pas de lui donner la ſépulture Eccléſiaſtique; que d'ailleurs les SS. Martyrs dont les Corps repoſent dans nos Temples, avoient ſouvent ordonné ſous des peines terribles qu'on jettât hors de leurs Baſiliques les corps des ſcélérats. Henri parut ſe contenter de cette réponſe; mais il n'en cachoit que mieux le noir projet qu'il méditoit.

Ce Prince s'avança vers Rome au mois de Février l'an 1111, & comme les Romains avant que de lui ouvrir les portes, exigerent qu'il prêtat ſerment de conſerver l'honneur & la liberté de la Ville, l'Empereur qui vouloit les tromper, fit ce ſerment en Tudeſque,

Tudeſque, afin qu'on ne pût entendre ce qu'il juroit. Le Pape de ſon côté lui demanda des ôtages. Il en donna & en reçut, réiterant le ſerment qu'il avoit fait de ne pas attenter à la liberté du Pape, & de renoncer à tous les prétendus droits uſurpés ſur l'Egliſe. Le Pape ſatisfait ne ſongea plus qu'à recevoir l'Empereur avec tous les honneurs dûs à ſon rang. Ce Prince fit encore deux ſermens ſelon la coûtume, l'un auprès du petit Pont, & l'autre devant la porte du portique. Là étant deſcendu de chéval, le Clergé Romain qui étoit allé le recevoir en Proceſſion (a), le conduiſit à S. Pierre, où le Pape l'attendoit avec les Cardinaux au haut des degrés pour monter à l'Egliſe. L'Empereur en abordant le Pape, ſe proſterna à ſes pieds; puis s'étant relevé, il le baiſa au nom de la Trinité à la bouche, aux yeux & au front, & fit l'office d'Ecuyer auprès de ſa Sainteté. Enſuite l'Empereur tenant la main droite du Pape, s'avança juſqu'à la porte d'argent, où il fit dans un Livre la profeſſion que les Empereurs ont coûtume de faire; après laquelle le Pape le déſigna Empereur. Etant entré dans l'Egliſe, il s'aſſit avec le Pape, qui le ſomma ſolemnellement de renoncer aux choſes dont on étoit convenu. L'Empereur pour délibérer, ſe retira

L'An 1111.

Nouveaux ſermens que fait l'Empereur. C. 39.

Chron. Caſſin. Petr. Diac. l. 4. c. 39. T. X. Conc. p. 774.

Arrivée de l'Empereur à Rome.

(a) Le Diacre Pierre dans la Chronique du Mont-Caſſin, dit que le Pape envoya au devant de l'Empereur des Acolythes avec des Chandeliers, des Croix, des perſonnes portant des Aigles, des Lyons, des Loups & des Dragons; *Cereoſtati*, *Stauropheres*, *Aquiliferos*, *Leoniferos*, *Lupiferos*, & *Draconarios*. Les Romains avoient pour étendard dans leurs armes la figure de ces animaux, ſur-tout de l'Aigle, du Dragon, & du Loup: dans les Proceſſions ſolemnelles on portoit communément à la ſuite de la Croix la figure d'un Dragon, ou de quelque autre Monſtre ſymbole du Démon, dont la Croix a triomphé. On voit par les anciennes Coûtumes du Monaſtere de Fleuri, qu'on allumoit du feu dans la gueule du Dragon, lorſqu'on le portoit à la Proceſſion. Car on y marque qu'on doit porter une chandelle allumée dans une lanterne, *ut præſto ſit ignis, & extinguatur, qui in ore Draconis portatur.*

Bibl. Floriac p. 398.

L'An 1111. à l'écart avec les Evêques & les Seigneurs Allemans, qui s'écrierent bientôt qu'on ne pouvoit légitimement accomplir le Traité qui avoit été fait.

L'Empereur étant allé rejoindre le Pape, lui dit qu'avant que de traiter de leur differend, il falloit terminer celui d'un Seigneur nommé Etienne, & surnommé Normand. Le Pape dit: » Une grande par- » tie du jour est déja passée, & l'Office sera long au- » jourd'hui: c'est pourquoi avant toutes choses ter- » minons ce qui vous regarde.» Alors un des Courtisans de l'Empereur prenant la parole, dit au Pape: » A quoi bon tant de discours? Sçachez que l'Empe- » reur mon maître ne veut recevoir la Couronne que » de la maniere dont Charles, Loüis, & Pepin l'ont » reçûë.» Le Pape ayant répondu qu'il ne couronneroit pas Henri, à moins qu'il ne ratifiât ce qu'il avoit promis, ce Prince se mit en colere, & fit entourer le Pape par ses Soldats. *Ibid. c. 40.*

Violences que l'Empereur fait au Pape. *Ibid.*

Comme il se faisoit tard, les Cardinaux conseillerent au Pape de couronner l'Empereur ce jour-là, & de remettre à un autre temps à traiter des differends en question. Mais les Allemans ne voulurent entendre à aucun accommodement. A peine permirent ils au Pape de gagner l'Autel pour y célebrer la Messe. Dès qu'elle fut achevée, les Allemans se saisirent du Pape & des Cardinaux, & les conduisirent dans une maison hors de l'Eglise, où ils les garderent comme des prisonniers. Jean Evêque de Tusculum & Leon Evêque d'Ostie voyant le Pape prisonnier, trouverent le moyen de changer d'habits, & de se sauver dans la Ville.

Les Romains qui avoient été témoins de la trahiſon des Allemans, en furent ſi outrés qu'ils coururent aux armes, & les chargerent de toutes parts avec tant de vigueur, que l'Empereur courut lui-même grand danger d'être mis en pieces. Ce Prince s'enfuit avec ſon armée, emmenant le Pape priſonnier, à qui ont fit toutes ſortes de mauvais traitemens. On le dépoüilla des marques de ſa dignité, & on le chargea de chaînes avec les Cardinaux & les autres Clercs qui avoient été pris. Le Pape paſſa ainſi ſoixante & un jours dans une étroite priſon. L'Empereur voyant ſa fermeté, jura que s'il ne ſe rendoit à ſes volontés, il le feroit mourir dans les tourmens, lui & tous ceux qu'il détenoit priſonniers. Mais le Pape ne paroiſſant pas encore ébranlé par ces menaces, il déclara qu'il rendroit la liberté à tous ceux qu'il tenoit dans les fers, pourvû que le Pape vòulût le ſatisfaire. L'An 1111.

Mauvais traitemens qu'on fait au Pape.

Ce Prince le faiſoit en même temps ſolliciter par les Seigneurs Allemans, par les Romains, & par ceux du Clergé qui étoient priſonniers. On lui exageroit le danger d'un Schiſme, où il mettroit l'Egliſe par ſon refus, & les maux auxquels il expoſoit ceux qui n'avoient été pris qu'à ſon occaſion. Enfin le Pape touché par les larmes de ſon Clergé, ne put retenir les ſiennes, & dit: » Je ſuis contraint de faire pour con» ſerver la paix de l'Egliſe, ce que je ne ferois pas » pour conſerver ma vie. » Il promit donc tout ce que voulut l'Empereur, & lui accorda par écrit le privilége de donner les Inveſtitures des dignités Eccleſiaſtiques; & de plus l'Empereur obligea le Pape de

Le Pape Paſcal accorde par force le privilége des Inveſtitures à l'Empereur.

L'An 1111. jurer qu'il ne l'excommunieroit jamais, ni au ſujet des Inveſtitures, ni pour avoir été fait priſonnier. Après quoi le Pape le couronna Empereur. Ce fut à cette condition que Paſcal obtint ſa liberté & celle de la plus grande partie de ſon Clergé.

On eut moins de joye dans l'Egliſe de ſa délivrance, qu'on ne reſſentit de douleur de la foibleſſe qu'il avoit montrée. Car les membres ne ſe ſentoient point de la langueur du Chef, & dans toutes les parties de l'Egliſe on ſe récria avec indignation, & contre les violences de l'Empereur, & contre le privilége des Inveſtitures accordées à ce Prince par le Pape. Les Romains reprocherent publiquement à Paſcal la lâcheté avec laquelle il avoit abandonné les interêts de l'Egliſe pour ſauver ſa vie. Gerard Evêque d'Engoulême qui avoit été nommé Legat du S. Siege en Aquitaine, ſe rendit auſſi-tôt à Rome pour aller au ſecours de l'Egliſe, & pour conferer avec les Cardinaux ſur ce qu'il y avoit à faire dans ces circonſtances. Le Pape de ſon côté voulant apporter quelque remede au ſcandale qu'il avoit donné, aſſembla un Concile à Rome, où avec un grand nombre d'Evêques Italiens ſe trouverent deux Evêques François, ſçavoir Gualon Evêque de Leon envoyé de l'Archevêque de Bourges, & Gerard Evêque d'Engoulême.

Concile de Rome l'an 1112.

Godefrid. Viterbienſis.

Un Auteur de ce temps-là qui étoit alors Secretaire de l'Empereur Henri V, dit que le Concile étant aſſemblé, le Pape voulant ſe faire juſtice à lui-même, & ſe punir de la faute qu'il avoit faite, déclara qu'il étoit prêt de renoncer au ſouverain Pontificat; qu'il quitta en effet la Chappe & la Mître en priant les Pe-

res d'ordonner de lui ce qu'il leur plairoit : mais que les Peres du Concile le preſſerent de reprendre les ornemens de ſa dignité, & ſe contenterent de déclarer que le Privilege des Inveſtitures ayant été extorqué par violence, étoit nul & abuſif. L'An 1112. Concile de Rome.

Un Auteur de la Vie du Pape Paſcal, dit ſeulement que le Pape pour ſe juſtifier, fit au Concile une expoſition des violences exercées contre lui ; qu'il reconnut avoir eu tort d'accorder le privilége en queſtion pour s'en délivrer ; que cependant il déclara que pour garder le ſerment qu'il avoit fait, il n'excommunieroit jamais l'Empereur, quoique ce Prince de ſon côté n'eût gardé aucun des ſermens qu'il lui avoit faits. Il ajoûte que le Pape ayant fait une profeſſion de foi, Gerard Evêque d'Engoulême ſe leva, & lut avec l'approbation du Pape & du Concile la Sentence ſuivante, pour caſſer le privilege accordé à l'Empereur de donner les Inveſtitures. *Nicol. Aragon. t. X. Conc. p. 767.*

» Nous tous aſſemblés en ce ſaint Concile avec le » Pape, condamnons de l'autorité de l'Egliſe, par une » cenſure canonique & par le jugement de l'Eſprit » Saint, le privilége que la violence de Henri a ex» torqué du Pape, & qui eſt moins un privilége qu'un » * *pravilege*. Nous défendons ſous peine d'excom» munication de lui donner aucune force, ni aucune » autorité. Nous le condamnons ainſi, parce qu'il eſt » défendu dans ce privilége de conſacrer celui qui a » été canoniquement élu par le peuple & par le Cler» gé, à moins qu'il n'ait auparavant reçu l'Inveſtiture » du Roi : ce qui eſt contraire au S. Eſprit & aux re» glemens des Canons. Privilége des Inveſtitures condamné. * *Pravilegium.*

L'An 1112. On tint en même-temps pluſieurs autres Conciles dans les diverſes parties de l'Egliſe, pour anathématiſer l'Empereur, & déclarer abuſif le privilége qu'il avoit obtenu.

Concile de Rome.

Zele de Conon Legat du S. Siege.

Conon qui étoit alors Legat en Paleſtine, fut celui qui ſe diſtingua le plus par ſon zele pour vanger les outrages faits à l'Egliſe en la perſonne de ſon Chef. Il avoit été un des premiers Solitaires ou Chanoines de la Forêt d'Aroüaiſe. Son mérite le fit enſuite élever à l'Evêché de Preneſte; & Paſcal l'avoit envoyé Legat dans le Royaume de Jeruſalem. Dès qu'il eut appris ce qui s'étoit paſſé à Rome, la perfidie avec laquelle le Pape avoit été trahi, les indignes traitemens qu'avoient ſoufferts les Cardinaux, & les violences qu'on avoit exercées contre la Nobleſſe Romaine, il aſſembla un Concile à Jeruſalem, où par l'avis de cette Egliſe, il prononça une Sentence d'excommunication contre l'Empereur auteur de ces attentats. Puis volant au ſecours de l'Egliſe, il ſe mit en marche pour retourner à Rome; & ſur la route il aſſembla des Conciles en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine, & en France.

Divers Conciles tenus au ſujet du privilége accordé par force à l'Empereur.

T. X. Conc. p. 766.

Abbas Urſpergenſis.

Concile de Vienne.

Gui Archevêque de Vienne & Legat du S. Siege tint à ce ſujet un Concile, où il décida que c'étoit une héréſie de croire qu'on peut recevoir l'Inveſtiture des Evêchés, des Abbayes & autres dignités de l'Egliſe des mains d'un Laïque, condamna & déclara nul le privilége que l'Empereur Henri avoit extorqué du Pape Paſcal touchant les Inveſtitures, excommunia & anathématiſa l'Empereur Henri; parce que malgré les ſermens faits au Pape, & après lui avoir baiſé

T. X. Conc. p. 784.

les pieds, la bouche & la face il l'avoit trahi comme un autre Judas, l'avoit traité indignement, & avoit tiré de lui un déteſtable écrit. Il parle du privilége des Inveſtitures. Vers l'An 1112. Concile de Vienne.

Ce coup étoit d'autant plus hardi que Vienne à cauſe du Royaume de Bourgogne appartenoit à Henri, & que ſes Ambaſſadeurs étoient au Concile, qui y montrerent des Lettres du Pape à leur Maître, pour faire voir que ſa Sainteté étoit contente de lui. Gui envoya au Pape les Décrets de ſon Concile, le priant de les confirmer, & de s'abſtenir de recevoir des preſens & des Lettres de l'Empereur, s'il vouloit l'avoir lui & ſes Suffragans pour des enfans ſoumis & fidéles. Paſcal approuva & confirma tout ce qui s'étoit fait en ce Concile.

Jean (a) ou Joſceram Archevêque de Lyon ſucceſſeur de Hugues, tint ſur le même ſujet un Concile à Anſe, dont nous n'avons pas les Actes. Il y invita en qualité de Primat les Evêques de la Province de Sens. Mais l'Archevêque de cette Ville qui avoit toûjours de la peine à reconnoître la Primatie de Lyon, convoqua ſéparément ſes Suffragans, & ils adreſſerent une Lettre Synodique à l'Archevêque de Lyon, pour s'excuſer de ce qu'ils ne ſe rendoient pas à ſon Concile. Concile d'Anſe. Concile de la Province de Sens: Lettre que les Evêques écrivent à l'Archevêque de Lyon. T. X. Conc. p. 786.

» Vous nous avez invités, diſent-ils, en vertu du

(a) Jean Archevêque de Lyon n'eſt connu que par les Lettres d'Yves de Chartres. Le P. Sirmond le diſtingue de Joſceram qu'il ſuppoſe lui avoir ſuccedé; mais le P. Mabillon croit que le nom de Joſceram n'étant d'abord écrit dans les Lettres d'Yves de Chartres que par la lettre initiale J, a donné lieu aux Copiſtes de penſer qu'elle déſignoit Jean, qu'ils ont enſuite écrit tout au long. La conjecture eſt heureuſe: mais ce n'eſt qu'une conjecture. D'ailleurs on écrit plus communément Gluceram par un G, que Joſceram par un J.

Vers l'An 1112. Lettre des Evêques de la Province de Sens.

» droit de vôtre Primatie, de nous trouver à vôtre » Concile d'Anſe, pour y traiter de la foi & des Inveſti- » tures. Ce n'eſt point par mépris que nous ne nous « y rendons pas. Nous craignons de paſſer les bor- » nes marquées par nos PP. Car il eſt contre les an- » ciennes Regles, que l'Evêque d'un premier Siege » invite les Evêques d'une autre Province à un Con- » cile hors de leur Province; à moins que le Pape ne » l'ordonne, ou qu'une des Egliſes de la Province » n'en appelle au Primat pour une cauſe qui n'auroit » pû être terminée dans la Province.... D'ailleurs, » vous voulez dans ce Concile traiter des Inveſtitures » que quelques-uns mettent au nombre des héréſies. » Par là vous découvrirez plûtôt la honte de vôtre » Pere, que vous ne pourrez la couvrir en jettant un » manteau deſſus. Car ce que le Pape a fait pour évi- » ter la ruine du peuple, la neceſſité l'y a contraint, » & ſa volonté n'y a pas eu de part. Ce qui paroît en » ce qu'auſſi-tôt après être ſorti du danger, il a con- » tinué de défendre ce qu'il avoit défendu, & d'or- » donner ce qu'il avoit ordonné auparavant; ainſi » qu'il l'a écrit à quelques-uns de nous; quoique le » danger lui ait fait accorder quelque mauvais Ecrit, » à des hommes pervers.

» C'eſt ainſi que S. Pierre a expié la faute qu'il avoit » faite en reniant ſon Maître, & le Pape Marcellin » celle qu'il avoit commiſe en donnant de l'encens » aux Idoles. Que ſi le Pape ne traite pas encore le » Roi des Allemans avec la ſeverité qu'il merite, il » en uſe ainſi par œconomie & ſuivant l'avis de per- » ſonnes ſages, qui conſeillent de courir un moindre » danger,

» danger, pour en éviter un plus grand.... Nous » croyons encore qu'il ne convient pas que nous nous » trouvions à des Conciles, où nous ne pouvons juger » & condamner les perſonnes dont il s'agit.... Nous » voulons nous abſtenir de parler contre le Pape. Si » en accordant les Inveſtitures au Roi d'Allemagne, » il paroît avoir fait quelque choſe contre ſes Dé- » crets & contre ceux de ſes prédeceſſeurs, la charité » filiale nous porte à l'excuſer; puiſqu'il l'a fait par ſu- » breption & par neceſſité.

Vers l'An 1112. Lettre des Evêques de la Province de Sens.

» Quant à ce que quelques-uns nomment les In- » veſtitures une héréſie, ils ſe trompent; puiſqu'il n'y » a pas d'héréſie, qui ne ſoit une erreur dans la foi.... » Or, l'Inveſtiture dont on fait tant de bruit, eſt dans » l'action, dans les mains de celui qui donne, ou qui » reçoit. Les mains peuvent bien faire le bien & le » mal; mais elles ne peuvent croire, ni errer dans la » foi.... Cependant ſi un Laïque étoit aſſez inſenſé » pour croire qu'en donnant le Bâton Paſtoral, il » donne un Sacrement ou une choſe ſacramentelle, » nous le jugeons hérétique, non à cauſe de l'Inveſti- » ture manuelle, mais à cauſe de ſa préſomption. Ne- » anmoins ſi nous voulons appeller les choſes par leur » nom, on peut dire que l'Inveſtiture donnée par les » Laïques eſt une uſurpation ſacrilege des droits de » l'Egliſe. Il faut retrancher ces abus, quand on le » peut ſans faire un Schiſme.... Quand on ne le peut » point ſans cauſer un Schiſme, il faut les ſouffrir en » réclamant avec diſcrétion. »

Cette Lettre fut écrite au nom de Daimbert de Sens, d'Yves de Chartres, de Gualon de Paris, de

Vers l'An 1112. Jean d'Orleans, & des autres Evêques de la Metropole de Sens. On y reconnoît le ſtyle & les ſentimens d'Yves de Chartres touchant les Inveſtitures.

Réponſe de l'Archevêque de Lyon aux Evêques de la Province de Sens. T. X. Conc. p. 790. L'Archevêque de Lyon fit à cette Lettre une réponſe qu'il adreſſa à Daimbert de Sens. Il lui marque d'abord qu'il n'a point prétendu l'appeller hors de ſa Province; puiſque le Concile étoit indiqué dans la premiere Lyonnoiſe, qui n'eſt point une Province étrangere pour les Evêques des autres Lyonnoiſes; que les Primats ont droit de convoquer des Conciles dans l'étenduë de leur Primatie, comme les Metropolitains dans le diſtrict de leurs Provinces.

Il ajoûte: » Nous ne pouvons aſſez admirer par » quelle raiſon vous prétendez ſouſtraire pluſieurs » perſonnes au jugement de l'Egliſe. Si vous mettez » de ce nombre les Rois & les Empereurs, nous vous » renvoyons au Grand Conſtantin.... Blâmez-vous » la conduite de S. Ambroiſe, qui a excommunié l'Em- » pereur Theodoſe? Faites-vous le procès à Grégoire » VII qui a condamné le Roi Henri pour ſes crimes? » Vous avez tort de craindre que nous ne découvrions » la honte de nôtre pere. Mais plût à Dieu qu'il ſouf- » frît lui-même que nous cachaſſions cet opprobre, » ainſi que nous le voudrions bien. Vous dites que les » temps ſont fâcheux, que les ennemis de l'Egliſe » ſont en grand nombre, pour en conclure qu'il ne » faut rien faire. C'eſt comme ſi vous nous exhortiez » d'être courageux contre les lâches, & d'être timi- » des contre ceux qui réſiſtent, d'être hardis dans la » paix, & de fuir à la guerre. »

» Quant à ce que vous trouvez mauvais qu'on

» compte les Inveſtitures au nombre des héréſies, » vous ne me paroiſſez pas aſſez bien prouver ce que » vous avancez à ce ſujet. Car quoique la foi Catho- » lique & l'erreur en matiere de foi ſoient dans le » cœur, cependant nous ne laiſſons pas de diſtinguer » le Catholique de l'hérétique par les œuvres; & quoi- » qu'à proprement parler l'Inveſtiture exterieure ne » ſoit pas une héréſie, il eſt indubitable que c'en eſt » une, de croire & de ſoûtenir que les Inveſtitures » ſoient licites. » Vers l'An 1112.

Geoffroi Abbé de Vendôme ayant appris ce qui s'étoit paſſé, écrivit au Pape avec une grande liberté. » Vous ſçavez, S. Pere, lui dit-il, que la Barque de » Pierre a porté en même-temps Pierre & Judas; & » que tandis qu'elle a eu Judas, elle a toûjours été tour- » mentée de la tempête, & n'a joüi du calme qu'en » rejettant Judas de ſon ſein. Or, puiſqu'un autre Ju- » das s'eleve de nos jours contre l'Egliſe, pour lui en- » lever ſa foi, ſa chaſteté, & ſa liberté; il faut que la » foi de S. Pierre, qui n'eſt point ſujette à ſe trom- » per, brille encore dans ſon Siege, & défende ſa » Barque du naufrage. » Enſuite après un bel éloge du courage de S. Pierre & de S. Paul » qui ſont, dit-il, » à preſent dans la gloire, où ils attendent leurs ſuc- » ceſſeurs; » il continuë. » Que celui qui eſt aujour- » d'hui aſſis ſur leur Siege, & qui faute d'imiter leur » courage, s'eſt rendu indigne de leur bonheur, ef- » face ſes pechés de ſes larmes comme un autre Pierre; » qu'il corrige ce que la crainte de la mort & la foi- » bleſſe de la chair lui ont fait faire. S'il dit qu'il n'a » rien fait que pour ſauver la vie de ſes enfans, c'eſt

L. 1. Ep. 7. t. 3. Oper. Sirmondi.

Lettre de Geoffroi Abbé de Vendôme au Pape Paſcal.

L'An 1112. » une vaine excuſe. » Geoffroi ajoûte que celui qui accorde ou commande les Inveſtitures, détruit la foi, la chaſteté, & la liberté de l'Egliſe; & que s'il ne ſe corrige, il ne doit pas être regardé comme un membre du corps de l'Egliſe, fût-il un Paſteur: c'étoit dire au Pape que s'il ne révoquoit le privilége des Inveſtitures, on le regarderoit comme un membre retranché de l'Egliſe.

Hildebert Evêque du Mans écrivit avec un zele plus reſpectueux, & fit paroître à l'occaſion de la détention du Pape & de ce qui s'étoit enſuivi, ſon tendre attachement pour le S. Siege. Dès qu'il eut appris que Paſcal étoit priſonnier, il écrivit en ces termes à
L. 2. Ep. 21. un de ſes amis. » Que les yeux de ceux que la charité » rend ſenſibles à la douleur de leur Chef, ſe répandent » en larmes..... La pourpre des Martyrs orne encore » l'Egliſe dans ſa vieilleſſe. La fureur des perſecu- » teurs renaît, & par la mort précieuſe des enfans de » Dieu, elle ſemble vouloir éteindre les reſtes du » monde. Rome & le Siege Apoſtolique ſont en proye » au pillage & à la cruauté des Allemans.... Le Pape » eſt conduit en captivité; & la Thiare Pontificale eſt » foulée aux pieds des méchans: la Chaire de la ſain- » teté à laquelle toutes les Nations étoient ſoumiſes, » eſt renverſée.... Notre chef eſt coupé; & les autres » membres du corps ne ſe déſſechent point de dou- » leur? Le General de l'armée de Jeſus-Chriſt eſt pri- » ſonnier, comment le ſoldat tiendra-t'il ferme? Bon » Jeſus! où eſt la verité de vôtre promeſſe, ſi vous ne » demeurez pas éternellement avec vôtre Egliſe, ou » qu'a ſervi vôtre priere, ſi la foi de Pierre vient à

» défaillir? Confirmez, Seigneur, confirmez la foi » de vôtre Egliſe, pour laquelle vous avez prié. » L'An 1112.

Hildebert parlant dans la même Lettre de l'Empereur Henri, il dit que ce Prince a rendu ſon nom fameux par deux grands prodiges, ou plûtôt par deux grands crimes, qu'on n'a jamais vû réünis que dans lui ſeul. » Car, ajoûte-t'il, où trouver quelqu'-» autre, qui ait fait priſonnier, & ſon pere ſpiri-» tuel, & ſon pere ſelon la chair? Heureux le Pape » Paſcal, qui a ſi dignement gouverné le Siege Apoſ-» tolique, qu'il a merité de ſouffrir comme les Apô-» tres! On n'eſt pas membre d'un tel Chef, on n'eſt » pas fils d'un tel pere, quand on ne ſouffre pas avec » lui, & qu'on ne reſſent pas les outrages qui lui ſont » faits. »

Ce S. Evêque du Mans n'en demeura pas là. Ayant appris que pluſieurs Catholiques ſe ſoulevoient contre le Pape Paſcal au ſujet des Inveſtitures qu'il avoit accordées, il écrivit une Apologie pour la défenſe du Souverain Pontife. Après avoir donné de grandes loüanges à Paſcal, il ajoûte. » Mais comme le monde » n'eſt que malice, & qu'il y a des eſprits envieux & » des cœurs pleins d'amertume, on ne manquera pas » de me dire: Vous élevez juſqu'au Ciel celui que » nous avons vû trembler avant le combat, ſe rendre » plûtôt que de donner ſon ſang, faire un traité hon-» teux avec l'ennemi, deſerter, quitter les armes, & » aller ſe cacher. Le courageux Athlete qui ne ſçait » ni combattre ni vaincre! Tâchons de confondre les » ennemis de la juſtice qui tiennent ces diſcours. Si le » Pape Paſcal s'eſt livré aux impies pour la juſtice &

Hildeberti l. 2. Ep. 22. Lettre d'Hildebert Evêque du Mans pour la défenſe du Pape Paſcal II.

L'An 1112. » pour l'Egliſe, s'il a préſenté ſa tête au glaive, qu'a-
» t'il pû faire de plus ſaint & de plus courageux? A-
» t'on jamais accuſé un Capitaine de lâcheté, parce
» qu'il s'eſt expoſé aux coups pour ſes ſoldats? Si le
» Pape a cédé dans la ſuite, s'il a paru fuir, afin d'ar-
» rêter la main levée pour frapper ſes Citoyens, s'il a
» ſuſpendu ſes coups en accordant ce qu'on deman-
» doit, en faiſant une treve juſqu'à ce qu'il eût répa-
» ré les murs de la Ville & dreſſé ſes machines; qu'y
» a-t'il de plus prudent? Hildebert louë enſuite le Pape de ce qu'ayant voulu renoncer au Souverain Pontificat, il n'avoit remonté ſur ſon Siege, qu'après y avoir été contraint par les prieres & les larmes du Clergé & du peuple Romain. Touchant les Inveſtitures accordées par Paſcal, il dit » qu'il eſt de la pru-
» dence de celui qui gouverne, de porter ou d'abroger
» les loix ſelon les conjonctures; que nous devons in-
» terpreter en bonne part ce que font les Superieurs,
» quand nous ne ſçavons pas pourquoi ils le font; que
» ce n'eſt point aux brebis à reprendre le paſteur;
» qu'après tout, le Pape Paſcal a annullé, dès qu'il a
» été libre, ce qu'il avoit fait par force dans les fers, &
» qu'il avoit paru comme un Athlete, lequel après
» avoir reçu quelques bleſſures, retourne au combat
» avec plus de courage & plus de précaution. »

Yven. Ep. 217. Yves de Chartres écrivit auſſi au Pape une Lettre, pour lui marquer la part qu'il prenoit aux outrages qu'il avoit reçus, & l'aſſurer qu'il n'avoit pas ceſſé de s'adreſſer à celui qui avoit ſoûtenu Pierre marchant ſur les flots, & delivré Paul trois fois du naufrage, pour le prier de calmer au plûtôt la violente tempête

qui s'étoit élevée contre la Barque de S. Pierre. L'An 1111.

L'Egliſe de France qui gémiſſoit ſur les maux de l'Egliſe Romaine eut bientôt à pleurer ſur les maux qu'elle ſouffroit elle même ; & les précautions qu'on crut devoir prendre pour réprimer les violences dont on ſe plaignoit, en occaſionnerent de plus grandes, ainſi que nous allons voir.

Les vexations que les Seigneurs faiſoient aux Bourgeois des Villes, donnerent lieu à l'établiſſement de ce qu'on nomma *les Communes*. C'étoit une confédération de Bourgeois qui prenoient les armes pour la défenſe de leur liberté & de leurs droits, & qui étoient obligés de ſe ſecourir mutuellement contre ceux qui entreprendroient de les opprimer. Ces aſſociations étoient encore fort rares avant Loüis le Gros. Ce Prince voyant que l'autorité Royale étoit fort avilie ſous le Regne de Philippe I ſon pere, & voulant mettre un frein aux révoltes & aux violences des Seigneurs particuliers, donna permiſſion à pluſieurs Villes d'établir des Communes. Ces Communes avoient des droits & des obligations. Par là les habitans d'une même Ville compoſoient un Corps qui avoit une Juriſdiction, qui avoit droit d'avoir des Echevins, un Maire, un Tribunal, un Sceau, une Cloche, un Beffroi (*a*). Les Communes étoient obligées d'aller à la guerre, quand le Roi l'ordonnoit ; & alors les Paroiſſiens avec le Curé & la Banniere de

Etabliſſement des Communes.

(*a*) Le Beffroi *Berfredus* ou *Belfredus* eſt proprement une machine de guerre, qui étoit une grande tour de bois dont on ſe ſervoit dans les ſieges pour combattre contre ceux qui défendoient les murailles. On nomma enſuite *Beffroi* les hautes tours de pierre qu'on a bâties dans les Villes, & d'où l'on peut obſerver les troupes qui approchent, pour avertir de ſe tenir ſur ſes gardes.

L'An 1112. l'Egliſe à la tête, alloient à l'armée. Mais ces aſſociations en mettant les armes à la main des Bourgeois & des Artiſans, leur donnerent lieu, ſous prétexte d'empêcher les déſordres, de ſe porter aux plus grandes violences. La Ville de Laon en fit une triſte expérience. Guibert de Nogent qui a décrit les malheurs de cette Ville arrivés ſous ſes yeux, les attribuë à la mauvaiſe conduite de ſes Evêques. Car ce Siege avoit été ſucceſſivement occupé par des Prelats peu dignes de leur rang.

Troubles dans l'Egliſe de Laon.

Après la mort d'Adalberon-Aſcelin Prelat d'un grand merite, mais trop intriguant, l'Egliſe de Laon fut ſucceſſivement gouvernée par Gebuin, Leotheric & Helinand. Ce dernier qui n'avoit ni ſcience ni naiſſance, acheta l'Epiſcopat à force de preſens, & eut pour ſucceſſeur Engelram de Couci, qui ne montra pas plus de zele. Il approuva même le concubinage honteux d'Engelram de Boves ſon parent, lequel avoit enlevé la femme du Comte de Namur. Après la mort de cet Evêque ce Siege ayant vaqué deux ans, on élut enfin Gualderic à la recommandation du Roi d'Angleterre, dont il avoit été Chancellier. Anſelle ou Anſelme qui étoit alors la gloire de l'Egliſe de Laon, & le plus habile Profeſſeur qu'il y eût en France, s'oppoſa tant qu'il put à cette élection; & la ſuite juſtifia ſon oppoſition. Gualderic s'étant rendu à Laon, en partit peu de jours après pour aller faire approuver ſon election au Pape qu'il trouva à Langres. C'étoit Paſcal II qui venoit en France pour le ſujet que nous avons dit. Le Pape tint le lendemain une Aſſemblée nombreuſe pour examiner l'élection

Guibert de Vita ſua. l. 3. c. 4.

l'élection en préſence des Députés de Laon. L'An 1112.

Guibert Abbé de Nogent que Gualderic avoit mené avec lui, lut le Decret de l'élection. Le Pape fit un diſcours ſur ce ſujet : après quoi il demanda aux Députés de Laon pourquoi ils avoient élu un homme inconnu. Les Prêtres de Laon ne répondant rien, parce qu'il falloit parler Latin, & qu'ils ne l'entendoient qu'à peine ; le Pape ſe tourna vers les Abbés. Guibert de Nogent fut obligé de prendre la parole, & dit qu'ils connoiſſoient Gualderic ſur le bien qu'on leur en avoit dit. Mais le Pape ne parut pas content de cette réponſe ; & il demanda encore pourquoi on avoit élu un homme de Cour. Guibert ne ſçut que répondre, parce qu'il ſçavoit que l'élu n'avoit pas la ſcience neceſſaire pour l'Epiſcopat. Le Pape demanda quels Ordres il avoit reçus, & dans quelle Egliſe il avoit ſervi. Guibert dit que Gualderic étoit Soûdiacre, & qu'il étoit depuis peu Chanoine de l'Egliſe de Roüen. Enfin, le Pape demanda s'il étoit né d'un légitime mariage ; car on lui avoit dit qu'il étoit bâtard. Guibert ſoûtint le contraire, & le Pape parut ſatisfait. Les Officiers du Pape étoient gagnés par l'argent que Gualderic avoit diſtribué. Anſelle qui étoit preſent, s'en apperçut, & ſe déſiſta de ſon oppoſition. Anſi le Pape ratifia l'élection de Gualderic, qui fut ordonné à S. Rufe d'Avignon.

Examen de Gualderic nommé à l'Evêché de Laon.

C'étoit alors la coûtume de conſulter les ſorts des SS. aux Ordinations des Evêques, & de prendre pour un prognoſtic de l'avenir, le premier verſet des ſaintes Ecritures qu'on trouvoit à l'ouverture du Livre. Lorſque Gualderic fut ordonné, on eut recours à

On conſulte les ſorts des Saints.

L'an 1112. cette ſorte de divination, quoique ſouvent défenduë par les Canons; & le premier verſet qui ſe préſenta, Luc. 2. fut cette prophetie du vieillard Simeon, *Tuam ipſius animam gladius pertranſibit.* On crut après l'évenement que ç'avoit été une prédiction de la mort tragique de ce Prelat & des malheurs de ſon troupeau: en voici l'hiſtoire.

Gualderic qui avoit quelque differend avec Gerard de Kierſi un des plus braves guerriers de cette Province, conſpira avec les principaux de la Ville de Laon pour faire aſſaſſiner ce Seigneur; & afin de mieux cacher ſa perfidie, il fit le voyage de Rome, eſperant que ſi cet attentat s'éxécutoit pendant ſon abſence, on ne pourroit l'en ſoupçonner.

Aſſaſſinat de Gerard Kierſi. Guib. de vitâ ſuâ. l. 3. c. 5. Pendant l'Octave de l'Epiphanie Gerard s'étant rendu dès le matin à l'Egliſe Cathedrale de Laon à cheval avec pluſieurs Cavaliers, il mit pied à terre, & s'arrêta pour faire ſa priere devant le Crucifix, tandis que pluſieurs de ſes compagnons ſe diſperſerent en diverſes Chapelles de l'Egliſe. On alla avertir à l'Evêché qu'il étoit dans l'Egliſe; & comme il prioit les mains jointes, appuyé contre un pilier, il fut poignardé par Rorigon frere de l'Evêque & par l'Oeconome de l'Evêché. Les deux Archidiacres de Laon dont l'un étoit auſſi Tréſorier, avec pluſieurs des principaux Clercs & Bourgeois étoient complices de cet aſſaſſinat, & furent pourſuivis par le Prevôt du Roi.

On appella à Laon Hubert Evêque de Senlis, pour réconcilier l'Egliſe polluée par ce meurtre. Guibert de Nogent fut chargé par le Maître Anſelle Doyen de la Cathedrale, & par le Chapitre, de faire un Ser-

mon au peuple ſur cet attentat, à la fin duquel il pro- L'An 1112.
nonça par ordre du Chapitre une excommunication contre les meurtriers & leurs complices.

Pendant ce temps-là l'Evêque Gualderic ayant appris la mort de Gerard, partit de Rome avec joye. Le Roi Loüis le Gros, qui le croyoit coupable de ce meurtre, fit piller ſa maiſon Epiſcopale, & lui fit défenſe d'entrer dans Laon. Mais les intrigues & les preſens de Gualderic appaiſerent le Roi; & cet Evêque porta la paſſion juſqu'à excommunier tous ceux qui avoient pourſuivi les meurtriers de Gerard. Toute la Ville fut bientôt dans la plus étrange confuſion. Ce n'étoit par tout que violences & qu'un brigandage public. Pour arrêter ces déſordres, le Clergé & les Seigneurs déclarerent aux Bourgeois que s'ils vouloient payer une ſomme d'argent, on leur donneroit la permiſſion d'établir une Commune pour ſe défendre. Les conditions furent acceptées, & la Commune fut établie. Mais l'Evêque qui étoit alors abſent, voulut la rompre à ſon retour. On le gagna par argent: moyennant une groſſe ſomme qu'il tira encore des Bourgeois, il approuva cette Aſſociation, & jura d'en obſerver les conditions, ſelon ce qui avoit été fait à Noyon & à S. Quentin.

Commune établie à Laon.

Ibid. c. 7.

L'Evêque de Laon avoit alors le droit de faire battre monnoye. Gualderic pour achever de ruiner ſon peuple, faiſoit faire de la fauſſe monnoie, qu'il changeoit continuellement; & il donna cours dans le Laonnois aux oboles d'Amiens, qui ne valoient gueres mieux. Le changement & l'altération des monnoies firent murmurer le peuple; & ſes murmures ai-

L'An 1112. grirent tellement l'Evêque, qu'il porta la vengeance jusqu'à faire arracher les yeux à un autre Gerard. Le Pape ayant appris ces violences, interdit ce Prelat de ses fonctions. Cependant tout interdit qu'il étoit, il ne laissa pas de dédier une Eglise : après quoi il fit le voyage de Rome, & y obtint son absolution.

A son retour, l'Evêque de Laon prit la résolution d'abolir la Commune. Les Bourgeois eurent recours au Roi, & lui offrirent quatre cens livres pour la maintenir. L'Evêque & les Seigneurs en offrirent sept cens pour l'abolir. Le Roi accepta les offres des derniers, parce qu'elles étoient plus considérables ; & le Jeudi Saint de l'an 1112, l'Evêque par l'autorité du Roi annulla la Commune qu'il avoit lui-même établie, & juré de maintenir. Les Bourgeois furent si outrés de ce procedé, que tous les artisans fermerent leurs boutiques, & s'assemblerent tumultuairement pour se défendre contre l'Evêque & contre les Seigneurs qui vouloient faire payer aux Bourgeois la somme qu'ils avoient promise au Roi, pour être en état de les opprimer plus aisément.

Tout fut en trouble pendant les Fêtes de Pâque, & quatre cens habitans conjurerent la mort de l'Evêque & des Seigneurs. Le Jeudi d'après Pâque, tandis que l'Evêque traitoit avec son Archidiacre des taxes, qu'il vouloit imposer sur les habitans, on entendit un grand tumulte de gens qui crioient, *la Commune*. A ces cris les autres Bourgeois s'étant armés & attroupés, allerent droit à la maison de l'Evêque. Les Seigneurs y accoururent aussi-tôt pour le défendre : mais la plûpart furent mis à mort avant qu'ils y

puſſent entrer. L'Evêque voyant qu'il ne pouvoit réſiſter à une populace mutinée, prit l'habit d'un de ſes eſclaves, & ſe réfugia dans la cave, où il ſe cacha dans un tonneau. Il fut trahi par un de ſes gens; & ayant été tiré par les cheveux hors de ſa cache, il fut percé de mille coups : après quoi on dépoüilla ſon cadavre, & on le jetta nud dans un coin du Cloître des Chanoines. Une autre partie du peuple pourſuivant les Seigneurs, mit le feu à la maiſon du Tréſorier. La flamme gagna bientôt la Cathédrale qui fut réduite en cendres. On n'en ſauva que les tables d'autel qui étoient d'or, avec les Chaſſes des SS. La maiſon de l'Evêque fut auſſi brûlée avec le Monaſtere de S. Jean, dont l'Egliſe, auſſi-bien que celle de la Vierge, dite *la Profonde*, & celle de S. Pierre, furent conſumées par le feu. Il y avoit autrefois ſept Egliſes dans ce Monaſtere, & il en reſtoit encore alors cinq, dont trois furent brûlées avec pluſieurs autres : en ſorte qu'on compta juſqu'à douze Egliſes qui furent brûlées. Le Doyen Anſelle fit enterrer le lendemain l'Evêque dans l'Egliſe de S. Vincent : mais on ne récita aucune priere. Radulfe le Verd Archevêque de Rheims ayant appris ce qui étoit arrivé à Laon, ſe rendit en cette Ville, célébra un Service ſolemnel pour l'Evêque, & fit un Sermon contre la Commune, montrant les abus d'une Aſſociation en vertu de laquelle les Serfs croyoient avoir droit de s'élever contre leurs Seigneurs.

L'An 1112.

Gualderic Evêque de Laon aſſaſſiné par les Bourgeois.

C. 9.

L'Egliſe Cathedrale de Laon & pluſieurs autres Egliſes brûlées.

Les habitans de Laon craignant la juſte punition de tant de crimes, appellerent à leur ſecours Thomas de Marle fils d'Engelram de Boves. Thomas

L'An 1112. étoit encore plus méchant que ſon pere ; & on rapporte de lui des cruautés qui font horreur. Il deſeſpera pourtant de garder la place contre les forces du Roi ; & il emmena à Marle ceux des habitans de Laon qui avoient le plus ſujet de craindre le châtiment. La Ville demeura expoſée au pillage, & l'impunité y autoriſa tous les crimes.

Quand ces troubles furent un peu appaiſés, le Clergé de Laon ſongea à rebâtir la Cathedrale : mais on manquoit des fonds néceſſaires à une ſi grande entrepriſe. Pour exciter les fidéles à contribuer à la bonne œuvre, & amaſſer de quoi rebâtir l'Egliſe, les Chanoines de Laon porterent par toute la France, & même en Angleterre, les principales Reliques qu'on avoit ſauvées de l'incendie. Ces ſortes de quêtes avec les Reliques étoient alors fort en uſage. Entre pluſieurs Chaſſes les Chanoines de Laon en porterent une magnifique, où étoit quelque parcelle d'une chemiſe de la Sainte Vierge, un morceau de la vraie Croix & de l'éponge avec laquelle on avoit preſenté du vinaigre à boire à Nôtre Seigneur, & des cheveux de la Sainte Vierge *(a)*.

Quête que les Clercs de Laon font avec des Reliques pour rebâtir leur Cathedrale.

On députa ſept Chanoines & ſix Laïques des principaux Bourgeois pour accompagner les Reliques & recevoir les aumônes. Ils partirent de Laon le Jeudi avant la Pentecôte, l'an 1112, & ils recueillirent des aumônes conſidérables ; parce que la Sainte Vier-

(a) Guibert fait l'énumeration de ces Reliques de la maniere dont nous venons de la faire ; & c'eſt apparemment en ce ſens qu'il faut entendre les deux vers qui ſelon le Moine Herman étoient gravés ſur cette Châſſe.

Spongia, Crux Domini, cum Sindone, cum faciali
Me ſacrat, atque tui, Genitrix & Virgo, capilli.

ge opéroit dans preſque tous les lieux des miracles éclatans. Ces miracles ont été écrits par deux Auteurs de ce temps-là, leſquels avoient vû pluſieurs des malades qui avoient été gueris. Je crois devoir ici en rapporter quelques-uns pour la gloire de la Mere de Dieu, & pour juſtifier la confiance des fidéles en ſa puiſſante interceſſion.

L'An 1112.

Les Reliques de Laon portées par la France pour recueillir des aumônes. *Herman. Guibert.*

Geoffroi Seigneur d'Iſſoudun nourriſſoit dans ſa maiſon par charité deux pauvres paralytiques, dont les jambes étoient ſi recourbées, que leurs talons étoient attachés au haut de leurs cuiſſes. Ce Seigneur ayant reçu avec joie les Reliques de la Sainte Vierge, & les ayant fait dépoſer avec honneur dans l'Egliſe du lieu, les deux paralytiques s'y firent porter; & s'étant frottés avec de l'eau dont on avoit lavé la Chaſſe, ils furent ſi parfaitement guéris, qu'ils ſuivirent à pieds les Reliques juſqu'à Laon, & par reconnoiſſance, ils ſe dévoüerent à ſervir de manœuvres au bâtiment de l'Egliſe.

Miracles opérés par la vertu des ſaintes Reliques. *Herman. de Mirac. Mariæ app. ad Guibert.*

Les Reliques étant arrivées à Buſençai dans la Tourraine, ceux qui les portoient s'apperçurent que le Seigneur du lieu qui étoit un homme violent, vouloit les arrêter, & leur prendre l'argent qu'ils avoient ramaſſé; & ils crurent que les habitans de ce lieu n'étoient pas dans de meilleurs ſentimens à leur égard. Alors celui des Chanoines qui étoit chargé de parler aux peuples, pour exciter leur dévotion, dit publiquement: » Si quelqu'un eſt malade, qu'il vienne ré» vérer les Saintes Reliques, & il ſera guéri en buvant » de l'eau qui aura touché à ces Reliques.» Il n'aſſuroit cependant cela qu'en tremblant, & pour ſe tirer d'un

L'An 1112. mauvais pas, en tâchant d'inſpirer du reſpect pour les Saintes Reliques. On amena auſſi-tôt un jeune homme ſourd & muet : ce qui mit les Clercs de Laon dans un grand embarras, parce qu'ils craignoient de s'être avancés. Cependant s'étant mis tous en prieres, & le Prêtre ayant fait boire au jeune homme ſourd & muet, de l'eau où avoient trempé les Reliques, il l'interrogea publiquement. Il ne répondit pas à l'interrogation, mais il la répeta diſtinctement telle qu'on l'avoit faite, lui qui auparavant n'avoit jamais entendu, ni jamais prononcé une parole. Il ſuivit auſſi les Reliques juſqu'à Laon ; & l'Abbé Guibert qui raconte ce fait, dit avoir vû ce jeune homme à Nogent dans ſon Monaſtere.

De Vit. ſua.

Il ſe fit auſſi des Miracles à Tours, à Angers. Mais la vertu des Saintes Reliques de Laon ſe manifeſta ſur-tout à Chartres, où il s'opéra trois miracles, pour leſquels Yves ce ſçavant Evêque de Chartres qui en fut témoin, fit chanter trois fois le *Te Deum*, & ſonner toutes les cloches de la Ville. Ces miracles attiroient par tout des offrandes conſidérables, qu'on employa au bâtiment de la Cathedrale de Laon. Mais les fonds ayant été épuiſés avant que l'édifice fût achevé, on prit la réſolution d'aller avec les mêmes Reliques faire la quête en Angleterre.

Herman. l. 1. de Mirac. S. Maria.

Vers l'An 1113. Reliques de l'Egliſe de Laon portées en Angleterre.

Ceux qui portoient les Reliques en allant s'embarquer, paſſerent par Neſle, où ils furent honorablement reçus par les Chanoines & par Radulfe Seigneur de la Ville. Cependant ils y recueillirent d'abord peu d'aumônes. Mais un miracle qui s'opéra, excita la libéralité des habitans. Radulfe avoit chez lui

lui un jeune homme ſourd & muet, à qui on fit entendre par ſigne que le ſourd & muet, dont nous avons parlé, & qui étoit preſent, avoit été gueri. Il conçut une grande eſpérance d'obtenir la même grace. Ayant donné ſes ſouliers à un pauvre, il ſuivit les Reliques nuds pieds juſqu'au Monaſtere de Lihon en Santerre, où il recouvra parfaitement l'uſage de l'oüie & de la parole, en ſe couchant ſous le brancard qui ſoûtenoit les Reliques. On obligea les Clercs de Laon de retourner à Neſle, où l'on ſuppléa à la modicité des aumônes qu'on leur avoit faites d'abord. Il s'opéra auſſi un grand nombre de miracles en Angleterre, d'où l'on rapporta de groſſes ſommes, qui mirent l'Evêque de Laon en état d'achever ſon Egliſe.

Vers l'An 1113.

Miracle operé à Lihon.

Car pendant ce temps-là le Chapitre de Laon avoit demandé au Roi la permiſſion de s'élire un Evêque. Le Roi la leur refuſa, & il donna cet Evêché à Hugues Doyen d'Orleans, pour faire plaiſir à Etienne ſon Référendaire, qui ne pouvant être Evêque, vouloit avoir le Doyenné d'Orleans. On voulut à l'Ordination de Hugues conſulter les ſorts des SS. & l'on trouva un feüillet blanc : ce qui fit juger que ce Prelat ne feroit rien d'éclatant. Il mourut en effet quelques mois après. Enfin Barthelemi qui fut élu canoniquement ſon ſucceſſeur, eut la conſolation de voir ſon Egliſe achevée en deux ans & demi. Elle fut dédiée le 6 de Septembre l'an 1114. avec un concours extraordinaire. Radulfe Archevêque de Rheims aſſiſta à la cérémonie avec les Evêques Guillaume de Châlons, Liſiard de Soiſſons, Godefroi d'Amiens & Hubert de Senlis: Barthelemi étoit

Guiber. de vitâ ſuâ.

Barthelemi élu Evêque de Laon.

Vers l'An 1113. un Prelat auſſi diſtingué par ſa pieté que par ſa nobleſſe. Il étoit petit-fils d'Hilduin Comte de Rouci, qui épouſa Adele ſœur de Manaſsès II. Archevêque de Rheims, de laquelle il eut trois garçons & ſept filles, dont l'aînée nommée Felicia, épouſa Sanchez Roi d'Arragon, la ſeconde fut mariée à Rotrou Comte du Perche, & les autres à d'autres Seigneurs de France, de Bourgogne, & de Lorraine.

Herman. de miracul. S. Mariæ. l. 1. c. 2.

Barthelemi fut élevé par Manaſsès II Archevêque de Rheims ſon grand oncle. Il fut d'abord Chanoine & Tréſorier de Rheims, enſuite Chanoine de Laon, après quoi Adele (*a*) Comteſſe de Vermandois le fit Tréſorier de l'Egliſe de S. Quentin. Enfin, il fut élu unanimement Evêque de Laon après la mort de Hugues. Il raſſembla bientôt le troupeau diſperſé, & fit oublier à cette Egliſe tous les malheurs qui l'avoient affligée.

Guibert. de vitâ ſuâ.

A peine les troubles cauſés par la Commune de Laon étoient-ils appaiſés, que les habitans d'Amiens obtinrent du Roi à force d'argent la permiſſion d'en compoſer une, qui fut auſſi la ſource de bien des calamités pour cette Ville. Engelram de Boves Comte d'Amiens croyant que cette Commune donnoit atteinte à ſes droits, voulut la détruire par la force. Adam Châtelain d'Amiens prit ſon parti contre les Bourgeois, qui l'obligerent de ſe retirer dans la tour ou le Château, dont il avoit le commandement. La Commune d'Amiens qui étoit ſoutenuë par Wermond ou Guermond de Picquigni Vidame d'Amiens

Troubles dans l'Egliſe d'Amiens au ſujet de l'établiſſement de la Commune.

(*a*) Adele avoit épouſé en premieres nôces Hugues le Grand Comte de Vermandois & frere du Roi Philippe. Elle épouſa en ſecondes nôces Rainald Comte de Clermont, qui par ſa mere étoit couſin germain de Barthelemi Evêque de Laon.

ſe défendit avec courage contre Engelram, & elle appella à ſon ſecours Thomas de Marle ce fils d'Engelram ; qui étoit alors fort mal avec ſon pere, & qui n'eut pas horreur de lui faire la guerre. Mais Engelram qui n'étoit pas en état de réſiſter à tant d'ennemis, ſe réconcilia bientôt avec ſon fils. Thomas fit alors une cruelle guerre aux Amienois, & commit d'horribles cruautés. Vers l'An 1115.

Violences de Thomas de Marle.

Comme on accuſoit le S. Evêque Godefroi de favoriſer la Commune, Thomas de Marle commença par piller les biens de l'Egliſe & en brûler les métairies. Ayant trouvé les habitans d'un Bourg refugiés dans l'Egliſe, il y fit mettre le feu & les brûla tous avec l'Egliſe. Il fut excommunié pour ces violences par tous les Evêques de la Province. Il n'en fut que plus aigri; mais une bleſſure qui le mit hors de combat, l'obligea de ſe retirer dans ſon Château de Marle. Pour la tour ou le Château d'Amiens qu'Adam défendoit, les Bourgeois ne purent jamais s'en rendre les maîtres. Le Roi vint à leur ſecours, & ne put le prendre que par la famine, après quoi il le fit raſer (*a*).

S. Godefroi Evêque d'Amiens quitte ſon Siege & ſe retire à la grande Chartreuſe. *Vit. S. Godefrid. l. 3. c. 8.*

La déſolation où ces guerres mirent la Ville & le Dioceſe d'Amiens, & les crimes dont elles furent la cauſe, donnerent tant de chagrins à S. Godefroi, qu'il réſolut d'abdiquer l'Epiſcopat, & de ſe retirer à la Chartreuſe de Grenoble pour y vivre le reſte de ſes jours avec les SS. Solitaires, dont la réputation s'étoit déja répanduë dans toute la France. Guigue perſonnage diſtingué par ſa prudence & par ſa rare

(*a*) Guibert de Nogent nous apprend que cette tour étoit appellée *Caſtilie* : ce qui me porte à croire qu'elle étoit bâtie vers l'endroit où eſt l'Egliſe dite *S. Firmin en Caſtillon.*

Vers l'An 1113. pieté, en étoit alors Prieur. Il reçut le S. Evêque avec joye, & lui aſſigna une Cellule, ſans cependant oſer le recevoir au nombre de ſes Religieux, dans la crainte que le Pape ne le trouvât mauvais.

Godefroi ne ſongea dans ce deſert qu'à reünir les douceurs de la contemplation aux rigueurs de la penitence. Ayant ſçu que Conon Legat du S. Siége devoit tenir un Concile à Beauvais l'an 1114, il y envoya ſa renonciation à l'Epiſcopat. Le Concile étant aſſemblé, les Citoyens d'Amiens y envoyerent auſſi des Députés pour ſe plaindre de ce que leur Evêque les avoit abandonnés, & demander la permiſſion d'en élire un autre. Radulfe Archevêque de Rheims leur dit: » Avec quel front oſez-vous nous » faire cette propoſition, vous qui par vos déſor- » dres avez chaſſé de vôtre Ville un Prelat orné de » toutes les vertus? Pouvez-vous vous flater d'en trou- » ver jamais un ſemblable? L'avez-vous vû jamais » s'ecarter des Regles de la plus exacte pudeur, ven- » dre les Bénéfices ou chercher d'autres gains ſor- » dides »? Ils répondirent qu'ils avoient reconnu que Godefroi n'avoit jamais donné lieu de le ſoupçonner de ces vices, & qu'au contraire il avoit toûjours édifié ſon peuple. » Allez donc, reprit l'Archevêque, » chetchez ce S. homme en quelque lieu qu'il ſoit, » & ramenez-le avec vous. Car je prends le Seigneur » Jeſus à témoin, que tant que Godefroi aura un » ſouffle de vie, vous n'aurez pas d'autre Evêque.

Concile de Beauvais.

Vita Godef. l. 3. c. 9.

Sur ces entrefaites on apporta au Concile des Lettres de Godefroi, par leſquelles il marquoit que ſon indignité l'avoit obligé de renoncer à l'Epiſ-

copat; qu'il avoit à la verité tâché d'enſeigner bien ſon peuple, mais qu'il l'avoit ſcandaliſé par ſa conduite, & ainſi il exhortoit ſon peuple à ſe choiſir un autre Evêque. A la lecture de cette Lettre, les Evêques du Concile, touchés des ſentimens que l'humilité inſpiroit à un ſi ſaint Evêque, ne purent retenir leurs larmes. Ils ne ſtatuerent rien alors; mais ils convinrent de ſe rendre à Soiſſons pour la Fête de l'Epiphanie, afin de décider cette affaire, & quelques autres qui les appelloient en cette Ville.

Vers l'An 1213: Concile de Beauvais.

Les Evêques étant aſſemblés à Soiſſons au jour marqué, furent d'avis de rappeller S. Godefroi à ſon Egliſe. Ils manderent à Soiſſons par ordre du Roi, Henri Abbé du Mont S. Quentin & un Moine de Clugni d'une grande réputation nommé Hubert. Ils les envoyerent à la grande Chartreuſe avec des Lettres pour Godefroi & pour les Chartreux. Ils prioient ceux-ci & leur ordonnoient de renvoyer inceſſamment le S. Evêque à ſon Egliſe. Dans la Lettre qu'ils écrivirent à Godefroi, ils lui faiſoient des reproches de ce qu'il avoit abandonné ainſi ſon troupeau contre les Canons, & lui marquoient qu'il offenſoit beaucoup plus le Seigneur, en laiſſant ſes oüailles ſans conducteur, qu'il ne pouvoit mériter en menant la vie la plus auſtere dans une ſolitude. Enfin ils lui ordonnoient de venir reprendre le gouvernement de ſon Egliſe.

Concile de Soiſſons. *Vit. S. Godef. l. 3. c. 10.*

Godefroi obligé de quitter la Chartreuſe.

Godefroi ayant reçu ces Lettres, ſe jetta aux pieds de ſes chers Chartreux, en les conjurant avec larmes de ne pas permettre qu'on l'arrachât d'avec

Vers l'An 1113. eux. Ils pleurerent avec lui : mais ils répondirent qu'ils ne pouvoient réſiſter à l'autorité du Roi & à celle des Evêques. Ainſi ils le congedierent malgré eux & malgré lui. Il demeura dans la Chartreuſe depuis la Fête de S. Nicolas ſixiéme Decembre juſqu'au commencement du Carême. Avant que de ſe rendre à Amiens, il alla à Rheims où le Legat Conon tenoit un nouveau Concile. L'Archevêque Radulfe preſenta Godefroi aux Prelats aſſemblés. On fut ſurpris de voir l'état où les macérations l'avoient réduit. Car il étoit ſi extenué par ſes auſterités, qu'à peine pouvoit-il ſe ſoûtenir. Le Legat qui préſidoit au Concile, lui fit une réprimande aſſez vive ſur ce qu'il avoit quitté ſon Siege, & lui ordonna d'y retourner inceſſamment. Godefroi obéit avec humilité. Il fut reçu à Amiens avec de grandes démonſtrations de joie, mais il mourut peu de temps après, comme nous le dirons en ſon lieu.

Concile de Rheims. *Vita Godef. l. 3. c. 11.*

Nous n'avons plus les Actes des divers Conciles que Conon tint en France. Le ſujet principal étoit de remedier aux troubles de l'Egliſe à l'occaſion des Inveſtitures accordées par violence à l'Empereur Henri V : ce qui n'empêchoit pas qu'on n'y traitât auſſi de pluſieurs affaires occurrentes. Il n'y a pas lieu de douter, par exemple, que dans le Concile de Beauvais, & dans celui de Soiſſons, dont nous venons de parler, on n'ait pris des meſures pour arrêter le progrès d'une nouvelle Secte de Manichéens qu'on venoit de découvrir dans le Soiſſonnois. Ces Sectaires dogmatiſoient en ſûreté dans quelques Villages du Dioceſe de Soiſſons, par la connivence de

Jean Comte de cette Ville, qui étoit un homme ſans religion. Ils enſeignoient que le Fils de Dieu incarné pour nous n'étoit qu'un phantôme; que le Baptême conferé aux enfans ne leur ſervoit de rien; que le Mariage étoit une abomination; qu'il n'étoit pas permis de manger de rien qui eût eu vie, & qu'il ne falloit faire aucune diſtinction entre les Cimetieres & toute autre terre. Leurs mœurs étoient encore plus abominables que leur doctrine. Ils tenoient leurs conventicules pendant la nuit dans des lieux cachés; & après quelques cérémonies de leurs infames myſteres, ils éteignoient toutes les lumieres & ſe livroient enſuite à la brutalité de leurs paſſions. Rien n'eſt plus cruel que la ſuperſtition & la débauche. Ces infames hérétiques tuoient quelquefois de jeunes enfans, en brûloient les corps; & des cendres ils en compoſoient une ſorte de pain, qu'ils faiſoient manger à ceux qu'ils initioient à leur Secte. En un mot, c'étoient de fideles diſciples des hérétiques d'Orleans, dont nous avons parlé dans le tome précédent.

* Vers l'An 1213. *Guibert. de Vit. ſua. l. 3. c. 16.* Secte de Manichéens découverte à Soiſſons.

Jean Comte de Soiſſons qui étoit un impie declaré, protegeoit ouvertement ces Sectaires, & il ſoûtenoit comme eux que les femmes devoient être communes. Quand celui qui commande, n'a point de Religion, l'impieté fait bien des progrès. *Ibid. c. 15.*

La protection de ce méchant homme, inſpira plus de hardieſſe aux Manichéens, qui croyant n'avoir plus rien à craindre, s'obſerverent moins. Ils furent bientôt découverts par la vigilance de Liſiard Evêque de Soiſſons. Le Chef de ces hérétiques étoit

Vers l'An 1113. un nommé Clementius de Buſſi-le-long, Village proche de Soiſſons, homme ſans lettres, & par là même plus entêté. Il fut arrêté avec ſon frere Ebrard & une femme qu'ils avoient engagée dans la même ſecte. On les préſenta à l'Evêque, & on les accuſa devant lui d'être hérétiques & de tenir des aſſemblées particulieres. Clementius, s'entendant appeller *Héretique* dit à l'Evêque : » Seigneur, n'avez-vous
Guib. l. 3. de Vit. ſua. c. 16. » pas lu ces deux mots dans l'Evangile, *Beati eritis* ? » Car il étoit ſi ignorant, qu'il croyoit que le mot *eritis* ſignifioit *Hérétique*, & que Nôtre-Seigneur avoit dit par là, *heureux les hérétiques.*

L'Evêque les interrogea juridiquement ſur leur creance, & ſur leurs aſſemblées. Ils ne purent nier qu'ils n'en tinſſent de ſecrettes : mais ils nierent avec beaucoup d'impudence tous les dogmes pernicieux qu'ils enſeignoient. L'Evêque leur demanda nommément ce qu'ils penſoient du Baptême des enfans : ils répondirent : » Nous penſons ce que vous enſeignez ; ils firent la même réponſe à quelques queſtions que leur propoſa Guibert Abbé de Nogent qui étoit preſent, & de qui nous avons la relation de ce qui ſe paſſa à ce ſujet. Cet Abbé voyant qu'on ne pouvoit faire avoüer leurs erreurs à ces malheureux, parceque ſuivant la maxime des Priſcillianiſtes le parjure ne leur coûtoit rien, dit à l'Evêque : » Puiſque vous avez des témoins (*a*) qui les ont
Hérétiques condamnés à ſubir l'épreuve de l'eau froide. » entendus dogmatiſer, faites-leur ſubir l'épreuve du

(*a*) On lit dans l'édition du P. Dacheri *quoniam abſunt teſtes.* Mais il me paroit certain qu'il faut lire *adſunt*, la ſuite le démontre. Car Guibert ajoute incontinent après, qu'il y avoit là une Dame que ces hérétiques avoient ſéduite pendant un an, & un Diacre qui avoit entendu Clementius débiter ſes dogmes pernicieux.

jugement

jugement de Dieu. On choisit pour les convaincre ce qu'on nomme le jugement de l'eau froide. Vers l'An 1113.

L'Evêque célébra donc la Messe, & communia les accusés en leur disant: » Que le Corps & le » Sang de Jesus-Christ vous servent d'épreuve. » Ensuite le Prelat accompagné de Pierre son Archidiacre, alla en procession à la cuve pleine d'eau qui devoit servir à l'épreuve. Il récita les Litanies avec larmes; & après les exorcismes en usage pour ces sortes d'épreuves, il fit jurer les accusés qu'ils n'avoient ni cru, ni enseigné rien de contraire à la foi Catholique. Après quoi on jetta Clementius dans la cuve, où il surnagea comme un rameau, ce qui le fit juger coupable. Alors Ebrard ne voulut pas attendre qu'on le mît dans l'eau. Il confessa publiquement ses erreurs, sans cependant en marquer de repentir: c'est pourquoi il fut mis en prison avec son frere Clementius. On prit dans la foule que ce spectacle avoit attirée, deux autres hérétiques du Village de Dormans, & ils furent aussi resserrés en prison. L'Evêque de Soissons avant que de rendre sa Sentence, alla avec l'Abbé Guibert au Concile qui se tenoit alors à Beauvais, pour consulter les Peres du Concile sur ce qu'il avoit à faire. Mais pendant son absence le peuple de Soissons craignant la douceur des Juges Ecclesiastiques, força la prison, en enleva les Hérétiques, & les brûla vifs hors de la Ville.

Hérétiques brûlés vifs par le peuple de Soissons.

Le Concile de Beauvais que Lisiard alla consulter, est celui que le Legat Conon y tenoit, quand on reçut des Lettres de S. Godefroi, & l'on en indiqua un autre à Soissons pour être plus à portée de combat-

L'An 1113. tre les reſtes de cette Secte. Elle n'oſa plus ſe montrer dans ces cantons; cependant on ne put s'applaudir de l'avoir éteinte. L'héréſie eſt une hydre: à peine en a-t-on coupé une tête, qu'il en renaît une autre. Les coups qu'on venoit de porter à celle dont nous parlons, la rendirent plus timide & plus artificieuſe. Mais après s'être quelque temps répanduë ſourdement, on la vit reparoître dans la Bretagne & dans l'Aquitaine, ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

Malgré ces orages paſſagers que l'eſprit d'erreur & de ténebres excitoit de temps en temps pour éteindre la lumiere de la foi dans quelques-unes de nos Provinces, la Religion continuoit d'y produire les plus précieux fruits de ſainteté, ſur-tout par l'établiſſement de quelques nouveaux Ordres Religieux, qui s'accrurent ou qui ſe formerent alors, & qui furent comme des corps de réſerve pour la défenſe de l'Egliſe, & des aſyles toûjours ouverts à la pieté, pour l'édification des peuples & pour la gloire de la Religion.

On n'avoit vû juſqu'alors, à proprement parler, que deux ſortes de Religieux; les uns qui réüniſſant les fonctions de la vie Cléricale avec les exercices de la vie Cénobitique, étoient deſtinés à travailler au ſalut du prochain, & à leur propre perfection; les autres qui faiſant profeſſion de la vie Monaſtique ſous divers Inſtituts, devoient par leur état s'enſevelir dans la retraite, & s'y dévoüer aux auſterités de la pénitence, uniquement occupés à ſe combattre eux-mêmes, à fuir le monde, & à chanter les loüanges de Dieu. Le Pape Paſcal II érigea l'an 1113 un nouvel

Ordre militaire de Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem.

Ordre, qui eſt en même-temps Religieux & Militaire, & dans lequel on vit l'alliance de la pieté & de la bravoure, de l'humilité chrétienne & de la fierté martiale, des exercices de la charité avec ceux de la guerre. Les ſujets qui le compoſent, font profeſſion d'être tout à la fois de fervens Religieux & de généreux guerriers. Mais ils ne ſont deſtinés par leur Inſtitut qu'à combattre les ennemis du nom Chrétien; & les palmes qu'ils cueillent, ne doivent être teintes que du ſang des Infideles. Je parle de l'Ordre militaire des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, qui par les premiers Inſtitutteurs auxquels il doit ſa naiſſance, appartient à l'Egliſe de France. En voici l'origine. L'An 1113.

Origine de l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem.

Dès avant la conquête de Jeruſalem des Marchands d'Amalfi Ville d'Italie, faiſant leur négoce en Egypte, obtinrent du Soudan la permiſſion d'établir un Hôpital à Jeruſalem, pour y recevoir les Pélerins Chrétiens, & leur épargner par là une partie des avanies & des mauvais traitemens qu'ils avoient à eſſuyer des Sarrazins, & même des Grecs Schiſmatiques. Ils firent bâtir en l'honneur de la Vierge une Egliſe proche le S. Sépulchre, où ils mirent des Moines Latins, & cette Egliſe fut nommée *Sainte Marie la Latine*. On établit auprès, deux Hôpitaux, un pour les hommes Pélerins, dédié en l'honneur de S. Jean-Baptiſte, & un autre en l'honneur de Sainte Magdelaine pour les femmes qui venoient viſiter les SS. lieux. Le Bienheureux Gerard natif de Martigues en Provence, perſonnage d'une grande prudence & d'une grande vertu, étoit Directeur de l'Hôpital de S. Jean, quand les Chrétiens ſo

L'An 1113. rendirent maîtres de Jeruſalem. Godefroi de Boüillon charmé de la pieté de ceux qui ſous la conduite de Gerard, s'étoient devoüés au ſervice des malades & des Pélerins, fit de grands biens à l'Hôpital. Son frere Baudoüin qui lui ſucceda, reconnut auſſi l'utilité de cet établiſſement, & lui accorda ſa protection. Comme pluſieurs Croiſés édifiés de la charité de ceux qui deſſervoient l'Hôpital, ſe conſacrerent eux & leurs biens au même exercice de pieté; les freres Hoſpitaliers furent en état, non ſeulement de loger les Pélerins, mais encore de les défendre & de les eſcorter contre les avanies des Sarrazins. C'étoient de braves guerriers, à qui la pieté & la cauſe pour laquelle ils combattoient, inſpiroient une nouvelle valeur. Fiers & redoutables ennemis des Sarrazins hors de Jeruſalem, ils étoient dans l'intérieur de l'Hôpital d'humbles ſerviteurs des malades. Auſteres à eux-mêmes & pleins d'une généreuſe charité pour les autres, ils ne mangeoient que du pain fait de ſon & de la plus groſſiere farine, réſervant la plus pure pour la nourriture des malades & des Pélerins.

Jac. Vitriac.

Pour perpétuer ce pieux établiſſement, Gerard crut qu'il falloit fixer les Freres Hoſpitaliers par des vœux. Le Patriarche de Jeruſalem ayant fort goûté cette propoſition, Gerard & ſes compagnons firent entre les mains de ce Prelat les trois vœux de Religion. Le Pape Paſcal approuva cet Inſtitut par une Bulle, où il marque qu'il met ſous la protection ſpeciale du S. Siege & de S. Pierre, l'Hôpital de S. Jean-Baptiſte de Jeruſalem, auſſi bien que les Maiſons qui en dépendent dans les diver-

ſes parties du monde; & il nomme pour la France la Maiſon de S. Gilles & celle de Bar. Il confirme toutes les donations faites à l'Hôpital, & ordonne qu'après la mort de Gérard, le Superieur ne poutra être élu que par les Freres Profès de l'Hôpital. La Bulle eſt datée de Benevent le 15 de Février l'an 1113. L'An 1113.

Les Hoſpitaliers pritent l'habit noir avec une Croix blanche de linge, terminée par huits pointes. Le B. Gérard ne leur donna d'autre Regle, que des leçons & des exemples d'humilité & de charité. Mais après ſa mort atrivée vers l'an 1118, Raimond du Pui de la Province de Vienne, ayant été élu Grand-Maître, fit pour ſon Ordre des Statuts que j'ai cru qu'on liroit avec plaiſir & avec édification. On y voit que dès ce temps-là les Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem, nommés aujourd'hui Chevaliers de Malte, avoient des Hoſpices ou des Commanderies, dans leſquelles pluſieurs Chevaliers vivoient en Communauté. Voici comment s'explique Raimond dans cette Regle.

» Au nom du Seigneur, Ainſi-ſoit-il : Je Raimond *Ex Cancell. Ord.* » ſerviteur des pauvres de Jeſus-Chriſt & Supetieur » de l'Hôpital de Jeruſalem, de l'avis de tout le » Chapitre des Freres Clercs & Laïques, jai dreſſé » ces Statuts dans la Maiſon de l'Hôpital de Jeru- » ſalem. J'ordonne d'abord que tous les Freres qui » ſe dévoüent au ſervice des pauvres, obſervent les » trois vœux qu'ils font à Dieu, ſçavoir la chaſteté, » l'obéiſſance & la pauvreté, c'eſt-à-dire le vœu de » vivre ſans avoir rien en propre, & d'obéir à ce que » leur commanderont leurs Maîtres ; qu'ils n'exi-

Parmi les preuves de l'Hiſtoire de Malte. T. 1.

Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jeruſalem.

Vers l'An 1113. Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean.

» gent rien comme leur érant dû, ſi ce n'eſt du » pain, de l'eau, & le vêtemenr qu'on leur promet; » & que leur habillement ſoir vil, parce que les » pauvres deſquels nous faiſons gloire d'être les ſer- » viteurs, ne ſont couverts que de vieux haillons, » & qu'il eſt honteux que les ſerviteurs ſoient mieux » vêtus que les Maîtres. » Raimond preſcrir enſuite divers Reglemens dont voici le précis.

Que les Freres ſe comportent avec modeſtie & decence dans l'Egliſe; que les Clercs ſervent à l'Autel revêtus d'Aubes; que le Prêtre ſoit aſſiſté d'un Diacre, d'un Soûdiacre, & s'il eſt neceſſaire d'un aurre Clerc, & qu'il y ait jour & nuit du luminaire dans l'Egliſe: Que le Prêtre ſoit revêtu de l'Aube, lors qu'il viſite les malades, & qu'il leur porte le Corps du Seigneur, qu'il ſoit précedé par un Diacre ou un Soûdiacre, ou un Acolythe, porrant de l'eau benite & un cierge dans une lanterne.

Quand les Freres feront voyage, qu'ils n'aillent point ſeuls. Mais qu'ils ayenr toûjours un ou deux compagnons, qui leur ſeront aſſignés par le Maître, & qu'ils ſe comporrenr avec tant de circonſpection, qu'ils ne faſſenr rien qui puiſſe ſcandaliſer; qu'ils s'obſervent les uns les aurres, pour conſerver leur chaſteté, ſur-tout quand ils ſeronr dans un lieu où il y a des femmes. Ils ne ſouffriront pas que les femmes leur lavent le viſage ou les pieds, ni qu'elles faſſent leurs lits.

Quand on les envoyera recuëillir des aumônes pour les pauvres, on aſſociera enſemble des Freres Clercs & des Freres Laïques. Ils demanderont l'hoſ-

pitalité à quelque honnête perſonne par charité. Si on la leur refuſe, ils pourront acheter quelque choſe pour ſe nourrir ; mais ils n'acheteront qu'une ſorte de mets. Vers l'An 1113. Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean.

En recuëillant les aumônes, ils ne recevront ni gages ni terre ; & ils envoyeront ce qu'on aura donné au Maître, qui le fera remettre aux pauvres de l'Hôpital. De toutes les Obediences le Maître aura le tiers du pain, du vin, & des autres nourritures ; & ce qui lui reſtera, il le joindra aux aumônes qu'il envoiera à Jeruſalem.

Il n'y aura que ceux qui auront été choiſis par le Maître & par le Chapitre, qui iront recuëillir les aumônes. En quelque Obedience qu'ils aillent, ils y logeront & mangeront comme les autres Freres. Qu'ils ne ſoient jamais dans les ténébres, & qu'en quelque maiſon qu'ils logent, ils ayent de la lumiere devant eux. Nous défendons aux Freres de porter des habits peu convenables à nôtre Ordre, tels que des peaux de bêtes fauves. Ils ne feront que deux repas par jour ; & le Mercredi & le Samedi ils ne mangeront pas de chair, non plus que depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâque.

Quand quelqu'un des Freres aura commis quelque faute contre la pureté, ſi ſon peché eſt ſecret, il fera une penitence ſecrete & convenable, telle qu'on la lui impoſera. Mais ſi le peché a éclaté, on le punira dans le lieu où il a peché ; & le Dimanche quand le peuple ſort de la Meſſe, on le dépoüillera de ſes habits, & à la vûë de tout le monde, il ſera fouetté par le Maître, ou par le Frere à qui le Maître aura ordon-

Vers l'An 1113. né de le faire. S'il promet de ſe corriger, on le recevra dans la Maiſon : mais on le traitera comme un étranger pendant un an, après lequel les Freres feront ce qu'ils jugeront convenable.

Premiers Statuts des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean.

Pour les autres fautes moins grieves, on ordonne de jeûner au pain & à l'eau, & de manger à terre pendant quarante jours. Si un Frere paroît incorrigible, le Grand-Maître ordonne qu'on le lui envoye à pied, afin qu'il le corrige.

On gardera le ſilence à table. Perſonne ne boira après Complies, & les Freres ne parleront point, quand ils ſeront couchés.

Si on trouve que quelqu'un des Freres ait quelque argent en propre, qu'il ait caché au Maître, on lui attachera cet argent au cou, & le Maître le fera foüetter très rudement en préſence de tous les Freres. De plus il le condamnera à quarante jours de pénitence, pendant leſquels il jeûnera le Mercredi & le Vendredi au pain & à l'eau.

Quand un Frere meurt dans une Obedience, tous les Freres offriront pour lui à la Meſſe un cierge & un écu qui ſera pour les pauvres. On chantera pour lui trente Meſſes. Les Clercs réciteront pour lui le Pſeautier, & les Laïques diront cent cinquante *Pater noſter* &c.

Tous les Freres en l'honneur de Dieu & de la Sainte Croix porteront des Croix ſur leur Chappe & ſur leur manteau ; afin que Dieu par la vertu de cet étendart nous délivre des embûches du Démon. Tels furent les premiers Statuts de l'Ordre Militaire des Hoſpitaliers de S. Jean, dits aujourdhui Chevaliers de Malte.

Les

Les Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem furent dans la ſuite la plus ferme défenſe de la terre Sainte. Le Royaume de Jeruſalem environné de toutes parts de puiſſans ennemis, ne ſe ſoûtenoit que par la valeur des Heros qui voloient à ſon ſecours. Godefroi de Bouillon qui l'avoit conquis, & qui en fut le premier Roi, étoit mort dès l'an 1100, après avoir été l'admiration de ſon ſiecle, la gloire de la France, & celle de la Religion, autant par ſes vertus Chrétiennes, que par ſes qualités héroïques. Sa modeſtie fut encore plus grande que les honneurs où ſa bravoure l'éleva. Contraint d'accepter le Royaume de Jeruſalem, il refuſa toûjours d'en porter la Couronne, diſant qu'il ne convenoit pas à un Chrétien, d'en porter une Royale dans un lieu, où Jeſus-Chriſt n'en avoit porté qu'une d'épines. Vers l'An 1113.

Baudoüin ſon frere qui étoit Comte d'Edeſſe, lui ſucceda. Il avoit la bravoure de Godefroi, mais il n'en eut pas la prudence ; & quelques combats où une valeur téméraire l'avoit engagé, mirent en danger ſon Royaume. Les François n'omirent rien pour conſerver une conquête dont ils avoient eu la principale gloire. Une nouvelle armée de Croiſés partit l'an 1102 ſous la conduite de Guillaume Comte de Poitiers, d'Etienne Comte de Blois, & de pluſieurs Seigneurs François. Mais cette armée fut preſque entierement défaite par les Turcs, & il n'en arriva à Jeruſalem qu'une partie.

Boëmond Prince d'Antioche étoit venu en Italie, & de là en France l'an 1105. Il y épouſa la Princeſſe Conſtance fille du Roi Philippe. Le mariage ſe fit à

Vers l'An 1113. Chartres ; & après la cérémonie Boëmond monta dans la tribune devant l'Autel de la Vierge, & racontant ſes exploits & ſes avantures avec une éloquence vive & militaire, il exhorta l'illuſtre & nombreuſe aſſemblée qui l'écoutoit, à ſecourir la Paleſtine. Le Pape Paſcal avoit envoyé avec lui en qualité de Legat Brunon Evêque de Segni, qui tint pour le même ſujet un Concile à Poitiers, où Boëmond harangua encore, pour animer les Seigneurs à prendre la Croix pour la délivrance des Chrétiens, qui gémiſſoient dans les fers des Sarraſins. Il avoit lui-même été priſonnier de ces Barbares ; & il avoit fait vœu que s'il en étoit délivré, il iroit en pélerinage à S. Leonard du Poitou. Il acquitta ſon vœu, & ſuſpendit au tombeau de ce Saint des chaînes d'argent en témoignage de la délivrance de ſa captivité.

Orderic. l. XI. p. 817.

Ganfrid. Veſſens. t. 2. Bibl. Labb. p. 297.

On fit dans toute la France de grands honneurs à Boëmond, & pluſieurs Seigneurs le prioient de tenir leurs enfans ſur les ſacrés Fonts. Il les nommoit Marc, qui étoit ſon nom. Car Boëmond n'étoit qu'un ſobriquet, que ſon pere lui avoit donné à l'occaſion d'un conte qu'on faiſoit d'un Geant fabuleux, appellé Boëmond. Le Prince d'Antioche ayant levé de bonnes troupes en France & en Italie, repaſſa en Orient, où il continua à faire des exploits dignes de ſa réputation. Mais il mourut dans la Poüille quelques années après à un ſecond voyage qu'il fit en Italie ; & le brave Tancrede ſon neveu ne lui ſurvêcut pas long-temps.

Order. l. XI.

Les Freres Hoſpitaliers, autrement, les Chevaliers de S. Jean, qui ne ſe diſtinguoient pas moins

par leur bravoure que par leur pieté, parurent remplacer ces heros, & devinrent bientôt la terreur des Sarrasins, la sauvegarde des Pélerins, & comme le rempart de Jerusalem. Aussi cet Ordre Militaire se multiplia considerablement en peu de temps, & acquit dans tous les Royaumes d'Occident de grands biens, qui furent employés à la défense des lieux SS, & au soulagement des malades. Vers l'An 1113.

Les Solitaires de la Chartreuse qui ne livroient de combats qu'aux ennemis domestiques du salut, commençoient aussi à se multiplier par divers établissemens. Cet Institut dont la solitude, la pénitence, & la contemplation sont l'ame, donnoit à la France une édification qui en facilita le progrès. Cependant cet Ordre n'avoit encore aucune Regle écrite. L'esprit de S. Bruno qui animoit ces SS. Religieux, leur en tenoit lieu. On craignit néanmoins que la ferveur ne venant à diminuer, on ne se relâchât des observances que le S.' Instituteur avoit établies. C'est pourquoi S. Hugues Evêque de Grenoble, qui s'interessoit toûjours à la conservation d'un établissement, auquel il avoit tant contribué, pria Guiguon, ou Guigues cinquiéme Prieur de la grande Chartreuse, de mettre par écrit les usages de son Ordre. Guigues le fit par un Recueil qui contient 80. Chapitres, & qui est adressé à Bernard Prieur de la Chartreuse des Portes, à Humbert Prieur de celle de S. Sulpice, & à Milon Prieur de Majoréve. Les six premiers Chapitres renferment les observances touchant l'Office Divin. Voici un précis de ce qu'il y a de plus remarquable dans les autres.

Vers l'An 1113. Premiers Statuts des Chartreux. C. 7. *Conſuetud. Guig. t. 1. Ann. Carthuſ.*

Tous les Samedis après None, les Freres s'aſſembleront dans le Cloître, pour vacquer à la lecture, ou faire d'autres choſes qui leur paroîtront neceſſaires; & ils ſe confeſſeront ce jour là au Prieur, ou à ceux que le Prieur aura marqués. Le Dimanche après Prime, on tiendra le Chapitre. Après quoi les Freres étant retournés dans leurs Cellules, on ſonnera la Meſſe, à moins que le Prêtre n'ait quelque empêchement, qui la faſſe differer juſqu'à l'heure de Tierce. Après None, ils s'aſſembleront dans le Cloître pour s'entrerenir de choſes utiles, & pendant ce temps-là ils demanderont au Sacriſtain de l'encre, du parchemin, des plumes, du crayon, & des livres, ſoit pour les tranſcrire, ſoit pour les lire. Ils recevront auſſi du Cuiſinier des légumes, du ſel, & les autres choſes neceſſaires; & après ſouper on leur donnera à chacun un pain bis (*a*) comme à des pauvres de Jeſus-Chriſt.

C. 9. On ne raſera les Freres que ſix fois l'an, c'eſt-à-dire, les veilles de Pâque, de la Pentecôte, de l'Aſſomption, de la Touſſaints, de Noël, du Mercredi des Cendres; & ils garderont le ſilence pendant qu'on les raſera. Les veilles de S. Jacques, de S. Laurent, de S. Barthelemi, de S. Mathieu de S. Simon & S. Jude on ne dira pas la Meſſe. Dans les autres Fêtes de douze Leçons, quand on ne dit pas de Capitule, on ne dit pas la Meſſe. On ne laiſſera entrer dans le Chœur

(*a*) Il y a dans le texte *ſingulas tortas*. On voit par un article du 34. Chapitre que *torta* eſt du pain bis, car on y dit *Panis quamvis de tritico torta eſt: album enim panem non edimus*. On donne encore aujourd'hui aux Chartreux un morceau de pain bis avec du pain blanc, comme le remarque Dom Innocent Prieur de la grande Chartreuſe dans ſon Commentaire ſur *les Coutumes de Guigues*.

que les Hôtes qui ſont Religieux, avec leſquels il eſt permis de parler dans le Cloître. L'An 1113.

Premiers Statuts des Chartreux.

Quand un Frere eſt à l'extremité, la Communauté s'aſſemble pour le viſiter. Le Prêtre en entrant jette de l'eau benite, & il dit : *La paix à cette maiſon*; enſuite le malade ſe confeſſe. Après l'abſolution le Prêtre dit, *Salvum fac ſervum tuum*, &c. Enſuite on récite les Pſeaumes Penitentiaux, & après chaque Pſeaume on lui fait une onction de l'huile des malades. Après quoi on lui eſſuye la bouche; & tous les Freres vont lui donner le baiſer, pour lui dire adieu. Il reçoit enſuite le Viatique, pendant que les aſſiſtans chantent *Hoc Corpus*, &c. Dès qu'il entre en agonie, la Communauté ſe raſſemble, à moins qu'on ne ſoit actuellement à l'Office. En ce cas le Prieur & quelques Religieux qu'il nommera, ſe rendront auprès du mourant, le mettront à terre ſur la cendre benite, & réciteront les Litanies. Le jour qu'on enterre un mort, les Freres pour ſe procurer quelque conſolation, mangeront enſemble, & ils feront deux repas; à moins que ce ne ſoit un jour de jeûne d'Egliſe. Toutes les ſemaines on dira une Meſſe, tant pour les bienfaiteurs que pour ceux qui demeurent en ce lieu, & généralement pour tous les fideles trépaſſés : » Car, dit Gui- » gues, on chante ici rarement la Meſſe; parce que nô- » tre principale étude eſt d'obſerver le ſilence & de » garder la ſolitude de nôtre Cellule. Nous croyons » que parmi les exercices de la diſcipline réguliere, » rien n'eſt plus difficile & ne coûte plus à la nature, » que le ſilence & la retraite de la ſolitude. Gui- gues dit dans un autre endroit : » Nous n'approu-

C. 12.

C. 14.

C. 41.

L'An. 1123. Premiers Statuts des Chartreux.

» vons pas ceux qui ſont toûjours prêts à faire un » bon, repas & à chanter des Meſſes toutes les fois » que les Seculiers leur offrent quelque argent pour » les morts. Cette coûtume ôte l'abſtinence & rend » venales les prieres : car on fait autant de feſtins, » qu'on chante de Meſſes. » C'eſt qu'en effet l'Anniverſaire pour un mort étoit communément ſuivi d'un grand repas ; & nous avons ſouvent vû dans cette hiſtoire de ces repas fondés.

15. Le Prieur doit être Prêtre, ou en état d'être promû à la Prêtriſe. Il eſt élu par toute la Communauté après un jeûne de trois jours. Pour donner l'exemple à tous, après avoir paſſé quatre ſemaines en ſa Cellule dans le Cloître des Moines, il doit en paſſer une cinquiéme dans la maiſon des Freres Lais ; mais il ne doit pas ſortir hors des limites du deſert.

19. On recevra les Hôtes avec charité, & on leur donnera des mets & des lits ſemblables à ceux qu'on donne aux Moines.

21. Nous ne ſouffrons pas que les femmes entrent dans l'étenduë des limites de la maiſon.

27. Nous ne recevons pas d'enfans dans le Monaſtere, ni de Novices qui n'ayent au moins vingt ans.

28. La plûpart des Moines de la Chartreuſe s'occuperont à tranſcrire des Livres ; afin, dit Guigues, que ne pouvant plus prêcher la parole de Dieu de vive voix, ils le faſſent en quelque ſorte de la main. On donnoit à chacun tous les inſtrumens neceſſaires pour écrire ou pour faire quelque autre métier, auſſi-bien que les uſtenciles pour faire ſa cuiſine dans ſa Cellule ; & on leur fourniſſoit le bois neceſſaire pour ſe chauffer.

Le Lundi, le Mercredi, & le Vendredi on ne mangeoit que du pain avec du ſel, & on ne buvoit que de l'eau. Le Mardi, le Jeudi, & le Samedi, chaque Religieux pouvoit ſe cuire des légumes; & le Jeudi le cuiſinier leur donnoit du fromage, des œufs, ou du poiſſon. On ne mangeoit en Avent ni œufs, ni fromage: on mêloit toûjours de l'eau au vin qu'on leur donnoit, & il n'étoit pas permis d'en boire de pur. L'An 1113. Premiers Statuts des Chartreux. 33. 34.

Quand il ſurvient quelque affaire importante, le Prieur aſſemble la Communauté, écoute tous les avis, & fait enſuite ce qu'il juge convenable. 37.

Nous nous ſervons rarement, dit Guigues, de médicamens, excepté de cauteres & de la ſaignée. Nous ſommes ſaignés cinq fois l'an, ſçavoir, après l'Octave de Pâque, après la S. Pierre; la ſeconde ſemaine de Septembre, la ſemaine qui précede l'Avent, & celle qui précede la Quinquageſime; & toutes les fois que nous ſommes ſaignés, nous faiſons deux repas trois jours de ſuite, & le premier jour, nous nous aſſemblons pour conférer enſemble. 39.

Nous ne nous ſervons pas à l'Autel d'ornemens ni de vaſes d'or ou d'argent, excepté le Calice, & le Chalumeau pour prendre le Sang du Seigneur. 40.

Guigues ajoûte enſuite pour les Freres Convers des Regles qui ſont peu différentes de celles des Moines; & il marque qu'il n'y avoit à la Chartreuſe que treize Religieux de Chœur, que le nombre des Convers étoit fixé à ſeize. Mais qu'il y en avoit alors un plus grand nombre, parce que pluſieurs étoient vieux & infirmes.

Guigues n'avoit donné à ces Reglemens que le

L'An 1113. nom de Coûtumes ou d'Obſervances, mais on leur donna dans la ſuite le nom & l'autorité de Statuts; & ils ont ſervi de fondemens à tous ceux qu'on a dreſſés dans la ſuite, pour rappeller à l'ancien eſprit de l'Ordre les Chartreux qui paroiſſoient s'en être écartés. Il nous reſte de Guigues quelques Lettres pleines de ſentimens d'une tendre pieté, & des Méditations qu'on peut voir dans la Biblioteque des PP.

Guigues étoit originaire de S. Romain au Dioceſe de Valence. Il ſucceda l'an 1110 à Jean de Toſcane dans le gouvernement de la Chartreuſe, & par ſa pieté & ſa ſageſſe, il contribua beaucoup à la propagation de cet Inſtitut. On fonda de ſon temps la Chartreuſe des Portes, celle de Durbon, celle du *Mont-Dieu*, & quelques autres.

L'Ordre de Vallombreuſe établi en France.

L'Ordre de Vallombreuſe fondé en Italie au ſiecle précedent par S. Jean Gualbert (a) commencoit auſſi à ſe répandre dans la France. Un Seigneur François revenant du pelerinage de Jeruſalem repaſſa par l'Italie, & obtint du Pape des Reliques des SS. Corneille & Cyprien, avec quelques Moines de Vallombreuſe, auxquels il promit de donner un établiſſement. André Prieur d'un Monaſtere de cet Ordre en Toſcane étoit à la tête de cette Colonie. Le Seigneur François leur donna les Reliques de S. Corneille, & leur bâtit un Monaſtere en un lieu ſitué ſur les confins du Dioceſe d'Orleans & de celui de Bourges, & qui fut nom-

Patriarch. Bituric.

(a) Le P. Mabillon tome quatriéme de ſes Annales p. 350. rapportant une Donation faite au Monaſtere de S. Miniat, laquelle eſt ſignée d'un Moine appellé Jean qui étoit Prêtre, ſoupçonne que c'eſt S. Jean Gualbert. Mais S. Jean Gualbert non ſeulement ne fut jamais Prêtre, mais par humilité il ne voulut recevoir aucun Ordre, pas même celui de Portier; c'eſt ce que les Auteurs de ſa Vie diſent en termes formels.

mé

mé *Cornilli les contres* à cauſe des Reliques de S. Cor- L'An 1113.
neille. André établit pluſieurs autres Prieurés de ſon Inſtitut, & il ſe retira enſuite dans une forêt du Berri, où par les liberalités des Seigneurs voiſins, il bâtit *Order. l. 8. p. 714.* l'Abbaye de Chezal-Benoît dont il fut premier Abbé. Ce Monaſtere devint dans la ſuite le Chef d'une Congrégation de ſon nom, laquelle a été réünie à la Congrégarion de S. Maur. André mourut ſaintement à Chezal-Benoît le 21 Janvier l'an 1112, ainſi que nous l'apprenons de la Lettre circulaire, que ſes Religieux écrivirent pour annoncer ſa mort & demander pour lui des prieres. Ils y font un bel éloge de ce S. Abbé. *T. 2. Spicil. p. 518.*

Fondation de Chezal-Benoit.

Quant au nouvel Inſtitut de Cîteaux, quoiqu'il fût fort renommé par l'auſtérité de ſa réforme, il demeura pluſieurs années ſans faire de progrès ſenſibles. C'étoit un arbre qui jetroit de profondes racines, avant que de s'élever & d'érendre ſes branches: Mais quand cet Ordre eut demeuré quelque temps obſcur, content de ſervir Dieu par l'humilité & la pauvreté, Dieu ſembla prendre plaiſir à l'exalter & à le glorifier par tout ce que la vertu peut avoir de plus éclatant aux yeux des hommes. Depuis l'établiſſement du Monaſtere de Cîteaux par S. Robert de Molême, on avoit toûjours été édifié de la pieté de la ſolitude de ces SS. Religieux: mais on étoit encore effrayé de leurs auſterités & de la rigoureuſe pauvreté qu'ils obſervoient; lorſque l'an 1113, année bien glorieuſe à la Religion, & en particulier à l'Ordre Monaſtique, un jeune Seigneur nommé Bernard, alla s'y conſacrer à toutes les rigueurs de la pénitence

L'An 1113. avec trente Compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu, & qu'il conduisit à Cîteaux comme de précieuses dépoüilles, qu'il enlevoit au monde en le quittant.

Commencemens de S. Bernard.

Bernard nâquit à Fontaines en Bourgogne d'une famille distinguée par sa noblesse. Il étoit fils de Tescelin Seigneur de ce lieu, & d'une Dame nommée Aleth originaire de Montbar. Le pere & la mere avoient l'un & l'autre une grande pieté. Aussi Dieu versa-t-il les plus abondantes bénédictions sur leur mariage. Ils eurent sept enfans, six garçons & une fille, que la mere voulut tous nourrir elle-même; afin qu'ils suçassent d'elle avec son lait son amour pour la vertu. Etant enceinte de Bernard, elle eut un songe, où il lui parut qu'elle portoit dans son sein un petit chien qui commençoit à abboyer. Ce songe l'effraya: mais un S. homme la rassûra, en lui prédisant que l'enfant qu'elle mettroit au monde, seroit un chien fidele du troupeau du Seigneur, qui ne cesseroit d'abboyer contre les loups, & qu'il auroit un talent rare pour annoncer la parole de Dieu.

Sa famille.

Vit. Bernardi Aud. Guillelm. c. 2.

Education de S. Bernard.

La pieuse Dame consolée par cette prédiction, fit élever Bernard avec un grand soin, & le donna aux Chanoines de Châtillon, pour lui enseigner les Lettres. La beauté de son esprit étonna ses Maîtres, & sa pieté les édifia encore plus. Quelque jeune qu'il fût, il donnoit aux pauvres tout l'argent qu'il pouvoit avoir, & il montroit un tendre amour pour la priere & pour la mortification. Dieu se communiqua même à lui dès son enfance par des faveurs singulieres.

La pieuse mere voyoit avec une sensible consola-

tion de ſi ſaintes inclinations dans le cœur du jeune Bernard & de ſes autres enfans. Mais quand elle les eut élevés ſi ſaintement, Dieu l'appella à lui. Elle mourut le premier jour de Septembre, on ne ſçait quelle année; & elle fut enterrée dans l'Egliſe de S. Benigne de Dijon, d'où elle fut dans la ſuite transferée à Clairvaux.

L'An 1113.

Mort d'Aleth mere de S. Bernard.

Bernard en perdant les bons exemples de ſa mere, n'en oublia pas les leçons. Il entra dans le monde avec tous les avantages & les talens qui peuvent rendre le monde aimable à un jeune Cavalier, & le faire aimer lui-même du monde. Sa nobleſſe qui étoit une des plus illuſtres de la Bourgogne, ſon eſprit vif & cultivé, la ſageſſe & la prudence qu'il ſçavoit allier avec la jeuneſſe, lui concilioient l'eſtime de ceux qui le connoiſſoient, tandis que la douceur de ſes mœurs, l'agrément de ſa converſation, & les graces de ſon viſage, relevées par une modeſtie naturelle, les prévenoient en ſa faveur, & inſpiroient de l'amitié pour lui. Mais parmi les avantages dont il étoit doüé, il en avoit de dangereux qui expoſerent ſa vertu à de grands perils. La beauté, même avec la vertu, eſt encore un écueil: celle de Bernard mit ſa chaſteté à des épreuves bien délicates. Une Dame chez qui il logea un jour, conçut pour lui une paſſion criminelle, & elle porta l'impudence juſqu'à venir la nuit à ſon lit. Le pieux jeune homme l'ayant apperçûë, ne lui répondit qu'en criant au voleur de toute ſa force; de ſorte que ſes cris redoublés éveillerent toute la maiſon. La Dame paſſionnée ſe retira couverte de confuſion, mais elle ne ſe rebuta point; &

Caractere du jeune Bernard.

Tentation où fut expoſée la chaſteté de Bernard. *Guillel. Vit. Bern. l. 1. c. 3.*

L'An 1113. ſa paſſion plus forte que la honte, la fit revenir juſqu'à trois fois pour ſolliciter Bernard au peché. Il ne lui répondit qu'en criant toûjours au voleur ; parce que cette femme vouloit lui enlever le précieux tréſor de ſa virginité.

Bernard le conſervoit avec tant de ſoin, qu'ayant un jour arrêté les yeux trop attentivement ſur une femme, il alla auſſi-tôt pour s'en punir ſe plonger dans un étang voiſin, & y demeura juſqu'à ce qu'il eut éteint la derniere étincelle du feu impur dont il avoit reſſenti quelques impreſſions. Depuis ce temps-là il fit un pacte avec ſes yeux de ne jamais regarder en face une perſonne du ſexe.

Les dangers où Bernard ſe voyoit expoſé dans le monde, lui inſpiterent aiſément le goût de la retraite & de la ſolitude. L'auſtérité de la vie des Moines de Cîteaux qui rebutoit tant de perſonnes, fut pour lui un attrait, & il prit la réſolution de s'y retirer. Il s'ouvrit de ſon deſſein à ſes freres, qui n'omirent rien pour l'en détourner. Ce qu'ils lui dirent, l'ébranla : mais le ſouvenir de ſa chere mere qu'il croyoit voir lui reprocher ſa lâcheté, l'animoit. La grace & la nature ſe livroient de rudes combats dans ſon cœur, & la victoire étoit encore incertaine, lors qu'étant entré dans une Egiſe en allant voir ſes freres, qui étoient à l'armée du Duc de Bourgogne au ſiege de Grancei, il pria le Seigneur avec larmes de lui faire connoître ſa ſainte volonté. Dès ce moment il fut tellement confirmé dans ſa vocation, que toutes ſes inquiétudes ceſſerent, & il ne ſongea plus qu'à embraſer les autres du feu dont il brûloit.

Vocation de S. Bernard à la vie Religieuſe. *Guill. vit. Bern. c. 3.*

Bernard commença par ſes freres qu'il entreprit de gagner tous à Dieu, excepté le dernier qui étoit encore trop jeune, & qu'il jugea à propos de laiſſer dans le monde pour conſoler ſon pere dans ſa vieilleſſe. Gualderic ſon oncle Seigneur de Toüillon, qui étoit un brave guerrier, fut le premier qui ſe rendit à ſes exhortations. Barthelemi frere cadet de Bernard, & qui n'étoit pas encore en âge de porter les armes, ſe laiſſa gagner le même jour. André qui étoit auſſi frere cadet de Bernard, & qui faiſoit alors ſa premiere campagne, avoit beaucoup de peine à ſe rendre, lors qu'il s'écria tout-à-coup: *Je vois ma mere.* Le ſouvenir de cette pieuſe Dame fit évanoüir toutes ſes difficultés; & il ne balança plus à renoncer à la milice ſéculiere pour ſe faire ſoldat de Jeſus-Chriſt.

L'An 1113. S. Bernard gagne à Dieu ſon oncle & ſes freres. *Guill. vit. Bernard. c. 3.*

Gui qui étoit l'aîné, avoit plus d'obſtacles que les autres, parce qu'il étoit marié. Cependant après avoir délibéré quelque temps, il répondit à Bernard qu'il le ſuivroit dans la Religion, ſuppoſé que ſa femme y conſentît: ce qu'il n'avoit pas lieu d'eſpérer d'une jeune Dame, qui avoit des enfans en bas âge à élever. Mais Bernard l'aſſura qu'elle y conſentiroit, ou qu'elle mourroit bientôt. En effet cette Dame ayant refuſé ſon conſentement à la retraite de ſon mari, tomba dangereuſement malade. Elle reconnut alors ſa faute, conſentit que ſon mari embraſſât la vie monaſtique, fit elle-même vœu de chaſteté; & quand elle eut été guérie elle ſe fit Religieuſe à Lairé proche de Dijon.

Converſion de Gui frere aîné de S. Bernard.

Gerard qui étoit le ſecond frere de Bernard, fit plus de réſiſtance. C'étoit un jeune Cavalier fort accompli, eſtimé pour ſa bravoure & fort aimé pour ſes

Vocation de S Gerard frere de S. Bernard.

L'an 1113. belles qualités. Il ſe moqua d'abord des exhortations de Bernard, qui l'invitoit à ſe faire Moine avec lui. Mais Bernard plein de foi lui dit; » Il n'y aura que l'af- » fliction qui vous éclairera » & lui mettant la main ſur le côté, il ajoûta : » Le jour viendra, & il viendra » bientôt, qu'une lance perçant ce côté, donnera en- » trée juſqu'à vôtre cœur aux avis ſalutaires que vous » rejettez. » En effet, peu de jours après, Gerard ayant été ſurpris par ſes ennemis, reçut un coup de lance dans le côté, & fut fait priſonnier.

Bernard alla auſſi-tôt pour le voir & pour le conſoler : mais on ne lui permit pas de lui parler. Il lui cria par la porte de la priſon : » Mon frere Gerard, ſçachez » que nous entrerons bientôt dans le Monaſtere. Pour » vous, ſi vous ne pouvez pas nous ſuivre, ſoyez ici » Moine, & que vôtre priſon ſoit vôtre Monaſtere ». Gerard étoit bien changé : ayant été délivré miraculeuſement peu de temps après, il rompit auſſi les chaînes qui l'attachoient au monde.

Converſion de Hugues ami de S. Bernard.

Bernard ayant gagné à Dieu tous ſes freres & ſon oncle, fit miſſion auprès des jeunes Seigneurs ſes amis & ſes parens. La conquête de Hugues de Mâcon lui coûta beaucoup. C'étoit un jeune homme d'une grande Nobleſſe, qui avoit de grands talens, & dont le monde avoit conçu de grandes eſpérances. Il étoit ami particulier de Bernard; & quand il apprit ſa converſion, il ne put s'empêcher de le pleurer comme un ami qu'il perdoit, & qui mouroit au monde; tandis que Bernard de ſon côté pleuroit Hugues, comme un ami qui vouloit ſe perdre avec le monde, dont il paroiſſoit enchanté. Bernard l'étant allé voir pour pren-

dre congé de lui, ils ne purent ſe parler en s'abordant L'An 1113.
que par les larmes qu'ils verſerent, & qui avoient des motifs bien différens : mais enfin Bernard ayant parlé, il triompha. Hugues cedant aux mouvemens de la grace & aux ſentimens de l'amitié, s'engagea de ſuivre ſon ami dans la retraite ; & Bernard s'en retourna comblé de la plus ſenſible conſolation.

Mais Hugues perdit bientôt ſa vocation, & il ne réſiſta pas à quelques railleries qu'il eut à eſſuyer ſur le pieux deſſein qu'il avoit formé. Bernard qui en fut averti, retourna pour lui reprocher ſon inconſtance. Il le trouva obſédé d'une foule de faux amis, qui craignant que Bernard ne le regagnât, les obſervoient, pour ne pas les laiſſer ſeuls. Dieu y pourvut : comme ils étoient tous enſemble aſſis à la campagne, il ſurvint tout-à-coup une groſſe pluye. Auſſitôt tous ces jeunes Seigneurs ſe diſperſerent pour ſe mettre à couvert. Hugues vouloit auſſi s'en aller ; mais Bernard le retenant lui dit : » Vous eſſuyerez ici » l'orage avec moi. » & il lui parla enſuite avec tant de force, qu'il fit renaître dans ſon cœur les ſentimens que le reſpect humain y avoit étouffés. Hugues ſuivit avec tant de courage ſa vocation, qu'il fut choiſi pour être le premier Abbé de Pontigni, d'où il fut enſuite tiré pour être élevé ſur le Siege d'Auxerre.

Rien ne réſiſtoit à la vive éloquence & aux douces inſinuations de Bernard : il enlevoit au monde tous ceux qu'il entreprenoit de gagner à Dieu. La choſe alla ſi loin, que les meres cachoient leurs enfans, & les femmes l'empêchoient de parler à leurs maris, de peur qu'il ne les portât à ſe faire Moines. Enfin, par *Guillelm. vit. Bern. c. 3.*

L'An 1113. un miracle ſingulier de la grace, Bernard à l'âge de 22 ans vint à bout de s'aſſocier pour entrer enſemble à Cîteaux, plus de trente compagnons, d'entre ſes parens & ſes amis, dont la plûpart étoient de la principale Nobleſſe, & quelques-uns même étoient mariés. Mais comme pluſieurs avoient des affaires à terminer, avant que d'entrer en Religion, il craignit que leur ferveur ne ſe rallentît; & il eut l'autorité de les raſſembler tous dans une même maiſon à Châtillon ſur Seine, où ils firent comme un apprentiſſage de la vie Religieuſe, en attendant que tous euſſent rompu leurs liens.

Ce jour tant deſiré étant enfin arrivé, ils partirent tous enſemble pour aller conſommer leur ſacrifice à Cîteaux. Gui l'aîné des freres de Bernard trouva en partant le dernier de ſes freres, nommé Nivard qui étoit encore enfant, & qui joüoit dans la place publique avec des enfans de ſon âge. Il lui dit: » Mon fre-
Ibid. » re Nivard, nous vous laiſſons tous nos biens: la ſuc-
» ceſſion paternelle vous regarde uniquement. C'eſt-
» à dire, répondit Nivard, que vous me laiſſez la ter-
» re, & que vous prenez le Ciel pour vous: le parta-
» ge n'eſt pas égal. » Nivard demeura alors avec ſon pére; mais dès qu'il fut en âge, rien ne put l'arrêter, & il ſuivit l'exemple de ſes freres. Teſcelin leur pere & Humbeline leur ſœur embraſſerent auſſi la vie Religieuſe dans la ſuite.

Etienne étoit alors Abbé de Cîteaux; & il voyoit avec peine que malgré ſes ſoins, le nombre de ſes Religieux n'augmentoit pas, lorſque Bernard ſuivi de plus de trente Compagnons, vint lui demander d'y être

être reçu l'an 1113, la quinziéme année depuis la fondation de Cîteaux. Le S. Abbé reçut avec une joye ſenſible une ſi nombreuſe & ſi floriſſante recrue. L'An 1113.

Bernard ſoûtint par ſon exemple la ferveur de ſes Compagnons, & il ſoûtenoit la ſienne en ſe rappellant les motifs de ſa converſion, & en ſe diſant ſouvent : *Bernard, à quel deſſein eſt-tu venu ici* ? Ces courtes paroles lui inſpiroient un nouveau courage, pour remplir les devoirs de la vie Religieuſe. Il ne s'occupoit qu'à faire mourir l'homme charnel, & qu'à nourrir l'homme interieur par la mortification continuelle de tous ſes ſens. Il ſe plaignoit le peu de nourriture qu'il étoit obligé de prendre, & il alloit toûjours au Refectoire comme à un ſupplice. Il portoit ſi loin la modeſtie des yeux, qu'en quittant la chambre des Novices, où il avoit demeuré un an, il ne put dire comment elle étoit conſtruite.

Son abſtinence lui cauſa de grands maux d'eſtomach & de fréquens vomiſſemens : mais la délicateſſe de ſa ſanté ne l'obligea jamais de ſe relâcher en rien de ſes auſtérités. Il ſuivoit en tout l'ordre de la Communauté ; & quand ſes forces ne lui permettoient pas de s'appliquer à des travaux pénibles, il choiſiſſoit les plus vils miniſteres, afin de compenſer la peine par l'humilité. Un jour que les Religieux étoient occupés à couper les bleds, comme Bernard n'avoit jamais manié la faucille, on lui ordonna de s'aſſeoir, & de les regarder travailler. Il en fut affligé, & demanda à Dieu le talent de pouvoir ſcier les bleds. Sa priere fut exaucée, & il devint bientôt un des plus habiles moiſſonneurs. *Guillelm. vit. Bern. c. 4.*

L'An 1113. A peine Bernard & ſes compagnons étoient arrivés à Cîteaux, que l'Abbé Etienne voyant ſon Monaſtere trop petit pour contenir le nombre des poſtulans qui y venoient tous les jours, réſolut d'établir un nouveau Monaſtere. Gautier Evêque de Chalon ſur Saone parcourut avec lui tout ſon Dioceſe, pour trouver un lieu propre. Deux Comtes du pays, Gauderic & Guillaume leur offrirent un endroit fort ſolitaire ſur la Grone. L'Abbé Etienne l'accepta, & il y envoya douze de ſes Religieux ſous la conduite de Bertrand. Les édifices furent achevés en peu de temps, ce qui montre qu'ils n'étoient pas magnifiques; & l'Egliſe fut dediée par l'Evêque de Chalon aſſiſté de Joſceram Evêque de Langres, en préſence des deux fondateurs l'an 1113, le Dimanche 18 de Mai. Ce nouveau Monaſtere appellé la Ferté, fut la premiere fille de Cîteaux : car c'eſt ainſi qu'on a nommé les Colonies qui en ſont ſorties.

Fondation de la Ferté premiere fille de Cîteaux.

L'An 1114. L'année ſuivante Hildebert Chanoine de l'Egliſe d'Auxerre, forma auſſi la réſolution de fonder un Monaſtere de cet Inſtitut dans une terre qui lui appartenoit, nommée Pontigni. Il alla pour ce ſujet à Cîteaux; & l'Abbé Etienne ayant agréé la fondation, envoya à Pontigni une nouvelle Colonie de douze Moines, auxquels il donna pour Abbé Hugues de Mâcon, qui étoit un des comgagnons de S. Bernard, & qui n'avoit pas encore une année de Profeſſion. Il fut établi Abbé par Humbald Evêque d'Auxerre, auquel il promit obéiſſance ſelon la Regle de S. Benoit. Pontigni fut la ſeconde fille de Cîteaux. Clairvaux fut la troiſiéme.

Fondation de Pontigni ſeconde fille de Cîteaux.

S. Bernard étoit depuis deux ans caché dans la ſolitude de Cîteaux comme une lumiere ſous le boiſſeau. Dieu ne tarda pas à le mettre ſur le chandelier, pour éclairer toute l'Egliſe. Il inſpira donc à l'Abbé Etienne le deſſein d'établir encore un nouveau Monaſtere de ſon Ordre. Dès que Hugues Comte de Champagne le ſçut, il offrit à Etienne un lieu ſolitaire dans le Dioceſe de Langres, appellé la Vallée d'Abſynthe, qui avoit long-temps ſervi de retraite à des brigands. Après qu'on y eut bâti à la hâte quelques cabannes pour Cellules, l'Abbé y envoya douze Moines, auxquels il donna Bernard pour Abbé. Ils y menerent une vie Angelique, & ils firent de cette caverne de voleurs une Maiſon d'oraiſon & un temple du Dieu vivant : ce qui fit qu'on changea le nom de la *Vallée d'Abſynthe*, qui fut appellée dans la ſuite, *la Vallée illuſtre*, ou Clairvaux *Clara Vallis*. L'An 1115.

Fondation de Clairvaux. S. Bernard nommé Abbé.

Joſceram Evêque de Langres (a) à qui il appartenoit de donner la bénédiction abbatiale à Bernard, étoit alors abſent. On prit le parti d'envoyer le nouvel Abbé à Châlons ſur Marne, pour la recevoir des mains de Guillaume de Champeaux, ce ſçavant Profeſſeur qui avoit été depuis peu élevé ſur le Siege de cette Ville. Bernard y alla avec un Moine de Cîteaux nommé Elbedon. Lors qu'on vit entrer dans la maiſon de l'Evêque un jeune Moine mal habillé qui n'avoit que la peau étenduë ſur les os, & qui pa-

(a) Guillaume qui a écrit la Vie de S. Bernard du vivant du Saint, dit que le Siege de Langres étoit vacant. Il s'eſt trompé, ſi par cette expreſſion il entend autre choſe, ſinon que l'Evêque de Langres étoit alors abſent de ſon Dioceſe. Car nous ſçavons certainement d'ailleurs que Joſceram qui occupoit alors ce Siege, ne mourut que pluſieurs années après.

L'An 1115. roiſſoit tout mourant, accompagné d'un Moine âgé & robuſte, on ne douta pas que ce ne fût ce dernier qui étoit deſigné Abbé : mais l'Evêque en jugea autrement. Il connut dès le premier entretien tout le merite de Bernard, & il ne pouvoit plus ſe laſſer de converſer avec lui ; comme Bernard de ſon côté ne pouvoit aſſez admirer la pieté & l'érudition de ce S. Evêque. Depuis ce temps-là Guillaume de Champeaux & Bernard n'eurent plus qu'un cœur & qu'une ame.

Maniere dont S. Bernard vit à Clairvaux.

S. Bernard étant retourné à Clairvaux en fit une nouvelle Thebaïde, & y renouvella toutes les auſtérités des anciens Solitaires. Le Monaſtere étoit fort pauvre : mais les Religieux étoient contens. En manquant de tout, ils croyoient ne manquer de rien, parce qu'ils ne deſiroient rien ; & ils ne trouvoient rien de trop penible, en voyant leur Abbé en faire encore plus qu'il n'en exigeoit d'eux. Leurs mets n'avoient d'autres goûts que ceux que la faim & l'amour de la mortification pouvoient leur donner ; & il arrivoit quelquefois qu'on ne leur ſervoit pour leur réfection que des feüilles de hêtres cuites. Le pain étoit d'orge, de nielle, & de veſſe. Le Chœur, le travail des mains, la priere, le ſilence, & les veilles, étoient tous leurs exercices. Bernard ſur-tout ne prenoit preſque point de repos. Il avoit coûtume de dire que le temps qu'il regrettoit le plus & qu'il regardoit comme perdu, étoit celui qu'il étoit obligé de donner au ſommeil ; & quand il trouvoit un de ſes Religieux profondément endormi, il diſoit *qu'il dormoit comme un Seculier*. La ſanté la plus robuſte au-

roit ſuccombé à ces auſterités : celle de Bernard qui étoit déja fort délicate, n'y put réſiſter. Il tomba dangereuſement malade peu de temps après avoir été établi Abbé. L'An 1115.

S. Bernard tombe malade : ſoin qu'en prend l'Evêque de Chalons.

Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons l'ayant appris, en fut ſi affligé, qu'il ſe rendit en diligence à Clairvaux pour le viſiter, & tâcher de le ſoulager. Comme il reconnut ſans peine que les auſtérités de Bernard étoient l'unique ſource de ſon mal, il le pria inſtamment de les modérer, & d'avoir plus de ſoin de ſa ſanté. Ne l'ayant pas trouvé docile ſur cet article, parce qu'il ne croyoit jamais en faire aſſez, il ſe rendit de Clairvaux à Cîteaux, & pria qu'on convoquât le Chapitre : ce que l'Abbé Etienne fit auſſi-tôt. Mais il fut bien ſurpris lorſque le Chapitre étant aſſemblé, l'Evêque de Châlons ſe proſterna devant lui & devant quelques Abbés qui étoient alors à Cîteaux, demandant humblement qu'on le conſtituât Superieur de Bernard, & qu'on obligeât ce S. Abbé, qui devenoit homicide de lui-même, à lui obéïr en tout ce qu'il lui ordonneroit. On fut édifié de l'humilité & de la charité de l'Evêque, & on lui accorda ce qu'il demandoit. Guillaume s'en retourna auſſi tôt à Clairvaux avec plein pouvoir ; & il ordonna à Bernard de lui obéïr en tout ce qui concernoit ſa ſanté. L'Evêque fit faire une petite maiſon hors du Monaſtere, où il plaça le S. Abbé, lui défendant de ſe mêler en rien du gouvernement de ſa Communauté, juſqu'à ce qu'il fût rétabli. L'Evêque avoit de bonnes intentions : mais il mit pour avoir ſoin du malade, une eſpece de Mede-

L'An 1115. cin groſſier & ruſtique, qui promettoit de le guérir, & auquel on avoit ordonné à Bernard d'obéir.

Guillaume Abbé de Thierri qui a écrit la Vie de S. Bernard du vivant de ce S. Abbé, étant venu à Clairvaux dans ces circonſtances, lui rendit viſite dans la petite cabanne qu'on lui avoit bâtie hors de l'enceinte du Monaſtere. Il fut ſi édifié de ſes vertus, qu'il auroit voulu paſſer le reſte de ſa vie à le ſervir. » Nous » lui demandâmes, dit-il, ce qu'il faiſoit & comment » il vivoit dans cette cellule. Fort bien, nous dit-il, en » ſouriant avec cet air de Nobleſſe qui lui eſt natu» rel : moi à qui des hommes raiſonnables obéiſſoient » auparavant, on m'a ordonné d'obéir à un animal » ſans raiſon ». Il parloit du Medecin Payſan qu'on lui avoit donné ; & en effet Guillaume ajoûte qu'ils furent indignés de la maniere dont ce prétendu Medecin traitoit ſon malade.

Cependant la ſanté de Bernard ſe rétablit un peu ; & il reprit bientôt le gouvernement de ſa Communauté. Il avoit ſous lui tous ſes freres. Teſcelin ſon pere vint auſſi dans ſa vieilleſſe ſe rendre Moine à Clairvaux. Il ne reſtoit plus dans le monde qu'Humbeline ſa ſœur qui étoit mariée, & qui étoit aſſez mondaine. Dieu lui inſpira d'aller rendre viſite à ſon frere. Elle vint au Monaſtere ſuperbement parée & avec une ſuite nombreuſe. Mais Bernard ayant appris le faſte avec lequel elle le venoit viſiter, refuſa de la voir : ſes autres freres en firent autant. Elle trouva ſeulement André à la porte du Monaſtere, qui lui fit des reproches de la magnificence de ſes habits, & la nomma un fumier paré. La honte & la componction lui firent

Converſion d'Humbeline ſœur de S. Bernard.

verſer des larmes. Elle dit : » Quoique je ſois une pe- L'An 1115.
» chereſſe, Jeſus-Chriſt eſt mort pour moi ; & c'eſt
» parceque je ſuis pechereſſe que je viens chercher de
» bons conſeils. Si mon frere mépriſe mon corps,
» que le ſerviteur de Dieu ne mépriſe pas mon ame.
» Qu'il vienne, qu'il ordonne, je ſuis prête d'obéir.

Sur cette promeſſe Bernard vint la voir avec tous ſes freres. Comme il ne pouvoit la ſéparer d'avec ſon mari, il ſe contenta de lui interdire le luxe des habits & toutes les vanités mondaines. Humbeline retourna chez elle tellement changée qu'elle vecut deux ans dans ſa maiſon comme dans un Cloître. Au bout de ce temps-là, elle obtint de ſon mari la permiſſion de ſe faire Religieuſe, & elle entra au Monaſtere de Juilli où elle mourut ſaintement. Ce Monaſtere avoit été établi par les ſoins de S. Bernard, qui vouloit y placer les femmes de ceux de ſes compagnons qui étoient mariés.

La réputation de S. Bernard attiroit un grand nombre de Novices à Clairvaux : il leur diſoit en les admettant : » Si vous voulez entrer ici, laiſſez à la porte
» le corps que vous avez apporté du ſiecle, & qu'il n'y
» ait que l'eſprit qui entre avec vous. » Il vouloit dire comme il s'expliquoit lui-même, qu'il falloit laiſſer à la porte du Monaſtere la concupiſcence, & renoncer à toutes les paſſions en entrant en Religion. Bernard avoit une ſi grande idée de la vie Religieuſe, que dans les commencemens de ſon gouvernement, il exigeoit de ſes freres une pureté de cœur & de corps, dont la fragilité humaine n'eſt pas capable, & il leur propoſoit une perfection ſi ſublime, qu'il les décourageoit, *Guill. vita Bern. c. 6.*

Vers l'An 1115. plûtôt qu'il ne les animoit. Quand il les confeſſoit, & qu'il les entendoit s'accuſer de quelque illuſion ou de quelques penſées peu chaſtes, il paroiſſoit étonné de les trouver encore des hommes, au lieu qu'il ſuppoſoit qu'ils duſſent être des Anges. Mais Dieu lui fit connoître qu'il ſe trompoit ; & le S. Abbé ſçut dans la ſuite ſe proportionner aux foibleſſes de l'humanité, & conduire à la perfection ſes Religieux par des routes differentes, ſelon les differentes meſures de grace qu'il reconnoiſſoit en eux.

Fondation de Morimond quatriéme fille de Cîteaux. Preſque en même temps que S. Bernard fut envoyé pour fonder Clairvaux, un Hermite nommé Jean, qui menoit la vie ſolitaire proche d'Aigremont ſur les confins de la Champagne & de la Lorraine, vint à Cîteaux, & propoſa à l'Abbé Etienne d'établir un quatriéme Monaſtere à Morimond en Baſſigni. L'Abbé y conſentit ; & Joſceram Evêque de Langres dans le Dioceſe duquel ce lieu eſt ſitué, y conduiſit une nouvelle Colonie de douze Moines, dont Arnauld fut le premier Abbé. C'eſt l'origine de Morimond la quatriéme fille de Cîteaux.

C'eſt ainſi que l'Inſtitut de Cîteaux depuis que S. Bernard l'eut embraſſé, ſe multiplia en peu d'années en quatre autres maiſons, qui furent nommées les quatre premieres filles de Cîteaux, & qui enſuite eurent auſſi chacune pluſieurs autres filles. En ſorte que l'Ordre de Cîteaux fut diviſé en cinq Filiations, ſçavoir, celle de Cîteaux, & celles de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux, & de Morimond.

Propagation de l'Inſtitut de Fontevraud. L'Inſtitut de Fontevraud ne faiſoit pas des progrès moins rapides par le credit & le merite de Robert d'Arbriſſel.

d'Arbriſſel. Cet homme Apoſtolique dont la renommée croiſſoit avec ſes travaux, continuoit d'aſſembler les perſonnes des deux ſexes dans les Monaſteres de filles ou d'hommes qu'il bâtiſſoit. Il vit croître en peu de remps le nombre de ſes Religieux & de ſes Religieuſes juſqu'à trois mille. Il les plaça dans les divers établiſſemens, que les charités des fideles lui donnoient lieu de faire. Les aumônes qu'il recevoit de toutes parts, étoient ſi abondantes, qu'après avoir fourni aux beſoins de ſes Religieux & de ſes Religieuſes, il lui reſtoit encore de quoi ſoulager les miſeres des pauvres.

Vers l'An 1115.

Baldric. vita Roberti. c. 4. 25. Febr.

Pour perpetuer le bien, il donna une forme conſtante à ſon Inſtitut. Ce qu'il y eut de particulier, & ce qui le diſtingua des autres Ordres, c'eſt que le B. Robert voulut que les Religieux de Fontevraud fuſſent ſoumis aux Religieuſes, les regardaſſent comme leurs meres, & ſe dévoüaſſent à leur ſervice, à l'exemple de S. Jean qui reçut ordre de Jeſus-Chriſt prêt à expirer, de regarder la Sainte Vierge comme ſa mere. Ainſi la Mere de Dieu devoit être le modele des Religieuſes de Fontevraud, & S. Jean celui des Religieux. Ce fut pour leur rappeller ſans ceſſe le ſouvenir de ces obligations, qu'il ſouhaita que toutes les Egliſes des Monaſteres de ſon Ordre fuſſent dediées à la Sainte Vierge avec un Oratoire en l'honneur de S. Jean. Robert n'avoit pas encore nommé d'Abbeſſe, & il gouvernoit tout ſon Ordre par lui-même, lors qu'étant tombé malade épuiſé par les fatigues de ſes travaux Apoſtoliques, il réſolut d'établir une Abbeſſe à Fontevraud, qui eût inſpection ſur tous les Monaſ-

Forme de l'Inſtitut de Fontevraud.

Vers l'An 1115. teres d'hommes & de filles. Car il ne mettoit que des Prieures dans les autres Communautés ; & Fontevraud devoit être le Chef d'Ordre. Il fit donc assembler ses Religieux autour de son lit pendant sa maladie, & leur dit. » Mes chers enfans, vous que j'ai en-

Andreas Vita Roberti. » gendrés à Jesus-Christ, écoutez les dernieres volon-
» tés de vôtre pere. La maladie dont je suis attaqué, me
» fait croire qu'il me reste peu de temps à vivre ; mais
» tandis que je vis encore, je vous prie de delibérer
» entre vous, si vous voulez persévérer dans l'Institut
» que vous avez embrassé, & qui consiste à obéir pour
» le salut de vos ames aux servantes de Jesus-Christ. Si
» vous ne le voulez pas, je vous permets de choisir une
» autre Religion. » Ils répondirent : A Dieu ne plaise
» que nous nous séparions jamais d'elles ! Nous ne pou-
» vons rien faire de mieux que de les servir, ainsi que
» vous nous l'avez dit, & nous promettons tous entre
» vos mains la persévérance, & la stabilité à Fonte-
» vraud.

Quelques jours après Robert fit prier quelques Evêques & quelques Abbés avec les Ecclesiastiques les plus distingués du Clergé de Poitiers & de celui d'Angers, de se rendre auprès de lui, parce qu'il vouloit leur demander conseil sur une affaire importante. Quand ils furent assemblés, il leur dit : » Vous
» sçavez que tout ce que j'ai entrepris, je l'ai fait pour
» le service de nos Religieuses. Je leur ai distribué tous
» les biens qui m'ont été donnés ; & ce qui est encore
» plus, je me suis devoüé à leur service, moi & mes dis-
» ciples pour le salut de nos ames. Or, j'ai résolu d'é-
» tablir une Abbesse pour gouverner cette Congré-

» gation ; & je veux prendre là-deſſus vos avis, pour Vers l'An
» ſçavoir ſi je puis en établir une qui ait été mariée 1115.
» avant que de ſe faire Religieuſe. Je ſçais que d'un
» côté, il paroîtroit plus convenable de choiſir une
» Vierge pour cette dignité. Mais une Vierge qui a
» toûjours été élevée dans le Cloître, & qui ne ſçait
» que les Pſeaumes, pourra-t-elle vaquer aux affaires
» du dehors. C'eſt pourquoi je crois qu'il faut laiſſer
» Marie s'adonner à la contemplation des choſes ce-
» leſtes, & choiſir Marthe pour prendre ſoin des af-
» faires & du temporel. »

Toute l'aſſemblée approuva ſon deſſein ; & un Archiprêtre d'Angers dit qu'étant à Rome, il avoit vû le Pape Urbain II choiſir pour Abbeſſe d'un Monaſtere, une Dame qui avoit été mariée quatre fois.

Cette aſſemblée fut faite au mois de Septembre, & Robert étant gueri ne déclara qu'à la fin d'Octobre le choix qu'il avoit fait de Petronille de Chemillé, pour être Abbeſſe de Fontevraud. C'étoit une Dame d'une grande vertu, & d'une grande experience, & qui étoit alors Prieure de Fontevraud. Elle étoit fort jeune & veuve du Seigneur de Chemillé, lors qu'elle s'attacha à Robert, qu'elle ſuivit dans toutes ſes courſes Apoſtoliques avant l'établiſſement de Fontevraud. Ce choix fut fort approuvé des Religieux & des Religieuſes ; & le Bienheureux Robert ordonna qu'on ne choisît point dans la ſuite l'Abbeſſe de Fontevraud parmi celles de ſes filles qui s'étant données à Dieu dès leur plus tendre jeuneſſe, n'avoient pas d'experience des affaires du monde. Il vouloit qu'on préférât celles qui avoient été mariées avant que de

Premiere Abbeſſe de Fontevraud.

Andreas vit. Roberti.

Vers l'An 1115. se faire Religieuſes. Mais ce Reglement fut ſi mal obſervé qu'après Petronille, il n'y eut que deux Abbeſſes de Fontevraud qui euſſent été mariées. Ce furent Mathilde femme de Guillaume fils de Henri I Roi d'Angleterre, & Marie fille de Thibauld le Grand Comte de Champagne & veuve d'Eudes Duc de Bourgogne. Robert fit confirmer l'élection de Petronille par Gerard Evêque d'Engoulême, qui étoit Legat du Pape Paſcal pour l'Aquitaine.

Conon continuoit dans la Belgique à exercer ſa Légation avec beaucoup de zele. Il tint un nouveau Concile à Châlons ſur Marne, l'an 1115, où il interdit pluſieurs Evêques de Normandie, qui avoient refuſé de s'y rendre après trois ſommations. Henri Roi d'Angleterre & Duc de Normandie en fut irrité, & députa au Pape pour s'en plaindre: mais il paroît que cette affaire n'eut pas d'autres ſuites.

Concile de Châlons ſur Marne. *Eadm. l. 5. Newer.*

S. Godefroi que Conon avoit obligé de reprendre le gouvernement de ſon Egliſe, ſoûpiroit toûjours après la ſolitude; & il ne déſeſperoit pas de pouvoir obtenir la permiſſion de s'y retirer, lorſque Dieu l'appella à la récompenſe. Ce S. Evêque étant parti d'Amiens, pour aller conferer de quelques affaires avec Radulfe le Verd Archevêque de Rheims, Odon Abbé de S. Crêpin qui en fut averti, l'envoya inviter de paſſer par ſon Monaſtere, & d'honorer de ſa préſence la Fête des SS. Crêpin & Crêpinien, qui étoit proche. Godefroi prit ſon chemin par Soiſſons, & célébra avec beaucoup de dévotion la Fête des SS. Martyrs le 25 d'Octobre. La nuit ſuivante il eut un leger accès de fievre, qui ne l'empêcha pas de partir

Vit. Godef.

Mort de S. Godefroi Evêque d'Amiens.

le lendemain. Mais à peine avoit-il fait trois quarts de lieuë, qu'il dit à ceux qui l'accompagnoient, qu'il étoit hors d'état de continuer sa route. Il avoit avec lui un Moine, nommé Nicolas, dont le pere s'étoit fait Religieux à S. Crêpin, & avoit soin d'une métairie du Monastere, qui étoit voisine. Il y conduisit Godefroi, qui y fut traité avec beaucoup de charité durant trois jours. L'An 1115.

L'Abbé de S. Medard ayant appris la maladie du S. Evêque, vint le visiter, & le fit conduire par eau à S. Crêpin. Godefroi y édifia toute la Communauté par son humilité & sa pieté. Il reçut le S. Viatique des mains de Lisiard Evêque de Soissons : après quoi ayant donné sa bénédiction aux Moines qui étoient présens, il les pria de l'enterrer dans le Chapitre. Puis levant les yeux & les mains au Ciel, il expira le huitiéme de Novembre de l'an 1115 (*a*), dans la onziéme année de son Episcopat, & la cinquantiéme de son age. L'Evêque de Soissons vouloit l'enterrer dans sa Cathedrale : l'Abbé de S. Crêpin & Theulfe qui en étoit Prieur, s'y opposerent constamment. Ainsi Godefroi fut inhumé dans le Chapitre. Mais 23. ans après Joscelin Evêque de Soissons le transfera dans l'Eglise de S. Crêpin (*b*), & lui composa cette Epitaphe.

Gloria Pontificum, Cleri decus, ac Monachorum
Forma Gregis, Dux, exemplar morum Godefredus
Hic jacet; astra petens octavâ luce Novembris.

(*a*) On lit dans la Vie de S. Godefroi de l'édition de Surius, que ce S. Evêque est mort la onziéme année de son Episcopat, l'an 1118; ce qui ne peut se concilier. Car il est certain que Godefroi fut ordonné Evêque l'an 1104, & par conséquent s'il est mort la onziéme année de son Episcopat, il faut placer sa mort l'an 1115. D'ailleurs dès l'an 1116. Engelram étoit Evêque d'Amiens.

(*b*) On n'a pas encore découvert le Tombeau de S. Godefroi, quoique les Moines de S. Crépin ayent fait des recherches pour le trouver.

L'An 1115. S. Godefroi conſerva toûjours une tendre affection pour l'état Monaſtique, dont il avoit fait profeſſion. Il porta le Comte Engelram de Boves à rétablir le Monaſtere de S. Fuſcien qui étoit ruiné depuis long-temps, & il reſtitua aux Moines de Marmoûtier le Prieuré de S. Denis, qui étoit alors dans une prairie hors des murs de la Ville d'Amiens. Ce Monaſtere avoit été bâti par un S. Prêtre nommé Ingution qui l'avoit donné aux Chanoines de S. Nicolas; mais un Evêque d'Amiens l'avoit attribué aux Moines de Marmoûtier. S. Godefroi le leur fit reſtituer par un Acte, où il oblige les Moines de S. Denis de préſenter deux cierges & de l'encens tous les ans à la Collegiale de S. Nicolas le jour de la Fête de ce Saint, & de faire tous les ans l'Anniverſaire de Drogon Evêque de Teroüanne. On voit par le même Acte qu'il y avoit dès lors un Cimetiere auprès de l'Egliſe de S. Denis. Engelram Archidiacre d'Amiens ſuccéda à S. Godefroi. On croit qu'il étoit fils d'Engelram de Boves Comte d'Amiens.

Prieuré de S. Denis, à Amiens.

Fondation de Haute-Bruiere. La même année 1115 Bertrade, qu'on continuoit de nommer Reine, quoique le Roi Philippe eût été obligé de la répudier, fut ſi édifiée de la vie ſainte des Religieuſes de Fontevraud, qu'elle réſolut d'embraſſer cet Inſtitut, pour réparer les ſcandales qu'elle avoit donnés. Elle fit bâtir un Monaſtere de cet Ordre au Dioceſe de Chartres dans une terre nommée Haute-Bruiere, qui étoit de ſa dot. Quand les bâtimens furent en état d'être habités, Robert d'Arbriſſel y envoya une Colonie de Religieuſes; & il les ſuivit peu de temps après avec l'Abbeſſe Petro-

nille,& le S. Abbé Bernard de Tiron dont nous parlerons bientôt. Robert étant arrivé à l'Abbaye de Bonneval, apprit avec douleur que l'Abbé de ce Monaſtere étoit depuis long temps en procès avec Yves de Chartres, & que perſonne n'avoit encore pû terminer le différend qui les diviſoit. Il prit auſſi-tôt la route de Chartres avec Bernard de Tiron & l'Abbeſſe Petronille, pour tâcher de réconcilier l'Evêque avec l'Abbé. Le Seigneur benit la charité qui conduiſoit ſes pas; & Dieu donna tant de force à ſes diſcours, que le S. Evêque de Chartres rendit ſon amitié à l'Abbé de Bonneval, & oublia ſincérement tous les ſujets de plaintes qu'il croyoit en avoir. L'An 1115.

Robert alla célebrer les Fêtes de Noël à Haute-Bruiere, & y fit les Reglemens neceſſaires pour le nouvel établiſſement. L'exemple de la Reine Bertrade qui s'y fit Religieuſe, y attira en peu de temps un grand nombre de filles de qualité. C'eſt encore aujourd'hui un des principaux Monaſteres de l'Ordre de Fontevraud. On y voit dans le Chœur le Tombeau de la Reine Bertrade.

Pendant le ſéjour que le Bienheureux Robert fit à Haute-Bruiere, Yves ce ſaint & ſçavant Evêque de Chartres, qui faiſoit depuis ſi long-temps la gloire de l'Egliſe de France, mourut à Chartres le 13 (*a*) de Decembre l'an 1116. Les Chanoines Reguliers de la Congrégation de Latran ont obtenu du Pape Pie Mort d'Yves de Chartres.

(*a*) Le Calendrier de l'Egliſe de S. Quentin de Beauvais place la mort d'Yves de Chartres le premier de Janvier; & celui de S. Jean en Vallée de Chartres la met le 23. de Decembre. J'ai cru devoir plûtôt ſuivre le Martyrologe de l'Egliſe Cathedrale de Chartres, en avertiſſant cependant de la difference qui ſe trouve dans les autres. Les Auteurs ne varient pas moins ſur l'année de ſa mort; les uns la plaçant en 1115, les autres en 1116, & quelques-uns même en 1117 le premier de Janvier.

L'An 1115. V. la permiſſion d'en célebrer la Fête le 20 de Mai.

Nous avons lieu de regretter que perſonne n'ait écrit la vie d'un ſi digne Prelat. Mais il s'eſt peint lui même dans ſes Ecrits, & nous trouvons dans ſes Lettres des mémoires de ſa vie plus ſûrs que ceux que d'autres Ecrivains auroient pû tranſmettre à la poſtérité. C'eſt en recuëillant ces traits épars que nous formerons ſon portrait. Yves fut le plus ſçavant Evêque de ſon temps, ſur-tout dans la connoiſſance des Canons. Son zele fut ferme & modéré. Il reprit avec courage les vices des Grands, ſans manquer au reſpect qu'il devoit à la grandeur. Il ne rechercha, ni ne mépriſa la faveur des Rois. Il défendit avec courage les droits de l'Egliſe, ſans donner atteinte à ceux des Souverains. Il ne montroit de fierté, que quand il croyoit qu'on vouloit aſſervir l'Epiſcopat. Le Roi Loüis le Gros lui ayant un jour écrit pour exiger de lui un preſent de quelques pelleteries, il lui répondit par la Lettre ſuivante. » Il ne ſied pas à la Majeſté Roya-
Lettre d'Yves de Chartres au Roi Loüis le Gros. *Ep.* 204.
» le de demander aux Evêques des ornemens qui ne » ſervent qu'à la vanité, & il ſied encore moins à » un Evêque de les donner à un Roi. Je n'ai pu lire » ſans rougir la Lettre par laquelle vous me demandez » quatre peaux d'hermines : j'ai eu peine à croire que » vous ayez écrit cette Lettre. Cependant, je ne laiſſe » pas d'y répondre ; afin que vous ne demandiez ja- » mais rien de ſemblable à un Evêque, ſi vous vou- » lez faire reſpecter la Majeſté Royale. »

Ouvrages d'Yves de Chartres.

Il nous reſte des Ouvrages d'Yves de Chartres un aſſez gros volume *in-folio*, qui contient ſon Decret, le Recuëil de ſes Lettres, & quelques Homelies ou Sermons

mons avec une Chronique abbregée des Rois de France. Le Decret d'Yves de Chartres eſt un Ouvrage fort étendu & d'une grande utilité. C'eſt un Recuëil fort ample des Canons & des Loix Eccleſiaſtiques, tiré comme il dit lui-même des Epîtres, des Actes, des Conciles, des Traités des SS. Peres & des Ordonnances des Rois Catholiques. Il eſt diviſé en dix-ſept parties. La premiere traite de la foi, & des Sacremens du Baptême & de la Confirmation; la ſeconde, de l'Euchariſtie, du Sacrifice de la Meſſe & de la Sainteté des autres Sacremens; la troiſieme, de l'Egliſe & du reſpect qui eſt dû à tout ce qui appartient à l'Egliſe. La quatriéme partie eſt ſur les Fêtes, les jeûnes, les Ecritures Canoniques, & ſur la célébration des Conciles. L'an 1116.

La cinquiéme traite de la Primauté de l'Egliſe Romaine, des droits des Primats, de ceux des Métropolitains & des Evêques; la ſixiéme, de la conduite des Clercs, de leur Ordination, & des cauſes Eccleſiaſtiques. La ſeptiéme parle des Moines: la huitiéme traite des Mariages légitimes, des Vierges & des veuves non voilées.

Dans la neuviéme partie on traite des inceſtes, des degrés de parenté prohibés pour le mariage, & des pénitences pour les divers pechés d'impureté.

Dans la dixiéme, on traite des homicides volontaires & involontaires; dans la onziéme des ſortiléges & enchantemens. La douziéme partie eſt ſur le menſonge & le parjure; la treiziéme ſur le vol, le rapt, la chaſſe; la quatorziéme, ſur l'excommunication juſte, & ſur l'excommunication injuſte.

L'An 1116. La quinziéme partie traite de la pénitence des malades, & de celle de ceux qui ſont en ſanté. La ſeiziéme contient les devoirs des Laïques. Enfin, la dix-ſeptiéme eſt un Recuëil de Sentences des SS. Peres ſur la foi, l'eſpérance, & la charité. On croit qu'Yves compoſa un autre grand Ouvrage ſur les Canons, qu'il intitula *Pannormia*, & qui eſt different de ſon Decret (*a*).

Le Recuëil des Lettres d'Yves de Chartres en contient deux cens quatre-vingts-dix-ſept, qui ſont preſque toutes inſtructives, remplies de citations de Canons & d'autorités des SS. Peres. J'ai rapporté pluſieurs de ces Lettres qui m'ont paru pouvoir donner quelque jour à l'hiſtoire. Je parlerai ici de quelques autres, qui peuvent ſervir à confirmer les dogmes de la foi, ou à nous inſtruire de quelques points de diſcipline.

Divers traits recuëillis des Lettres d'Yves de Chartres.

Un Prêtre nommé Leudon ayant averti Yves que quelques perſonnes débitoient que des Laïques proférant les paroles de Nôtre-Seigneur, pouvoient conſacrer le Corps & le Sang de Jeſus Chriſt; ce S. Evêque s'éleva avec force contre cette opinion qu'il traite d'erreur inſenſée, & il prouve par l'autorité de S. Jerôme & de S. Auguſtin, que quelque mérite qu'ait un Laïque, il n'a pas le pouvoir de conſacrer. C'eſt cependant cette erreur que l'héréſie a renouvellée dans ces derniers temps, pour gagner les Laï-

Ep. 63.

Erreur qui attribuë aux Laïques le pouvoir de conſacrer.

(*a*) Le P. Labbe attribuë le *Pannormia* à un certain Hugues de Châlons ſur l'autorité de Vincent de Beauvais. Mais M Baluze juge qu'Yves de Chartres en eſt l'Auteur; & le ſçavant P. Poſſevin croit qu'il faut lire *Panneuta*, qui ſignifieroit un Recueil de toutes les Loix. On attribuë auſſi à Yves de Chartres un Commentaire ſur les Pſeaumes: c'eſt un Manuſcrit de la Bibliotheque de M. Colbert, & qui eſt aujourd'hui dans celle du Roi.

ques en les flattant d'une vaine prérogative. Yves décide dans une Lettre à Guillaume Abbé de Fescan, que quand on a changé l'Autel de place, il faut de nouveau consacrer toute l'Eglise; mais que quand on ne fait que renouveller les murailles de l'Eglise, il faut seulement y faire des exorcismes avec du sel. L'An 1116. Ep. 80.

Hilgote Evêque de Soissons ayant renoncé à l'Episcopat, pour se faire Moine de Marmoûtier, fût quelques années après élu Abbé de ce Monastere. Quelques personnes s'opposerent à cette élection, en disant que ce seroit faire injure à l'Episcopat, que de souffrir qu'un homme qui avoit été Evêque, devînt Abbé. » Car, ajoûtoit-on, il ne peut être Ab- » bé sans être beni: or, s'il reçoit la bénédiction Ep. 88. » d'Abbé, ce sera un outrage à la consécration Epis- » copale qu'il a reçûë. » Yves de Chartres qui étoit ami d'Hilgote, prit sa défense dans une Lettre qu'il écrivit à ce sujet à Pascal II. Il prie ce Pape de décidet si une nouvelle bénédiction est nécessaire: » Car, dit- » il, quelque chose que le S. Siege décerne là-des- » sus, nous ne croirons pas que sa décision soit un » outrage à l'Ordination Episcopale. La bénediction » d'Abbé n'est pas la réïteration d'un Sacrement; & » l'omission de cette bénédiction, n'empêche pas ce- » lui qui est élu, de prendre le soin du spirituel & du » temporel du Monastere, ainsi que le démontrent » plusieurs exemples des anciens Peres & des moder- » nes. » Je remarque ce trait, pour faire voir qu'Yves de Chartres croyoit que la bénédiction des Abbés est une cérémonie, qui ne leur donne aucune

L'An 1116. juriſdiction ; & en effet elle n'eſt pas fort ancienne. Il penſoit auſſi qu'on ne devoit pas réïterer l'Extrême-Onction ; parce que c'eſt un Sacrement, & une eſpece de pénitence publique que fait le malade. Sur quoi il cite S. Ambroiſe & S. Auguſtin, pour montrer qu'on ne doit pas deux fois impoſer la pénitence publique. C'eſt ce qu'il marque dans une Lettre qu'il écrivit à ce ſujet à Radulfe Abbé de S. Fuſcien proche d'Amiens. Mais la pratique de l'Egliſe a toûjours été de réïterer le Sacrement de l'Extrême-Onction dans les diverſes maladies dangereuſes, qui ſurviennent à la même perſonne.

Ce qu'Yves penſoit ſur la réïteration de l'Extrême-Onction. *Ep.* 255.

Dans une Lettre qu'Yves écrivit à Sanction Evêque d'Orleans, il parle d'un Clerc qui étoit priſonnier, & que cet Evêque, le jour qu'il avoit fait ſon entrée à Orleans, avoit delivré ſelon la coûtume de la Ville. C'étoit donc déja une coûtume établie dans l'onziéme ſiecle, que les Evêques d'Orleans délivraſſent les priſonniers le jour de leur entrée. Privilege ſingulier dont on fait remonter l'origine juſqu'à S. Agnan, & dont ſes ſucceſſeurs joüiſſent encore aujourd'hui.

Ep. 53. Privilége des Evêques d'Orleans de délivrer les priſonniers.

Pluſieurs Lettres d'Yves de Chartres nous font connoître qu'il avoit un grand zele pour la réforme des Religieuſes. Nous avons vû comment il écrivit à Gautier Evêque de Meaux, pour le preſſer de remedier au ſcandale que donnoient les Religieuſes de Faremoûtier, qui pour me ſervir de ſes expreſſions, avoient fait de leur Monaſtere un lieu de proſtitution. Il reçut auſſi des plaintes ſur la conduite des Religieuſes de S. Avite de Châteaudun, qui avoient

Zele d'Yves de Chartres pour la réforme des Religieuſes. *Ep.* 70.

des familiarités ſuſpectes avec quelques Eccleſiaſtiques. Il leur écrivit à ce ſujet une Lettre pleine des plus ſages avis. L'An 1116.

» Efforcez-vous, leur dit-il, de plaire à l'Epoux immortel, à qui vous avez voüé la pureté de vos corps. Ep. 10.
» Car c'eſt Jeſus-Chriſt, & non les Eccleſiaſtiques, que
» vous avez choiſi pour Epoux. Vous avez fait vœu
» de vous attacher à ce divin Sauveur, & non de re-
» chercher les entretiens des mondains. Comment
» conſerverez-vous la pudeur, ſi vous aimez à con-
» verſer en public & en particulier avec des hom-
» mes impudiques? ... Les Saintes femmes qui ont
» voulu plaire à Dieu, ne ſe ſont pas étudiées à plaire à
» des hommes charnels par des ajuſtemens précieux
» & recherchés, par des airs immodeſtes & paſſionnés.
» Elles n'ont point cherché à ſe concilier de nou-
» veaux attraits par le fard. Il faut qu'une Vierge chré-
» tienne ſoit humble & obéiſſante, que ſon viſage
» ſoit pâle & maigre, que ſa peau ſoit extenuée par le
» cilice, qu'elle ſoit ſobre dans le boire & dans le
» manger, qu'elle parle avec retenuë, qu'elle mar-
» che avec modeſtie, & qu'elle ſoit vêtuë d'habits
» groſſiers. Cet exterieur fera connoître l'intérieur à
» peu près comme on juge de la beauté d'une maiſon
» par celle de l'entrée. » Il ordonne aux Religieuſes en vertu de la ſainte obéiſſance de lire une fois la ſemaine cette Lettre à la Communauté aſſemblée.

Yves ayant été averti qu'un Anachorete de ſon Dioceſe nommé Geoffroi, qui vivoit avec quelques autres Solitaires, recevoit des viſites trop fréquentes d'une femme dévote, & que les perſonnes du monde.

L'An 1116. & même les Compagnons de Geoffroi en étoient ſcandaliſés, écrivit à ce Solitaire une Lettre qui eſt auſſi pleine d'avis dictés par la ſageſſe. » Quiconque, » lui dit il, fait profeſſion de pieté, doit avoir aſſez » de charité pour s'intéreſſer au ſalut du prochain, en » s'efforçant de faire le ſien. Pour cela il doit particu- » liérement travailler à acquerir deux choſes, qui » ſont la bonne conſcience & la bonne réputation; la » bonne conſcience pour lui, & la bonne réputation » pour le prochain. Un homme qui néglige ſa réputa- » tion, eſt cruel; parce qu'autant qu'il eſt en lui, il » donne la mort à ſon prochain..... C'eſt pourquoi » ayant égard à la foibleſſe de nos freres, qui exa- » minent avec autant de curioſité toutes nos actions, » qu'ils ont d'indulgence pour ce qu'ils font eux-mê- » mes, & qui ſont toûjours prêts à former un juge- » ment déſavantageux ſur les plus legeres conjec- » tures; appliquons nous à ne rien faire, dont ils » puiſſent autoriſer leur ſoupçonneuſe malignité, & » prendre occaſion de médire de nous.

Avis d'Yves de Chartres à un Solitaire ſur ſes fréquens entretiens avec une femme dévote. Ep. 240.

» Ceſt la charité qui me fait vous écrire de la ſorte. » Vous avez des Freres qui ſont foibles, & que vous » ſcandaliſez par les frequens entretiens que vous » avez avec une femme devote. Vos Freres la trou- » vent ſouvent à des heures induës & en des lieux peu » convenables, & elle eſt toûjours diſpoſée à les en- » tretenir de choſes inutiles. Cela donne occaſion à » des bruits déſavantageux ſur vôtre conduite. Je » veux croire que vous ne craignez rien pour vôtre » chaſteté: mais la ſecurité où vous êtes là-deſſus, ne doit pas expoſer les autres au peril. » Pour peu qu'on

Ep. 240.

connoiſſe la malignité du monde & la foibleſſe de l'homme, on ſent aſſez la ſageſſe de ces avis. L'An 1116.

Outre les Lettres d'Yves de Chartres, il nous reſte de lui vingt-quatre Sermons ſur les principales Fêtes de l'année, & ſur quelques ſujets particuliers. J'en remarque ſur-tout un qui eſt intitulé *de l'accord de l'ancien & du nouveau Sacrifice*. Il y fait voir dans un grand détail que toutes les Propheties, & toutes les figures de l'ancien Teſtament ont été accomplies dans le nouveau Teſtament, qui eſt la clef de l'ancien.

Parmi pluſieurs avantages que ce S. Evêque procura à ſon Egliſe, il obtint d'Etienne Comte de Chartres & de Blois, qu'après la mort de l'Evêque les biens qui lui avoient appartenus, ſeroient conſervés pour le ſucceſſeur. Car le Comte de Chartres en cas de mort ou de dépoſition d'un Evêque de Chartres, étoit en poſſeſſion de confiſquer à ſon profit tous les meubles & toutes les proviſions qui étoient dans les maiſons de l'Evêque; enſorte que le ſucceſſeur n'en trouvoit que les murailles nuës. De plus, après la mort de l'Evêque, le Comte impoſoit une taxe qui étoit nommée *taille*, (*tallia*) ſur tous ceux qui avoient été au ſervice de l'Evêque. *Inſtrumentum Stephani Comitis in Notis Souchetti ad Ep. 94.*

Le Comte Etienne renonça à ces prétendus droits par un Acte, où il marque qu'il défend que dans la ſuite on enleve rien de la maiſon de l'Evêque mort, qu'on en pille les métairies, & qu'on en coupe les bois; & il ordonne que toutes les proviſions de bouche ſoient conſervées. Il ajoûte qu'en reconnoiſſance l'Evêque & le Chapitre lui ont promis de faire tous les ans ſon Anniverſaire & celui de la Comteſſe

L'An 1116. Adele ſon épouſe. Yves fit confirmer ce privilege par le Pape.

Ep. 94. Troubles dans l'Egliſe de Chartres.

Après la mort d'Yves le Clergé de Chartres élut unanimement pour ſon Evêque Geoffroi de Lieües *de Leugis*. C'étoit un homme d'un grand mérite, d'une prudence conſommée, & qui avoit les talens neceſſaires pour remplacer Yves. Mais le Comte de Chartres s'oppoſa à cette élection, & voulut obliger les Chanoines à en faire une autre. Comme ils réſiſterent avec courage, il les enferma dans leur Cloître, pilla leurs biens, & en ménaça quelques-uns de les faire mourir. S. Bernard Abbé de Tiron, Monaſtere de la fondation duquel nous parlerons bientôt, ſe rendit à Chartres, & tâcha en vain d'adoucir le Comte.

Vit. Roberti ab ejus Diſcip.

Robert d'Arbriſſel pacifie les troubles de l'Egliſe de Chartres.

Les Chanoines firent prier Robert d'Arbriſſel qui étoit encore à Haute-Bruiere, de venir à leur ſecours: Ce S. homme étoit alors malade: mais il répondit que la mort ſeule l'empêcheroit d'aller travailler à la paix de l'Egliſe. Robert s'étant donc rendu auprès du Comte, lui parla avec tant de force qu'il conſentit à l'élection de Geoffroi, & reſtitua les biens uſurpés ſur l'Egliſe de Chartres. Robert n'en demeura pas là: après avoir rendu la liberté & la paix aux Chanoines de Chartres, il fit miſſion parmi eux, & prêcha avec tant d'éloquence contre la ſimonie, qu'il les porta à faire ſerment qu'ils ne ſouffriroient plus ce vice honteux, qui malgré le zele & la vigilance d'Yves ne s'étoit que trop introduit dans cette Egliſe.

Robert viſite le Comte de Nevers priſonnier à Blois.

Cette affaire ayant été ainſi heureuſement terminée, Robert & Bernard que le zele uniſſoit encore plus

plus étroitement que l'ancienne amitié qui étoit entre eux, ſe rendirent à Blois pour y viſiter dans les fers Guillaume Duc de Nevers, qui étoit priſonnier de guerre de Thibauld Comte de Chartres & de Blois, fils & ſucceſſeur du Comte Etienne. Guillaume étoit un Seigneur d'une grande pieté & fort attaché au Roi Loüis le Gros. Il revenoit d'aſſiéger avec ce Prince, Thomas de Marle dans ſon Château, lors qu'il fut pris par le Comte Thibauld qui étoit alors en guerre avec le Roi. Le Comte de Nevers fut ſi conſolé de la viſite qu'il reçut de ces deux ſaints Religieux, dont il honoroit la vertu, qu'il dit que ſa priſon lui devenoit agréable, puiſqu'elle lui avoit procuré la viſite de ces deux SS. perſonnages. L'An 1115.

Voyage de Robert d'Arbriſſel en Berri.

Bernard & Robert ſe ſéparerent enſuite pour ne ſe plus revoir. Bernard retourna à ſon Monaſtere de Tiron, & Robert alla en Berri viſiter le Monaſtere qu'il avoit bâti à Orſan pour des Religieuſes de ſon Inſtitut, & annoncer la parole de Dieu dans cette Province. Car les voyages de cet homme Apoſtolique étoient autant de Miſſions.

Dans ce dernier voyage, il tomba entre les mains d'une bande de voleurs, qui prirent ſon cheval & l'obligerent de marcher à pied. Un de ſes Religieux qui l'accompagnoit, nommé Pierre, ſe mit à prêcher les voleurs, & leur dit: » Où fuirez-vous, malheu» reux, pour éviter la peine que vous meritez en fai» ſant affront à un ſi grand homme? Sçavez-vous que » c'eſt Robert d'Arbriſſel que vous traitez ainſi. » Dès que les voleurs entendirent ce nom, ils ſe jetterent aux pieds du S. homme, & lui demanderent hum-

L'An 1117. blement pardon. Il les embraſſa avec bonté, & partagea avec eux tout ce qu'il avoit ſur lui.

Ayant continué ſa route, il arriva à Orſan, où il demeura quinze jours en attendant Petronille Abbeſſe de Fontevraud, qui venoit viſiter ce Monaſtere & les autres des environs. Quand elle fut arrivée, il fit des excurſions Apoſtoliques dans le Pays, prêchant par-tout avec autant de fruit que de zele. Il viſita le Monaſtere de Bourgdeols, où les Moines l'engagerent à leur faire une exhortation dans le Chapitre. En ſortant de Bourgdeols, il ſe ſentit incommodé, & le mal augmenta, quand il fut arrivé à Gracai. Il appella ſes diſciples, & leur dit: » Préparez-» moi un cercueïl de bois, & reportez-moi à Orſan. »Car je ſçais que je ne releverai pas de cette maladie.» Le lendemain on le porta à Iſſoudun, & de là à Orſan. En y arrivant il s'écria: » O cher Fontevraud, » que j'ai ſouhaité que mes cendres repoſaſſent dans » ton enceinte! André ſon diſciple lui dit: » Maître, » que dites-vous? Vous n'avez qu'à ordonner. Robert dit: » Mais comment y porter mon corps? On » vous l'enleveroit ſur le chemin. » Dès le lendemain qui étoit Lundi, il demanda le S. Viatique qu'il reçut avec de grands ſentimens d'humilité & de componction. Le Mardi, il ſe fit adminiſtrer l'Extrême-Onction, & reçut encore l'Euchariſtie: ce qu'il réitera auſſi tous les jours que dura ſa maladie.

Maladie de Robert d'Arbriſſel.

Vit. Roberti ab ejus Diſcip.

Leger Archevêque de Bourges qu'il avoit fait avertir de l'état où il étoit, arriva à Orſan le Mercredi. C'étoit un digne Prelat, fort zelé pour l'Ordre de Fontevraud, & ami particulier du S. Fondateur. C'é-

toit lui qui avoit le plus contribué à l'établiſſement d'Orſan. Il eſtimoit tant la vertu de Robert, qu'en arrivant à Orſan, il mit de ſes gens en garde aux avenuës du Bourg, pour empêcher qu'après la mort du S. homme, on n'enlevât ſon corps à ſon Dioceſe. L'An 1117.

Robert après l'avoir remercié de l'amitié qu'il avoit toûjours euë pour lui, & lui avoir recommandé ſes Religieuſes, le pria de permettre qu'on reportât ſon corps à Fontevraud. » Je n'envie pas, dit-il, » le bonheur de ceux qui ſont enterrés à Jeruſalem ou » à Bethleem, à Rome, ou à Clugni. Je ſouhaite d'a- » voir ma ſépulture à Fontevraud parmi mes freres, » & parmi mes bonnes ſœurs, parce que j'eſpere que » la vuë de mon tombeau les fera ſouvenir que c'eſt » moi qui les ai tirés du ſiecle; & je ne ceſſerai de » prier pour eux & pour elles. Si vous avez donc quel- » que amitié pour moi, je vous conjure de rendre » mon corps à mes Religieuſes, de le conduire vous- » même juſqu'à Fontevraud, & d'y faire mes obſé- » ques. » *Vit. Roberti.*

L'Archevêque lui répondit: » Vous ne pouvez pas » douter de mon amitié: mais ce que vous me de- » mandez ne dépend pas de moi. Car vous ſçavez » qu'Orſan eſt dans la terre du Seigneur Alard, qui a » contribué en partie à la conſtruction de ce Monaſ- » tere. Ainſi je ne veux pas vous promettre ce que je » ne pourrois pas tenir. Donnez-moi juſqu'à demain » pour déliberer là-deſſus. »

André compagnon de Robert ayant entendu ce diſcours, dit au S. homme qu'Agnès Prieure d'Orſan pourroit obtenir le conſentement d'Alard, parce

L'An 1117. qu'elle avoit été ſa femme avant que de ſe faire Religieuſe. Robert ayant fait venir Agnès, lui dit : » Je » vous prie, & je vous recommande comme à ma » fille de faire tout ce qui dépendra de vous pour faire » réüſſir ce que j'ai demandé à l'Archevêque. Il lui donna en même temps ſa main à baiſer. Elle promit de faire tout ce qui ſeroit en ſon pouvoir.

Après qu'il eut pris ces meſures, les Religieux qui étoient autour de ſon lit, s'apperçurent qu'il touchoit à ſa fin. Ils lui dirent : » Maître, vous ne devriez plus » ſonger qu'à prier le Seigneur, car vôtre mort ap-

Mort de Robert d'Arbriſſel. » proche. Il leur répondit : » Retirez-vous, c'eſt vous » qui m'empêchez de prier. » Quand la foule fut ſortie de ſa chambre, il pria Dieu pour tous ſes bienfaiteurs, pour tous ſes hôtes & pour tous ſes amis, pour ſes ennemis & pour tous les fideles vivans & trépaſſés. Il pria nommément pour Guillaume Comte de Poitiers qui étoit alors excommunié. Après ces prieres, il dit à un Frere Lai nommé Pierre, de lui faire venir le Prêtre André ſon diſciple, auquel il ordonna de lui apporter la Croix. Dès qu'il la vit, il ſe jetta de ſon lit à terre, & ſe proſterna devant ce ſigne de nôtre ſalut. Il fit ſa profeſſion de foi dans un grand détail ſur les principaux de nos dogmes. Il remercia Dieu de ce que l'ayant fait naître d'un pauvre vieillard & d'une pauvre femme, il l'avoit cependant comblé de tant de bienfaits. Puis ſe tournant vers le Prêtre, il lui dit : » Ecoutez mes pechés ; que le Ciel & la ter- » re les entendent. »

Il fit publiquement une Confeſſion generale de tous les pechés de ſa vie. Il s'accuſa entre autres cho-

ſes, de ce que mangeant avec ſa mere, étant encore enfant, il choiſiſſoit les meilleurs morceaux: ce que je rapporte pour montrer ſa délicateſſe de conſcience. Il s'accuſa auſſi d'avoir commis étant encore Laïque quelque peché de ſimonie dans l'Ordination d'un Evêque de Rennes. Mais il paroît que c'étoit encore là un ſcrupule; car on ne voit pas ce qu'un jeune Laïque de baſſe naiſſance, & qui n'étoit encore connu par aucun endroit, auroit pû contribuer à l'Ordination d'un Evêque ſimoniaque. Robert reçut l'abſolution de tous ſes pechés, & expira quelques momens après le 25 de Février l'an 1117 (a). Son corps fut reporté à Fontevraud, ainſi qu'il l'avoit tant ſouhaité. Leger Archevêque de Bourges accompagna le convoi juſqu'à Fontevraud, fit les obſéques, & prononça une Oraiſon funebre en l'honneur du S. homme. Il fut enterré ſous le grand Autel, où l'on vit ſon tombeau ſoûtenu par quatre colonnes, juſqu'à l'an 1623, que Loüiſe de Bourbon Abbeſſe de Fontevraud en fit faire un plus magnifique. L'An 1117.

Baudri Evêque de Dol écrivit la Vie du B. Robert à la priere de Petronille de Chemillé premiere Abbeſſe de Fontevraud. Enſuite un diſciple du S. homme voyant que Baudri avoit omis pluſieurs particularités édifiantes, principalement ſur ce qui concerne ſa mort, en publia une autre, & c'eſt de ces deux pieces que nous avons tiré ce que nous avons rapporté du B. Robert. Car quoiqu'il n'ait pas encore été canoniſé, les anciens Auteurs lui donnent le nom de Bien-

(a) La Chronique de S. Aubin d'Angers place la mort de Robert d'Arbriſſel l'an 1116. Dans ce ſentiment il faudroit mettre la mort d'Yves de Chartres en 1115, où nous avons vû quelques Auteurs la placer en effet.

L'An 1117. heureux, & on l'invoque comme Saint dans d'anciennes Litanies.

Une vertu auſſi éclatante que celle de Robert d'Arbriſſel ne pouvoit gueres manquer d'être en bute à la malignité & aux calomnies des mondains. Son zele pour la converſion des femmes, & le ſoin qu'il avoit de les diriger, fournirent à ſes envieux les mêmes prétextes de le décrier, dont s'étoient ſervi autrefois les ennemis de S. Jerôme. Nous avons vû que l'hérétique Roſcelin, qui ſe déclaroit l'ennemi de tous les gens de bien, publia une Lettre pour noircir la réputation du B. Robert. On n'a plus cette piece, qui ne méritoit pas en effet d'être conſervée. Mais il nous reſte deux Lettres écrites à Robert pour l'avertir des bruits déſavantageux qu'on répandoit ſur ſon compte.

La premiere de ces Lettres eſt attribuée à Geoffroi de Vendôme. Outre qu'on la trouve dans le Recueil des Lettres de cet Abbé, on peut ſans peine y reconnoître ſon ſtyle. Mais l'extrait que nous en donnerons, ſuffira pour faire ſentir qu'on ne peut en tirer aucun préjugé légitime contre la vertu & la ſageſſe de l'homme Apoſtolique.

Lettre de Geoffroi de Vendôme à Robert d'Arbriſſel. *Goffredi l. 4. ep. 47.*

L'Auteur écrit à Robert d'Arbriſſel, qu'ayant appris par les bruits qui courent, que dans le gouvernement des femmes qui ſe ſont miſes ſous ſa conduite, il n'obſerve pas les regles d'une ſage diſcrétion, qu'il eſt trop familier avec quelques-unes, & s'expoſe aux plus dangereuſes tentations pour avoir le mérite d'en triompher & de tourmenter ſa chair par un nouveau genre de martyre, il a crû le devoir

avertir de ces indiſcrétions, dont quelques-uns l'ac- L'An 1117.
cuſent. L'Abbé de Vendôme n'écrivoit donc que ſur des diſcours vagues & des bruits incertains, tels que la malignité ne manque pas d'en répandre pour décréditer les plus ſaints Directeurs, ſur-tout lors qu'ils font un grand bien auprès des perſonnes du ſexe. C'eſt une épreuve que Dieu permet pour épurer leur zele, ou ſi l'on veut, c'eſt une vengeance que le Démon tâche d'en tirer, pour ſe conſoler des ames qu'ils lui enlevent. Au reſte, les éloges que Geoffroi de Vendôme donne à Robert dans la même Lettre, font aſſez juger qu'il ne le croyoit pas coupable des excès dont il l'avertit cependant que quelques-uns l'accuſoient. » Vous êtes, dit-il, placé dans le monde com-» me ſur une haute montagne, où vous vous êtes éle-» vé : de ce lieu éminent vous avez attiré ſur vous » les regards & les langues de tous les hommes. Mais » puiſque vous êtes placé ſur la montagne, prenez » garde de tomber.... & ne ſcandaliſez point par au-» cune action le monde, qui preſque entier vous ſuit.» Il ajoûte qu'on l'accuſoit d'avoir trop de bonté & de complaiſance pour quelques-unes des filles qu'il dirigeoit : que le ſexe eſt bien fragile, que celui qui le conduit, doit craindre lui-même de tomber; & en finiſſant, il ſe recommande à ſes prieres.

Geoffroi écrivit apparemment cette Lettre dès le commencement des courſes Apoſtoliques du B. Robert, & lorſque le monde parloit encore diverſement des troupes de femmes, qui le ſuivoient pour ſe dévoüer à la pénitence ſous ſa direction. Si cet Abbé s'étoit laiſſé prévenir, il dut être bientôt detrompé. Il

L'An 1117. eut dans la ſuite une eſtime particuliere pour l'Inſtitut du B. Robert ; & il alloit ſouvent à Fontevraud s'édifier des vertus de tant de ſaintes Religieuſes.

La ſeconde Lettre qu'on produit pour répandre quelque tache ſur la conduite du B. Robert d'Arbriſſel, eſt attribuée à Marbœuf Evêque de Rennes. Mais la malignité n'en peut pas tirer plus d'avantage que de celle que nous venons d'examiner, 1°. Marbœuf pouvoit être un peu prévenu contre Robert, qui renonça à l'Archidiaconat de Rennes dès que ce Prelat fut nommé à cet Evêché. 2°. Marbœuf qui reproche des indiſcrétions à Robert, lui marque qu'il ne ſçait ce qu'il lui en dit que ſur des bruits. » On rapporte, dit-» il, que vous paſſez la nuit au milieu de vos Religieux » & de vos Religieuſes, afin qu'étant placé entre eux & » elles, vous ſoyez plus à portée de marquer à l'un & à » l'autre ſexe le temps de veiller & de dormir. » Ce qui avoit donné lieu à cette calomnie, c'eſt qu'avant la conſtruction de Fontevraud le B. Robert ſe trouvant ſuivi d'une multitude d'hommes & de femmes, ſeparoit les femmes d'avec les hommes, & ſe tenoit à portée de veiller, pour ainſi dire, ſur les deux camps.

Lettre de Marbœuf Evêque de Rennes à Robert d'Arbriſſel. *Inter Oper. Marbodi.*

Marbœuf reproche enſuite à Robert qu'il porte un habit dechiré, ce qui ne convenoit pas à l'état de Chanoine qu'il avoit d'abord embraſſé. Il le blâme de ce qu'en prêchant, il reprenoit avec trop de liberté les vices des perſonnes en place : » Nous voyons, » dit-il, qu'il arrive de-là que des Prêtres ſont réduits » à la mendicité & abandonnés par leurs troupeaux » comme de mauvais paſteurs, indignes de leur don-» ner l'abſolution. C'eſt par vous que ces Prêtres ſe

» plaignent

» plaignent d'avoir été condamnés. Nous voyons au » contraire des troupes de fideles accourir de toutes » parts, & vous rendre les honneurs qu'ils doivent à » leurs paſteurs. » L'An 1117.

Ces extraits ſuffiſent pour faire ſoupçonner que la jalouſie de quelques Eccleſiaſtiques avoit forgé & répandu contre Robert d'Arbriſſel les traits empoiſonnés & les accuſations calomnieuſes dont les Auteurs des deux Lettres ont cru devoir l'avertir. Les libertins peuvent encore en faire le ſujet de leurs fades railleries contre la pieté. Mais la réputation de ſainteté dont Robert a joüi pendant ſa vie, les éloges que les plus grands & les plus ſçavans Evêques de ſon temps lui ont donnés à ſa mort, ſont une refutation plus que ſuffiſante de ces calomnies, dont les Auteurs n'oſoient ſe découvrir.

Epitaphe de Robert d'Arbriſſel.

Le Bienheureux Hildebert alors Evêque du Mans & depuis Archevêque de Tours, compoſa une Epitaphe en l'honneur de Robert, où il marque qu'il tourmenta ſa chair par des cuiraſſes de fer, par la faim, par la ſoif & par les veilles, qu'il accorda rarement du repos à ſes membres fatigués, & plus rarement de la nourriture, encore n'étoit-ce que des legumes; enfin qu'il ſoumit ſi parfaitement ſa chair aux loix de la raiſon qu'il ne goûtoit plus que Dieu (*a*).

(*a*) Voici quelques vers de cette Epitaphe du B. Robert.

Attrivit lorica latus, ſitis avida fauces
Dura fames ſtomachum, lumina cura vigil.
Indulſit raro requiem ſibi, rarius eſcam:
Paſcebat fauces gramine, corda Deo.
Legibus eſt attrita caro Domina rationis,
Et ſapor unus ei, ſed ſapor ille Deus.

L'An 1117. Si le B. Robert d'Arbriſſel avoit encore beſoin d'apologie, la ſainteté & le zele de ſes premiers Diſciples pourroient en ſervir. S. Bernard de Tiron, Vital de Mortain, Raoul ou Radulfe de la Fuſtaye qui menerent ſous lui la vie Eremitique dans les forêts de Craon, devinrent auſſi les Fondateurs de pluſieurs Monaſteres, qu'ils reünirent en diverſes Congregations à l'exemple de leur Maître.

Diſciples du B. Robert.

S. Bernard de Tiron : précis de ſa vie.

Bernard de Tiron étoit natif du Ponthieu au territoire d'Abbeville. Il étudia avec ſuccès la Grammaire & la Dialectique. Mais le deſir de mener une vie plus parfaite, le porta à quitter ſon pays & ſa famille pour ſe retirer au Monaſtere de S. Cyprien dans le Poitou ſous la diſcipline de l'Abbé Rainauld. Il ne tarda pas à s'y diſtinguer par toutes les vertus qui peuvent entretenir la paix & la régularité dans une Communauté. Bernard regardoit tous ſes freres comme ſes ſuperieurs : il les aimoit tous ; il ne jugeoit perſonne, & ne parloit mal de perſonne. Jamais il ne lui échappa une parole de murmure ou de colere : la ſerenité de ſon viſage marqua toûjours la paix de ſon cœur. Un Moine de S. Cyprien nommé Gervais, ayant été élu Abbé de S. Savin, ne voulut point accepter cette charge, à moins qu'on ne lui donnât Bernard pour Prieur, & pour partager avec lui les ſoins du gouvernement. Mais ils ſe broüillerent bientôt au ſujet d'une Egliſe que Gervais vouloit acquerir au Monaſtere : à quoi Bernard s'oppoſa, parce qu'il craignoit la ſimonie. L'Abbé Gervais abandonna ſon Monaſtere & ſe retira à S. Cyprien, d'où étant parti pour le pelerinage de Jeruſalem, il fut devoré par un Lion dans la Paleſtine.

Godefridus Groſſus vita Bernard de Tyron.

Les Moines de S. Savin ayant appris la mort de Gervais, élurent Bernard pour leur Abbé. Il prit la fuite, & se retira dans la Cellule d'un S. Hermite nommé Pierre des Etoiles, qui fonda dans la suite le Monastere de Font-Gombauld. Pierre des Etoiles le conduisit dans les forêts de Craon sur les confins du Maine & de la Bretagne, où Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain & Raoul de la Fustaye menoient alors la vie solitaire. Pour mieux se cacher, Bernard changea de nom, & se fit appeller Guillaume. Il édifia fort ces SS. Hermites par sa douceur & son humilité. Pour prévenir l'ennui & les dangers de la vie solitaire, il apprit à tourner. Pendant ce temps-là ayant eu nouvelle que les Moines de S. Savin qui le cherchoient de toutes parts, avoient découvert sa retraite, il résolut de passer la mer; & il se cacha dans une Isle nommée Chaussei proche de Coûtances. Il y passa quelque temps sans compagnons & destitué de toutes les choses nécessaires à la vie. Mais Pierre des Etoiles alla l'y trouver, & l'obligea de revenir se rejoindre aux Hermites de la forêt de Craon, l'assurant que les Moines de S. Savin avoient élu un autre Abbé. Il retourna donc dans sa premiere solitude, & en peu de temps l'éclat de sa sainteté se répandit au loin. L'An 1117.

Rainauld Abbé de S. Cyprien qui l'avoit reçu Religieux, alla le voir; & usant d'une ruse innocente, il le ramena à son Monastere, où les Moines le reçurent avec joye, lui ôterent ses haillons, & lui couperent la barbe qu'il portoit longue comme les Hermites. L'Abbé qui vouloit faire de Bernard son successeur, pria Pierre Evêque de Poitiers de lui défendre d'aban-

L'An 1117. donner dans la ſuite ſon Monaſtere. Le S. Evêque le fit. C'étoit un Prelat d'un zele & d'une fermeté à l'épreuve des plus rudes menaces. Quatre mois après Rainauld étant au lit de la mort dit à ſes Religieux : » Quoi qu'il ne m'appartienne pas de déſigner mon » ſucceſſeur, cependant ſi vous voulez m'en croire, » je vous conſeille de choiſir Bernard, que le Seigneur » vous a rendu depuis peu.

Ibid. Bernard fut en effet élu, & malgré ſa répugnance il fut contraint d'accepter cette charge. Mais il trouva bientôt un prétexte d'y renoncer. Les Moines de Clugni prétendirent que le Monaſtere de S. Cyprien leur étoit ſoumis ; & ils obtinrent des Lettres du Pape Paſcal II, par leſquelles il interdiſoit des fonctions de ſa charge l'Abbé de S. Cyprien, s'il refuſoit de ſe ſoumettre à celui de Clugni. Bernard aima mieux abdiquer ſa charge que de trahir les droits d'une Egliſe qu'il avoit reçuë libre ; & il ſe joignit à Robert d'Arbriſſel & à Vital de Mortain, qui étant ſortis de leur ſolitude, faiſoient des excurſions Apoſtoliques dans les diverſes Provinces des Gaules. Ces trois SS. Apôtres firent partout de grands fruits. Enſuite pour multiplier la récolte, ils ſe ſéparerent. Bernard prêcha dans la Normandie & combattit particuliérement le concubinage des Prêtres dont la plûpart étoient ma-

Gaufridus Groſſus vit. Bernardi. riés publiquement : » Car, dit l'Auteur contemporain » de la Vie de S. Bernard de Tiron, c'étoit en ce » temps-là la coûtume dans toute la Normandie que » les Prêtres épouſaſſent publiquement des femmes, » & laiſſaſſent par droit d'héritage leurs Egliſes à » leurs enfans. Quand ils marioient même leurs filles

» faute d'autres biens, ils leur donnoient leurs Bénéfi- L'An 1117.
» ces pour dot; & quand ils épouſoient une femme, ils
» faiſoient ſerment en préſence de tous ſes parens
» qu'ils ne la quitteroient jamais, s'obligeant par là à
» profaner toûjours le Corps & le Sang de Jeſus-
» Chriſt. »

Bernard déploya ſon éloquence & ſon zele pour combattre un abus ſi criant. Il retira quelques Prêtres de ce déſordre : mais le plus grand nombre de ces concubinaires demeurerent opiniâtres. Les femmes des Prêtres qui craignoient que leurs maris ne les abandonnaſſent, étoient les plus irritées. Elles cherchoient les moyens de le faire mourir, & elles animoient les Prêtres leurs maris, à faire inſulte au Prédicateur. Un jour que Bernard préchoit à Coutances, un Archidiacre qui avoit femme & enfans, alla l'aborder ſuivi d'un grand nombre de Prêtres & de Clercs; & lui demanda par quelle autorité, lui qui étoit Moine & mort au monde, il s'ingeroit de les venir prêcher. Bernard lui répondit en preſence de tout le peuple. » Mon cher Frere, n'avez-vous jamais
» lû dans l'Ecriture que Samſon avec la machoire
» d'un âne mort a défait ſes ennemis ? Eſt-il ſurpre-
» nant que Dieu daigne ſe ſervir de mon miniſtere
» pour confondre les ſiens? S. Martin & S. Gregoire
» étoient Moines : la profeſſion Monaſtique n'eſt
» donc pas une raiſon, qui me rende indigne de la
» prédication. »

Zele de Bernard de Tyron pour combattre l'incontinence des Prêtres.

Ganfrid. Groſſ. Vit. Bernardi.

Pendant que Bernard s'appliquoit ainſi à la prédication les Moines de S. Cyprien qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à la juriſdiction de l'Abbé de Clugni,

Vers l'An 1117. allerent le trouver avec des Lettres de l'Evêque de Poitiers, & le conjurerent d'aller à Rome défendre leur cauſe & la ſienne. Il fit le voyage monté ſur un âne. Le Pape le reçut avec diſtinction, & lui ordonna de retourner à ſon Monaſtere & de le gouverner librement comme auparavant. Mais ſes propres Moines qu'il voulut obliger de vivre régulierement, cabalerent contre lui, & pour l'obliger à quitter le Monaſtere, ils engagerent ſans peine les Moines de Clugni à renouveller le procès.

Bernard fit un ſecond voyage à Rome, où il trouva que la grande puiſſance des Moines de Clugni avoit extrêmement prévenu les eſprits en leur faveur. On ne lui permit pas de déduire ſes raiſons, & le Pape l'ayant admis à ſon audience, lui ordonna ſans l'écouter, d'abdiquer ſa charge, ou de reconnoître que ſon Monaſtere étoit de la dépendance de Clugni. Bernard qui croyoit cette ſentence injuſte, parla avec beaucoup de liberté, & dit qu'il citoit le Pape & ſes Conſeillers au Tribunal du Juge des Juges, de ce Juge ſi éclairé & ſi integre que les détours des chicanes ne peuvent le ſurprendre, ni les preſens le corrompre. Le Pape parut offenſé d'une liberté à laquelle les Grands ſont peu accoutumés. Mais les deux Cardinaux Jean & Benoît qui avoient été Legats en France, & qui étoient alors auprès de Paſcal lui firent un ſi grand éloge du merite & de la Sainteté de Bernard, que le Pape le fit rappeller, & lui permit d'expoſer ſes raiſons pour la liberté de ſon Monaſtere.

Bernard parla avec vivacité contre l'ambition de

l'Abbé de Clugni qui vouloit soûmettre les autres Abbés à son autorité. » Nous trouvons, dit-il, dans » les Canons les noms d'Archevêque, d'Archiprê- » tre, & d'Archidiacre, mais on ne trouve nulle part » la qualité d'Archiabbé. Au contraire, S. Benoît » dont je professe la Regle, aussi bien que celui qui » m'attaque, a ordonné que chaque Abbé fût le maî- » tre de regler son Monastere. Il n'a pas parlé d'Ar- » chiabbé, parce qu'il n'a pas cru qu'il y auroit un » jour quelqu'un assez superbe pour s'arroger ce ti- » tre. » Le Pape ayant ensuite oüi les Moines de Clugni, ordonna à Bernard de gouverner son Monastere comme auparavant. Mais le S. Abbé qui soûpiroit après la solitude, obtint avec bien de la peine la permission d'abdiquer sa charge. Le Pape en la lui accordant, le chargea de prêcher la pénitence, d'entendre les Confessions, & de faire les autres fonctions de la vie Apostolique. Vers l'An 1117.

Bernard au comble de ses vœux, se retira d'abord après son retour de Rome dans son ancienne Isle de Chaussei, où il ne put demeurer long-temps. Il vint ensuite s'établir dans la Forêt de Fougeres avec quelques disciples qui vivoient comme lui du travail de leurs mains. Mais Radulfe Seigneur de Fougeres, qui avoit entouré cette Forêt de murailles pour mieux conserver les bêtes fauves, pria ces Solitaires de passer dans la Forêt de Savigni, qui lui appartenoit aussi. Ils y trouverent Vital de Mortain qui y bâtit le Monastere qui en porte le nom. C'est pourquoi Bernard envoya deux de ses disciples prier Rotrou Comte du Perche de leur ceder quelques terres

Vers l'An 1117. pour s'établir. Le Comte les reçut avec bonté, & leur assigna d'abord un lieu nommé Arcis proche de Nogent. Mais Beatrix mere de Rotrou lui fit craindre que Bernard ne s'accommodât pas avec les Moines de Clugni, auxquels le Comte avoit bâti un Monastere à Nogent-le-Rotrou. Ainsi il leur donna un autre lieu nommé Tiron ; & l'on établit à Arcis un Monastere de filles qui subsiste encore.

Fondation du Monastere de Tiron & de celui d'Arcis.

Bernard s'étant rendu à Tiron avec ses disciples, pour bâtir son Monastere, les habitans du pays furent surpris de voir des hommes habillés si bizarrement; & le bruit se répandit que ce n'étoit pas des Moines, mais des Sarrazins qui étoient venus dans le Perche par des soûterrains pour s'emparer de la Province. Il n'est point de fable si absurde que ne croye une populace prévenuë. On accouroit de toutes parts pour examiner la verité. Mais quand on vit que les nouveaux hôtes ne bâtissoient ni tours ni châteaux, mais seulement de petites cellules de bois, & qu'ils ne s'occupoient qu'à chanter des Psaumes, on reconnut qu'on s'étoit trompé; & la défiance se changea en respect & en vénération. Yves qui étoit alors Evêque de Chartres célébra la premiere Messe dans le Monastere de Tiron le jour de Pâque de l'an 1109. Cependant comme les Moines de Nogent prétendirent que ce Monastere étoit situé sur des terres qui leur devoient la dixme, & qu'ils avoient droit d'enterrer ceux qui y mouroient, Bernard le rebâtit auprès sur une terre, qu'il obtint des Chanoines de Chartres, & il le dédia en l'honneur de la Vierge.

Le S. Abbé mena dans cette nouvelle demeure une

une vie angelique qui édifia toute la Province. Il ne bûvoit que de l'eau, & mortifioit continuellement sa chair. Dans les maladies, il n'eut jamais recours aux remedes, pas même à la saignée. Loüis le Gros Roi de France, Henri I Roi d'Angleterre, David Roi d'Ecosse, firent de grandes libéralités à son Monastere. Henri le pria de le venir voir en Normandie, & lui demanda une Colonie de ses Moines, auxquels il fit bâtir un Monastere en Angleterre. David Roi d'Ecosse en fit autant, & vint de son pays à Tiron pour avoir la consolation de voir ce S. Abbé : mais il le trouva mort. En peu de temps le Monastere de Tiron eut jusqu'à cent Celles ou Prieurés, qui dépendoient de lui, & qui furent habités par des colonies tirées de son sein. Les Moines de Tiron pour se distinguer de ceux de Clugni, étoient habillés de gris, ce qui les fit nommer les Moines gris.

Vers l'An 1117.

Vita S. Bernard. Tir. c. 52.

Jacob. de Vitriac. Hist. Occ. c. 22.

S. Bernard mourut à Tiron vers l'an 1117. Dès qu'il se sentit malade, il se fit porter au Chapitre, y reçut les Sacremens, & exhorta ses Religieux à la persévérance. Il leur dit entre autres choses : » Mes » chers freres, si le zele de vôtre perfection m'a porté » à faire de la peine à quelques uns de vous, je vous » prie de me le pardonner ; & si j'ai excedé les justes » bornes de la severité, priez le Seigneur qu'il me le » pardonne. »

Vital de Mortain dont nous avons parlé, fut d'abord Chapellain de Robert Comte de Mortain, & Chanoine de S. Evroul de la même Ville. Après avoir mené quelque temps la vie Eremitique, & s'être adonné aux fonctions de la vie Apostolique avec

Vital de Mortain.

Vers l'An 1117. Robert d'Arbriſſel & Bernard de Tiron, il ſe retira dans la Forêt de Savigni ; & par les liberalités de Radulfe de Fougeres, il y bâtit un Monaſtere en l'honneur de la Sainte Trinité, où il aſſembla un grand nombre de fervens Religieux. Il n'établit pas dans ſa Communauté les obſervances de Clugni : mais il y introduiſit des uſages particuliers & fort auſteres, qui mirent le Monaſtere de Savigni en une grande réputation : en ſorte qu'un grand nombre de Prieurés & d'Abbayes embraſſerent cette réforme. Vital étant tombé malade, commença par ſe confeſſer, & ſe faire adminiſtrer le S. Viatique. Enſuite conſultant plus ſon courage que ſes forces, il voulut aſſiſter à l'Office ; mais il expira dans l'Egliſe même, après avoir donné, ſelon la coûtume, la bénédiction à celui qui devoit dire une Leçon. On rapporte ſa mort à l'an 1122, & la fondation de Savigni environ à l'an 1112.

Fondation du Monaſtere de Savigni.

Orderic. Vital. Hiſt. Eccl. l. 8.

Le B. Geoffroi de Bayeux Moine de Ceriſi fut ſon ſucceſſeur dans le gouvernement de Savigni. Mais il inſtitua des obſervances ſi auſteres, qu'après ſa mort les Moines de Savigni ne pouvant y réſiſter, en ſecoüerent le joug. Une ferveur indiſcrete degenere ordinairement en relâchement ; & quand on veut impoſer un fardeau trop peſant aux hommes, ils en viennent ſouvent juſqu'à ſecoüer celui qu'ils pourroient porter.

Le B. Geoffroi de Bayeux.

Raoul ou Radulfe de la Fuſtaye, qui fut compagnon de Robert d'Arbriſſel avec Vital de Mortain & Bernard de Tiron, ſe dévoüa particuliérement à la perfection des perſonnes du ſexe. Il porta Alain

Raoul de la Fuſtaye.

Fergeant Comte de Rennes à fonder le célebre Monaſtere de S. Sulpice dont la Princeſſe Marie fut la premiere Abbeſſe. Raoul fut comme l'Inſtituteur & le Directeur de ce Monaſtere, auquel on joignit bientôt pluſieurs Prieurés qui en dépendent encore. Foulques Comte d'Angers & du Maine, & ſa femme Aremburge donnerent à ce nouveau Monaſtere une terre du Maine nommée *la fontaine S. Martin*; & il en inveſtit Raoul Directeur des Religieuſes par un anneau d'or. Raoul y plaça une Colonie de ſes Religieuſes; & c'eſt encore aujourdhui un Prieuré de filles, dont la Prieure eſt à la nomination de l'Abbeſſe de S. Sulpice.

Vers l'An 1117.

Fondation du Monaſtere de S. Sulpice de Rennes.

Gerard de Sales (de Salis) ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance ſitué au Dioceſe de Perigueux, fut auſſi un des plus illuſtres diſciples de Robert d'Arbriſſel, & le Fondateur de pluſieurs Monaſteres. Gerard embraſſa d'abord l'état de Chanoine Regulier par le conſeil de Robert. Enſuite il ſe joignit à lui dans ſes courſes Apoſtoliques, marchant revêtu du cilice & de la chappe, & menant une vie fort auſtere. S'étant enſuite ſeparé de Robert, il établit pluſieurs Monaſteres pour y placer ſes diſciples. On met au nombre des Monaſteres qu'il a fondés Grandſelve, ſur les confins des Dioceſes de Toulouſe & de Montauban, Dalon, le Bournet, Caſtellarie, Abſie. Mais des Critiques doutent que quelques-uns de ces Monaſteres ayent Gerard de Sales pour Fondateur. On rapporte que Gerard étant un jour allé à Fontevraud, il fit une réprimande aux Religieuſes de ce qu'elles friſoient leurs cheveux: ce qui marque qu'elles por-

Vers l'An 1117. toient alors les cheveux longs. Tels furent les principaux diſciples de Robert d'Arbriſſel. N'avons-nous pas eu raiſon de dire que de ſi dignes éleves font la gloire du maître?

Vit. Guillel. Firmati ap. Boll. 24 Apr. Quelques Auteurs placent S. Guillaume Firmat au nombre des diſciples du B. Robert d'Arbriſſel. Guillaume peut l'avoir connu, mais il n'eſt pas certain qu'il ſe ſoit mis ſous ſa conduite. S. Guillaume étoit né à Tours d'une famille noble, & il fut d'abord Chanoine de S. Venant. Il exerça avec réputation la profeſſion de Medecin: ce qui lui avoit donné lieu d'amaſſer une groſſe ſomme d'argent, lorſque Dieu lui inſpira le deſſein de renoncer au monde. Il vendit tous ſes biens pour en donner le prix aux pauvres, & ſe retira avec ſa mere dans un lieu proche de Tours pour vacquer à la priere. Après la mort de ſa mere il s'avança vers Laval, & ſe fit un Hermitage dans la Forêt nommée Conciſe. La réputation de ſes auſterités ne tarda pas à ſe répandre dans le pays. De jeunes libertins voulurent éprouver ſi la vertu du S. Hermite étoit auſſi ſolide qu'on le publioit. Ils ſubornerent une fille de mauvaiſe vie, la conduiſirent la nuit à la Cellule de Guillaume, pour tâcher de le porter au peché, & ils demeurerent cachés auprés de la Cellule en attendant ce qui arriveroit. Cette femme frappe à la porte en diſant: »S. »Prêtre, ouvrez à une pauvre femme qui s'eſt éga»rée, & empêchez qu'elle ne ſoit dévorée par les bê»tes.» Le S. homme touché de compaſſion la reçut avec charité, lui alluma du feu & lui préſenta ce qu'il avoit, c'eſt-à-dire, du pain. Auſſi-tôt cette femme

S. Guillaume Firmat Précis de ſa vie.

impudente déploya tous ſes charmes & tous ſes artifices pour l'engager au peché. Guillaume connoiſſant le danger de la tentation, prend un tiſon ardent, & afin que la douleur du feu materiel amortît le feu de la concupiſcence, il ſe brûle le bras juſqu'au vif, de ſorte que la cicatrice lui en reſta toute ſa vie. La courtiſanne fut ſi étonnée de ſa vertu & de ſon courage, qu'elle ſe jetta à ſes pieds & lui demanda pardon, en lui avoüant comment elle avoit été ſubornée pour le faire tomber. Elle ſe convertit auſſi-bien que les jeunes libertins qui écoutoient autour de la Cellule. Ils furent enſuite les premiers à publier ce qui s'étoit paſſé: ce qui attira tant d'eſtime à S. Guillaume, que pour ſe dérober aux éloges, il quitta ce lieu. Il fit le pelerinage de Jeruſalem, où il fut maltraité & empriſonné par les Sarrazins. A ſon retour il ſe retira d'abord au territoire de Vitrei, enſuite à Savigni, & enfin à Mantile proche de Mortain. Quelques Seigneurs ayant voulu lui faire un étang pour ſa commodité, il ſe retira ſur le Rhône: il revint cependant à Mantile, où après avoir mené la vie la plus auſtere, il mourut ſaintement le 24 d'Avril vers la fin du onziéme ſiecle. Les habitans de Domfront & ceux de Mayenne ſe rendirent à Mantile pour enlever le corps du S. Hermite. Mais ceux de Mortain les prévinrent; & il fut enterré dans l'Egliſe de S. Evroul de cette Ville. Vers l'An 1117.

La plûpart des Diſciples du B. Robert d'Arbriſſel, ſur-tout Vital de Mortain, S. Bernard de Tiron & le B. Robert lui-même, étoient fort verſés dans les Lettres divines & humaines. Les études commencerent Celebrité de l'Ecole de Paris.

Vers l'An 1117. à refleurir en France, particulierement à Paris, où l'Ecole qui y étoit établie depuis long-temps, devenoit de jour en jour plus célebre par la réputation des Maîtres qui y enſeignoient, & par le nombre des Ecoliers qui y venoient prendre leurs leçons. Le fameux Abailard étoit alors le plus célebre des Profeſſeurs de cette Academie. Mais il avoit plus d'eſprit que de conduite, plus d'orgueïl que de ſcience, & plus de réputation que de vrai merite, quoi qu'il n'en manquât pas. Son goût pour la nouveauté & une paſſion honteuſe dont ſa Philoſophie ne le guerit point, lui attiretent bien des chagrins & des malheurs.

Commencemens d'Abailard & précis de ſes avantures

Abailard étoit natif de Palais à quelques lieuës de Nantes vers l'Orient. Son pere Berenger avoit étudié avant que de porter les armes: ce qui étoit alors fort rare aux gens de guerre, & il conſerva tant d'amour pour les Sciences, qu'il voulut que ſes enfans ſe rendiſſent habiles dans les Lettres, avant que d'apprendre le mêtier de la guerre à quoi il les deſtinoit. Mais Abailard prit tant de goût à l'étude, qu'il renonça à la guerre, & ceda même ſon droit d'aîneſſe & ſa ſucceſſion à ſes autres freres. Berenger embraſſa dans la ſuite la vie Monaſtique, & Luce ſa femme l'imita. Abailard ayant fait quelques progrès dans les ſciences, ſur-tout dans la Dialectique où il ſe rendit fort habile, quitta la Bretagne, & parcourut diverſes Provinces pour s'exercer à la diſpute. Il ſe rendit enfin à Paris pour y perfectionner ſes talens & les y faire connoître. Il alla prendre les leçons de Guillaume de Champeaux, qui occupoit alors la premiere Chai-

re, & qui avoit la plus grande réputation. Abailard gagna d'abord ſon amitié : mais il ne la conſerva pas long-temps. Il combattoit avec trop de chaleur les ſentimens de ſon Maître ; & comme il étoit fort verſé dans toutes les ſubtilités de la Dialectique, il l'embarraſſoit ſouvent. Guillaume qui n'avoit reçu juſqu'alors que des applaudiſſemens, ne pardonna pas à ſon diſciple la réputation qu'il acqueroit aux dépens de la ſienne. Vers l'An 1117.

Abailard de ſon côté enflé des premiers ſuccès qu'il avoit eus, ſe crut en état, malgré ſa jeuneſſe, d'ouvrir à Melun une Ecole, qu'il transfera enſuite à Corbeil pour ſe raprocher de Paris. Un grand nombre de diſciples allerent y prendre ſes leçons, & deſerterent l'Ecole de Guillaume : ce qui fut un nouveau ſujet de jalouſie pour cet ancien Maître. Mais le ſuccés animant Abailard, il s'appliqua à l'étude avec ſi peu de modération, qu'il en tomba dangereuſement malade. Il fut obligé pour ſe rétablir d'aller reſpirer ſon air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, & ſon abſence ſervit à le faire deſirer plus ardemment. Pendant ce temps-là Guillaume de Champeaux ſe fit Chanoine Regulier de S. Victor : cependant après quelque interruption, il continua de tenir ſon école à l'ordinaire. *Abaelard. Hiſtoria Calamitatum ſuarum.*

Abailard étant de retour à Paris, voulut ſe réconcilier avec Guillaume, & prendre de lui des leçons de Rhetorique. Mais le nouveau Rhetoricien en revenoit toûjours à la Dialectique, & il ne pouvoit s'empêcher de combattre les opinions de ſon Maître, particulierement ſur les Univerſaux. Car Guillaume *Ibid.*

Vers l'An 1117. enſeignoit qu'il y avoit une nature univerſelle *à parte rei*, comme parle l'Ecole, & Abailard combattit ſi bien ce ſentiment, qu'il obligea ſon Maître d'y renoncer : ce qui decredita tellement Guillaume, que ſe voyant abandonné de la plûpart de ſes diſciples, il quitta ſa Chaire qui étoit celle de l'Egliſe de Paris, & la fit donner à un autre Profeſſeur, qui la ceda à Abailard. Mais Guillaume ne ſouffrit pas que ſon rival occupât une place ſi honorable : ainſi Abailard fut obligé de retourner à Melun. Il revint peu de temps après à Paris, & ouvrit une Ecole hors de la Ville ſur la montagne de Sainte Geneviéve. Guillaume de ſon côté en ouvrit une dans ſon Monaſtere de S. Victor, & les diſputes recommencerent entre les deux Profeſſeurs. Abailard fut obligé de faire un ſecond voyage en Bretagne ; parce que ſon pere s'étoit fait Moine, & que ſa mere étoit ſur le point de ſe faire Religieuſe. Quand il eut terminé ſes affaires de famille, il alla étudier la Theologie ſous Anſelme Doyen de Laon, qui étoit un ancien Profeſſeur fort eſtimé. Mais Abailard ne trouva pas que ſon mérite répondît à ſa réputation, & il ouvrit pour le combattre une Ecole à Laon, où il entreprit d'interpréter Ezechiel. Anſelme lui fit défendre d'expliquer l'Ecriture. Ainſi il revint à Paris, où on lui offroit la Chaire que Guillaume de Champeaux avoit remplie ; car ce ſçavant Profeſſeur avoit été élevé ſur le Siege de Châlons ſur Marne. Abailard y continua ſon expoſition d'Ezechiel avec un concours & un applaudiſſement extraordinaire. Mais le ſuccès l'enyvra, & une paſſion honteuſe à laquelle il eut la foibleſſe

bleſſe de ſe livrer, devint la punition de ſon orgueil, & la ſource de ſes humiliations & de ſes malheurs. Vers l'An 1118.

Dans le temps qu'Abailard joüiſſoit de la plus floriſſante réputation, il conçut un amour criminel pour une jeune perſonne nommée Heloïſſe, niéce d'un Chanoine de Paris appellé Fulbert, chez qui elle demeuroit. C'étoit une fille de beaucoup d'eſprit, & qui avoit un goût rare pour les Langues & pour les Sciences: à quoi ſon oncle l'avoit appliquée de bonne heure. Abailard lia d'abord avec elle un commerce de Lettres, & il croyoit n'aimer en elle que ſon érudition & ſes talens; mais il aimoit déja Heloïſſe même, qui ne ſe défioit de rien, & qui ne voyoit dans les empreſſemens d'Abailard, que des marques de zele pour ſon avancement dans ſes études. Cependant le Profeſſeur occupé de ſa paſſion, pour en voir plus ſouvent l'objet, pria Fulbert de le recevoir en penſion chez lui, ſous prétexte qu'il ſeroit plus proche de ſon école. Le bon Chanoine qui vouloit que ſa niéce ſe perfectionnât dans les ſciences, reçut avec plaiſir Abailard, en lui recommandant de ſervir de Maître à Heloïſſe. C'étoit une innocente brebis qu'il donnoit à garder au loup. Abailard chargé de cultiver ſon eſprit, lui corrompit le cœur, & en fit la victime de ſa paſſion. Le Chanoine fut le dernier à s'appercevoir du dèshonneur de ſa famille. Dès qu'on lui eut fait ouvrir les yeux, il chaſſa ſon hôte: mais celui-ci plus paſſionné que jamais enleva Heloïſſe, & la conduiſit en Bretagne chez ſa ſœur, où elle accoucha d'un fils, qu'il nomma Aſtrolabe. Ils revinrent enſuite à Paris, & pour appai-

Vers l'An 1118.

ſer Fulbert, Abailard lui promit d'épouſer celle qu'il avoit ſéduite. Heloïſſe pour l'honneur d'Abailard qui étoit Clerc & Chanoine de Sens, ne vouloit pas conſentir à ce mariage. Ils prirent le parti de le contracter ſecretement en préſence ſeulement de Fulbert & de quelques perſonnes de la famille.

Mariage d'Abailard & d'Heloïſſe.

Les nouveaux époux faiſoient myſtere de leur mariage. Fulbert au contraire le publioit par-tout : ce qui expoſoit Abailard aux railleries de ſes diſciples, & faiſoit un très grand tort à ſa réputation. Pour faire ceſſer ces bruits, Abaïlard ſe détermina à envoyer ſa femme dans le Monaſtere des Religieuſes d'Argenteüil, où il lui fit prendre l'habit, ſans vouloir cependant qu'elle reçût le voile, afin d'être en état de la rappeller, quand il le jugeroit à propos.

Le Chanoine Fulbert fut ſi outré de cette nouvelle démarche, dont il ne pénetroit pas les motifs, qu'il fit prendre Abailard pendant la nuit, & le fit honteuſement mutiler. Cet attentat commis en la perſonne d'un homme de la réputation d'Abailard, fit un grand éclat. L'Evêque de Paris procéda juridiquement contre les coupables, deux deſquels ayant été pris, ſouffrirent la même peine, & eurent de plus les yeux crevés.

Abailard ſe fait Moine à S. Denis, & Heloïſſe ſe fait Religieuſe à Argenteüil. *Ep. Fulconis inter opera Abaelardi.*

Pour l'infortuné Abailard, dès qu'il fut guéri, il ſe retira dans le Monaſtere de S. Denis, où il prit l'habit Monaſtique, ayant eu ſoin avant que de s'engager, de faire donner le voile à Heloïſſe. Il ſe plaignit amérement de ce que l'Evêque de Paris avoit épargné Fulbert; & il avoit pris la réſolution d'aller à Rome demander juſtice de l'Evêque & du Chanoi-

ne. Foulques Prieur de Deüil lui écrivit pour le détourner de cè deſſein, & pour le conſoler de ſa diſgrace. Il l'exhorte à la regarder comme une punition & comme un bienfait de Dieu, parce qu'elle le délivroit des tentations. Ce Prieur faiſoit dans ſa Lettre un portrait de la Cour de Rome, qui devoit plaire à Abailard naturellement ſatyrique, & qui ne diſoit du bien de perſonne que de lui-même. Vers l'An 1118.

Abailard ne tarda pas à ſe broüiller avec l'Abbé & les Moines de S. Denis ; parce que, ſi nous l'en croyons, il ne pouvoit s'empêcher de leur reprocher la vie licentieuſe qu'ils menoient. D'un autre côté ſes anciens écoliers le preſſoient de reprendre le cours de ſes leçons, & de faire pour Dieu ce qu'il avoit fait auparavant pour la gloire & pour l'intérêt. Il obtint donc la permiſſion d'Adam ſon Abbé de ſe retirer à Provins dans un Prieuré de S. Florent de Saumur, pour y ouvrir une Ecole. Il s'y fit un ſi grand concours d'écoliers, que la Ville de Provins n'avoit ni aſſez de bâtimens pour les loger, ni aſſez de proviſions pour les nourrir. Abailard crut qu'il étoit plus convenable à ſa nouvelle profeſſion d'enſeigner la Theologie. Il donnoit cependant quelques leçons de la Dialectique, ſe ſervant, comme il s'exprime, de la Philoſophie comme d'un hameçon, pour attirer ſes auditeurs à l'étude de la Religion. Abailard enſeigne à Provins.

Les perſonnes qui avoient du zele, & qui connoiſſoient le penchant qu'avoit Abailard pour la nouveauté, n'étoient pas ſans inquiétude de le voir enſeigner la Theologie ; & la ſuite ne juſtifia que trop leurs allarmes. La jalouſie toûjours vive parmi les

Vers l'An 1118. gens de Lettres, lui ſuſcita des ennemis, qui prétendirent le faire interdire de ſa Chaire, ſous prétexte qu'un pareil emploi ne convenoit pas à un Moine, & qu'il s'étoit ingeré d'enſeigner ſans avoir auparavant été déclaré Maître : ce qui montre qu'il y avoit dès-lors quelque formalité ou quelque examen, pour juger de la capacité de ceux qui vouloient enſeigner. On crut que ces formalités ne donnoient pas la ſcience, qu'elles pouvoient bien ſervir à la prouver, & qu'Abailard avoit donné aſſez de preuves de la ſienne. Ainſi il conſerva ſa Chaire. Son goût pour les nouvelles opinions auroit dû l'en faire exclure : mais c'étoit cela même qui lui donnoit le plus de vogue. Il s'obſerva cependant quelque temps ; & bientôt il crut pouvoir dogmatiſer librement à la faveur des nouveaux troubles dont l'Egliſe fut alors agitée, & qui attirerent toute l'attention des fidéles.

Mort de Paſcal II. Paſcal II étoit mort le 21 de Janvier l'an 1118, après un Pontificat de 18 ans & plus de cinq mois. Il avoit courageuſement reparé le ſcandale qu'il avoit donné à l'Egliſe en accordant, quoique malgré lui, le privilege des Inveſtitures à l'Empereur Henri V. Mais il n'avoit pû appaiſer les troubles que cette affaire continuoit de cauſer dans l'Egliſe par l'opiniâtreté de l'Empereur.

Gelaſe II Pape. Gelaſe II qui fut ſucceſſeur de Paſcal, ne tarda pas à devenir la victime du zele qu'il montra pour la liberté de l'Egliſe, que Henri V continuoit de vouloir réduire en ſervitude. Dès que Cenſius Frangipane qui étoit partiſan de l'Empereur, eut appris l'élection de Gelaſe dont il connoiſſoit la fermeté, il courut

avec une troupe de ſatellites à l'Egliſe, en fit enfoncer les portes, ſaiſit le Pape, le frappa à coups de pieds & de poings avec une brutalité ſans exemple, & le traînant par les cheveux juſqu'à ſa maiſon, il l'y chargea de chaînes. Les Romains ayant appris cet attentat, coururent aux armes, & obligerent les Frangipanes de le remettre en liberté : ce qu'ils firent après avoir baiſé les pieds à Gelaſe, & l'avoir prié de leur pardonner. Vers l'An 1118.

Le nouveau Pape ne demeura pas long-temps tranquille. L'Empereur qui étoit en Italie, marcha vers Rome pour ſe ſaiſir de ſa perſonne. Gelaſe n'eut que le temps de ſe ſauver, & il ſe rendit à Gayete après avoir couru bien des dangers. L'empereur voyant qu'il avoit manqué ſon coup, crea pour Antipape Maurice Bourdin Archevêque de Brague, qui prit le nom de Gregoire VIII. Mais l'intruſion étoit ſi notoire que perſonne du Clergé n'embraſſa ſon parti, & les ſeuls Guibertins ſe déclarerent pour lui. Bourdin étoit François & originaire du Limouſin (*a*). Bernard Archevêque de Tolede étant venu en France, lui trouva du merite, & l'emmena avec lui en Eſpagne. Il lui obtint premierement l'Evêché de Conimbre, & enſuite l'Archevêché de Brague. Bourdin étant revenu en Italie, ſe chargea de négocier avec l'Empereur, dont il gagna aiſément les bonnes graces en trahiſſant les intérêts de l'Egliſe. Bourdin Antipape.

Les Princes Normans d'Italie étant venus au ſecours du Pape, l'Empereur fut obligé de ſe retirer en

(*a*) M. Baluze a compoſé la Vie de cet Antipape, dont il tâche de faire un grand homme pour la gloire du Limouſin ſa patrie.

Vers l'An 1118. Allemagne, & le Pape retourna à Rome, où il demeura caché dans les maiſons de quelques Seigneurs Romains dans la crainte des Frangipanes. Cependant le Pape étant allé célebrer la Meſſe dans l'Egliſe de Sainte Praxede avec les Seigneurs de ſon parti, les Frangipanes vinrent l'y attaquer à main armée, il y eut un rude combat à la porte de l'Egliſe, pendant lequel le Pape s'échappa & ſe ſauva à toute bride à demi revêtu de ſes habits Pontificaux. Il ſe retira à Gayete, où ſon Clergé s'étant rendu auprès de lui, il prit la réſolution de ſe réfugier en France.

Gelaſe écrivit une Lettre au Clergé de France & aux Seigneurs Laïques, pour les exhorter à prendre la défenſe de l'Egliſe Romaine contre les violences de l'Empereur & contre l'Antipape Bourdin (a). Enſuite en s'embarquant pour la Gaule, il envoya ordre à Ponce ou Pons Abbé de Clugni, de venir le recevoir à S. Gilles, & le fit avertir que pendant le ſéjour qu'il ſeroit obligé de faire en France, il choiſiſſoit ſon Monaſtere pour le lieu de ſa réſidence. Ponce qui étoit généreux & magnifique, ſe crut honoré de ce choix. Il alla au devant du Pape, donna ſes ordres pour le faire défrayer ſur la route lui & tous les Cardinaux de ſa ſuite; & il leur fournit des voitures juſqu'à Clugni. Le Pape ſe rendit de S. Gilles, à Maguelonne, où il reçut Suger depuis Abbé de S. Denis, que le Roi lui envoyoit pour le ſaluer de ſa part. Il fut fort ſenſible à cet honneur, & il marqua un jour où il prioit le Roi de ſe rendre à Vezelai pour conférer enſemble.

(a) Cette Lettre dans l'imprimé eſt dattée de Gayete le 17 des Calendes de Février, c'eſt une faute. Paſcal n'étoit pas encore mort, & Bourdin ne fut intrus ſur le S. Siege que quarante-quatre jours après l'élection de Gelaſe.

Gelaſe députa auſſi au Roi d'Angleterre qui étoit alors en Normandie, pour s'aſſurer de ſa protection. Conrade qui étoit l'envoyé du Pape, aſſiſta à un Concile des Evêques & des Abbés de Normandie, qui ſe tenoit alors à Roüen en préſence du Roi Henri. Ce Prélat y parla avec beaucoup d'éloquence contre les violences de l'Empereur, (a) & ſur l'intruſion de l'Antipape Bourdin; & après avoir expoſé les perſecutions ſouffertes par Gelaſe, qui avoit été obligé de ſe refugier en France, il demanda à l'Egliſe de Normandie un ſecours de prieres & d'argent pour le S. Siege. On traitta dans le Concile de quelques affaires concernant les Egliſes d'Angleterre & de Normandie. L'An 1118.

Concile de Roüen. *Orderic. Vit. l. 12. & t. X. Conc.*

Radulfe Archevêque de Cantorberi & Geoffroi Archevêque de Roüen étoient à ce Concile avec les Evêques Richard de Bayeux, Jean de Liſieux, Turgiſe d'Avranches & Roger de Coûtances. Serlon de Seez ne pouvant s'y rendre à cauſe de ſa vieilleſſe & de ſes infirmités, y envoya un député. Audin d'Evreux s'excuſa de ce qu'il étoit obligé de défendre ſa patrie contre ſes ennemis: ce qu'il diſoit à cauſe de la guerre qui étoit alors declarée entre le Roi de France & le Roi d'Angleterre, Duc de Normandie. Pluſieurs Abbés de la Province ſe trouverent auſſi à ce Concile, ſçavoir, Roger de Feſcan, Guillaume du Bec, Eudes de S. Etienne de Caën, Richard de Preaux, André de Troarne, Guillaume de la Croix S. Leufroi, Osberne du Tréport, & pluſieurs autres.

Pendant ce temps-là il ſe tint en France pluſieurs

(a) Orderic Vital parlant de ce Concile, nomme cet Empereur *Charles*; c'eſt que Henri V étoit nommé *Carolus Henricus*.

L'An 1118. Concile de Toulouſe. *T. X. Concil.*

Conciles dont nous n'avons pas les actes. On en aſſembla un à Toulouze, où l'on publia une Croiſade contre les Sarrazins d'Eſpagne. Pluſieurs braves guerriers François étant allés au ſecours des Chrétiens Eſpagnols, aſſiegerent & prirent Sarragoſſe & pluſieurs autres Places. Gelaſe ordonna Pierre qui avoit été élu Evêque de Sarragoſſe, & le renvoya avec une Lettre adreſſée à l'Armée Chrétienne. Il déclare qu'il donne l'abſolution de leurs pechés à tous ceux qui mourront dans cette ſainte expédition, après avoir reçu la pénitence; & il permet aux Evêques d'accorder la même indulgence à ceux qui contribueront de leurs aumônes au rétabliſſement de l'Egliſe de Sarragoſſe. C'eſt l'Egliſe de Nôtre-Dame du Pilar, célébre dans toute l'Eſpagne par la dévotion des Fidéles.

Chron. Malleac. Concile d'Engoulême.

On tint l'an 1118 (*a*) un autre Concile à Engoulême, où l'on confirma l'élection de Gillebert Archevêque de Tours, d'Audebert d'Agen, & d'un autre Evêque qui n'eſt point nommé. Le Pape Gelaſe de ſon côté ſe propoſoit d'aſſembler un grand Concile pour terminer le differend qui duroit depuis ſi long-temps entre le Sacerdoce & l'Empire. Mais la Providence en avoit ordonné autrement.

Le Pape ayant paſſé par Vienne & par Lyon, ſe rendit à Mâcon, où il tomba malade d'une pleureſie. Il ſe fit porter à Clugni, pour avoir la conſolation

(*a*) La Chronique de Maillezais rapporte à l'an 1118 le Concile où fut confirmée l'élection de Gillebert de Tours. Cependant d'anciennes Chroniques ne placent la mort de Radulfe oncle & prédéceſſeur de Gillebert qu'en 1119. Ainſi ſi la Chronique de Maillezais ne s'eſt point trompée, il faudra dire que Radulfe abdiqua, & fit élire ſon neveu de ſon vivant.

de

de finir ſa vie dans une maiſon où il avoit commencé à porter le joug du Seigneur. Il édifia fort cette nombreuſe Communauté dans le peu de jours qu'il vêcut encore. Après avoir reçu les derniers Sacremens avec de grands ſentimens de pieté, il ſe fit mettre à terre ſur la cendre ſelon l'uſage des Monaſteres, & mourut ainſi le 24 de Janvier l'an 1119. Il fut enterré dans l'Egliſe de Clugni, où l'on voit encore ſon tombeau. Il ne tint le S. Siege qu'un an & quelques jours ; mais ſon Pontificat n'en fut pas moins glorieux par les continuelles perſécutions qu'il ſouffrit avec une grande intrepidité. Le Roi Loüis le Gros étoit en chemin pour ſe rendre à Vezelai, & y conferer avec le Pape, lorſqu'il apprit ſa mort.

L'An 1119.

Mort de Gelaſe II. *Pandulfus.*

Sugerius vit. Lud.

Il ſe fit un grand concours de Seigneurs & de Prelats à Clugni, pour honorer les funerailles de Gelaſe. Comme les beſoins de l'Egliſe étoient preſſans à cauſe du Schiſme de Bourdin, & que la plûpart des Cardinaux avoient ſuivi Gelaſe en France, la célebrité de l'Aſſemblée les détermina à élire inceſſamment un nouveau Pape. Ils convinrent que dans ces conjonctures la Barque de S. Pierre avoit beſoin d'un Pilote qui eût de la force, de l'experience & de la protection ; & tous les ſuffrages ſe réünirent en faveur de Gui Archevêque de Vienne, qui étoit alors à Clugni ; Prelat également diſtingué par ſa ſageſſe, par ſon courage, & par ſa nobleſſe. Il étoit fils de Guillaume Comte de Bourgogne, parent de l'Empereur, & oncle d'Adelaïs Reine de France. Ce choix cauſa en même temps de la ſurpriſe & de la joye à toute la France. Gui plus ſurpris encore que tous les autres, re-

Calixte II Pape.

L'An 1119. fusa d'abord de consentir à son élection, jusqu'à ce qu'elle eût été ratifiée par les Romains. Cependant quand il vit le consentement des Prelats Allemans & François, il n'attendit pas le retour de ceux qu'il avoit envoyés à Rome.

Il partit de Clugni peu de jours après son élection pour se rendre à Vienne. Avant qu'il entrât dans Lyon, Humbald qui en étoit Archevêque, alla au devant de lui, lui déclara qu'il consentoit à son élection, & le reçut en procession à la tête de son Clergé. Ensuite le nouveau Pape se rendit à Vienne, où il fut couronné le Dimanche de la Quinquagesime, qui cette année étoit le 9 de Février, & il prit le nom de Calixte II. Nous apprenons ce détail par une Lettre que Conon Evêque de Preneste, qui étoit alors à la suite du Pape, écrivit à Hugues Evêque de Nevers. Il marque à ce Prelat que Gerard Evêque d'Engoulême s'étoit soumis au Pape; ce qui pourroit faire croire qu'il n'avoit pas consenti d'abord à son élection. Cependant Calixte lui donna dans la suite la Légation d'Aquitaine, dont il s'acquitta quelque temps avec zele. Mais un ressentiment qui piqua son ambition, l'engagea dans un malheureux Schisme, & lui fit faire plus de maux à l'Eglise, qu'il ne lui avoit auparavant procuré d'avantages.

Ep. Conon. l. 1. Hist. Eccl. Vezeliacensis. Lettre de Conon.

Pour Conon, il étoit bien éloigné d'avoir de pareils sentimens & de briguer les honneurs: il refusa même les plus grandes dignités qu'on lui offroit. On assûre en effet que Gelase étant au lit de la mort, avoit prié les Cardinaux d'élire Conon pour son successeur, le croyant le plus capable de bien conduire le vaisseau

Falco in Chron. Modestie de Conon.

de l'Egliſe durant la tempête dont il étoit battu. Mais Conon (*a*) voyant que les ſuffrages ſe réüniſſoient en ſa faveur, déclara qu'il n'avoit pas aſſez d'habileté, pour tenir le gouvernail durant un ſi furieux orage & parmi tant d'écuëils, & qu'on ne pourroit jamais le réſoudre à le prendre en main. Il fit par là tomber le choix ſur l'Archevêque de Vienne, qui ne tarda pas à le juſtifier. L'An 1119.

Le nouveau Pape tint le huitiéme de Juin de la même année (*b*) un Concile à Toulouſe compoſé des Cardinaux de ſa ſuite, des Evêques & des Abbés de la Provence, (*c*) du Languedoc, de la Gaſcogne, de l'Eſpagne, & de la petite Bretagne : l'on y fit les dix Canons ſuivans. Concile de Toulouſe.

I. Défenſes ſous peine de dépoſition de ſe faire ordonner pour de l'argent.

II. Perſonne ne ſera promu à la dignité de Prevôt, d'Archiprêtre, ou de Doyen ſans être Prêtre, ni à celle d'Archidiacre ſans être Diacre.

III. Nous condamnons & chaſſons de l'Egliſe comme hérétiques, ceux qui rejettent le Sacrement du Corps & du Sang du Seigneur, le Baptême des enfans & les Ordres Eccléſiaſtiques, auſſi-bien que

(*a*) Falcon qui nous apprend ce fait, nomme Odon cet Evêque de Preneſte, il faut lire Conon.

(*b*) On marquoit dans le texte de ce Concile qu'il ſe tint l'an 1120 Indiction XII. l'Ere 1158, la premiere année du Pontificat de Calixte II. Comme la ſuite de l'Hiſtoire, l'Indiction & la premiere année du Pontificat de Calixte déſignent certainement l'an 1119, il faut qu'il ſe ſoit gliſſé une faute dans l'année de Jeſus-Chriſt qui eſt marquée l'an 1120, & dans l'Ere Eſpagnole 1158, qui répond à l'année de Jeſus-Chriſt 1120. Le P. Labbe a remarqué cette faute ; mais le P. Pagi juge qu'il n'y en a point, parce qu'il prétend qu'on a ſuivi dans la date du Concile l'Ere de Piſe, qui précéde d'un an l'Ere commune.

(*c*) Il y a dans le texte de ce Concile *Provincia Gothia*, ſans virgule, de la Province du Languedoc : il faut lire *Provincia, Gothia*, c'eſt-à-dire, de la Provence, du Languedoc. Car Atton d'Arles & Foulques d'Aix étoient à ce Concile.

L'An 1119. Concile de Toulouſe.

le Mariage ; & nous ordonnons qu'ils ſoient réprimés par la puiſſance ſeculiere. Nous excommunions pareillement ceux qui ſe déclarent leurs protecteurs. (Ces Hérétiques étoient une Secte de Manichéens, qui couvroient d'un maſque de pieté les plus infâmes abominations. Cependant malgré ces anathêmes dont le Concile de Toulouſe les frappa, ils ſe multiplierent dans ces Provinces, où tandis qu'ils furent trop foibles pour lever l'étendart de la révolte, ils ſe cacherent avec ſoin : mais nous verrons comment ils leverent le maſque, quand ils ſe crurent aſſez forts pour réſiſter aux deux Puiſſances.)

IV. Défenſes aux Princes & à tout autre Laïque, ſous peine d'être chaſſés de l'Egliſe comme ſacrilége, de s'emparer des Premices, des Dixmes, des Offrandes, des Cimetieres, & de piller les maiſons & les autres biens de l'Evêque à ſa mort.

V. VI. Aucune Puiſſance Eccleſiaſtique ou Seculiere ne mettra en ſervitude des hommes libres, Clercs, ou Laïques ; & aucun Clerc ne ſera obligé de rendre quelques ſervitudes aux Laïques à raiſon des Bénefices Eccleſiaſtiques.

VII. On laiſſera à l'Evêque la part des Offrandes qui lui appartient (c'étoit la quatriéme partie.)

VIII. Aucun Evêque, aucun Prêtre, ni aucun Clerc, ne laiſſera, comme par héritage, les dignités & Bénéfices Eccleſiaſtiques à ſes proches.

IX. On ne recevra aucun ſalaire pour donner les ſaintes Huiles & le S. Chrême, ni pour la ſépulture.

X. Si un Moine, un Chanoine ou un Clerc, renonce à l'état où il s'eſt engagé, laiſſe croître ſes che-

veux & ſa barbe comme un Laïque, qu'il ſoit privé de la Communion, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit corrigé. L'An 1119. Concile de Toulouſe.

On termina dans ce Concile de Toulouſe un procès entre l'Egliſe d'Arles & les Moines d'Aniane. Atton Archevêque d'Arles prétendoit que la proprieté de la Celle de Gordien appartenoit à ſon Egliſe, de qui les Moines de la Chaize-Dieu la tenoient moyennant une redevance annuelle. Les Moines d'Aniane prétendoient au contraire qu'elle avoit été uſurpée ſur eux. Pour décider ce Procès, le Pape nomma une Commiſſion particuliere de Cardinaux, d'Evêques, & d'Abbés, qui après avoir examiné les titres des prétendans, firent leur rapport au Concile que la Celle en queſtion avoit été donnée au Monaſtere d'Aniane par Loüis le Débonnaire, & qu'enſuite Loüis fils de Boſon Roi de Provence l'avoit donnée à l'Egliſe d'Arles. Ainſi le Pape & tout le Concile l'adjugerent aux Moines d'Aniane, à condition que trois d'entre eux feroient ſerment que leur Monaſtere avoit poſſedé pacifiquement cette Celle pendant trente ans. T. X. Conc. p. 858.

Aicard Archidiacre de S. Etienne de Toulouſe, preſenta auſſi une Requête au Concile, par laquelle il demanda que l'Egliſe de S. Amant, fut renduë à l'Egliſe Cathedrale, à laquelle il prétendoit qu'elle appartenoit; & en effet elle lui fut adjugée. Il répeta auſſi l'Egliſe de S. Sernin : mais cette affaire demandant trop de diſcuſſions, fut remiſe après le Concile. Le Pape jugea ce procès l'année ſuivante à Vienne le jour de la Purification. L'Egliſe de Toulouſe le perdit par la faute de l'Evêque Amelius, qui négli- T. X. Conc. p. 861.

L'An 1119. gea de ſe rendre à Vienne pour ſoûtenir ſes droits. Car Urbain II avoit ordonné qu'Iſarne Evêque de Toulouſe tirât ſa nourriture & celle de ſa maiſon des biens de l'Egliſe de S. Sernin.

Le Pape Calixte indiqua un Concile plus nombreux à Rheims pour la mi-Octobre de la même année 1119 ; & en attendant ce terme, il parcourut pluſieurs de nos Provinces. Il paſſa par le Poitou à la priere de Guillaume Evêque de Poitiers, & viſita le célébre Monaſtere de Fontevraud, où il dédia un Oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge, & fit un Sermon à une multitude innombrable de peuple, qui s'étoit rendu pour aſſiſter à la Cérémonie : c'eſt ce que marque Calixte lui-même dans un Reſcrit donné à ce ſujet. De Fontevraud le Pape ſe rendit à Angers, où il conſacra le grand Autel de l'Egliſe de Roncerai la veille de la Nativité de la Vierge. D'Angers il vint à Tours, où il prit ſon logement à Marmoutier. Enſuite il alla dedier l'Egliſe du Monaſtere de Morigni proche d'Etampes, d'où il ſe rendit à Paris pour conferer avec le Roi avant le Concile de Rheims.

Apud Sammarthanos T. 2.

Le principal objet qu'il ſe propoſoit dans la tenuë de ce Concile, étoit de terminer le differend entre le S. Siege & l'Empereur au ſujet des Inveſtitures. Pour y réüſſir, il avoit député à l'Empereur Henri Guillaume Evêque de Châlons ſur Marne, & Ponce Abbé de Clugni. Ils allerent trouver l'Empereur à Straſbourg, pour traiter avec lui de la paix entre l'Empire & le Sacerdoce. L'Empereur demanda s'il pouvoit renoncer aux Inveſtitures, ſans donner atteinte aux droits de ſa Couronne & affoiblir ſa puiſſance. L'E-

Négociations des Envoyés du Pape avec l'Empereur Henri V.

vêque lui dit : » Prince, ſi vous voulez avoir une veri- L'An 1119.
» table paix, il faut que vous renonciez aux Inveſ- *Acta Concilii Rhemenſis. Heſſonis Scholaſtici*
» titures des Abbayes & des Evêchés ; & afin que
» vous ne craigniez pas que cela cauſe quelque préju-
» dice à vôtre puiſſance ſouveraine, ſçachez qu'ayant
» été élu Evêque dans le Royaume de France, je n'ai
» rien reçu de la main du Roi, ni avant ni après mon
» Ordination. Cependant en ce qui regarde les tri-
» buts, la milice, les droits de tonlieu & autres cho-
» ſes concernant l'Etat, qui ont été données autre-
» fois à l'Egliſe par les Princes, je ſers mon Roi auſſi
» fidélement que peuvent vous ſervir vos Evêques,
» auxquels vous avez donné l'Inveſtiture, qui eſt la
» cauſe de cette diſcorde & de l'excommunication
» que vous avez encouruë. »

L'Empereur levant les mains dit : » Eh bien, qu'on
» faſſe ainſi, je ne m'en ſoucie plus. » L'Evêque re-
prit : » Si vous voulez renoncer aux Inveſtitures, &
» rendre les biens que vous avez enlevés à l'Egliſe &
» à ceux qui ont travaillé pour l'Egliſe, nous tâche-
» rons avec l'aide de Dieu de mettre fin à cette que-
» relle. »

L'Empereur ayant pris conſeil de ſes Courtiſans, dit qu'il obſerveroit tout cela, s'il trouvoit de la fidelité & de la juſtice de la part du Pape, & ſi on rendoit à lui & aux ſiens les biens qu'ils avoient perdus à l'occaſion de cette guerre. L'Evêque de Châlons voulut avoir des aſſûrances de cette promeſſe. L'Empereur jura de l'obſerver en mettant ſa main dans celle de l'Evêque & dans celle de l'Abbé : l'Evêque de Lauſane, le Comte Palatin & les autres Eccleſiaſtiques

L'An 1119. ou Laïques qui étoient à la Cour de l'Empereur, firent la même promeſſe que ce Prince.

L'Evêque de Châlons & l'Abbé de Clugni ſatisfaits de leur negociation, revinrent en diligence en rendre compte au Pape qu'ils trouverent à Paris. Le Pape ayant entendu ce que l'Empereur promettoit de faire, dit : » Je voudrois que cela fût deja fait, ſi » cela ſe peut faire ſans fraude. » Il en conféra avec les Cardinaux & les Evêques, & tenvoya à l'Empereur les premiers députés avec l'Evêque d'Oſtie & le Cardinal Gregoire. Ils trouverent l'Empereur Henri entre Verdun & Mets, & lui témoignerent que le Pape le recevroit volontiers à la paix de l'Egliſe, s'il vouloit accomplir ſes promeſſes. L'Empereur en témoigna de la joye, & confirma par un Billet de ſa propre main que le Vendredi 24 d'Octobre il mettroit en exécution ce qui étoit contenu dans les Ecrits ſuivans. Voici en quels termes étoit conçûë la promeſſe de l'Empereur.

Promeſſe de l'Empereur. » Je Henri par la grace de Dieu Empereur Auguſte » des Romains, pour l'amour de Dieu, de S. Pierre, » & du Seigneur Pape Calixte, je renonce à toute » Inveſtiture des Egliſes, & j'accorde une vraye paix » à tous ceux qui depuis le commencement de cette » diſcorde ont été, ou ſont encore en guerre. Je reſti- » tuë les biens que j'ai des Egliſes & de ceux qui ont » travaillé pour l'Egliſe. Pour les biens que je n'ai » point, j'en procurerai la reſtitution. Que s'il naît » là-deſſus quelque procès, les cauſes Eccléſiaſtiques » ſeront terminées par un Jugement Canonique, & » les cauſes civiles par un Tribunal Laïque. »

Le

Le Pape de ſon côté faiſoit à l'Empereur une pareille promeſſe dont voici la teneur : » Je Calixte II » par la grace de Dieu Evêque univerſel * de l'Egliſe » Romaine, je donne une vraye paix à Henri Empereur Auguſte des Romains, & à tous ceux qui ont » été ou qui ſont avec lui contre l'Egliſe. Je reſtituë » les biens qu'ils ont perdus dans cette guerre, & » que j'ai ; & ceux que je n'ai point, je les aiderai à » les recouvrer. S'il naît là-deſſus quelque procès, les » cauſes Eccleſiaſtiques ſeront terminées par un Ju» gement Canonique, & les cauſes civiles par un » Tribunal Laïque. L'An 1119. Promeſſe du Pape. * *catholicus.*

Les conditions de l'accord ayant été ainſi reglées, & le jour de la conférence entre l'Empereur & le Pape arrêté, les Envoyés revinrent à Rheims, où le Pape s'étoit déja rendu pour tenir le Concile. Il s'y trouva des Evêques d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpagne, de France, de Bretagne, d'Angleterre, des autres Iſles de l'Ocean, & de toutes les Provinces de l'Occident. On y compta quinze Métropolitains, plus de deux cens Evêques, & un pareil nombre d'Abbés. L'Archevêque de Mayence s'y rendit avec ſept Prelats Allemans, que la crainte de l'Empereur avoit obligés de ſe faire eſcorter par cinq cens ſoldats. Le Pape fort joyeux de leur arrivée, envoya au devant d'eux avec des troupes Hugues Comte de Troyes. *Orderic. Vit. l. 12.*

Henri Roi d'Angleterre en permettant aux Evêques de ſon Royaume d'aller au Concile de Rheims, leur défendit d'y faire aucune plainte contre perſonne. » Car, leur dit-il, je rendrai bonne juſtice dans

L'An 1119. » l'étenduë de mon Royaume à ceux qui me porte-
» ront leurs plaintes. Je fais payer exactement cha-
» que année toutes les redevances accordées au S. Sie-
» ge par mes prédéceſſeurs : mais auſſi je maintiens les
» priviléges qui mont été accordés. Allez donc, ſa-
» luez bien de ma part le Pape, écoutez avec humili-
» té ſes ordres : mais ne rapportez pas de ce Concile
» de nouveaux Reglemens pour les introduire dans
» mon Royaume.

Thurſtan élu Archevêque d'Yorc demanda au Roi la permiſſion d'aller au Concile de Rheims : le Roi la lui donna, à condition qu'il ne ſe feroit pas ordonner par le Pape, au préjudice de l'Archevêque de Cantorberi, à qui il appartenoit de le ſacrer. Ce Prince chargea même ſon Ambaſſadeur de prévenir le Pape là-deſſus ; & l'on aſſure qu'il promit de ne rien faire contre les droits de l'Archevêque de Cantorberi. Cependant, quand il eut entendu les raiſons de Thurſtan, il le ſacra le Dimanche 19 d'Octobre malgré les proteſtations de quelques Anglois. Le Roi d'Angleterre en fut ſi irrité, qu'il fit défenſe à Thurſtan de rentrer en Angleterre, & même en Normandie.

Eadmer.

Concile de Rheims. Le Lundi vingtiéme d'Octobre le Pape fit l'ouverture du Concile qui ſe tint dans la Cathédrale. On plaça les ſieges des Prelats devant le Crucifix, & on éleva un Trône fort haut pour le Pape devant la porte de l'Egliſe : après qu'il eut célébré la Meſſe, il alla s'y placer. Au premier rang vis-à-vis du Pape étoit Conon de Paleſtrine, Boſon de Porto, Lambert d'Oſtie, Jean de Creme, & Hatton de Viviers. Car comme ils étoient fort habiles, ils furent choiſis pour diſcu-

ter les affaires, qui ſeroient propoſées, & rendre les réponſes convenables. Le Diacre Chryſogon revêtu de la Dalmatique étoit debout à côté du Pape, tenant en main le livre des Canons pour lire ceux dont on auroit beſoin. Six autres Miniſtres en Tuniques & en Dalmatiques entouroient le Trône du Pape; & ils étoient chargés de faire faire ſilence. L'An 1119. Concile de Rheims.

Tout le monde ayant pris ſa place, on récita les Litanies; & après les autres prieres uſitées pour l'ouvertures des Conciles, le Pape fit en latin un diſcours fort éloquent ſur les tempêtes dont le vaiſſeau de l'Egliſe étoit battu, & que le Seigneur qui commande aux vents & à la mer, appaiſe quand il le juge à propos. Enſuite Conon parla avec beaucoup de force ſur les devoirs des premiers Paſteurs.

Le Pape reprit enſuite la parole, & dit: » Seigneurs, Peres, & Freres, voici le ſujet pour lequel » nous vous avons appellés de ſi loin. Vous ſçavez » combien de temps l'Egliſe a combattu contre les » Héréſies, & comment Simon le Magicien chaſſé de » l'Egliſe a peri par le Jugement de l'Eſprit ſaint & le » miniſtere de S. Pierre, à qui le Seigneur a dit: *J'ai* » *prié pour vous, Pierre; afin que vôtre foi ne défaille point:* » *quand vous ſerez converti, confirmez vos freres.* Le même » Saint n'a pas ceſſé juſqu'à nos jours par ceux qui » tiennent ſa place, d'extirper de l'Egliſe les Secta» teurs de Simon le Magicien; & moi qui ſuis ſon Vi» caire, quoiqu'indigne, je deſire ardemment de » chaſſer de l'Egliſe l'héréſie de Simon, qui a été re» nouvellée par les Inveſtitures. C'eſt pourquoi pour » vous inſtruire de l'état où en eſt cette affaire, écou- Diſcours du Pape. Luc. 22. 32.

L'An 1119. Concile de Rheims.

» tez le rapport de nos freres, qui ont porté des paro-
» les de paix au Roi de Germanie, & donnez nous
» conſeil ſur ce que nous devons faire, puiſque la
» cauſe eſt commune. » L'Evêque d'Oſtie qui avoit été envoyé à l'Empereur, fit en latin le rapport de ce qui s'étoit fait, & quand il eut ceſſé, l'Evêque de Châlons en faveur des Laïques fit le même rapport en François. On propoſa enſuite pluſieurs articles, dont la déciſion fut remiſe à la fin du Concile.

Le Roi de France s'étoit rendu à Rheims. Il entra au Concile avec les principaux Seigneurs François; & étant monté au Trône du Pape, il fit un diſcours fort éloquent, & qu'il prononça avec grace, contre le Roi d'Angleterre. » Je viens, dit-il, à cette ſainte
» Aſſemblée avec mes Barons pour vous demander
» conſeil, Seigneur Pape, & vous Meſſieurs (a):
» écoutez-moi, je vous prie. Le Roi d'Angleterre
» qui a été fort long-temps mon allié, a fait & à moi &
» à mes ſujets pluſieurs injures. Il s'eſt emparé par for-
» ce de la Normandie qui eſt de mon Royaume, & il a
» traité le Duc Robert contre toute juſtice & d'une
» maniere qui fait horreur. Car quoique Robert fût
» mon Vaſſal, ſon frere, & ſon Seigneur, il lui a
» fait toutes ſortes d'outrages, l'a fait enfin priſon-
» nier, & le retient depuis long-temps dans les fers.
» Voici avec moi le Prince Guillaume, qu'il a dépoüil-
» lé du Duché de Robert ſon pere. Je l'ai ſouvent re-
» quis par le miniſtere des Evêques & des Magiſtrats,
» de me remettre le Duc qu'il tenoit priſonnier; mais

Diſcours du Roi au Concile de Rheims.

(a) Il y a dans le texte d'Orderic *Domine Papa & vos Seniores*: ce qui montre que la dénomination de *Dominus* donnée au Pape ſignifie plus que celle de *Seniores* donnée aux Cardinaux & aux Evêques.

» je n'ai pû rien obtenir. Au contraire, il a fait pri- L'An 1119.
» ſonnier le Comte de Belleſme mon Ambaſſadeur à Concile de Rheims.
» ſa Cour, & il le retient encore dans un noir cachot.

» Le Comte Thibauld mon Vaſſal par la ſuggeſ-
» tion du même Roi d'Angleterre ſon oncle, s'eſt
» méchamment révolté contre moi; & ſoûtenu par
» les armes de ce Prince, il a oſé me faire une guerre
» atroce. Il a fait priſonnier & tient encore dans les
» fers Guillaume Comte de Nevers, que vous con-
» noiſſez pour un Seigneur d'une ſinguliere probité
» & d'une rare pieté, lorſqu'il revenoit d'aſſieger le
» Château d'un brigand excommunié, qui avoit fait
» de cette place une caverne de voleurs & un antre du
» Diable. Je parle de Thomas de Marle que les Prelats
» m'ont ordonné d'aſſiéger, comme un ennemi pu-
» blic, & comme le brigand de toute la Province.
» C'eſt au retour de cette expédition que Guillaume
» a été fait priſonnier par Thibauld, qui n'a jamais
» voulu lui rendre la liberté; quoique pluſieurs Sei-
» gneurs l'en ayent requis de ma part, & que ſon
» Comté ait été anathematiſé par les Evêques. »

Tous les François qui étoient préſens, applaudirent à la Harangue du Roi & à la juſtice de ſes plaintes. Alors Geoffroi Archevêque de Roüen ſe leva avec les Evêques & les Abbés de Normandie, & tâcha de juſtifier la conduite du Roi d'Angleterre ſon Maître. Mais il ſe fit un grand murmure, qui l'obligea de ſe taire.

Hildegarde Comteſſe de Poitiers entra avec toutes les Dames de ſa ſuite, & s'attira toute l'attention du Concile. Elle ſe plaignit de ce qu'elle avoit été répu- Hildegarde Comteſſe de Poitiers vient ſe plaindre au Concile.

L'An 1119. diée par le Comte Guillaume ſon mari, qui avoit épouſé la femme du Vicomte de Châtelleraud. Le Pape demanda ſi le Comte de Poitiers s'étoit rendu au Concile ſelon ſes ordres. Guillaume Evêque de Saintes ſe leva avec pluſieurs Evêques & Abbés d'Aquitaine, & ils tâchérent d'excuſer le Comte, en aſſurant qu'il s'étoit mis en chemin pour ſe rendre au Concile, mais qu'une maladie l'avoit obligé de s'arrêter. Le Pape reçut cette excuſe, & marqua un terme au Comte pour venir à Rome ſe juſtifier.

Concile de Rheims.

Orderic. Vit.

Audin le Barbu Evêque d'Evreux ſe plaignit d'Amauri de Montfort, diſant que ce Seigneur l'avoit honteuſement chaſſé de ſon Siege, & avoit brûlé l'Evêché. Un Chappellain d'Amauri ſe leva, & interpellant l'Evêque devant toute l'Aſſemblée : » Ce n'eſt » pas Amauri, dit-il, c'eſt vôtre méchanceté qui eſt la » cauſe de vôtre expulſion & de l'incendie de l'Evê» ché. Car vôtre malice ayant engagé le Roi d'An» gleterre à dépoüiller Amauri du Comté d'Evreux, » il a recouvré ſa dignité par ſa valeur & par la force » de ſes armes. Le Roi d'Angleterre étant venu en» ſuite aſſiéger la Ville, c'eſt par vôtre ordre qu'il y » a mis le feu, lequel a brûlé les Egliſes & l'Evêché. » Que le S. Concile juge lequel d'Audin ou d'Amau» ri, eſt coupable de l'incendie des Egliſes. » Les François prenant la défenſe d'Amauri contre les Normans, la conteſtation s'échauffa. Mais le Pape impoſa ſilence ; & après avoir exhorté tous les fidéles à la paix, il déclara qu'il vouloit ſe trouver au rendez-vous, pour conférer avec l'Empereur, ainſi qu'on en étoit convenu : qu'il meneroit avec lui les Arche-

Orderic.

vêques de Rheims & de Roüen avec quelques autres Prelats; mais qu'il défendoit aux autres Evêques & Abbés de ſortir de Rheims avant ſon retour. L'AN 1119. Concile de Rheims.

Il ordonna pendant ſon abſence qu'on fît des prieres pour la réüſſite de la grande affaire qu'il alloit traiter; & que nommément le jour marqué pour la conférence, les Peres du Concile allaſſent en proceſſion pieds nuds, depuis la Cathédrale juſqu'à l'Egliſe de S. Remi. C'eſt ce qui ſe paſſa au Concile de Rheims le Lundi & le Mardi.

Le Mercredi le Pape partit pour conférer avec l'Empereur. Il arriva le Jeudi au ſoir à Mouſon fort fatigué. Le Vendredi il fit aſſembler dans ſa chambre les Prelats qui l'accompagnoient, & leur fit lire la promeſſe de l'Empereur & la ſienne. Ils firent quelques remarques ſur certains termes dont l'Empereur pourroit abuſer, s'il n'agiſſoit pas avec ſincérité; & l'on prit des précautions contre les abus qu'on pourroit en faire. Après quoi le Pape envoya au Camp de l'Empereur, l'Evêque d'Oſtie, le Cardinal Jean, l'Evêque de Viviers, l'Evêque de Châlons & l'Abbé de Clugni. Ils preſenterent à ce Prince les Ecrits dont ils étoient convenus avec lui. Négociations avec l'Empereur pendant le Concile de Rheims.

L'Empereur en ayant oüi la lecture, dit qu'il n'avoit rien promis de tout cela: mais l'Evêque de Châlons animé du zele de Dieu & armé du glaive de la parole, dit: »Seigneur, ſi vous voulez déſavoüer » cet Ecrit que nous tenons en main, je ſuis prêt de » jurer ſur les Reliques des SS. ou ſur l'Evangile que » vous êtes tombé d'accord avec moi deces articles.» L'Empereur ſe voyant convaincu par le témoignage

L'An 1119. Concile de Rheims.

de tous ceux qui étoient preſens, fut contraint d'avoüer ce qu'il avoit nié; mais il ſe plaignit de ce qu'on l'avoit engagé à promettre ce qu'il ne pouvoit tenir, ſans donner atteinte aux droits de ſa Couronne. L'Evêque lui repartit: » Prince, vous nous » trouverez fideles en toutes nos promeſſes. Car le » Pape ne prétend pas diminuer les droits de vôtre » Couronne, ainſi que des eſprits broüillons tâ- » chent de vous le perſuader. Au contraire il déclare » à tous vos ſujets, qu'ils doivent vous obéir pour le » ſervice de la guerre & pour tous les autres ſervices » qu'ils ont rendus & à vous & à vos prédeceſſeurs. Si » vous ceſſez de vendre les Evêchés, ce n'eſt pas là ce » qui diminuëra vôtre puiſſance, c'eſt plûtôt ce qui » ſervira à l'augmenter.

L'Empereur demanda un délai juſqu'au lendemain matin, diſant qu'il vouloit en conférer pendant la nuit avec ſon Conſeil. Après quoi les gens de l'Empereur parlerent aux Envoyés du Pape touchant la maniere dont leur Maître ſeroit réconcilié avec l'Egliſe; & ils demanderent ſi on l'obligeroit, comme il ſe pratiquoit communément, de venir nuds pieds recevoir l'abſolution. Les Envoyés répondirent qu'ils tâcheroient d'engager le Pape à abſoudre l'Empereur en particulier, & ſans qu'il eût les pieds nuds.

Le Pape ayant appris ces tergiverſations, déſeſpéra de la paix de l'Egliſe, & vouloit partir ſur le champ pour retourner à Rheims. Mais afin d'ôter tout prétexte à l'Empereur, il attendit encore, & lui renvoya le Samedi matin l'Evêque de Châlons & l'Abbé de Clugni

Clugni, pour ſçavoir ce qu'il avoit déterminé. L'Empereur entra en colere, & demanda du temps juſqu'à ce qu'il eût tenu une Aſſemblée générale de la nation. Le Pape partit ſur le champ de Mouſon, & ſe retira dans un Château du Comte de Troyes. L'Empereur l'envoya prier d'attendre juſqu'au Lundi. Le Pape répondit ; » J'ai fait pour l'Empereur ce que je » ne ſçache pas qu'aucun de mes Prédéceſſeurs ait » jamais fait. J'ai quitté un Concile général pour trait- » ter avec lui : je ne l'attendrai plus ; il faut que je re- » tourne à mes freres. Si Dieu veut nous accorder la » paix, je ſerai toûjours prêt à recevoir ce Prince, ſoit » dans le Concile, ſoit après le Concile.

L'An 1119. Concile de Rheims.

Le Pape partit le Dimanche avant le jour, & fit tant de diligence, qu'il arriva à Rheims après avoir fait vingt lieuës, aſſez à temps pour célébrer la Meſſe, où il ſacra Frédéric élu Evêque de Liege. Mais le lendemain Lundi le Pape ſe trouva ſi fatigué, qu'il put à peine venir au Concile, où il fit faire par le Cardinal Jean le rapport de ce qui s'étoit paſſé dans ſon voyage.

Orderic.

Le Cardinal après un récit de ce qui étoit arrivé, apprit au Concile que l'Archevêque de Cologne s'étoit ſoumis au Pape, & lui avoit renvoyé le fils de Pierre de Leon qu'il avoit pour ôtage.

Humbald Archevêque de Lyon ſe leva enſuite avec ſes Suffragans, & fit ſa plainte au Concile contre Ponce Abbé de Clugni, de ce qu'il faiſoit pluſieurs outrages à ſon Egliſe, lui enlevoit ſes dixmes, & lui refuſoit les ſoumiſſions qui lui ſont duës. Pluſieurs Evêques firent les mêmes plaintes contre les entre-

Plaintes contre les Moines de Clugni.

L'An 1119. priſes des Moines de Clugni.

Concile de Rheims. Quand ils eurent harangué, Ponce Abbé de Clugni ſe leva avec un nombreux cortege de Moines, & parla avec autant de modeſtie que de force pour ſa défenſe. » L'Egliſe de Clugni, dit-il, depuis ſa fon-
» dation n'a été ſoumiſe qu'à l'Egliſe Romaine. Les
» Papes nous ont accordé des priviléges, que ceux qui
» ſe plaignent, voudroient abolir. Moi & mes freres
» nous ne travaillons qu'à conſerver les biens du Mo-
» naſtere, tels que S. Hugues & mes autres Prédeceſ-
» ſeurs les ont poſſedés. Nous ne faiſons aucun préju-
» dice à perſonne: mais parce que nous défendons
» avec courage les biens que les fidéles nous ont don-
» nés pour l'amour de Dieu, on nous appelle uſurpa-
» teurs. Au reſte, je ne dois pas m'en mettre en peine:
» Clugni eſt une Egliſe qui appartient ſpécialement
» au Pape, c'eſt à lui à la défendre. » Le Pape fit remettre à une autre fois la déciſion de cette affaire.

Réponſe de l'Abbé de Clugni.

Le lendemain Mardi Jean de Creme fit une belle harangue en faveur du Monaſtere de Clugni, qui fut maintenu dans ſes priviléges, malgré les murmures de quelques Evêques. Le Pape n'aſſiſta pas ce jour là au Concile. Mais il y vint le Mercredi; & comme il vouloit terminer ce jour là le Concile, il fit lire les Canons qu'il avoit dreſſés au nombre de cinq. Le premier qui eſt contre la ſimonie, fut reçu avec de grands applaudiſſemens. Mais le ſecond qui eſt contre les Inveſtitures, excita les murmures de quelques Clercs & de pluſieurs Laïques. Il étoit conçu en ces termes. *Nous défendons abſolument qu'on reçoive d'une main Laïque l'Inveſtiture d'aucune Egliſe ni d'aucun bien Eccleſiaſtique.*

Canons du Concile de Rheims.

Les Seigneurs qui étoient preſens, crurent que le Pape vouloit par là leur ôter les droits de Patronage ou les Fiefs Eccleſiaſtiques, & les dixmes qu'ils poſſédoient depuis long-temps ; & on diſputa là deſſus depuis trois heures après midi juſqu'au ſoir. Ainſi le Pape ne put ce jour là terminer le Concile. L'An 1119. Concile de Rheims.

Le lendemain le Pape fit un diſcours fort éloquent ſur les contradictions que le Canon touchant les Inveſtitures avoit eſſuyées dans la Seſſion précédente, & tout le monde parut diſpoſé à s'y conformer. Cependant le Pape jugea à propos de le modérer, & il ſe contenta de mettre : *Nous défendons abſolument de recevoir d'une main Laïque l'Inveſtiture des Evêchés & des Abbayes.*

Les trois autres Canons étoient contre les uſurpateurs des biens Eccleſiaſtiques, & contre ceux qui éxigent de l'argent pour l'adminiſtration des Sacremens & pour la ſépulture, & contre les Prêtres, les Diacres, ou les Soûdiacres concubinaires. Quand ces Canons eurent été lus avec l'applaudiſſement de tout le Concile, on apporta quatre cens-vingt-ſept cierges, qui furent diſtribués à un pareil nombre d'Evêques & d'Abbés qui étoient dans le Concile. Après quoi le Bienheureux Oldegaire Evêque de Barcelonne, pour diſpoſer les eſprits à ce qui s'alloit faire, prononça un fort beau diſcours ſur la dignité Royale & Sacerdotale. On l'écouta avec attention, & la ſainteté connuë du Prelat donna une nouvelle force à ſon éloquence. Quand il eut fini, le Pape fulmina la Sentence d'excommunication contre l'Empereur Henri, contre l'Antipape Bourdin, & contre quel- L'Empereur Henri V excommunié au Concile de Rheims.

L'An 1119. Concile de Rheims.

ques autres perſonnes; & en même-temps tous les Prelats éteignirent leurs cierges ſelon la coûtume. Après quoi le Pape congédia l'Aſſemblée en lui donnant ſa bénédiction.

Il publia dans le même Concile un Decret par lequel il ordonna de nouveau l'obſervation de ce qu'on nommoit la trêve de Dieu, pour empêcher les guerres particulieres & toutes les violences, depuis le commencement de l'Avent juſqu'à l'Octave de l'Epiphanie, depuis la Quinquageſime juſqu'à la Pentecôte; & durant le reſte de l'année, les Fêtes & les jours de jeûne; & chaque ſemaine, depuis le Mercredi au ſoir qu'on devoit ſonner les cloches, juſqu'au Lundi matin. Il met en interdit les lieux où il ſera commis quelque violence pendant ce temps là, défend d'y célébrer l'Office & d'y adminiſtrer les Sacremens, excepté le Baptême aux enfans, & la Pénitence & le Viatique aux mourans.

Parmi les Prelats François qui ſe diſtinguerent dans le Concile par leur érudition & leur éloquence, Orderic Vital nomme Gerard d'Engoulême, Atton de Viviers, Geoffroi de Chartres, & Guillaume de Châlons ſur Marne. C'étoient en effet les plus ſçavans Evêques du Royaume, & l'ornement de l'Egliſe de France.

L'Ordination de Frédéric Evêque de Liege, qui fut faite à Rheims par le Pape, eut des ſuites, dont il faut parler en peu de mots.

Troubles dans l'Egliſe de Liege.

Après la mort d'Otbert Evêque de Liege, Alexandre Tréſorier de cette Egliſe & Prevôt de deux Egliſes Collegiales, alla trouver l'Empereur Henri, &

moyennant ſept mille livres d'argent qu'il lui compta, il en obtint l'Inveſtiture de l'Evêché. Il fut reçu en qualité d'Evêque par les deux Egliſes dont il étoit Prevôt : mais les autres Egliſes s'y oppoſerent. L'Archevêque de Cologne ayant appris ce qui s'étoit paſſé, défendit aux Liegeois de reconnoître Alexandre pour leur Evêque, & il le cita avec les autres perſonnes du Chapitre à comparoître devant lui. Alexandre n'ayant pas comparu après trois ſommations, Frederic fut élu à Cologne, & ſacré à Rheims de la maniere dont nous l'avons dit. Mais il ſe fit une ſanglante guerre à cette occaſion, Godefroi Duc de Louvain ſoûtenant le parti d'Alexandre, & Godefroi Duc de Namur prenant la défenſe de Frederic ſon frere avec autant de courage que de bonheur. L'an 1119. *Ægid. de Aurea Valle. In geſtis Epiſc. Leodic.*

Alexandre fut obligé de ceder, & il demanda l'abſolution à Frédéric, qui la lui donna publiquement : mais ſes partiſans ne ceſſerent pas de faire mille outrages à Frédéric, qu'ils empoiſonnerent enfin la ſeconde année de ſon Epiſcopat. Il ſe fit à ſon tombeau un grand nombre de miracles, qui ont juſtifié le culte qu'on lui rend. Il mourut le 27 de Mai l'an 1120 ; & il eſt honoré comme Martyr (*a*). Alger qui étoit depuis vingt ans par ſon érudition un grand ornement de l'Egliſe de Liege, ſe retira à Clugni après la mort de Frédéric, & il y prit l'habit Monaſtique. Son nouvel état ne l'empêcha pas de continuer ſes études, & il compoſa un Ouvrage excellent

(*a*) On mit ſur le tombeau de Frédéric une fort belle Epitaphe qui commence par ces vers.

Clauditur hac tumbâ ſimplex ſine felle columba,
Quæ nobis vivam referebat pacis olivam
Cor ſublime gerens, ſcripturæ totus inhærens, &c.

L'An 1119. divisé en trois livres pour la défense de la foi de la présence réelle dans l'Eucharistie contre les erreurs de Berenger. S. Pierre le Vénérable fait un bel éloge de cet Ouvrage & de son Auteur, & il ne craint pas de le préferer à Lanfranc & à Guimond, qui avoient traité le même sujet avant Alger.

Ouvrage d'Alger sur l'Eucharistie.

Geoffroi Archevêque de Roüen étant de retour du Concile de Rheims, tint un Synode des Prêtres de son Diocese, pour leur notifier les Canons du Concile, & nommément celui qui leur défendoit d'avoir des femmes ou des concubines. Plusieurs Prêtres de Normandie malgré tant de Canons s'étoient maintenus dans la possession où ils étoient depuis long-temps, de se marier. Quand l'Archevêque leur eut declaré qu'il leur interdisoit tout commerce avec leurs femmes sous peine d'anathême, il s'éleva dans l'Assemblée un grand murmure, & les Prêtres se plaignirent de la pesanteur du joug qu'on leur imposoit. L'Archevêque qui étoit Breton, n'aimoit pas les Normans, & il n'en étoit pas aimé. C'étoit un Prelat brusque, & qui ne vouloit pas être contredit. Un jeune Prêtre nommé Anselme, ayant osé lui repliquer, il le fit enlever du Synode & traîner en prison. Voyant ensuite que les autres murmuroient de ce traitement fait à un de leurs confreres, il sortit comme un furieux de l'Eglise où se tenoit le Synode, & appella ses domestiques & ses satellites, lesquels étant entrés aussi tôt dans l'Eglise armés de bâtons & d'épées, frapperent tous les Prêtres qu'ils trouverent, & dissiperent le Synode. Les Curés se sauverent comme ils purent, & allerent raconter ces vio-

Synode de Roüen contre les Prêtres concubinaires.

lences à leurs concubines, en leur montrant les bleſ- L'An 1119.
ſures qu'ils avoient reçûës à leur occaſion. Après cette expédition l'Archevêque alla réconcilier l'Egliſe qui avoit été polluée par le ſang des Prêtres qu'il avoit fait verſer. On ſe plaignit amérement au Roi Henri de cette violence. Mais les autres affaires qui l'occupoient alors, l'empêcherent d'en faire juſtice. Ce procedé de l'Archevêque, tout irrégulier qu'il étoit, fut plus efficace que les Canons pour intimider les Prêtres concubinaires.

Le Pape Calixte alla de Rheims à Giſors s'aboucher avec Henri Roi d'Angleterre. (a) Ils traitterent enſemble de pluſieurs affaires importantes. Le Roi pria le Pape de le maintenir dans les uſages & priviléges dont ſon pere Guillaume le Conquerant avoit joüi en Angleterre & en Normandie, & nommément de n'envoyer aucun Legat en Angleterre à moins qu'il n'en demandât un, s'il s'élevoit quelque different qui ne pût être terminé par l'Archevêque de Cantorberi & les autres Evêques du Royaume. Le Pape accorda cet article; mais il preſſa le Roi de renoncer aux Inveſtitures qui avoient été proſcrites tant de fois, & particuliérement dans le Concile qu'il venoit de tenir à Rheims. Cependant Henri fut inflexible ſur cet article. Il ſe rendit plus traitable ſur la paix avec le Roi de France, qui fut concluë quelque temps aprés, & les priſonniers rendus, excepté le Duc Robert. *Eadmer.*

Le Pape repaſſa par Paris, d'où le Roi Loüis le

(a) Le P. Daniel dans ſon Hiſtoire de France t. 1. p. 1147. dit que Calixte II. aprés avoir été reçû à Rome, revint en France quelques mois aprés. Mais ce Pape n'étoit pas encore allé à Rome.

L'An 1119. Gros, la Reine Adelaïde niece du Pape, & la plûpart des Seigneurs François l'accompagnerent par honneur juſqu'à Corbeil. Calixte ſe rendit de Corbeil à Sens, où il chargea Joſceram Evêque de Langres de juger un procès qui étoit entre l'Abbé de S. Pierre le Vif & celui de Molême. Il alla enſuite à Autun, où il célébra la Fête de Noël. Brunon Archevêque de Treves l'y vint trouver pour lui demander la confirmation des priviléges de ſon Egliſe. Ce que Calixte lui accorda par une Chartre datée de Clugni le 4 Janvier 1120, & par laquelle le Pape l'exempte de la Juriſdiction de tout Legat, excepté des Legats *à Latere*.

Primatie accordée à l'Egliſe de Vienne.

Le Pape n'oublia pas l'Egliſe de Vienne ſa premiere épouſe. Il lui donna la Primatie ſur les ſept Provinces à la tête deſquelles la Ville de Vienne eſt marquée dans d'anciennes diviſions de la Gaule. Il joignit à ces ſept Provinces la Province des Alpes Pennines, qui fut auſſi ſoumiſe à la Primatie de l'Archevêque de Vienne. Et comme pour ce nouvel établiſſement, l'Archevêque de Bourges Primat d'Aquitaine & l'Archevêque de Narbonne Primat de la Province d'Aix, c'eſt-à-dire, de la ſeconde Narbonnoiſe, ſe trouvoient ſoumis à la Primatie de Vienne, les Archevêques de Vienne prirent la qualité de *Primats des Primats*. Mais ils n'en eurent que le nom. Car comme les autres Primats aux droits deſquels on dérogeoit, n'avoient pas été oüis, ce Reſcrit du Pape en faveur de l'Egliſe de Vienne n'eut d'autre effet, ſinon que les Evêchés du Viviers & de Die furent détachés de

de la Province d'Arles, & mis dans celle de Vienne, où ils ſont demeurés. (a) L'An 1119.

Le Pape avant que de quitter la France avoit confirmé la Legation de Conon pour la Gaule & l'Allemagne. Ce Cardinal dont le zele étoit intrepide, alla tenir un Concile à Cologne (b) & un autre à Freteſlar, & il publia dans ces deux Conciles l'excommunication lancée contre l'Empereur. Il ſe retira enſuite en France, où il tint un Concile à Beauvais le 18 d'Octobre l'an 1120 Entre autres affaires qui y furent décidées, on y traita de la Canoniſation de S. Arnoux Evêque de Soiſſons, mort & enterré à Aldembourg dans le Dioceſe de Tournai. Les éclatans miracles qui s'operoient à ſon tombeau, ayant fait connoître ſa ſainteté, Liſiard Evêque de Soiſſons requit qu'on levât ſes Reliques de terre, pour les expoſer à la vénération du peuple. Lambert qui étoit Evêque de Noyon & de Tournai, n'oſa le faire ſans l'approbation du Legat. C'eſt pourquoi Liſiard s'intereſſant, comme il devoit, pour la gloire de ſon Prédeceſſeur, dont il avoit écrit la Vie, & examiné avec ſoin les miracles, profita de la convocation de ce Concile pour y faire canoniſer S. Arnoux par l'autorité du Legat & des Evêques qui le compoſoient. Les Archevêques de Rheims, de Sens, & de Tours s'y trouverent avec les Evêques, Guillaume de Châlons ſur Marne, Geoffroi de Chartres, Pierre de Beauvais, Girbert de Paris, l'Evêque d'Orleans qui

Conciles tenus par Conon Legat du S. Siege.

L'An 1120. Concile de Beauvais.

Canoniſation de S. Arnoux Evêque de Soiſſons. *Vit. S. Arnulfi l. 3. c. 15. Secul. 6. Benedict. parte 2a.*

(a) S. Leon n'avoit ſoumis à la Métropole de Vienne que quatre Egliſes, ſçavoir, Valence, Tarentaiſe, Geneve, & Grenoble.

(b) Ces deux Conciles que Baronius & le P. Labbe rapportent à l'an 1118, ne furent tenus que l'an 1119, probablement après le Concile de Rheims.

L'An 1120. *Ibid. & t. X. Conc. p. 882.*

pouvoit être Jean II. Engelram d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Teroüanne, Lambert de Noyon & de Tournai, Burcard de Cambrai, Barthelemi de Laon, & Liſiard de Soiſſons. L'Abbé d'Aldembourg y apporta le livre de la vie & des miracles de S. Arnoux. Il le donna à l'Evêque de Soiſſons qui le preſenta aux Evêques, en diſant: » Mes Seigneurs, voilà le livre » que j'ai compoſé de la vie & des miracles de ce S. » Evêque. Je ſçais & je rends témoignage à la fin de » l'Ouvrage qu'il ne contient rien que de veritable. » Quant aux miracles, j'en ai ici des témoins véridi- » ques, & j'en ai laiſſé un plus grand nombre chez » moi. Je vous prie d'examiner ce livre, afin que » vous puiſſiez prononcer ce qu'il y à faire. Mais je » puis aſſûrer Vôtre Sainteté, que ſi ce S. Evêque étoit » enterré dans mon Dioceſe, il y a long-temps que je » l'aurois levé de terre. » Guillaume de Châlons ayant pris ce livre, & parcouru les titres des Chapitres, dit à Lambert de Tournai: » Seigneur, que deman- » dez-vous d'avantage? Indépendamment de ce li- » vre, le témoignage du Seigneur Evêque de Soiſ- » ſons, celui de ce vénérable Abbé, dont la prudence » & la ſageſſe ſont connuës, ne doivent-ils pas vous » ſuffire? Geoffroi de Chartres dit: » Seigneur Evêque » de Tournai, je vous le dis en verité, ſi Dieu avoit » opéré de tels prodiges à l'égard de quelqu'un de » mes Prédéceſſeurs, je ne conſulterois ni Pape, ni » Legat, ni Archevêque.

Pendant que les Evêques confererent là-deſſus, quelques habiles Profeſſeurs prirent le livre, & en lurent quelques Chapitres. Ils coururent auſſi-tôt à

l'endroit où étoient les Evêques, & leur dirent : L'an 1120.
» Celui qui s'oppose à la Canonisation de ce S. Evê-
» que, n'est pas de Dieu. Alors Guillaume de Châlons
dit : » Il est en verité bien honteux que nous délibe-
» rions si long-temps dans une affaire si claire. C'est
» pourquoi, Seigneur Evêque de Tournai, sans dif-
» ferer d'avantage, marquez un jour pour lever les
» Reliques du serviteur de Dieu.

Lambert Evêque de Tournai dit : » Voilà le Legat
» qui confere dans l'Eglise avec l'Archevêque de
» Rheims nôtre Métropolitain, & avec celui de Tours :
» allons, je vous prie, les trouver, & faisons leur ap-
» prouver vôtre jugement. » Les Evêques répondi-
rent : » Au nom du Seigneur, qu'il soit fait ainsi.
Quand ils furent arrivés devant le Legat, Lambert
de Tournai dit à Guillaume de Châlons : » Je vous
» prie, Seigneur, plaidez ma cause. Guillaume qui
étoit éloquent, ayant fait là-dessus une courte ha-
rangue devant les Archevêques, le Legat Conon &
Radulfe Archevêque de Rheims répondirent : » Nous
» adoptons vôtre jugement, & nous le confirmons. »
Ainsi Lambert marqua le premier jour de Mai de
l'année suivante pour lever les Reliques de S. Ar-
noux, suivant, la coûtume de l'Eglise Gallicane, dit
Lisiard ; c'est-à-dire, comme il l'expliqua, pour le
mettre au nombre des SS. Il donna aussi un Mande-
ment, pour inviter tous les peuples du Diocese de
Tournai à cette cérémonie.

On traita dans le Concile de Beauvais de plusieurs
autres affaires qui ne sont pas venuës à nôtre connois-
sance, parce que les Actes de ce Concile sont perdus.

L'An 1120. Barthelemi Evêque de Laon qui assista à ce Concile, contribua plus que personne à la propagation de l'Ordre de Premontré, lequel fut établi cette même année 1120 dans son Diocese, ainsi que nous allons le dire, quand nous aurons fait connoître S. Norbert, qui en fut l'Instituteur.

Fin du Livre Vingt-troisiéme.

HISTOIRE
DE
L'EGLISE GALLICANE.

LIVRE XXIV.

PARMI tant de ſcandales qui dèshonoroient alors le Clergé, il parut que Dieu avoit ſuſcité S.t Norbert pour édifier ſon Egliſe par la ſainteté de ſa vie, pour la défendre par la vigueur de ſon zele, & pour donner aux Eccleſiaſtiques du ſecond Ordre un parfait modele des vertus de leur état par le nouvel Inſtitut des Chanoines Réguliers qu'il forma. Norbert nâquit à Sanctes dans le Duché de Cléves d'une famille diſtinguée par ſa nobleſſe. Herbert ſon pere & Hadvige ſa mere lui donnerent une éducation conforme à ſa naiſſance, & ils le deſtinerent à l'état Eccleſtiaſti-

L'An 1119.

Vita S. Norberti auctore Canonico Præmonſtrat. coæv.

Commencemens de S. Norbert.

Vers l'An 1120. que : mais il ne connut pas d'abord la ſainteté & l'étenduë de ſa vocation. Il ne penſa au contraire, qu'à ſe diſtinguer par ſon eſprit & par ſa politeſſe, premierement à la Cour de Frédéric Archevêque de Cologne, & enſuite à celle de l'Empereur Henri. C'étoit un jeune Eccleſiaſtique à qui le monde plaiſoit, & qui avoit de quoi plaire au monde. Il étoit agreable dans la converſation, aimable dans ſes manieres, magnifique dans ſes habits & dans ſon train. Cependant, il étoit déja Chanoine, & il poſſedoit pluſieurs autres Bénéfices, dont tout le revenu étoit employé au luxe & à la vanité. Son ambition le faiſoit même aſpirer aux premieres dignités de l'Egliſe, lorſque Dieu qui l'avoit deſtiné comme un autre Saul pour prêcher aux Nations, l'appella comme lui d'une maniere ſinguliere, & le terraſſa pour le relever plus glorieuſement.

Vit. Norbert. Norbert étant un jour monté à cheval, pour aller faire quelque viſite à la campagne (*a*) fut ſurpris dans une belle prairie par un grand orage. Le domeſtique qui le ſuivoit, effrayé par les éclats terribles du tonnerre, lui crioit de retourner ſur ſes pas. Il n'en eut pas le temps : car à l'inſtant la foudre tomba à quelques pas de Norbert, renverſa le cheval & le Cavalier, & fit une foſſe aſſez profonde dans la terre. Norbert fut l'eſpace d'une heure ſans ſentiment & ſans mouvement. Mais étant enfin revenu à lui, il s'écria comme Saul ; *Seigneur, que voulez-vous que je faſſe?* Dieu lui répondit intérieurement qu'il devoit

Converſion de S. Norbert.

(*a*) Le lieu où il alloit, eſt nommé *Freden* par l'Auteur de ſa vie. Le P. Janning croit que c'eſt *Vreden*.

changer de conduite,& mener une vie digne de l'état Eccleſiaſtique qu'il avoit embraſſé. Sa docilité égala ſa reconnoiſſance. Ayant remonté à cheval, il retourna chez lui, & quittant les habits de ſoye qu'il portoit, il ſe revêtit d'un rude cilice. Après quoi il ſe retira dans le Monaſtere de Sigeberg,pour y faire l'apprentiſſage de la vie auſtere qu'il vouloit mener dans le monde. Vers l'An 1120.

Quand il eut paſſé quelque temps dans cette retraite, il ſe ſentit preſſé d'un ardent deſir de recevoir la Prêtriſe. Il alla trouver Frédéric Archevêque de Cologne, pour le prier de l'ordonner. » Mais, ajoû- » ta-t'il, je veux recevoir en un même jour le Dia- » conat & la Prêtriſe. » Norbert n'étoit pas encore aſſez inſtruit des Canons, lorſqu'il fit cette propoſition. L'Archevêque voulut ſçavoir la cauſe d'un ſi grand empreſſement. Norbert ſe jetta à ſes pieds, & lui fit avec larmes une Confeſſion de ſes pechés. Après quoi l'Archevêque en conſidération du bien que Norbert pourroit faire à l'Egliſe, crut devoir le diſpenſer des Regles ordinaires, & lui confera en un même jour le Diaconat & la Prêtriſe. Norbert reçoit les Ordres ſacrés.

Norbert retourna au Monaſtere de Sigeberg, & y paſſa quarante jours à s'inſtruire de ce qu'un Prêtre doit ſçavoir pour bien remplir les devoirs du Sacerdoce. Il alla enſuite dans ſa patrie deſſervir l'Egliſe, dont il étoit Chanoine. Le Doyen & les Chanoines pour lui faire honneur comme à un nouveau Prêtre, le prierent de chanter la Meſſe ſolemnelle. Il accepta avec plaiſir cet honneur; & quand l'Evangile fut dite, il ſe tourna vers les aſſiſtans, & fit un diſcours

Vers l'An 1120. fort pathétique, où ſans nommer perſonne, il invectiva particulierement contre les vices, auxquels il ſçavoit que les Chanoines ſes confreres étoient ſujets.

Zele de S. Norbert pour la converſion des Chanoines. Le lendemain le Chapitre étant aſſemblé, il addreſſa la parole au Doyen, & lui repreſenta les devoirs de ſa charge. Les jours ſuivans il reprit publiquement en plein Chapitre pluſieurs de ſes confreres: ce qui les aigrit tellement, qu'un Clerc de fort baſſe condition eut l'inſolence de lui cracher au viſage. Norbert n'en parut pas plus ému; il s'eſſuya tranquillement, & pria pour celui qui lui avoit fait cet outrage. Quand on commence par là, on fait de grands progrès dans la vertu.

Vit. Norbert. C. 3. Norbert avale une araignée qui étoit tombée dans ſon Calice. Un jour que Norbert célebroit la Meſſe dans une Chapelle ſoûterraine, quand il fut ſur le point de prendre le Sang du Seigneur, il s'apperçut qu'il étoit tombé une groſſe araignée dans ſon Calice. Il delibera quelque temps; mais la crainte de perdre quelque choſe du ſacrifice l'emporta ſur celle de perdre la vie, & il avala l'araignée avec le Sang du Sauveur. Après la Meſſe, comme il faiſoit ſon action de graces avec ferveur n'attendant que la mort, il ſentit dans le nez un chatoüillement, qui lui ayant cauſé un éternûment, lui fit jetter par les narrines l'araignée qu'il avoit avalée. Une protection du Ciel ſi marquée redoubla ſon zele & ſa ferveur pour la vie pénitente & Apoſtolique: mais ſa maniere de vivre qui parut extraordinaire, trouva des cenſeurs.

Les Evêques d'Allemagne s'étant aſſemblés en Concile, citerent Norbert pour répondre de ce qu'il s'ingéroit

s'ingéroit de prêcher ſans miſſion, de ce qu'il menoit la vie d'un Religieux ſans avoir renoncé à ſes biens, & enfin de ce qu'il portoit un habit ſingulier & fort peu convenable à ſa condition : car il n'étoit vêtu que de peaux d'agneaux. Vers l'An 1120.

Norbert tâcha de ſe juſtifier ſur ces articles. Cependant pour ôter tout prétexte à la plus ſoupçonneuſe jalouſie, il réſolut de renoncer à toute proprieté, & d'aller faire autoriſer ſa miſſion par le Pape. Il remit tous ſes Bénefices à ſon Archevêque; vendit ſes terres, ſes maiſons, & ſes meubles, & en diſtribua le prix aux pauvres, ne ſe reſervant que la ſomme de dix marcs d'argent avec une mule pour ſes voyages, & ſa Chapelle pour célebrer la Meſſe. Mais il donna bientôt l'argent, & la mule qu'il s'étoit reſervée, & ne garda que ſa Chapelle. Il quitta même ſon habit de peaux : il marchoit nuds pieds vêtu d'une tunique de laine blanche & d'un manteau de même couleur.

Norbert fait autoriſer ſa Miſſion par le Pape Gelaſe II.

Il alla en cet équipage trouver le Pape Gelaſe II qui étoit alors à S. Gilles en Languedoc, où la perſecution de l'Empereur l'avoit obligé de ſe retirer. Il lui déclara le deſſein qu'il avoit de travailler à ſa perfection & à celle des autres, & lui demanda l'abſolution de la faute qu'il avoit faite en recevant le Diaconat & la Prêtriſe en un même jour. Le Pape charmé de la pieté & de la prudence qu'il trouva dans Norbert, voulut le retenir auprès de lui. Mais le S. lui fit là-deſſus des remontrances reſpectueuſes, auxquelles Gelaſe eut égard. Ainſi après lui avoir fait expedier par écrit une ample permiſſion de prêcher

Vers l'An 1120. par tout où ſon zele le lui inſpireroit, il le congédia.

Norbert revint nuds pieds comme il étoit allé, marchant ſur les glaces & ſur la neige : car c'étoit au fort de l'hyver. Il jeûnoit tous les jours, excepté le Dimanche, & n'uſoit que des viandes de Carême. Il avoit avec lui deux Compagnons Laïques ; & en paſſant par Orleans, il s'en aſſocia un autre qui étoit Diacre. Etant arrivé à Valenciennes la veille du Dimanche des Rameaux, il prêcha le lendemain en Allemand, parce qu'il ne ſçavoit pas encore aſſez de François. Cependant on ne laiſſa pas de l'écouter à cauſe de l'air de ſainteté, qui reluiſoit ſur ſon viſage ; & on le preſſa de demeurer en cette Ville, pour ſe délaſſer de tant de fatigues. Mais il vouloit ſe rendre dans l'Archevêché de Cologne, parce qu'il ſçavoit la langue du pays ; & il ſe préparoit à partir, lorſque ſes trois Compagnons tomberent malades.

Eſtime que Burcard Evêque de Cambrai fait de Norbert.

Burcard Evêque de Cambrai étant venu à Valenciennes le Mercredi de la ſemaine ſainte, Norbert qui l'avoit fort connu, alla lui rendre viſite, & l'Evêque ne put retenir ſes larmes en voyant l'état où l'amour de la pénitence avoit réduit ſon ancien ami. Un Clerc de Burcard nommé Hugues, ſurpris de la tendreſſe de ſon maître pour cet étranger, lui en demanda la raiſon. Il lui répondit : » Celui que vous » voyez ſi pauvre, a été élevé avec moi à la Cour de » l'Empereur : c'étoit un homme ſi noble & ſi riche, » qu'il refuſa mon Evêché, quand on le lui offrit. » Burcard avoit ſuccedé au B. Odon mort le 19 de Juin l'an 1113. Mais il y eut une vacance d'environ un an & demi ; & ce fut ſans doute pendant ce temps-là que

S. Norbert refuſa cet Evêché, apparemment à cauſe de l'Inveſtiture qu'il falloit recevoir de l'Empereur. Vers l'An 1120.

Les trois Compagnons de Norbert moururent à Valenciennes, & lui-même y tomba dangereuſement malade. Mais à peine fut-il gueri, que Hugues, ce Clerc de Burcard, dont nous venons de parler, vint s'offrir à lui pour être ſon compagnon. Ils allerent enſemble prêcher dans les Villes & dans les Villages. Dès qu'on les voyoit arriver, on ſonnoit les cloches, & le peuple ſe rendoit à l'Egliſe, où Norbert célebroit la Meſſe : après quoi il prêchoit. Chacun s'empreſſoit après le ſermon de le retenir à dîner : mais il ne vouloit pas qu'on mît pour lui de table ni de ſiege. Il s'aſſeoit à terre, & mangeoit ſur ſes genoux quelques mets groſſiers, qui n'étoient aſſaiſonnés que de ſel, & il ne bûvoit que de l'eau. Miſſions de S. Norbert dans la Flandre.

Il avoit un don particulier pour réconcilier les ennemis ; & dans tous les lieux où il paſſoit, il ne manquoit pas de s'informer de ceux qui avoient quelques querelles. Il y avoit une grande diviſion à Foſſe entre les habitans. Les deux partis en étoient venus aux mains, & il y avoit eu ſoixante perſonnes tuées. Norbert ayant appris ce ſcandale à ſon arrivée en cette Ville, célebra deux Meſſes en un même jour, l'une de la Vierge, l'autre des morts, pour ceux qui avoient été tués. Enſuite il fit un ſermon ſi pathetique ſur l'amour de la paix & le pardon des injures, que les deux partis jurerent réciproquement ſur les Reliques dans le parvis de l'Egliſe, une réconciliation parfaite.

Tandis que Norbert travailloit avec tant d'édification au ſalut des ames, il apprit que le Pape Calixte

Vers l'An 1120. Il s'étoit rendu à Rheims, pour y tenir le Concile dont nous avons parlé. Norbert y alla pour faire renouveller la permiſſion qu'il avoit obtenuë de prêcher. Mais le Pape étoit ſi accablé d'affaires, qu'il ne put en obtenir d'audience. S'étant donc preſenté pluſieurs fois inutilement pendant trois jours, il prit la réſolution de ſortir de Rheims & de s'en retourner. A quelque diſtance de la Ville, il rencontra Barthelemi Evêque de Laon, qui alloit au Concile. Ce Prelat ayant remarqué l'air d'un homme de qualité ſous un habit de penitent, le ſalua lui & ſes deux compagnons, & s'informa qui ils étoient, & où ils alloient. Il fut ravi d'apprendre que c'étoit l'homme Apoſtolique dont il avoit tant entendu parler. Il l'exhorta de retourner à Rheims avec lui, lui promettant de lui procurer une audience. Norbert y conſentit; & l'Evêque ayant fait deſcendre de cheval un de ſes gens, y fit monter Norbert, & engagea ſans peine le Pape à lui donner audience.

Herman. Monach. de mirac. S. Mariæ. c. 3. 2.

Le Pape Calixte reçoit bien Norbert, & le recommande à l'Evêque de Laon.

Calixte reçut le S. Miſſionnaire avec bonté, & lui promit qu'après le Concile il iroit à Laon, & l'écouteroit à loiſir. Il le recommanda particulierement à l'Evêque de Laon, qui le retint toûjours auprès de lui pendant le Concile; & après le Concile il le reconduiſit à Laon, où il attendit l'arrivée du Pape, qui s'y rendit quelques jours après la fin du Concile.

Il y avoit hors de la Ville de Laon une Egliſe, où l'Evêque de Laon avoit placé quelques Chanoines Réguliers. Il offrit cette Egliſe à Norbert. Il ne l'accepta qu'à condition que ces Chanoines embraſſeroient ſon genre de vie : mais la ſeule vûë de ſa per-

ſonne leur fit peur, & ils déclarerent qu'ils ne vouloient pas d'un tel réformateur. Norbert de ſon côté témoigna à l'Evêque qu'il aimoit mieux demeurer dans quelque ſolitude propre au recuëillement. » Eh » bien, reprit l'Evêque, je vous montrerai dans mon » Dioceſe pluſieurs endroits ſolitaires, & je vous don- » nerai celui qui vous agréera. » Vers l'An 1120.

Le S. Evêque le fit auſſi-tôt que le Pape fut parti de Laon. Il conduiſit S. Norbert en divers lieux de ſon Dioceſe. Il lui montra la Forêt de Thierrarche, & le conduiſit à Foigni, en lui faiſant remarquer la ſolitude & les commodités de ce lieu. Norbert s'étant mis en prieres, dit à l'Evêque que ce n'étoit pas là le lieu que Dieu lui avoit deſtiné: l'Evêque le mena donc dans un autre lieu de la même Forêt, où Norbert s'étant mis auſſi en prieres, dit que ce n'étoit pas encore là ce que Dieu lui deſtinoit. Enfin, l'Evêque le mena dans un autre endroit nommé *Premontré*, où il y avoit une Egliſe de S. Jean, dans laquelle le Prelat & Norbert entrerent pour prier. L'Evêque ayant fait ſa priere ſe leva, & dit à Norbert de finir la ſienne, parce qu'il ſe faiſoit tard, & qu'il n'y avoit pas en ce lieu de quoi les loger. Norbert le pria de lui laiſſer paſſer la nuit en oraiſon dans cette Egliſe. Ainſi l'Evêque remonta ſeul à cheval, & gagna Aviſi. Le lendemain il retourna dès le matin à Prémontré, & demanda à Norbert ce qu'il penſoit de ce lieu. Il lui répondit plein de joye: » C'eſt ici où je demeure- » rai, c'eſt le lieu que le Seigneur m'a deſtiné pour » mon repos: un grand nombre de Religieux y fe- » ront leur ſalut. Cependant cette Egliſe ne ſera pas

Herman. de mirac. Maria.

Barthelemi Evêque de Laon offre pluſieurs établiſſemens à Norbert.

Vers l'An 1120. » leur principale demeure ; & ils s'établiront de l'au-
» tre côté de la montagne. J'ai vû cette nuit en ſonge
» une grande multitude d'hommes vêtus de blanc,
S. Norbert ſe fixe à Prémontré. » qui y faiſoient une proceſſion. » Ainſi Norbert ſe fixa à Prémontré avec ſes deux compagnons. Ce lieu dépendoit du Monaſtere de S. Vincent de Laon : l'Evêque en arrivant à la Ville, manda l'Abbé, & lui donna une autre terre en échange ; afin que Norbert ne pût être inquieté dans ſon nouvel établiſſement.

Il ne manquoit à Norbert que des compagnons : la Providence ne tarda pas à lui en envoyer. Il alla à Laon pour en gagner à Dieu, & étant entré dans l'Ecole de Radulfe, qui avoit ſuccedé à ſon frere Anſelme, il fit aux Ecoliers un diſcours ſi pathetique, que huit jeunes gens de qualité arrivés tout récemment de Lorraine, le ſuivirent à Prémonrré pour
Vita Norbert. embraſſer ſon genre de vie. Il s'en aſſocia treize autres dans une courſe Apoſtolique qu'il fit durant le Carême de l'an 1120.

Ce S. Inſtituteur après avoir deliberé quelle Regle il donneroit à ſes Diſciples, ſe détermina pour celle de S. Auguſtin ; & ſes Religieux au nombre de quarante Clercs & de pluſieurs Laïques, ayant été éprouvés quelque temps, en firent le jour de Noël une profeſſion ſolemnelle avec une promeſſe de ſtabilité. Il leur donna l'habit blanc de laine naturelle : c'étoit l'ancien habit des Chanoines (*a*). Mais il voulut que

(*a*) Pluſieurs Auteurs ont écrit que ce fut par un ordre exprès de la Mere de Dieu, que S. Norbert donna l'habit blanc à ſes Religieux. L'Auteur de ſa vie ne parle point de cette circonſtance. On peut croire que la Viſion que Norbert eut la premiere nuit qu'il paſſa à Prémontré, & dans laquelle il vit des hommes vêtus de blanc aller en Proceſſion, le détermina à choiſir cette couleur. D'ailleurs, nous avons vû que Norbert dès le commencement de ſa converſion portoit une tunique de laine blanche ;

pour faire l'Office avec plus de décence, ils portaſſent au Chœur le ſurplis. Dieu donna tant de bénedictions à cet Inſtitut naiſſant, qu'en peu de temps il fut répandu par tout le monde Chrétien : en ſorte que trente ans après ſa naiſſance, il y avoit déja au Chapitre general de Prémontré près de cent Abbés de l'Ordre. Barthelemi Evêque de Laon fonda ſeul juſqu'à cinq Monaſteres de cet Inſtitut dans l'étenduë de ſon Dioceſe. L'An 1120.

S. Norbert étendit ſon zele aux perſonnes du ſexe. Il recevoit des Religieuſes qu'il plaçoit dans un appartement attenant aux Monaſteres, mais cependant ſeparé ; en ſorte que les Religieux ne leur parloient que par une fenêtre, & en préſence de pluſieurs témoins. Elles n'avoient point de Chœur, & récitoient ſeulement tout bas le Pſeautier & l'Office de la Vierge. Du reſte, elles s'occupoient à la priere, à faire ou à racommoder les habits des Religieux, & à blanchir le linge de la Sacriſtie. Elles vivoient dans une grande auſterité ; & elles étoient en ſi grand nombre dans les diverſes Abbayes des Chanoines de Prémontré, qu'un Auteur qui écrivoit environ trente ans après la naiſſance de l'Ordre, dit qu'on y comptoit déja dix mille de ces Religieuſes. *Jacob. de Vitriac. c. 22. Hiſt. Occid.* *Herman. de Miracc. S. Mariæ.*

Mais il ſe gliſſe ſouvent des abus dans les plus ſaintes Inſtitutions. Les Religieuſes Norbertines commencerent à ſe relâcher de l'exacte clôture qu'elles gardoient ; & la fenêtre par laquelle les Religieux leur parloient, fut bientôt changée en une porte. *Jac. Vitriac.*

c'étoit même l'ancien habillement des Chanoines, comme nous avons dit en parlant des Chanoines de S. Martin de Tours.

L'An 1120. C'eſt pourquoi, afin de prévenir les déſordres qu'on pouvoit craindre des viſites trop fréquentes, il fut réſolu dans un Chapitre général de ne plus recevoir de Religieuſes dans l'enceinte des Monaſteres d'hommes, & de ne conſerver que celles de cet Inſtitut, qui vivoient dans des Monaſteres entiérement ſéparés, où elles avoient le Chœur. Il y eut dans la ſuite juſqu'à mille Abbayes d'hommes de l'Ordre de Prémontré, trois cens Prevôtés, & cinq cens Abbayes de filles, ſans parler des Prieurés.

Vide Bell. t. 1. Junii. p. 819.

L'Ordre de Cîteaux ne faiſoit pas de moins rapides progrès: Le B. Etienne qui en étoit le Supérieur en qualité d'Abbé de Cîteaux, avoit tenu l'an 1116 le premier Chapitre général à Cîteaux, le 17 de Septembre, & l'on avoit reglé que tous les ans tous les Abbés de l'Ordre ſe raſſembleroient au même lieu. Dans le Chapitre de l'an 1119, on dreſſa d'un commun accord des Reglemens pour entretenir la paix & l'uniformité dans toutes les Maiſons de l'Inſtitut. Ces Reglemens furent pour ce ſujet nommés la *Chartre de la Charité*, *Carta Caritatis*. L'Abbé de Cîteaux pria le Pape Calixte II, lorſqu'il étoit encore en France, de les confirmer : ce que le Pape fit par un Acte daté de Saulieu en Bourgogne le 23 de Decembre l'an 1119. Voici les principaux de ces Reglemens.

I. Qu'on garde à la lettre la Regle de S. Benoît ſans explication & ſans adouciſſement, de la maniere qu'on la garde à Cîteaux, & que les premiers Fondateurs de ce Monaſtere l'y ont obſervée.

II. III. Qu'on ait dans tous les Monaſteres de l'Inſtitut les mêmes uſages pour la diſcipline réguliere, &

& les mêmes Livres pour l'Office divin, qu'à Cîteaux. Défenſes à tous les Monaſteres ou à tous les Religieux, de demander aucune diſpenſe. Vers l'An 1120.

IV. Quand l'Abbé de Cîteaux fera la viſite des autres Monaſteres, l'Abbé du lieu lui cedera ſa place, & lui rendra les honneurs qui ſont dûs à l'Abbé de l'Egliſe mere.

V I. Cependant l'Abbé de Cîteaux en faiſant ſa viſite, n'aura pas le droit de toucher au temporel, ni d'en diſpoſer en aucune maniere contre la volonté de l'Abbé & des Religieux du lieu.

VII. VIII. Les Abbés des quatre premieres filles de Cîteaux doivent viſiter tous les ans les Monaſteres de leur filiation. Ces quatre Abbés, c'eſt-à-dire, celui de la Ferté, celui de Pontigni, celui de Clairvaux, & celui de Morimond, doivent s'aſſembler tous les ans à Cîteaux, & faire enſemble la viſite de ce Monaſtere.

XIII. Tous les Abbés doivent tous les ans ſe trouver au Chapitre géneral de Cîteaux, où l'on traitera de l'obſervation de la Regle.

XVII. Quand une Abbaye ſera réduite à une grande pauvreté, tous les Abbés ſe cotiſeront pour la ſoûtenir.

XVIII. Quand un Abbé ſera mort, tous les Abbés de la filiation s'aſſembleront, pour élire un ſucceſſeur.

XIX. Quand l'Abbé de Cîteaux ſera mort, les Abbés de la Ferté, de Pontigni, de Clairvaux, & de Morimond, qui ſont les quatre premieres filles de Cîteaux, conviendront enſemble du jour de l'élec-

Vers l'An 1120. tion, & y appelleront tous les Abbés des Monaſteres qui tirent leur origine de Cîteaux, ou des autres, s'ils le jugent à propos.

XXI. Aucun Religieux ou Abbé d'un autre Ordre ne pourra être Abbé dans l'Ordre de Cîteaux, de même qu'aucun Religieux ou Abbé de Cîteaux ne pourra être Abbé dans un autre Ordre.

Les autres Statuts concernent la plûpart la maniere de procéder à la dépoſition des Abbés, & même de celui de Cîteaux.

Ces Reglemens maintinrent la paix & l'uniformité dans l'Ordre de Cîteaux, qui recevoit tous les jours un nouvel éclat par la régularité & la réputation des Religieux qui en faiſoient la gloire. S. Bernard Abbé de Clairvaux devenoit de jour en jour plus célebre par ſes talens, & par ſes vertus qui furent bientôt récompenſées du don des miracles : voici le premier qu'il ait operé.

Premier miracle de S. Bernard. *Guillelm. Vit. Bern. c. 9.* Josbert de la Ferté ſur Aube parent du S. Abbé, étant tombé dangereuſement malade, perdit tout-à-coup la parole & l'uſage de la raiſon. Josbert ſon fils & ſes amis affligés de le voir mourir ſans Confeſſion, envoyerent un exprès à S. Bernard, qui n'étoit pas alors à Clairvaux. Le S. Abbé ayant été averti, ſe rendit à la Ferté avec deux de ſes Religieux, dont l'un étoit Gualderic ſon oncle, & l'autre Gerard ſon frere. Il trouva le malade ſans parole depuis trois jours, & toute la famille fondant en larmes. Il dit aux parens : » Vous ſçavez que cet homme a fait bien » des vexations aux Egliſes, il a opprimé les pauvres » & offenſé le Seigneur : promettez de reſtituer les

» biens qu'il a uſurpés, & il recouvrera la parole, con- Vers l'An 1110.
» feſſera ſes pechés, & recevra le S. Viatique. » Le fils du malade & toute la famille promirent avec joye tout ce que le S. Abbé demandoit. Mais Gualderic oncle de S. Bernard & Gerard ſon frere croyant qu'il s'avançoit trop, le tirerent à part, & lui firent de ſanglans reproches de la préſomption qu'il avoit euë de faire une pareille promeſſe avec tant d'aſſûrance. Il leur répondit : Dieu peut faire aiſément ce que vous ne pouvez croire qu'avec peine. Après quoi s'étant mis en prieres, il alla dire la Meſſe. Il ne l'avoit pas achevée, qu'on vint lui dire que le malade avoit recouvré la parole, & qu'il le prioit inſtamment de le venir confeſſer. S. Bernard y étant allé, dès qu'il eut dit la Meſſe, Josbert ſe confeſſa avec larmes & gémiſſemens, reçut le S. Viatique, & vêcut encore trois jours, pendant leſquels il donna ordre à ſes affaires, reſtitua le bien mal acquis, & répara les torts qu'il avoit faits. *Guillelm. Vita Bern. c. 9.*

Les freres de S. Bernard craignoient que les miracles qu'il opéroit, ne lui donnaſſent de la vanité. Ils ne vouloient pas convenir que ce fuſſent des miracles, & ils lui faiſoient des reproches de ce qu'il oſoit entreprendre de toucher les malades. Gui ſon frere aîné l'en reprenoit ſouvent avec aigreur, l'accuſant de préſomption & d'arrogance en termes ſi durs, que le S. Abbé en verſoit quelquefois des larmes. Ce n'étoit point la jalouſie qui faiſoit agir de la ſorte les freres de Bernard : ils craignoient pour ſa vertu ; & ils avoient peur que l'eſtime & les acclamations des peuples ne lui inſpiraſſent quelques ſentimens de vai- *Vita Bernardi auct. Guillelmo c. 9.*

Vers l'An 1120. ne gloire. Mais les miracles qu'il opéra, devinrent ſi éclatans & ſi fréquens, qu'ils furent bientôt obligés eux-mêmes de les reconnoître ; & ce don qui fut la récompenſe de ſon humilité, ne ſervit qu'à la faire éclater de plus en plus.

La réputation de S. Bernard lui attira de toutes parts tant de Diſciples à Clairvaux, qu'il fut bientôt en état d'en tirer des Colonies pour faire de nouveaux établiſſemens. Il fonda l'an 1118 l'Abbaye de Trois-fontaines au Dioceſe de Châlons ſur Marne, & celle de Fontenai au Dioceſe d'Autun, qui furent les deux premieres filles de Clairvaux. La premiere fut dotée par Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons & ami particulier de S. Bernard. On ne connoît pas le Fondateur de la ſeconde. L'Abbaye de Cîteaux étoit encore plus feconde. Outre les quatre premieres filles dont nous avons parlé, elle en eut bientôt trois autres, ſçavoir, Prulli au Dioceſe de Sens, fondé par la Comteſſe Adele & ſon fils Thibauld Comte de Blois & de Champagne, la Cour-Dieu au Dioceſe d'Orleans, & Bonnevaux au Dioceſe de Vienne fondé par Gui Archevêque de cette Ville, peu de temps avant qu'il eût été élu Pape.

S. Bernard établit l'Abbaye de Trois-fontaines, & celle de Fontenai.

Fondation de Prulli, de la Cour-Dieu, & de Bonnevaux.

S. Pierre qui fut depuis Evêque de Tarentaiſe & une des lumieres de l'Egliſe, fut le premier Religieux qu'on ſçache avoir été reçû à Bonnevaux. Amedée de Hauterive Seigneur riche & d'une grande nobleſſe y alla peu de temps après y prendre l'habit monaſtique avec ſeize compagnons. Jean premier Abbé de Bonnevaux reçut avec joye cette nombreu-

Vita Amedei.

ſe recruë : mais il ne flata pas ceux qui la compoſoient, & il leur expoſa toute la rigueur de l'Inſtitut. Ils répondirent qu'ils étoient diſpoſés à tout embraſſer, & qu'ils n'avoient pas renoncé aux délices du ſiecle, pour les rechercher dans la Religion. » Ce n'eſt » point nôtre coûtume, repliqua l'Abbé, de diſpen» ſer d'aucune obſervance les perſonnes de qualité, » & le Noble n'eſt pas chez nous mieux traité que l'eſ» clave. Si nous vous admettons, nous vous donne» rons le ſoin de garder les bœufs, nous vous ferons » tondre nos brebis, fumer & cultiver nos jardins. » Faites-y reflexion ; & ſi ce genre de vie ne vous ac» commode point, vous pouvez vous retirer & cher» cher un Ordre moins auſtere pour ſervir le Sei» gneur. » Après ce diſcours l'Abbé les quitta, & les laiſſa dans les chambres des Hôtes, où il ne les vint voir que le lendemain matin. Les ayant trouvés pleins de ferveur & de courage, il les admit tous au nombre des Novices, excepté le fils d'Amedée qui étoit trop jeune, & qu'il fit élever dans le Monaſtere.

Vers l'An 1120.

Jean premier Abbé de Bonnevaux, diſcours qu'il tient à des Poſtulans.

L'Abbaye de Bellevaux au Dioceſe de Beſançon, premiere fille de Morimond, fut fondée l'an 1119, auſſi-bien que celle de Boras (*Bonus radius*) au Dioceſe d'Auxerre, & celle de Cadoüin au Dioceſe de Sarlat, qui ſont deux filles de Pontigni.

Fondation de Boras, de Cadoüin, & de Bellevaux.

Il paroît que dans tous ces établiſſemens, les Moines de Cîteaux avoient peu d'égard aux biens. Quelque modique que fût la fondation, ils avoient l'art de l'augmenter en peu de temps. Car ces Religieux mangeoient peu, & travailloient beaucoup. Ils cultivoient eux-mêmes leurs terres, recuëilloient leurs

L'An 1120. bleds, fauchoient leurs prés, & gardoient leurs troupeaux. Ils avoient même des Freres Convers qui étoient diſpenſés du Chœur, & qui n'étoient occupés qu'au travail des mains. S. Bernard travailloit lui-même avec ſes Religieux, & il leur donnoit en cela l'exemple comme en tout le reſte.

Ce n'étoit plus ſeulement des Séculiers, qui venoient embraſſer la vie Monaſtique à Clairvaux ſous S. Bernard. Pluſieurs Moines & pluſieurs Chanoines Reguliers quittoient leurs Monaſteres, pour embraſſer ſon Inſtitut. Il reçut avec plaiſir les Moines; mais il douta s'il pouvoit recevoir les Chanoines Réguliers. Ceux qui ſe préſentoient, l'ayant aſſuré que Guillaume Evêque de Châlons leur avoit donné ce conſeil, il ſe rendit au ſentiment de ce ſçavant Evêque, qui avant ſon Epiſcopat avoit été Prieur de S. Victor de Paris. Cependant les Chanoines Réguliers ſe plaignirent à S. Bernard de ce qu'il avoit admis de leurs Confreres. Il répondit qu'il n'avoit rien fait que ſelon l'avis & le conſeil de Guillaume de Champeaux, & qu'il étoit licite aux Chanoines de paſſer de la Regle de S. Auguſtin à celle de S. Benoît, pour mener une vie plus auſtere.

Bernardi Ep. 3.

S. Bernard reçoit à Clairvaux les Chanoines Réguliers.

Différend entre S. Bernard & Ponce Abbé de Clugni.

Une affaire que S. Bernard eut vers le même temps avec l'Abbé & les Moines de Clugni pour un ſujet ſemblable, eut plus de ſuite, & commença à mettre la diviſion entre les Moines de Clugni & ceux de Cîteaux. Robert neveu de la mere de S. Bernard avoit été dès ſon enfance offert à Clugni par ſes parens. Il fut néanmoins élevé dans le monde. Enſuite il demanda avec inſtance à l'Abbé Etienne d'être reçu

dans l'Ordre de Cîteaux. Il fit ſon noviciat à Cîteaux, & fut mis enſuite à Clairvaux ſous la diſcipline de S. Bernard ſon parent, qui le traita peut être avec trop de ſévérité. Cependant l'Abbé de Clugni fâché que l'Ordre de Cîteaux lui eût enlevé un jeune homme de naiſſance, qui avoit été offert à S. Pierre de Clugni, envoya à Clairvaux ſon grand Prieur, lequel ayant trouvé Robert mécontent du peu de ménagement que Bernard paroiſſoit avoir pour lui, l'emmena ſecretement à Clugni, où il fut reçu comme en triomphe. L'Abbé de Clugni envoya auſſi-tôt à Rome, pour faire approuver par le Pape le changement de Robert; & comme S. Bernard n'envoya perſonne pour ſoûtenir ſes droits, le Pape accorda ce qu'on lui demandoit. S Bernard dont Robert étoit le Religieux & le parent, fut vivement touché de ſa deſertion. Après avoir attendu quelque temps inutilement le retour de ce Religieux fugitif, il lui écrivit la Lettre la plus tendre & la plus preſſante que ſa charité lui pût dicter. On ne peut voir en effet, ni plus de tendreſſe, ni plus d'éloquence réünies avec ce que l'onction de la pieté peut avoir de plus touchant & de plus perſuaſif. Vers l'An 1120.

» Je ne demande pas, lui dit-il, pourquoi vous êtes » ſorti, je me plains de ce que vous n'êtes pas encore » revenu. Venez ſeulement, la paix ſera faite; retour- » nez, vous aurez ſatisfait, & je chanterai avec joye: » *Il étoit mort, & il eſt reſſuſcité; il étoit perdu, & il eſt re-* » *trouvé.* Je veux que ce ſoit ma faute que vous ſoyez » ſorti : j'ai été trop ſevere à un jeune homme délicat: » mais ſi vous ne me pardonnez pas après cet aveu, Lettre de S. Bernard à Robert ſon parent. *Ep.* 1.

Vers l'An 1120.

» vous commencerez auſſi d'être coupable.»

» Un autre vous parleroit autrement. Il vous feroit » ſentir la grieveté de vôtre faute, pour vous inſpirer » une crainte ſalutaire; il vous repreſenteroit le vœu » que vous avez violé, vous reprocheroit vôtre déſo- » béiſſance, & l'apoſtaſie qui vous a porté à quitter la » tunique pour prendre des fourrures, qui vous a fait » abandonner les légumes pour des mets délicats, & » la ſainte pauvreté pour les richeſſes. Mais moi qui » vous connois, je ſçais que l'amour fera plus d'im- » preſſion ſur vous que la crainte. »

S. Bernard rapporte enſuite comment ce jeune homme s'étoit laiſſé ſéduire. Il dit que l'Abbé de Clugni avoit envoyé à Clairvaux ſon grand Prieur, qui ayant parlé en particulier à Robert, lui avoit fait l'éloge de la bonne chere, de la liberté, & de l'oiſiveté qu'il trouveroit à Clugni; qu'à l'arrivée de Robert en ce Monaſtere, on l'avoit fait raſer; qu'on lui avoit ôté ſes habits vils & groſſiers, pour le revêtir d'habits neufs & précieux; & qu'on avoit envoyé à Rome pour obtenir la diſpenſe de ſa profeſſion faite à Cîteaux, qu'on prétendoit être illégitime, parce qu'il avoit été offert à Clugni dès ſon enfance. S. Bernard réfute ces raiſons, montre que la permiſſion du Pape eſt ſubreptice, & que l'offrande faite par les parens ne devoit pas prévaloir à un vœu; que d'ailleurs il n'avoit pas été donné à Clugni, mais ſeulement promis; qu'en effet il étoit venu à Cîteaux du ſiecle, & non pas de Clugni.

S. Bernard écrivit cette Lettre proche de Clairvaux, dans un lieu expoſé à la pluye qui tomboit en abondance,

dance, ſans que cependant ſon papier fût moüillé: ce qui fut regardé comme un miracle; & on a érigé un petit Oratoire en cet endroit. Vers l'An 1120.

L'Abbé Ponce ne voulut pas rendre Robert à S. Bernard, qui s'en plaignit par une ſeconde Lettre. Mais Pierre le Vénérable étant devenu Abbé de Clugni, le lui renvoya; & Robert porta pendant ſoixante-& ſept ans le joug de la vie Religieuſe dans l'Ordre de Cîteaux. S. Bernard fut ſi édifié de ſa régularité, qu'il l'établit enſuite Abbé de la Maiſon-Dieu au Dioceſe de Bourges. Ponce eut lui-même quelque temps après un grand procès à ſoûtenir contre ſes propres Religieux, ainſi que nous le verrons bientôt.

Tandis que S. Bernard faiſoit tant d'honneur à l'état Monaſtique, S. Norbert & ſes diſciples n'en faiſoient gueres moins à la vie Canoniale qu'ils avoient embraſſée. La France & l'Allemagne étoient également édifiées de l'auſterité de leur vie & du déſintereſſement de leur zele: car ils réüniſſoient la rigueur des plus étroites Obſervances Monaſtiques aux plus penibles travaux de l'Apoſtolat. Tous les Auteurs de ce ſiecle font en effet de grands éloges de S. Norbert. Abailard eſt le ſeul qui parle de ce S. Inſtituteur avec mépris, juſqu'à le repreſenter comme un hypocrite, qui tâchoit de ſéduire les peuples par de faux miracles. Il ne parle pas avec plus d'eſtime de S. Bernard. Il étoit naturellement jaloux de tous les grands hommes qu'il voyoit être plus eſtimés que lui, & ſa vanité ne lui permettoit gueres de dire du bien que de lui-même. Mais il avoit un interêt per- Réputation de S. Norbert.

Vers l'An 1120. sonnel de tâcher de décrediter S. Bernard & S. Norbert, qui combattoient les pernicieuſes nouveautés qu'il débitoit dans ſon école, & auxquelles la réputation du Maître donnoit vogue.

Suite des avantures d'Abailard. *Abaelard. Hiſt. calamit. ſuarum.* En effet, Abailard continuoit d'enſeigner à Provins avec un ſuccès qui l'auroit conſolé de ſes anciennes diſgraces, s'il avoit eu la prudence de ne s'en pas attirer de nouvelles. Il ne voyoit plus perſonne qui pût dans ſa profeſſion lui diſputer la palme. Anſelme de Laon & Guillaume de Champeaux qui avoient été ſes Maîtres, & qu'il regardoit comme ſes rivaux, étoient morts l'un & l'autre.

Guillaume de Champeaux : ſes Ouvrages. Guillaume de Champeaux, qui de Profeſſeur étoit devenu Prieur de S. Victor, & enſuite Evêque de Châlons, mourut le 25 de Janvier de l'an 1121 avec la réputation d'un des plus ſaints & des plus ſçavans Evêques de France. L'eſtime & la tendre amitié que S. Bernard avoit pour ce Prelat, ſuffiroient pour en faire l'éloge. Il nous reſte peu d'Ouvrages de Guillaume : encore la plûpart de ceux qui lui ſont attribués, appartiennent à d'autres Auteurs. Par exemple, on trouve dans la Bibliotheque des Peres un Dialogue entre un Chrétien & un Juif, qui eſt ſous le nom de Guillaume de Champeaux, & qui eſt de Gilbert Abbé de Weſtmunſter. Un Manuſcrit où l'Auteur n'étoit déſigné que par la Lettre initiale G. a trompé l'éditeur. On a pareillement attribué à Guillaume un Abregé des Morales de S. Gregoire, qui a été donné au public ſous le nom de Garnier Chanoine de S. Victor. Guillaume de Champeaux compoſa avant le Maître des Sentences, un Recuëil de Sentences

Théologiques, dont un Manuſcrit ſe conſerve dans la Bibliotheque de l'Egliſe de Paris. Guillaume avoit puiſé à Clairvaux où il alloit quelquefois, une grande idée de la perfection Religieuſe, & un grand zele pour réformer les Monaſteres de ſon Dioceſe. Il fit un voyage exprès à Clugni, & un autre à Dijon pour en obtenir deux Religieux qu'il établit Abbés, l'un à S. Urbain, & l'autre à S. Pierre, pour y remettre en vigueur la diſcipline Monaſtique. C'eſt ce que nous apprenons par une Lettre de de S. Bernard à Ebale ſucceſſeur de Guillaume dans le Siege de Châlons ſur Marne.

Vers l'An 1121.

Bernard. Ep. 58.

Anſelme Doyen de l'Egliſe de Laon s'étoit encore fait plus de réputation dans l'Ecole qu'il avoit ouverte en cette Ville. Il étoit renommé dans toute la France pour ſa rare érudition, & pour ſon exacte probité encore plus eſtimable que la ſcience. Il compoſa des Gloſſes marginales & interlineaires ſur le Pſeautier ; & ſelon quelques Auteurs ſur-tout l'ancien & le nouveau Teſtament. D'habiles Critiques croyent que les Commentaires ſur le Cantique des Cantiques & ſur l'Apocalypſe attribués à S. Anſelme de Cantorberi, ſont l'Ouvrage de cet Anſelme de Laon. Il nous reſte de ce Profeſſeur une Lettre aſſez longue, où entre autres choſes il dit : » Que Dieu » a créé l'homme libre, afin qu'il pût mériter : que la » grace eſt prête pour l'aider, & non pour le con» traindre ; parce que ce ſeroit lui ôter la liberté : que » quand la volonté avertie par la grace, écoute & » conſent, elle eſt dirigée par cette grace ; mais que » lorſqu'elle réſiſte à la grace, elle eſt abandonnée

Anſelme Profeſſeur à Laon : ſes Ouvrages.

Ep. Anſelm. In notis ad Guiberti oper.

Vers l'An 1121. » & tombe. » Je remarque ce trait pour faire voir qu'Anſelme de Laon qui paſſoit alors pour le plus habile Theologien de France, étoit bien éloigné de penſer que l'homme ne pût pas réſiſter à la grace intérieure, & que la grace donnât la plus legere atteinte à la liberté, ſans laquelle il n'y a pas de mérite.

Hiſtor. calamit. ſuarum. Abailard eſt le ſeul Auteur de ce temps-là qui ne rende pas juſtice à l'érudition d'Anſelme. » J'allai, dit-» il, entendre ce vieillard, à qui un long uſage de » profeſſer avoit donné plus de réputation que l'eſ-» prit & la memoire. Quand on le conſultoit ſur quel-» que queſtion, on s'en retournoit plus incertain. » Il avoit un grand flux de paroles, mais elles étoient » vuides de ſens. Quand il allumoit du feu, il rem-» pliſſoit ſa maiſon de fumée, & il ne l'éclairoit point: » ſon arbre paroiſſoit couvert de belles feüilles; & » lorſqu'on approchoit de près, on n'y trouvoit pas » de fruits. » On s'apperçoit que c'eſt la jalouſie qui porte un jugement ſi déſavantageux d'un homme ſi generalement eſtimé. Anſelme étoit mort dès l'an 1117, quelques années avant Guillaume de Champeaux.

Réputation d'Abailard. Après la mort de ces deux célebres Profeſſeurs, Abailard pouvoit paſſer pour le plus habile Maître qu'il y eût en France. Sa réputation croiſſoit tous les jours, mais ſa vanité croiſſoit avec ſa réputation; & ſes ſuccès lui firent bientôt plus d'ennemis, que ſon mérite ne lui avoit fait d'admirateurs de ſes talens. L'eſtime où il étoit, réveilla la jalouſie des autres Profeſſeurs, qui examinerent ſes Ecrits avec cette attention critique qui ne pardonne rien. Abailard

ne juſtifia que trop leurs ſoupçons; & ſon amour pour la nouveauté, lui attira de nouvelles humiliations: l'orgueïl même en eſt ſeul une ſource féconde pour les eſprits ſuperbes. Vers l'An 1121.

Abailard enyvré des loüanges qu'on donnoit à la pénétration de ſon genie, ſe crut en état de comprendre les myſteres les plus ſublimes, & de les faire comprendre aux autres. Pour faciliter à ſes Diſciples l'étude de la Theologie, il publia un Traité intitulé, *Introduction à la Theologie*. Après avoir expoſé dans la Préface les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet Ouvrage, il declare que ſi dans ſes expreſſions ou dans ſes ſentimens, il s'eſt écarté en quelque choſe de la verité, il ſera toûjours prêt à ſe corriger, quand on le reprendra; afin que s'il ne peut éviter la honte de l'ignorance, il ne tombe pas du moins dans le crime de l'héreſie, qui ne conſiſte que dans l'opiniâtreté à ſoûtenir l'erreur. Rien ne ſeroit plus édifiant qu'une pareille proteſtation, ſi elle avoit été ſincere. Mais bien des héretiques en ont fait de pareilles, ſans en avoir plus de docilité. Traité d'Abailard intitulé *Introduction à la Theologie.*

L'Ouvrage eſt diviſé en trois Livres. Après avoir traité en peu de mots au commencement, de la foi, de la charité, & des Sacremens, il parle dans le reſte du premier livre & dans les deux derniers du Myſtere de la Trinité qu'il tâche d'expliquer même par la raiſon. Mais c'eſt un abîme où il ſe perd, en voulant en ſonder la profondeur. Nous verrons dans la ſuite ce qu'on lui a reproché ſur cet article. Il enſeigne quelques autres erreurs ſur d'autres points. Il tâche de prouver que Dieu ne peut rien faire que ce qu'il fait;

Vers l'An 1121. parce qu'il ne peut faire que ce qu'il lui convient de faire, & qu'il fait en effet tout ce qu'il lui convient de faire. Il s'objecte qu'il s'enſuivroit de là que Dieu ne pourroit pas ſauver ceux qui ne ſeront pas ſauvés, & il admet la conſéquence. Nous n'avons pas la fin de ce Traité : ainſi on ne ſçauroit bien juger ſi toutes les erreurs qu'on a reprochées à l'Auteur, y étoient en effet contenuës.

Dès que cet Ouvrage parut, il excita un grand bruit par les éloges & les critiques qu'on en fit. Abailard y accuſoit quatre Profeſſeurs de France de pluſieurs erreurs. Les Profeſſeurs uſerent de repreſailles, & decrierent par tout ſon Livre comme un Ouvrage pernicieux. Deux Profeſſeurs de Rheims, Albéric & Rotulfe anciens diſciples d'Anſelme de Laon & de Guillaume de Champeaux, quoiqu'ils ne fuſſent pas de ceux dont Abailard avoit relevé les erreurs, dénoncerent ſon Livre à Radulfe le Verd Archevêque de Rheims, & le preſſerent de porter Conon Legat du S. Siege en France à condamner cet Ouvrage dans un Concile.

Le Legat ne négligea pas une affaire ſi importante à la Religion. Il convoqua un Concile à Soiſſons, où Abailard eut ordre de ſe trouver, & d'apporter ſon Livre avec lui. Albéric & Rotulfe, dont le zele étoit peut-être un peu excité par la jalouſie, ſe rendirent des premiers à Soiſſons, & prévinrent les eſprits contre Abailard. Le peuple de cette Ville étoit fort attaché à la foi ; il en avoit donné des preuves en brûlant quelques années auparavant de ſon mouvement quelques Hérétiques Manichéens ; il penſa lapider

Concile de Soiſſons contre Abailard.

Abailard, quand ce Novateur entra dans Soiſſons. Auſſi tôt qu'il fut arrivé, il alla preſenter ſon Livre au Legat, & l'aſſura qu'il étoit prêt de corriger ce qu'il y auroit enſeigné de contraire à la foi Catholique. Le Legat lui ordonna de le remettre à l'Archevêque de Rheims, qui le fit examiner. On differa d'en parler juſqu'à la fin du Concile. Alberic ce Profeſſeur de Rheims dont nous avons parlé, vint trouver Abailard, & lui dit que puiſque Dieu avoit engendré un Dieu, il s'étonnoit qu'il niât cependant que Dieu ſe fût engendré lui-même. Abailard voulut s'expliquer: Alberic lui dit qu'il ne vouloit pas de raiſons, qu'il cherchoit des autorités. Abailard ne fit que tourner le feüillet, & lui montra un texte de S. Auguſtin qui diſoit la même choſe; ce qui en confondant ce Profeſſeur, l'irrita d'avantage. Vers l'An 1121.

Le dernier jour du Concile, le Legat & l'Archevêque qui avoient examiné le Livre d'Abailard, & quelques autres Prelats délibérerent enſemble avant la ſéance ſur la maniere dont ils traiteroient le Livre & l'Auteur. Geoffroi Evêque de Chartres leur dit: » Vous ſçavez quelle eſt l'érudition, l'eſprit, & le » credit de cet homme. Prenez garde qu'en agiſſant » avec lui contre les regles, vous n'augmentiez le » nombre de ſes partiſans. Si on trouve quelques ar- » ticles dignes de cenſure, il faut les lui propoſer pu- » bliquement, & lui donner toute liberté de s'expli- » quer & de ſe défendre. » On ne goûta pas cet avis; parce qu'on craignoit les ſubtilités & les ſophiſmes d'Abailard. D'ailleurs ſon Livre parloit aſſez contre lui, & s'expliquoit ſuffiſamment.

Vers l'An 1121.

L'Evêque de Chartres propoſa un autre moyen pour donner du temps à Abailard. Il dit que le Concile de Soiſſons n'étoit pas aſſez nombreux, pour terminer une affaire de cette importance; qu'il falloit en aſſembler un autre au Monaſtere de S. Denis, où les plus ſçavans Theologiens de France ſeroient appellés. Tous les aſſiſtans parurent goûter cet avis, & le Legat alla dire la Meſſe avant que de commencer la ſéance du Concile. Mais on fit entendre à l'Archevêque de Rheims, qu'il ſeroit honteux que cette affaire fût terminée hors de ſa Province, & qu'on n'eût oſé en parler dans un Concile, qu'on ſçavoit avoir été particuliérement convoqué pour ce ſujet. L'Archevêque fit de nouvelles inſtances au Legat; & il fut réſolu de faire brûler ce Livre en queſtion, & d'enfermer l'Auteur dans un Monaſtere. L'Evêque de Chartres ayant appris cette réſolution, alla en avertir Abailard, & l'exhorta à ſouffrir cette humiliation avec patience, l'aſſurant qu'il ne demeureroit pas long-temps dans un autre Monaſtere.

Le Livre d'Abailard condamné au feu, & l'Auteur condamné à la priſon.

Abailard fut en effet mandé au Concile, & on l'obligea de jetter ſon Livre dans un feu qu'on y avoit allumé. Il s'offrit enſuite de s'expliquer, & de faire ſa profeſſion de foi. On lui répondit qu'il n'en pouvoit faire de meilleure que celle qui eſt contenuë dans le Symbole de S. Athanaſe: on le lui apporta, & on le lui fit réciter publiquement: après quoi on le mit entre les mains de l'Abbé de S. Medard; afin que ce Monaſtere lui ſervît de priſon.

Il ſe plaignit amérement de ce qu'on avoit refuſé de l'entendre, & de lui montrer ſes erreurs. Il dit qu'il entendit

entendit seulement quelqu'un lui reprocher dans le Concile qu'il enseignoit que Dieu le Pere étoit seul tout puissant, & que le Legat ayant dit là-dessus qu'il y avoit *trois tout-puissans*, un Professeur nommé Terric répondit en riant, par ces paroles du Symbole: *Non tamen tres omnipotentes, sed unus omnipotens.* Vers l'An 1121.

C'est Abailard qui rapporte ces traits : c'en est assez pour qu'on doive s'en défier. Si on veut l'en croire, le merite de son Livre en a fait tout le crime; & il n'y a que les yeux de l'envie, qui y ont découvert des erreurs : c'est la passion qui a présidé au jugement qui l'a condamné, & l'ignorance qui l'a prononcé ; le Legat Conon étoit un homme foible & entiérement ignorant des vérités de la Religion. C'est ainsi que les Novateurs s'efforcent de décrier ceux qui les ont condamnés ; mais le Traité d'Abailard n'avoit que de trop réelles erreurs, comme nous le verrons dans la suite ; & Conon Evêque de Preneste c'est-à-dire de Palestrine, fut un des Prelats des plus zelés de son siecle, & qui ayent rendu plus de service à l'Eglise Gallicane.

Suite des avantures d'Abailard.

Abailard qui avoit été condamné à être renfermé dans le Monastere de S. Medard de Soissons, n'y demeura pas long-temps. Il fut rendu à son Abbé, & renvoyé à S. Denis, où il ne tarda pas à s'attirer la haine & les persecutions des Moines ; parce qu'il parut douter que S. Denis leur Patron fût S. Denis l'Areopagite. On lui en fit un crime de leze-majesté, & on l'accusa de donner par là atteinte à la gloire du Royaume & à l'éclat de la Couronne. L'Abbé le menaça même de le livrer au Roi, comme si c'étoit

Abailard. Historia calamitatum suarum.

Vers l'An 1121. ébranler le Trône de nos Rois & renverſer les maximes du Royaume, que de prétendre que S. Denis l'Apôtre de la Gaule, n'eſt pas S. Denis l'Areopagite.

Abailard pour ſe ſouſtraire aux nouveaux malheurs qui le menaçoient, jugea à propos de s'enfuir nuitamment, & de ſe retirer à Provins ſur les terres du Comte Thibaud, dont il étoit connu. Il y fut reçu dans un Prieuré de Moines dont le Prieur étoit ſon ami. Mais Adam Abbé de S. Denis vouloir l'obliger à retourner à ſon Monaſtere, & menaçoit de l'y contraindre. Abailard pour l'adoucir, ſe rétracta par une Lettre de ce qu'il avoit dit contre l'Areopagitiſme de S. Denis. Il dut en coûter beaucoup à ſon orgueïl pour donner cette rétractation : mais il lui en auroit coûté davantage de retourner dans ſa priſon de S. Denis. Adam mourut ſur ces entrefaites. Quand le nouvel Abbé de S. Denis fut en place, Abailard alla le ſaluer avec l'Evêque de Meaux, & lui demander ſon agrément pour demeurer là où il voudroit : il ne put alors rien obtenir. Mais il fit agir des Officiers de la Cour & des perſonnes du Conſeil du Roi auxquels l'Abbé ne put refuſer pour Abailard la permiſſion de ſe choiſir ſa demeure, où il voudroit, à condition cependant qu'il ne ſe ſoûmettroit à aucune Abbaye. C'eſt ce qui fut arrêté de part & d'autre en préſence du Roi.

Abailard ſe retira dans une ſolitude du Dioceſe de Troyes, où des perſonnes charitables lui ayant donné quelque morceau de terre, il bâtir avec la permiſſion de l'Evêque un petit Oratoire de jonc &

de paille en l'honneur de la Trinité. Ses écoliers ayant appris ſa retraite, allerent s'établir dans la même ſolitude, & y bâtirent des cabannes autour de la ſienne. L'attachement qu'ils lui témoignoient, & la pauvreté où il étoit réduit, l'obligerent de nouveau d'ouvrir ſon école. Ses diſciples voyant que ſon Oratoire ne pouvoit les contenir tous, en bâtirent eux-mêmes un de pierre & de bois, & firent d'autres logemens. Quand cet Oratoire eut été achevé & dedié, Abailard le nomma *Paraclet*, c'eſt-à-dire, *Conſolateur*, parce que c'étoit en ce lieu qu'il avoit goûté quelque conſolation après tant de traverſes. Cependant on trouva mauvais qu'il eût donné ce nom à ſon Egliſe. On prétendoit qu'il étoit contre l'uſage de dédier une Egliſe au S. Eſprit. Abailard n'eut pas de peine à ſe juſtifier ſur cet article : mais tout étoit ſuſpect de la part d'un Novateur.

Vers l'An 1121.

Fondation du Paraclet au Dioceſe de Troye.

Ceux qui avoient du zele pour la pureté de la foi, l'obſervoient, & l'obligeoient par là à s'obſerver lui-même. Il ſe plaignit ſur-tout de ce que S. Bernard & S. Norbert le décrioient par-tout. Mais la pieté & les lumieres connuës de ces deux grands hommes, quand nous n'aurions pas d'autres preuves, ſeroient un préjugé peu favorable pour Abailard. Il n'étoit pas lui-même ſans inquiétude ; & ſe voyant en butte à tant d'adverſaires que le zele & la jalouſie lui ſuſcitoient, il ſongeoit encore à quitter une fois ſon école, pour s'épargner de nouvelles diſgraces, lorſqu'il fut élu Abbé de S. Gildas de Ruis dans l'Evêché de Vannes. Il accepta cette charge avec joye : cependant il n'y goûta pas le repos qu'il y cherchoit. Il

Abailard, élu Abbé de S. Gildas de Ruis.

Vers l'An 1121. trouva des Moines indomptables & libertins, qui avoient chacun leur concubine & leurs enfans, qu'ils nourriſſoient aux dépens du Monaſtere dont ils s'étoient approprié les biens : l'Abbé étoit le plus pauvre. Abailard s'efforça en vain de remettre l'ordre dans une Communauté ſi dérangée : ſes Moines tenterent pluſieurs fois de l'empoiſonner ou de l'aſſaſſiner. Enfin il renonça à ſon Abbaye & à la Bretagne, dont il fait un portrait, dans lequel ni cette Province ni ſes habitans ne ſont nullement reconnoiſſables, & il revint à ſon Oratoire du Paraclet.

Hiſtor. Calam. ſuarum.

Heloïſſe Prieure d'Argenteüil. Heloïſſe qui avoit été femme d'Abailard, n'étoit gueres plus tranquille dans ſon Monaſtere d'Argenteüil dont elle étoit devenuë Prieure. Cette Communauté n'étoit pas fort réguliere ; & nous verrons bientôt que le libertinage des Religieuſes obligea le Roi & les Prelats à les chaſſer. La paix n'habite point avec l'irrégularité & le déſordre des paſſions. La Prieure n'étoit pas propre à inſpirer à ces filles l'amour de la chaſteté. Elle aimoit toûjours Abailard ; & le voile qu'elle avoit pris, cachoit mal une paſſion qu'elle tâchoit de déguiſer ſous les apparences de l'amitié & de la pieté. Elle reſſentoit toutes les diſgraces de ſon mari plus vivement que lui, & elle ne goûtoit de conſolation que dans le commerce de Lettres qu'ils entretenoient enſemble. Avec ſon érudition & ſon eſprit, elle n'avoit encore pu ſe guérir de la foibleſſe qu'elle avoit euë pour Abailard. On trouve dans ſes Lettres qu'elle lui écrivoit, un aſſortiment bizarre de ſentimens de pieté & de ſentimens d'une tendreſſe qui auroit mieux convenu à l'heroïnne d'un Roman, qu'à

la Supérieure d'un Monaſtere. Abailard que l'humiliation ſembla avoir rendu plus humble, demeura quelque temps aſſez tranquille, mais il n'en étoit pas moins attaché aux ſentimens qu'on l'avoit obligé de retracter, ainſi que la ſuite le fera voir. Vers l'An 1121.

Pendant que le Legat Conon travailloit en France à réprimer les erreurs de ce Novateur, Calixte II qui s'étoit rendu en Italie, donnoit ſes ſoins à l'extinction du funeſte Schiſme qui déchiroit l'Egliſe. Ce grand Pape avoit la prudence & l'autorité neceſſaires pour rétablir l'unité. La joye avec laquelle il fut reçu à Rome, en prenant poſſeſſion du S. Siege, lui inſpira un nouveau courage, pour travailler à abbattre le mur de diviſion que l'Empereur Henri V. avoit élevé dans le ſein de l'Egliſe entre l'Empire & le Sacerdoce, & à renverſer l'Idole que ce Prince avoit placée ſur la Chaire de S. Pierre. Le Pape Calixte travaille à l'extinction du Schiſme.

Les conjonctures paroiſſoient favorables; l'Empereur étoit occupé en Allemagne, où il avoit lieu de craindre que l'excommunication portée contre lui, ne ſervît de prétexte aux mécontens pour le détrôner, comme il s'étoit lui-même autoriſé des cenſures lancées contre ſon pere, pour lui enlever ſa Couronne. D'ailleurs les Princes Normans de la Poüille s'étoient declarés pour Calixte, & l'Antipape Bourdin renfermé dans Sutri n'oſoit plus en ſortir. Le Pape ayant ramaſſé ce qu'il avoit de troupes, alla l'y aſſieger, & il fut aſſez heureux pour prendre la place & l'Antipape, avant que l'Empereur pût les ſecourir. Après cette importante victoire, Calixte rentra à Rome comme en triomphe, conduiſant avec lui L'Antipape Bourdin fait priſonnier.

Vers l'An 1121. Bourdin monté ſur un Chameau la tête tournée vers la queuë. Quand il lui eut fait eſſuyer cette ignominie, digne châtiment de ſon orgueïl, il le fit enfermer dans le Monaſtere de Cave. Les Romains pour conſerver à la poſterité la memoire de cet évenement, qui fut l'extinction du Schiſme, firent peindre dans une Sale du Palais de Latran Calixte foulant aux pieds l'Antipape avec ces deux vers pour inſcription.

Ecce Calixtus honor patriæ decus imperiale
Burdinum damnat nequam, pacemque reformat.

Le Pape manda cette heureuſe nouvelle aux Evêques & aux Abbés de France, qu'il exhorta d'en rendre graces à Dieu.

Il en fit part au Roi Loüis par une Lettre particuliere, où il lui marquoit en même temps qu'en ſa conſidération, il avoit ſuſpendu le Decret qui avoit ſoûmis la Métropole de Sens à la Primatie de Lyon, établie par Gregoire VII, & confirmée par les Papes ſuivans.

Nous avons vû combien les Archevêques de Sens avoient eu de peine à reconnoître cette Primatie. On agita de nouveau cette affaire ſous le Pontificat de Calixte, lequel ayant égard aux inſtances du Roi, avoit ſuſpendu le Decret. Mais le Roi qui ne pouvoit ſouffrir qu'une Métropole de ſon Royaume fût ſoumiſe à un Primat qui n'étoit pas ſon ſujet, ne fut pas content de cette ſuſpenſion; & il en écrivit au Pape en ces termes: » Vôtre Sublimité nous a mandé l'em-

Lettre du Roi Loüis le Gros au Pape Calixte.

» priſonnement de l'Apoſtat Bourdin, & le bon état

» où elle ſe trouve. Nous en reſſentons une grande Vers l'An
» joye, très aimable Pere : car ſoyez aſſuré que nous 1121.
» vous aimons beaucoup, & même plus que les au-
» tres Princes ne vous aiment. C'eſt ce qui nous en-
» gage à donner volontiers nos ſoins à ce qui peut re-
» lever vôtre gloire.

» Par la ſuſpenſion que vous avez faite en nôtre
» conſideration du Decret porté au ſujet de la Mé-
» tropole de Sens, vous nous avez adouci en partie,
» mais vous n'avez pas ôté toute nôtre inquiétude.
» Car comme vous n'avez ſuſpendu ce Decret que
» pour un temps, l'Archevêque de Lyon paroît en-
» core avoir quelque eſperance de ſoûmettre cette
» Egliſe à ſa Juriſdiction. Mais pour ne vous pas diſ-
» ſimuler ce que je penſe, j'aimerois mieux voir tout
» mon Royaume en feu, & me mettre en danger de
» perdre la vie, que de ſouffrir un pareil opprobre.
» Car il paroît que c'eſt au mépris de ma perſonne
» qu'on prétend faire ce qui n'a jamais été fait.

» Vous ſçavez par experience que le Royaume de
» France a toûjours été prompt à vous obéïr, géne-
» reux à vous ſecourir dans vos beſoins, ſans que les
» prieres & les promeſſes ayent jamais pû nous déta-
» cher de l'obéïſſance de l'Egliſe Romaine. Au con-
» traire, vous ſçavez que nous nous ſommes portés à
» vous rendre obéïſſance avec tant de ferveur & d'hu-
» milité, que quand nous nous tairions, nos œuvres &
» nos ſervices le diroient aſſez. Et pour ne pas parler
» des autres choſes, je prie Vôtre Paternité de ſe ſou-
» venir que malgré une incommodité conſiderable
» que j'avois, je voulus cependant tout malade que

Vers l'An 1122. » j'étois, assister au Concile de Rheims, préferant ce » qui pouvoit vous faire honneur à toute crainte de » m'incommoder, & ayant en cela plus d'égard à » vôtre volonté & à vôtre gloire qu'à ma santé & » à ma souveraineté. Si nous vous en rappellons la » memoire, très aimable Pere, ce n'est pas que nous » nous repentions de l'avoir fait, c'est afin que vous » ne l'oubliez pas.

» Si donc vous avez quelque égard à nos services & » à l'amitié respectueuse que nous avons pour vous, » nous vous prions de ne pas réduire en servitude l'E- » glise de Sens, qui a été jusqu'à present libre de la » sujettion où l'on veut la mettre, & de confirmer » plûtôt par l'autorité du S. Siege son ancienne liber- » té. Nous ne demandons rien contre la justice. Car » si on allegue qu'on a anciennement accordé la Pri- » matie à l'Eglise de Lyon, nous répondrons que » l'ancienne liberté de l'Eglise de Sens est un titre » qui prescrit contre cette sujettion, qui d'ailleurs a » été récemment & furtivement établie, sans que le » Clergé de Sens, les Evêques de la Métropole & le » Roi même en eussent connoissance. Si l'Archevê- » que n'a pas soûtenu ses droits comme il devoit, s'il » a promis ce qu'il ne devoit pas, l'Eglise de Sens n'a » point pour cela perdu ce qui lui appartient.

» Que vôtre prudence prenne donc garde de ne » pas augmenter à nos dépens la gloire de la Ville de » Lyon, qui est d'un Royaume étranger. Si le Roi de » France qui est le propre fils de l'Eglise, se voit mé- » prisé dans une demande si peu importante, il ne se » flattera plus d'obtenir rien du S. Siege, & il ne croira

pas

» pas qu'il convienne à ſa Majeſté de s'expoſer déſor- L'An 1122.
» mais à la honte d'un refus.» Algrin fut le porteur de cette Lettre. On ne ſçait pas quel effet elle produiſit ſur l'eſprit du Pape. Mais l'Archevêque de Lyon ſe plaignit encore dans la ſuite de ce que l'Archevêque de Sens refuſoit de reconnoître ſa Primatie. Comme il ne parle point des Archevêques de Roüen & de Tours, il eſt à préſumer que ces Provinces continuerent à la reconnoître, comme il paroît qu'elles avoient fait. Quand la Ville de Lyon qui étoit alors du Domaine de l'Empereur, eut été réünie à la Couronne de France, nos Rois n'eurent plus d'intérêt particulier de s'oppoſer à la Primatie de l'Egliſe de Lyon.

Le Roi envoya vers le même temps au Pape l'Abbé de S. Germain des Prés & Suger Moine de S. Denis, pour traiter de quelques affaires qui ne ſont pas venuës à nôtre connoiſſance. Suger étant en chemin au retour de cette Ambaſſade, apprit qu'Adam Abbé de S. Denis étoit mort, & qu'il avoit été élu en ſa place; mais que l'élection ayant été faite ſans le conſentement du Roi, ce Prince avoit fait enfermer dans le Château d'Orleans les principaux des Moines, qui l'avoient faite. Suger ne ſçavoit quel parti prendre. Il renvoya conſulter le Pape, & depêcha quelques-uns de ſes gens en France, pour être inſtruit plus particuliérement des ſentimens du Roi. Il reçut bien-tôt un courier qui lui apprit que le Roi approuvoit ſon élection, & avoit fait élargir les priſonniers. Ainſi il ſe rendit en diligence à S. Denis, où il fut ordonné Prêtre le Samedi du Dimanche de la Paſſion, & le lendemain il reçut la bénediction d'Abbé. Suger Abbé de S. Denis.

Vers l'An 1122. La Providence voulut que le mérite de Suger réünît tous les ſuffrages en ſa faveur pendant ſon abſence, afin qu'il parût que ſes vertus ſeules avoient brigué pour lui. Il avoit en effet tous les talens qui font les grands hommes, & la ſuite fit voir, qu'il n'étoit pas moins propre à gouverner un Royaume qu'à gouverner un Monaſtere. Il ne lui manqua que la nobleſſe de la naiſſance : mais ſes belles qualités y furent un ſupplément bien avantageux ; & s'il ne tira pas ſa gloire de ſes ancêtres, il eut celle de les illuſtrer.

Son caractere.

Il étoit natif, à ce qu'on croit, de S. Denis même, & il fut offert dès ſon enfance à ce Monaſtere. Après y avoir fait ſes premieres études, il alla ſe perfectionner dans le Poitou ſous un plus habile Maître (*a*). Suger dès ſa jeuneſſe prit une exacte connoiſſance des Chartres de ſon Monaſtere, & il s'en ſervit pour défendre les privileges de ſon Abbaye contre Gualon Evêque de Paris, qui les attaquoit. Il ne ſe rendit pas moins habile au maniement du temporel, ainſi qu'il le fit voir dans l'adminiſtration qu'on lui donna de la Prevôté de Touri en Beauſſe, dépendante de S. Denis. Avant que d'être Abbé, Suger aſſiſta à pluſieurs Conciles, où il ne ſe fit pas moins eſtimer pour ſa ſageſſe, que pour ſon érudition. Calixte II vers qui le Roi l'envoya, comme nous l'avons dit, connut bientôt ſon mérite, & s'efforça de le garder auprès de lui. Peut-être vouloit-il s'en ſervir dans les négociations

Précis de la Vie de Suger.

(*a*) Le P. Mabillon paroit croire que Suger a étudié ſous Geoffroi de Loroux *de Oratorio*, à qui S. Bernard a écrit une Lettre où il témoigne beaucoup d'eſtime pour ce Profeſſeur. Mais Suger étudioit, comme il le marque, lorſqu'on bâtiſſoit le Monaſtere de Fontevraud au commencement du douziéme ſiecle, & S. Bernard écrivoit à Geoffroi de Loroux en 1131.

importantes qu'il avoit renoüées avec l'Empereur. L'An 1122.

Le Pape avoit donné la Legation d'Allemagne à Adalbert Archevêque de Mayence, qui anima tous les Prelats de ces Provinces à réſiſter aux prétentions Schiſmatiques de l'Empereur. Adalbert leva lui même des troupes, moins pour combattre l'Empereur, que pour le porter plus aiſément à accorder la paix à l'Egliſe. Il ne fut point trompé. L'Archevêque à la tête d'une puiſſante Armée ſe fit écouter. Sur ces entrefaites arriverent trois Cardinaux que le Pape envoyoit à l'Empereur. De ces trois Cardinaux, deux furent Papes dans la ſuite, ſçavoir Lambert d'Oſtie qui prit le nom d'Honorius II, & Gregoire qui prit celui d'Innocent II. Ils furent reçus avec bonté par l'Empereur, qui pour regler les conditions de la paix, & la rendre plus ſolemnelle, fit aſſembler les Evêques & les Seigneurs à Virtzbourg. On y convint de s'en rapporter au jugement du Pape, & de faire ce qu'il ordonneroit, pour appaiſer les troubles & retrancher les ſcandales. Ainſi on députa à Rome l'Evêque d'Oſtie & l'Abbé de Fulde pour en aſſurer le Pape, qui fut ravi de trouver de ſi bonnes diſpoſitions à la paix de l'Egliſe. Pour la conclure, il renvoya en Allemagne ſes Legats, qui étoient revenus avec les Envoyés de l'Empereur. A leur retour, ce Prince convoqua une Aſſemblée génerale à Voormes, où après avoir employé plus d'une ſemaine à diſcuter les points conteſtés, il renonça enfin aux Inveſtitures par l'Anneau & la Croſſe, & permit à toutes les Egliſes de faire librement l'élection de leurs Prelats. Sur quoi il donna la déclaration ſuivante: »Je Henri par la gra-

Hiſtoria Concili Lateran.

Nouvelles négociations entre le Pape & l'Empereur.

Urſpergenſis in Chron.

Ibid.

L'An 1122. » ce de Dieu, Auguſte, Empereur des Romains, pour
Promeſſe de l'Empereur. T. X. Conc. p. 901. » l'amour de Dieu, de la Sainte Egliſe Romaine, du » Seigneur Pape Calixte, & pour le ſalut de mon ame, » je remets à Dieu & à ſes SS. Apôtres Pierre & Paul » toute Inveſtiture par l'Anneau & la Croſſe, & j'ac- » corde à toutes les Egliſes de faire librement l'élec- » tion & la conſecration de leurs Prelats. Je reſtituë » tant à l'Egliſe de S. Pierre, qu'aux autres Egliſes, aux » Laïques & aux Clercs, les biens uſurpés que je re- » tiens; & pour ceux qui ont été uſurpés par d'autres, » je travaillerai de bonne foi à les faire reſtituer. J'ac- » corde une vraye paix au Seigneur le Pape Calixte, » à la Sainte Egliſe Romaine & à tous ceux qui ſont, » ou qui ont été dans ſes interêts. Je défendrai l'Egliſe » Romaine, quand elle implorera mon aſſiſtance; & » je lui rendrai une exacte juſtice, lors qu'elle me por- » tera quelque plainte. » On dreſſa un Acte de cette promeſſe, lequel fut ſigné des principaux Prelats & Seigneurs Allemans, & ſcellé d'un ſceau d'or pour être conſervé dans les Archives de l'Egliſe Romaine.

Le Pape Calixte de ſon côté donna à l'Empereur une déclaration conçûë en ces termes.

Promeſſe du Pape. T. X. Conc. p. 901. » Je Calixte, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu, j'ac- » corde à vous Henri, Auguſte, Empereur des Ro- » mains & mon cher fils, que les élections des Evêques » & des Abbés du Royaume Teutonique ſoient faites » en vôtre préſence, ſans ſimonie & ſans violence, » afin que s'il y a quelque diviſion, vous protégiez la » partie qui aura le meilleur droit ſelon le conſeil & le » jugement du Métropolitain & des Comprovin- » ciaux. J'accorde pareillement que celui qui aura été

» élu ſoit mis en poſſeſſion des Régales par le Sceptre. L'An 1122.
» Je vous donne une vraye paix, & à tous ceux qui
» ſont ou qui ont été dans vôtre parti durant ce diffé-
» rend.» Donné l'an 1122. le 23. de Septembre.

Concile général de Latran.

Le Pape pour confirmer cette paix & lever plus ſolemnellement l'excommunication portée contre l'Empereur au Concile de Rheims, convoqua un Concile général à Rome pour le 19 de Mars de l'année ſuivante 1123. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques, & c'eſt le premier Concile général de Latran. On y fit trente-deux Canons que je ne rapporterai point, parce qu'ils n'appartiennent point ſpécialement à l'hiſtoire que j'écris. Suger Abbé de S. Denis aſſiſta à ce Concile avec un grand nombre d'Evêques de France.

L'Empereur ſe propoſe de faire la guerre au Roi de France.

Quoique l'Empereur Henri fût reconcilié avec le Pape, il conſervoit du reſſentiment contre le Roi de France au ſujet de ce qui s'étoit paſſé au Concile de Rheims. Il ne pouvoit pardonner à ce Prince d'avoir ſouffert qu'on fulminât en ſa préſence la Sentence d'excommunication contre lui. Il diſſimula tandis qu'il demeura excommunié, de peur de rendre ſa réconciliation plus difficile. Mais quand il eut fait ſa paix avec l'Egliſe, il réſolut de faire la guerre à la France, & de ſe vanger ſur le Roi de l'affront que le Pape lui avoit fait. L'Empereur ſe propoſoit d'attaquer Rheims, & de réduire cette Ville en cendres en haine de ce qu'il y avoit été excommunié. Il étoit excité à cette expédition par Henri Roi d'Angleterre, qui vouloit occuper le Roi par une guerre étrangere, de peur qu'il ne prît part aux mouvemens qui ſe fai-

Suger vitâ Lud. ap. Duchesne t. 4. p. 312.

Vers l'An 1122. foient en Normandie en faveur du Prince Guillaume Cliton fils du Duc Robert.

Le Roi Loüis le Gros étoit auſſi actif & auſſi vigilant pour prévenir le danger, qu'il étoit courageux pour l'affronter. Ayant pénétré le deſſein des Allemans, il aſſembla au plûtôt ſes troupes & celles des Seigneurs ſes Vaſſaux, & il alla à S. Denis prendre l'étendart qu'on nommoit l'*Oriflamme*. Il marcha avec une armée de deux cens mille hommes, pour repouſſer l'ennemi, qui menaçoit de faire irruption dans ſes Etats. Il ne lui coûta pour vaincre que de ſe montrer. Car l'Empereur à la vûë d'une ſi formidable armée, fit une retraite précipitée, qui reſſembloit fort à une fuite. Ainſi loin de laver dans le ſang des François la honte de ſon excommunication, il y ajoûta celle d'avoir échoüé dans une entrepriſe auſſi injuſte que téméraire.

Le Roi d'autant plus charmé de ſa victoire, qu'elle n'avoit point coûté de ſang, alla à S. Denis en rendre graces à Dieu & aux SS. Tutelaires de la France. Il fit à cette occaſion de grandes libéralités a ce Monaſtere. » Il remit entre les mains de l'Abbé la Cou-
» tonne du feu Roi ſon Pere, qu'il avoit retenuë juſ-
» qu'alors injuſtement, dit Suger : car, ajoûte cet
» Auteur, les Couronnes des Rois après leur mort ap-
» partiennent aux SS. Martyrs. » Le Roi accorda en même temps un *Indict*, c'eſt-à-dire, une Foire dans la place de la Ville de S. Denis, & il ordonna qu'on fît un grand chemin fort commode depuis Paris juſqu'à S. Denis, où l'on érigea d'eſpace en eſpace des Colomnes & des Croix de marbre ; apparemment, afin

Sugerius vita Lud. ap. Duchesne t. 4. p. 311.

que ſi quelqu'un étoit attaqué ſur le chemin, il pût ſe refugier auprès de ces Croix, comme dans un aſyle inviolable. On voit encore des Croix d'eſpace en eſpace ſur le chemin de Paris à S. Denis, mais elles ne ſont plus de marbre. Vers l'An 1122.

Pendant cette expédition on avoit découvert & expoſé ſur l'Autel les Chaſſes du Monaſtere. Le Roi les reporta lui-même avec de grands ſentimens de pieté dans le lieu d'où elles avoient été tirées.

L'Oriflamme dont nôtre Hiſtoire fait ici pour la premiere fois mention à l'occaſion de cette guerre, étoit une grande Banniere rouge ſoûtenuë par une lance dont le bois étoit couvert de cuivre doré : ce qui apparemment a donné occaſion de la nommer *Oriflamme* (a) *Auriflamma*, car *flamma* ſignifie un étendart. L'Oriflamme étoit l'étendart des troupes du Monaſtere de S. Denis. Le Comte du Vexin Avoüé du Monaſtere alloit prendre à S. Denis cet étendart, qu'on portoit dans les guerres particulieres pour la défenſe des biens du Monaſtere. Le Vexin ayant été réüni à la Couronne, nos Rois, à l'exemple des anciens Comtes du Vexin, dont ils avoient pris la place, commencerent à aller recevoir l'Oriflamme des mains de l'Abbé de S. Denis, pour le porter dans les guerres qu'ils avoient à ſoûtenir. L'Oriflamme ; ce que c'étoit.

(a) Guillaume Guyart décrit l'Oriflamme par ces vers.

Oriflammé eſt une Banniere
Aucun poi plus forte que Guimple
De Cendal rougeïant & ſimple
Sans pourtraiture d'autre affaire

Ce qui convient à la deſcription qu'on fait de l'Oriflamme dans un ancien Inventaire du Tréſor de S. Denis en ces termes : „ Etendart d'un cendal fort épais, fendu par le „ milieu en forme de gonfanon fort caduque, enveloppé d'un baton couvert de cuivre „ doré, & un fer longuet & aigu au bout. *Vid. du Cange verbo.* Oriflamma.

Vers l'An 1123. Si le Roi avoit conduit contre la Normandie l'armée qui avoit marché contre l'Empereur, il auroit aiſément conquis cette Province en faveur de Guillaume Cliton, que ſes belles qualités & ſes malheurs rendoient également cher aux François & aux Normans. C'étoit après Henri Roi d'Angleterre le ſeul Prince qui reſtât du ſang des Ducs de Normandie. Adelin fils du Roi Henri avoit peri dans un naufrage avec une Princeſſe ſa ſœur, & la principale Nobleſſe de Normandie (a). Ce malheur qui affligea ſenſiblement le Roi d'Angleterre, le détermina à ſe remarier. Il épouſa en ſecondes nôces Adelaïs fille du Comte de Louvain, qui étoit niece du Pape auſſi bien que la Reine de France. Il eſpéroit qu'en conſidération de cette alliance, le Pape auroit plus d'égard pour lui: mais Henri de ſon côté n'en avoit gueres pour le Pape. Il reçut avec honneur le Legat que Calixte lui avoit envoyé, le fit venir juſqu'à Londre; mais après lui avoir parlé, il le renvoya par le même chemin, ſans lui laiſſer la liberté de faire aucune fonction de ſa Legation pour travailler au rétabliſſement de la Diſcipline.

Naufrage de Guillaume Adelin fils de Henri I Roi d'Angleterre.

Le Roi de France étoit bien éloigné d'en uſer de la ſorte. Il croyoit au contraire que ſa Couronne ne ſeroit jamais plus brillante, que quand les abus qui deshonoroient l'Egliſe de ſon Royaume, en auroient été retranchés. C'eſt dans cette perſuaſion qu'il don-

(a) L'Abbé Suger croit que cet accident avoit été prédit par le fameux Merlin, qu'on prétend avoir été un Magicien; & il rapporte la prétenduë prédiction en ces termes: *Catuli leonis in aquoreos piſces transformabuntur.* Ce lion, dit Suger, eſt Henri Roi d'Angleterre, dont le fils & la fille ont été en quelque ſorte metamorphoſé en poiſſons, parce que les poiſſons les ont mangés.

Suger. ap. Duchesne t. 4. p. 295.

noit

noit toute liberté aux Legats du S. Siege dans l'étenduë de ſon Royaume. Le Pape envoya l'an 1122 une nouvelle Legation de deux Cardinaux ; ſçavoir de Pierre de Leon & de Gregoire de S. Ange. L'an 1122.

Les deux Legats viſiterent en paſſant S. Etienne de Muret, qui touchoit à la fin de ſa carriere, menant depuis tant d'années la vie la plus auſtere avec les Solitaires qu'il s'étoit aſſociés. Les Legats lui demanderent s'il étoit Chanoine, Moine, ou Hermite. Il répondit qu'il ne profeſſoit aucun de ces trois genres de vie :» Qu'êtes-vous donc, reprirent les Legats, » puiſque vous n'êtes ni Chanoine, ni Moine, ni » Hermite ? Car on ne peut être Religieux ſans pro- » feſſer un de ces trois Etats. S. Etienne répondit avec » humilité : Quand il a plu à Dieu de nous détrom- » per du monde, nous avons reçu nôtre pénitence du » Pape, & nous l'avons accomplie du mieux que nous » avons pu. C'eſt avec ſon agrement que nous avons » pris la voie de l'humilité & de l'abjection que nous » ſuivons. Quoi que nôtre foibleſſe ne nous permette » pas d'imiter les anciens Anachoretes, qui paſſoient » les ſemaines ſans prendre de nourriture, nous tâ- » chons cependant d'imiter le genre de vie des Freres » qui ſervent Dieu dans la Calabre. Quant à ce que » vous nous demandez ſi nous ſommes Chanoines ou » Moines, vous voyez bien que nous n'en portons pas » l'habit, & nous ne prenons pas le nom des profeſ- » ſions qui demandent une ſi grande perfection. » Nous parlerons ailleurs de la mort de S. Etienne de Muret. Les Legats rendent viſite à S. Etienne de Muret : queſtions qu'ils lui font. *Vit. S. Stephani de Muret.* *Vit. S. Stephani 8. Febr.*

Le Cardinal Pierre de Leon rendit au Roi une

L'An 1122. Lettre du Pape au Roi de France. T. X. Conc. p. 847.

Lettre par laquelle le Pape en lui recommandant particulierement ce Legat, lui parle ainſi. » Nous avons » une joye ſenſible de voir que vous reconnoiſſez que » c'eſt de Dieu que vous tenez la puiſſance Royale. » Vous aimez le Seigneur, vous réverez les Egliſes, » & vous rendez aux Eccleſiaſtiques l'honneur qui » leur eſt dû. C'eſt pourquoi nous vous donnons » avec plaiſir nôtre bénediction Apoſtolique, en vous » exhortant de continuer avec la grace de Dieu à » agir ainſi qu'un Roi religieux & Catholique doit » faire. » Le Pape prie le Roi de donner à Pierre de Leon les ſecours & les conſeils dont il aura beſoin pour bien s'acquitter de ſa Legation. On ne ſçait aucun détail ſur ce que firent ces deux Legats en France.

Ils allerent juſques dans le fond de la Normandie, apparemment pour s'y aboucher avec Henri Roi d'Angleterre, qui y faiſoit la guerre. Ils arriverent à Seez le jour même que Serlon Evêque de cette Ville y mourut. Quelques jours auparavant ce S. Evêque ſentant ſa fin approcher, célebra la Meſſe dans ſa Cathedrale le 26 d'Octobre, après laquelle ayant appellé les Chanoines & les Officiers de ſon Egliſe, il leur dit : » Je me ſens fort affoibli par l'âge & la ma- » ladie, & je vois bien que mon heure n'eſt pas éloi- » gnée : je vous recommande à Dieu qui m'a choiſi » pour vôtre Paſteur, & je vous conjure de le prier » pour moi. Qu'on me prépare dès à preſent le lieu de » ma ſépulture, car il me reſte peu de temps à demeu- » rer avec vous. » Après ce diſcours, il alla avec ſon Clergé devant l'Autel de la Vierge, y déſigna avec

ſa Croſſe le lieu où il vouloit être enterré, récita des prieres & y jetta de l'eau benite. Auſſi-tôt les foſſoyeurs firent la foſſe, & des tailleurs de pierre ſe mirent à creuſer le cercuëil, & préparerent tout le reſte pour ſa ſépulture par ſon ordre. Le lendemain qui étoit un Vendredi, il alla encore à l'Egliſe, & y voulut dire la Meſſe. Il avoit déja ſon amît ſur la tête : mais il ſe trouva ſi foible, qu'il craignit de ne pouvoir achever le ſacrifice, & ſe fit dire la Meſſe par ſon Chapellain. Après quoi ayant appellé ſes Chanoines, il leur dit : » Rendez vous tous chez moi » après dîner : car je veux diſtribuer ſelon les Regles » les tréſors que j'ai amaſſés des revenus de l'Egliſe ; » afin que perſonne ne puiſſe m'accuſer devant » Dieu. »

L'An 1122. Mort de Serlon Evêque de Seez. *Orderic Vit. l. 12.*

Le Prelat ſe mit à table ſur les trois heures après midi : mais il ne put rien manger. Il parla de Dieu pendant tout le repas avec beaucoup d'onction & de grace. Comme on étoit prêt à ſe lever de table, on vint avertir que les deux Legats Pierre & Gregoire arrivoient. Serlon dit aux Clercs qui étoient ſes œconomes : » Allez, ſervez avec ſoin les Cardinaux, » & fourniſſez-leur abondamment tout ce qui ſera » neceſſaire : car ils ſont les Ambaſſadeurs du Pape, » nôtre Pere commun après Dieu ; & quels-qu'ils » ſoient, ils ſont nos maîtres. » Tout le Clergé de Seez & tous les gens de l'Evêque allerent recevoir les Legats. Serlon demeura ſeul, & ſes domeſtiques à leur retour le trouverent mort dans ſon fauteüil. Jean Evêque de Liſieux qui étoit alors avec le Roi d'Angleterre au Siege de Pontaudemer, ſe rendit à Seez pour faire ſes funérailles.

Ibid.

L'An 1122. Précis de l'hiſtoire de Serlon.

Serlon fut un des plus grands Prelats qui ayent gouverné l'Egliſe de Seez. Il en tint le Siege trente-& un an (a) & quatre mois. Les troubles, dont ſon Epiſcopat fut agité par les perſécutions de Robert de Belleſme & de Rotrou de Mortagne, ne lui permirent pas d'achever l'édifice de ſa Cathedrale. Il fut obligé d'excommunier ces Seigneurs, & même d'abandonner ſon Dioceſe pour aller implorer le ſecours du Roi d'Angleterre Duc de Normandie contre les violences du Comte de Belleſme.

Jean Evêque de Seez.

Serlon avant que d'être Evêque avoit été Abbé d'Ouche, c'eſt-à-dire, de S. Evroul. Il eut pour ſucceſſeur Jean fils d'Arduin, neveu de Jean & frere aîné d'Arnoux Evêques de Liſieux. Jean acheva enfin le bâtiment de la Cathedrale de Seez, auquel les cinq derniers Evêques avoient fait travailler. Il augmenta conſidérablement & réforma le Clergé de cette Egliſe: car au lieu de treize Chanoines Séculiers, il y établit trente-ſix Chanoines Réguliers. Il ne paroît cependant pas qu'en multipliant le nombre des Chanoines, il ait augmenté leurs revenus.

L'An 1123. Nouveau Legat en France.

Le Pape envoya en France l'année ſuivante un nouveau Legat au ſujet du mariage de Guillaume Cliton avec Sibille fille du Comte d'Anjou. Ce jeune Prince fils de Robert Courteheuſe toûjours priſonnier en Angleterre, n'avoit pour tout bien que la protection du Roi de France qui l'aimoit, & ſes droits ſur le Duché de Normandie que le Roi d'Angleterre ſon oncle avoit uſurpé. Foulques Comte

(a) Orderic donne à Serlon trente-deux ans & quatre mois d'Epiſcopat. Mais puiſqu'il place ſon Ordination le 22 de Join l'an 1091, & ſa mort le 27 Octobre 1122, il n'a tenu le Siege que trente-un an & quatre mois.

d'Anjou & du Maine mécontent alors du Roi d'Angleterre, fit épouſer à Guillaume ſa fille Sibille, & lui donna pour dot le Comté du Maine. Henri Roi d'Angleterre qui craignoit les ſuites de ce mariage, entreprit de le faire caſſer ſous prétexte de parenté ; & il engagea le Pape à envoyer un Legat pour examiner l'affaire ſur les lieux. Le Legat qui étoit le Cardinal Jean, ayant trouvé en effet que la parenté étoit réelle, caſſa le mariage, & défendit qu'on celebrât l'Office divin dans tous les lieux où ſeroit le Prince Guillaume, juſqu'à ce qu'il ſe fût ſeparé de la fille du Comte d'Anjou. Le Pape Calixte confirma la Sentence, & donna ordre aux Evêques Geoffroi de Chartres, Jean d'Orleans, & Etienne de Paris, de la faire publier dans leurs Dioceſes.

L'An 1123.

T. X. Conc. p. 851. Mariage du Prince Guillaume Cliton caſſé.

Foulques Comte d'Anjou refuſa de ſe ſoumettre à ce jugement. Le Legat lui ayant envoyé des Députés pour lui notifier la Sentence, il la fit brûler publiquement, retint durant quinze jours les Députés dans une étroite priſon, & ne les renvoya qu'après leur avoir fait brûler la barbe & les cheveux. Pour punir cette inſulte, le Legat mit toutes les terres du Comte en interdit, & prononça la Sentence d'excommunication contre ſa perſonne. Le Pape Honorius II ſucceſſeur de Calixte, la confirma par une Lettre adreſſée aux Chanoines de S. Martin de Tours. Pour le Prince Guillaume, il quitta ſa femme & renonça au Comté du Maine, pour obéïr au Pape. Dieu récompenſa ſa ſoumiſſion : car le Roi de France qui l'aimoit, lui fit épouſer la ſœur de la Reine, & lui donna quelques années après le Comté de Flandre.

Ep. Honor. ad Canon. Turon. *T. X. Conc. p. 910.*

L'an 1123. Rainald de Martigné étoit encore Evêque d'Angers, quand cette Ville fut miſe en interdit au ſujet de la déſobéïſſance du Comte. Mais ce Prelat qui avoit gagné les bonnes graces du Roi Loüis le Gros, fut transferé l'année ſuivante ſur le Siege de Rheims après la mort de Radulfe le Verd. Radulfe ſouhaita d'avoir dans ſon Dioceſe des diſciples de S. Bruno ſon ancien ami. Odon Abbé de S. Remi donna pour cet établiſſement un lieu nommé *le Mont-Boſon*, où l'on bâtit une belle Chartreuſe. Guigues Prieur de la grande Chartreuſe voulut qu'on changeât le nom de cette nouvelle habitation, & qu'au lieu de *Mont-Boſon* on l'appellât *Mont-Dieu*.

Fondation de la Chartreuſe du Mont-Dieu.

Rainald n'étoit pas encore tranſféré à Rheims, lorſque Marbode ou Marbœuf Evêque de Rennes, qui étoit une des lumieres de l'Egliſe de France, mourut à Angers l'an 1123, âgé d'environ 88 ans. Sur la fin de ſa vie, il avoit abdiqué l'Epiſcopat, & s'étoit retiré à Angers, où pour mieux ſe preparer à la mort, il avoit pris l'habit Monaſtique dans l'Abbaye de S. Aubin. Les Religieux envoyerent ſur ſa mort une Lettre circulaire qui contient un éloge magnifique de ſes vertus : » Nous vous annonçons, diſent-ils, la mort du » vénérable Evêque le Seigneur Marbode, ſi renommé pour ſon éloquence, pour ſa Religion, pour l'intégrité de ſes mœurs & pour ſa rare érudition. Son » diſcours toûjours aſſaiſonné de ſel, étoit cependant » plus doux que le miel : & quoique les études fuſſent » très floriſſantes en France, il emporta roûjours la » palme de l'éloquence, & fut le Roi des Orateurs de » ſon temps. Nous l'avons perdu avec bien des regrets

Mort de Marbode Evêque de Rennes.

Ep. Mon. S. Albini in præmonitione ad Opera Marbodi.

» le 11 de Septembre l'an 1123. Après avoir long- L'An 1123.
» temps enſeigné à Angers, & s'être rendu célébre, il
» fut ordonné Evêque de Rennes par le Pape Urbain
» au Concile de Tours. Quoi qu'il eût à conduire un
» peuple barbare & naturellement féroce, il gouver-
» na cet Evêché pendant 28 ans avec autant de pru-
» dence que de bonheur. Sentant ſa fin approcher, il
» ſe déchargea de l'Epiſcopat, & prit l'habit de S. Be-
» noît dans le Monaſtere de S. Aubin. »

Ulger qui étoit alors Archidiacre d'Angers, & qui en fut élu Evêque l'année ſuivante, fit un Epitaphe de Marbode, où les loüanges qu'il lui donne, paroiſſent exceſſives: (a) car il le met au-deſſus de Ciceron pour l'éloquence, & au-deſſus de Virgile & d'Homere pour la Poëſie. On doit apprétier ces éloges à leur juſte valeur, quand on lit les Ouvrages de Marbode. Rivallon Archidiacre de Rennes fit de ce Prelat un éloge plus glorieux, parce qu'il paroît plus veritable. Il louë ſon eſprit, ſon éloquence, ſa mémoire, ſa ſollicitude paſtorale, ſes libéralités envers les pauvres, ſa douceur & ſa fermeté : talens & vertus dont on ne peut nier que l'aſſemblage n'ait fait de Marbode un des plus grands Evêques de ſon Siecle. Je ne ſçache pas qu'on lui rende aucun culte : cependant M. du Sauſſai l'a inſeré dans ſon Maryrologe Gallican l'onzieme de Septembre, & de ſon autorité privée lui a donné la qualité de Saint. Epitaphes de Marbode.

Les Ouvrages qui nous reſtent de Marbode, ſont Ouvrages de Marbode.

(a) *Omnes facundos ſibi vidimus eſſe ſecundos.*
Nullus in ingenio par nec in eloquio.
Ceſſit ei Cicero, ceſſit Maro junctus Homero.
Ut dicam breviter, vicit eos pariter.

L'An 1123. quelques Lettres, les Vies de S. Lezin, de S. Robert Abbé de la Chaize-Dieu, & de S. Mainbœuf avec un grand nombre de poëſies qui ſont la plûpart ſur des ſujets de pieté. Il compoſa en Vers les Actes des ſept freres Machabées, ceux de S. Laurent, ceux de S. Maurice & de ſes Compagnons, ceux de S. Victor, des SS. Felix & Adaucte, la Vie de S. Maurile Evêque d'Angers. Il mit auſſi en Vers quelques hiſtoires de l'ancien Teſtament, un Traité de Rhétorique, & un autre ſur les pierres précieuſes, lequel paroît avoir été fort eſtimé : car on en a une ancienne traduction en Vers françois, qu'on croit être du douziéme Siecle. Marbode compoſa auſſi en Vers Leonins un Commentaire ſur le Cantique des Cantiques, dont le ſeul Manuſcrit qu'on connoiſſe & ſur lequel il a été imprimé, ſe conſerve dans la Bibliotheque du College de Loüis le Grand.

Lettre de Marbode. Parmi les Lettres de Marbode, il y en a quelques-unes qui méritent d'être remarquées. Il écrit à un pieux Solitaire nommé Ingilgere, que parmi pluſieurs bonnes choſes qu'il apprend de lui & de ceux qui vivent ſous ſa conduite, on lui a rapporté que lui & ſes diſciples ont contre les mauvais Prêtres un zele qui n'eſt pas ſelon la ſcience ; parce qu'ils empêchent les Laïques de recevoir les Sacremens de ces Prêtres. Surquoi Marbode montre par pluſieurs autorités, que la mauvaiſe conſcience d'un Prêtre n'ôte rien à la vertu du Sacrement qu'il adminiſtre ou qu'il fait ; & qu'il n'y a que les Hérétiques, tels que les Patarins (a),

(a) Le nom de *Patarins* a pris naiſſance à Milan durant les troubles qui s'éleverent dans cette Egliſe au ſujet du mariage des Prêtres. La faction des Prêtres mariés ou Concubinaires, donna d'abord ce nom par dériſion aux zelés Catholiques, qui vouloient

qui

qui font dépendre la vertu du Sacrement de la ſainteté du Miniſtre. L'An 1123.

Ingilgere répondit à cette Lettre, que s'il exhortoit les Laïques à ne point recevoir les Sacremens des mauvais Prêtres, ce n'étoit pas qu'il crût que la vertu du Sacrement dépendît de la ſainteté du Miniſtre; mais parce qu'il falloit fuir, ſelon les Canons, les Prêtres ſcandaleux. Marbode répliqua par une autre Ep. 3. Lettre qu'il falloit à la verité éviter généralement tous les Hérétiques & dépoſer les Prêtres concubinaires; mais qu'il n'appartenoit pas à des particuliers de les juger; qu'il falloit attendre le jugement des Superieurs Eccleſiaſtiques, & prier pour la converſion des coupables. Ingilgere auroit pu répondre que les Papes & les Conciles avoient défendu aux fideles d'aſſiſter à la Meſſe & aux autres Offices célébrés par des Prêtres, qu'ils connoîtroient certainement être Simoniaques ou Concubinaires.

Marbode par une autre Lettre nous apprend que Ep. 4. Vital, ce compagnon du Bienheureux Robert d'Arbriſſel, avoit auſſi établi un Monaſtere pour les perſonnes du ſexe. Marbode le pria d'y recevoir une fille qui vouloit ſe donner à Dieu, & qui n'avoit pas aſſez de bien pour faire vœu de pauvreté dans un Monaſtere plus riche. » Car, ajoûte-t-il, quoique cette » fille ſçache les Lettres, la mauvaiſe coûtume a pré» valu dans les anciens Monaſteres de préférer l'ar-

éloigner des Autels ces indignes Miniſtres. C'eſt pourquoi on les accuſoit de faire dépendre la vertu du Sacrement de la ſainteté du Miniſtre. Dans la ſuite on donna le nom de *Patarins* à de vrais hérétiques, qui ſous une apparence de réforme menoient une vie débauchée, & enſeignoient adroitement leurs erreurs. Les Lombards au lieu de *Patarins* diſoient *Patalins*, & c'eſt apparemment de là que nous eſt venu le nom de *Patelin*.

L'An 1124. gent à la ſcience. » Il arrive en effet ſouvent que plus une maiſon Religieuſe eſt riche, plus on exige de dot des filles qu'on y reçoit. Rothalde fut le ſucceſſeur de Marbode dans le Siege de Rennes.

Mort de Guibert Abbé de Nogent : précis de ſon hiſtoire & de ſes Ouvrages.

L'Année ſuivante 1124 l'Egliſe de France perdit dans la perſonne de Guibert Abbé de Nogent ſous Couci, un autre Ecrivain qui l'a enrichie de pluſieurs Ouvrages, dont il faut donner ici quelque notion auſſi-bien que de l'Auteur. Nous avons un Volume aſſez gros des Ecrits de Guibert, qui comprennent un Commentaire moral ſur la Geneſe en dix livres, dédié à Barthelemi Evêque de Laon, & à la tête duquel il mit un diſcours ſur la maniere de faire un Sermon; cinq Livres de Tropologies ſur Oſée & Amos, & ſur les Lamentations de Jeremie, qu'il dédie à S. Norbert dont il fait un bel éloge, loüant ſon érudition, ſon diſcernement, & ſa pieté; un Traité contre les Juifs dédié à Bernard Doyen de Soiſſons; une Lettre ſur le morceau donné à Judas dans la Céne & ſur la réalité du Corps du Seigneur dans l'Euchariſtie; un Livre ſur les loüanges de la Sainte Vierge, un autre ſur ſa Virginité; quatre Livres ſur les Reliques des SS; l'hiſtoire de la premiere Croiſade en huit livres intitulés *Geſta Dei per Francos* & dédiés à Liſiard Evêque de Soiſſons: enfin, trois livres de ſa Vie, où il inſere une partie de l'hiſtoire de ſon temps. Voici quelques traits répandus dans ces Ouvrages, qui m'ont paru mériter d'être recuëillis. Dans le diſcours ſur la maniere de faire un Sermon, Guibert veut que le Prédicateur prêche ſouvent pour exercer ſon talent ou pour en acquerir; qu'il prie pour ſe préparer,

qu'il ſoit ſur-tout court dans ſes Sermons, qu'il s'é- L'An 1124.
tende plus ſur la fuite des vices & la pratique des vertus que ſur les Myſteres de la Foi. Il parle de differentes ſortes d'envie auxquelles ſont ſujets les Prédicateurs, & il remarque qu'il y en a qui par vaine gloire renoncent à la prédication, de peur qu'on ne les nomme des ſermoneurs & des ventriloques, ainſi que S. Gregoire de Nazianze nommoit de ſon temps quelques prédicateurs, qui ne prêchoient que pour avoir occaſion de faire meilleure chere.

Dans le Traité contre les Juifs, l'Abbé Guibert prouve la Virginité de Marie par la célébre Prophetie d'Iſaye, *Ecce Virgo concipiet;* & il réfute les Juifs, leſquels prétendoient qu'il s'agiſſoit de la femme du Prophete, qui devoit concevoir un fils. Il demande où ſeroit le prodige dans cette ſuppoſition, & comment l'enfant né de la ſorte auroit pu être appellé *Emmanuel*, c'eſt-à-dire, *Dieu avec nous*? Il explique les autres Propheties d'une maniere propre à confondre l'opiniâtreté & l'entêtement des Juifs; & il montre que la belle Prophetie d'Iſaye touchant la Paſſion du Sauveur, celle des ſemaines de Daniel, & celle de la petite pierre détachée de la montagne, ne peuvent convenir qu'à Jeſus Chriſt. Guibert adreſſa ce Traité à Bernard Doyen de l'Egliſe de Soiſſons, qui le lui avoit demandé pour confondre Jean Comte de Soiſſons impie déclaré, qui blaſphemoit contre Jeſus-Chriſt, & ſe déclaroit pour les Juifs. L'Auteur ne nomme point ce Seigneur, mais il le déſigne aſſez clairement.

Dans la Lettre ſur l'Euchariſtie, il dit que le mor-

L'An 1124. ceau donné à Judas par Jeſus-Chriſt pendant la Céne n'étoit point le Corps du Sauveur, qu'il croit cependant que Judas reçut la divine Euchariſtie avec les autres Apôtres; & on ne peut s'exprimer plus clairement qu'il fait ſur la réalité du Corps de Jeſus Chriſt au Sacrement de nos Autels.

Guibert entreprit ſon Traité des Reliques à l'occaſion d'une dent de N. S. que les Moines de S. Medard de Soiſſons ſe vantent d'avoir. Il croit que c'eſt une fauſſe Relique, auſſi-bien que la plûpart de celles qu'on croit avoir du nombril ou du prépuce du Sauveur, ou du lait de la Sainte Vierge. Il parle avec une grande liberté de toutes les ſupercheries qu'on a faites dans la ſuppoſition des Reliques, & même pour accréditer de prétendus SS, dont on avoit intérêt d'établir le culte. Sur quoi il déclame avec zele contre ceux qui honorent pour Saints des perſonnes, dont la ſainteté de la vie & de la mort n'eſt pas atteſ-
L. 1. p. 330. tée par des miracles certains, ni autoriſée par des écrits authentiques. Il dit qu'il a lû avec horreur que dans la Vie de S. Samſon de Dol, on parle d'un Abbé à qui on donne dans cette Vie le nom de S. Pyron, & que cependant on y marque que ce prérendu Saint s'étant enyvré, tomba dans un puits, & ſe noya.

Il ajoûte qu'il faut que les miracles ſoient autoriſés par une pieté éclatante & perſeverante, ſans quoi il eſt de la prudence de s'en défier. Ce qu'il dit à ce ſujet du don de guérir les écroüelles accordé à nos
Don de guérir les écroüelles accordé à nos Rois. Rois, eſt remarquable. » Ne voyons-nous pas, dit-» il, nôtre Roi Loüis (le Gros) faire un miracle qui » eſt ordinaire? Car j'ai vû que ceux qui avoient les

» écroüelles à la gorge ou ailleurs, accourir en foule; L'An 1124.
» afin qu'il les touchât & fît ſur eux le ſigne de la De pignorib. ſanct. l. 1. c. 1.
» Croix. J'étois quelquefois auprès du Roi, & je vou-
» lois empêcher les malades d'approcher; mais le Roi
» les tiroit à lui par la main avec beaucoup de bonté
» & d'humilité, & faiſoit ſur eux le ſigne de la Croix.
» Le Roi Philippe ſon pere avoit eu le don d'operer le
» même miracle, & il l'exerça quelque temps avec
» gloire; mais quelques fautes qu'il fit, le lui firent
» perdre. Je ne dis rien, ajoûte-t'il, de ce que les au-
» tres Rois font en ce genre. Ce que je ſçais, c'eſt
» que le Roi d'Angleterre n'oſe rien entreprendre de
» ſemblable. »

L'Abbé Guibert dit que de même qu'il faut reſpecter les vrais miracles, il faut déteſter les miracles contrefaits, & punir ſéverement les auteurs de ces fourberies injurieuſes à Dieu. Il montre par quelques exemples juſqu'où la ſupercherie peut aller en ce genre.

» J'ai vû, dit il, & j'ai honte de le rapporter, qu'un L. 2. Supercheries pour contrefaire des miracles.
» jeune homme étant mort un Vendredi Saint dans
» un Village proche de Beauvais appartenant à un L. 1. de pignor. ſanct. c. 2. p. 334.
» Abbé célébre, on commença à révérer ce mort com-
» me un Saint, à cauſe de la ſainteté du jour auquel il
» étoit mort. Les payſans des environs vinrent en
» foule à ſon tombeau apporter leurs offrandes, &
» faire brûler des cierges: on y venoit même en Pe-
» lerinage du fond de la Bretagne. L'Abbé dont nous
» avons parlé, charmé avec ſes Moines de la multi-
» tude des offrandes, ſouffroit qu'on ſuppoſât des mi-
» racles & qu'on en contrefît pour de l'argent. Car

L'An 1123. » que ne fait pas l'avarice dans le cœur d'une popula-
» ce profane ? Elle fit en cette occaſion des ſurdités
» feintes, des folies affectées, des doigts recourbés
» exprès dans la paulme de la main, des pieds crochus
» & attachés aux cuiſſes; & cet Abbé avec ſes Moines,
» charmé des offrandes qui lui en revenoient, ſouffroit
» qu'on publiât pour de vrais miracles ces miracles
» contrefaits. »

Ainſi ſelon l'Abbé Guibert on achetoit ces prétendus miracles, & l'on payoit ceux qui avoient l'adreſſe & la peine de les feindre, pour accréditer le tombeau d'un prétendu Saint, en publiant qu'ils étoient gueris de maux qu'ils n'avoient jamais eus. Par où l'on voit avec quelle circonſpection on doit examiner les miracles. Il eſt infiniment important de connoître juſqu'où l'interêt porte quelquefois la fourberie en ce genre, ſur-tout ſi c'eſt un interêt de Secte, qui eſt le plus artificieux & le plus hardi. » Il faut, ajoûte Gui-
» bert recevoir avec affection les miracles certains;
» mais il faut rejetter avec horreur les faux miracles,
Ibid. p. 333. p. 335. » & punir ſeverement ceux qui les ſuppoſent, parce
» qu'ils deshonorent Dieu, & le font mentir autant
» qu'il eſt en eux. »

Guibert dit dans le même Traité que l'Egliſe eſt ſi réſervée, qu'elle n'oſe encore déclarer que le Corps de la Sainte Vierge a été glorifié. » Quoique, dit-il,
» ce ſoit une impieté de croire que ce Vaſe précieux
» qui a renfermé le Dieu de Majeſté, ſoit demeuré ſans
» récompenſe, ſans honneur & ſujet à la corruption. »
L. 1. c. 3. ſect. 1. Il apporte à ce ſujet pluſieurs raiſons qui nous paroiſſent convaincantes en faveur de l'Aſſomption corpo-

relle de la Sainte Vierge. L'Abbé Guibert étoit en effet fort zelé pour l'honneur de la Mere de Dieu. Dans l'inſcription d'une Lettre qui eſt la tête du Traité dont nous parlons, il ſe nomme le ſerviteur & le miniſtre de la Sainte Vierge, apparemment parce que ſon Monaſtere de Nogent étoit dédié à la Mere de Dieu. L'An 1124.

On trouve plus d'eſprit que de ſtyle dans les Ouvrages de Guibert, & plus de pieté que de diſcernement & de vraye critique. Du reſte, c'eſt un Auteur habile & ſenſé, mais quelquefois trop prévenu, comme il paroît l'être contre S. Godefroi Evêque d'Amiens, auquel il ne rend pas aſſez de juſtice. Guibert étoit né à Clermont en Beauvoiſis. Il fut voüé à la Sainte Vierge par ſa mere qui étoit une Dame d'une rare pieté, & il embraſſa la vie Monaſtique à S. Germer. Il s'y diſtingua par ſon amour pour les Lettres, & par ſa prudence, qui éclata quand il eut été élu Abbé de Nogent.

Les pertes que l'Egliſe de France fit par la mort de ces Auteurs, ne furent pas comparables à celle que fit l'Egliſe univerſelle par la mort du Pape Calixte II. A peine commençoit-il à goûter les premiers fruits de la paix qu'il avoit procurée à l'Egliſe par l'extirpation du Schiſme & la réconciliation de l'Empereur, que Dieu l'appella pour couronner ſes travaux. Il ſembla que la Providence ne l'avoit élevé ſur le S. Siege que pour éteindre le Schiſme. Quand il eut conſommé ce grand ouvrage, & appaiſé par ſa prudence la tempête dont la Barque de S. Pierre étoit battuë, il tomba malade pendant l'Avent de 1124 Mort du Pape Calixte II.

L'An 1124. & mourut le 13 de Decembre jour de Sainte Luce après cinq ans, dix mois & quelques jours de Pontificat.

Il nous reſte quelques Lettres du Pape Calixte, qui ſont de nouvelles preuves de ſon zele & de ſa ſollicitude Paſtorale. Je ne parlerai que de celles qui regardent l'Egliſe Gallicane. Nous avons vû qu'avant que de quitter la France après le Concile de Rheims, il confirma tous les priviléges de l'Egliſe de Vienne, dont il avoit été Archevêque, & qu'il déclara que ce Siege devoit avoir la Primatie ſur ce qu'on nommoit les ſept Provinces. Il fit d'autres Reglemens qui furent mieux executés.

Divers Reglemens de Calixte II.

L'Egliſe de S. Etienne & celle de S. Jean de Beſançon ſe diſputoient depuis long-temps l'honneur d'être l'Egliſe mere, ou l'Egliſe Cathédrale. Calixte étant encore Archevêque de Vienne, avoit par commiſſion du Pape, jugé cette cauſe en faveur de l'Egliſe de S. Jean. Les Chanoines de S. Etienne ſçurent cependant ſurprendre le Pape Paſcal, qui adjugea à leur Egliſe le droit de maternité. Enſuite il unit les biens & les droits des deux Egliſes, & permit à l'Archevêque de Beſançon de faire les fonctions dans l'une des deux. Mais Calixte II mieux inſtruit de cette affaire, caſſa l'union, & declara que l'Egliſe de S. Jean devoit être la Cathédrale. Il l'a maintint dans toutes les redevances & ſervitudes, que lui devoient les Chanoines de S. Etienne.

T. X. Conc. p. 836.

Il confirma en conſidération de Geoffroi Abbé de Vendôme tous les privileges de ce Monaſtere. Le plus ſingulier étoit que l'Abbé de Vendôme devoit

T. X. Conc. p. 832.

être

être par ſa charge Cardinal du titre de S^e. Priſque. L'An 1124.
Cette diſtinction avoit été accordée à Geoffroi & à ſes ſucceſſeurs par le Pape Urbain II en reconnoiſſance des ſecours d'argent que cet Abbé lui avoit fournis. Calixte confirma pareillement les priviléges du Monaſtere de Tournus, & accorda à l'Abbé & aux Religieux le privilége de dire à la Meſſe le jour de l'Annonciation l'Hymne Angelique, c'eſt à-dire, le *Gloria in excelſis*. Apparemment que pendant le Carême, on ne le chantoit pas même les jours de Fêtes. *Ibid. p.* 841.

Lambert Evêque d'Oſtie fut le ſucceſſeur de Calixte II. Il y eut quelque doute ſur la légitimité de ſon élection. En effet tous les ſuffrages ſe réünirent d'abord en faveur de Thibauld Prêtre Cardinal du titre de Sainte Anaſtaſie. Un Cardinal le revetît malgré lui de la Chappe rouge avec l'approbation de tous les autres, & le nomma Celeſtin. On commença même le *Te Deum*, & on en avoit chanté la moitié, lorſque Robert Frangipane avec quelques perſonnes de ſa faction, proclama Pape Lambert Evêque d'Oſtie, & le revetît des habits Pontificaux. Comme Thibauld qui avoit été élu d'abord ſous le nom de Celeſtin, montroit de la répugnance à accepter le Souverain Pontificat, tous les Cardinaux ſe rangerent du côté de Lambert, qui prit le nom d'Honorius II. Cependant il craignit que ſon élection ne fût pas Canonique; & ſept jours après, ayant aſſemblé les Cardinaux, il quitta en leur préſence la Tiarre & la Chappe Pontificale, pour marquer qu'il renonçoit à la Papauté: mais ils l'obligerent de les reprendre, & le reconnurent de nouveau pour le Pape légitime. Honorius II. Pape. *Pandulfus.*

L'An 1124. Honorius travailla dès le commencement de ſon Pontificat à rétablir la paix à Clugni, où la diviſion s'étoit miſe parmi les Moines. L'eſprit de ferveur & de régularité qui avoit fait tant d'honneur à cette Communauté, commençoit à diminuer, à meſure que la Congrégation s'étendoit; & elle perdoit d'un côté ce qu'elle gagnoit de l'autre. Les richeſſes du Monaſtere qui croiſſoient tous les jours, inſpirerent à l'Abbe l'amour de l'éclat & du faſte. Ponce qui étoit alors Abbé de Clugni, étoit un homme de qualité, qui avoit un grand credit au dehors, & il défendoit avec vigueur les droits & les biens de ſon Monaſtere. Mais il s'embarraſſoit peu de l'intérieur de ſa Communauté & de la manutention de la diſcipline domeſtique, dont il laiſſoit tout le ſoin à ſon Prieur. Pour lui, il étoit preſque toûjours hors du Monaſtere; & il marchoit avec un train ſi ſuperbe, qu'on aſſûre qu'en allant viſiter le Monaſtere de S. Bertin, il avoit juſqu'à cent mulets pour porter ſon bagage: un Général d'armée n'en auroit pas eu tant. Mais l'Abbé de Clugni croyoit pouvoir meſurer ſa dépenſe ſur ſes revenus, & content de joüir des commodités de la Superiorité, il négligeoit d'en remplir les obligations, ſur tout celle de donner bon exemple à ſes inférieurs, de leur faire obſerver la Regle, & de l'obſerver lui-même.

Troubles dans le Monaſtere de Clugni.

Luxe de Ponce Abbé de Clugni. *Mab. T. 5. ann. p. 580.*

Gaufrid. Prior. Voſienſis, in Chron. Les Moines de Clugni qui juſqu'alors avoient été gouvernés par de SS. Abbés, furent ſcandaliſés du luxe de l'Abbé Ponce, & de l'uſage qu'il faiſoit des biens du Monaſtere. Ils ſe contenterent long temps d'en murmurer entre eux: mais enfin les murmures

éclaterent au dehors. Ils écrivirent ſecrétement une Lettre au Pape Calixte peu de temps avant ſa mort, pour lui en porter leurs plaintes, & en demander le remede. L'An 1124.

Ponce étoit alors à Rome & ſur le point de revenir en France, lorſqu'étant allé prendre congé du Pape, il fut fort ſurpris des avis que Sa Sainteté lui donna, en lui montrant les plaintes qu'il avoit reçûës de ſa conduite. Cet Abbé qui avoit de la hauteur, ne prit pas la peine de ſe juſtifier. Il répondit qu'il aimoit mieux abdiquer ſa charge, que de gouverner des Moines mécontens de ſon adminiſtration. Le Pape fit d'abord quelque difficulté d'admettre ſa démiſſion; mais voyant que Ponce perſiſtoit, il la reçut avec plaiſir. Ponce ſe retira dans la Poüille, & de là à Jeruſalem, où il diſoit qu'il vouloit paſſer le reſte de ſa vie. Ponce abdique la charge d'Abbé.

Le Pape envoya ordre aux Moines de Clugni de procéder à l'élection d'un nouvel Abbé. Ils élurent Hugues Prieur de Marcigni, qui parut propre à réparer la négligence de Ponce. Mais à peine le nouvel Abbé avoit-il gouverné cinq mois, qu'il mourut; & les Moines élurent pour lui ſuccéder Pierre Maurice, que ſa ſageſſe & ſa vertu firent dans la ſuite ſurnommer *le Vénérable*. Nous avons vû par pluſieurs exemples que les Moines de Clugni choiſiſſoient leurs Abbés aſſez jeunes. Pierre n'étoit âgé que de trente ans; & il avoit déja été Prieur de Vezelai, & enſuite de Domene au Dioceſe de Grenoble. Il étoit de la famille des Montboiſſiers, une des plus anciennes & des plus illuſtres d'Auvergne. Il deſcendoit de Hugues *Gaufridus Prior Voſiens.*

L'An 1124

Famille de Pierre le Vénérable.

surnommé *le Decouſu* Fondateur du Monaſtere de S. Michel de l'Ecluſe. Son pere ſe nommoit Maurice & ſa mere Reingarde. Ils eurent de leur mariage deux filles & huit garçons, dont Pierre étoit le dernier. Quatre embraſſerent la vie Monaſtique : un cinquiéme nommé Heraclius fut Chanoine, & enſuite Archevêque de Lyon. La mere ſe fit Religieuſe à Marcigni avec deux de ſes petites filles. Pierre augmenta bientôt le nombre des exemples édifians, qu'il trouva dans ſa famille. Il fut offert dès ſon enfance par ſes parens au Monaſtere de Clugni, & il fit ſa profeſſion entre les mains de S. Hugues les dernieres années de la vie de ce S. Abbé.

On ne ſe trompa point dans les eſpérances qu'on avoit conçuës de la prudence, & de la pieté de Pierre en le choiſiſſant Abbé de Clugni. Il rétablit bientôt la paix & l'ordre dans ce Monaſtere : mais Ponce ne tarda pas à ſe repentir de ſon abdication. Il repaſſa en France de Jeruſalem, & vint à Clugni avec main forte pour en reprendre le gouvernement : l'Abbé Pierre étoit alors abſent. Le Prieur fit fermer les portes à Ponce ; mais Ponce les fit enfoncer, & entra dans le Cloître avec une troupe de gens armés & de femmes. Une partie des Moines etoit pour lui, & il y eut une guerre civile au dedans, & bien des violences au dehors. Ponce s'étant rendu maître de Clugni, empriſonna ou chaſſa les Moines qui refuſoient de le reconnoître pour Abbé. Il s'empara des Croix d'or, des Chandeliers, & des Encenſoirs d'or : il n'épargna ni les Chaſſes des Reliques, ni les Calices. Il en fit une ſomme conſidérable d'argent, dont il

Ponce ſe repent de ſon abdication, & revient pour s'emparer de Clugni.

Petrus Venerab. l. 2. de mirac.

Prior Voſienſis.

ſe ſervit pour ſoudoyer les troupes avec leſquelles il alla aſſieger les Châteaux & les Métairies du Monaſtere. Il exerça ces violences depuis le commencement du Carême de l'an 1125, juſqu'au premier jour d'Octobre. L'An 1125.

Le Pape Honorius ayant appris ce grand ſcandale, envoya en France le Diacre Pierre Cardinal pour terminer ce ſchiſme conjointement avec Humbald Archevêque de Lyon. Le Legat excommunia Ponce & ſes partiſans. Enſuite le Pape ordonna aux deux prétendans de ſe rendre à Rome, afin qu'il pût prononcer, après les avoir entendus. Pierre obéït, & fut accompagné d'un grand nombre de Prieurs de ſon Ordre, qui le reconnoiſſoient pour leur légitime ſuperieur. Ponce s'y rendit auſſi avec quelques-uns de ſes partiſans : mais comme il avoit été excommunié, le Pape lui envoya ordre de ſe juſtifier, avant que de paroître à ſon audience. Ponce reçut cet ordre avec mépris & inſolence. Il répondit qu'il ne pouvoit être excommunié par perſonne ſur la terre, & qu'il n'y avoit que S. Pierre qui en eût le pouvoir dans le Ciel. Le Pape irrité d'une réponſe ſi inſolente, perſiſta à ne pas vouloir admettre Ponce à ſon audience, que l'excommunication ne fût levée. Ainſi il fit dire aux Moines qui accompagnoient Ponce, qu'ils euſſent à venir défendre ſa cauſe, s'ils ne vouloient pas être condamnés avec lui. Ils répondirent qu'ils obéiroient. Honorius cite les parties à Rome.

Ils ſe rendirent nuds pieds au Palais du Pape, & commencerent à ſe reconnoître coupables & excommuniés, demandant l'abſolution des cenſures.

L'An 1125. laquelle leur fut accordée : après quoi ils plaiderent la cauſe de Ponce. Mathieu qui fut depuis Cardinal & qui étoit alors Prieur de S. Martin des Champs de Paris, plaida celle de l'Abbé Pierre. Le Pape ayant ainſi entendu les deux parties, ſe retira avec ſon Conſeil pour déliberer ſur la Sentence. Il fut fort long-temps à diſcuter cette affaire. Enfin, étant rentré quelques heures après, il ordonna à l'Evêque de Porto de prononcer la Sentence dont on étoit convenu. Elle portoit que l'Egliſe Romaine déclaroit Ponce uſurpateur ſacrilége & ſchiſmatique, le dépoſoit de toute dignité Eccleſiaſtique, & rendoit à l'Abbé Pierre le Monaſtere de Clugni & tout ce qui en dépendoit. Dès que la Sentence fut prononcée, les Moines partiſans de Ponce ſe réünirent aux autres avec tant de cordialité, qu'on eût dit qu'il n'y avoit jamais eu de diviſion ; & en un moment cette playe ſi funeſte fut ſi bien fermée, qu'on n'en vit pas même de cicatrice.

Jugement du Pape Honorius en faveur de Pierre le Vénérable.

Petrus Venerab. l. 2. de mirac.

Le Pape fit enfermer Ponce dans une Tour, où cet Abbé mourut peu de temps après. Honorius en écrivit la nouvelle à l'Abbé Pierre, & lui marqua que quoique Ponce eût refuſé de faire pénitence, cependant par conſidération pour le Monaſtere de Clugni, il l'avoit fait enterrer avec honneur, c'eſt-à-dire, en terre ſainte. Il fut inhumé à S. André ſans grand appareil, puiſqu'un Auteur du temps dit qu'il fut enterré comme un pauvre & un priſonnier. Peut-être fut-il dans la ſuite tranféré à Clugni. On y voit du moins ſon tombeau, où, parce qu'il eſt mort excommunié, il eſt repreſenté les pieds liés. Il eſt étonnant que le

Ponce priſonnier.

Martyrologe des Bénédictins le mette au nombre des SS. de l'Ordre. Ponce gouverna long-temps avec sageſſe ; mais les richeſſes ſi dangereuſes pour les ſéculiers, le ſont encore plus pour les Religieux. Il ſe faiſoit nommer l'Abbé des Abbés. Il en fut repris dans un Concile de Latran, & on lui fit voir que ſi ce titre convenoit à quelqu'un, ce ne pouvoit être qu'à l'Abbé du Mont-Caſſin. L'An 1125.

A peine ce trouble domeſtique étoit-il appaiſé à Clugni, qu'il s'éleva une diſpute fort vive entre les Religieux de cette Congregation & ceux de Cîteaux ſur l'excellence & les avantages de leur Inſtitut. Nous avons vû que les Moines de Clugni étoient fort déchus de leur premiere ferveur & de cette exacte régularité, qui leur avoit fait tant d'honneur. L'Ordre naiſſant de Cîteaux qui devoit un jour éprouver le même ſort, conſervoit encore le premier eſprit de ſon Inſtitution, & répandoit par tout une odeur de ſainteté, qui en édifiant les Laïques, excita la jalouſie des autres Moines. Ceux de Clugni étoient fâchés que des nouveaux venus leur enlevaſſent la réputation dont ils avoient joüi ſi long-temps ; & ceux de Cîteaux étoient portés à cenſurer le relâchement qu'ils voyoient parmi les Moines de Clugni. Ce fut un mauvais levain de diſcorde entre les Moines de ces deux Inſtituts. Les plus ſaints Religieux ne ſont pas toûjours aſſez en garde contre un amour exceſſif de leur état, qui les porte quelquefois à cenſurer & à mépriſer les autres Ordres. Diviſion entre les Moines de Clugni & ceux de Cîteaux.

S. Bernard ayant appris qu'on accuſoit les Moines de Cîteaux de parler avec mépris des Obſervances de *Bernard. Apolog. apud. V.*

L'An 1125. Clugni, crut devoir diſculper ſon Ordre de ce reproche. Il en publia une apologie adreſſée à un Moine de Clugni, laquelle aigrit le mal au lieu de le guerir.

Apologie de S. Bernard contre les Moines de Clugni, pour les Religieux de Citeaux.

» On ſe plaint, lui dit-il, de ce que nous qui ſommes les plus miſérables des hommes, couverts de haillons & à demi vêtus, oſons de nos cavernes juger le monde, & ce qui eſt encore moins pardonnable, de ce que nous avons la témérité de parler mal de vôtre Ordre qui eſt ſi illuſtre, de médire des Saints qui y vivent ſi régulierement, & de nôtre obſcurité de tâcher de ternir les lumieres du monde. Si cela eſt ainſi, de quoi nous ſervent les auſtérités, les jeûnes, les veilles, le travail? Ne pourrions nous donc point trouver un chemin moins rude pour aller en enfer? Des Religieux coupables de ces exès ſeroient doublement malheureux en cette vie, & en l'autre, où leur orgueil ſecret ne pourroit manquer d'être puni. Ils travailleroient avec Jeſus-Chriſt, & ils ne régneroient pas avec Jeſus-Chriſt; ils le ſuivroient dans ſa pauvreté, & ils ne l'accompagneroient pas dans ſa gloire.

S. Bernard dit enſuite que les Moines de Clugni ont tort de ſe plaindre de lui en particulier, parce qu'il a toûjours montré beaucoup d'eſtime & d'affection pour leur Inſtitut: qu'il louë & aime tous les Ordres, quoiqu'il ne faſſe profeſſion que d'un; & que la diverſité des Ordres eſt cette robbe de diverſes couleurs, qui fait la gloire & l'ornement de l'Egliſe. Il donne de ſages avis aux Moines de Cîteaux qu'on accuſoit de cenſurer la conduite de ceux de Clugni;

&

& à cette occaſion il fait lui-même une cenſure aſſez piquante du relâchement qui s'étoit introduit dans ce célebre Monaſtere. L'An 1125.

Après avoir fait aux Clugniſtes des reproches de ce qu'ils portent des fourrures, de ce qu'ils uſent de graiſſe, de ce qu'ils ſe font ſervir trois ou quatre ſortes de mets par repas, il s'écrie : » O que nous ſommes » différens des Moines qui étoient du temps de » S. Antoine ! Quand la charité les obligeoit de ſe » rendre viſite les uns aux autres, ils prenoient avec » tant d'avidité le pain des ames, qu'ils en oublioient » la nourriture du corps, & paſſoient ſouvent les jours » entiers ſans manger. A preſent quand nous nous » aſſemblons, on ne cherche plus le pain céleſte ; on » ne dit pas un mot des ſaintes Ecritures, on ne s'entretient que de bagatelles. Pendant ce temps-là, » on accumule mets ſur mets ; & au lieu de chair dont » on fait abſtinence, on apporte des monſtres de » poiſſons. Après vous être raſſaſié du premier ſervice, vous croyez n'avoir rien mangé, quand vous » goûtez du ſecond. Car les Cuiſiniers ſçavent tout » apprêter avec tant d'art, que la quantité de ce qu'on mange n'émouſſe point l'appetit. On trompe » l'eſtomach par de nouveaux aſſaiſonnemens, on » irrite la gourmandiſe par des ragouts extraordinaires ; & après avoir mangé plus que le néceſſaire, » on n'a pas encore perdu le plaiſir & le deſir de manger. Qui pourroit ſeulement dire en combien de » manieres on accomode les œufs ? Que dirai-je de la » boiſſon ? On ne boit plus d'eau, pas même avec le » vin. Car nous tous tant que nous ſommes depuis

Reproches que S. Bernard fait aux Moines de Clugni.

L'An 1125. » que nous nous ſommes faits Moines, nous croyons » avoir l'eſtomach foible, & nous ne manquons pas » de ſuivre l'avis de l'Apôtre qui conſeille de boire du » vin pour fortifier l'eſtomach : mais nous oublions » qu'il conſeille d'en boire peu; & plût à Dieu qu'on ſe » bornât à boire du vin pur ! On a recours aux vins de » liqueurs & aux vins artificiels pour boire davan- » tage.

Le S. Abbé ſe plaint enſuite de ce qu'on met à l'Infirmerie de jeunes Moines qui ſe portent bien ; afin de leur faire manger de la chair, & de les régaler pendant quelques jours. Après quoi il s'écrie : » Eſt-ce » ainſi que les SS. Abbés de Clugni Odon, Mayeul, » Odilon & Hugues ont vécu ? » S. Bernard n'eſt pas moins éloquent ſur le luxe des habits & des équipages qu'il reproche aux Moines de Clugni.

» Helas ! dit-il, je ne puis le dire ſans douleur : nôtre » habit qui étoit un ſymbole d'humilité, eſt devenu » un ſujet d'orgueïl. A peine trouvons nous dans nos » Provinces d'aſſez belles étoffes pour nous habiller. » Un Officier d'armée & un Moine, s'achetent du » même drap, l'un un manteau & l'autre une cuculle. » J'ai vû, ajoûte-t-il, un Abbé marcher avec ſoixante » chevaux. Vous diriez en les voyant paſſer, que ce » ſont des Seigneurs de Châteaux, & non des Supé- » rieurs de Moines ; des Gouverneurs de Provinces, & » non des Directeurs des ames.

S. Bernard condamne auſſi les richeſſes & les ornemens ſuperflus qu'on voyoit dans les Egliſes des Moines de Clugni, & les peintures qui ornoient les Cloîtres, & qui ne pouvoient ſervir qu'à diſtraire les

Religieux pendant la lecture qu'ils y faiſoient. L'An 1125.

Il paroît que les Moines de Cîteaux publierent un autre Ecrit, où ils firent un grand détail de ce qu'ils trouvoient à reprendre dans les Obſervances de Clugni. C'eſt à ce dernier Ecrit que répondit apparemment S. Pierre le Vénérable par une Apologie qu'il ſe crut obligé de faire de ſon Ordre, & qu'il adreſſa à S. Bernard lui-même.

Apologie de Pierre le Vénérable pour les Moines de Clugni. L. 1. Ep. 28.

Il y rapporte d'abord les reproches que leur faiſoient les Ciſterciens, dont les principaux ſont, de ce qu'ils ne travailloient pas des mains, de ce qu'ils portoient des fourrures, de ce que leur nourriture étoit trop abondante, de ce qu'ils recevoient à la profeſſion des Religieux des autres Monaſteres, de ce qu'ils poſſedoient des Dixmes qui paroiſſoient n'appartenir qu'aux Eccleſiaſtiques chargés des fonctions Paſtorales, & de ce qu'ils ne vouloient pas avoir d'Evêque propre, prétendant être exempts de la juriſdiction de l'Evêque Dioceſain.

L'Abbé de Clugni ayant expoſé ces accuſations, ajoûte: » A cela nos Religieux s'écrient: O nouvelle » Secte de Phariſiens qui eſt revenuë ſur la terre! Dites-» nous, vous qui vous vantez d'obſerver ſi exacte-» ment la Regle, comment gardez-vous l'article qui » oblige un Moine de ſe croire inférieur à tout le » monde? Eſt-ce en vous préférant aux autres, & en » les mépriſant? Vous croyez être ſeuls des Saints, » être ſeuls de vrais Moines: tous les autres ne ſont » plus que de faux Moines. Auſſi avez-vous voulu » vous diſtinguer de tous les autres Religieux, en » prenant l'habit blanc par un eſprit de ſingularité. »

L'An 1125. Pierre le Vénérable répond enſuite aux reproches que les Ciſterciens faiſoient aux Clugniſtes. Sur ce qu'on leur avoit objecté qu'ils ne vouloient pas avoir d'Evêques, il répond qu'ils ſe glorifioient de n'avoir d'autre Evêque que le Pape, qui a de droit divin la Primauté ſur les autres Evêques, & qui peut ſeul excommunier ou interdire les Moines de Clugni. Il prouve qu'on peut par un eſprit de charité changer certains articles de la Regle, comme l'Egliſe a changé ſa diſcipline par le même eſprit. » Quel mo» tif, dit il, a engagé l'Egliſe à changer les Canons » qui défendoient les tranſlations d'Evêques, ſinon, » la charité qui a eu égard aux beſoins des Egliſes ? » Par quelle Loi a-t-on ordonné quelquefois que les » enfans des Prêtres fuſſent élevés à l'Epiſcopat con» tre les anciennes Regles ? N'eſt-ce point par la loi de » la charité, qui jugea que ces perſonnes pouvoient » être utiles aux Egliſes ?... Pourquoi la Regle des » Moines ne ſeroit-elle pas ſoumiſe à la charité, puiſ» que c'eſt la charité qui l'a dictée & qui l'a établie ? » Il paroît beaucoup de modération dans toute cette apologie de Pierre le Vénérable ; & cette modération donne un nouveau poids à ſes raiſons.

Différend entre les Moines de Clugni & ceux de Citeaux au ſujet des Dixmes.

Les Moines de l'Inſtitut de Cîteaux obtinrent dans la ſuite du Pape une exemption de payer la dixme de leurs terres aux Monaſteres de la Congrégation de Clugni. Ce fut un nouveau ſujet de diviſion entre ces deux Ordres.

Les Moines de Gigni firent quelque difficulté de ſe ſoûmettre à la défenſe qu'ils eurent en conſéquence, d'éxiger la dixme des Moines du Miroire qui

étoient de Cîteaux. Le Pape à qui ceux-ci s'en plaignirent, en fut ſi irrité, qu'il interdit l'Egliſe de Gigni ſi dans quarante jours ces Religieux ne ſe ſoumettoient. L'An 1125.

Pierre le Vénérable écrivit à ce ſujet au Pape, pour le prier de donner un delai juſqu'à Pâque ; afin qu'il eût le temps de lui envoyer de ſes Religieux, qui puſſent l'inſtruire de l'affaire. Il écrivit en même temps au Cardinal Aimeric Chancellier du S. Siege une Lettre fort vive ſur le même ſujet. Il lui montre que ſi les Monaſteres de Clugni ſont plus riches que ceux de Cîteaux, ils ont auſſi plus de Religieux à nourrir, & plus de dépenſe à faire. Ce qu'il y eut d'édifiant dans ces procès, c'eſt que la charité qui uniſſoit ces SS. Abbés Bernard de Clairvaux & Pierre de Clugni, n'en fut pas altérée ; & ils continuerent à s'écrire des Lettres pleines de tendreſſe & d'eſtime. Lettre de Pierre le Vénérable.

Les anciens Religieux inventoient ſouvent des procès aux Moines des Ordres nouvellement établis. C'eſt ce qu'éprouverent en ce temps-là les diſciples de S. Etienne de Muret après la mort de leur ſaint Inſtituteur, laquelle arriva l'an 1124 ſelon quelques Auteurs, ou ſelon quelques autres l'an 1126.

S. Etienne de Muret ayant eu révelation que ſa fin étoit proche, redoubla ſes ſoins pour inſtruire plus parfaitement ſes diſciples, & leur inſpirer l'amour de la mortification & de la pauvreté, dont il leur avoit donné de ſi beaux exemples depuis près de cinquante ans. Ils lui demanderent comment aprés ſa mort ils pourroient ſubſiſter ſans temporel. » Je ne vous laiſſe, leur dit-il, que Dieu à qui tout appartient,

L'an 1125. » pour l'amour duquel vous avez tout quitté, & vous » vous êtes quittés vous-mêmes. Si vous aimez conſ- » tamment la pauvreté, la Providence aura ſoin de » vous.

Mort de S. Etienne de Muret. S. Etienne mourut ſaintement à l'âge de quatre-vingts ans un Vendredi huitiéme de Février ſelon l'opinion la plus probable, ce qui déſigne l'an 1124 (a). Il n'étoit que Diacre, & l'on conſerve encore à Grandmont la tunique avec laquelle il Officioit. A peine étoit-il mort que les Moines de la Prevôté d'Ambezac proche de Muret arriverent à Muret, & frappant à la porte du Monaſtere dirent aux Moines: » Ne nous cachez pas la mort de vôtre Pere; car un » enfant qui étoit à l'extremité nous l'a appriſe. »

Quelque touchés que les Moines d'Ambezac fuſſent de la vertu de S. Etienne & de celle de ſes diſciples, ils le furent encore plus d'un vil interêt, qui les porta à chaſſer de Muret ces pieux Solitaires aprés la mort de S. Etienne, ſous prétexte que ce lieu appartenoit au Monaſtere d'Ambezac. Ces SS. Religieux aimerent mieux ceder que ſoûtenir un procés contre d'autres Religieux. Ils ſe retirerent ſur une montagne voiſine nommée Grandmont, s'y bâtirent une Egliſe, & y emporterent le corps de leur ſaint Fondateur. Cet Ordre qui a pris ſon nom de Grandmont, ſubſiſte encore. Mais il eſt peu étendu, & le relâchement s'y mit quelque temps après à la faveur d'un Schiſme ſcandaleux, qui ſe forma entre les Peres & les

Origine de l'Ordre de Grandmont.

(a) L'Auteur de la Vie de S. Etienne de Muret, dit que ce Saint arriva à Muret l'an 1076, & qu'il vécut cinquante ans dans la pénitence: ainſi il faudroit dire qu'il mourut l'an 1126; mais apparemment que cet Ecrivain compte parmi ces cinquante ans le temps que S. Etienne paſſa avec S. Gaucher.

Freres Convers de Grandmont, duquel nous parlerons en ſon lieu. L'An 1125.

La facilité avec laquelle on recevoit dans les Monaſteres les Religieux des autres Ordres, étoit une ſource aſſez ordinaire de diſſention entre les divers Inſtituts. La réception à Clûgni de Robert Religieux de S. Bernard, dont nous avons parlé, avoit jetté les premieres ſemences de diviſion entre ces deux Inſtituts. Mais Pierre le Vénérable dès le commencement de ſon gouvernement renvoya Robert à S. Bernard, qui avoit paru avoir cette affaire ſi fort à cœur. Ce n'étoit pas l'intérêt perſonnel qui inſpiroit ce zele au S. Abbé de Clairvaux pour rappeller à ſa premiere vocation un jeune Moine fugitif ſon Religieux & ſon parent (a). Il n'en montra gueres moins à l'égard d'un Chanoine Régulier nommé Foulques, qui avoit quitté ſon état pour retourner dans le ſiecle.

Bern. Ep. 2. Lettre de S. Bernard à un Chanoine Régulier qui avoit abandonné ſon état.

Après l'avoir fait ſouvenir des obligations qu'il avoit contractées, il lui parle des dangers où il eſt expoſé en menant la vie Clericale dans le monde. » Ne vous raſſûrez pas, lui dit-il, ſur ce qu'étant » content de ce que vous poſſedez, vous ne prenez » pas le bien d'autrui Car quels ſont vos biens? ſont-» ce des Benéfices Eccleſiaſtiques? ſans doute. Si » vous vous levez la nuit pour Matines, ſi vous vous » trouvez à la Meſſe, ſi vous aſſiſtez régulierement » la nuit & le jour aux heures de l'Office, vous faites » vôtre devoir, & ce n'eſt point ſans ſujet que vous » recevez la rétribution de l'Egliſe. Il eſt juſte que ce-

(a) Robert eſt communément nommé le neveu de S. Bernard : mais il n'étoit que ſon couſin ; puiſqu'il étoit neveu de la mere de ce ſaint Abbé.

L'An 1125. » lui qui ſert l'Autel, vive de l'Autel. Il vous eſt per-
» mis, ſi vous ſervez à l'Autel, de vivre de l'Autel.
» Mais ce qui vous eſt défendu, c'eſt de faire ſervir
» les revenus de l'Autel à vos débauches ou à vôtre
» faſte, pour vous en acheter des freins d'or, des ſel-
» les brodées, des éperons argentés, des fourrures pré-
» cieuſes bordées de pourpre au cou & aux manches.
» En un mot, tout ce que vous retenez de l'Autel ou-
» tre la nourriture néceſſaire & l'habillement ſimple,
» ne vous appartient pas, c'eſt une rapine & un ſacri-
» lége. » Si on étoit bien perſuadé de cette morale, on auroit moins d'empreſſement pour obtenir les plus riches Bénéfices, & moins encore pour les multiplier.

Nous avons déja dit que S. Bernard recevoit à Clairvaux les Chanoines Réguliers, qui vouloient y embraſſer la vie Monaſtique : mais les Supérieurs des Chanoines Réguliers trouverent mauvais que le S. Abbé en uſât ainſi. Ils fondoient leurs plaintes ſur ce que leur état étant plus parfait que celui des Moines, il n'étoit pas permis à des Chanoines de ſe faire Moines. Abailard écrivit une Lettre pour réfuter cette raiſon, & montrer que l'état Monaſtique eſt plus parfait que l'état Eccleſiaſtique. Pour le prouver, il dit qu'on voit tous les jours les perſonnes qui occupent les premieres dignités du Clergé, ſe faire Moines, pour expier les pechés qu'ils ont commis : qu'il eſt toûjours permis aux Clercs d'embraſſer la vie Monaſtique, & non pas de retourner enſuite à la vie Cléricale ; que ſi on choiſit quelquefois des Moines pour remplir les dignités de l'Egliſe, ils ne quittent pas pour cela l'habit Monaſtique. Il demande pourquoi

Lettre d'Abailard pour montrer que l'état Monaſtique eſt plus parfait que l'état Eccleſiaſtique. *Ep. Abaelard. p. 328.*

dans

dans les Litanies on dit, *Omnes Sancti Monachi & Eremitæ*, & qu'on ne dit pas *Sancti Clerici, Præſbiteri & Epiſcopi*. Il étoit aiſé de lui répondre qu'on y dit *Omnes Sancti Sacerdotes & Levitæ*. Mais pour un Dialecticien habile, comme Abailard ſe piquoit de l'être, ſes raiſonnemens ne ſont pas toûjours concluans. L'An 1125.

Diſpute entre les Chanoines Réguliers & les Moines ſur l'excellence de leur état.

Nous avons une Lettre fort ſage d'un Anonyme ſur cette diſpute, qui s'éleva alors entre les Chanoines Réguliers & les Moines ſur la perfection de leur état. Un Chanoine Régulier de S. Jean de Sens s'étant fait Moine au Prieuré de la Charité ſur Loire, ſes Supérieurs le redemanderent aux Moines, qui refuſerent de le rendre, & accompagnerent leur refus de termes durs dont les Chanoines furent choqués. Sur quoi un Anonyme écrivit au Prieur de la Charité la Lettre ſuivante.

Lettre d'un Chanoine Régulier ſur l'état Monaſtique & l'état Canonial. *Ep. Canon. ap. Mabill. in append. t. V. Ann. p. 677.*

» On m'a dit que vous aviez reçu un des freres de » l'Egliſe de S. Jean de Sens, que vous lui aviez donné » la cuculle; & que de plus l'Abbé ayant redemandé ſa » brebis, vous lui aviez répondu en termes fort durs & » peu convenables à des ſerviteurs de Jeſus-Chriſt. Si » vous ou plûtôt ceux qui ſont avec vous, vous dites » que vôtre vie eſt plus parfaite, & par conſequent » qu'il eſt permis à tout homme de choiſir le meil- » leur, ſouvenez-vous de ce que Jeſus-Chriſt a ré- » pondu à ſes Apôtres qui diſputoient entre eux quel » étoit le plus grand. Nous diſputons comme eux. » L'un dit, je ſuis le meilleur. Non, répond l'autre, » vous ne l'êtes pas; c'eſt moi qui le ſuis... Vous vous » glorifiez de vôtre habit noir, & vous mépriſez » mon habit blanc. Le noir, dites vous, eſt le Symbole

L'An 1125. » del'humilité, & moi je dis que le blanc eſt le Sym-
» bole de la pureté. Vous vous glorifiez de vôtre hu-
» milité ; & plût à Dieu que vous vous en glorifiaſ-
» ſiez dans le Seigneur : vôtre humilité ne ſeroit pas
» pour vous un motif d'orgueïl... Les Moines diſent :
» Nous ſommes les meilleurs... Non, diſent les Cha-
» noines, c'eſt nous... Et moi je vous dis, ce n'eſt ni
» vous, ni nous ; car nous ſommes tous mauvais....
» Vous dites qu'il eſt permis a un Chanoine de quit-
» ter ſa profeſſion pour embraſſer l'état Monaſtique
» comme plus parfait, à ce que vous prétendez. Il eſt
» donc permis à une femme mariée de quitter ſon
» mari pour embraſſer l'état de continence, que vous
» ne pouvez nier être d'une plus grande perfection
» que l'état du mariage. » Cet Auteur exhorte enſui-
te les Moines & les Chanoines à s'honorer les uns les
autres, & non à exalter leur état pour abaiſſer celui
des autres. » Pour moi, dit-il, quand on me deman-
» de ce que j'en penſe. Si je ſuis Chanoine, je dis que
» les Moines valent mieux ; ſi je ſuis Moine, je dis
» que les Chanoines ſont meilleurs : c'eſt-là la Regle
» de la charité Chrétienne. » Il ſeroit à ſouhaiter qu'-
elle eût été mieux obſervée non ſeulement entre les
Chanoines & les Moines, mais encore entre les di-
vers Ordres Religieux, & même entre les anciens
Chanoines Réguliers & ceux de S. Norbert.

Ep. 41. Lettre d'Hugues Metellus contre les Prémontrés.

Hugues Metellus Chanoine Régulier de S. Auguſtin écrivit au Sacré College des Cardinaux une Lettre pleine de traits ſatyriques contre les Chanoines de S. Norbert. Après avoir donné les plus grands éloges à la prudence, à l'érudition, & à la puiſſance

des Cardinaux, il ajoûte: » Nous ſommes ſurpris L'An 1125.
» qu'étant auſſi puiſſans & auſſi prudens que vous l'ê-
» tes, vous ſouffriez dans l'Egliſe une ſi grande varieté
» d'Ordres Religieux diſtingués par différens habits,
» ou plûtôt une ſi grande diverſité d'habits dans les
» Ordres Religieux. Ceux-ci portent des ſurplis ſur
» leur habit, & ceux-là des tuniques, comme ſi l'ha-
» billement contribuoit à faciliter l'entrée du Royau-
» me des Cieux. Ceux qui portent des tuniques, ont
» pour Inſtituteur Norbert, & ſont tout nouveaux;
» au lieu que ceux qui portent des ſurplis, reconnoiſ-
» ſent pour Inſtituteur S. Auguſtin, & fleuriſſent de-
» puis plus de deux cens ans. Si les Norbertins ſem-
» blables aux Centaures qui ne ſont ni hommes ni
» chevaux, nous apportent l'exemple de Jean-Bap-
» tiſte pour autoriſer leur habillement groſſier, qu'ils
» ſuivent avec cet habillement Jean-Baptiſte dans le
» deſert, & qu'ils ôtent le ſcandale du milieu de leurs
» freres. » Il dit que le S. Pape Urbain I a inſtitué les Chanoines, que S. Auguſtin & S. Jerôme leur ont donné des Regles, & que le Pape Urbain II a confirmé cet Inſtitut en écrivant aux Chanoines de S. Rufe. Il eſt aiſé de remarquer que c'eſt la jalouſie qui fait parler cet Ecrivain (a) contre les Chanoines de Premontré, à qui la régularité de leur vie attiroit une grande eſtime.

En effet quoique S. Norbert eût embraſſé la vie Canoniale, il y avoit joint toutes les auſterités de la

(a) On n'a pas encore donné au Public le Recuëil des Lettres de Hugues Metellus. Elles ſont au nombre de cinquante-ſix dans un Manuſcrit du College de Loüis le Grand, ſur lequel le P. Mabillon en a fait imprimer une, & donné des fragmens de quelques autres. On trouve dans le même Manuſcrit des Poëſies de cet Auteur, parmi leſquelles on voit des Enigmes & des Logogriphes en Vers latins.

L'an 1125. vie Monaſtique: outre les fonctions propres des Chanoines, ſes Religieux pratiquoient les Obſervances des Moines les plus auſteres. Ils en furent plus propres aux exercices du zele, auxquels ils étoient deſtinés par leur Inſtitut: les habitans d'Anvers en recuëillirent les fruits.

Miſſion à Anvers par les diſciples de S. Norbert.

Nous avons vû que cette Ville avoit été entiérement pervertie par l'Héréſiarque Tanquelin, & qu'on y avoit aboli preſque tous les exercices du Chriſtianiſme. La ſéduction perſévéra après la mort de cet impoſteur. Quoique Burcard Evêque de Cambrai eût envoyé douze Eccléſiaſtiques à Anvers (a) au ſecours du ſeul Prêtre qui deſſervoit l'Egliſe de S. Michel, les fruits ne répondirent pas au zele du Prelat & au travail des ouvriers. Les Miſſionnaires voyant l'opiniâtreté du peuple d'Anvers dans l'héréſie, jugerent qu'il n'y avoit que Norbert qui pût la vaincre. Ils remirent l'Egliſe de S. Michel entre les mains de l'Evêque, & lui conſeillerent de la donner à Norbert, qui l'accepta. Norbert y mit de ſes Religieux, & alla lui même à Anvers travailler à l'extirpation d'une erreur ſi funeſte. On l'écouta avec docilité, & il fit en peu de temps un grand nombre de converſions. Les hommes & les femmes rapportoient avec reſpect le Corps du Seigneur qu'ils avoient jetté dans des trous, & où il étoit demeuré depuis dix ou quinze ans. En un mot, ce S. Apôtre changea en peu de temps les cœurs des habitans d'Anvers, & rétablit en cette Ville le culte de la Religion. L'Egliſe de S. Michel

Vita Norberti c. 13.

Ap. Boll. t. 1. Junii p. 844.

(a) Anvers étoit alors du Dioceſe de Cambrai. C'étoit un des Sieges de France dont le territoire s'étendoit le plus loin, ſur-tout lorſque l'Evêché d'Arras lui étoit uni.

d'Anvers eſt encore une des plus célébres Abbayes de l'Ordre de Prémontré. L'An 1125.

Norbert fit une autre bonne œuvre à Anvers. Il amaſſa par le moyen des aumônes qu'il avoit reçuës, un fonds ſuffiſant pour nourrir ſix-vingts pauvres: car c'étoit une année de famine en France; & la miſere y faiſoit croître chaque jour le nombre des mendians. Durant cette famine, on nourriſſoit tous les jours à Prémontré cinq cens pauvres. Norbert parut déſaprouver cette charité de ſes diſciples, laquelle lui parut exceſſive, & il craignit que les fonds n'y puſſent ſuffire: mais pour ſe punir de ſa défiance, il ordonna qu'on y en ajoûtât encore ſix-vingts, qui ſeroient nourris aux dépens de l'Abbaye, & dont ſept mangeroient au Réfectoire avec les Religieux. Il regla même qu'en certains jours qu'il marqua, on diſtribueroit des habits aux pauvres. L'Abbaye de Prémontré n'avoit pas des revenus ſuffiſans pour fournir aux dépenſes que la charité de Norbert l'obligeoit de faire. Mais l'abſtinence de ſes Religieux, & les liberalités des fideles étoient pour lui, ou plûtôt pour les pauvres, une reſſource abondante. Charités de S. Norbert. p. 848.

Thibauld Comte de Blois & de Champagne étoit un des plus riches & des plus charitables Seigneurs de France. Il fourniſſoit abondamment à S. Norbert & à S. Bernard de quoi ſoulager la miſere de tant de malheureux, ſur-tout pendant la famine qui affligea la France l'an 1125. Ce Seigneur voulut avoir dans ſon Palais deux Religieux, qu'il chargea de parcourir les Bourgs & les Villages de ſon Domaine pour y ſecourir les pauvres. Il s'adreſſa d'abord à S. Bernard, Charités de Thibauld Comte de Blois & de Champagne. *Ernaldus Vit. S. Bernardi c. 8.*

L'An 1125. qui craignit que ſes Religieux étant deſtinés à la ſolitude, ne ſe diſſipaſſent à la Cour. Le Comte eut donc recours à S. Norbert, qui lui en envoya deux des ſiens. Le Comte les conſtitua ſes Aumoniers, & il donna ordre à ſes Officiers de leur fournir tout ce qu'ils demanderoient pour les pauvres, argent, proviſions habits.

Pieté de la Comteſſe Adele.

Le Comte Thibauld imitoit en ce point la Princeſſe Adele ſa mere, qui ſe diſtingua par une charité généreuſe envers les pauvres, & ſur-tout envers les Religieux & les Evêques qui étoient dans le beſoin. Après avoir élevé ſes enfans avec ſoin, elle quitta le monde & ſe fit Religieuſe à Marcigni. Thibauld ſon fils eut auſſi le deſſein de renoncer au monde à la fleur de ſon âge, pour ſe conſacrer entiérement à Dieu dans l'état Religieux. Touché de l'exemple du B. Godefroi, qui de Comte de Cappenberg s'étoit fait Religieux de Prémontré, il eut quelque deſir de l'imiter, & il s'en ouvrit à S. Norbert, pour qui il avoit une tendre amitié. Norbert qui cherchoit moins la gloire de ſon Ordre, que le bien général de l'Egliſe, repreſenta au Comte qu'il pourroit être plus utile dans le ſiecle, & lui conſeilla même de s'engager dans le mariage. Thibauld répondit qu'il ne recevroit d'épouſe que de ſa main, eſperant que le choix d'un ſi ſaint homme attireroit les bénédictions du Ciel ſur ſon alliance. Norbert qui étoit ſur le point d'aller en Italie pour faire confirmer ſon Ordre par Honorius II, paſſa par l'Allemagne avec des Envoyés du Comte Thibauld, leſquels par l'avis du S. homme demanderent en mariage pour leur maître Mathilde

S. Norbert détourne le Comte Thibauld de ſe faire Religieux, & lui conſeille de ſe marier. *Vit. Norberti c. 12. t. 1. Junii Boll. p. 842.*

fille d'Engilbert Marquis de Craybourg. L'alliance fut acceptée, & Norbert continua ſa route, pour l'Italie, où il obtint du Pape ce qu'il demandoit. Honorius approuva l'Inſtitut de S. Norbert ſelon la Regle de S. Auguſtin par une Bulle datée du ſeiziéme de Février de l'an 1126. L'An 1126. *In Bibliotb. Præmonſtr. p. 392.*

Norbert à ſon retour en France accompagna le Comte Thibauld, qui voulut aller au devant de ſa nouvelle épouſe. Mais elle tomba malade, & elle ne put arriver au jour marqué. Le Comte qui ignoroit le ſujet de ce retardement, en fut inquiet, & pria Norbert de retourner en Allemagne, pour ſçavoir s'il y avoit quelque choſe de changé.

S. Norbert ſe rendit à Spire, où l'Empereur Lothaire ſucceſſeur de Henri V mort l'année précédente tenoit une Aſſemblée des Seigneurs Allemans avec Gérard Legat du S. Siege. Le Clergé & une partie du peuple de Magdebourg étoient à Spire pour procéder en préſence de l'Empereur à l'élection d'un Archevêque. Dès qu'on ſçut l'arrivée d'un perſonnage auſſi célebre que Norbert, on l'invita de faire un Sermon à l'Aſſemblée : car on avoit une grande curioſité de l'entendre, & il avoit en effet un rare talent pour la prédication. Après le Sermon on traita de l'élection de l'Archevêque de Magdebourg, & l'on propoſa trois ſujets, dont Norbert fut un. Comme on deliberoit entre les trois, Alberon Primicier de Mets & depuis Archevêque de Tréves, qui étoit preſent, fit ſigne à ceux qui avoient droit de ſuffrage, d'élire Norbert. Ils s'écrierent auſſi-tôt qu'ils le choiſiſſoient pour leur Paſteur. *Vita Norbert. c. 15.*

S. Norbert élu Archevêque de Magdebourg.

L'An 1126. L'Empereur & tous les aſſiſtans approuverent ce choix; & ſans donner le temps à Norbert de ſe reconnoître, ni les moyens de ſe défendre, on l'enleva; & on le conduiſit malgré lui à Magdebourg.

Entrée de Norbert à Magdebourg. Quand il fut à la vûë de cette Ville, il marcha nuds pieds le reſte du chemin. A ſon entrée dans Magdebourg, il ſe fit un concours extraordinaire pour voir un ſi ſaint homme. On le conduiſit en proceſſion à l'Egliſe, & de l'Egliſe au Palais Archiepiſcopal. Il étoit habillé fort pauvrement, & n'avoit rien à l'extérieur qui le diſtinguât. Quand il ſe préſenta pour entrer dans l'Archevêché, le Portier qui ne le connoiſſoit point, le prit pour un pauvre, & lui refuſa la porte, en lui diſant, qu'il y avoit aſſez de pauvres qui étoient entrés avant lui; qu'il n'avoit qu'à ſe retirer. Ceux qui ſuivoient Norbert, avertirent le Portier que celui qu'il rebutoit, étoit ſon Archevêque & ſon Seigneur. Cet homme fut ſi confus, qu'il cherchoit à ſe cacher; mais Norbert l'arrêtant, lui dit: » Ne craignez rien, mon ami, vous m'avez mieux connu que » tous les autres, qui me forcent à habiter un Palais » peu convenable à un pauvre tel que moi. »

Dès qu'il eut été ordonné, il ſe fit rendre un compte exact des revenus de ſon Evêché, & il trouva que la plûpart des terres avoient été alienées ou uſurpées. Il travailla avec zele à les faire reſtituer, & il obligea les Eccleſiaſtiques concubinaires à quitter les Benefices qu'ils poſſédoient. *Vit. Norbert. c. 16.*

Son zele lui attira des ennemis qui porterent la vengeance juſqu'à attenter à ſa vie. Comme il confeſſoit un jour de Jeudi Saint les penitens qu'il devoit reconcilier

cilier ce jour là, il se présenta à la porte du lieu où il entendoit les Confessions, un jeune homme enveloppé d'un manteau, qui demanda à se confesser au S. Archevêque. Le Portier ne voulut pas le laisser entrer sans en avertir auparavant son Maître. Norbert lui dit: » Ne le laissez pas entrer. » Le jeune homme persista cependant de frapper; & quand ceux qui avoient été admis, eurent été confessés, il entra le dernier. Dès que Norbert le vit, il lui cria: » N'avancez pas, malheureux; » & ayant appellé à l'instant ses domestiques, il lui fit ôter son manteau, sous lequel on trouva qu'il cachoit un grand poignard. Cet assassin se voyant découvert, se jetta aux pieds de Norbert, confessa qu'il étoit venu pour l'assassiner, & nomma celui qui l'avoit engagé à cet attentat. Le S. Evêque lui pardonna; mais il le fit garder quelque temps en prison, pour confondre les complices qui ne voudroient pas reconnoître leur crime. C'est toute la vengeance qu'il en tira.

L'An 1126.

Ibid.

Un assassin attente à la vie de S. Norbert.

La Promotion de S. Norbert à l'Episcopat mit le trouble dans Prémontré; & il y avoit à craindre que le troupeau étant si éloigné de son Pasteur, ne se dispersât. Quelques-uns ne vouloient pas d'autre Supérieur que lui, & avoient résolu de l'aller trouver à Magdebourg: d'autres en plus grand nombre vouloient se choisir un Abbé. Norbert ayant appris cette division, manda les principaux de ses Religieux, & leur ordonna d'élire incessament un Abbé de Prémontré, qui eût inspection sur tout l'Ordre. Ils élurent Hugues qui avoit été le premier compagnon de S. Norbert, & qui connoissoit mieux que personne

Troubles à Prémontré.

Hugues élu Abbé de Prémontré.

L'An 1126. l'esprit de ce S. Instituteur. Il gouverna ce nouvel Ordre avec beaucoup de sagesse jusqu'à l'an 1164, & le fit fleurir en France, tandis que Norbert l'étendoit en Allemagne sous la protection de l'Empereur Lothaire.

S. Bernard avoit conçu une tendre amitié & une singuliere estime pour S. Norbert. Il le nommoit *Bern. Ep. 56.* l'*organe du Ciel*, & il lui demanda un jour ce qu'il pensoit de l'Ante-Christ. Norbert lui répondit qu'il

Prédiction de S. Norbert. sçavoit certainement que cet ennemi de Jesus-Christ paroîtroit de son temps. Bernard le pressa de lui exposer, sur quoi il se fondoit pour prononcer si affirmativement. Norbert le fit : mais Bernard l'ayant entendu, ne crut pas que les conclusions que Norbert tiroit, fussent certaines. Cependant celui-ci persista à soûtenir qu'il ne mourroit pas sans voir une persécution générale dans l'Eglise. La prophetie fut verifiée par le Schisme d'Anaclet, qui désola toute l'Eglise ; & c'est apparemment cet Antipape que Norbert désignoit sous le nom d'Ante-Christ. Ce fut un grand champ au zele & aux travaux de ces deux SS. Abbés.

Réputation & miracles de S. Bernard. La réputation de Bernard croissoit tous les jours avec l'éclat de ses vertus & de ses miracles. Etant un jour allé à Foigni, Monastere que Barthelemi Evêque de Laon avoit fondé en sa faveur l'an 1121, on lui *Guillem. Vit. S. Bernard. c. 11.* fit remarquer dans une Chapelle une quantité prodigieuse de mouches, qui par leur bourdonnement interrompoient ceux qui y venoient prier : il dit, *Eh bien, je les excommunie*, & le lendemain on les trouva toutes mortes ; en sorte, dit un Auteur de ce temps-là, que la malédiction des mouches de Foigni passa

en proverbe dans tout le pays. Gualderic oncle de S. Bernard qui lui avoit fait tant de réprimandes de ce qu'il oſoit tenter de faire des miracles, étant tombé dangereuſement malade, fut obligé d'avoir recours à lui ; & le S. le guérit en lui impoſant les mains. L'An 1126.

Les converſions éclatantes qu'operoit S. Bernard, n'étoient pas des prodiges moins ſurprenans. Une troupe de jeunes Seigneurs qui alloient chercher des fêtes & des tournois, ayant eu la curioſité de voir Clairvaux en paſſant, il les reçut avec bonté, & les pria d'y demeurer quelques jours juſqu'au Carême, qui étoit proche ; mais il ne put rien gagner ſur eux. » J'eſpere, » leur dit-il, que Dieu m'accordera ce que vous me » refuſez » ; & en même-temps il leur fit preſenter de la biere, en les priant d'en boire à la ſanté de leurs ames. Ils le firent par complaiſance & en riant, & partirent enſuite. Mais à peine étoient-ils à quelque diſtance du Monaſtere, que ſe rappellant ce que le S. Abbé leur avoit dit, ils ſe ſentirent tellement changés, qu'ils retournerent ſur le champ à Clairvaux, où ils embraſſerent tous la vie Religieuſe. Converſions qu'opere S. Bernard. *Guillem. Vit. S. Bernardi c. 11.*

Suger Abbé de S. Denis avoit un train & un faſte plus convenable à un Seigneur qu'à un Abbé de Moines. S. Bernard lui inſpira l'amour de la régularité & de l'humilité Religieuſe ; & cet Abbé s'étant réformé lui-même, travailla enſuite avec ſuccès à réformer ſes Moines. L'Abbé de Clairvaux engagea auſſi Henri Archevêque de Sens & Etienne Evêque de Paris, à prendre une conduite plus conforme à la ſainteté de leur état. Il convertit pareillement la Ducheſſe de Lorraine qui crut voir le S. Abbé tirer de ſon corps Réforme de l'Abbé Suger. *Bern. Ep. 78.* *Fragm. tert. vit. Bernard. c. 7.*

L'AN 1126. sept grands serpens; & cette Princesse se fit ensuite Religieuse.

S. Bernard guéri miraculeusement. Tandis que S. Bernard guérissoit ainsi les maladies du corps & celles de l'ame, il tomba lui-même dangereusement malade, & l'on désespéroit de sa vie, lorsque la Sainte Vierge, S. Benoît, & S. Laurent lui apparurent, & lui rendirent la santé, tandis qu'il avoit envoyé des Religieux prier devant leurs Autels.

Evêchés ou Archevêchés que S. Bernard refuse. L'éclat de sa sagesse & de ses vertus fit naître à plusieurs Eglises le desir de l'avoir pour Pasteur. Il fut élu Archevêque de Milan & de Rheims, Evêque de Langres & de Châlons sur Marne: les Genois le demanderent instamment au Pape pour les gouverner. Le S. Abbe refusa constamment toutes ces dignités; & le respect que les Souverains Pontifes avoient pour sa vertu, les empêcha toûjours de faire violence à sa modestie.

L'humble solitaire ne chetchoit qu'à ensevelir ses talens dans la retraite, qu'à instruire ses Religieux, & qu'à s'instruire avec eux des voyes de Dieu. Mais le credit & les lumieres que sa sainteté lui donnoit., nuisirent toûjours à sa solitude. On avoit recours à lui de toutes les Provinces; & son zele l'obligeoit de prendre part à toutes les affaires de l'Eglise. Bernard étoit tout à-la fois le refuge de tous les malheureux, le défenseur des opprimés, le fleau des Novateurs, l'oracle des Souverains Pontifes, le conseil des Evêques & des Rois, & en un mot l'homme de l'Eglise, toûjours prêt à en soûtenir les droits, à en défendre l'unité, & à en combattre tous les ennemis.

Ce S. Abbé prit vivement la defense d'Etienne

Evêque de Paris au ſujet des vexations que ce Prelat eut à ſouffrir de la part du Roi Loüis le Gros. Cet Evêque qui avoit été Chancellier du Roi, ſoûtenoit avec fermeté les interêts & les libertés de l'Egliſe. La jalouſie & les delations de quelques perſonnes du Clergé irriterent tellement le Roi contre lui, que ce Prince voyant que ce Prelat oſoit réſiſter à ſes volontés, confiſqua les biens de l'Evêché, & ceux des amis de l'Evêque. Etienne pour ſe défendre contre l'oppreſſion, employa les armes ſpirituelles, jetta un Interdit général ſur tout ſon Dioceſe, & intereſſa dans ſa querelle l'Archevêque de Sens & les autres Evêques de la Province. Le Roi n'en fut que plus irrité; cependant l'Interdit fut exactement obſervé.

L'An 1127. Différend entre le Roi Loüis le Gros & Etienne Evêque de Paris.

Pour faire finir ce ſcandale & flêchir le Roi, l'Evêque de Paris & l'Archevêque de Sens firent intervenir les Abbés & les Moines de Cîteaux, à qui la vertu donnoit une grande autorité. Ces deux Prelats ſe rendirent au Chapitre de Cîteaux, & engagerent ſans peine les Religieux à prendre leur défenſe. S. Bernard écrivit une Lettre à ce ſujet au Roi au nom de l'Abbé de Cîteaux & des autres Abbés de l'Ordre aſſemblés à Cîteaux. Il y parle à ce Prince avec une liberté que la ſainteté ſeule peut donner.

» Le Roi du Ciel & de la terre, lui dit-il, vous a » donné un Royaume ſur la terre pour vous en faire » mériter un autre dans le Ciel, ſi vous gouvernez » avec juſtice & ſageſſe celui que vous avez ſur la ter- » re. C'eſt l'objet des vœux & des prieres que nous » adreſſons à Dieu pour vous. Mais pourquoi ren- » dez-vous inutiles les prieres que nous faiſons pour

Lettre de S. Bernard au Roi Loüis le Gros.

Bernardi Ep. 45.

L'An 1127. » vous, & que vous nous avez demandées avec tant
» d'humilité, ſi vous vous en ſouvenez ? Car avec
» quelle confiance pouvons-nous lever les mains pour
» vous vers l'Epoux de cette Egliſe, que vous contriſ-
» tez ſans ſujet, comme nous le croyons, par des en-
» trepriſes peu meſurées. Elle ſe plaint amérement de
» vous à ſon Epoux & à ſon Seigneur, de ce qu'étant
» chargé de la défendre, vous devenez ſon perſécu-
» teur. Qui penſez-vous que vous offenſiez par-là ?
» Ce n'eſt pas l'Evêque de Paris, c'eſt le Seigneur du
Pſaum. 75. » Ciel, *c'eſt ce Dieu terrible, qui ôte, quand il lui plaît, la*
12. » *vie aux Princes* ; c'eſt celui qui a dit aux Evêques, *Qui*
Luc. 10. 16. » *vous mépriſe, me mépriſe.*

» Si nous avons cru devoir prendre la liberté de
» vous faire ces remontrances, c'eſt nôtre amour
» pour vous qui nous a inſpiré cette hardieſſe. Nous
» vous avertiſſons de faire ceſſer ce ſcandale ; & nous
» vous en prions par l'amitié & la fraternité que vous
» avez eu la bonté de vouloir bien contracter avec
» nous, mais que vous venez de bleſſer ſi griéve-
» ment. Si nous ne méritons pas d'être écoutés, ſi vous
» rejettez nos prieres, ſi vous nous mépriſez, nous
» qui ſommes vos freres & vos amis, & qui prions
» tous les jours pour vous, pour vos enfans, & pour
» vôtre Royaume, ſçachez que nous ne pouvons pas
» abandonner l'Egliſe de Dieu, ni ſon Miniſtre le vé-
» nérable Evêque de Paris nôtre pere & nôtre ami. Il
» nous a ſommés par le droit de fraternité d'écrire au
» Pape contre vous. Mais avant que d'en venir là,
» nous avons cru devoir écrire à Vôtre Excellence ;
» d'autant plus que cet Evêque offre de ſe juſtifier, à

» condition cependant, comme la juſtice paroît le de- L'An 1127.
» mander, qu'on lui rendra les biens qu'on lui a en-
» levés. »

Cette Lettre n'adoucit pas l'eſprit du Roi. Les Evêques de la Province de Sens allerent avec S. Bernard & quelques autres Abbés trouver ce Prince à Paris. Ils ſe jetterent à ſes pieds, pour le conjurer de rendre ſes bonnes graces à Etienne Evêque de Paris. Le Roi ne les écouta point. Mais S. Bernard retourna le lendemain lui faire de vifs reproches à ce ſujet, & il lui dit : » *Prince, vôtre opiniâtreté ſera punie par la mort de* » *Philippe vôtre fils aîné.* Ce jeune Prince mourut en effet peu de temps après. *Gaufrid. Vit. Bernard. l. 4. c. 2.*

Ce qui rendoit le Roi inflexible, c'eſt que le Pape Honorius, à qui il avoit porté ſes plaintes, venoit de lever l'Interdit jetté ſur le Dioceſe de Paris par l'Evêque Etienne & par les autres Evêques de la Province. S. Bernard s'en plaignit au Pape, & lui écrivit la Lettre ſuivante au nom des Abbés de ſon Ordre : » L'hu- *Ep. 46.* Lettre de S. Bernard au Pape Honorius.
» milité, lui dit-il, ou plûtôt la fermeté des Evêques
» avoient déja fléchi la colere du Roi, lors qu'il eſt ar-
» rivé un ordre du Souverain Pontife, qui a ébranlé
» la conſtance & affermi l'orgueil. Nous ſçavons à la
» verité, qu'on vous a ſurpris cet ordre par le men-
» ſonge : mais ayant découvert qu'on vous a trompé,
» ne ferez-vous pas ſentir à l'iniquité qu'elle a menti
» contre elle-même? »

Il écrivit une autre Lettre au Pape Honorius ſur le même ſujet au nom de Geoffroi Evêque de Chartres. Ce Prelat lui marque qu'étant allé voir le Roi avec les autres Evêques de la Province, pour le prier de Autre Lettre de S. Bernard au Pape au nom de Geoffroi. *Ep. 47.*

L'an 1127. reſtituer ſes biens à l'Evêque de Paris, ils n'en avoient rien obtenu : que cependant le Roi voyant qu'ils vouloient ſe ſervir des armes de l'Egliſe, avoit promis de réparer tous les dommages ; mais que dans le moment ayant reçu des Lettres de ſa Sainteté, qui levoient l'Interdit, il refuſa d'executer ce qu'il avoit promis.

Cette affaire s'accommoda dans la ſuite au gré des parties. Le Pape qui ne vouloit pas aigrir un Roi auſſi puiſſant que Loüis le Gros, dont il reconnoiſſoit d'ailleurs les droites intentions, crut dans cette occaſion devoir modérer le zele des Evêques; ce qui lui attira dans la ſuite de nouveaux reproches de S. Bernard.

Hildebert du Mans transféré à l'Archevêché de Tours : démêlés qu'il eut avec le Roi.

Le B. Hildebert, qui du Siege du Mans avoit été transféré à celui de Tours l'an 1125 après la mort de l'Archevêque Gilbert, ne tarda pas auſſi à encourir l'indignation du Roi. Ce Prelat ayant trouvé à ſon arrivée à Tours le Doyenné & l'Archidiaconé de cette Egliſe vacans, donna ces deux dignités à deux Eccleſiaſtiques qu'il en jugea les plus dignes. Un an après le Roi nomma d'autres ſujets pour les remplir, & manda à l'Archevêque de les mettre en poſſeſſion. Hildebert qui avoit déja diſpoſé de ces Bénéfices, alla trouver le Roi pour lui faire d'humbles remontrances. Ne pouvant rien obtenir par ſes prieres, il pria ce Prince de faire examiner cette cauſe ſelon les formes de la juſtice, & il conſentit à être jugé, comme il le dit, par ceux qui n'avoient aucun droit de le juger.

Vita Hildeberti præfixa ipſius operibus.

Hild. l. 2. Ep. 34.

L'Archevêque ſe trouva au jour marqué devant les Juges, qui entendirent les deux parties. Mais comme

comme il attendoit qu'ils prononçaſſent, il reçut de nouveaux ordres du Roi, qui lui défendit de diſpoſer en aucune maniere des revenus des deux dignités en queſtion, & qui ordonna de plus qu'on confiſquât à ſon Epargne les biens de l'Égliſe de Tours, ſitués dans les Provinces de ſon Domaine. Hildebert, quelque piqué qu'il fût de ce procedé, conſerva toûjours le reſpect dû à la Majeſté Royale; & en parlant des vexations qu'il ſouffroit, il s'en plaignit avec une modération qui ſervit beaucoup à montrer la juſtice de ſa cauſe. L'An 1127.

Il écrivit à ce ſujet une Lettre qui paroît avoir été circulaire pour les Evêques. Aprés s'être plaint de ce qu'il eſt abandonné dans ſa cauſe de ceux qui auroient dû le défendre, il ajoûte: » Mais le Roi a plus » beſoin d'exhortation que de réprimande, de con- » ſeil que de précepte, d'inſtruction que de correc- » tion. Il faut lui repreſenter avec reſpect qu'il ne » doit pas décharger ſa colere ſur un Evêque qui a » blanchi dans l'Epiſcopat, ni perſécuter les cendres » d'une Egliſe, qui eſt, pour ainſi dire, déja enſeve- » lie, & ſur laquelle je mange mon pain de douleur, » & je bois le calice de mes larmes.... Parmi toutes » mes angoiſſes, la colere ne m'a jamais tranſporté » juſqu'à me faire naître le deſir de me plaindre du » Roi, & d'obtenir de lui la paix avec les armes de » l'Egliſe, (c'eſt-à dire, par la voye des Cenſures.) » La paix que les Puiſſances n'accordent que par » crainte, n'eſt gueres ſolide. J'ai une voye plus cour- » te pour parvenir à cette paix: je me repoſerai de » tout ſur les ſoins du Seigneur, & il m'accordera ce

Hild. l. 2. Ep. 33.

Lettre d'Hildebert Archevêque de Tours.

L'An 1127. » que je deſire. Les cœurs des Rois ne ſont dans ſa » main que comme un morceau de cire : il leur donne » la forme qu'il lui plaît.

Hildebert écrivit avec la même modération à Gérard Evêque d'Engoulême Legat du S. Siege dans la Touraine. Après lui avoir fait un narré de ce qui s'étoit paſſé, il ajoûte : » Je ne vous dis point cela pour » vous porter des plaintes contre le Chriſt du Sei- » gneur, & pour vous prier d'uſer contre lui de la ri- » gueur de la diſcipline Eccleſiaſtique. Je vous prie » ſeulement de parler avec charité au Roi, pour faire » ma paix avec lui. » Ce S. Archevêque obtint enfin ce qu'il demandoit avec tant d'humilité. Le Roi Loüis, à la recommandation du Roi d'Angleterre, & aux inſtances du Legat, lui rendit ſes bonnes graces, & reſtitua la Prevôté de l'Egliſe de Tours qu'il avoit uſurpée.

L. 2. Ep. 34. Lettre d'Hildebert à Gerard d'Engoulême Legat du S. Siege.

Hildebert eut de nouveaux chagrins au ſujet de Radulfe, celui-là même auquel il avoit donné le Doyenné ſans l'agrément du Roi. Radulfe en faiſant le devoir de ſa charge, ſe fit des ennemis parmi les Chanoines. Un d'eux nommé Nicolas ne ceſſoit de répandre des calomnies contre lui. Un Laïque frere du Doyen voulut le vanger : il prit le Chanoine Nicolas, lui creva les yeux, & le mutila. Nicolas s'en plaignit à l'Archevêque, & accuſa le Doyen & un Chanoine nommé Herbert, mais il ne put en produire de témoins. Ainſi l'Archevêque ayant convoqué Gui de Laval Evêque du Mans ſon ſucceſſeur dans ce Siege, pluſieurs Abbés, & les principaux de ſon Clergé, ordonna que Radulfe Doyen & le Cha-

noine Herbert ſe purgeroient par ſerment du crime dont ils étoient accuſés, en faiſant jurer avec eux ſix témoins de leur ordre : ce qui fut executé. Le Legat Gerard d'Engoulême étant venu à Tours, fit de nouvelles informations ſur cet attentat avec l'Evêque du Mans & celui de Rennes ; & n'ayant pas non plus trouvé de témoins qui vouluſſent dépoſer contre le Doyen, il déclara que perſonne ne ſeroit plus admis à l'accuſer : mais Nicolas ſe trouvant lezé par ce Jugement, appella au Pape, & Radulfe en allant défendre ſa cauſe fut aſſaſſiné. On en accuſa les amis du Chanoine Nicolas, mais on ne put non plus avoir de preuves contre lui. L'An 1127. L. 2. Ep. 37.

Hildebert fut fort affligé de la mort de Radulfe. Il s'en prit à l'appel illuſoire que Nicolas avoit interjetté au S. Siege, & il écrivit au Pape Honorius avec une liberté reſpectueuſe, pour l'avertir de ne pas admettre ces ſortes d'appels, qui ne ſervent qu'à donner lieu aux coupables de décliner le jugement, & d'éviter le châtiment.

Lettre d'Hildebert au Pape Honorius II. L. 2. Ep. 41.

» Je ſuis obligé, lui dit-il, de vous écrire avec le » même trait dont j'ai été bleſſé, en craignant de bleſ- » ſer la diſcipline de l'Egliſe. J'eſpere qu'en écrivant » pour la juſtice, je n'encourerai pas l'indignation » de mon Pere. Les SS. Canons ne nous apprennent » point, & nous n'avons jamais entendu dire que » toutes ſortes d'appels fuſſent reçus, & euſſent force » dans l'Egliſe Ciſalpine. Si l'on introduiſoit cette » nouveauté, & que tout appel, quel-qu'il fût, dût » être admis, c'en ſeroit fait de l'autorité des Evêques, » & toute la vigueur de la diſcipline ſeroit anéantie,

L'An 1127. » Car, quel eſt le coupable qui ſur la ſeule menace de » l'excommunication, n'appellera pas ? Quel eſt le » Clerc ou le Prêtre, qui par le ſecours de cet appel il- » luſoire, ne pourira pas ou ne mourra pas dans ſon or- » dure ? Quel eſt l'Evêque à qui il reſtera quelque » moyen de ſe faire obéir, ou de punir la déſobéiſſan- » ce ? L'appel rompra la verge dont le Paſteur vou- » dra frapper, il affoiblira ſa fermeté, il amollira ſa » ſeverité ; il lui impoſera ſilence, & aſſûrera l'impu- » nité au coupable. »

Hildebert n'attendit pas que les affaires perſonnelles qu'on lui ſuſcitoit, fuſſent terminées, pour donner ordre à celles de ſon Dioceſe. Après avoir viſité les Provinces de ſa Métropole, & remarqué les abus qui y regnoient, il aſſembla ſon Concile Provincial à Nantes l'an 1127. Le Concile ne dura que trois jours. On y fit cependant pluſieurs Reglemens importans, qu'on ordonna de publier dans toutes les Paroiſſes contre les mariages inceſtueux ; & on déclara que les enfans qui naîtroient de ces mariages, ſeroient réputés bâtards, & n'hériteroient point. On defendit auſſi que les enfans des Prêtres fuſſent admis aux Ordres, à moins qu'ils n'euſſent embraſſé l'état Monaſtique ou celui de Chanoines Réguliers ; & on ſtatua que les fils de Prêtres qui avoient déja été ordonnés, ne pourroient ſervir à l'Autel, ni poſſeder de Prebendes dans les Egliſes où leurs peres avoient ſervi.

Concile de Nantes. *Hild. l. 2. Ep. 30.*

Conan Duc de Bretagne aſſiſta à ce Concile, & à la priere des Evêques, il abolit deux coûtumes qui paroiſſoient injuſtes & onéreuſes à la Province de

Bretagne. La premiere conſiſtoit en ce qu'à la mort du mari ou de la femme, tous les biens mobiliaires appartenoient au Duc ; ce qui réduiſoit ſouvent les familles à la mendicité : la ſeconde étoit que tous les débris d'un naufrage étoient confiſqués au profit du Duc ; en ſorte que ceux qui avoient eſſuyé un naufrage, ſe voyoient enlever ce qu'ils avoient pû recouvrer. Conan renonça en plein Concile à ces uſages, & pria les Evêques d'excommunier ceux qui voudroient dans la ſuite les rétablir. L'An 1127. Concile de Nantes.

Hildebert envoya les Actes de ſon Concile au Pape Honorius, en le priant de vouloir les confirmer. Le Pape le fit par une Lettre adreſſée à tous les Evêques de la Métropole de Tours. Il paroît qu'il n'y avoit plus alors que l'Evêque de Dol, qui prétendant que ſon Siege étoit Métropole, refuſoit de reconnoître l'Archevêque de Tours en qualité d'Archevêque de la Bretagne. L'Evêque de Dol étoit encore alors Baudri, qui avoit reçu le *Pallium* du Pape : ce qu'il regardoit comme un titre qui confirmoit la qualité qu'il prenoit d'Archevêque. Mais Hildebert ſoûtenoit que le *Pallium* avoit été accordé à ſa perſonne, & non à ſon Siege, & il pria le Pape après la mort de Baudri, laquelle arriva bientôt après, de ne pas accorder cette prérogative à ſon ſucceſſeur. *Inter. Hild. L. 2. Ep. 31.*

Baudri qui avoit été Abbé de Bourgueïl, étoit un homme de Lettres ; & s'il eût eu moins d'ambition pour obtenir l'Epiſcopat, il en auroit été digne. Il mena dans l'Epiſcopat la vie Monaſtique dont il avoit fait profeſſion. Comme il avoit à gouverner des Bretons indomptés, dit Orderic Vital, & qu'il ne Baudri Evêque de Dol : ſa mort & ſes Ouvrages. *Ordric. l. 9.*

L'An 1127. pouvoit en ſouffrir les déſordres, il les quittoit ſouvent pour ſe retirer en Normandie, où ſon Egliſe de Dol dès le temps de S. Samſon poſſedoit des terres ſur la Rille. Il viſitoit de là les Monaſteres voiſins, & les édifioit par ſes exhortations. Il mourut au Monaſtere de Preaux l'an 1131, & fut enterré devant le Crucifix. Il ſe rendit célebre par pluſieurs Ouvrages de Proſe & de Poëſie. Il compoſa des Epitaphes pour la plûpart des perſonnes illuſtres qui moururent de ſon temps. Il paroît outré dans les loüanges qu'il leur donne: on en peut juger par ce qu'il dit de Berenger, & de quelques autres Profeſſeurs de ce ſiecle. Baudri compoſa en quatre livres l'Hiſtoire de la premiere Croiſade. Il écrivit auſſi la Vie du B. Robert d'Arbriſſel à la priere de Petronille Abbeſſe de Fonrevraud, & celle de S. Hugues Archevêque de Rouen. On lui attribuë auſſi la Vie de S. Samſon de Dol.

Tandis que le Roi Loüis le Gros inquiétoit les Prelats dont nous avons parlé, il lui ſurvint l'an 1127 des affaires d'Etat qui l'empêcherent de ſe mêler plus qu'il ne devoit des affaires de l'Egliſe. Charles le Bon Comte de Flandre ſon parent fut cruellement aſſaſſiné à Bruges dans l'Egliſe de S. Donatien par la faction de quelques rebelles. Le Roi marcha avec une puiſſante armée pour punir cet attentat; & il donna le Comté de Flandre à Guillaume Cliton, à qui il fit épouſer la ſœur d'Adelaïde Reine de France, à la place de la fille du Comte d'Anjou, de laquelle les Papes Calixte II & Honorius II l'avoient obligé de ſe ſéparer.

Charles Comte de Flandre ſurnommé le Bon rem-

plit toute l'étenduë d'un nom ſi glorieux ; & il mérita comme ſon pere, de recevoir la couronne du martyre de la part de quelques ſujets rebelles. Il étoit fils de S. Canut Roi de Dannemarck, & d'Adele fille de Robert le Friſon Comte de Flandre, & petite fille de Robert Roi de France. Adele après la mort cruelle de Canut ſon mari revint en Flandre auprès du Comte Robert ſon pere, & fut mariée depuis à Roger Duc de Sicile. Le jeune Charles alla faire l'apprentiſſage du métier de la guerre contre les Sarrazins de la Paleſtine, & il ſe diſtingua enſuite dans la Flandre ſous les Comtes Robert le jeune & Baudoüin, qui lui donna le Château d'Encre. Baudoüin voyant qu'il ne pouvoit échapper d'une bleſſure qu'il avoit reçûë au front, prit l'habit Monaſtique, & donna ſon Comté à Charles qui avoit épouſé Marguerite fille de Rainald Comte de Clermont.

L'An 1127.

Charles le Bon Comte de Flandre : précis de ſon Hiſtoire.

Vit. Carol. ap. Boll. 2. Martii.

La jalouſie des Seigneurs voiſins ſuſcita bien des guerres au nouveau Comte de Flandre. Le Duc de Louvain, le Comte de Mons, le Comte de S. Paul, celui d'Heſdin & Thomas de Couci tâcherent de lui enlever la Flandre. Mais il rendit inutiles tous leurs efforts, & ſçut les faire repentir de leur témérité.

Guerres que le Comte Charles eut à ſoûtenir.

Il profita de la paix qu'il s'étoit procurée par ſa valeur, pour travailler à déraciner les abus qui s'étoient introduits dans ſes Etats. Afin de les mieux connoître, & même de commencer la réforme par lui-même, il donnoit une entiere liberté aux Prelats & aux ſimples Clercs de lui donner les avis qu'ils croyoient convenables. Il ſe regardoit comme le pere de tous ſes ſujets, & particulierement comme celui des pau-

L'An 1127. vres. Dans la famine qui affligea la France l'an 1125, il envoya les pauvres par centaines dans les differentes terres de ſon Domaine, pour y être nourris; & il les mettoit, pour ainſi dire, en garniſon chez ſes Receveurs. Il en avoit lui-même un ſi grand nombre auprès de lui, qu'il diſtribua un jour à Ypres ſept mille huit cens pains en aumône. Durant cette famine, il défendit qu'on fît de la biere, afin de ménager le grain qui ſeroit mieux employé à faire du pain. Quand il n'avoit plus, ni pain, ni argent à donner aux pauvres, il ſe dépoüilloit quelquefois de ſes habits précieux pour les en revêtir. Il commençoit toûjours la journée par diſtribuer lui-même l'aumône aux pauvres, & par reſpect pour Jeſus-Chriſt qu'il honoroit en leurs perſonnes, il la faiſoit nuds pieds, baiſant avec humilité la main du pauvre en y mettant l'aumône.

Charités de Charles le Bon.

Quand le pieux Comte voyoit paroître dans ſon Palais des Evêques, des Abbés ou des Eccleſiaſtiques, il faiſoit expedier ſur le champ les affaires qui les y avoient amenés, afin qu'ils ne demeuraſſent pas long-temps à la Cour, où il n'aimoit pas à les voir, s'ils n'avoient des Charges qui les y retinſſent. Ayant vû un jour de l'Epiphanie un Abbé dans ſon Palais, il lui dit : » Seigneur Abbé, qui chantera aujourd'hui la grand-Meſſe dans vôtre Monaſtere ? » L'Abbé lui répondit : » Prince, j'ai cent Religieux, » & on ne manquera pas d'Officians : » Le Comte lui répliqua : » Mais à une ſi grande ſolemnité, il falloit » vous trouver au Chœur & au Refectoire avec vos » Religieux, les édifier & les recréer ; c'eſt pour cela » que

Zele du Comte Charles pour la réſidence des Evêques & des Abbés.

Yperius apud Boll. 2. Mart.

» que nos ancêtres vous ont donné tant de biens. L'An 1127.
» C'eſt la neceſſité, dit l'Abbé, qui m'a obligé de ve-
» nir ici : car nous ſommes opprimés par un Seigneur.
» Il ſuffiſoit, dit le Comte, de m'écrire ou de m'en-
» voyer quelqu'un. C'eſt à moi de vous défendre, &
» à vous de prier pour moi. » Enſuite le Comte ayant fait venir ce Seigneur, & ayant trouvé qu'il avoit tort, il lui dit : » Si j'entends encore des plaintes de
» vous, je vous ferai boüillir comme mon prédeceſ-
» ſeur a fait boüillir celui qui opprimoit une veuve. »

La haute pieté dont le Comte Charles faiſoit profeſſion, ne l'empêcha pas de ſoûtenir les droits de ſon Comté & les diſtinctions que la naiſſance doit mettre entre les Nobles & les Roturiers. C'eſt ce qui rendit odieux un ſi bon Prince à quelques-uns de ſes ſujets, à l'occaſion de ce que je vais dire.

Bertulfe Prevôt de Bruges, Chancellier de Flandre, & Archichappellain n'étoit pas noble d'extraction, mais il vouloit le paroître, & il crut que les grands biens qu'il poſſedoit, & les dignités dont il étoit revêtu, étoient des titres ſuffiſans de Nobleſſe que perſonne n'oſoit lui conteſter. Il avoit marié ſes nieces à des Seigneurs puiſſans, afin que la gloire des familles où elles entroient, rejaillît ſur la ſienne. Mais un de ſes neveux ayant appellé en duel un autre Seigneur en préſence du Comte, celui qui avoit été appellé, répondit qu'étant Noble, il ne pouvoit ſe battre contre un homme qui avoit épouſé une fille eſclave, niece du Prevôt, & qui étant marié avec elle depuis plus d'un an, avoit perdu ſa Nobleſſe. Ce trait fait voir que ſelon les mœurs de ce temps là, Vit. 2. c. 2.

L'An 1127. du moins en Flandre, le mari n'annobliſſoit pas la femme, & qu'au contraire il perdoit ſa nobleſſe, s'il avoit habité pendant un an avec une femme de race ſervile. Cet uſage devoit empêcher la Nobleſſe de ſe méſallier.

Le Comte Charles qui avoit intérêt de connoître la bonne Nobleſſe de ſes Etats, ordonna les recherches néceſſaires pour découvrir ſi les nieces du Prevôt étoient de race ſervile. Le Prevôt en fut plus irrité qu'humilié, & il anima les maris de ſes nieces à ſe vanger du Comte leur Souverain. Ils conçurent enſemble le déteſtable deſſein de l'aſſaſſiner, & ils firent épier pour cela le temps qu'il iroit à l'Egliſe. Le Comte étant arrivé à Bruges, ſe leva ſelon ſa coûtume d'aſſez bon matin le ſecond jour de Mars, & après avoir donné de ſa main l'aumône aux pauvres, il alla à l'Egliſe de S. Donatien Archevêque de Rheims Patron de la Ville. Il y fut cruellement poignardé dans le temps qu'il étendoit la main pour donner quelque argent à un pauvre : car ſon Aumônier avoit accoûtumé de lui mettre toûjours de la monnoye devant lui pendant ſa priere. Les Conjurés tuerent enſuite pluſieurs Officiers du Comte dans l'Egliſe. Quelques-uns eurent le temps de ſe confeſſer & de recevoir le S. Viatique avant que d'expirer.

Conjuration pour aſſaſſiner le Comte Charles.

Aſſaſſinat de Charles le Bon.

Le Prevôt premier auteur de ces meurtres, écrivit auſſi-tôt à Simon Evêque de Noyon & de Tournai pour le prier de venir réconcilier l'Egliſe de Bruges, en s'offrant de ſe purger canoniquement de la mort du Comte. Il envoya cette Lettre par Radulfe Moine de S. Tron. Mais le porteur fut pris en chemin ; & Si-

mon Evêque de Noyon dont le Comte Charles avoit épouſé la ſœur, excommunia les aſſaſſins, & défendit ſous peine d'excommunication de leur donner aucun ſecours. Simon étoit fils de Hugues le Grand Comte de Vermandois frere de Philippe I Roi de France. Adele femme de Hugues ſe maria en ſecondes nôces à Rainald Comte de Clermont; & de ce ſecond mariage nâquit Marguerite que Charles le Bon épouſa. L'An 1127.

Les Conjurés réſolurent entre eux que le corps du Comte ne ſeroit pas enterré à Bruges, de peur que la vûë de ſon tombeau ne fût un reproche de leur crime. Le Prevôt manda à Arnulfe Abbé de Gand de ſe rendre à Bruges pour enlever le corps & l'enterrer dans ſon Monaſtere. L'Abbé arriva le lendemain. Le corps fut mis dans un cercuëil, mais le Clergé & les habitans de Bruges ne ſouffrirent pas qu'on leur enlevât ce tréſor. Il y eut à ce ſujet un combat dans l'Egliſe. Les Clercs armés de chandeliers, de bancs, & de tous ce qu'ils trouverent ſous la main, ſe défendirent avec courage. Ils ſonnerent en même temps le tocſin, & les Bourgeois accoururent à leur ſecours: Durant ce tumulte un boiteux s'étant gliſſé ſous le cercuëil du Comte, fut guéri; ce qui anima encore plus les habitans à conſerver ce précieux dépot. Ainſi ils ſe preſſerent d'enterrer le Comte dans le lieu même où il avoit été mis à mort. On lui donne la qualité de Martyr & le titre de Bienheureux.

Un Auteur Flamand aſſure que le S. Comte étoit d'une taille giganteſque, qu'il avoit neuf pieds de hauteur, & que la grandeur de ſes oſſemens qu'on *Meyerus.*

L'An 1127. conſerve à Bruges, répond parfaitement à cette taille. Mais les deux Auteurs contemporains qui ont écrit ſon hiſtoire, ne parlent pas d'une taille ſi extraordinaire. Nous avons deux Vies du Bienheureux Charles. Gaultier ou Vaultier Archidiacre de Teroüanne compoſa la premiere (a) par ordre du B. Jean Evêque de cette Ville, dont nous avons parlé, & qui n'a ſurvêcu que quelques années au S. Comte. L'Auteur de la ſeconde eſt un Notaire de Bruges nommé Galberr, qui a écrit ce qu'il avoit ſous les yeux.

Les Seigneurs Flamans prirent les armes pour venger la mort de leur Comte, & ils appellerent le Roi Loüis le Gros à leur ſecours. Le Roi ſe rendit à Bruges avec Guillaume fils de Robert Duc de Normandie. Il fit reconnoître ce jeune Prince Comte de Flandre, & fit aſſieger les aſſaſſins du Comte Charles qui s'étoient fortifiés avec une troupe de bandits dans les tours & dans l'Egliſe de S Donatien, où étoit enterré le Comte Charles. Ils ſe préparerent à faire une vigoureuſe défenſe; & pour y réüſſir, ils commencerent par boire de la biére & manger du pain ſur le tombeau du Comte, croyant ſuperſtitieuſement que par cette cérémonie ils empêcheroient que ſa mort ne fût vengée. Ils firent plus: pendant tout le temps que dura le ſiege, ils eurent ſoin de faire brûler un cierge jour & nuit en ſon honneur. Mais Dieu ne permit pas qu'un crime ſi énorme demeurât impuni. Après bien des aſſauts, les aſſiegés voyant qu'ils alloient être écraſés ſous les ruines de la tour qu'on avoit ſappée, ſe rendirent à diſcrétion.

(a) Nous avons à la Bibliotheque de nôtre Maiſon Profeſſe de Paris un fort beau Manuſcrit de cette premiere Vie du Comte Charles le Bon.

Le Roi fit précipiter du haut de la tour vingt-huit de ces malheureux, & condamna les plus coupables à expirer sur la roüe. Bertulfe Prevôt de l'Egliſe de Bruges fut pendu à Ypres par ordre de Guillaume d'Ypres qui prétendoit au Comté de Flandre. On pendit avec lui un chien qu'on diſpoſa de maniere qu'il avoit la gueule contre ſa bouche & avec les boyaux duquel on lui avoit entouré le cou. L'an 1128. Punition des aſſaſſins du Comte Charles le Bon.

Le Roi ayant pacifié la Flandre & vengé la mort de Charles le Bon ſon parent & ſon vaſſal, retourna victorieux en France, où le Pape Honorius avoit envoyé un nouveau Legat. C'étoit Mathieu qui de Moine de Clugni avoit été promu au Cardinalat & à l'Evêché d'Albane. Mathieu avoit été Chanoine de Rheims avant que d'embraſſer l'état Monaſtique. Il prit l'habit à S. Martin des Champs de Paris, & ſept ans après il en fut élu Prieur. Il avoit juſqu'à trois cens Moines ſous ſa conduite, en comptant ceux des divers Prieurés qui dépendent de S. Martin des Champs. Pierre le Vénérable l'ayant conduit à Rome pour défendre ſa cauſe contre Ponce, le Pape Honorius conçut tant d'eſtime pour Mathieu, qu'il le retint auprès de lui, pour s'en ſervir dans les affaires de l'Egliſe. Mathieu d'Albane Legat en France.

Le Cardinal Mathieu Evêque d'Albane (a), ayant donc été envoyé Legat en France tint un Concile à Troyes au mois de Janvier l'an 1128. Rainald Archevêque de Rheims, Henri Archevêque de Sens, Concile de Troyes.

(a) Le P. Mabillon t. V. des Annales de ſon Ordre p. 529, dit que Mathieu qui avoit été Chanoine de Rheims, & Moine de S. Martin des Champs fut fait Cardinal & Evêque d'Oſtie. C'eſt une mépriſe : il falloit dire d'Albane.

L'An 1128. Concile de Troyes. Geoffroi (a) Evêque de Chartres s'y trouverent avec les Evêques de Paris, de Troyes, d'Orleans, d'Auxerre, de Meaux, de Châlons ſur Marne, de Laon, & de Beauvais, avec pluſieurs Abbés du nombre deſquels étoient S. Etienne Abbé de Cîteaux, & S. Bernard Abbé de Clairvaux.

Lettre de S. Bernard au Legat Mathieu d'Albane. *Bernardi ep.* 22. S. Bernard que le Legat avoit invité nommément, s'étoit d'abord excuſé par la Lettre ſuivante qu'il lui écrivit. » Mon eſprit étoit diſpoſé à vous obéir, mais » mon corps brûlé par les ardeurs d'une fievre aiguë, » & affoibli par les ſueurs, ne m'en laiſſe pas le pouvoir. » C'eſt à mes amis à juger ſi cette excuſe eſt légitime, » eux qui ne cherchent que l'occaſion de me tirer de » mon Cloître. Ils auroient peut-être été fâchés con- *Cantic.* 5. » tre moi, ſi j'avois répondu : *J'ai quitté ma tunique,* » *comment la reprendrai-je? J'ai lavé mes pieds, comment les* » *ſalirai-je de nouveau*? Mais de ce que je ne puis me » mettre en chemin, il faut qu'ils s'en prennent à » Dieu, ou qu'ils ſe ſoûmettent à ſes ordres.... Je » leur demande ſi les affaires pour leſquelles on trou- » ble mon repos, ſont faciles ou difficiles? Si elles » ſont faciles, on peut les faire ſans moi : ſi ce ſont » des affaires difficiles, je ne puis les faire ; à moins » qu'on ne croye que je puis ce qui eſt impoſſible » aux autres. Si cela eſt, Seigneur, comment vous » êtes-vous trompé dans le jugement que vous avez » porté de moi en mettant ſous le boiſſeau la lumiere » qui auroit éclairé ſur le chandelier, & en appellant » à l'état Monaſtique un homme néceſſaire au mon-

(a) On lit dans le texte de ce Concile *Ranckedus Carnotenſis Epiſcopus.* C'eſt évidemment une faute de Copiſte que les Editeurs auroient dû, ce ſemble, corriger. Il faut lire *Gaufredus* : car Geofroi Evêque de Chartres vivoit encore, & il n'y a pas de *Ranekede* Evêque de Chartres.

» de, & ſans lequel les Evêques ne peuvent traiter » leurs affaires? L'An 1128.

Concile de Troyes.

S. Bernard ne laiſſa pas de ſe rendre à ce Concile. Quant aux affaires qui y furent traitées, nous ne ſçavons que ce qui s'y fit au ſujet des Chevaliers du Temple. C'étoit un nouvel Ordre Militaire établi neuf ans auparavant à Jeruſalem. Hugues de Payens & Geoffroi de S. Adelmar en furent les premiers Inſtituteurs. Ils furent nommés Chevaliers du Temple, parce que Baudoüin II Roi de Jeruſalem leur donna une demeure dans ſon Palais proche le Temple de Salomon. Cet Ordre n'étant pas encore approuvé du Pape, fit peu de progrès les premieres années depuis ſa fondation; enſorte que neuf ans après ſa naiſſance, on ne comptoit encore que neuf Chevaliers. Hugues de Payens qui en étoit le Grand Maître, paſſa dans l'Occident avec quelques-uns de ſes premiers Chevaliers, ſçavoir, avec Godefroi Rotale, Payen de Mondidier, Geoffroi de Biſol, & Archambaud de S. Aniañ. Il ſe rendit au Concile de Troyes; & pour faire approuver ſon Inſtitut, il en expoſa toutes les Obſervances. Les Peres du Concile convinrent qu'il falloit donner à ces nouveaux Chevaliers une Regle, qui ſeroit approuvée par le Pape Honorius, par Etienne Patriarche de Jeruſalem (*a*) & par le Chapitre des Chevaliers; & ils chargerent particuliérement S. Bernard qui étoit au Concile de la rediger. Jean de S. Michel l'écrivit par ordre du Concile & de S. Bernard, elle contient ſoixante & douze Articles, & eſt

Tyrius l. 12. *c.* 7.

(*a*) Etienne de Chartres venoit de ſuccéder à Germond Patriarche de Jeruſalem. Il avoit été Vicomte de Chartres, & s'étoit fait Moine à S. Jean en Vallée. Il en étoit Abbé lors qu'étant allé en pélerinage à Jeruſalem, il fut élu Patriarche.

L'An 1128. Concile de Troyes. intitulée *Regle des pauvres ſoldats de Jeſus-Chriſt & du Temple de Salomon* : en voici le précis.

Regle des Templiers. T. X. *Conc.* p. 924. I. II. Les Freres Chevaliers doivent aſſiſter à tout l'Office ; & quand ils ne pourront s'y trouver, ils diront pour Matines treize *Pater noſter*, pour chacune des petites Heures ſept, & pour Vêpres neuf.

VII. On permet aux Chevaliers d'être aſſis pendant l'Office, excepté au Pſeaume *Venite exultemus*, aux Hymnes, aux *Gloria Patri*, & à l'Evangile, pendant lequel temps ils doivent être debout.

VIII. IX. X. XI. Les Freres Chevaliers doivent manger au Refectoire, & pendant le repas on doit leur faire une lecture. Ils ne mangeront de la chair que trois jours de la ſemaine, à moins qu'il n'arrive quelque Fête. Ils mangeront deux au même plat, mais chacun aura ſa portion de vin ſéparée.

XII. XIII. Les jours qu'ils ne mangent pas de viande, ils auront deux ou trois portions de légumes, ou d'autres mets ; & depuis la Touſſaints juſqu'à Pâque, ils jeûneront le Vendredi. Pendant toute l'année ils ne mangeront le Vendredi que des viandes de Carême, c'eſt-à-dire, qu'ils ne mangeront ce jour-là ni œufs, ni laitage.

XV. Le dixiéme pain ſera toûjours remis à l'Aumônier pour les pauvres.

XVI. Il ſera au pouvoir du Grand Maître de faire donner à la collation de l'eau ſeulement, ou du vin mêlé d'eau.

XX. XXI. Les Chevaliers auront tous des habits de même couleur, noirs ou blancs. On leur aſſigna enſuite l'habit blanc, & on défendit de le laiſſer porter

ter à leurs Ecuyers & à leurs Valets. L'An 1128.

XXVIII. On recommande à tous les Chevaliers d'avoir les cheveux courts, de ne point porter la barbe & les mouſtaches (*a*) trop longues. Regle des Templiers.

XXXI. XXXII. Il eſt permis à chaque Chevalier d'avoir un Ecuyer & trois chevaux.

XLVI. XLVII. XLVIII. On défend la chaſſe aux Chevaliers; mais on leur ordonne de tuer les lions lors qu'ils en trouvent.

LXII. On ne recevra perſonne dans l'Ordre, à moins qu'il ne ſoit en âge de porter les armes.

LVI. On défend aux Chevaliers d'avoir dans la ſuite des ſœurs, c'eſt-à-dire des Religieuſes Chevalieres, & de jamais donner le baiſer à aucune femme, pas même à leur propre mere, à leurs ſœurs, & à leurs tantes.

Cette Regle qui fut approuvée par le S. Siege & acceptée par les Chevaliers du Temple, (*b*) fit connoître cet Inſtitut dans l'Occident. Il devint en peu de temps très floriſſant & très riche, & il ſervit utilement la Chrêtienté contre les Infideles. Les Templiers portoient des Croix d'étoffe rouge ſur leur habit blanc, pour ſe diſtinguer des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean qui portoient une Croix de linge blanc ſur leur habit noir. Les grandes richeſſes des Templiers devinrent dans la ſuite la cauſe des grands déſordres dont on les accuſa, & des pourſuites qu'on fit en con-

(*a*) Il y a dans le texte *in barba & in grennienibus.* Je crois que *grennienes* ſignifient Mouſtaches grenons.

(*b*) Mr. Fleuri t. XIV. p. 389, dit que *l'Ordre des Templiers eſt le premier de tous les Ordres Militaires.* Il ſe trompe certainement; puiſque Paſcal II avoit approuvé quinze ans auparavant l'Ordre Militaire des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jeruſalem, dits aujourd'hui Chevaliers de Malte, & qu'avant la Bulle de ce Pape ces Chevaliers poſſedoient déja en France pluſieurs Commanderies ou Maiſons.

L'an 1128. séquence pour l'extinction de l'Ordre.

Matthieu Evêque d'Albane tint la même année un autre Concile à Roüen, où il s'étoit rendu pour saluer Henri Roi d'Angleterre, & traiter avec lui des affaires de l'Eglise. Geoffroi Archevêque de Roüen etoit alors attaqué d'une maladie, dont il mourut le 25 de Novembre après avoir langui assez long-temps. Les approches de la mort redoublerent son zele. Il convoqua les Evêques & les Abbés de Normandie, & le Roi expedia des ordres pour les faire venir. Etant assemblés en Concile en présence du Roi, le Legat publia les Decrets suivans.

Orderic. Vital. l. 12.

Concile de Roüen.

Order. Vital. l. 12. p. 888.

Aucun Prêtre n'aura de femme ni de concubine. Celui qui ne voudra pas s'en séparer, ne gardera, ni son Eglise, ni aucun autre Bénéfice, & aucun fidele n'assistera à sa Messe.

Défenses à un Prêtre de desservir deux Eglises, de posseder des Prébendes en deux Eglises: il faut que chacun serve Dieu dans l'Eglise des Bénéfices de laquelle il joüit, & qu'il y prie tous les jours le Seigneur pour ses bienfaiteurs.

Les Moines & les Abbés ne recevront pas des Laïques les dixmes que ceux-ci ont usurpées; mais les Laïques les remettront à l'Evêque, qui les rendra aux Abbés & aux Moines selon l'intention de ceux qui les possedoient. Cependant par indulgence du Pape on permit aux Moines de garder celles dont ils s'étoient mis en possession de quelque maniere qu'ils les eussent obtenuës. C'est que selon la premiere institution les dixmes sont destinées pour l'entretien des Clercs qui desservoient les Eglises, & non pour les Moines.

Le Legat après avoir publié ces Canons, donna aux assistans une absolution générale de toutes les infractions précédentes. Ce Concile se tint à Roüen au mois d'Octobre. Geoffroi Evêque de Chartres & Gosselin le Roux Evêque de Soissons s'y trouverent avec le Roi Henri & tous les Evêques & tous les Abbés de Normandie. Le Roi prit la défense des Abbés contre les Evêques apparemment au sujet des dixmes. Il est surprenant que ce Concile dont Orderic Vital nous a conservé les Actes, ait été omis dans les Collections générales des Conciles. L'An 1128.

Mort de Geoffroi le Breton Archevêque de Roüen.

Geoffroi Archevêque de Roüen mourut le mois suivant, & donna aux pauvres & aux Eglises en mourant ce qu'il possedoit. Il avoit un grand zele contre le concubinage des Prêtres, qui continuoit d'être commun, sur-tout en Normandie. Mais ce zele un peu trop vif alloit quelquefois jusqu'à la violence, ainsi que nous l'avons vû. Il eut pour successeur Hugues d'Amiens Moine de Clugni, qui se distingua par son zele & son érudition.

Les Religieuses de S. Jean de Laon chassées, & leur Monastere donné aux Moines.

Ce n'étoit plus seulement l'incontinence des Prêtres qu'il falloit réprimer: celle des Religieuses étoit encore plus scandaleuse dans quelques Monasteres. Celui de S. Jean de Laon fondé dans le septiéme Siecle par Sainte Salaberge, & qui avoit été si longtemps l'asyle de la pieté & de la pudeur de tant de saintes Vierges, étoit devenu un lieu de dissolution & de débauches. C'étoit un Monastere fort riche & fort noble. La Reine Adelaïde femme du Roi Loüis le Gros possedoit la Mense Abbatiale. Quand nos Rois se trouvoient à Laon à quelque Fête où ils devoient

Appendice ad opera Guiberti p. 817. 818.

L'An 1128. porter la Couronne, c'étoit dans l'Egliſe de ce Monaſtere qu'ils ſe faiſoient couronner. Ils deſcendoient de cheval à la porte de l'Abbaye par reſpect, & perſonne n'oſoit y faire entrer aucun animal dans la cour. On étoit même perſuadé que ſi un animal y entroit, il deviendroit enragé.

Barthelemi Evêque de Laon vit avec une ſenſible douleur qu'un Monaſtere ſi illuſtre fût tombé dans un ſi honteux relâchement. Il avertit pluſieurs fois les Religieuſes de faire ceſſer ce ſcandale, & de garder mieux les bienſéances de leur état & les obligations de leurs engagemens. Elles mépriſerent ſes avis. Il en porta ſes plaintes à Rainald Archevêque de Rheims, & au Roi Loüis le Gros. Le Roi aſſembla à ce ſujet les Evêques de la Province de Rheims à Arras avec le Legat, & il fut réſolu de chaſſer les Religieuſes, & de mettre en leur place des Moines. Le Roi expédia pour cela ſes Lettres Patentes datées d'Arras l'an 1128. Le Legat Matthieu Evêque d'Albane donna ſur le même ſujet un Decret, qui fut quelques années après confirmé par une Bulle d'Innocent II. En conſéquence des Lettres du Roi & du Decret du Legat, l'Evêque de Laon chaſſa les Religieuſes, & mit à S. Jean des Moines, auxquels il donna pour Abbé Drogon Prieur de S. Nicaiſe de Rheims, qui bientôt après fut fait Evêque d'Oſtie.

Aſſemblée d'Arras.

L'An 1129. Les Religieuſes du Prieuré d'Argenteüil proche S. Denis ne menoient pas une vie plus réguliere ſous la conduite d'Heloïſſe leur Supérieure. Heloïſſe s'appliquoit plus à l'étude qu'au gouvernement de ſa Communauté. Elle étoit l'admiration de ſon ſiecle

pour la beauté de ſon eſprit & l'étenduë de ſes connoiſſances: car elle étoit Grammairienne, Philoſophe, & Theologienne. Mais elle n'étoit ni bonne Religieuſe ni bonne Supérieure. La foibleſſe qu'elle conſervoit roûjours pour Abailard, ſembloit autoriſer ſes filles dans les déſordres qu'on leur reprochoit. Les ſcandales qu'elles donnerent, déterminerent les Prelats à les chaſſer pour mettre des Moines à leur place. L'An 1129.

Les Religieuſes d'Argenteüil chaſſées, & ce Prieuré donné aux Moines de S. Denis.

Suger Abbé de S. Denis fit valoir les anciens droits de ſon Abbaye ſur ce Prieuré occupé autrefois par des Moines de S. Denis, mais donné à des Religieuſes par Charlemagne en faveur de Theodrade ſa fille; & il produiſit des titres par leſquels il prouvoit que ce Prieuré appartenoit à ſon Abbaye. Cependant la conduire peu réguliere des filles de cette Maiſon fut la raiſon la plus déciſive contre elles. Le Legat tenant un Concile à S. Germain des Prés en préſence du Roi avec Rainald Archevêque de Rheims, Etienne Evêque de Paris, Geoffroi Evêque de Chartres, & Goſſelin Evêque de Soiſſons pour chercher les moyens de mettre la réforme dans divers Monaſteres, reçut de grandes plaintes au ſujet des Religieuſes d'Argenteüil, qui par leur conduire infâme, ainſi que le Legat s'exprime, avoient ſoüillé tout le voiſinage; & comme l'Abbé Suger prouva que ce Prieuré appartenoit à ſon Monaſtere, le Legat ordonna qu'il y mît des Moines à la place des Religieuſes, & qu'il diſperſât celles-ci dans des Monaſteres réguliers. Le Pape Honorius & Etienne Evêque de Paris approuverent ce Decret, & le Roi en autoriſa l'execution par des

T. X. Conc. p. 936.

Concile de Paris.

L'An 1129. Lettres Patentes expediées en ſon nom & au nom de Philippe ſon fils, qui prend la qualité de Roi, parce que ſon pere l'avoit fait couronner par Rainald Archevêque de Rheims.

Ces Lettres ſont ſignées des deux Rois, de la Reine, de Rainald Archevêque de Rheims, de Vulgrin Archevêque de Bourges, d'Aimeric Evêque de Clermont, d'Iolan Evêque de Langres, d'Etienne Evêque d'Autun, d'Hatton Evêque de Troyes, de Simon Evêque de Noyon, de Barthelemi Evêque de Laon, d'Etienne Evêque de Paris, de Goſſelin Evêque de Soiſſons, de Jean Evêque d'Orleans, & de pluſieurs Officiers de la Couronne. Il eſt marqué que cet Acte fut confirmé à Rheims au Sacre du Prince Philippe, que le Roi ſon pere fit couronner & ſacrer à Rheims par l'Archevêque Rainald (a) de Martigné.

Matthieu d'Albane tint un autre Concile à Châlons ſur Marne l'an 1129, pour examiner les plaintes du peuple de Verdun contre Henri Evêque de cette Ville, qui s'étoit rendu fort odieux à ſes Dioceſains, & qui avoit été accuſé pluſieurs fois à Rome. S. Bernard qui étoit à ce Concile, conſeilla à l'Evêque de Verdun d'abdiquer l'Epiſcopat, plûtôt que de gouverner un peuple malgré lui, & auprès de qui il ne devoit plus eſperer de pouvoir faire aucun bien. Henri ſuivit ce ſage conſeil, & pour le dédommager & pourvoir à ſa ſubſiſtance, les PP. du Concile ſe cotiſerent, & lui firent une groſſe ſomme d'argent.

Alberic. in Chron.

Pendant ce temps-là, Abailard ayant appris qu'-

(a) Le P. Daniel nomme cet Archevêque *Raimond*. C'eſt une faute: ce Prelat eſt toûjours nommé *Rainaldus*.

Heloïſſe étoit chaſſée d'Argenteüil avec ſes Religieuſes, lui offrit pour ſa retraite l'Oratoire du Paraclet, qu'il avoit fait bâtir proche de Troyes. L'An 1129.

Heloïſſe s'y retira avec quelques-unes de ſes Religieuſes, & elle établit en ce lieu qu'Abailard lui donna, un nouveau Monaſtere, qui fut bientôt doté par les Seigneurs des environs: car comme Heloïſſe avoit beaucoup d'eſprit & d'érudition, elle s'acquit en peu de temps une grande réputation. Si nous en croyons » Abailard, les Evêques l'aimoient comme leur fille, les » Abbés comme leur ſœur, & les Laiques comme leur » mere. » Elle écrivit à Abailard pour le prier de leur donner une Regle, qui fût proportionnée à la foibleſſe de leur ſexe. Elle marque que celle de S. Benoît n'ayant été faite que pour des hommes, contient pluſieurs choſes qui ne conviennent pas à des filles, comme ce qui eſt dit des cuculles, des chemiſes de ſerge, & du travail des mains. Elle ajoûte que la Regle des Chanoines qui portent du linge & qui mangent de la chair, eſt plus à leur portée. *Abaelard. Hiſtoria calamit.* Heloïſſe ſe retire au Paraclet & y forme un Monaſtere de Religieuſes.

Abailard qui ne pouvoit rien refuſer à Heloïſſe, compoſa pour elle une Regle tirée des Ecrits des SS. Peres, & de diverſes Regles Monaſtiques. Il dit que pour faire le portrait d'une parfaite Religieuſe, il a imité le Peintre Zeuxis, qui pour peindre la Déeſſe Venus, avoit emprunté les divers traits qui l'avoient frappé dans les plus belles perſonnes qu'il avoit pû trouver. Nous ne donnerons pas un précis exact de cette Regle qui eſt fort longue, & qui n'a été pratiquée qu'au Paraclet. *Inter opera Abaelardi. p.* 143. Regle donnée par Abailard à Heloïſſe.

Abailard veut qu'il y ait un Monaſtere d'hommes

L'An 1129. auprès de celui des Religieuſes; que l'Abbeſſe qu'il nomme *Diaconiſſe*, ſoit elle-même ſoumiſe à l'Abbé des Moines, ſur-tout pour le ſpirituel : que cependant les viſites que l'Abbé rendra à l'Abbeſſe, ſoient courtes & rares, & qu'il ne lui parle jamais qu'en préſence de deux ou trois Religieuſes. Les Moines doivent être les œconomes des Religieuſes, & les Religieuſes doivent faire les habits des Moines. Abailard veut que l'Infirmiere des Religieuſes ſçache un peu de Medecine, ou du moins ſçache ſaigner, afin qu'on ne ſoit pas obligé de faire entrer des hommes dans le Monaſtere. Les ornemens de l'Oratoire & de l'Autel doivent être propres, mais ſimples & conformes à la pauvreté. On ne doit avoir d'autre argenterie qu'un Calice, & d'autres ornemens de ſoye que les Etoles & les Phanons, c'eſt-à-dire, les Manipules. On ne doit avoir à l'Autel aucune figure de ſculpture, mais ſeulement une Croix de bois ſur laquelle on peindra, ſi on le juge à propos, l'image du Sauveur. Les Religieuſes doivent ſe confeſſer trois jours avant que de communier, & jeûner ces trois jours au pain & à l'eau.

Regle des Religieuſes du Paraclet.

Pour la nourriture, il permet aux Religieuſes l'uſage de la chair trois jours la Semaine à un repas ſeulement. Il leur permet auſſi le vin, mais il veut qu'on y mette la quatriéme partie d'eau ; ce n'étoit pas trop. L'uſage de la graiſſe dans les ſauſſes n'étoit défendu que le Vendredi, & durant le Carême.

P. 183. L'habit des Religieuſes doit être noir (*a*). Celles

(*a*) C'eſt ce que dit Abailard, cependant dans des Reglemens qu'on trouve à la fin de cette Regle dans le Manuſcrit du Paraclet, & qu'on croit être d'Heloïſſe, on re-

qui

qui ſont Vierges, doivent porter une Croix blanche ſur leur voile; afin qu'on les diſtingue. C'eſt qu'il y avoit parmi ces Religieuſes des femmes qui avoient été mariées, ou des filles qui avoient vêcu peu régulierement. Abailard inſere dans cette Regle des Religieuſes beaucoup de traits ſatyriques contre les Moines. L'An 1130.

Abailard qui dans l'état où ſes ennemis l'avoient mis, croyoit n'avoir plus rien à craindre de la médiſance par rapport aux femmes, s'appliqua à la direction d'Heloïſſe & de ſes Religieuſes. Mais il ſe trompa, & on en prit occaſion de le décrier de nouveau. On prétendit même que la direction lui ſervoit de voile pour cacher ſon ancienne paſſion. Ces diſcours malins lui donnerent de nouveaux chagrins, & l'obligerent de s'obſerver davantage. Cependant il eut le crédit de faire approuver le nouvel établiſſement des Religieuſes par le Pape Innocent II après la mort d'Honorius, & de faire confirmer la donation qu'il leur avoit faite de ſon Oratoire dit *le Paraclet*. *Hiſt. calamit. ſuar.*

Honorius II mourut au mois de Février de l'an 1130. Sa mort occaſionna un Schiſme malheureux qui replongea l'Egliſe dans tous les déſordres, à l'extirpation deſquels les Papes précédens avoient travaillé avec tant de zele. Les Cardinaux craignant la brigue de Pierre de Leon, qui étoit le plus puiſſant d'entre eux, & le moins digne du Souverain Pontificat, ſe preſſerent d'élire Gregoire Cardinal Diacre du titre de S. Ange. Gregoire fit tous ſes efforts pour Mort d'Honorius. Schiſme dans l'Egliſe Romaine. Election d'Innocent II.

marque que la Tunique des Religieuſes doit être blanche, & le Manteau ou la Peliſſe noire.

L'An 1130. éviter la Papauté, & quand on lui impoſa la Chappe, il la déchira & tâcha de s'enfuir. Mais les Cardinaux le retinrent avec tant d'empreſſement, qu'il fut obligé de ceder aux inſtances & même aux menaces qu'ils lui firent. Ils le menacerent de l'excommunier, s'il s'opiniâtroit davantage à refuſer le ſouverain Pontificat. Il prit le nom d'Innocent II.

Arnulfus Lexoviensis de Schiſmate.

Election de Pierre de Leon qui prend le nom d'Anaclet.

Cette élection qu'on s'étoit preſſé de faire, n'empêcha pas le Schiſme qu'on craignoit. Pierre de Leon qui étoit allié à tous les Seigneurs de Rome, & qui avoit gagné par ſes largeſſes une partie du Clergé & du peuple Romain, ſe fit élire quelques jours après, & prit le nom d'Anaclet. Innocent II n'avoit pour lui que le droit & le mérite. Sa pieté, ſa modeſtie, ſa vertu, ſa prudence, l'avoient fait juger digne du ſouverain Pontificat long-temps avant qu'il y fût élevé. Mais Anaclet avoit la puiſſance, le crédit, & des richeſſes capables de donner un grand poids à l'élection la plus irréguliere.

Caractere du Pape Innocent II & de l'Antipape Anaclet.

Précis de l'hiſtoire de Pierre de Leon.

Cet Antipape étoit originairement de race Juive. Son ayeul qui étoit Juif, ayant embraſſé le Chriſtianiſme, maria ſes enfans dans les plus nobles familles Romaines. Pierre de Leon dont il s'agit, fut deſtiné dès ſon enfance à la Papauté par ſes parens ambitieux, & il fut envoyé en France pour apprendre les belles Lettres. Après y avoir paſſé une jeuneſſe aſſez libertine, il ſe fit Moine à Clugni pour cacher ſes déſordres ſous ce S. habit. Etant revenu à Rome, il fut fait Cardinal par le crédit de ſa famille, & employé en diverſes Légations, où il ſcandaliſa plus par ſes débauches, qu'il ne put édifier par les Reglemens

Arnulfus ibid.

qu'il publioit. On prétendit qu'il menoit avec lui une fille habillée en Clerc pour ſatisfaire ſa paſſion avec moins de ſcandale. On l'accuſa même d'un mauvais commerce avec ſa propre ſœur Tropea, & d'être en même temps le pere de ſes neveux, & l'oncle de ſes enfans. L'An 1130.

En un mot, l'Antipape Anaclet, ſi nous en croyons les Auteurs de ce temps-là, étoit un monſtre pour les mœurs; mais il avoit une grande puiſſance, de grands biens, beaucoup d'ambition & d'intrigue: c'en étoit aſſez pour faire bien des maux à l'Egliſe. Il s'appuya de la protection du Duc Roger, qui étoit maître de la Sicile, de la Calabre, & de la Poüille. Ce Prince Normand reconnut pour Pape légitime Anaclet, qui en reconnoiſſance lui donna le titre de Roi.

Innocent II n'étoit pas en ſûreté en Italie, où le Duc Roger étoit trop puiſſant. Il ſe retira d'abord à Piſe, d'où il envoya des Legats en France pour tâcher de faire approuver ſon élection. Sur la premiere nouvelle qu'on y avoit reçuë du Schiſme qui s'étoit formé, la Cour & le Clergé avoient ſuſpendu leur jugement, en attendant de plus amples éclairciſſemens. Le Roi Loüis le Gros pour prendre ſagement ſon parti dans une affaire, qui étoit en même-temps & ſi importante & ſi délicate, convoqua à Etampes une Aſſemblée générale du Clergé & des perſonnages les plus célebres du Royaume. Le Roi penchoit pour Pierre de Leon, c'eſt-à-dire, pour Anaclet, parce que ce Cardinal & ſon pere lui avoient rendu de grands ſervices. Mais il ne voulut pas que les

Aſſemblée ou Concile d'Etampes pour connoître lequel des deux prétendans à la Papauté étoit le Pape légitime.

L'An 1130. Evêques euſſent aucun égard à ſon inclination, & il leur ordonna de ne juger que ſelon les regles du droit & de la juſtice, après les informations convenables. » Car la France, ajoûte un Auteur de ce » temps-là, n'eſt pas comme les autres pays, encline » à favoriſer le Schiſme; & elle n'a jamais élevé d'I- » dole ſur la Chaire de S. Pierre. » Il ſe trouva à l'Aſſemblée, ou plûtôt au Concile d'Etampes, pluſieurs perſonnes qui avoient été témoins oculaires de ce qui s'étoit paſſé dans les deux élections. De plus, on avoit reçu de Rome des informations juridiques, ſur leſquelles on procéda à la déciſion de ce grand différend.

Ernald. vita Bern. l. 2 c. 3.

Gérard Evêque d'Engoulême, à qui le Pape Honorius avoit donné la légation d'Aquitaine, n'ayant pû ſe rendre au Concile d'Etampes, y envoya un Député avec des Lettres ſcellées de ſon Sceau, par leſquelles il témoignoit qu'il connoiſſoit les deux competiteurs, & qu'il avoit ſçu en détail la maniere dont ils avoient été élus: qu'il n'y avoit aucun lieu de douter que la juſtice ne fût du côté d'Innocent; d'autant plus que c'étoit un Prelat de mœurs édifiantes, qu'il avoit été élu le premier & par les principaux du Clergé: qu'au contraire Pierre de Leon avoit uſurpé le S. Siege à la faveur de ſon crédit & de ſes richeſſes; que d'ailleurs c'étoit un Prelat ſi decrié pour ſes mœurs, que quand même ſon élection lui donneroit quelque droit, ſa vie infame & ſcandaleuſe devroit l'exclure de la Papauté.

Les Evêques & les Abbés aſſemblés à Etampes ayant examiné le tout avec ſoin, & ayant imploré

avec larmes les lumieres de l'Eſprit de verité par le jeûne & la priere, crurent ne pouvoir ſe tromper en ſuivant le jugement de S. Bernard qui étoit à cette Aſſemblée d'Etampes. Ce S. Abbé de Clairvaux étoit déja dans une ſi grande réputation de ſageſſe & de ſainteté, que tous les Evêques & tous les Seigneurs Laïques déclarerent qu'ils s'en rapportoient à ſon ſentiment ; & ils l'obligerent à dire le premier lequel des deux prétendans il reconnoiſſoit pour le Pape légitime. L'An 1130. *Ernald. l. 2. c. 1. Vita Bern.*

Le S. Abbé malgré ſon humilité ſe vit obligé de ceder aux inſtances de toute l'Aſſemblée. Ainſi ayant fait un diſcours ſur l'ordre des deux élections, ſur les qualités & le mérite des deux élus, il conclut qu'on devoit reconnoître Innocent II pour le véritable Vicaire de Jeſus-Chriſt. Tous les Peres du Concile ſe rangerent à ſon avis par acclamation ; & après qu'on eut chanté le *Te Deum* en action de graces, le Roi & tous les Evêques ſouſcrivirent à l'élection d'Innocent, qui en effet étoit déja reconnu pour Pape légitime par la plus grande partie du monde Chrétien. On ne marque pas en quel temps de l'année ſe tint ce Concile ou cette Aſſemblée d'Etampes : mais la ſuite fait voir que ce fut avant le mois de Mai de l'année 1130. Innocent reconnu pour Pape legitime par la France.

Gerard Evêque d'Engoulême fut un des plus empreſſés à témoigner ſon obéïſſance au Pape Innocent. Cependant l'intérêt avoit plus de part que le devoir à ſon empreſſement. Ce Prelat ambitieux vouloit qu'Innocent lui conſervât ſa légation d'Aquitaine : mais on avoit reçu tant de plaintes de ſa conduite, que le

L'An 1130. nouveau Pape ne jugea pas à propos de lui continuer cette importante commiſſion. Gerard fut ſi outré de ce refus, qu'il s'adreſſa auſſi-tôt à l'Antipape Anaclet, lequel le confirma volontiers dans ſa légation, pour gagner un Prelat qui pouvoit lui rendre de grands ſervices en France. Gerard ne ſuivit que trop fidélement les conſeils que lui ſuggéra ſon dépit contre Innocent. Il n'omit rien pour appuyer en France le parti d'Anaclet; & il fut la cauſe de tous les maux qu'y fit le Schiſme, ainſi que nous le verrons. Il ſe tint un autre Concile au Pui, où S. Hugues Evêque de Grenoble ſoutint, & fit embraſſer aux Evêques le parti d'Innocent II.

Innocent II vient en France. Innocent ayant appris que l'Egliſe Gallicane l'avoit reconnu pour Pape légitime, quitta Piſe, & vint en France comme dans l'aſyle de tous les Papes perſécutés. Car Roger Duc ou Roi de Sicile qui étoit maître de preſque toute l'Italie, étoit le plus ardent fauteur d'Anaclet. Innocent ſe rendit à Genes, où s'étant embarqué avec les principaux de ſon Clergé, il vint aborder à S. Gilles en Languedoc. Pierre Abbé de Clugni ayant appris ſon arrivée, lui envoya ſeize chevaux ou mulets, l'invitant de venir à Clugni ſe délaſſer des fatigues du voyage. Le Pape s'y rendit avec plaiſir, & y paſſa onze jours pendant leſquels, il dédia la nouvelle Egliſe en l'honneur de S. Pierre.

T. X. Conc. Concile de Clermont. De Clugni le Pape alla tenir un Concile à Clermont, où il excommunia l'Antipape Anaclet, & fit pluſieurs Reglemens de diſcipline que nous n'avons pas, à moins que ce ne ſoient les mêmes que ceux qu'il publia l'année ſuivante au Concile de Rheims, comme

Bernard. Guiden.

on a lieu de le préſumer. (a) L'An 1130.

Innocent reçut à Clermont Conrade de Saltzbourg & Heribert Evêque de Munſter, que l'Empereur Lothaire lui envoya pour l'aſſurer de ſon obéiſſance. Le Roi de France avoit prévenu l'Empereur. Le Pape étoit encore à Clugni, lorſque l'Abbé Suger l'y vint ſalüer de la part du Roi, en attendant qu'il pût lui-même lui préſenter ſes reſpects: ce qu'il ne tarda pas à faire. Car le Pape s'étant avancé à S. Benoît ſur Loire, le Roi avec la Reine, & les Princes ſes enfans alla lui donner des marques de ſon obéïſſance, & pour me ſervir des termes de l'Abbé Suger, il abaiſſa juſqu'à ſes pieds ſa tête Royale couronnée tant de fois, comme il auroit fait devant le tombeau de S. Pierre. *Suger Vita Lud.*

Pluſieurs Evêques d'Angleterre penchoient pour Anaclet, & le Roi Henri attendoit pour prendre ſon parti, que les Evêques de ſon Royaume euſſent pris le leur. Innocent lui députa S. Bernard qui étoit à ſa ſuite. Ce S. Abbé trouva ce Prince fort prévenu contre Innocent. Gerard d'Engoulême lui avoit écrit artificieuſement pour l'empêcher de le reconnoître, & il avoit ſéduit pluſieurs Evêques Anglois & Normans. Bernard voyant que le Roi Henri ne vouloit pas ſe rendre à ſes remontrances, lui dit: » Prince, que crai- » gnez-vous donc en vous ſoumettant à Innocent? » Je crains, dit le Roi, de faire un peché. » Si c'eſt-là ce » qui vous arrête, reprit Bernard, ayez la conſcience

S. Bernard député vers le Roi d'Angleterre le porte à reconnoître Innocent.

(a) Ce qui nous porte à croire que les Canons du Concile de Clermont furent les mêmes que ceux du Concile de Rheims, c'eſt que Bernard Guidon aſſûre qu'on fit à Clermont un Decret contre ceux qui frappent les Clercs, lequel Decret ſe trouve parmi les Canons du Concile de Rheims.

L'An 1130. » en repos là-deſſus : ſongez ſeulement à ſatisfaire à » Dieu pour vos autres pechés ; je prends celui-là ſur » moi. » Le Roi ſe laiſſa enfin ſi bien perſuader, qu'il alla rendre ſes reſpects au Pape à Chartres, où Geoffroi Evêque de cette Ville avoit conduit le Souverain Pontife après qu'il eut ſéjourné quelque temps à S. Benoît ſur Loire.

Chron. Mauriniac. ap. Duchesne. t. IV. Le Pape ayant reçu les témoignages d'obéïſſance du Roi d'Angleterre, réſolut de paſſer en Allemagne pour ſe faire reconnoître dans ces Provinces. Il alla de Chartres au Monaſtere de Maurigni proche d'Etampes ; & le premier jour de Janvier, il y dédia un Autel en l'honneur de S. Laurent. S. Bernard & Abailard aſſiſterent à la cérémonie, & Geoffroi Evêque de Chartres fit un Sermon au peuple. Le Pape ayant demeuré trois jours à Maurigni, partit pour Liege, où l'Empereur Lothaire ſe rendit avec un grand nombre d'Evêques & d'Abbés. Le Concile ou l'Aſſemblée, commença le quatriéme Dimanche de Carême.

Aſſemblée de Liege où les Prelats reconnoiſſent Innocent.

L'Empereur & les Prelats y reconnurent volontiers Innocent pour le véritable ſucceſſeur de S. Pierre. Le Pape fit une Proceſſion de l'Egliſe de S. Martin à celle de S. Lambert monté ſur un cheval blanc, & durant la Proceſſion l'Empereur faiſant l'office d'Ecuyer, tint d'une main la bride du cheval du Pape, & de l'autre une verge pour le défendre, & l'aida à monter à cheval & à en deſcendre. Mais cette concorde fut bientôt troublée. L'Empereur crut les conjonctures favorables pour obtenir les Inveſtitures, auxquelles ſon Prédéceſſeur avoit renoncé. Le Pape & les Romains furent allarmés de la propoſition que leur

Suger Vita Lud.

Ernald. Vita S. Bernardi.

en

en fit l'Empereur, & ils reconnurent le danger où ils s'étoient exposés en s'engageant sur les terres de l'Empire. Cependant S Bernard qui accompagnoit le Pape, parla avec tant de force sur ce sujet, qu'il obligea l'Empereur à se désister de sa prétention. L'An 1131.

Le Pape ne demeura pas long-temps à Liege. Il repassa en France; & après quelque séjour à Auxerre, il se rendit à Tours pour s'assurer de Geoffroi Martel Comte de Touraine, d'Anjou & du Maine. Ensuite ayant repassé par Orleans & Etampes, il entra dans Paris aux acclamations d'une foule innombrable de peuple, qui vint au devant de lui. Il alla célébrer la Fête de Pâque à S. Denis, où il fut reçu en Procession. Le Jeudi Saint, il fit de somptueuses largesses (*a*) au peuple & au Clergé selon l'usage de Rome; & le jour de Pâque dès le matin, il se rendit par un chemin détourné à l'Eglise de S. Denis *de l'Etrée* avec les Cardinaux de sa suite. S'étant revêtu dans cette Eglise de ses habits Pontificaux, & ayant la Tiarre (*b*) en tête, il monta sur un cheval blanc richement enharnaché; les Barons & les Châtelains de S. Denis marchant à ses côtés, & lui servant d'Ecuyers. Les Cardinaux montèrent aussi à cheval, & marcherent deux à deux en Procession, chantant des Hymnes jusqu'à l'Eglise du Monastere. La grande ruë étoit tenduë de riches tapisseries, & la foule étoit si grande, que pour l'écarter un peu, il y avoit des Officiers qui marchoient avant le Pape, jettant de l'argent au peuple le plus loin qu'ils pouvoient. Le Pape étant arrivé à l'Ab-

Chron. Mauriniac.

Suger. Vitâ Lud.

Le Pape célebre la Fête de Pâque à S. Denis.

(*a*) Ces distributions que les Papes faisoient le jour de leur couronnement, & à certains jours solemnels, étoient appellées *Presbiterium*, ainsi que le marque Suger.

(*b*) Suger & les autres Auteurs nomment cet ornement *Frigium*.

L'An 1131. baye, célébra avec grande ſolemnité la Meſſe de Pâque, après laquelle il trouva de grandes tables dreſſées dans le Cloître, où lui & les Cardinaux de ſa ſuite mangerent l'Agneau Paſcal, couchés ſur des lits à la Romaine : mais ils mangerent aſſis à l'ordinaire les autres mets du repas ſplendide qu'on leur ſervit.

Sugerius

Le Pape revient à Paris. Trois jours après Pâque le Pape retourna à Paris. Divers Corps allerent le ſaluer le long du chemin. Les Juifs établis à Paris y vinrent auſſi, & preſenterent à ſa Sainteté un Exemplaire de la Loi ſainte écrite en un rouleau & couverte d'un voile. Le Pape en recevant ce preſent, leur dit : *Que le Dieu tout-puiſſant ôte le voile qui couvre les yeux de vos cœurs* !

Le Pape étant à Paris fut informé d'un miracle éclatant arrivé récemment dans cette Ville par l'interceſſion de Sainte Géneviéve ; & il ordonna qu'on en célébrât tous les ans la memoire en action de graces. Voici le ſujet de ce miracle que la plus ſoupçonneuſe incrédulité ne pourra révoquer en doute.

Excellentia Genovefæ apud Bolland. 3. Januarii.

Miracle de Ste Géneviéve. La maladie qu'on nommoit *le feu ſacré* affligea la France, & particulierement le territoire de Paris l'an 1130. Etienne Evêque de cette Ville indiqua des jeûnes & des prieres pour appaiſer la colere de Dieu. Cependant le mal croiſſoit tous les jours. Les malades venoient en ſi grand nombre implorer l'interceſſion de la Mere de Dieu dans l'Egliſe Cathedrale, qu'à peine les Chanoines pouvoient-ils y faire l'Office, qui fut ſouvent interrompu. La déſolation étoit générale. L'Evêque ſe ſouvint que Sainte Géneviéve avoit ſouvent délivré la Ville de Paris des calamités dont elle étoit affligée ou menacée. Il conçut une vi-

ve confiance que cette Sainte s'intereſſeroit auprès de Dieu pour une Ville qui l'honoroit comme ſa Patrone. Plein de cette eſperance il alla à Sainte Géneviéve, fit aſſembler les Chanoines au Chapitre, (c'étoient encore alors des Chanoines Séculiers) & il les pria de ſecourir la Ville, en faiſant une Proceſſion avec la Chaſſe de Sainte Géneviéve. Ils y conſentirent avec plaiſir, & l'Evêque marqua le jour pour la Proceſſion, & ordonna que ce jour-là on jeûneroit dans toute l'étenduë de ſon Dioceſe. Vers l'An 1131.

Le jour de la Proceſſion étant arrivé, on deſcendit la Chaſſe du lieu où elle repoſoit, & les Chanoines de cette Egliſe demeurerent proſternés en prieres devant lès Reliques juſqu'à ce que l'Evêque y arrivât en Proceſſion avec tout ſon Clergé ſuivi d'une troupe de peuple innombrable : » Car, dit l'Auteur con- » temporain qui a écrit cette Relation, c'eſt une coû- » tume inviolablement obſervée, que quand on por- » te la Chaſſe de Sainte Géneviéve, elle ne ſorte de » ſon Egliſe qu'avec pompe & ſolemnité, & qu'elle y » ſoit reconduite avec les mêmes cérémonies. » La foule du peuple retarda la Proceſſion, qui pouvoit à peine paſſer par les ruës. Tous les malades étoient dans l'Egliſe Cathédrale : l'Evêque les fit compter, & l'on en trouva cent trois. Au moment que la Chaſſe de Sainte Géneviéve entra dans cette Egliſe, ils furent tous gueris, excepté trois qui manquerent de confiance, & la contagion ceſſa dans tout le Royaume. A la vûë d'un miracle ſi éclatant, la Cathédrale retentit des cris redoublés du peuple, en ſorte que le Clergé ne put chanter des Hymnes en l'honneur de

Proceſſion de Ste Géneviéve.

Ap. Bell. 3. Januar. p. 152.

Vers l'An 1131. la Sainte. Le peuple s'écria même qu'il falloit retenir la Chaſſe dans l'Egliſe Cathédrale. Les Chanoines de Sainte Géneviéve craignirent la violence, & entourant la Chaſſe pour la garder, ils s'en retournerent le plûtôt qu'il leur fut poſſible : ils ne purent cependant arriver chez eux que bien avant dans la nuit.

Le Pape Innocent étant donc venu à Paris peu de temps après, ordonna qu'on celebrât tous les ans la memoire de ce miracle, & en reconnoiſſance de cette protection ſi marquée de Sainte Géneviéve, on fit bâtir proche la Cathédrale une nouvelle Egliſe en ſon honneur, laquelle fut nommée *Sainte Géneviéve des Ardens* en mémoire de la guériſon de ceux qui étant atteints de la contagion nommée le feu ſacré, étoient appellés les *Ardens* ; parce qu'ils étoient comme brûlés par cette cruelle maladie. L'Hiſtorien qui nous a fait la relation de ce miracle, paroît bien digne de foi. » Que perſonne, dit-il, ne doute de ce » que nous écrivons ; car nous ne rapportons pas ce » que nous avons appris, mais ce que nous avons vû.»

Le Pape ayant paſſé quelques jours à Paris, en partit pour aller viſiter diverſes Egliſes du Royaume. Après quoi il fixa ſa demeure à Compiegne, en attendant le temps du Concile indiqué à Rheims, pour la S. Luc de l'an 1131. Toute la France étoit dans la joye de poſſeder dans ſon ſein un Pape ſi digne de ſa place : mais cette joye fut bientôt troublée par un des plus funeſtes accidens qui pût arriver.

Le Prince Philippe âgé d'environ quinze ans fils aîné du Roi & couronné Roi lui-même, prenant quel-

ques divertiſſemens ſur le bord de la riviere vers l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *la Gréve*, un pourceau vint ſe jetter entre les jambes de ſon cheval qui s'abbattit, & ſe renverſa ſur lui. Le jeune Prince qu'on porta dans la maiſon voiſine, fut tellement fracaſſé de ſa chûte, qu'il mourut le lendemain treiziéme (a) jour d'Octobre l'an 1131. On ne peut exprimer quelle fut la conſternation & la douleur des François. Jamais Prince ne promit plus & ne fut plus aimé des peuples. Le Roi & la Reine furent inconſolables de cette perte. Le Pape qui étoit à Compiegne en attendant le temps du Concile de Rheims, ayant appris un ſi funeſte accident, envoya le Cardinal Matthieu Evêque d'Albane, ancien Prieur de Saint Martin des Champs, & Guillaume Evêque de Châlons ſur Marne en faire au Roi de ſa part des complimens de condoleance. Les Seigneurs François conſeillerent au Roi de profiter de la circonſtance du Concile de Rheims & de la préſence du Pape, pour faire ſacrer à Rheims le Prince Loüis ſon ſecond fils. Le Roi ſuivit ce conſeil; & comme le jour marqué pour ce Concile approchoit, il ſe rendit à Rheims avec la Reine, les Princes ſes enfans, & toute la Nobleſſe Françoiſe.

L'An 1131.

Mort du Prince Philippe.

Orderic. l. 13. p. 895.

Orderic. l. 13.

Le Concile avoit été indiqué pour la S. Luc 18 d'Octobre, qui étoit cette annee un Dimanche. Il ne commença à proprement parler, que le Lundi 19 ſelon l'ancienne coûtume de commencer les Conciles

Concile de Rheims.

(a) Le P. Daniel place la mort du Prince Philippe le troiſiéme jour d'Octobre. Il falloit dire le treiziéme. Je crois que ce n'eſt qu'une faute d'impreſſion qu'on a oublié de marquer dans l'*Errata*. Car le P. Daniel ne compte que douze jours depuis la mort du jeune Prince juſqu'au 25. d'Octobre.

L'an 1131. en ce jour de la ſemaine. Il s'y trouva de toutes les par-
Concile de Rheims. ties du monde Chrétien treize Archevêques & deux cens ſoixante & trois Evêques, outre un grand nombre d'Abbés, de Clercs & de Moines. Nous avons perdu les Actes de ce Concile; & il ne nous en reſte que les Canons dont nous parlerons bientôt. Mais divers Monumens nous font connoître ce qui s'y paſſa de plus remarquable.

Les premiers jours du Concile ayant été employés à fulminer des Cenſures contre l'Antipape Anaclet, & à dreſſer les Canons que nous rapporterons bientôt; le Roi ſongea à exécuter le deſſein pour lequel il étoit venu à Rheims. Il entra au Concile le Samedi 24 d'Octobre avec Radulfe Comte de Vermandois ſon couſin & Maire de ſon Palais, & pluſieurs autres Seigneurs, & étant monté ſur l'Eſtrade où étoit placé le Thrône du Pape, il lui baiſa les pieds. Puis s'étant aſſis auprès de lui, il fit au Concile ſur la mort de ſon fils un diſcours qui tira les larmes des yeux de tous les Peres du Concile. Enſuite le Pape lui adreſſant la parole, lui dit.

Harangue du Pape au Roi. *Chron. Mauriac. ap. Duchesne. t. 4.*

» Grand Roi, vous qui gouvernez la très noble na-
» tion des François, il vous faut élever vôtre eſprit
» juſqu'au Thrône du Souverain Maître qui fait re-
» gner les Rois, & adorer avec reſpect les Decrets de
» ſa ſainte volonté. Car comme il a crée toutes choſes,
» il les gouverne toutes, rien n'échappe à ſa connoiſ-
» ſance; il ne fait rien d'injuſte, & il ne veut pas
» qu'on faſſe aucune injuſtice, quoi qu'il s'en com-
» mette pluſieurs. Le Seigneur plein de bonté a cou-
» tume de conſoler ſes plus fideles ſerviteurs par la

» prospérité & de les éprouver par l'adversité. Il frap- L'An 1131.
» pe & il guérit, il châtie les enfans qu'il aime ; & il en Concile de Rheims.
» use ainsi, de peur que l'homme créé à son image,
» n'aime le lieu de son éxil & n'oublie sa patrie. Car
» nous ne sommes que des voyageurs sur la terre :
» nous n'y avons pas de demeure fixe, mais nous
» soupirons après la céleste Jerusalem, la Cité Sainte,
» où ceux qui ont vaincu leurs passions joüissent avec
» Dieu d'un bonheur éternel. Vôtre fils, Grand Roi,
» dans un âge dont la simplicité & l'innocence sont
» l'appanage, a passé dans cette heureuse Cité. Car le
» Royaume des Cieux appartient aux personnes de ce
» caractere.

» David le modele des bons Rois pleura amére-
» ment, tandis que son fils étoit malade. Quand on
» lui en eut annoncé la mort, il se leva de dessus la cen-
» dre & le cilice où il etoit couché, changea d'habits,
» se lava les mains, & invita sa famille Royale à un
» festin. Ce S. Roi plein de l'esprit de Dieu sçavoit
» combien il se seroit rendu coupable, s'il s'étoit oppo-
» sé aux ordres de la justice divine. Quittez donc cette
» tristesse mortelle que vous avez dans le cœur, & qui
» rejaillit sur vôtre visage. Le Dieu qui vous a enlevé
» un fils pour le faire regner avec lui, vous en a laissé
» plusieurs, qui pourront regner après vous. Vous
» devez, Prince, vous consoler & nous consoler nous-
» mêmes par-là. Nous qui sommes des étrangers chassés
» de nos Sieges, vous nous avez le premier reçus dans
» vôtre Royaume pour l'amour de Dieu & de S. Pier-
» re ; vous nous avez comblés d'honneurs & de bien-
» faits : que Dieu, Grand Roi, vous en rende une ré-

L'An 1131. Concile de Rheims.

» compenſe éternelle dans cette cité, où eſt une vie » ſans crainte de la mort, une éternité ſans tache, & » une joye ſans fin. »

Cette harangue prononcée avec une tendreſſe paternelle ſécha les larmes du Roi, & adoucit conſiderablement l'amertume de ſa douleur. Le Pape ſe levant auſſi-tôt récita l'Oraiſon Dominicale, & fit l'Abſoute pour le Prince Philippe. Enſuite il ordonna à tous les Prelats qui compoſoient l'Aſſemblée, de ſe trouver le lendemain Dimanche vingt-cinquiéme d'Octobre à l'Egliſe Cathédrale revêtus de leurs habits Pontificaux, pour aſſiſter au Sacre du Prince Loüis.

Sacre du Prince Loüis. *Chron. Maurin.*

Ce jour, dit un Hiſtorien de ce temps-là, le Soleil parut plus brillant qu'à l'ordinaire, & il ſembla que le ciel vouloit orner la fête par ſa ſerenité. Le Pape ſe rendit dès le matin avec les Officiers de ſa Cour à l'Egliſe de S. Remi, où le Roi avoit pris ſon logement avec le Prince ſon fils. Les Moines le reçurent en Proceſſion. Enſuite le Pape s'étant revêtu de ſes habits Pontificaux, alla à l'Egliſe Cathédrale avec le Prince Loüis entouré d'une multitude preſque infinie d'Eccleſiaſtiques, de Nobleſſe, & de peuple. Le Roi, les Principaux Seigneurs, les Archevêques, quelques Evêques & Abbés, les Chanoines, attendoient le Pape & le Prince à la porte de l'Egliſe. Le Pape étant entré avec le Prince Loüis, il le préſenta à l'Autel & lui donna enſuite l'Onction Royale avec la Sainte Ampoulle. (a) Le Roi fut ſi conſolé de voir ſon fils cou-

(a) Le P. Daniel parlant de ce Concile, fait pluſieurs fautes contre ſon exactitude ordinaire. Il dit que le Concile fut aſſemblé pour rendre plus ſolemnelle la cérémonie du Sacre du Prince Loüis. Mais le Concile de Rheims étoit indiqué long-temps avant la mort du Prince Philippe; & s'il n'avoit été convoqué qu'après ſa mort, lorſque le Roi

T. 3. p. 1163.

ronné

ronné Roi avec les applaudiſſements ſinceres de tous ſes ſujets, qu'il parut oublier pour un temps la mort du Prince Philippe, & il s'en retourna plein de joye reprendre le ſoin des affaires de ſon Royaume. L'An 1131. Concile de Rheims.

Le lendemain du Sacre, S. Norbert Archevêque de Magdebourg vint au Concile, & apporta au Pape des Lettres par leſquelles l'Empereur lui promettoit d'aller à la tête de ſon armée chaſſer l'Antipape. Hugues Archevêque de Roüen en apporta auſſi du Roi d'Angleterre pleines d'aſſurances de ſon obéïſſance & de ſon dévoüement. Alphonſe Roi d'Arragon & de Navarre, Alphonſe Roi de Caſtille envoyerent à Rheims de ſemblables témoignages de leur ſoumiſſion par les Evêques de leurs Royaumes, & ils demanderent au Pape du ſecours contre les Maures d'Eſpagne.

Mais ce qui fit le plus de plaiſir au Pape, fut une Lettre que lui écrivirent les Solitaires de la Chartreuſe. L'Abbé de Pontigni l'apporta, & Geoffroi de Vendôme en fit la lecture en plein Concile.

Ces SS. Religieux ne prennent d'autre qualité que celle des pauvres de la Chartreuſe. Ils marquent au Pape qu'ils ſe diſpoſoient à lui écrire en faveur de l'Egliſe de Grenoble, contraints par les inſtances du Clergé & ſur-tout par celles de l'Evêque même leur très digne Pere, lequel étant accablé de vieilleſſe & d'infirmités ne pouvoir plus par rapport aux fonctions E- Lettre des Chartreux au Pape.

prit la réſolution de faire ſacrer ſon ſecond fils, il auroit été impoſſible qu'en moins de huit jours, les Evêques d'Allemagne & ceux d'Eſpagne euſſent pû être avertis & ſe rendre à Rheims. 2°. Le P Daniel dit que le Concile ſe tint le 25 d'Octobre, c'eſt une nouvelle faute; puiſqu'il eſt certain que ce Concile étoit indiqué pour la S. Luc, & qu'il s'aſſembla le Lundi 19 d'Octobre. Le Sacre du Prince Loüis ſe fit le 25 d'Octobre, huit jours après le commencement du Concile.

L'An 1111. Concile de Rheims.

piſcopales être mis au nombre des vivans, lorſque l'Abbé de Pontigni les étant venu viſiter, s'etoit chargé d'expoſer de vive voix à ſa Sainteté ce qu'ils avoient à lui demander. Ils ajoutent: » Puis que » nous avons eu la préſomption de vous parler, nous » qui ne ſommes rien, nous vous prions humblement, » & nous vous conjurons de ne pas vous laiſſer ef- » frayer par tout ce que l'Egliſe Romaine fait ou ſouf- » fre de vôtre temps. Raſſurez-vous plûtôt ſur la toute- » puiſſance de Dieu, & revêtez-vous des armes invin- » cibles que l'Apôtre offre aux ſoldats du Roi du Ciel, » ſçavoir du bouclier de la foi, du caſque du ſalut & » du glaive de l'eſprit, qui ne bleſſe point les corps, » mais qui coupe les racines des vices & des erreurs. » Enſuite après avoir parlé avec force contre Pierre de Leon & contre Gerard d'Engoulême, ils ajoutent. » Proſternés humblement aux pieds de vôtre Majeſté, » nous prions pour tous les Chrétiens, pour les nou- » veaux Ordres Religieux, pour celui de Cîteaux, pour » celui de Fontevraud, & pour le monde entier. Car » vôtre Dioceſe n'eſt pas une partie de la terre, c'eſt » tout l'univers. Comme il n'y a qu'un Dieu, qu'un » Médiateur, qu'un monde, & qu'un ſoleil, il n'y a qu'- » un Vicaire de S. Pierre, c'eſt-à-dire, qu'un Pape, & » il ne peut y en avoir qu'un. C'eſt pourquoi vous de- » vez à tout l'univers la vigueur de la diſcipline, la » rectitude de la juſtice, & le modele de l'innocence » que vous exprimez juſque par vôtre nom. »

In Chron. Mauriniacenſi.

Append. de Miraculis Sti Godehardi ad diem 4. Maii apud Bell.

Bernard Evêque d'Hildesheim s'étoit rendu au Concile de Liege tenu avant celui de Rheims, & il avoit lû dans le Concile la Vie de S. Godehard un de

ſes Prédeceſſeurs, pour obtenir du Pape ſa Canoniſation. Le Pape lui avoit répondu que la coûtume de l'Egliſe Romaine étant de canoniſer les SS. dans un Concile général, il attendroit celui qui étoit indiqué à Rheims pour faire la cérémonie avec plus d'éclat. Bernard arriva à Rheims avec S. Norbert quelques jours après le commencement du Concile; & quand on eut terminé les affaires les plus preſſées, il produiſit des preuves de la ſainteté & des miracles de celui donr il pourſuivoit la Canoniſation. Le B. Oldegaire qu'on avoit obligé de prendre l'adminiſtration de l'Archevêché de Terragonne avec l'Evêché de Barcelonne dont il étoit en poſſeſſion, fit un diſcours ſur l'ordre qu'il falloit obſerver pour la tranſlation, ou l'élevation des Reliques de S. Godehard, & le Pape donna pour la Canoniſation de ce S. Evêque une Bulle datée de Rheims le 29 d'Octobre. C'eſt par ou finit le Concile. On y dreſſa dix-ſept Canons donr voici le précis.

L'An 1131. Concile de Rheims.

Canoniſation de S. Godehard.

Ibid.

I. Quiconque aura acquis un Bénéfice par ſimonie en ſera privé: l'acheteur & le vendeur ſeront déclarés infames.

Canons du Concile de Rheims.

II. Les Evêques & les Clercs ne porteront que des habits conformes à la Sainteté de leur état, & ils n'en auront pas de couleur qui puiſſe ſcandaliſer ceux qu'ils doivent édifier.

III. Défenſes ſous peine d'excommunication de piller les biens des Evêques à leur morr. Ces biens doivent être réſervés pour l'Egliſe ou pour les ſucceſſeurs des Prelats. On decerne la même peine contre ceux qui pillent les biens des Prêtres ou des

L'An 1131. autres Clercs auſſi-tôt qu'ils ſont morts.

IV. Le Soûdiacre qui eſt marié ou qui a une concubine, ſera privé de tout Office ou Bénéfice Eccléſiaſtique.

V. Pour ſe conformer aux Decrets des Papes Gregoire VII Urbain II & Paſcal II, défenſes à quiconque d'entendre la Meſſe d'un Prêtre, qu'on ſçaura certainement être marié ou concubinaire.

VI. Defenſes aux Moines ou aux Chanoines Reguliers d'apprendre après leur profeſſion les loix Civiles & la Médécine pour gagner de l'argent; parce qu'il eſt honteux que des Religieux veüillent ſe rendre habiles dans les chicanes du Barreau, & qu'il eſt dangereux qu'en voulant ſe mêler de guerir les corps, ils ne voyent des objets qui font rougir la pudeur. Les Evêques ou les Abbés qui ſouffriront que leurs Chanoines ou leurs Religieux s'appliquent déſormais à ces études, ſeront dépoſés.

X. On renouvelle les ordonnances portées pour l'obſervation de ce qu'on nommoit *la Treve de Dieu*. Les Prêtres, les Clercs, les Moines, les payſans qui vont & viennent, doivent toûjours être en ſûreté, auſſi bien que les laboureurs & les animaux avec leſquels ils labourent la terre. On ne doit jamais faire aucune violence à ces ſortes de perſonnes.

XI. La Tréve doit durer depuis le Mercredi au Soleil couché juſqu'au Lundi au Soleil levé, depuis l'Avent juſqu'à l'Octave de l'Epiphanie, depuis la Quinquageſime juſqu'à l'Octave de la Pentecôte, ſous peine d'excommunication, qui doit être confirmée par tous les Evêques.

XII. On défend les Aſſemblées & les Foires, où les gens de guerre ſe donnent des rendez-vous, & ſe battent pour montrer leur adreſſe, & leurs forces. (C'étoient des eſpeces de tournois.) Si quelqu'un eſt tué dans ces combats, il eſt défendu de lui donner la ſépulture Eccleſiaſtique, quoiqu'on doive lui accorder la pénitence & le Viatique, s'il les demande. L'An 1131.

XIII. Si quelqu'un à l'inſtigation du Diable porte la main ſur un Clerc ou ſur un Moine, qu'il ſoit excommunié, qu'aucun Evêque n'ait la préſomption de l'abſoudre juſqu'à ce qu'il ſe ſoit preſenté devant le Pape pour faire ce qu'il lui ordonnera. (C'eſt ici un des premiers exemples bien marqués d'un cas réſervé au Pape par un Concile.)

XVII. Le dernier Canon regarde les Incendiaires. On tâche d'inſpirer l'horreur qu'un Chrétien doit avoir de ce crime. Celui qui aura mis le feu à quelque maiſon eſt excommunié. S'il meurt, on défend de lui donner la ſépulture; & s'il demande l'abſolution, on défend de la lui donner, à moins qu'il n'ait reparé le dommage; & on lui impoſera pour pénitence de ſervir un an contre les Turcs en Paleſtine ou contre les Maures en Eſpagne. On ajoûte que ſi un Archevêque ou un Evêque ſe relâche ſur quelqu'un de ces articles, il payera le dommage fait par l'Incendiaire, & que de plus il demeurera un an interdit de ſes fonctions.

Ces précautions pour réprimer les Incendiaires font juger que cette maniere baſſe & cruelle de ſe vanger étoit alors aſſez commune, comme elle l'eſt encore en quelques-unes de nos Provinces, malgré

L'An 1131. la ſeverité & l'équité des Loix contre ces crimes.

Le Pape Innocent II étant à Rheims, confirma la permiſſion que les Papes Paſcal II & Honorius II ſes prédéceſſeurs avoient donnée à un Reclus du Dioceſe de Cambrai, nommé Aibert, d'entendre les Confeſſions de ceux qui venoient le viſiter. C'étoit un S. homme qui édifioit toute la Province par l'auſterité de ſa pénitence. Il étoit natif d'Eſpeen au territoire de Tournai, & dès ſa plus tendre jeuneſſe, il montra un grand attrait pour la pieté. Ayant un jour entendu un Jongleur qui chantoit les actions de S. Thibauld de Provins, il en fut ſi touché qu'il réſolut de l'imiter en menant comme lui la vie Eremitique. Il ſe joignit à un S. Religieux de Crêpin, qui avec la permiſſion de Rainier ſon Abbé s'étoit retiré dans un petit Hermitage en une ſolitude ſanctifiée autrefois par S. Domitien compagnon de S. Landelin. Aibert y ſouffrit beaucoup de la faim & de la rigueur de l'hyver. Il racontoit lui-même qu'il étoit quelquefois ſi tranſi de froid, qu'il étoit obligé de ſe couvrir en ſervant la Meſſe de la robbe que le Prêtre avoit quittée pour ſe revêtir des habits Sacerdotaux.

S. Aibert Hermite dans le Dioceſe de Cambrai.

Précis de ſa vie.

Vita Aiberti à Roberto Archidiacono apud Boll. 7. April.

Ce S. homme ayant paſſé quelque temps dans cette ſolitude, fit un voyage à Rome avec l'Abbé de Crêpin, & au retour, il embraſſa la vie Religieuſe dans ce Monaſtere, où il vêcut vingt-cinq ans : après leſquels il retourna dans ſon premier Hermitage. Il s'y livra à toutes les rigueurs de la pénitence. Son lit étoit une planche, ſon habit un cilice, & ſa nourriture des herbes. Il paſſa vingt-deux ans ſans manger de pain, & vingt ans ſans boire. Il ne mangea pendant tout

Auſterités de S. Aibert.

ce temps-là que des herbes cuites à l'eau qui lui ſervoient de boiſſon & de nourriture. Burcard Evêque de Cambrai lui conféra l'Ordre de Prêtriſe, afin qu'il pût être plus utile à ceux qui venoient le viſiter. Le S. Hermite diſoit tous les jours deux Meſſes, l'une pour les vivans, & l'autre pour les morts. Il récitoit tous les jours cent cinquante *Ave Maria*, partie à genoux, partie proſterné en terre. C'eſt un des premiers exemples que je trouve de l'uſage de multiplier cette priere pour honorer la Sainte Vierge. Outre cela S. Aibert avoit coûtume de chanter les Vigiles des morts à neuf Leçons, & de dire à chaque Nocturne cinquante Pſeaumes, en ſorte qu'il récitoit tout le Pſeautier dans les trois Nocturnes. L'An. 1131.

On venoit de toutes les Provinces pour voir un homme qui n'avoit pas bû depuis un grand nombre d'années, & on le regardoit comme le prodige de ſon ſiecle. Les plus grands pécheurs avoient la dévotion de ſe confeſſer à lui. Il les renvoyoit communément à leurs Evêques, & leur faiſoit promettre qu'ils iroient humblement leur découvrir les playes de leurs ames. Cependant quand il en trouvoit qui montroient de la répugnance à ſe confeſſer à leur Evêque, il entendoit leurs confeſſions & leur donnoit l'abſolution: mais il avoit coûtume alors de leur impoſer une pénitence beaucoup plus rude. Il y avoit quelquefois une ſi grande foule de pénitens autour de ſa Cellule, que pluſieurs deſeſperant de pouvoir ſe confeſſer en particulier, lui declaroient tout haut leurs pechés.

Malgré le bien que faiſoit Aibert, quelques per-

L'An 1131. sonnes trouvoient mauvais qu'il s'ingerât ainſi d'adminiſtrer la Penitence. Mais le S. homme en avoit eu une permiſſion expreſſe de trois Papes. Celle d'Innocent II eſt datée de Rheims du 21 d'Octobre, c'eſt-à-dire, du troiſiéme jour du Concile que ce Pape tint en cette Ville l'an 1131. S. Aibert vêcut encore neuf ans, & il mourut ſaintement le jour de Pâque de l'an 1140, qui étoit le ſeptiéme d'Avril. Sa vie a été écrite auſſi-tôt après ſa mort, & dédiée à Alviſe Evêque d'Arras.

Après le Concile de Rheims, le Pape demanda au Roi ſon agrément pour fixer ſon ſéjour à Auxerre, en attendant que l'Empereur fût en état de le rétablir ſur ſon Siege. Le Roi y conſentit avec plaiſir; & les Evêques & les Abbés de France ſe firent un devoir de fournir libéralement à l'entretien du Pape & de la Cour Romaine pendant cette eſpece d'exil. Le Pape fut reçu dans toutes les Villes où il paſſa avec de grandes démonſtrations de joye & de reſpect. Il n'y eut qu'à Noyon, où il eſſuya quelques inſultes. Mais un grand incendie qui conſuma peu de temps après preſque toute cette Ville avec l'Egliſe Cathédrale, fut regardé comme une vengeance que Dieu tiroit de ces outrages.

Contin. Sigeberti ſub nomine Roberti à Monte.

Dodechinus T. X. Conc. p. 988.

Concile de Mayence.

Innocent II donna la Légation d'Allemagne à Matthieu Evêque d'Albane, qui tint cette même année 1131 un Concile à Mayence, où Brunon Evêque de Strasbourg fut contraint de renoncer à ſon Evêché. Ce Prelat en avoit déja été chaſſé par l'Empereur Lothaire, qui le ſoupçonna d'être attaché au parti de Conrade ſon competiteur pour l'Empire; mais après

après la mort d'Ebrard qui avoit été mis en ſa place, L'An 1131.
il étoit rentré dans ſon Siege ſans les formalités requiſes. C'eſt la raiſon pour laquelle il fut dépoſé. Gebrard qui fut élu Evêque de Strasbourg, étoit plus propre à manier l'épée que la Croſſe.

L'Aquitaine où le Schiſme ſe formoit par les intrigues de Gerard d'Engoulême, attira particuliérement l'attention du Pape. Il députa Joſcelin ou Goſcelin Evêque de Soiſſons & S. Bernard de Clairvaux vers Guillaume IX Duc d'Aquitaine & Comte de Poitiers, pour détacher ce Prince du parti de l'Antipape. Guillaume parut reſpecter la ſainteté de S. Bernard & ſe rendre à ſon autorité. Mais Gerard d'Engoulême lui ayant parlé après le départ des députés du Pape, ce Prince ſe rengagea de nouveau dans le Schiſme. S. Bernard lui écrivit auſſi-tôt pour lui faire des reproches de ſon inconſtance, & des violences qu'il avoit exercées envers les Chanoines de S. Hilaire. Mais le zele du S. Abbé ne put alors triompher de l'entêtement du Duc. Il fut plus heureux à l'égard d'un grand Archevêque qui différoit à ſe déclarer contre les Schiſmatiques.

Hildebert qui de l'Evêché du Mans avoit été transféré à l'Archevêché de Tours, paroiſſoit ſuſpendre ſon jugement & deliberer encore auquel des deux partis il ſe rangeroit. Cette eſpece de neutralité qu'il gardoit, devenoit un ſcandale pour les Catholiques, & un ſujet de triomphe pour les Schiſmatiques. Car l'erreur ne manque gueres de compter au nombre de ſes partiſans les Prelats qui craignent de ſe déclarer contre elle ; & ſouvent elle ne ſe trompe point. S. Ber-

L'An 1131. nard crut devoir écrire à Hildebert pour l'engager à ſe déclarer au plûtôt en faveur du Pape Innocent.

Ep. 124. Lettre de S. Bernard à Hildebert. » Tous ceux qui ſont à Dieu, lui dit-il, ſe joignent » volontiers à Innocent. L'abomination eſt dans le » lieu Saint: l'Antechriſt en perſécutant Innocent, » perſecute l'innocence même. Ce Pape fuit à la vérité » devant la face du lion; mais c'eſt en cela même qu'il » ſe montre un homme vraiment Apoſtolique. Il fuit; » mais il n'eſt point oiſif dans ſa fuite. Il travaille » pour l'Egliſe, & il eſt honoré dans ſes travaux. Chaſ- » ſé de Rome, il eſt reçu par le monde entier: on » vient à ſa rencontre des extrêmités de la terre. Quoi- » que la fureur de Semëi, (de Gerard d'Engouleme,) » ne ceſſe pas de maudire David, tous les Princes de » la terre, les Rois, de France, d'Angleterre, d'Eſ- » pagne, & le Roi des Romains, ne reconnoiſſent-ils » point Innocent pour le Pape légitime?.... Trois » choſes confirment ſa Papauté, l'élection par la meil- » leure partie, l'approbation du plus grand nombre, » & le témoignage de ſes mœurs irreprochables.

» Nous attendons encore vôtre ſuffrage, ſans néan- » moins blâmer vôtre lenteur qui eſt une marque » de vôtre maturité; cependant il eſt à craindre que » vous ne la portiez trop loin. Pour moi, je vous l'a- » vouë, j'ai honte de ce que le vieux ſerpent las de » tenter des femmes inſenſées, a paru porter l'audace » juſqu'à oſer vous attaquer vous-même, & ébranler » cette grande colomne de l'Egliſe. Mais nous avons » une vive confiance que s'il l'ebranle, il ne la renver- » ſera pas; parce que l'ami de l'epoux entend volon- » tiers la voix de l'époux, qui eſt une voix de joye & » de ſalut, d'unité & de paix. »

Hildebert qui avoit montré d'abord du penchant pour le parti de l'Antipape, ne réſiſta pas à cette Lettre ; & il ſe rendit au ſentiment preſque unanime de toute la Chrétienté. Pendant qu'il délibéroit encore, il dépoſa & excommunia quelques-uns de ſes Clercs, qui s'addreſſerent au Pape Innocent. Ce Pape qui n'avoit pas lieu d'être ſatisfait d'Hildebert, les rétablit. L. 2. Ep. 47. Hildebert en fut mortifié, & il écrivit une Lettre au Pape, où il ſe plaint avec reſpect de ce qu'il lui ôte le pouvoir de diſpoſer d'une Egliſe qui lui a été confiée, & de corriger, ſelon les Canons, les Clercs de ſon Dioceſe. Il l'aſſure cependant qu'il a obéi à ſes ordres, & il le conjure de nē point ajoûter de nouveaux chagrins aux infirmités dont il eſt accablé. L'An 1131.

Hildebert étoit en effet alors fort infirme & fort caſſé de vieilleſſe. Il mourut peu de temps après le 18 de Décembre l'an 1131, âgé d'environ quarre-vingts ans ; & il fut enterré dans ſa Cathédrale, où l'on aſſure qu'il ſe fit des miracles à ſon tombeau. Auſſi pluſieurs Auteurs n'ont pas fait difficulté de lui donner le titre de Saint. Mais ni l'Egliſe du Mans dont il tint le Siege vingt-neuf ans & ſix mois (*a*), ni celle de Tours qu'il gouverna près de ſept ans, ne lui rendent aucun culte.

Il nous reſte un grand nombre d'Ouvrages d'Hildebert en tout genre ; ſçavoir, trois livres de ſes Lettres, des Sermons pour tous les Dimanches & toutes les Fêtes de l'année, les Vies de Sainte Radegonde (*b*) Ouvrages d'Hildebert.

(*a*) Les Actes des Evêques du Mans nous apprennent que ce fut ſous l'Epiſcopat d'Hildebert, que fut bâtie dans le Maine ſur les confins de l'Anjou vers la Touraine l'Egliſe de S. Martin de Luché, qui eſt aujourd'hui un Prieuré uni au College Royal de la Fléche.

(*b*) Dans le Manuſcrit de la Vie de Sainte Radegonde de l'Egliſe Collegiale de Sainte Radegonde de Poitiers, on voit au commencement une miniature, où Hildebert eſt

L'An 1131. & de S. Hugues Abbé de Clugni ; divers Traités ſur des matieres morales & Theologiques, ſçavoir, un Traité ſur les combats de la chair & de l'eſprit, un autre ſur l'utile & l'honnête, un troiſiéme ſur la foi, lequel eſt un précis de toute la Theologie, un quatriéme ſur le Sacrement de nos Autels avec une expoſition des prieres & des cérémonies de la Meſſe en Proſe & en Vers. Car Hildebert étoit aſſez bon Poëte, & nous avons un grand nombre de Poëſies de ſa façon, la plûpart ſur des ſujets de pieté.

Petrus Bleſ. Ep. 101. Le ſtyle d'Hildebert eſt poli, & élégant, ſur-tout dans ſes Lettres, où l'on trouve de l'érudition, de l'eſprit, du ſentiment, & du goût. Pierre de Blois dit qu'on les lui avoit fait apprendre par cœur dans ſon enfance pour lui former le ſtyle. (*a*) On peut remarquer dans les divers Ecrits d'Hildebert pluſieurs traits qui font connoître qu'elle étoit la diſcipline de ſon temps, ou qui nous fourniſſent des preuves de la perpétuité de la tradition ſur les principaux myſteres de nôtre foi.

Sentiment d'Hildebert ſur la préſence réelle. *Sermone 38. in Can. Domin. 5. p. 422.* On ne peut s'expliquer avec plus de préciſion que le fait Hildebert ſur la préſence réelle de Jeſus Chriſt dans l'Euchariſtie. » Nous ne devons nullement dou-» ter, dit-il, que le pain par les ſacrées paroles de la bé-» nédiction du Prêtre ne ſoit changé au vrai Corps du

repreſenté offrant ſon Livre a Sainte Radegunde qui lui met une couronne ſur la tête, avec ces deux vers au bas pour inſcription.

Crimina Paſtoris tanti mercede laboris
Chriſtus condonat & eum Regina coronat.

Sainte Radegonde eſt repreſentée en habit de Religieuſe avec une couronne Royale pardeſſus ſon voile. On voit auprès d'elle Sainte Agnès premiere Abbeſſe de Poitiers, & Sainte Diſciole Religieuſe du même Monaſtere.

(*a*) *Profuit mihi*, dit Pierre de Blois, *quod Epiſtolas Hildeberti Cenomanenſis Epiſcopi ſtyli elegantiâ & ſuavi urbanitate ſæpiùs firmare, & corde tenus reddere adoleſcentulus compellebar.*

» Seigneur, en ſorte que la ſubſtance du pain ne de- L'An 1131.
» meure point. Cependant le Seigneur a voulu que la
» couleur & la ſaveur du pain demeuraſſent, & que
» la vraye ſubſtance de ſon Corps fût cachée ſous cet-
» te eſpece. » Dans un autre Sermon, pour mieux marquer le changement ineffable qui s'opere ſur nos Autels, il ſe ſert du mot de *tranſubſtantiation*; & c'eſt le premier des Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui ait employé ce terme ſi propre à exprimer ce que l'Egliſe a toûjours cru de ce Myſtere. Voici ce qu'il en dit en parlant des Communions ſacrileges des Prêtres impudiques. » Si je ſuis un vaſe d'incontinence & un Prêtre
» impudique, je place ſur l'Autel le fils de Venus au-
» près du fils de la Vierge, & lorſque je prononce le *Sermone* 93.
» Canon & les paroles de la *tranſubſtantiation*, (a) ma bou- *p.* 689.
» che eſt pleine d'amertume, de contradiction & de
» fraude. Car quoique j'honore alors le Sauveur des
» lévres, je lui crache en même temps au viſage. »

Hildebert témoigne une tendre dévotion envers la Mere de Dieu. Il établit ou inſinuë en pluſieurs de ſes Ecrits ſon Immaculée Conception; & il reconnoît en termes exprès qu'elle à été enlevée en corps & en ame au jour de ſon Aſſomption. » C'eſt, ajoûte-t-il, » pour le marquer que dans l'Oraiſon qu'on chante » en ce jour, il eſt dit *qu'elle n'a pû être retenuë par les liens* » *de la mort.* » Ainſi l'Oraiſon qu'on diſoit alors le jour de l'Aſſomption, étoit différente de celle qu'on dit aujourd'hui. Hildebert dit dans un autre Sermon que quand on prononçoit le nom de Marie dans les prieres

Zele d'Hildebert pour la gloire de la Mere de Dieu. *P.* 527.

Serm. 59.

(a) M. Cave ſe trompe, lorſqu'il dit dans ſa Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques que Pierre de Blois eſt le premier qui ſe ſoit ſervi du terme de *tranſubſtantiation*, pour expliquer le Sacrement de l'Euchariſtie.

L'An 1131. de l'Egliſe, on fléchiſſoit le genou par reſpect. Il nous
p. 528. apprend qu'on portoit des fleurs avec des Rameaux
p. 386. à la Proceſſion le Dimanche des Rameaux. Il recom-
p. 215. mande l'abſtinence de chair dans l'Avent, & il veut qu'on commence le jeûne du Carême par ſe confeſſer. » Il faut d'abord, dit-il, confeſſer ſes pechés & » enſuite les expier par la pénitence; car celui qui at- » tend à ſe confeſſer juſqu'au dernier jour du Ca- » rême, fait aſſez connoître qu'il le fait malgré lui, & » qu'il ſe plaît dans le peché. » Il a un Sermon en l'honneur de Sainte Génévieve (a).

Expoſition de la Meſſe par Hildebert.

Hildebert dans l'expoſition qu'il a faite des cérémonies & des prieres de la Meſſe, dit que quelques perſonnes ſimples demandent ſouvent à quel endroit commence proprement la Meſſe; & il répond que la Meſſe ne commence qu'à l'Offertoire, & qu'elle finit à *l'Ite Miſſa eſt*. Il dit que les *Secretes* ſont ainſi nommées, parce qu'on doit les dire ſecrétement, & qu'il n'appartient qu'au ſeul Prêtre d'offrir à Dieu le Sacrifice. Il dit auſſi qu'on doit réciter à voix baſſe le Canon, qu'il rapporte tel que nous le diſons, ſi ce n'eſt qu'après les noms des SS. dont on fait mémoire dans le *Communicantes*, il ajoûte ces mots qu'on trouve en effet dans d'anciens Sacramentaires, *Nec non illorum quorum ſolemnitas in conſpectu tuæ majeſtatis celebratur.* En finiſſant ce Traité, il demande s'il faut communier tous les jours; & il répond que le mieux eſt que chacun faſſe là-deſſus ſelon ſa foi & ſa conſcience. » Car les uns, » ajoute-t-il, honorent le Sacrement en n'oſant par

(a) Le P. Beaugendre Bénédictin dit que ce *Sermon a été prononcé devant les Chanoines Reguliers de Sainte Génevieve.* Mais les Chanoines Réguliers n'ont été mis en poſſeſſion de l'Egliſe de Sainte Géneviéve, que près de vingt ans après la mort d'Hildebert.

» reſpect en approcher ſouvent, & les autres l'hono- L'an 1134.
» rent auſſi en n'oſant s'en priver un ſeul jour. »

Hildebert a fait auſſi une expoſition de la Meſſe en Vers. Il marque dans ce dernier Ouvrage qu'à l'Evangile les Laïques quittoient par reſpect le bâton p. 1137.
ſur lequel ils s'appuyoient, & qu'ils ſe découvroient la tête. C'eſt qu'autrefois tout le peuple aſſiſtoit debout à l'Office; mais la plûpart avoient des bâtons pour s'appuyer, & ſe ſoulager par-là.

Parmi les Ouvrages de Poëſie d'Hildebert, les principaux ſont, les Livres des Rois mis en Vers, la Vie de Sainte Marie Egyptienne, le martyre de Sainte Agnès, celui des Machabées, & un Recuëil d'Epitaphes des perſonnages les plus célébres de ſon temps (a).

Hildebert ne comptoit encore que trente-ſix jours Serm. 136.
de jeûne en Carême: ce qui montre que le Carême p. 867.
ne commençoit encore dans l'Egliſe de Tours ou dans celle du Mans que le Dimanche de la Quadrageſime. Il recommande pendant ce S. temps la continence aux perſonnes mariées. On ſe ſervoit alors dans les Meſſes ſolemnelles d'un éventail pour eloigner les mouches du Sacrifice. Hildebert en envoya Ep. 2. p. 4.
un pour cet uſage à S. Anſelme, & il lui marqua qu'il falloit chaſſer avec bien plus de ſoin encore les diſtractions & les penſées vaines qui ſont comme des mouches importunes; & que le ſoin qu'eut Abraham

(a) Je ne ſçais pourquoi le P. Beaugendre dans ſon édition d'Hildebert a imprimé parmi les Ouvrages de ce Prelat une Epitaphe de Suger, où l'on marque le jour que cet Abbé mourut. Car il eſt certain que Suger ne mourut que vingt ans après Hildebert. Ainſi nous croyons avec le P. Chifflet, qui le premier a donné cette Epitaphe, qu'elle eſt de Simon ſurnommé *Chevre d'or* Chanoine Régulier de S. Victor.

L'An 1131. d'écarter les oiſeaux des victimes offertes en ſacrifice, étoit pour nous une leçon de l'attention avec laquelle nous devons écarter les diſtractions pendant que nous offrons le ſacrifice. On voit par une Lettre d'Hildebert que les ſandales dont ſe ſervoient les Evêques de France à l'Autel, devoient être ouvertes par le haut; enſorte qu'on vît le pied.

Après la mort d'Hildebert le Chapitre de l'Egliſe de Tours ſe diviſa pour le choix d'un ſucceſſeur. Le plus grand nombre des Chanoines élurent Hugues, & les autres Philippe, lequel voyant ſon élection défectueuſe, la fit autoriſer par l'Antipape Anaclet. *Geſta Epiſc. Cenom. Chron. Guid.* Hugues cependant ſe fit ordonner par Gui Evêque du Mans; & malgré la populace que ſon Competiteur avoit gagnée, il prit poſſeſſion de ſon Siege en ſe faiſant porter depuis l'Egliſe de S. Martin juſqu'à ſa Cathédrale. Ces troubles & ces diviſions étoient les fruits du Schiſme.

La confuſion étoit ſur-tout étrange dans l'Aquitaine. La plûpart des Monaſteres & des Egliſes y avoient deux Abbés & deux Evêques, l'un du parti d'Innocent, & l'autre du parti d'Anaclet. Gerard d'Engoulême étoit l'auteur de ces maux. Soûtenu par le Duc d'Aquitaine qu'il avoit ſéduit, il oſoit tout, & allumoit par tout le flambeau du Schiſme. Mais Dieu avoit ſuſcité S. Bernard pour lui réſiſter & s'oppoſer comme un mur d'airain à toutes ſes violences. Ce S. Abbé écrivit de toutes parts pour exciter le zele de ceux qui par leur rang ou leur érudition pouvoient contribuer à la paix de l'Egliſe.

Geofroi

Geofroi de Lorroux (a) qui fut depuis Archevêque de Bourdeaux, étoit alors un Professeur fort célebre, à qui son érudition donnoit un grand crédit. Le S. Abbé de Clairvaux lui écrivit une Lettre, pour l'engager à employer ses talens à la défense de l'Eglise. L'An 1131.

» Il vous est glorieux, lui dit il, de pouvoir tra- Ep. 125.
» vailler pour Dieu. Mais ne vous sera-t-il pas perni- Lettre de S. Bernard à Geofroi de Lorroux.
» cieux de le pouvoir & de ne le pas faire ? Vous avez
» le credit, la science, l'esprit de liberté, le don de
» la parole ; & avec ces talens vous abandonnez
» l'Eglise dans le danger où elle est. Quoi donc ? vous
» demeurez dans l'inaction, & l'Eglise vôtre mere est
» persecutée... La bête de l'Apocalypse à qui il a été
» donné de blasphemer contre les Saints & de leur faire
» la guerre, a envahi la Chaire de S. Pierre, comme un
» lion furieux prêt à dévorer sa proye : vous avez près
» de vous une autre bête qui siffle dans le secret : celle-
» là est plus féroce, & celle-ci plus artificieuse. Mais el-
» les ont conspiré ensemble contre le Seigneur & con-
» tre son Christ. Efforçons-nous de rompre les chaî-
» nes qu'elles nous préparent. » (Il parle de Pierre de Leon & de Gerard d'Engoulême.)

Bernard ajoûte que pour lui il a travaillé avec succès à réünir les peuples sous l'obéissance d'Innocent, & que les Rois, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Espagne, & de Jerusalem l'ont déja reconnu pour Pape. Il exhorte Geofroi à travailler de son côté. » » Nous sçavons, lui dit-il, que vous êtes un enfant

(a) Le Lorroux *Oratorium*, est un lieu du Dioceſe de Tours sur les confins du Poitou. Il y a dans l'Anjou une Abbaye de l'Ordre de Citeaux appellée aussi *Oratorium*, le Lorroux.

L'an 1131. » de paix, & que rien ne pourra vous détacher de l'u-
» nité. Cela ne ſuffit pas, il faut auſſi la défendre, &
» deſarmer ceux qui la combattent. Ne regrettez
» pas la perte de vôtre repos: vous en ſeriez bien dé-
» dommagé par la gloire que vous auriez de faire
» taire, ou d'adoucir la Bête cruelle qui eſt dans vôtre
» voiſinage, & par-là de tirer de la gueule du lion une
» proye auſſi importante à l'Egliſe que le Comte de
» Poitiers. »

C'étoit ce Comte qui autoriſoit le Schiſme en Aquitaine, & qui ſe prêtoit à toutes les violences de Gerard d'Engoulême. S. Bernard n'omit rien pour gagner ce Prince, qui pouvoit faire autant de bien à l'Egliſe, qu'il lui faiſoit de mal. Il engagea Hugues Duc de Bourgogne parent du Comte, de lui écrire la Lettre ſuivante que le S. Abbé compoſa.

Lettre du Duc de Bourgogne à Guillaume Comte de Poitiers. *Bern. Ep.* 127.

» La parenté & l'amitié qui nous uniſſent, ne me
» permettent pas de garder le ſilence plus long-temps
» ſur vôtre égarement. Un particulier qui s'égare, pe-
» rit ſeul; mais l'erreur d'un Prince entraîne tous ſes
» ſujets. Cependant Dieu qui fait regner les Rois, ne
» nous a mis à la tête des peuples, que pour les pro-
» teger, & non pour cauſer leur perte. Il nous a éta-
» blis les Miniſtres, & non les Seigneurs de l'Egliſe.
» Je ſuis ſurpris qu'après avoir bien commencé, vous
» vous ſoyez laiſſé ſéduire juſqu'au point d'abandon-
Ep. 127. » ner l'Egliſe vôtre mere; à moins que vos Conſeillers
» ne vous ayent perſuadé que l'Egliſe univerſelle
» étoit réduite à la ſeule maiſon de Pierre de Leon. Ce
» ſont des hommes trompeurs que la Verité confond
» aſſez, en nous apprenant que cette Egliſe doit s'éten-
» dre à toutes les nations de la terre.

» Les Schiſmatiques ont cependant pour eux le L'An 1131.
» Duc de la Poüille : mais il eſt le ſeul des Princes
» Chrétiens ; encore l'ont-ils ridiculement gagné, en
» lui cedant la Couronne & la qualité de Roi qu'il
» avoit uſurpées. Leur Pape eſt indigne de ce nom, ſi
» ce qu'on dit de lui eſt véritable. Si ce dont on l'ac-
» cuſe, eſt faux, il eſt encore indigne de la Papauté ;
» parce qu'il faut que le chef de l'Egliſe ſoit non ſeu-
» lement ſain, mais encore qu'il ait la beauté d'une
» réputation ſaine. Il eſt plus ſûr pour vous, mon Cou-
» ſin, de ne pas vous écarter de l'univerſalité dans la
» réception d'un Pape. Il vous ſera ſalutaire & hono-
» rable de recevoir celui que toute la Religion, & que
» tous les Rois reçoivent. Les adverſaires même d'In-
» nocent conviennent de la pureté de ſa vie & de ſa
» réputation ſans tache. On a voulu calomnier la ca-
» nonicité de ſon élection : mais le très Chrétien Em-
» pereur Lothaire a convaincu depuis peu les calom-
» niateurs de menſonge. »

S. Bernard écrivit en même temps en ſon nom une Lettre pathétique aux Evêques d'Aquitaine, & nommément à ceux, de Limoges, de Poitiers, de Perigueux, & de Saintes, pour les fortifier contre les perſécutions de Gerard d'Engoulême, & fermer tous les faux fuyans des Schiſmatiques. C'eſt une piece où le S. Abbé étale toute la force de ſon éloquence & toute la vivacité de ſon zele. » Voici le temps, dit-il à ces
» Prelats, ou ſi vous avez du courage, il ne peut de-
» meurer ni caché ni oiſif. Le glaive ennemi qui ſem- Lettre de S. Bernard aux Evêques d'Aquitaine. Ep. 126.
» ble encore menacer tout le corps myſtique de Jeſus-
» Chriſt, eſt ſur-tout levé ſur vos têtes. Vous êtes

L'An 1131. » d'autant plus exposés aux coups & à la fureur du » persécuteur, que vous êtes plus proches de lui. Il » faut, ou que vous cediez lâchement, ce qu'à Dieu » ne plaise, ou que vous résistiez courageusement » tous les jous aux assauts qu'il vous livre. Car ce nou- » veau Diotrephes, qui aime à tenir le premier rang » parmi vous, ne vous reçoit pas ; & ne reçoit pas » celui que toute l'Eglise reçoit avec vous.... Il n'y a » pas lieu de s'en étonner : dans un âge si avancé, il » ne songe qu'à se faire un grand nom. Ce n'est point » un jugement téméraire : car avec quelle indignité & » quelle bassesse ne sollicita-t-il pas la dignité de Le- » gat, par les Lettres qu'il écrivit à ce sujet au Chan- » cellier ? Et plût à Dieu qu'il l'eût obtenuë ! son am- » bition satisfaite auroit causé moins de mal. Voyez » ce que fait l'amour de la gloire. Il écrit le premier, » ou un des premiers au Pape Innocent : il lui de- » mande la Legation, il ne l'obtient pas. Ce refus l'ir- » rite. Il se retire de lui, passe du côté de l'Antipape, » & fait gloire d'en être le Legat. »

S. Bernard après avoir parle contre l'ambition de Gerard, le principal auteur du Schisme, parle ainsi de ses violences. » Je ne puis le dire sans verser des lar- » mes, cet ennemi de la Croix a l'audace de chasser » de leurs Sieges les SS. Evêques qui refusent d'ado- » rer la Bête, qui a la gueule ouverte pour blasphêmer » le Nom du Seigneur & son saint Tabernacle. Il » s'efforce d'élever autel contre autel, d'établir de » nouveaux Abbés & de nouveaux Evêques après » avoir chassé les anciens, en un mot, d'écarter les » Catholiques, & de promouvoir les Schismatiques

» aux Dignités. Malheureux ceux qui consentent d'ê- L'An 1130.
» tre promus de la sorte !

» Au reste, continuë le S. Abbé, ces Schismati-
» ques demandent aujourd'hui un nouveau juge-
» ment ; afin que si on le refuse, ils puissent crier à
» l'injustice, & que si on l'accorde, ils puissent ga-
» gner du temps, & pendant ce delai avancer toû-
» jours leurs affaires. De quelque maniere, disent ils,
» que les choses se soient passées jusqu'à present, nous
» vous demandons aujourd'hui d'être entendus, &
» nous sommes prêts de nous soûmettre au jugement
» qui sera rendu. Pure tergiversation ! c'est le seul
» moyen qui vous reste pour séduire les simples, pour
» armer les mal intentionnés, & pour pallier vôtre
» malice. Que diriez vous, si vous ne disiez cela ?
» Au reste, Dieu a rendu le jugement que l'homme
» s'avise bien tard de demander. L'évidence a jugé
» plûtôt que le Decret d'une Sentence. La témérité
» humaine osera-t'elle toucher à ce qui a été jugé par
» Dieu même ?

» Les Rois & les peuples se sont accordés à recon-
» noître le Seigneur Innocent pour Pape légitime.
» Les Archevêques, Gautier de Ravenne, Hildegaire
» de Terragonne, Norbert de Magdebourg, Con-
» rade de Saltzbourg, ont reconnu que c'étoit le ju-
» gement de Dieu, & s'y sont soumis. Les Evêques
» Hildebran de Pistoye, Equipert de Munster, Ber-
» nard de Pavie, Landulfe d'Ast, Hugues de Gre-
» noble, Bernard de Parme ; tous ces Prelats ont re-
» connu dans cette affaire le jugement de Dieu, & y
» ont acquiescé.... Je passe sous silence la multitude

L'An 1131. » des autres Evêques de Toscane, de Campanie, de » Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gau- » les, d'Espagne, & toute l'Eglise d'Orient. Mais » je ne dois pas omettre tant de SS. Religieux, les Ca- » maldules, les Moines de Vallombreuse, les Char- » treux, les Moines de Clugni, ceux de Marmoû- » tier, mes freres de Cîteaux, les Moines de Caën, » de Tiron, de Sivigni, en un mot tous les Clercs » & Moines qui suivent tous leurs Evêques, comme » les troupeaux leurs pasteurs, adherent au Pape In- » nocent, & le reconnoissent comme le véritable » successeur des Apôtres.

» Que dirai-je des Rois & des Princes de la terre? » ne s'accordent-ils pas à révérer Innocent comme » l'Evêque de leurs ames? Tous les gens de bien font » la même chose; & cependant nos adversaires re- » clament contre cette unanimité. Ils font le procès à » tout l'Univers, & ils voudroient qu'on recommen- » çât le jugement. Mais qui pourra persuader à tant » de milliers de SS. de détruire l'édifice qu'ils ont éle- » vé? » On voit ici avec quelle force S. Bernard se sert du consentement de l'Eglise universelle, pour confondre quelques Prelats réfractaires, qui refusoient d'acquiescer à la presqu'unanimité, & qui demandoient un nouveau jugement. Ce raisonnement auroit encore plus de force dans une cause purement dogmatique.

Gerard d'Engoulême n'étoit pas oisif de son côté. Il avoit écrit des Lettres artificieuses au Roi d'Angleterre, aux Princes Bretons & aux Rois d'Espagne, pour les attacher au parti d'Anaclet. Il manda au Roi

Arnulfus sag. Archidiac. de Schism. c. 6.

d'Angleterre, que le droit des deux prétendans à la Papauté étant litigieux, il étoit de sa sagesse de demeurer neutre, que plusieurs qui s'étoient pressés de prendre leur parti, s'en étoient déja repentis; que Pierre de Leon étoit si puissant à Rome, qu'on ne pourroit jamais l'y forcer; qu'il avoit de bons Châteaux, de grands trésors, & une famille aussi nombreuse que puissante; que plusieurs assûroient qu'on ne l'avoit rejetté que par envie, & parce qu'on craignoit les lumieres de son esprit, sa grandeur d'ame, & son pouvoir, à qui rien n'étoit capable de résister; qu'il étoit impossible de le chasser de Rome où le chef de l'Eglise avoit toûjours résidé; que d'ailleurs Pierre de Leon & tous les Cardinaux étoient en possession de tous les biens du S. Siege, & qu'ils ne demanderoient rien à personne: qu'au contraire, si sa Majesté reconnoissoit un autre Pape, ce Pape ne pourroit manquer d'être à charge à tout son Royaume; qu'il n'y avoit rien de plus insupportable qu'un Romain qui étoit gueux, & qu'ainsi il le prioit de suspendre son sentiment. L'An 1131. Artifices de Gerard d'Engoulême.

On voit assez que Gerard en demandant la neutralité au Roi d'Angleterre, tâchoit de le faire pencher du côté de l'Antipape Pierre de Leon. Mais le Roi d'Angleterre & les autres Princes connurent le piege qu'on leur tendoit, & ils s'unirent plus étroitement au Pape. Ainsi Gerard renferma les effets de sa méchanceté dans l'Aquitaine, & par les maux qu'il y fit, il sembla vouloir se dédommager de ceux qu'il ne pouvoit faire au reste de la Chrétienté. Il chassa plusieurs Evêques de leurs Sieges. Il déposa Guillaume *Arnulfus de Schism. c. 7. T. 2. Spic.*

L'An 1132. Evêque de Poitiers & Euſtorge Evêque de Limoges, & mit dans leurs places d'indignes ſujets. La plûpart des Chanoines de Poitiers ſuivirent leur Evêque dans ſon éxil, & preſque tout le Dioceſe continua de reconnoître Guillaume pour ſon légitime Paſteur. Euſtorge de Limoges ſe retira dans le Château de S. Martial à la porte de la Ville, d'où l'uſurpateur de ſon Siege pouvoit tous les jours entendre les cloches qui ſonnoient, tandis qu'on fulminoit l'excommunication contre lui. Gerard retint pour lui l'Archevêché de Bourdeaux ſans quitter l'Evêché d'Engoulême; mais il ne put non plus rendre ſon peuple Schiſmatique; car dans les temps de troubles les Dioceſes qui ont des Evêques engagés dans le parti de l'erreur, ne ſont pas toûjours ceux où la ſéduction fait plus de progrès

In Patriarch. Bituric. c. 62. Guillaume Evêque de Saintes manda à Vulgrin Patriarche de Bourges d'écrire à l'Egliſe de Bourdeaux, aux Evêques d'Agen, de Perigueux, de Poitiers, & de Limoges, pour leur défendre de reconnoître Gerard, & leur ordonner de l'excommunier. Guillaume Evêque de Poitiers écrivit auſſi à ce Prelat contre les violences de Gerard. Vulgrin en qualité de Primat d'Aquitaine tâcha de ſecourir cette Egliſe; il écrivit des Lettres pour ſoûtenir les Evêques, & il caſſa la prétenduë élection que le Clergé de Bourdeaux avoit faite en faveur de Gerard.

Pendant ces troubles le Pape Innocent étoit toujours en France. Mais ſur la fin de l'an 1132, il reprit la route de l'Italie, où l'Empereur devoit ſe rendre avec une bonne armée pour chaſſer l'Antipape Anaclet.

clet. Innocent fut accompagné par S. Bernard & par un grand nombre d'Evêques & d'Abbés de France. Avant que de ſortir du Royaume, il donna la Legation de France, & particulierement de l'Aquitaine, à Geofroi Evêque de Chartres, Prelat d'une prudence conſommée & d'une grande autorité. L'An 1132.

S. Hugues Evêque de Grenoble & Geofroi Abbé de Vendôme, qui avoient l'un & l'autre beaucoup de zele pour l'extinction du Schiſme, n'eurent pas la conſolation d'en voir la fin; & ils moururent la même année 1132. S. Hugues fut un des plus SS. & des plus zelés Evêques de ſon ſiecle. Il eut l'avantage de recevoir S. Bruno & ſes compagnons dans les montagnes de la Chartreuſe, où il ſe retiroit ſouvent parmi eux, pour allier les exercices de la vie ſolitaire avec les travaux de la vie Apoſtolique. Nous avons dit que dès le commencement de ſon Epiſcopat, il avoit quitté ſon Evêché pour ſe faire Moine à la Chaize-Dieu, & qu'il fallut un ordre exprès du Pape pour l'obliger de reprendre la conduite de ſon troupeau. Mort de S. Hugues de Grenoble.

Il fit de nouvelles tentatives ſur la fin de ſa vie, pour ſe décharger d'un fardeau qu'il croyoit au-deſſus de ſes forces. Il envoya pour ce ſujet des Députés au Pape Honorius II, qui loin de lui accorder ſa demande, lui écrivit pour l'exhorter à ſoutenir avec courage les travaux de l'Epiſcopat dans un temps, où les bons Evêques devenoient ſi rares.

S. Hugues affligé de ce refus ne ſe rebuta pas: tout âgé, & tout infirme qu'il étoit, il entreprit le voyage de Rome pour faire agréer ſon abdication. Il lui

L'An 1132. parut que ſes infirmités & ſa caducité dont le Pape ſeroit témoin, parleroient éloquemment en ſa faveur. Mais le Pape jugea que quelque infirme que fût ce S. Evêque, ſon autorité & ſon exemple ſeroient encore plus utiles à ſon peuple, que ne pourroient être la force & les travaux de celui qu'on lui donneroit pour ſucceſſeur.

Pour le conſoler, Honorius lui accorda toutes les autres graces qu'il demanda. Ainſi Hugues retourna à Grenoble, où il ſervit utilement l'Egliſe durant le Schiſme qui ſe forma après la mort d'Honorius.

Maladie de S. Hugues de Grenoble.

Ses infirmités augmenterent de jour en jour, & il fut obligé de garder le lit long-temps avant ſa mort. Il perdit même entierement la memoire de toutes les choſes temporelles qu'il avoit faites ou vuës dans le monde. Mais par un prodige aſſez ſingulier, il n'oublia rien de ce qui concernoit le ſervice de Dieu, & il récitoit tous les jours par cœur les Pſeaumes avec ſes Clercs. Les Moines de Chalais, Monaſtere qu'il avoit fondé, ſe rendirent auprès de lui pour le ſervir pendant ſa maladie, & ils ſe crurent bien payés de leurs ſervices par l'édification qu'ils reçûrent. Quand Hugues s'appercevoit que la douleur lui avoit arraché quelques paroles d'impatience, il s'en accuſoit avec larmes, & il ordonnoit à ceux qui le ſervoient, de lui donner la diſcipline. Mais comme on ne croyoit pas lui devoir obéïr là-deſſus, il fondoit en larmes, & récitoit pluſieurs fois le *Confiteor*, pour demander pardon à Dieu. Un jour un de ceux qui l'aſſiſtoient, le voyant pleurer avec larmes ſes pechés, & tout pénétré de la crainte des jugemens de Dieu, lui dit : » Mon

» pere, pourquoi vous allarmez-vous tant, puiſque L'An 1132.
» vous n'avez commis ni parjures, ni homicides, ni
» aucun autre crime? Et qu'importe, répondit-il? la
» vanité & la cupidité ſuffiſent pour perdre une ame. »
Hugues ayant fait écrire les Chartreux au Pape Innocent II ſur le triſte état où il étoit réduit, obtint enfin la permiſſion de faire ordonner en ſa place ſur le Siege de Grenoble un S. Religieux de la Chartreuſe, nommé auſſi Hugues. Après quoi il ne vit plus rien à déſirer ſur la terre, & il ne tarda pas d'aller s'unir à ſon Createur.

Mort de S. Hugues de Grenoble.

Ce S. Evêque mourut enfin âgé de plus de quatre-vingts ans, l'an 1132, le premier jour d'Avril, qui cette année étoit le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux, dans la cinquante-deuxiéme année de ſon Epiſcopat. On garda ſon corps juſqu'au Mardi de la ſemaine ſuivante, ſans que l'intemperie de l'air, la multitude des cierges dont il étoit environné, & la foule du peuple lui fiſſent contracter aucune corruption. Trois Evêques ſe rendirent pour faire ſes funérailles, Olderic de Die, qui avoit été ſon diſciple, Geofroi de Chartres qui avoit été ſon ami particulier, & qui étoit alors à la ſuite du Pape Innocent dans le pays, & Hugues de Grenoble que S. Hugues avoit fait élire de ſon vivant pour remplir ſon Siege après ſa mort. Le peuple pour témoigner ſon reſpect, s'empreſſoit de baiſer ſes ſandales, & d'emporter quelques morceaux de ſes habits. On faiſoit toucher à ſon corps des anneaux & des pieces d'argent, pour les conſerver comme des Reliques. La foule étoit ſi grande, qu'on fut obligé

L'An 1132. pour faire l'enterrement, de tromper le peuple, & de fermer les portes de l'Egliſe. S. Hugues eſt honoré le premier jour d'Avril.

Le Pape Innocent II ayant appris la vie édifiante & la mort ſainte de Hugues, le mit au nombre des SS, & donna ordre à Guigues Prieur de la Chartreuſe d'en écrire la Vie; c'eſt ce qu'il lui manda par la Lettre ſuivante, qu'on peut regarder comme le Decret de ſa Canoniſation.

Canoniſation de S. Hugues. » Innocent Evêque, ſerviteur des ſerviteurs de » Dieu, à nôtre très cher fils Guigues Prieur de la » Chartreuſe, Salut & Bénédiction.

» Pour correſpondre aux bienfaits de Dieu, nous » avons d'abord rendu graces à ſa Majeſté en appre- » nant la vie ſainte du B. Hugues, & les miracles qui » s'operent par ſes merites. Enſuite après avoir pris » l'avis des Archevêques, des Evêques, des Cardi- » naux, & des autres qui étoient avec nous, nous » avons ordonné qu'on l'honorât comme un Saint, » & qu'on célébrât le jour de ſa mort. Mais parce que » vous avez une exacte connoiſſance de ſa vie & de ſes » miracles, nous vous ordonnons par l'autorité de S. » Pierre, & par la nôtre, d'en écrire ce que vous ſça- » vez; afin que le Clergé liſant cette vie, & le peu- » ple l'entendant, en ſoient édifiés, & méritent d'ob- » tenir la rémiſſion de leurs pechés par l'interceſſion » de ce S. Evêque. Nous prions pour vous, & nous » donnons nôtre bénédiction à nos chers fils les Char- » treux. De Piſe le 22 d'Avril.

Guigues écrivit en effet la Vie de S. Hugues, & il la dédia au Pape Innocent II. Perſonne n'en étoit

mieux inſtruit que ce pieux Ecrivain : car il avoit long-temps vêcu avec S. Hugues, & il étoit ſon ami particulier. Le Monaſtere de Chalais que S. Hugues avoit fondé, eſt aujourd'hui un Prieuré uni à la grande Chartreuſe. L'An 1132.

Mort de Geofroi Abbé de Vendôme.

Geofroi Abbé de Vendôme, qui étoit par ſon eſprit & par ſon érudition un des principaux ornemens de l'Egliſe de France, mourut auſſi la même année. Cet Abbé étoit originaire d'Anjou, & diſtingué par ſa nobleſſe. Il fut élevé par Garnier Archidiacre d'Angers, & eut pour Maître dans les Sciences un Profeſſeur nommé Guillaume. Geofroi fit de grands progrès dans les Lettres, & il ſe voyoit par-là en état de s'ouvrir une route à la gloire, lors qu'il embraſſa la vie Monaſtique à Vendôme. On n'y tarda pas à rendre juſtice à ſon mérite ; car il fut peu de temps après élu Abbé de ce Monaſtere, n'étant encore que Diacre. Il ſoûtint avec zele les biens & les priviléges de ſon Monaſtere : ce qui l'engagea à avoir de fréquens démêlés avec les Seigneurs & les Evêques voiſins. Il demeura toûjours fort attaché au S. Siege, & à tous les Papes légitimes qui le remplirent de ſon temps. Il aſſûre qu'il paſſa douze fois les Alpes pour les intérêts de l'Egliſe Romaine, & que dans ces voyages il fut trois fois fait priſonnier. Il nous reſte de Geofroi de Vendôme un Recuëil de Lettres, pluſieurs petits Traités ou Opuſcules, & quelques Sermons. L. 1. Ep. 14.

Ses Ouvrages.

Le Recuëil des Lettres eſt diviſé en cinq livres. Le premier livre contient ſes Lettres adreſſées aux Papes & à leurs Legats ; le ſecond, celles qui ſont adreſſées aux Evêques de Chartres, Yves & Geofroi ſon

l'An 1132. ſucceſſeur ; le troiſiéme, celles qui ſont écrites aux Evêques d'Angers, du Mans & de Saintes ; le quatriéme, celles qui ſont adreſſées aux Abbés & aux Moines ; & enfin le cinquiéme livre contient les Lettres écrites aux Séculiers, tant Clercs que Laïques. L'Auteur nous inſtruit dans ces Lettres de pluſieurs choſes qui concernent l'hiſtoire & la diſcipline de ſon temps : c'eſt ce qui m'engage à en remarquer ici quelques traits.

Quelques traits recueillis des Lettres de Geofroi de Vendôme.

Geofroi écrivant au Pape Paſcal marque que la premiere année qu'il fut Abbé, ayant appris que le Pape Urbain ſouffroit perſécution à Rome de la part des Guibertins, & étoit obligé de ſe tenir caché dans la maiſon de Jean Frangipane, (a) il fit le voyage de Rome pour tâcher de lui donner quelque ſecours ; qu'il lui fournit de l'argent pour racheter la Tour de Creſcent, c'eſt-à-dire, le Château S. Ange, & le Palais de Latran, où il eut l'honneur de baiſer le premier les pieds de ſa Sainteté. Geofroi manda à Humbald Archevêque de Lyon & Legat du Pape qui lui avoit ordonné de ſe rendre à un Concile, qu'il l'iroit trouver devant ou après le Concile, mais qu'il ne ſe trouveroit pas au Concile, parce que ſelon les privileges accordés par ſept Papes, l'Abbé de Vendôme n'étoit pas obligé de ſe rendre aux Synodes indiqués par l'Evêque Dioceſain, ni aux Conciles convoqués par les Legats du S. Siege. L'Evêque de Chartres ne pouvoit non plus mettre en interdit l'Egliſe du Monaſtere.

L. 1. Ep. 8.

L. 1. Ep. 29.

L. 2. Ep. 2.

(a) Geofroi nomme ce Seigneur Romain *Joannes Fricapanem*, la plûpart des Auteurs l'appellent *Frangipanem* : c'eſt une des plus nobles & des plus anciennes familles Romaines.

On voit par une Lettre de Geofroi, qu'il croyoit qu'il n'étoit pas permis de reïtérer l'Extrême Onction : Yves de Chartres qu'il consulta là-dessus, fut de même avis. Mais le sentiment des SS. Docteurs & la pratique de l'Eglise, qui ne peut errer en ce point, montrent assez que l'un & l'autre se trompoient là-dessus. Geofroi raisonna mieux sur la nécessité de la Confession. Guillaume qui avoit été son Maître, trompé par un texte de Bede, dont il n'entendoit pas le vrai sens, s'étoit persuadé qu'il n'y avoit que quatre pechés, dont on fût obligé de se confesser ; sçavoir, l'Idolatrie, le Schisme, l'Hérésie, & le Judaïsme. L'Abbé de Vendôme pour réfuter cette erreur, montre que Bede ne parle en cet endroit que de la Confession publique ; parce que ces quatre pechés scandalisant toute l'Eglise ; » il faut, dit-il, non seulement » les confesser aux Prêtres comme les autres pechés, » mais encore à l'Eglise, » c'est-à-dire, qu'il en faut faire une abjuration publique. Il ajoute : » Au reste, » rien n'est plus certain que l'obligation de confesser » secretement ses pechés. Car quoi qu'il y ait des pe- » chés dont on doive faire une pénitence publique ; » il n'y a que les pechés qui donnent atteinte à la foi » de toute l'Eglise, dont il soit nécessaire de faire une » Confession publique. » On voit par ce trait que quoique la pénitence des grands crimes fût publique, la confession en étoit secrete. Mais pour l'Idolatrie, le Judaïsme, l'Hérésie & le Schisme dont la profession a été publique, l'Eglise éxigeoit une Confession ou une abjuration publique, ainsi qu'elle fait encore. Je ne dis rien ici de la Lettre de Geofroi à Robert

L'An 1132.
L. 2. Ep. 19. & Opusc. 9.

L. 3. Ep. 16. Nécessité de la Confession.

L'An 1132. d'Arbriſſel, parce que j'en ai parlé ailleurs.

Les Opuſcules de Geofroi ſont la plûpart des Ecrits fort courts. Il y en a un ſur l'Euchariſtie, où il montre que la chair de Jeſus Chriſt que nous recevons, eſt la même que celle qui a été conçuë dans le ſein de Marie & enſuite attachée à la Croix.

Fromond fut le ſucceſſeur de Geofroi dans l'Abbaye de Vendôme. Geofroi Evêque de Chartres refuſa d'abord de lui donner la Bénédiction d'Abbé, à moins qu'il ne lui fît ſa profeſſion, c'eſt-à-dire, qu'il ne lui promît obéïſſance. Fromond répondit qu'il ne lui feroit aucune promeſſe, parce que le Pape l'avoit défendu, & que ſon Monaſtere étoit du patrimoine de S. Pierre: il en produiſit les priviléges, & l'Evêque les ayant éxaminés, lui donna la Bénédiction Abbatiale, & dans la ſuite il fit un Acte par lequel il reconnoiſſoit en ce point l'exemption des Abbés de Vendôme. Yves Evêque de Chartres avoit exigé une pareille promeſſe d'obéïſſance en donnant la Bénédiction Abbatiale à Geofroi: mais celui-ci s'en plaignit dans la ſuite, & ſoutint qu'il n'étoit pas obligé à faire cette promeſſe.

Inter Opera Sirm. t. 3. p. 710. in notis. Godef. l. 2. Ep. 7.

Ce n'étoit pas ſeulement les Abbés qui avoient des differends avec les Prelats touchant leurs priviléges, les Archidiacres en avoient quelquefois avec leurs Evêques touchant les prérogatives de leurs charges. Thibauld Nothier Archidiacre de Paris s'arrogeoit une juriſdiction preſque égale à celle de l'Evêque. Un Chanoine de Paris faiſant voyage dans l'étenduë de ſon Archidiaconé, y fut volé. Auſſitôt Nothier ſans conſulter l'Evêque, qui étoit preſent, excommunia

Thibauld Nothier Archidiacre de Paris: Juriſdiction qu'il s'attribuë.

munia le voleur, & mit tout ſon Archidiaconé en interdit. L'Evêque leva auſſi tôt les cenſures ; mais l'Archidiacre lui intenta procès, & demanda réparation. Le Clergé & les Abbés de Paris prirent le parti de l'Evêque, & écrivirent en ſa faveur au Pape Innocent II, qui prononça ſans doute pour lui. L'An 1132. *Ep. Chron. & Abb. Paris. T. 3. Spic. p. 161.*

L'Archidiacre Thibauld Nothier conſerva du reſſentiment de cette affaire contre Thomas Prieur de S. Victor, qui avoit la confiance d'Etienne Evêque de Paris, & la principale autorité après lui dans le gouvernement du Dioceſe. Thomas la méritoit par ſa prudence & par ſon zele. Il ne ceſſoit de porter l'Evêque de Paris à réformer la célébre Abbaye de Chelles, où les Religieuſes menoient alors une vie peu réguliere. Ce S. homme avoit cette affaire ſi fort à cœur, qu'il en parla au Roi, & obtint ſon conſentement. L'Evêque ayant donc pris les meſures pour établir la réforme, ſe tranſporta à Chelles, & y fit la viſite. Il étoit accompagné de l'Abbé de S. Victor, de celui de S. Magloire, du Prieur de S. Victor & du Soûprieur de S. Martin des Champs. Réforme du Monaſtere de Chelles.

Tout ſe paſſa aſſez tranquillement à Chelles de la part des Religieuſes. Mais l'Evêque à ſon retour étant arrivé à Gournai ſur Marne fut attaqué par les neveux de Thibauld Nothier. Aucun de ceux qui étoient à la ſuite du Prelat, n'avoit d'armes, parceque, comme il l'écrivit, c'étoit un Dimanche. Les aſſaſſins ayant déclaré qu'ils n'en vouloient qu'à Thomas Prieur de S. Victor, le maſſacrerent inhumainement entre les bras de l'Evêque, & ils menacerent ce Prelat de le traiter de la même maniere, s'il ne ſe retiroit Aſſaſſinat de Thomas Prieur de S. Victor de Paris.

L'An 1132 au plutôt. L'Evêque ne conſulta que ſon zele & ſon amitié : il ſe jetta au travers des épées nuës, & n'abandonna pas Thomas qu'il n'eût entendu ſa Confeſſion, ne lui eût donné le Viatique, & ne l'eût exhorté à pardonner à ſes aſſaſſins : ce que ce S. Religieux fit généreuſement, en proteſtant qu'il mouroit pour la juſtice. Cet aſſaſſinat fut commis le Dimanche 20 d'Aouſt l'an 1133.

Etienne Evêque de Paris fut ſi troublé de ce cruel attentat commis ſous ſes yeux, qu'il s'enfuit à Clairvaux pour ſe conſoler dans cette ſolitude. C'eſt de-là qu'il écrivit la Lettre ſuivante à Geofroi Evêque de Chartres & Legat du S. Siege.

Ep. Steph. Paris. inter Notas ſuſiores ad Epiſt. 158. Bernardi. Lettre d'Etienne Evêque de Paris ſur l'aſſaſſinat de Thomas.

» Je ne ſçais ſi je trouverai des termes pour vous » exprimer le nouveau malheur dont je veux vous » parler. J'ai une nouvelle bien funeſte à vous appren- »dre, & bien triſte pour tous ceux qui prennent part » aux opprobres de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe nôtre » Sainte mere. Le Maître Thomas Prieur de S. Vic- » tor, perſonnage d'une vertu reconnuë, l'ami de tous »les gens de bien, ce défenſeur ſi zelé & ſi courageux » de la Sainte Egliſe, mon coadjûteur fidele dans mes » travaux pour elle, a été aſſaſſiné par des impies. Il eſt » mort ſelon la chair, mais ſans doute qu'il vit avec Je- » ſus-Chriſt : car étant mort pour Jeſus-Chriſt, pour- » roit-il n'être pas dans la gloire de Jeſus-Chriſt, puis » qu'en rendant le dernier ſoupir entre nos bras, il a » proteſté qu'il mouroit pour la juſtice ? » L'Evêque mande enſuite au Legat qu'il s'eſt retiré à Clairvaux, & qu'il le prie d'y venir inceſſament, pour le conſoler & lui donner conſeil.

Geofroi de Chartres ayant reçu cette Lettre, se rendit auſſitôt à Clairvaux; & après avoir conféré avec Etienne, il convoqua à Joüarre en qualité de Legat les Evêques des Provinces de Rheims, de Sens, de Roüen & de Tours. Hugues Evêque de Grenoble ſucceſſeur de S. Hugues & Guigues Prieur de la grande Chartreuſe ayant appris la tenuë de ce Concile, écrivirent une Lettre commune aux Peres, pour les exhorter à punir les homicides du Bienheureux Thomas, ainſi qu'ils le nomment, & à les priver de tous Bénéfices Eccleſiaſtiques. Nous n'avons pas les Actes du Concile de Joüarre: mais il n'y a aucun lieu de douter qu'il n'ait frappé les coupables des Cenſures Eccleſiaſtiques.

L'An 1133.

Concile de Joüarre.

Le bruit s'étant répandu que Thibauld Nothier Archidiacre de Paris accuſé d'avoir fait aſſaſſiner Thomas par ſes neveux, étoit allé à Rome pour implorer la clemence du Pape, S. Bernard écrivit à Innocent II la Lettre ſuivante. » La cruelle Bête qui a dévoré Joſeph, s'eſt ſauvé, dit-on, auprès de vous, pour » éviter la pourſuite de nos chiens. Que la malheureuſe eſt inſenſée, de s'enfuir dans le lieu où elle a » le plus à craindre! Scelerat! as-tu donc cru que le » Siége de l'équité étoit une caverne de voleurs & un » repaire de lions? La bouche encore pleine du ſang » du fils que tu viens de dévorer, tu fuis au ſein de la » mere, & tu oſes paroître devant les yeux du Pere! » Si cependant il demande la pénitence, il ne faut pas » la lui refuſer; s'il demande une audience pour plaider, qu'on lui donne celle que donna Moyſe au » peuple qui adoroit le veau d'or, ou Phinées à l'I-

Epiſt. 158. Lettre de S. Bernard contre Thibauld.

l'An 1133. » ſraëlite fornicateur, ou Mathathias à celui qui ſa-
» crifioit aux Idoles; ou ſi vous voulez que je rappor-
» te des exemples qui vous conviennent mieux, don-
» nez-lui celle que S. Pierre donna à Ananie & à Sap-
» phire, ou que Jeſus-Chriſt donna aux profanateurs
» du Temple.

» Nous ne doutons pas que le ſang de nôtre Mar-
» tyr ne crie vengeance au Ciel avec d'autant plus
» d'inſtance, qu'il eſt récemment répandu. Mais dira
» l'Archidiacre, eſt-ce moi qui l'ai verſé? Non, ce
» n'eſt pas toi, ce ſont les tiens, & c'eſt pour toi; ſi
» c'eſt auſſi par ton moyen, que Dieu le voye & le
» juge. Si on peut t'excuſer, il faut diſculper les Juifs
» de la mort de Jeſus-Chriſt. Il haïſſoit le Bienheureux
„ Thomas, dont le zele l'empêchoit de tirer, comme
„ il avoit accoûtumé, d'injuſtes exactions en vertu
„ de ſon Archidiaconat. Pluſieurs témoins dignes
„ de foi l'ont même entendu le menacer de la mort.
„ Enfin, qu'il diſe, s'il le peut, quelle autre raiſon
„ ont pu avoir ſes neveux pour porter leurs mains ſa-
„ crileges ſur le Saint du Seigneur.

Dans le reſte de la Lettre S. Bernard exhorte le Pape à punir les coupables, & lui repreſente les déſordres que pourroit cauſer l'impunité d'un ſi horrible attentat. L'Evêque de Paris écrivit auſſi une Lettre au Pape ſur le même ſujet fort touchante, que S. Bernard lui compoſa. Il y marque que Thomas faiſoit les fonctions de l'Epiſcopat, & que ſans en avoir les honneurs, il en portoit tout le poids.

Ep. 159.

Aſſaſſinat d'Archambauld Soû-doyen d'Orleans.

S. Bernard écrivit auſſi pluſieurs Lettres au Pape au ſujet de l'aſſaſſinat d'Archambauld Soû-doyen de

l'Egliſe d'Orleans. Pierre le Vénérable Abbé de Clugni fit la même choſe, & ne s'exprima pas avec moins de force. Voici le ſujet de ce nouvel aſſaſſinat. L'An 1133. *Petr. Ven. L. 1. Ep. 17.*

Archambauld étoit allé ſe plaindre à Rome de l'intruſion de Jean dans l'Archidiaconat d'Orleans. A ſon retour il ſe plaignit à Geofroi de Chartres Legat, à Henri Archevêque de Sens, & au Pape, de pluſieurs violences que lui avoient faites l'Archidiacre Jean, & quelques autres Chanoines, qui pendant ſon abſence avoient fait arracher ſes vignes, brûler ſes granges & ſes preſſoirs. Il pourſuivoit la punition de ces attentats, lors qu'il fut aſſaſſiné. *Ep. Archambaldi ad Henric. Senon. T. 3. Spic. p. 155.*

Le Pape Innocent excité par les Lettres de l'Evêque de Paris & des SS. Abbés de Clairvaux & de Clugni, manda aux Archevêques Rainald de Rheims, Hugues de Roüen, & Hugues de Tours, de s'élever avec vigueur contre les Auteurs des aſſaſſinats commis en la perſonne de Thomas Prieur de S. Victor, & d'Archambauld Soû-doyen d'Orleans. Il veut que s'il eſt néceſſaire on aſſemble un nouveau Concile pour punir un crime ſi nouveau. Il ajoûte : » Nous » confirmons par l'autorité Apoſtolique ce que vous » avez jugé là-deſſus à Joüarre : cependant comme » vôtre Sentence ne nous paroît pas aſſez ſevere, nous » y ajoûtons les peines ſuivantes ; ſçavoir, que dans » tous les lieux où ſe trouveront ces aſſaſſins, on ne » fera pas l'Office ; que ceux qui les protegeront, ſe- » ront excommuniés ; que Thibauld Nothier & les au- » tres ſeront privés des dignités Eccleſiaſtiques, qu'ils » n'ont obtenuës que par la puiſſance & la violence » de leurs parens. » Lettres d'Innocent II contre les aſſaſſins de Thomas & d'Archambauld.

L'An 1133. Le Pape Innocent pouvoit être à Rome, quand il donna ces ordres. L'Empereur Lothaire qui l'avoit ſuivi en Italie à la tête de ſon armée, le conduiſit à Rome, le mit en poſſeſſion du Palais & de l'Egliſe de Latran, où il reçut la Couronne Imperiale des mains de ſa Sainteté. Mais comme l'Empire n'étoit pas moins diviſé que l'Egliſe par la faction de Conrade, qui diſputoit la Couronne à Lothaire, le Pape eut recours à celui dont il avoit éprouvé tant de fois la ſageſſe & l'autorité. Il envoya S. Bernard en Allemagne, où ce S. Abbé vint à bout de réconcilier les deux Princes concurrens en obligeant Conrade de ſe déſiſter.

L'An 1134. Cependant le Pape Innocent ne put ſe maintenir long-temps à Rome, où la faction de l'Antipape Anaclet étoit trop puiſſante. Il ſe retira de nouveau à Piſe, où il convoqua un nombreux Concile pour le 30. de Mai de l'an 1134. Il ne manqua pas d'y inviter les Evêques de France, dont il avoit connu l'attachement pour ſa perſonne & le zele pour les interêts de l'Egliſe. Mais le Roi Loüis le Gros qui avoit alors quelque mécontentement du Pape, prit la réſolution d'empêcher les Prelats de ſon Royaume de ſe rendre à Piſe pour le Concile. S. Bernard en ayant eu avis, lui écrivit la Lettre ſuivante pour le détourner de ce deſſein.

Concile de Piſe.

Ep. 155. Lettre de S. Bernard au Roi.

» Les Rois & les Royaumes, lui dit-il, ne conſervent leur ſplendeur & leurs droits, qu'autant qu'ils » ſont ſubordonnés à la puiſſance de Dieu & aux diſpoſitions de ſa Providence. Pourquoi donc vous » mettre en colere contre l'élu de Dieu, contre celui

» que vous avez reçu, que vous avez reconnu pour vô- L'An 1134.
» tre pere, & que vous avez choisi pour le Samuël du
» Prince vôtre fils, auquel il a donné l'Onction Roya-
» le? Ce n'est point contre des étrangers, c'est contre
» vous-même & contre vos propres sujets que s'arme
» vôtre indignation. On assemble un Concile: quel
» préjudice cela peut-il faire aux droits de vôtre Cou-
» ronne & au bien de vôtre Etat? Au contraire, on
» y fera à l'Eglise assemblée l'éloge de vôtre zele: on
» y publiera que le Roi de France est le premier ou
» un des premiers d'entre les Princes, qui ait eu le
» courage de prendre la défense de l'Eglise sa mere:
» on vous en rendra mille actions de graces, & des
» milliers de Saints y prieront pour vous & pour vô-
» tre Maison.

» Pour peu qu'on soit sensible aux maux de l'Eglise
» nôtre Mere, on ne peut disconvenir que si jamais un
» Concile a été nécessaire, c'est dans le temps où nous
» sommes. Mais, dit-on, les chaleurs sont trop gran-
» des. Nos corps sont-ils donc de glace? Ne sont-ce pas
» plûtôt nos cœurs qui sont glacés? Pour moi qui suis
» un des derniers de vos sujets, mais un de ceux qui
» vous sont le plus attachés, j'ose vous dire qu'il ne
» vous convient nullement d'empêcher un si grand
» bien.... Au reste, s'il est émané du S. Siege quelque
» Decret qui vous ait deplu, ceux de vos fideles sujets
» qui assisteront au Concile, travailleront à le faire
» révoquer ou modifier d'une maniere convenable:
» c'est à quoi je m'employerai volontiers, si j'ai quel-
» que pouvoir.

Le Roi permit aux Evêques de France de se ren-

L'An 1134. dre au Concile de Piſe. Les Archevêques de Rheims,
Concile de Piſe. de Sens, de Bourges, de Roüen, & d'Embrun, s'y trouverent avec pluſieurs Evêques & un grand nombre d'Abbés, à la tête deſquels étoient S. Bernard, & Pierre le Vénérable. On ignore le détail de ce qui ſe paſſa à ce Concile, parce que nous n'en avons pas les Actes. On ſçait ſeulement qu'on y excommunia l'Antipape Anaclet, & qu'on dépoſa tous ſes fauteurs. Alexandre Evêque de Liege avoit été accuſé de ſimonie, & cité pour ce ſujet au Concile de Piſe. *Hiſt. Epiſc. Leod. t. 2. c. 27.* Comme il ne comparut point, on y prononça contre lui la Sentence d'excommunication. Il fut ſi frappé de cette nouvelle, qu'il tomba malade en l'apprenant, & mourut le même jour. Il eut cependant le temps de ſe confeſſer & de recevoir le S. Viatique; & il promit même que s'il en revenoit, il ſe feroit Moine à S. Gilles.

Henri ce fanatique ſéducteur qui avoit troublé le Maine, s'étoit retiré en Provence, où il continuoit de dogmatiſer. L'Archevêque d'Arles le fit prendre, & le conduiſit au Concile de Piſe, où il fut convaincu d'héréſie, & condamné à être enfermé le reſte de ſes jours. Alors l'artificieux Sectaire qui étoit Apoſtat de la vie Religieuſe, fit ſemblant de vouloir ſe faire Moine ſous la diſcipline de S. Bernard. On le remit entre les mains du S. Abbé qui lui donna des Lettres pour Clairvaux. Mais on eſt preſque toûjours la dupe des bontés qu'on a pour un Chef de parti. Henri s'échappa en chemin, & fit encore bien du mal à l'Egliſe de France.

Fauſſes promeſſes de l'héréſiarque Henri pour éviter la priſon. *Ep. Gaufridi t. 2. Oper. Bern.*

La plûpart des Evêques & des Abbés de France qui

qui s'étoient rendus au Concile de Piſe, en partirent enſemble pour s'en retourner de compagnie. Mais comme l'Italie étoit encore alors agitée par les troubles des guerres civiles, ils furent attaqués en chemin, & pillés par une troupe de factieux. Voici ce qu'en écrivit au Pape, Pierre le Vénérable Abbé de Clugni, qui ſe ſauva avec peine, après avoir eu ſa mule tuée ſous lui. L'An 1134.

Lettre de Pierre le Vénérable au Pape. *Petr. Cluniac. l. 3. ep. 27.*

» En retournant du Concile où vôtre Sainteté » nous avoit appellés, nous marchions ſans défiance » comme un troupeau du Seigneur, lorſque des » loups furieux ſe ſont jettés ſur nous, nous ont diſ- » perſés, bleſſés, empriſonnés & dépoüillés. Nous » avions avec nous un grand nombre d'Archevêques, » d'Evêques, & d'Abbés, une légion de Moines, » une troupe nombreuſe d'Archidiacres & d'autres » Eccléſiaſtiques. L'horrible ſpectacle que de voir » frapper, bleſſer, empriſonner, & traîner avec » violence des perſonnes ſi néceſſaires à l'Egliſe!

Les Prelats de France maltraités au retour du Concile de Piſe.

» L'Archevêque de Rheims que ni ſon âge ni ſa » dignité n'ont pu faire reſpecter, après avoir reçu » bien des outrages & des bleſſures, eſt enfermé dans » une tour. L'Evêque de Perigueux a le même ſort. » Les Archevêques de Bourges & de Sens, après avoir » perdu tout ce qu'ils avoient, ſe ſont ſauvés avec » bien de la peine à Pont-Tremoli, où ils ont été mis » en priſon avec l'Archevêque d'Embrun & l'Evêque » de Troyes, qu'un coup de lance avoit fait tomber de » cheval, & qui eſt fort malade de ſa bleſſure. On y » retient priſonniers avec eux les Evêques de Limo- » ges, d'Arras, du Bellai, & de Rennes, & pluſieurs

L'An 1134. » autres Prelats, avec les Abbés de S. Martial de Li-
» moges, de Vezelai, de S. Germain de Paris, de Corbie,
» de Noyon, de Melun, de Saumur, & de Bourgueïl.
» Ce Bourg eſt plein de ces ſaints & illuſtres priſon-
» niers. Ils n'ont d'eſperance que dans le Seigneur,
» & que dans vous, Saint Pere, qui tenez ſa place ſur
» la terre. » L'Abbé de Clugni prie le Pape au nom de tous ces Prelats d'excommunier les Auteurs de ces violences. On ne ſçait point la ſuite de cette affaire : mais il paroît que les priſonniers furent bientôt élargis.

S. Norbert qui étoit venu en Italie avec l'Empereur Lothaire, auprès de qui il faiſoit les fonctions de Chancellier, n'aſſiſta pas au Concile de Piſe. Il retourna en Allemagne avec ce Prince, & tomba malade en chemin. Ayant cependant recouvré aſſez de forces pour continuer ſa route, il ſe rendit à Magdebourg à petites journées. A peine y étoit-il arrivé, qu'il fut attaqué d'une maladie qui le tint quatre mois au lit, & dont il mourut le Mercredi d'après la Pentecôte le ſixiéme jour de Juin de l'an 1134, dans la cinquante-quatriéme année de ſon âge, & dans la huitiéme preſque achevée de ſon Epiſcopat.

Mort de S. Norbert. *Vita Norberti.*

Après ſa mort les Chanoines de ſa Cathédrale, qui l'avoient preſque toûjours perſécuté durant ſa vie, voulurent avoir ſon corps. Mais les Chanoines Réguliers de ſon Ordre qu'il avoit établis à Magdebourg, s'y oppoſerent, fondés ſur les dernieres volontés du S. Evêque, qui avoit choiſi ſa ſépulture dans leur Egliſe. On ne put terminer ce debat que par l'autorité de l'Empereur. Ainſi on députa à ce Prince

Digitized by Google

qui décida en faveur des Religieux. La réponſe (a) n'arriva que le huitiéme jour; & pendant ce temps-là le corps du S. Evêque demeura ſans ſépulture & ſans corruption, nonobſtant la chaleur. Il fut enterré dans l'Egliſe de Nôtre-Dame de ſon Monaſtere devant l'Autel de la Croix. Mais environ 18 ans après ſes Religieux le transfererent dans le Chœur proche le grand Autel, & lui érigerent un tombeau de marbre blanc. Ses Reliques y demeurerent juſqu'à ce que la Ville de Magdebourg s'étant laiſſée infecter des erreurs de Luther, l'Empereur Ferdinand II craignit que ce ſacré dépôt ne fût profané par les hérétiques, & le fit transferer à Prague, où il eſt en grande vénération. L'An 1134.

Innocent II perdit en la perſonne de S. Norbert un zelé défenſeur de l'unité Catholique, qui par ſon zele & ſon autorité avoit contribué plus que perſonne à attacher l'Empereur à ſon parti contre l'Antipape Anaclet. Mais il lui reſtoit encore S. Bernard; & c'en étoit aſſez pour réduire les principaux Chefs des Schiſmatiques.

Ce S. Abbé s'etoit attiré tant d'eſtime au Concile de Piſe, que les Evêques, les Abbés, & les Seigneurs les plus diſtingués s'eſtimoient heureux, quand ils pouvoient avoir quelque conférence avec lui; & l'on voyoit ſouvent pluſieurs Prelats attendre long-temps à ſa porte, que ceux qui lui parloient, fuſſent ſortis. Il étoit en effet le refuge de tous les malheureux. *L. 2. Vit. Bern. c. 2.*

(a) M. Baillet dit dans la Vie de S. Norbert que la réponſe de l'Empereur n'arriva que le neuviéme mois. C'eſt une mépriſe de cet Ecrivain qui a pris les jours pour les mois. Car la réponſe étant arrivée le huitiéme jour, le corps fut inhumé le neuviéme jour, & non le neuviéme mois.

L'an 1134. Les habitans de Milan qui avoient été excommuniés pour avoir pris le parti d'Anacler, s'étoient adreſſés à S. Bernard, pour recouvrer par ſon moyen les bonnes graces du Pape Innocent, & ils avoient décerné une députation à ce S. Abbé pour le conjurer
Ep. 132. 133. de venir lui-même à Milan. Bernard s'étoit mis en chemin avec les Députés, lorſqu'ayant appris que le Concile de Piſe, étoit ſur le point de ſe tenir, il manda aux Citoyens de Milan qu'incontinent après le Concile, il iroit travailler à leur réconciliation. Il
Legation de S. Bernard à Milan. tint parole, & après le Concile il ſe rendit à Milan avec Gui de Piſe & Matthieu d'Albane, que le Pape lui donna pour collegues de ſa Légation. S. Bernard ſouhaita qu'on y joignît auſſi Geofroi Evêque de Chartres qui étoit au Concile de Piſe, & dont il avoit connu la prudence en pluſieurs occaſions : à quoi les
Ernald. l. 2. c. 2. Cardinaux conſentirent. Les habitans de Milan ayant appris l'arrivée des Legats, ſortirent de la Ville, & allerent plus de deux lieuës au devant d'eux. C'étoit ſur-tout S. Bernard qui étoit l'objet de leur vénération. Ils ſe proſternoient malgré lui à ſes pieds pour les lui baiſer, & ils arrachoient les poils de ſes vêtemens, ou en coupoient quelques morceaux pour s'en ſervir de remede contre les maladies. Comme chacun s'empreſſoit de voir ce S. Abbé, il eut bien de la peine à fendre la preſſe, pour ſe rendre au logis qui lui avoit été préparé.

Bernard & les autres Legats ayant conferé avec les principaux citoyens ſur le ſujet pour lequel ils étoient venus à Milan, les conditions de la réconciliation furent acceptées, & les cenſures levées. Bernard qui

avoit été le principal médiateur de cette paix, la confirma par d'éclatans miracles. Comme il faiſoit un jour ſa préparation pour dire la Meſſe, on lui amena dans l'Egliſe de S. Ambroiſe une femme poſſedée du Démon depuis pluſieurs années. Il la fit placer dans le Sanctuaire, & ſe tournant vers le peuple, il lui recommanda de prier avec ferveur. Il célébra enſuite la ſainte Meſſe, & toutes les fois qu'il faiſoit le ſigne de la Croix ſur l'Hoſtie, il ſe tournoit pour faire le même ſigne ſur la poſſedée, qui étoit plus agitée que jamais. Après l'Oraiſon Dominicale le S. Abbé prenant ſur la paténe l'Hoſtie conſacrée, & la tenant ſur la tête de la femme, dit: » Malin Eſprit, voilà ton » Juge, réſiſte-lui ſi tu peux : c'eſt celui qui ſur le » point de ſouffrir pour nous, a dit, *Voici que le Prin-* » *ce du monde va être chaſſé.* C'eſt ici le corps qui a été » formé dans le ſein d'une Vierge, qui a été étendu » ſur la Croix, & qui eſt reſſuſcité. Je te commande » par l'autorité de cette Majeſté de ſortir du corps de » cette ſervante de Dieu. » Malgré cet ordre, le Démon tourmenta encore un moment cette femme avec plus de cruauté : mais ce S. Abbé étant retourné à l'Autel, la poſſedée fut entierement délivrée dans le temps qu'il donna la paix au Diacre pour la donner aux aſſiſtans.

L'An 1134.

Miracles de S. Bernard à Milan.

Ernald. l. 2. c. 3.

Ce miracle & pluſieurs autres exciterent tellement la pieuſe curioſité du peuple de Milan pour voir & entendre Bernard, que pendant le ſéjour qu'il fit en cette Ville, les boutiques furent fermées, & les artiſans quitterent leur travail pour avoir la conſolation de le voir. La choſe alla ſi loin, que le S. Abbé crai-

L'An 1134. gnant d'être accablé par la foule, n'oſoit plus ſortir. Il ſe montroit à la fenêtre de ſon appartement, & de là il donnoit ſa bénédiction à ceux qui étoient dans la ruë. Ils apportoient avec eux des pains qu'ils le prioient de benir, & qu'ils gardoient enſuite comme des Reliques.

Miracles de S. Bernard à Milan.

Il y avoit parmi cette foule de peuple un homme de la campagne qui avoit apporté un jeune enfant poſſedé du Démon. Mais au moment que Bernard fit le ſigne de la Croix ſur le peuple, cet enfant ſe débattit avec tant de violence, qu'il s'échappa des bras de ſon pere, & tomba comme mort à terre. On fit place au malheureux pere pour approcher de la maiſon; & on l'y laiſſa entrer. Il mit ſon fils aux pieds de S. Bernard, & lui dit: » Mon Seigneur & mon pere, » il y a trois ans que cet enfant eſt tourmenté par le » Démon; & ſes agirations redoublent toutes les fois » qu'on fait ſur lui le ſigne de la Croix, qu'il aſſiſte à » la Meſſe, ou qu'on lui lit l'Evangile. Je vous con» jure par la miſéricorde divine d'avoir pitié de lui & » de moi. » Les larmes de ce pauvre homme, & l'état déplorable de ſon fils firent compaſſion aux aſſiſtans. S. Bernard toucha de ſon bâton le col de l'enfant, & Gerard frere du S. Abbé qui étoit avec lui, fit ſecretement ſur le dos du malade le ſigne de la Croix, pour éprouver ſi ce qu'on diſoit étoit véritable. Auſſitôt l'enfant fit de violentes contorſions; & S. Bernard ordonna qu'on le mît ſur ſon lit. Mais il ſembla que le Démon y fût plus violemment tourmenté, car il jetta l'enfant à terre. S. Bernard l'y fit remettre, & s'étant proſterné en prieres, il ordonna qu'on lui fît

Ernald. l. 2. c. 3.

avaler de l'eau benite. Il fallut pour le faire, lui deſſerrer les dents avec un coin, & dès qu'il en eut avalé quelques gouttes, il fut parfaitement delivré. L'An 1134. Miracles de S. Bernard à Milan.

Bernard s'étant rendu chez Matthieu Evêque d'Albane, pour travailler aux affaires de leur Légation, un jeune homme qui avoit une main deſſechée, vint prier le S. Abbé de le guerir. Bernard lui donna ſa bénédiction, & lui ordonna de ſe retirer. Il ſortoit ſans avoir été ſoulagé, lorſque l'Evêque d'Albane le rappella & le preſenta à Bernard, intercedant pour lui. Bernard prenant ce paralytique par la main, invoqua le Seigneur ſur lui, & à l'inſtant il fut gueri. Le bruit de ce miracle aſſembla une ſi grande multitude de peuple devant la maiſon de l'Evêque d'Albane, que Bernard ne put ſortir, & fut obligé de ſouper avec l'Evêque. Ce Prelat donna ordre à ſon Maître d'Hôtel de garder avec ſoin le plat dans lequel le S. Abbé avoit mangé. Peu de jours après cet Evêque ayant été pris d'une fievre ardente, ſe fit apporter ce plat; & après qu'il y eut mangé du pain trempé dans de l'eau, il fut incontinent gueri. *Ernald. l. 2. c. 3.*

S. Bernard fit pluſieurs autres miracles à Milan, qui engagerent les habitans de cette Ville à le preſſer d'être leur Archevêque: mais il refuſa conſtamment cette dignité. Pluſieurs autres Egliſes le demanderent auſſi pour leur Paſteur. Il répondoit qu'il n'étoit pas à lui, mais à ſes freres; & ceux ci avoient ſi peur qu'on ne le leur enlevât, qu'ils obtinrent un privilége du Pape pour empêcher qu'il ne fût Evêque. Les citoyens de Milan voulant ſe conſoler de ſon refus, le prierent d'établir proche de la Ville un Monaſtere de

L'An 1134 son Inſtitut. C'eſt l'origine du Monaſtere qui fut nommé *Cherval, Caravallis.*

Bernard étant parti de Milan, prit la route de Pavie. Un payſan qui l'étoit allé chercher à Milan, où il n'étoit plus, arriva preſque auſſitôt que lui à Pavie. Il menoit avec lui ſa femme qui étoit poſſedée, & il le conjura de la délivrer. Le Démon vomit mille imprécations contre le S. Abbé, & diſoit: *Cet homme qui ne mange que des porreaux, ne mè chaſſera pas.* Bernard ordonna qu'on conduisît cette femme à l'Egliſe de S. Syre. Le Démon lui inſultoit, en diſant: » Ni le petit Syre, ni le petit Bernard ne me feront » pas ſortir. » Bernard répondit: » Ce ne ſera ni Syre, » ni Bernard, ce ſera Jeſus-Chriſt qui te chaſſera; » & en effet, s'étant mis en prieres, il chaſſa le Démon au nom de Jeſus-Chriſt. Mais à peine cette femme étoit-elle rentrée dans ſa maiſon, que le Démon rentra dans ſon corps. Le mari la reconduiſit à S. Bernard, lequel ayant chaſſé une ſeconde fois le Démon, fit attacher au cou de la femme un papier où il avoit écrit: *Eſprit malin, je te défends de la part de Jeſus-Chriſt de toucher déſormais à cette femme.*

Miracle de S. Bernard à Pavie. *Ernald. l. 2. c. 4.*

S. Bernard repaſſa enfin les Alpes pour revenir en France. Il prit ſa route par Beſançon, d'où il fut conduit comme en proceſſion juſqu'à Langres. Les Moines de Clairvaux allerent fort loin en proceſſion au devant de lui, & lui témoignerent avec un ſaint empreſſement la joye qu'ils avoient de le revoir après une ſi longue abſence. Il eut lui-même une ſenſible conſolation de trouver que ſon abſence n'avoit nui en rien à la régularité & à la ferveur de ſes Religieux.

Retour de S. Bernard à Clairvaux.

Les

Les principaux du Monaſtere, & ſur-tout Godefroi qui étoit Prieur & qui fut depuis Evêque de Langres, lui repreſenterent qu'il avoit bâti Clairvaux dans une vallée trop étroite; que le Monaſtere n'étoit pas aſſez grand pour la multitude de ceux qui venoient s'y conſacrer à Dieu, & qu'à peine l'Egliſe pouvoit contenir les Religieux; qu'ils avoient trouvé plus bas une belle plaine proche la riviere, où l'on auroit toutes les commodités de la vie, & l'eſpace néceſſaire pour bâtir de vaſtes édifices. Bernard n'acquieſça pas d'abord à cet avis. » Vous voyez, leur » dit-il, quelle dépenſe nous avons faite pour bâtir » ce Monaſtere. La maiſon eſt de pierres, les aque- » ducs ſont achevés; & fourniſſent de l'eau à tous les » offices : ſi nous détruiſons tout cela, les Seculiers » nous accuſeront de légereté, ou ils croiront que nos » grandes richeſſes nous font tourner la tête. » L'An 1134. Clairvaux rebâti dans un endroit plus commode.

Les Religieux répondirent qu'il falloit ou renvoyer ceux qui demandoient à être reçus parmi eux, ou faire une plus grande maiſon. Le S. Abbé y conſentit enfin; & l'on traça le plan d'un Monaſtere beaucoup plus vaſte: Le Comte Thibauld l'ayant appris, fournit des ſommes conſidérables pour le nouvel édifice, qui fut achevé en peu de temps par les ſoins & les travaux des Religieux. Ce nouveau Monaſtere conſerva le nom de Clairvaux, quoiqu'il ne fût plus bâti dans la vallée comme l'étoit l'ancien, qui fut démoli.

Après le Concile de Piſe d'où S. Bernard fut envoyé à Milan, Hugues Archevêque de Roüen étoit demeuré en Italie, où le Pape qui connut ſon merite,

L'An 1134. l'employa à pluſieurs affaires importantes. Mais Henri Roi d'Angleterre & Duc de Normandie trouva fort mauvais que Hugues quittât ainſi le ſoin de ſon Archevêché pour vaquer aux affaires des autres, & il ne tarda pas à le rappeller.

Orderic.

Arnoux Archidiacre de Seez & depuis Evêque de Liſieux, étoit auſſi alors en Italie, où il étoit allé etudier le droit Canon. Il y compoſa un Traité ſur le Schiſme qui diviſoit l'Egliſe. C'eſt une violente invective contre Gerard d'Engoulême & contre Pierre de Leon, deſquels cet Auteur fait les portraits les plus odieux. Il étoit perſuadé que la charité que nous devons aux hérétiques & aux ſchiſmatiques ne nous oblige point à cacher leurs vices, & qu'au contraire celle que nous devons aux fideles expoſés à la ſéduction, nous oblige ſouvent à démaſquer les faux Docteurs qui leur en impoſent. Arnoux dit que Gerard étoit né en Normandie, que la pauvreté l'ayant obligé de ſortir de ſon pays, il fut élu Evêque d'Engoulême par la diſſention de ceux qui avoient droit de ſuffrage; qu'ayant été enſuite nommé Legat du S. Siege, il vendit les Ordres ſacrés & les jugemens qu'il rendoit; que le Comte d'Engoulême lui ayant déferé le crime de ſon Archidiacre, qui avoit engroſſé l'Abbeſſe d'Engoulême, il n'avoit fait qu'en rire, & avoit répondu à ſa plainte qu'il n'y avoit rien en cela que de conforme à la nature, qu'il ſeroit bien plus étrange qu'une femme eût engroſſé un homme; & qu'il avoit laiſſé l'Archidiacre impuni. Il fait un portrait encore plus affreux de Pierre de Leon dont il nous apprend pluſieurs particularités hiſtoriques, mais que

Traité ſur le Schiſme d'Anaclet, par Arnoux. T. 2. *Spic.*

nous avons rapportées ailleurs. Il dédia son Ouvrage à Geofroi Evêque de Chartres, que le Pape avoit chargé de la légation d'Aquitaine pour l'opposer à Gérard. L'An 1135.

Geofroi au retour de son voyage d'Italie, se mit en devoir de s'acquitter de cette commission aussi difficile qu'elle étoit importante. S. Bernard avoit souhaité d'avoir avec lui ce Prelat dans sa légation de Milan: Geofroi pria à son tour le S. Abbé de l'accompagner dans celle d'Aquitaine. Bernard qu'il invita à cette expédition, lui fit réponse qu'il étoit obligé de partir incessamment pour conduire une colonie de ses Religieux à Buzai Monastere de son Ordre, fondé récemment proche de Nantes par Ermengarde Duchesse de Bretagne, & que de là il ne manqueroit pas de se rendre auprès de lui en Aquitaine. Geofroi qui ne vouloit pas y entrer sans le S. Abbé, prit le parti de faire avec lui le voyage de Bretagne. Fondation de Buzai.

Bernard & Geofroi étant arrivés à Nantes, une femme qui depuis sept ans étoit tourmentée par un Démon incube, qu'elle disoit abuser d'elle toutes les nuits, vint se jetter aux pieds du S. Abbé, & lui confessa l'état déplorable où elle étoit, & ce qu'elle avoit inutilement tenté pour s'en delivrer. S. Bernard tâcha de la consoler, & comme il étoit tard, il lui dit de revenir le lendemain. Elle n'y manqua pas, & raconta au S. Abbé les menaces que son Démon lui avoit faites, si elle continuoit d'implorer le secours de ses prieres. Bernard lui dit: » Mépriſez ses menaces, & mettez mon bâton avec vous dans vôtre lit, » & nous verrons ce qu'il pourra. » La femme fit ce Miracle de S. Bernard à Nantes.

L'An 1135. qu'on lui ordonna. Son Démon vint à l'ordinaire, mais il n'osa approcher d'elle, & il se contenta de la menacer de nouveau qu'après le départ du S. homme il reviendroit se venger.

Ern. l. 2. c. 6. Le Dimanche suivant Bernard fit assembler le peuple dans la Cathedrale de Nantes par ordre de l'Evêque ; & le S. Abbé accompagné de Geofroi Evêque de Chartres, & de Brictius Evêque de Nantes, monta dans l'Ambon, d'où ayant ordonné aux assistans de prendre en main des cierges allumés qu'on leur presenta, comme les deux Evêques & lui en tenoient, il fit un discours au peuple, raconta les infames impuretés de ce Démon, l'anathematisa en faisant éteindre les cierges, & lui défendit par l'autorité de Jesus-Christ de jamais approcher de cette femme ni d'aucune autre. Après quoi ayant entendu la Confession de la femme, il la communia, & elle fut délivrée pour toûjours. Je laisse aux Theologiens à faire des réflexions sur un évenement si extraordinaire. Mais soit que tout se passe dans l'imagination de ces femmes abusées par le Démon, soit que cet Esprit immonde emprunte quelque corps pour faire illusion, le fait n'est pas sans exemple. (a)

S. Bernard se rendit de Nantes en Aquitaine avec Geofroi de Chartres & quelques autres Prelats, pour travailler à l'extinction du Schisme. Ils prierent quelques personnes de qualité & d'autorité d'engager le Comte de Poitiers à leur accorder une Conference pour traiter avec lui de la paix de l'Eglise. Le Comte

(a) Mr. Malherbe parle dans ses Lettres d'un fait tout semblable qu'il dit être arrivé à la Fleche de son temps.

leur en accorda une à Partenai. S. Bernard & Geofroi y parlerent avec zele contre le Schiſme des Egliſes d'Aquitaine. Ils firent voir qu'il ne peut y avoir qu'une Egliſe, & que tout ce qui eſt hors de cette Arche perit. Le Comte fut touché de leurs raiſons, & déclara qu'il conſentiroit ſans beaucoup de peine à reconnoître Innocent pour le Pape legitime ; mais qu'il ne pourroit jamais ſe réſoudre à conſentir au rétabliſſement des Evêques qu'il avoit chaſſés de leurs Sieges, parce qu'ils l'avoient trop cruellement offenſé ; & qu'il avoit juré qu'il ne ſe réconcilieroit jamais avec eux. On diſputa long temps ſur cet article ſans pouvoir flechir le Comte Guillaume: mais à la fin d'une ſeconde Conférence auſſi inutile que la premiere, S. Bernard eut recours à d'autres armes.

L'An 1135.

Conference de S. Bernard & de Geofroi Evêque de Chartres avec Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine.

Il alla célébrer la ſainte Meſſe, ſuivi de tous ceux qui avoient aſſiſté à la Conférence. Le Comte Guillaume alla avec eux : mais comme il étoit excommunié, il demeura debout à la porte de l'Egliſe en dehors. S. Bernard ayant conſacré & donné la paix, ſe ſentit inſpiré de faire un dernier effort pour vaincre l'opiniâtreté du Comte. Il prend en main l'Hoſtie, & la tenant ſur la paténe, il ſe tourne vers le peuple, & le viſage en feu, les yeux étincellans d'une ardeur toute celeſte, il s'avance vers le Comte d'un air menaçant & d'une voix terrible: » Nous vous avons prié, » lui dit-il, & vous nous avez mépriſés, vous avez » mépriſé dans une autre Aſſemblée tous les ſervi- » teurs de Dieu. Voici ſon fils & le fils de la Vierge, » le chef & le Seigneur de cette Egliſe que vous per- » ſecutez : voici vôtre Juge, celui au nom duquel

Diſcours de S. Bernard au Comte de Poitiers en tenant l'Hoſtie conſacrée.

L'An 1135. » toute Puiſſance flechit le genoüil. Vous tomberez » un jour entre les mains de ce Juge, le mépriſerez-» vous alors comme vous avez mépriſé ſes Envoyés ?» Le Comte Guillaume à la vûë de l'Hoſtie & de l'air terrible que Dieu avoit donné à ſon ſerviteur, fut frappé comme d'un coup de foudre & tomba à terre hors de lui-même. Ses gens le releverent, & il ſe jetta à terre une ſeconde fois ſans pouvoir prononcer une ſeule parole. Mais Bernard le frappant du pied, lui ordonna de ſe lever & d'écouter les ordres de Dieu. » L'Evêque de Poitiers, lui dit-il, que vous avez » chaſſé de ſon Egliſe, eſt ici preſent, réconciliez-» vous avec lui, rétabliſſez-le ſur ſon Siege, faites ſa-» tisfaction à Dieu, & rendez obeïſſance à Innocent, » comme toute l'Egliſe la lui rend.» Guillaume n'oſa repliquer un ſeul mot, & ayant apperçu l'Evêque de Poitiers, il courut l'embraſſer & le remena lui-même à Poitiers, où il le rétablit ſur ſon Siege avec l'applaudiſſement de toute la Ville.

Bernard parla enſuite avec douceur & bonté au Comte, & acheva ſans peine de le détacher du parti & des partiſans de l'Antipape Anaclet. Le Comte Guillaume demeura ferme dans l'unité Catholique, & repara par pluſieurs bonnes œuvres le ſcandale qu'il avoit donné.

Ranimire Prêtre & Moine de S. Pons devient Roi d'Arragon & ſe marie.

Il donna vers le même temps ſa ſœur Mathilde en mariage à Ranimire, qui de Moine qu'il étoit à S. Pons depuis quarante ans, fut obligé l'an 1134 de quitter l'habit & l'état Monaſtique pour monter ſur le trône d'Arragon après la mort d'Alphonſe VI ſon frere. Comme Ranimire étoit Prêtre, les Hiſtoriens

Eſpagnols prétendent qu'il obtint la diſpenſe du Pape pour ſe marier : mais les uns la lui font donner par l'Antipape Anaclet, & les autres par Innocent II. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que Ranimire ſe maria, & que dès qu'il eut des heritiers, il alla ſe renfermer dans ſon Cloître, ainſi que nous le dirons. L'An 1135.

Pour Gerard d'Engoulême, il ne fut pas touché de l'exemple du Comte de Poitiers ; & il perſevera juſqu'à la mort dans le Schiſme dont il étoit le principal auteur. Il mourut ſubitement dans l'impénitence & ſans Sacremens (*a*) & ſes neveux qu'il avoit enrichis des biens de l'Egliſe, le trouverent mort dans ſon lit. Ils le firent enterrer dans une Egliſe : mais Geofroi Evêque de Chartres l'en fit exhumer pour le mettre dans une terre profane. Il dépoüilla même ſes neveux des dignités dont ce Prelat Schiſmatique les avoit pourvus. C'eſt ainſi que le Schiſme fut éteint en Aquitaine par la prudence de Geofroi Evêque de Chartres & par l'autorité de S. Bernard.

Ce S. Abbé ayant conſommé ce grand ouvrage, retourna à Clairvaux. Pour s'y délaſſer de tant de travaux continuels, il ſe retira dans un petit cabinet couvert de feüillages de pois, où il commença ſon excellent Commentaire ſur le Cantique des Cantiques à la priere de Bernard Prieur de la Chartreuſe des Portes (*b*). La compoſition ne l'occupoit cepen-

(*a*) Un Memoire tiré des Archives de l'Egliſe d'Engoulême, marque que Gerard ſe repentit à la mort de ſon Schiſme, & qu'il reçut les Sacremens : mais nous croyons devoir plus compter ſur un des Auteurs de la Vie de S. Bernard. On fait dans le Memoire d'Engouleme un éloge de Gerard qui paroit outré. Il eſt certain que cet Evêque bâtit ſa Cathedrale, & que ſans ſon ambition, ſon avarice, & ſon Schiſme, il auroit été un digne Prelat.

(*b*) Il faut diſtinguer trois Bernards qui furent Prieurs des Portes. Le premier qui étoit Moine d'Ambournai, établit la Chartreuſe des Portes l'an 1015, & ne mourut que

L'An 1135. dant pas tellement, que ſa charité & ſon zele ne le fiſſent entrer dans pluſieurs affaires. Il écrivit vers ce temps là au Pape Innocent en faveur d'Hatton Evêque de Troyes qui avoit beaucoup à ſouffrir de la révolte de quelques Eccleſiaſtiques: ſur quoi voici comme il s'exprime. » L'inſolence des Clercs dont la » négligence des Evêques eſt la mere, afflige & trou- » ble partout l'Egliſe. Les Evêques donnent le Saint » aux chiens, & jettent les perles aux pourceaux ; & » ceux-ci à leur tour foulent aux pieds les Evêques. » Les Evêques les éprouvent tels qu'ils ont bien vou- » lu les former. Ils ne ſe donnent pas la peine de cor- » riger les vices de ceux qu'ils enrichiſſent des biens » de l'Egliſe ; & ils ſont contraints de les ſouffrir mau- » vais. » Plus d'attention du côté des Evêques à bien choiſir les ſujets qu'ils admettent aux Ordres, leur donneroit en effet un Clergé plus régulier & plus ſoumis.

Bern. Ep. 225.

Roger Duc ou Roi de Sicile reſtoit ſeul protecteur de l'Antipape Anaclet, qui lui avoit donné la qualité de Roi. C'en étoit encore aſſez pour faire bien des maux à l'Italie & au S. Siege. Le Pape Innocent qui s'étoit ſi bien trouvé des négociations de S. Bernard, eut de nouveau recours à lui, & le pria de repaſſer en Italie pour la troiſiéme fois, afin de tenter s'il ne pourroit pas détromper le Roi de Sicile. S. Bernard obéït, & s'étant rendu en Italie il y gagna un grand nombre des fauteurs d'Anaclet. Le Roi de Sicile qui étoit adroit, craignit de ne pouvoir réſiſter à l'auto-

l'an 1152. Mais long-temps avant, il abdiqua la Charge de Prieur, & eut pour ſucceſſeur un autre Bernard qui renonça à l'Evêché de Bellei. Il y eut un troiſiéme Bernard qui fut Prieur des Portes après le Bienheureux Nanthelme depuis Evêque de Die.

rité

rité de Bernard, s'il s'engageoit avec lui dans une Conference particuliere. L'An 1135.

Il écrivit à Innocent de le lui envoyer avec Aimeric ſon Chancellier, & en même-temps il pria l'Antipape Anaclet de lui envoyer Pierre de Piſe, qui paſſoit pour l'Orateur le plus éloquent & pour le plus habile Canoniſte de ſon ſiecle. Ce Prince ne doutoit pas qu'un ſi ſçavant homme ne confondît le S. Abbé dans une Conference publique; & il en indiqua une à Salerne. S. Bernard qui comptoit plus ſur le bon droit qu'il avoit à défendre, que ſur ſon éloquence, s'y rendit le premier. Il trouva le Roi Roger prêt à livrer bataille au Duc Ramnulfe, & tâcha de l'en détourner, en lui prédiſant qu'il ſeroit battu, s'il livroit le combat. Le Roi mépriſa la prédiction, & en éprouva bientôt la verité. Cependant ſa défaite ne le rendit pas plus docile, & il voulut entendre Bernard diſputer contre Pierre de Piſe. Il ordonna à celui-ci de parler le premier. Pierre de Piſe fit un grand diſcours dans lequel il s'efforça de prouver par l'autorité des loix la canonicité de l'élection d'Anaclet.

Conference de S. Bernard avec Pierre de Piſe.

S. Bernard lui répondit: » Je ſçais que vous êtes un » Orateur fort éloquent, & plût à Dieu que vous » euſſiez une meilleure cauſe à défendre! Pour nous » qui ſommes plus accoutumés à manier la bêche » qu'à faire des harangues, nous garderions le ſilen» ce, ſi l'interêt de la foi & de la charité ne nous preſ» ſoit pas de parler, pour faire connoître que Pierre » déchire cette robbe de Jeſus-Chriſt, que ni le Juif, » ni le Payen n'oſerent diviſer. Il n'y a qu'une foi,

L'An 1135. » qu'un Seigneur, & qu'un Baptême. Il n'y a eu qu'-
» une Arche au temps du déluge; & tous ceux qui
» étoient hors de cette Arche, furent ſubmergés: per-
» ſonne ne doute que l'Arche n'ait été la figure de
» l'Egliſe. Or, on vient de fabriquer une nouvelle Ar-
» che, quoiqu'il ne puiſſe y en avoir qu'une vérita-
» ble. Si l'Arche que gouverne Pierre de Leon, eſt de
» Dieu, il faut que l'Arche que conduit Innocent,
» ſoit ſubmergée. L'Egliſe d'Orient, tout l'Occident
» périront donc: la France, la Germanie, l'Eſpagne,
» l'Angleterre périront: les Camaldules, les Char-
» treux, les Religieux de Clugni, de Grandmont,
» de Cîteaux, de Prémontré, ſeront engloutis dans
» l'abyme avec les Evêques & les Abbés; Roger que
» voici, ſera le ſeul des Princes de la terre qui ſera ſau-
» vé! A Dieu ne plaiſe que la Religion du monde en-
» tier periſſe, & que l'ambition de Pierre de Leon
» dont nous connoiſſons la conduite, obtienne le
» Royaume des Cieux!»

Bernard ayant ainſi parlé, ſe tourna du côté de Pierre de Piſe, & le regardant avec cet air de bonté & d'autorité ſi propre à triompher des cœurs, il le prit par la main, & lui dit: » Si vous m'en croyez,
» vous entrerez avec moi dans l'Arche. » Ces courtes paroles furent un trait qui abbattit l'orgueïl de ce fier Orateur, & elles acheverent de le gagner au parti d'Innocent. Quant au Roi Roger, il demeura opiniâtre, parce qu'il ne vouloit pas reſtituer le patrimoine de S. Pierre, qu'il avoit uſurpé. Nous verrons dans la ſuite comment Dieu termina enfin ce funeſte Schiſme, dont l'extinction fut principalement dûë au zele & aux travaux de S. Bernard.

Henri Roi d'Angleterre & Loüis le Gros Roi de France, ne virent pas la fin de cette diviſion. Henri mourut à S. Denis dans la Forêt de Lions en Normandie, le premier jour de Decembre l'an 1135. Dès qu'il ſe ſentit attaqué, il fit ſa Confeſſion à ſon Chappellain, & enſuite à Hugues Archevêque de Roüen; & il reçut les Sacremens avec édification. Hugues Archevêque de Roüen qui avoit aſſiſté le Roi Henri à la mort, en écrivit la Lettre ſuivante au Pape Innocent. L'an 1135. Mort de Henri I Roi d'Angleterre.

» Nous faiſons ſçavoir à vôtre Paternité que le Sei-
» gneur nôtre Roi, dont le ſouvenir renouvelle nôtre
» douleur, étant tombé ſubitement malade, nous
» envoya ordre de nous rendre ſans délai auprès de
» lui, pour le conſoler dans ſa maladie. Nous partîmes
» auſſi-tôt, & nous paſſâmes trois jours avec lui dans la
» douleur & l'affliction. Il confeſſoit ſes pechés ſelon
» ce que nous lui diſions: il ſe frappoit la poitrine avec
» la main, & renonçoit à toute attache au peché. Il
» promettoit par nôtre avis & par celui des Evêques
» qu'il ſe corrigeroit, & changeroit de conduite, & ſur
» cette promeſſe nous lui avons donné trois fois l'Ab-
» ſolution en trois jours. Il a adoré la Croix, & a reçu le
» Corps & le Sang du Seigneur avec de grands ſenti-
» mens de pieté. Il a reglé les aumônes qu'il vouloit
» faire. Qu'on paye, diſoit-il, mes dettes, les li-
» vrées (a) & les gages que je dois, & qu'on donne
» le reſte aux pauvres. Plût à Dieu que ceux qui gar-
» doient & qui gardent ſes tréſors, en euſſent fait cet

Lettre de Hugues Archevêque de Roüen ſur la mort du Roi Henri. *Guillelm. Malmesb. Hiſt. Novel. l. 1.*

(a) Il y a dans le texte *liberata mea*, on nommoit *liberata* ou *liberanda* ſes habits que les Princes & les Seigneurs fourniſſoient à leurs Officiers & à leurs domeſtiques: c'eſt d'où nous eſt venu le nom de *livrée*.

L'An 1135. » uſage. Enfin, nous lui proposâmes l'autorité de » l'Egliſe touchant l'Onction des malades ſelon le » témoignage de l'Apôtre S. Jacques. Ce Prince nous » la demanda inſtamment, & nous la lui donnâmes : » après quoi il expira doucement. Que le Seigneur » donne ſa paix à un Prince qui a toûjours aimé la » paix ! »

Le Roi Henri en mourant avoit declaré heritiere de ſes Etats la Princeſſe Mathilde ſa fille, veuve de l'Empereur Henri V, & mariée en ſecondes nôces à Geofroi Plante-Geneſt Comte d'Anjou. Mais Etienne Comte de Boulogne neveu de Henri, étant paſſé le premier en Angleterre, s'y fit couronner Roi : ce qui occaſionna bien du trouble en Normandie, & même en Angleterre. Le nouveau Roi ſe défendit avec courage, & remporta une ſignalée victoire ſur David Roi d'Ecoſſe. Etienne faiſoit marcher au milieu de ſon armée un grand Chariot, qui ſoûtenoit un mât de vaiſſeau, & de ce mât pendoit un Ciboire où étoit le Corps du Sauveur, avec les bannieres de S. Pierre & de S. Paul.

Ricard Prior. Hagnlf. apud Pagi ad an. 1138.

Maladie du Roi Loüis le Gros.

Loüis le Gros Roi de France fut attaqué la même année d'une dyſſenterie que tout l'art des Médecins ne put arrêter. Ce Prince fit paroître beaucoup de pieté pendant cette longue maladie. Il ſouhaitoit même d'être en état de ſe faire tranſporter à S. Denis, pour dépoſer ſa Couronne aux pieds des SS. Martyrs, & prendre l'habit de S. Benoît dans cette célébre Abbaye ; mais on ne jugea pas qu'il pût ſupporter la fatigue de ce voyage.

Suger Vita Lud. ap. Duchesne t. IV. p. 319.

Le Roi voyant ſon mal s'augmenter, fit aſſem-

bler un grand nombre d'Evêques, d'Abbés, & de Prêtres, & en leur préſence il fit une eſpece de Confeſſion publique : après quoi il demanda le S. Viatique. Pendant qu'on étoit allé pour le lui apporter en Proceſſion, il ſe leva tout malade qu'il étoit, s'habilla, & s'avança au devant de ſon Dieu : puis en préſence du Clergé & des Seigneurs Laïques, il abdiqua ſon Royaume, & en donna l'Inveſtiture à ſon fils par l'Anneau Royal, l'exhortant à défendre l'Egliſe & à protéger les pauvres. Il déclara qu'il donnoit aux pauvres toute ſa vaiſſelle d'or & d'argent, tous ſes meubles & ſes habits Royaux juſqu'à ſes chemiſes, & qu'il leguoit ſa Chapelle qui étoit fort riche, au Monaſtere de S. Denis. Après s'être ainſi dépoüillé de tout ce qu'il poſſedoit, il ſe mit à genoux devant le Corps de N. S. qu'on lui apportoit, & avant que de le recevoir, il fit ſa profeſſion de foi en ces termes. L'An 1136.

» Je Loüis pecheur confeſſe un ſeul Dieu, le Pere, » le Fils, & le S. Eſprit. Je crois que le Fils conſubſtantiel au Pere s'eſt incarné dans le ſein de la ſacrée » Vierge, a ſouffert, eſt mort & reſſuſcité, & que » cette adorable Euchariſtie eſt le même Corps qui a » été formé dans les entrailles de la Vierge, que ce » ſacré Sang eſt le même qui a coulé du côté du Sauveur attaché à la Croix, & je ſouhaite que ce Saint » Viatique me fortifie à mon paſſage contre toutes » les puiſſances de l'Enfer. » Après quoi s'étant confeſſé, il reçut avec une ſinguliere dévotion le Corps du Sauveur. Profeſſion de Foi du Roi Loüis le Gros.

Auſſi-tôt que le Roi eut reçu les Sacremens, il pa-

L'An 1136. rut ſe porter mieux. Etant retourné à ſa chambre, il fit ôter de ſon lit tout ce qui paroiſſoit ſuperflu, voulant par un eſprit de pauvreté & de mortification, qu'on n'y laiſsât qu'un ſimple matelas. Le Roi voyant l'Abbé Suger qui étoit auprès de lui, fondre en larmes, lui dit: » Mon cher ami, ne pleurez pas ſur moi; » réjoüiſſez-vous plûtôt de ce que le Seigneur me fait » la grace, comme vous le voyez, de me préparer à » paroître devant lui. » Ce Prince fut bientôt en état de monter à cheval, & de faire même quelques pélerinages: il eut la conſolation de voir ſur ſa route les peuples lui donner mille bénédictions, & témoigner par leurs vœux & leurs acclamations combien ſa conſervation leur étoit chere.

L'An 1137. Le Roi étant à Betiſi proche de Compiegne, y reçut un Courier qui lui apprit que Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine étoit mort en Eſpagne; qu'il avoit inſtitué la Princeſſe Alienor ſa fille heritiere de ſes Etats, & ordonné qu'elle épousât le Prince Loüis héritier préſomptif de la Couronne de France. Le Roi ne pouvoit recevoir une nouvelle plus avantageuſe. Il fit auſſitôt partir le jeune Prince ſon fils avec un nombreux cortege de Seigneurs pour aller épouſer la Princeſſe d'Aquitaine, & lui dit en l'envoyant: » Mon cher fils, que le bras de Dieu » qui fait regner les Rois, vous protege vous & vos » gens! Car ſi par quelque malheur je venois à vous » perdre vous & les Seigneurs que j'envoye avec » vous, je ne me ſoucierois plus gueres de ma vie, ni » de mon Royaume. »

Guillaume Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine

qui avoit fait tant de maux à l'Egliſe par le Schiſme, avoit tâché de les réparer depuis ſa converſion. Ayant entrepris le pélerinage de S. Jacques en Galice, il tomba malade au terme, & il eut la conſolation de mourir devant l'Autel de ce S. Apôtre, muni des Sacremens, le jour même du Vendredi Saint de l'an 1137. Quelques Auteurs l'ont mal à propos confondu avec S. Guillaume Fondateur des Guillelmites. Alienor ſa fille étoit une Princeſſe qui par ſon eſprit, par ſa beauté & par ſa dot paroiſſoit digne de l'alliance à laquelle ſon pere l'avoit deſtinée. Les nôces ſe firent à Bourdeaux avec de grandes réjoüiſſances, & comme le Prince Loüis avoit déja été couronné Roi, la Princeſſe en l'épouſant fut couronnée Reine de France, & Loüis de ſon côté ſe fit couronner Duc d'Aquitaine. Les réjoüiſſances au ſujet de cette alliance duroient encore, lorſqu'on apprit la mort du Roi Loüis le Gros.

L'An 1137.

Mort de Guillaume IX Duc d'Aquitaine.

Les grandes chaleurs de l'année 1137 avoient fort altéré la ſanté de ce Prince. Il retomba dangereuſement malade de la dyſſenterie ſur la fin de Juillet. Il manda auſſitôt Etienne Evêque de Paris, & Gilduin Abbé de S. Victor, auquel il avoit accoûtumé de ſe confeſſer. Il fit de nouveau ſa Confeſſion, & reçut encore une fois le S. Viatique. Il vouloit ſe faire porter à S. Denis : mais ſon mal ne le lui permettant pas, il ſe fit mettre à terre ſur un tapis couvert de cendres, ſur lequel il expira le premier jour d'Août de l'an 1137, dans la ſoixantiéme année de ſon âge, & la trentiéme de ſon Regne. Il fut enterré à S. Denis, comme il l'avoit ordonné.

Mort de Loüis le Gros.

Loüis VI ſurnommé le Gros, mérita par ſa bonté &

L'An 1137. Caractere de Loüis le Gros.

ſa tendreſſe l'amour de ſes ſujets, & il ſçut ſe faire craindre de ſes ennemis par ſa valeur vraiement heroïque. Il ne connoiſſoit pas de dangers, quand la gloire ou l'interêt du Royaume l'appelloient. Il eut preſque toûjours les armes à la main; parce qu'il lui fallut, pour ainſi dire, conquerir ſon Royaume ſur les Seigneurs particuliers, qui ſe regardoient comme indépendans du Trône. Un peu plus de prudence en auroit fait un grand Roi: mais Loüis avoit trop de droiture pour être ce que le monde appelle habile politique. Il ſe laiſſa ſouvent tromper, & il ne trompa jamais perſonne. Pour la Religion, malgré quelques démêlés aſſez vifs qu'il eut avec quelques Evêques, on peut dire qu'il la protegea & la reſpecta toûjours. Il prit conſtamment la défenſe du S. Siege, & voulut que ſon Royaume fût l'azyle des Papes perſecutés.

Le B. Oldegaire.

Le Bien-heureux Oldegaire (a) Evêque de Barcelonne & Archevêque de Terragonne, mourut la même année 1137, après avoir travaillé pendant preſque toute ſa vie avec un grand zele au ſervice de l'Egliſe. Il étoit originaire de Catalogne. Il fut quelque temps Chanoine dans ſa patrie d'une Egliſe de S. Adrien, & enſuite Abbé de S. Rufe d'Avignon qui étoit un Monaſtere de Chanoines dans une grande réputation de régularité. L'abſence d'Oldegaire ne fit pas oublier ſes vertus dans ſon pays. Il fut élu Evêque de Barcelonne vers l'an 1116. Dès qu'il en eut nouvelle, il prit la fuite, pour ſe dérober aux honneurs. Mais on le découvrit, & il fut contraint d'ac-

(a) S. Bernard dans ſa Lettre 126. adreſſée aux Evêques d'Aquitaine le nomme *Hildegaire*. C'eſt peut-être une faute de Copiſtes; car tous les autres Auteurs l'appellent *Oldegaire*.

cepter

cepter le fardeau. Son zele & les grands biens qu'il fit dans ſon Evêché engagerent Raimond Comte de Barcelonne de lui donner l'Archevêché de Terragonne, Ville qui avoit été repriſe ſur les Sarrazins. Le Pape Gelaſe II confirma cette nomination; & le Bienheureux Oldegaire travailla avec autant de zele que de ſuccès à rétablir cette Ville, & à en rebâtir la Cathedrale qui étoit dediée à Sainte Thecle. Il mourut ſaintement dans une heureuſe vieilleſſe le 6 de Mars l'an 1137. Les miracles obtenus par ſon interceſſion ſont des preuves éclatantes de ſa ſainteté, & l'Egliſe de Barcelonne a ſouvent ſollicité ſa Canoniſation. On lui donne la qualité de Bienheureux. L'An 1137.

Ranimire Roi d'Arragon qui avoit été obligé pour monter ſur le trône, de quitter le Monaſtere de S. Pons où il avoit fait profeſſion, & qui s'étoit enſuite marié, voyant qu'il avoit une fille (a) qui pouvoit être heritiere de ſes Etats, la maria, quoiqu'elle n'eût qu'environ trois ans à Raimond IV Comte de Barcelonne, qui étoit en état de gouverner & de défendre le Royaume: après quoi il renonça généreuſement à la Couronne, reprit l'habit Monaſtique, & vouloit retourner à ſon Monaſtere. Mais comme les Sieges de Barcelonne & de Terragonne étoient vacans par la mort du B. Oldegaire, on s'efforça de le retenir en Catalogne, & il fut élu pour remplir ces deux Sieges. Il paroît qu'il conſentit d'abord à cette élection; car nous avons un Acte de lui, où il prend avec le titre de Roi la qualité d'Evêque élu de Terragonne

Ranimire abdique la Couronne & rentre dans le Monaſtere de S. Pons.

(a) Pluſieurs Auteurs nomment cette Princeſſe *Petronille*, & d'autres l'appellent *Urraca*. Il paroît qu'elle avoit les deux noms.

L'An 1137. & de Barcelonne. Cependant cette élection n'eut pas lieu, & Ranimire retourna à ſon Monaſtere où il mourut. C'eſt ainſi que le Comté de Barcelonne qui avoit été ſi long-temps du Domaine des Rois de France, & qui eut enſuite ſes Comtes particuliers, fut uni au Royaume d'Arragon.

Raimond refuſe de prendre le titre de Roi.

Raimond à qui Ranimire ceda ce Royaume en lui donnant ſa fille, ne put jamais ſe réſoudre à prendre le titre de Roi, ni à porter les marques de la Royauté. On l'en preſſa pluſieurs fois; il répondit: » Je ſuis » né Comte, & je ne vaux pas mieux que mes peres. » J'accepte cependant le Royaume, mais je n'en pren- » drai pas le titre, & je garderai celui de Comte. » Et d'ailleurs étant maître d'un Royaume, au- » cun Comte ne pourra plus me le diſputer en richeſ- » ſes & en gloire: au lieu que je ſerois obligé de cé- » der en cela à bien des Rois. J'aime mieux être le » premier des Comtes, que d'être à peine le ſeptiéme » des Rois. »

Guillelm. Neubricenſis l. 2. c. 10.

Si la retraite du Roi Ranimire, qui deſcendit volontairement du Trône pour rentrer dans l'obſcurité du Cloître, dut édifier tout le Languedoc où eſt ſitué le Monaſtere de S. Pons, dans lequel ce Prince ſe retira; cette Province ne fut pas moins touchée du grand exemple de converſion & de pénitence, que lui donna en même-temps un Seigneur du Païs nommé Ponce de Lavaze. L'hiſtoire en eſt trop édifiante pour ne pas mériter de trouver place dans les Annales de l'Egliſe.

Tract. de Converſ. Pontii t. III. Miſcell. Baluzii p. 205.

Ponce étoit un Gentilhomme du Dioceſe de Lodéve, qui déshonoroit ſa nobleſſe par ſes briganda-

ges & ſes violences. De ſon Château de Lavaze, qui paſſoit pour une Fottereſſe imprenable, il faiſoit continuellement des courſes pour ravager le pays, & en enlever hommes & beſtiaux; en ſorte qu'il s'étoit rendu la terreur de ſes voiſins, & le fleau de la Province, lorſqu'il plut à Dieu de le toucher & de l'éclairer ſur le déſordre de ſa vie. Ponce fut ſi pénetré de la crainte ſalutaire des Jugemens de Dieu, qu'il prit la réſolution de renoncer à tout, pour faire une pénitence auſſi éclatante, que ſes crimes avoient été publics. Il découvrit ſon deſſein à ſa femme, qui ayant de la nobleſſe dans les ſentimens, l'approuva, en le priant cependant de pourvoir auparavant à l'établiſſement de leurs enfans: car ils avoient un fils & une fille. Ponce offrit ſon fils au Monaſtere de S. Sauveur de Lodéve, & plaça ſa fille & ſa femme avec une dot conſidérable dans un Monaſtere de Religieuſes appellé Drinon ou Drinonie.

L'An 1137.

Converſion éclatante de Ponce de Lavaze.

Le changement édifiant qu'on remarqua dans la conduite de Ponce, ſurprit tous ceux qui l'avoient connu. Ses anciens amis, complices & inſtrumens de ſes brigandages, vinrent le trouver pour ſçavoir de lui-même ce qui en étoit. Il leur avoüa ſon pieux deſſein, & il les prêcha ſi éloquemment, qu'il en gagna ſix, qui lui promirent de ne pas ſe ſéparer de lui dans le genre de vie qu'il avoit réſolu d'embraſſer, pour expier ſes pechés.

Ponce crut qu'il falloit commencer par vendre tous ſes biens pour en diſtribuer le prix aux pauvres; & il fit publier dans les Paroiſſes qu'en un certain jour qu'il marqua, il vendroit tout ce qu'il poſſe-

Il vend tous ſes biens pour les diſtribuer aux pauvres.

Vers l'An 1137. doit. Un grand nombre d'acheteurs de toute condition, Nobles & Roturiers, Eccleſiaſtiques & Laïques, ne manquerent pas de ſe trouver au jour marqué, pour acheter ce qu'ils jugeroient être à leur bienſeance. Quand il eut vendu la plus grande partie, voyant que les acheteurs ſe retiroient, parce qu'ils n'avoient plus d'argent, il leur déclara que pour ce qui lui reſtoit à vendre, il prendroit en payement des beſtiaux, des grains, & tout ce qui pourroit ſervir à l'uſage de la vie. Car tout lui étoit indifferent, parce qu'il vouloit tout donner aux pauvres, ou reſtituer à ceux qu'il avoit pillés.

Ponce ayant ainſi vendu ſes terres & ſes meubles, crut qu'avant que de ſuivre les mouvemens de ſa charité, il devoit ſatisfaire aux obligations que lui impoſoit la juſtice. Il ſçavoit que l'aumône faite du bien d'autrui ne pouvoit être agréable à Dieu. Il fit donc publier par les Paroiſſes que tous ceux à qui il pouvoit avoir fait quelque tort, euſſent à ſe trouver à Peguerolles le Lundi, le Mardi, ou le Mercredi de la ſemaine Sainte qui étoit proche, & qu'il répareroit tous les dommages dont on lui feroit des plaintes. Il commença lui-même par reparer avec éclat les outrages qu'il avoit faits à la juſtice divine. Car s'étant rendu à Lodeve le Dimanche des Rameaux avec les ſix compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu, il attendit que la Proceſſion fût arrivée à la place publique, où l'on avoit dreſſé une eſtrade pour faire de là un ſermon au peuple. Alors Ponce s'y fit conduire la hart au cou & les épaules découvertes, qu'il ſe faiſoit frapper avec des verges par ceux qui le conduiſoient.

Sa pénitence.

Là étant monté sur l'estrade où l'Evêque & son Clergé avoient pris place, il se prosterna aux pieds du Prelat, & lui presenta un papier où il avoit écrit tous ses pechés, le conjurant de le faire lire publiquement à tout le peuple qui suivoit la Procession. Vers l'An 1137.

L'Evêque vouloit lui épargner cette honte : mais le pénitent fit tant d'instances, qu'il fallut le satisfaire. On lut donc à haute voix le détail de ses pechés ; & pendant la lecture qui fut longue, il se fit frapper de verges, ne se plaignant que de ce qu'on ne frappoit pas assez fort. Cet exemple d'humilité & de pénitence tira les larmes des yeux des assistans ; & plusieurs de ceux qu'une mauvaise honte avoit empêchés jusqu'alors de confesser leurs pechés même en secret, ne craignirent plus la confusion salutaire, & le respect humain qui leur avoit fermé la bouche.

Il répare tous les torts qu'il avoit faits.

Le lendemain qui étoit le Lundi de la semaine Sainte, Ponce se rendit à Peguerolles pour réparer tous les torts qu'il avoit faits. Il s'y trouva un grand nombre de personnes de toute condition qui lui demandoient des dédommagemens. Il commença par se jetter à leurs pieds, & leur demander pardon : après quoi il leur rendit avec usure tout ce qu'il pouvoit leur avoir pris. Tous s'en retournerent fort contens ; & en lui donnant mille bénédictions. Ponce apperçut dans la foule un payſan de son voisinage, qui ne lui demandoit rien. Il lui dit : » Et toi, mon ami, qu'attends-tu ? Pourquoi ne demandes-tu pas aussi un » dédommagement pour le tort que je t'ai fait ? Moi, » Seigneur, répondit le payſan, je n'ai rien à vous de» mander : je ne sçache pas que vous m'ayez fait tort.

Vers l'An 1137. » Ne te ſouviens-tu pas, reprit Ponce, qu'un certain »jour on te prit ton troupeau dans ta bergerie? Je m'en » ſouviens, dit le payſan, mais j'ignore l'auteur du » vol. Eh bien, repliqua Ponce, c'eſt moi : je t'en » demande pardon, & je te reſtituerai tout. Je vous » le donne, dit le payſan, & je prie le Seigneur de » vous le pardonner. » Mais Ponce lui rendit un autre troupeau.

Divers pélerinages qu'il fait. Ayant ainſi employé une partie de ſes biens à réparer les dommages qu'il avoit cauſés, il diſtribua le reſte aux pauvres & aux Egliſes. Il partit enſuite nuds pieds pour faire divers pélerinages avec les ſix compagnons qu'il avoit gagnés à Dieu. Ils allerent d'abord à S. Guillaume du deſert, c'eſt-à-dire, de Gellon, & de là à S. Jacques en Galice. Ils eurent quelque envie de ſe fixer en Eſpagne pour faire pénitence: mais l'Archevêque de Compoſtelle leur conſeilla de retourner en France. Ils ſuivirent ſon avis, & à leur retour ils allerent encore en pélerinage au Mont S. Michel, à S. Martin de Tours, à S. Martial de Limoges, & à S. Leonard. Ces ſept Pelerins étant allés faire leur priere dans l'Egliſe de N. D. de Rhodez, Ademare qui étoit alors Evêque de cette Ville, voulut les voir, & ayant ſçu qui ils étoient, il leur offrit des terres pour bâtir un Monaſtere. Le Comte de Rhodez qui les alla voir à l'Evêché, leur témoigna auſſi beaucoup de bonté. Mais Ponce trouva ces lieux trop fréquentés & peu propres aux exercices de la vie ſolitaire. C'eſt pourquoi il alla avec ſes compagnons viſiter à Camarès un Seigneur fort riche nommé Arnaud du Pont, qui les reçut comme de Anges du Ciel, & leur

donnant à choisir, il leur dit : » Demeurez là où il » vous plaira, bâtissez, semez, plantez, défrichez, » & priez pour moi. » Ils choisirent un lieu appellé Salvanès, ou après en avoir arraché les ronces & les broussailles, ils se bâtirent des cabanes. Vers l'An 1137.

Ces nouveaux Solitaires édifierent bientôt le pays par leur pieté & par leur charité, sur-tout pendant une famine qui désola alors la Province. Les pauvres venoient en si grand nombre à leurs cabanes chercher quelque soulagement à leurs miseres, que ces bons Hermites n'ayant plus rien à donner, se disoient les uns aux autres ; » Il faut nous enfuir ou mourir ici de faim. Sur quoi Ponce leur dit : » Nous ne sommes pas » venus ici pour fuir, mais pour combattre.... Mettons » nôtre confiance en Dieu, & pour soulager les pauvres » qui sont nos freres, vendons jusqu'aux courroyes » de nos souliers. Si après cela il nous faut mourir de » faim, mourons dans nôtre simplicité. » Il partit en même-temps monté sur son âne pour aller faire la quête en faveur des pauvres chez les Gentilshommes de la Province. Mais Arnaud du Pont ayant appris que les Solitaires qu'il avoit établis à Salvanès, étoient sur le point de vendre tout ce qu'ils possedoient pour assister les pauvres, leur envoya du bled qui se multiplia tellement entre leurs mains, qu'ils en eurent suffisamment pour nourrir tous les pauvres jusqu'à la moisson.

Pendant ce temps-là le nombre des Disciples de Ponce s'accroissoit tous les jours. Pour rendre plus fixe leur nouvel établissement, ils prirent avec lui la résolution d'embrasser tous ensemble la Regle de

Vers l'An 1137. quelque Ordre Religieux, mais ils ne s'accorderent pas ſur le choix; les uns préferant l'Inſtitut des Chartreux, & les autres aimant mieux celui de Cîteaux.

Il embraſſe l'Inſtitut de Cîteaux avec ſes Compagnons. Pour réünir les eſprits, Ponce alla conſulter les Chartreux. Ces SS. Religieux furent ſi déſintereſſés qu'ils conſeillerent à Ponce d'embraſſer plûtôt l'Inſtitut de Cîteaux. Ainſi à ſon retour il ſe rendit à Mazan Monaſtere de Cîteaux bâti en 1119, & pria l'Abbé Pierre de vouloir adopter ſa Maiſon de Salvanès. L'Abbé Pierre l'accepta, & après avoir éprouvé & inſtruit ces Solitaires, il leur donna l'habit de Cîteaux, & leur nomma pour Abbé un d'entre eux appellé Ademare. Quant à Ponce de Lavaze, il ne voulut avoir d'autre rang que celui de Frere Convers, s'eſtimant trop heureux d'être le ſerviteur des ſerviteurs de Dieu. On rapporte la Fondation de Salvanès à l'an 1136.

Fin du Tome Huitiéme.

TABLE

TABLE DES MATIERES DU HUITIÉME TOME.

La Lettre n *ajoûtée à la ſuite du chiffre, déſigne la Note de la page marquée.*

A

A Baillard célebre Profeſſeur: ſon caractere, 350: ſes commencemens & précis des ſes avantures, 350, 351. Il ouvre une Ecole à Melun, & enſuite à Corbeil, 351. Il ſe broüille avec Guillaume de Champeaux ſon Maître, 351, 352. Il ouvre une école ſur la Montagne de Ste Genevieve, 352. Il étudie ſous Anſelme de Laon, *là même.* Il revient à Paris & remplit la Chaire de Guillaume de Champeaux, *là même.* Il débauche Heloïſſe ſon écoliere, 353. Il en a un fils qu'il nomme Aſtrolabe, 353. Il épouſe Heloïſſe & la met enſuite dans le Monaſtere d'Argenteüil, 354. Il eſt honteuſement mutilé, *là même.* Il ſe fait Moine à S. Denis, & fait prendre le voile à Heloïſſe, 354. Il ſe broüille avec l'Abbé & les Moines de S. Denis, 355. Il va enſeigner la Theologie à Provins, *là même.* On veut l'empêcher d'enſeigner, ſous prétexte qu'il n'a pas été déclaré Maître; 356. Suite des avantures d'Abailard, 410. Calomnies qu'il fait de S. Norbert, 409. Jugement déſavantageux qu'il porte d'Anſelme de Laon, 412. Son Traité intitulé, *Introduction à la Theologie*, 413. Erreurs & précis de cet Ouvrage, 413, 414. Concile de Soiſſons contre Abailard, 414. Il

eſt obligé de brûler ſon Livre, & condamné à être enfermé à S. Medard de Soiſſons, 416. Il eſt délivré de priſon & rendu à ſon Abbé, 417. Il ſe broüille de nouveau avec les Moines au ſujet de S. Denis, qu'il dit n'être pas l'Arcopagite, 417, 418. Il ſe retire à Provins, 418. Son Abbé veut le rappeller: il fait ſa paix, & bâtit dans le Dioceſe de Troyes un Oratoire qu'il nomme *le Paraclet*, 418, 419.

Abailard eſt élu Abbé de S. Gildas de Ruis, 419. Ses Moines tâchent de l'aſſaſſiner & il les quitte, 420. Lettre qu'il écrit pour montrer que l'état Monaſtique eſt plus parfait que l'état Eccleſiaſtique, 464. Il reçoit au Paraclet Heloïſſe chaſſée d'Argenteüil avec ſes Religieuſes, 503. Regle qu'il compoſe pour elles, 503, 504. Il eſt inquieté au ſujet de la direction d'Heloïſſe, 505.

Abbés: la bénédiction que reçoivent les Abbés n'eſt pas néceſſaire pour qu'ils prennent le ſoin du ſpirituel, 323. Luxe d'un Abbé qui marchoit avec un train de ſoixante chevaux, 458.

Adelaïde ou Adelaïs Reine de de France niece du Pape Calixte II, 384.

Adelaïs, fille du Comte de Louvain, & niece du Pape Reine d'Angleterre, 432.

Adele fille de Guillaume le Conquerant Comteſſe de Blois & de Champagne: elle défraye le Pape Paſcal II pendant ſon ſéjour à Charttes, 206. Elle eſt viſitée pendant ſa maladie par S. Anſelme, 210. Elle ménage une entrevûë entre le Roi d'Angleterre ſon frere & S. Anſelme, 210. Lettre qu'Etienne Comte de Blois ſon mari lui écrit d'Antioche, 118. Ses chatités, 470. Elle ſe fait Religieuſe à Marcigni, *là même.*

Ademare ou *Aimare* de Monteil Evêque du Pui prend le premier la Croix, & eſt nommé Legat dans l'Armée des Croiſés, 83, 84. Son arrivée à Conſtantinople, 107. Sa mort & ſon éloge, 121. On le croit Auteur de l'Antienne *Salve Regina*, *là même. & n.*

Adhelme Hermite dans le Maine rétablit le Monaſtere d'Eſtival pour des Religieuſes, 237.

S. *Aibert* Hermite dans le Dioceſe de Cambrai: pré-

cis de ſa vie, 526. Ses auſterités, 526, 527. Il paſſe vingt ans ſans boire, 526. Concours des pénitens qui venoient ſe confeſſer à lui, 527. Il eut de trois Papes la permiſſion de confeſſer, 528, ſa mort, *là même.*

Le B. *Alberic* établi Abbé de Cîteaux par S. Robert, 128. Premiers Statuts qu'il fait pour Cîteaux, 128. Il donne l'habit blanc à ſes Religieux, 129. Sa mort, *là même.*

Alberic Profeſſeur de Rheims dénonce le Livre d'Abailard, 414.

Alexandre Evêque de Liege excommunié au Concile de Piſe, meurt en apprenant cette nouvelle, 560. Troubles & guerres que ſa premiere élection avoit cauſés, 381.

Alexis Comnene Empereur de Conſtantinople reçoit bien Pierre l'Hermite, 105. Il donne ordre aux Croiſés de paſſer le détroit, 106. Ses allarmes au ſujet des Princes Croiſés, 109. Serment qu'il exige d'eux, 110. Serment qu'il leur fait, *là même.* Il empêche Nicée de ſe rendre aux François, 111.

Alger Clerc de Liege diſtingué par ſon érudition, ſe fait Moine à Clugni, 381. Son Traité contre Berenger, 381, 382.

Alienor Princeſſe d'Aquitaine épouſe le Prince Loüis fils du Roi Loüis le Gros, 583.

Alleaume compagnon du B. Robert d'Arbriſſel, 130.

Amiens : Evêques d'Amiens, Gervin 54, 179. S. Godefroi, 178, 179. Engelram, 318, 386.

Amiral : d'où vient ce terme, 114, *n.*

Anaclet Antipape, *voyez Pierre de Leon.*

André Prieur d'un Monaſtere de Vallombreuſe en Italie vient en France, 296. Il y établit pluſieurs Prieurés de ſon Ordre, 297. Il bâtit Chezal-Benoît, *là même.*

André diſciple du B. Robert d'Arbriſſel, 332.

André frere de S. Bernard : ſa converſion, 301. Reproches qu'il fait à ſa ſœur, 311.

Angers : Evêques d'Angers, Geoffroi ou Godefroi I, 189. Godefroi II, 242. Rainald, 242.

S. Anſelme Abbé du Bec calomnié par Roſcelin, 60. Lettre qu'il écrit pour ſa juſtification, *là même.* Ce qu'il dit aux Députés de Beauvais qui lui deman-

doient ſon conſentement à l'élection d'un de ſes Religieux pour l'Evêché de Beauvais, 61. On le preſſe de paſſer en Angleterre, 64. Il ſe réſout avec peine à faire ce voyage, 65. On le prie de compoſer des prieres pour obtenir que le Roi d'Angleterre nomme un Archevêque de Cantorberie, 65. Il eſt nommé Archevêque de Cantorberie, 67. Sa réſiſtance opiniâtre, 67,68. Ce qu'il dit là-deſſus aux Evêques, 68; au Roi, 69. Ses ſentimens ſur ſa nomination à l'Epiſcopat, 70, 71. Son Ordination, 71. Son Traité ſur la Trinité & ſur l'Incarnation, 72.

Commencemens des broüilleries de S. Anſelme avec le Roi Guillaume le Roux, 142, 143. Il reçoit le *Pallium*, 144. Lâcheté des Evêques Anglois à ſon égard, 143. Il obtient du Roi avec peine la permiſſion d'aller à Rome, 146. Honneurs qu'on lui rend en France à ſon paſſage, *là même*. Son érudition au Concile de Bari contre les Grecs, 154. Il prie le Pape de ne pas excommunier le Roi d'Angleterre, 155. Il revient à Lyon: honneurs que lui fait l'Archevêque de Lyon, 161. Il connoît par révélation la mort du Roi d'Angleterre ſon perſecuteur, 164, 165.

S. Anſelme a de nouveaux differends avec Henri Roi d'Angleterre ſucceſſeur de Guillaume le Roux, 165. Il va une ſeconde fois à Rome, & reçoit défenſe de retourner en Angleterre, 165. Il rend viſite à la Comteſſe Adele qui lui ménage une conférence avec le Roi d'Angleterre, 210. Il obtient du Pape le pouvoir de lever les Cenſures portées contre Guillaume Archevêque de Roüen, 211. Lettre que le Roi Henri lui écrit ſur la victoire de Tinchebrai, 211, 212. Le Roi d'Angleterre lui rend toute ſa confiance, 235. Maladie & mort de S. Anſelme, 235, 236. Il eſt le premier Auteur de la Méthode Scholaſtique, 236.

Anſelme Archevêque de Milan mort le même jour que S. Anſelme de Cantorberie fut ordonné, 71.

Anſelme ou Anſelle célébre Profeſſeur à Laon, 23. Il expliquoit l'Ecriture Sainte à ſes diſciples, *là même*. Il s'oppoſe à l'élection de Gualteric pour le Siege de Laon, 264. Abailard ne

trouve pas que le mérite d'Anſelme réponde à ſa réputation, 352 : jugement déſavantageux qu'il en porte, 412. Réputation & Ouvrages d'Anſelme, 411. Ce qu'il dit ſur le pouvoir de réſiſter à la grace, 411, 412. Sa mort, 412.

Antioche aſſiegée & priſe par les Croiſés, 117.

S. Antoine : ſes Reliques apportées en France, 15. On l'invoque pour la guériſon de la contagion qu'on nommoit *le feu ſacré*, 15. Origine de l'Ordre de S. Antoine, 16. Pourquoi la Peſte appellée auparavant *le feu ſacré* fut nommée *le feu S. Antoine*, 16. Ceux qui blaſphemoient contre S. Antoine étoient punis par ce feu, 16. *n.* Vers du Prince Pic de la Mirandole à ce ſujet, *là même*, *n.*

Anvers Ville de Flandre, ſéduite par l'hérétique Tanquelin ou Tanquelme, 189. Miſſion de S. Norbert à Anvers, 468. Etabliſſement des Religieux de S. Norbert dans l'Egliſe de S. Michel d'Anvers, 468, 469.

Archambauld Soû-doyen de l'Egliſe d'Orleans aſſaſſiné, 556, 557. Lettres écrites au Pape ſur ce ſujet, 557. Ordres du Pape de punir les aſſaſſins, *là même.*

Arcis Monaſtere de Religieuſes au Dioceſe de Chartres, 344.

Ardens. Pourquoi on appelloit ainſi les malades atteints du feu ſacré, 516. L'Egliſe de Ste Géneviéve des Ardens bâtie, *là même.*

Argenteüil : Monaſtere de filles; les Religieuſes en ſont chaſſées pour leurs ſcandales, & le Prieuré donné aux Moines de S. Denis, 500, 501.

Arles Archevêque d'Arles Gibelin, 191.

S. Arnoux Evêque de Soiſſons : ſa canoniſation, 385, 386. *Voyez Tome VII.*

Arnoux Archidiacre de Seez, & dans la ſuite Evêque de Liſieux, étudie le Droit Canon en Italie, 570. Son Traité ſur le Schiſme d'Anaclet. 570, 571. Portraits qu'il fait d'Anaclet, c'eſt-à-dire, de Pierre de Leon, & de Gerard d'Engoulême, 570.

Aroüaiſe Abbaye & Congrégation de Chanoines Réguliers, 133, 134.

Arras : rétabliſſement de l'Evêché d'Arras, 53, 58. Lettre que le Pape Urbain II écrivit là-deſſus à l'Archevêque de Rheims, 53.

Difficultés que fait l'Archevêque de Rheims, 54, 55, 58. Lambert ordonné Evêque d'Arras, 56.

Aſſomption de la Ste Vierge en corps & en ame. C'eſt une impieté que de ne la pas croire, 446. Elle eſt prouvée par l'ancienne Oraiſon qu'on chantoit le jour de cette Fête, 533.

Atton Evêque de Viviers ſe diſtingue au Concile de Rheims, 380.

Avranches: Evêque d'Avranches Turgiſe, 101.

Autels: ce qu'on nommoit rachat des Autels, en quoi il conſiſte, 34, 35, 79. *là même*, *n.* Cet uſage proſcrit par Urbain II, 35, 78. Défenſes aux Clercs & aux Moines d'acheter des Autels, 174.

Auxerre: Evêques d'Auxerre Humbald, 165. Hugues, 303.

B

LE ſieur *Baillet*: faute qui lui eſt échappée, 563, *n.*

Barthelemi élu Evêque de Laon, 273. Il fait la Dédicace de la nouvelle Cathédrale de Laon, *là même.* Il eſt également diſtingué par ſa pieté & par ſa nobleſſe, 274. Il obtient à S. Norbert une audience favorable du Pape Calixte II, 396. Il offre pluſieurs établiſſemens à S. Norbert, 397, 398. Il lui donne Premontré, *là même.*

Baudoüin frere de Godefroi de Boüillon prend la Croix, 102. Il demeure à Edeſſe pour conſerver cette place, 123. Il ſuccede à Godefroi dans le Royaume de Jeruſalem, 289.

Baudri Evêque de Noyon & de Tournai: précis de ſa vie, 243. Il compoſe l'Hiſtoire de l'Egliſe de Cambrai & d'Arras, 243, 244. Lettre que lui écrit S. Godefroi pour le prier d'écrire auſſi l'Hiſtoire de l'Egliſe d'Amiens, 244. Sa mort, 247.

Baudri ou Balderic Abbé de Bourgueïl brigue l'Evêché d'Orleans, & offre de grandes ſommes d'argent au Roi, 148. Il obtient l'Evêché de Dol, 209. Sa mort & ſes Ouvrages, 485, 486.

Bayeux: Evêques de Bayeux, Odon, 98. Richard, 359.

Beatrix Comteſſe du Perche & mere de Rotrou fait arrêter priſonnier Hildebert Evêque du Mans, 238.

Le P. *Beaugendre* Benedictin: fautes qui lui ſont échappées dans ſon édition d'Hil-

debert & de Marbode, 27, n. 176, n. 242, n. 535, n.
Beauvais: Evêques de Beauvais, Gui, 36. Foulques, 54. Gualon, 183. Pierre, 385.
Bellevaux, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux : sa fondation, 405.
Benefices : pluralité des Bénéfices défenduë, 77.
Benoit Cardinal Legat en France, 160. Conciles qu'il tient avec le Cardinal Jean son Collegue, 160, 169.
Berenger fameux voleur dans la Forêt d'Aroüaise, 134.
Bernard Archevêque de Tolede François de naissance : précis de son histoire, 85.
S. *Bernard* de Tiron premierement Abbé de S. Cyprien dans le Poitou : sa fermeté au Concile de Poitiers, 177. Il tâche en vain d'adoucir le Comte de Chartres, 328. Il visite à Blois Guillaume Comte de Nevers prisonnier, 329. Précis de la vie de Bernard de Tiron, 338. Il s'enfuit de crainte d'être Abbé, 339. Il revient a S. Cyprien & en est élu Abbé, 339 ; 340. Il prêche avec Robert d'Arbrissel, *là même*. Son zele contre l'incontinence des Prêtres de Normandie, 341. Procès qu'il a à soûtenir contre les Moines de Clugni, 341. Il va à Rome ; liberté avec laquelle il parle au Pape, 342, 343. Il abdique sa charge d'Abbé, 343. Il bâtit par les liberalités de Rotrou le Monastere de Tiron, 344. Vie sainte qu'il y mene, 345. Propagation de son Institut, 345. Sa mort, *là même*. David Roi d'Ecosse vient en France pour voir ce saint homme, *là même*. Il donna l'habit gris à ses Religieux, 345.
S. *Bernard* de Clairvaux : ses commencemens & sa famille, 298. Son caractere, 299. Tentation où sa chasteté fut exposée, 299, 300. Maniere dont il se punit d'une faute qu'il se reproche contre la chasteté, 300. Sa vocation à la vie Religieuse, *là même*. Il gagne à Dieu son oncle & ses freres, 301, 302. Il convertit Hugues de Mâcon, 302. Il entre à Cîteaux avec trente compagnons, 304. Sa ferveur pendant son Noviciat, 305. Sa modestie & son abstinence, *là même*.
Bernard est nommé premier Abbé de Clairvaux, 307. Il est beni Abbé par Guillaume Evêque de Châlons,

307, 308. Il tombe malade, 309. Soin qu'en prend l'Evêque de Châlons pendant ſa maladie, *là même.* Bernard refuſe d'abord de voir ſa ſœur qui vient le viſiter avec des airs trop mondains, 310. Il reçoit enfin ſa viſite & la convertit, 311. Ce qu'il diſoit aux Novices en les admettant, 311. Premier miracle de S. Bernard, 402. Reproches qu'il eſſuye à ce ſujet de ſes freres, 403. Differend qu'il a avec Ponce Abbé de Clugni, 406. Lettre qu'il écrit à Robert ſon parent & ſon Religieux fugitif, 407, 408. Son apologie contre les Moines de Clugni, 456. Ce qu'il reproche aux Moines de Clugni, 457. Sa Lettre à un Chanoine Régulier qui avoit abandonné ſon état, 463.

Miracle que S. Bernard fait à Foigni, 474. Converſions qu'il opere, 475. Evêchés & Archevêchés qu'il refuſe, 476. Sa Lettre au Roi Loüis le Gros en faveur d'Etienne Evêque de Paris, 477, 478. Il prédit la mort du Prince fils aîné du Roi, 479. Lettres qu'il écrit au Pape Honorius II, 479. L'Aſſemblée d'Etampes s'en rapporte au jugement de Bernard, pour déterminer lequel d'Innocent ou d'Anaclet, l'Egliſe de France doit reconnoître pour le Pape légitime, 509. Bernard député vers le Roi d'Angleterre le porte à reconnoître Innocent, 511. Lettre qu'il écrit à Geofroi de Loroux, 537; à Guillaume Duc d'Aquitaine au nom du Duc de Bourgogne, 538; aux Evêques d'Aquitaine pour les ſoûtenir contre les violences des Schiſmatiques, 539 *& ſuiv.*

Lettre de S. Bernard au Pape Innocent contre Thibauld Nothier Archidiacre de Paris, qui avoit fait aſſaſſiner Thomas Prieur de S. Victor, 555, 556. Sa Lettre au Roi de France pour le détourner du deſſein d'empêcher les Evêques de ſon Royaume de ſe rendre au Concile de Piſe, 558, 559. Legation de S. Bernard à Milan, 564. Honneurs qu'on lui fait en cette Ville, *là même.* Ses miracles à Milan, 565 *& ſuiv.* Miracle qu'il fait à Pavie, 568. Son retour à Clairvaux, *là même.* Il fait rebâtir Clairvaux dans un lieu plus commode, 569.

Miracle

Miracle de S. Bernard à Nantes, où il délivre une femme d'un Démon incube, 571, 572. Conference que S. Bernard a avec Guillaume Comte de Poitiers, 573. Diſcours qu'il tient à ce Prince en tenant l'Hoſtie conſacrée, 573, 574. Il convertit ce Comte, 574. Il commence ſes Commentaires ou ſes Sermons ſur le Cantique des Cantiques, 575. Sa Lettre au Pape contre des Clercs rebelles à leur Evêque, 576. Le Pape l'appelle en Italie pour la troiſiéme fois, 576. Sa diſpute contre Pierre de Piſe en préſence du Roi Roger, 577. Bernard gagne Pierre de Piſe au parti d'Innocent, 578. L'extinction du Schiſme dûë aux travaux de S. Bernard, *là même.*

Bernard Prieur de la Chartreuſe des Portes, 575. Trois Bernards Prieurs de la Chartreuſe des Portes, 575. *n.*

Berthe Reine de France : le Roi Philippe la répudie & la relegue à Montreüil, 37. Quelques Seigneurs prennent les armes en ſa faveur, 40. Sa mort, 50.

Bertrade de Monfort femme de Foulques Rechin Comte d'Anjou, aimée éperduëment du Roi Philippe qui veut l'épouſer, 37. Elle quitte ſon mari & épouſe le Roi, 40. Elle eſt excommuniée avec le Roi au Concile de Poitiers, 171. Elle fait enfoncer la porte d'une Egliſe pour ſe faire dire la Meſſe, 177. Elle fait ſerment de ſe ſéparer du Roi, & reçoit l'abſolution, 182. Elle fonde Haute-bruiere, & s'y fait Religieuſe, 318.

S. Bertrand Evêque de Comminges : précis de ſon hiſtoire, 241

Bertulfe Prevôt de Bruges & Chancellier de Flandre ; conſpire avec ſes neveux, & fait aſſaſſiner Charles le Bon Comte de Flandre, 498. En punition, il eſt pendu à un gibet avec un chien, 493.

Boëmond Prince Normand de la Poüille prend la Croix & arrive à Conſtantinople ; 109. Il ſe laiſſe gagner par l'Empereur Alexis, qui lui promet un Etat, 110. Il ménage des intelligences dans Antioche, 116. On refuſe d'abord de lui ceder la Ville d'Antioche, s'il la ſurprend : on la lui accorde enſuite, *là même.* Il ſurprend cette Ville, 117. Il

revient en Italie, & de là en France, où il épouſe la fille du Roi Philippe, 289. Harangue qu'il fait après la cérémonie, 290. Il ſuſpend au tombeau de S. Leonard des chaînes d'argent, en témoignage de ſa délivrance de la captivité, *là même.* Honneurs qu'on lui fait en France, *là même.* Pourquoi il fut nommé Boëmond, 290. Sa mort, *là même.*

Boniface IV Pape : Decret en faveur des Moines qui lui eſt attribué, 97, *n.*

Bonnevaux, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux : ſa Fondation, 404.

Boras, Abbaye de l'Ordre de Cîteaux : ſa Fondation, 404.

Bourdeaux : Archevêques de Bourdeaux, Amat, 89, Geofroi, 537.

Bourdin Moine d'Uſerche : Bernard de Tolede l'emmene avec lui en Eſpagne, 85. Il ſe fait Antipape, *là même.* Il eſt fait priſonnier par le Pape Calixte II qui le fait entrer dans Rome monté ſur un Chameau la tête tournée vers la queuë, 421, 422.

Bourges : Archevêques de Bourges, Hildebert, 89, Leger, 159, Vulgrin, 144.

S. Bruno Fondateur des Chartreux, appellé en Italie par le Pape Urbain II, 17. Il donne la Chartreuſe de Grenoble à Seguin Abbé de la Chaize-Dieu, 18. Il refuſe l'Archevêché de Rhegio, *là même.* Il obtient la permiſſion de ſe retirer en Calabre, *là même.* Lettre qu'il écrit d'Italie à Radulfe le Verd Prevôt de l'Egliſe de Rheims, 19. Deſcription qu'il fait de ſa ſolitude, *là même.* Quelle fut l'occaſion de ſa converſion, 20. Lettre qu'il écrit à Landuin Prieur de la Chartreuſe de Grenoble, 21. Mort de S. Bruno, *là même.* Profeſſion de foi qu'il fait en mourant contre les erreurs de Berenger, 21. Lettre de Mainard Abbé de Cormeri ſur la mort de S. Bruno, 22. Eloges que font de S. Bruno pluſieurs Egliſes en répondant à la Lettre circulaire ſur ſa mort, 23. Ouvrages de S. Bruno, 23. *Voyez le Tome VII.*

Brunon d'Aſte : ſes Ouvrages attribués à S. Bruno, 23.

Burcard Evêque de Cambrai : eſtime qu'il fait de S. Norbert, 394. Miſſion qu'il fait faire à Anvers, 468.

Buzai, Monaſtere de l'Inſtitut de Cîteaux proche de

Nantes : ſa Fondation, 571.

C

Cadoüin, Abbaye de l'Inſtitut de Cîteaux : ſa Fondation, 405.

Calixte II Pape : ſon élection faite à Clugni, 361. Son Couronnement, 362. Concile qu'il tient à Toulouſe, 369. Procès qu'il juge entre diverſes Egliſes, 365, 366. Il indique un Concile à Rheims, 366. Négociations qu'il renouë avec l'Empereur pour l'engager à renoncer aux Inveſtitures, 366, 367. Projet de Promeſſe qu'il fait à l'Empereur, & que l'Empereur lui fait, 369. Concile qu'il tient à Rheims, 370 *& ſuiv.* Il ſacre Thurſtan Archevêque d'Yorc, 370. Diſcours du Pape au Concile, 371, 372. Il part de Rheims pour aller conferer avec l'Empereur, 375. Il revient ſans avoir rien conclu, 377. Il ordonne Frederic Evêque de Liege, *là même.* Il donne une audience favorable à S. Norbert pendant le Concile de Rheims, 396. Calixte s'abouche à Giſors avec le Roi d'Angleterre qu'il preſſe en vain de renoncer aux Inveſtitures, 383.

Calixte étant arrivé à Rome travaille à l'extinction du Schiſme, & fait priſonnier l'Antipape Bourdin, 421. Monument de cette victoire au Palais de Latran, 422. Il ſuſpend la Primatie de l'Egliſe de Lyon ſur l'Egliſe de Sens, 422. Lettre que lui écrit à ce ſujet le Roi de France, pour le prier d'abroger entierement cette Primatie, 422. 423, 424. Nouvelles Négociations qu'il renouë avec l'Empereur, 427. Conditions de la paix, & promeſſes du Pape & de l'Empereur, 428. Lettre que le Pape Calixte écrit au Roi de France, 434. Sa mort, 447. Divers Reglemens qu'il fit, 448.

Cambrai : Evêques de Cambrai, Gaucher, 54, 185, le B. Odon, 185, Burcard, 394.

Canoniſation : la coûtume de l'Egliſe Romaine étoit de ne canoniſer les SS. que dans un Concile général, 523. Canoniſation de S. Godehard, 523. de S. Hugues de Grenoble, 548, de S. Arnoux de Soiſſons, 386.

Caſſien Gouverneur d'Antioche pour les Infideles, 114. Il fait mourir un Gentilhomme nommé Porchet qu'il s'efforce en vain de faire renoncer à la foi, 115. Il fait mourir pluſieurs autres Chrétiens, 116.

Chalats Monaſtere fondé par S. Hugues de Grenoble, 546.

Châlons ſur Marne: Evêques de cette Ville, Guillaume de Champeaux, 385, Hugues, 179, Geoffroi, 517, où il eſt mal nommé *Guillaume*.

Chanoines Réguliers: un Evêque les exclut du gouvernement des Paroiſſes, Yves de Chartres prend leur défenſe, 79. S. Bernard reçoit à Clairvaux des Chanoines Réguliers pour être ſes Religieux, 406. Diſpute entre les Chanoines Réguliers & les Moines ſur l'excellence de leur état, 465. Lettre d'un Chanoine Régulier ſur cette diſpute, 465, 466. Ce que Hugues Metellus dit des premiers Inſtituteurs des Chanoines Réguliers, 467.

Le B. *Charles le Bon* Comte de Flandre: précis de ſon hiſtoire, 487. Guerres qu'il eut à ſoûtenir, *là même*. Ses charités envers les pauvres, 488. Son zele pour la réſidence des Evêques & des Abbés, *là même*. Il fait faire des informations pour connoître la nobleſſe de ſes Etats, 489. Il eſt cruellement aſſaſſiné, 490. Miracle qu'il opere après ſa mort, 491. Ce qu'un Auteur Flamand dit de ſa taille giganteſque, 491, 492. Le Roi de France marche en Flandre pour venger ſa mort, 492. Les Aſſaſſins de Charles le Bon font brûler un cierge ſur ſon tombeau, 492. Maniere dont le Roi venge ſa mort, 493.

Chartres: Evêques de Chartres Godefroi dépoſé, 29, Yves, 29, Geofroi de Lieues, 328.

Chartreux: ils édifient la France, 291. Premiers Statuts des Chartreux, 291, 292 *& ſuiv*. On ne doit raſer les Chartreux que ſix fois l'an, 292. On doit les ſaigner cinq fois l'an, 295. On diſoit rarement la Meſſe parmi les Chartreux dans les commencemens, 293. Lettre que les Chartreux écrivent au Pape Innocent II & qui fut lûë au Concile de Rheims, 521, 522. *Voyez Tome VII.*

Chelles, célébre Abbaye de filles : Etienne Evêque de Paris y fait la viſite pour y établir la réforme, 553.

Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, dits aujourd'hui Chevaliers de Malte : leur origine, 282, 283. Ils s'engagent par des vœux de religion, 284. Paſcal II approuve cet Inſtitut, 284, 285. Premiers Statuts des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, 285 *& ſuiv.* Penitences preſcrites pour les fautes des Freres Chevaliers, 287, 288. Ils ne doivent rien exiger de l'Ordre que du pain, de l'eau, & le vêtement qui doit être vil, 286. Ils ſont le ſoûtien du Royaume de Jeruſalem, 289, 291.

Cheveux. Il n'étoit pas permis aux Laïques de porter les cheveux longs, 222, 223. Zelé là-deſſus de S. Godefroi, 222, de S. Anſelme, & de Serlon de Seez, 223

Chezal-Benoît Abbaye, ſa Fondation, 247.

Cîteaux célebre Monaſtere : ſa Fondation, 126. 127. Inſcription ſur la porte de l'Egliſe, 127. *n.* Premiers Statuts de Cîteaux, 128. Freres Convers admis à Cîteaux, 129. Les Moines de Cîteaux ne permettoient pas aux femmes l'entrée de leurs Egliſes, 129. Les Moines noirs murmurent contre ceux de Cîteaux qui portent l'habit blanc, *là même.* L'Inſtitut de Cîteaux fait d'abord peu de progrès, 297. S. Bernard ſe rend Moine à Cîteaux avec trente compagnons, 298. Reglemens de Cîteaux nommés la *Chartre de la Charité*, 400 *& ſuiv.* Les Abbayes de l'Ordre qui ſont riches, doivent ſe cotiſer pour aſſiſter les Maiſons pauvres, 401. Differend entre les Moines de Clugni & ceux de Cîteaux, 455. Apologie de S. Bernard pour les Moines de Cîteaux, 456.

Clairvaux troiſiéme fille de Cîteaux : ſa Fondation, 307. S. Bernard fait rebâtir Clairvaux dans un lieu plus commode, 569.

Clementius hérétique Manichéen découvert proche de Soiſſons, 279, 280. Son ignorance, 280. Condamné à ſubir l'épreuve de l'eau froide, il ſurnage, 281. Il eſt brûlé vif par le peuple, *là même.*

Clercs : un Clerc qui laiſſe croître ſes cheveux ou ſa barbe,

eſt excommunié, 365. Celui qui frappe un Clerc eſt excommunié, & ſon excommunication réſervée au Pape, 525.

Clermont : Evêques de Clermont, Etienne de Polignac, 76, Durand, 76, Guillaume de Baif, 76.

Clugni, célebre Monaſtere : combien S. Hugues étendit l'Inſtitut & la Congrégation de Clugni, 226, 227. Traité ſur les uſages & coutumes de Clugni, 228 *& ſuiv.* Cérémonies du Jeudi ſaint à Clugni, 228 ; du Vendredi & du Samedi ſaint, 229. On tenoit toûjours prêt un Corporal à Clugni pour le jetter dans le feu en cas d'incendie, 231, 232. Pour la Communion des Moines on trempoit à Clugni la particule de l'Hoſtie dans le ſang du Seigneur, 232. Soin avec lequel on faiſoit les Hoſties à Clugni, 233. Maniere dont on lavoit les Corporaux, 234. Plaintes au Concile de Rheims contre les Moines de Clugni, 377. Jean de Crême les défend, 378. Troubles à Clugni, 450. Les Moines de Clugni écrivent au Pape contre leur Abbé, 351. Diviſion entre les Moines de Clugni & ceux de Cîteaux, 455. Ce que S. Bernard reproche aux Moines de Clugni, 457. Apologie de Pierre le Vénerable pour les Moines de Clugni, 459. Nouveau differend entre les deux Ordres au ſujet des Dixmes, 460.

Communes, établiſſement des Communes ; ce que c'étoit, 263. Commune établie à Laon, 267. Elle y eſt annullée, 268, 269. Commune établie à Amiens, 274. Troubles & guerres à cette occaſion, 274, 275.

Communion : il vaut mieux demeurer privé de la Communion que de la recevoir des mains d'un hérétique, 4. S'il faut communier tous les jours : ce que répond Hildebert à cette queſtion, 534, 535. Défenſes de communier ſous une ſeule eſpece, à moins que ce ne ſoit par néceſſité, 78. Uſage de l'Egliſe de Jeruſalem de donner la Communion ſous une ſeule eſpece. *là meme.* On ſe contentoit à Clugni de donner le Corps du Seigneur trempé dans le ſang, 78, 232.

Conan Duc de Bretagne renonce dans le Concile de

Nantes, à des uſages & à des droits onereux à la Province, 484, 485.
Concile : divers Conciles tenus dans la France, ou dont il eſt parlé dans ce Volume.
Concile *d'Anſe*, 166.
Concile *d'Autun* où le Roi Philippe I fut excommunié, 50.
Concile de *Bari*, 54.
Concile de *Beaugenci*, 180.
Concile de *Beauvais*, 276.
Concile de *Beauvais*, 385.
Concile de *Benevent*, 3.
Concile de *Châlons* ſur Marne, 316.
Concile de *Clermont*, 76. Canons de ce Concile, 77.
Concile de *Clermont*, 510.
Concile d'*Engoulême*, 360.
Concile d'*Etampes*, 165.
Concile ou Aſſemblée d'*Etampes*, où l'on examine lequel des deux prétendans à la Papauté, eſt le Pape légitime, 507.
Concile de *Joüarre* ſur l'aſſaſſinat de Thomas Prieur de S. Victor, 557.
Concile de *Limoges*, 86.
Concile ou Aſſemblée de *Liſieux*, 212.
Concile de *Mayence*, 528.
Concile de *Nantes*, 484.
Concile de *Niſmes*, 95. Canons de ce Concile, 96.
Concile de *Paris*, où le Roi Philippe eſt abſous, 181, 182.
Concile de *Piſe*, 558.
Concile de *Plaiſance*, 51.
Concile de *Poitiers*, 169. Troubles au ſujet de l'excommunication qui y eſt lancée contre le Roi, 171. 172. Canons de ce Concile, 173.
Concile du *Pui*, 510.
Concile de *Rheims* au ſujet du mariage du Roi Philippe avec Bertrade, 48.
Concile de *Rheims* pour le rétabliſſement de l'Evêché d'Arras, 54.
Concile de *Rheims*, 278.
Concile de *Rheims* où préſide le Pape Calixte II, 370. Canons de ce Concile, 378.
Concile de *Rheims* où préſide le Pape Innocent II, 517 *& ſuiv.*
Concile de *Rome*, 155.
Concile de *Rome*, 252.
Concile de *Roüen*, 98 : ſes Canons. 99, 100.
Concile de *Roüen*, 352.
Concile ou Synode de *Roüen*, contre les Prêtres Concubinaires, 382.
Concile de *Roüen*, 498.
Concile de *Soiſſons* contre Roſcelin, 59.
Concile de *Soiſſons*, 277.
Concile de *Soiſſons* contre Abailard, 414.

Concile de *Toulouſe*, 360.
Concile de *Toulouſe*, 363.
Concile de *Tours* tenu à S. Martin, 89.
Concile de *Troyes*, 178.
Concile de *Troyes*, 208.
Concile de *Troyes*, 493.
Concile de *Valence*, 166.
Concile de *Vienne*, 254.
Conon un des premiers compagnons du B. Heldemare, Fondateur d'Aroüaiſe, 133, 134. Evêque de Preneſte ou Paleſtrine & Legat en Paleſtine, 254. Il tient un Concile à Jeruſalem où il excommunie l'Empereur Henri V, 254. Il tient pluſieurs Conciles à ſon retour en Occident, *là même.* Il en tient un à Beauvais, 276; un à Soiſſons, 277; un à Rheims, 278; un à Châlons ſur Marne, 316. Lettre qu'il écrit ſur l'élection de Calixte II, 362. Sa Légation de France confirmée par Calixte, 385. Il tient un nouveau Concile à Beauvais où S. Arnoux de Soiſſons eſt canoniſé, *là même.* Il tient un Concile à Soiſſons contre Abailard, dont il condamne le Livre à être brûlé, 414, 416.
Continence: combien la continence étoit mal obſervée par le Clergé de Normandie, 341, 382. Les Soûdiacres qui ont commerce avec leurs femmes, doivent être privés de tout Office & Benefice, 159.
Convers: Freres Convers de Cîteaux, pourquoi nommés les *Barbus*, 129. Quel étoit l'état de ces premiers Convers, *là même.*
Cour-Dieu Abbaye de l'Ordre de Cîteaux: ſa Fondation, 404.
Coutances: Evêques de Coutances, Radulfe, 101, Roger, 359.
Croiſade, expédition pour la délivrance de la Terre ſainte, 80. Pourquoi nommée *Croiſade*, 83. Le Pape prêche la Croiſade, au Concile de Plaiſance, 82; au Concile de Clermont, 83: au Concile de Tours & de Niſmes, 101. Pierre l'Hermite premier Auteur de la Croiſade, 81, 101. Empreſſement des Seigneurs & du peuple pour la Croiſade, 102. Les principaux Seigneurs François qui ſe croiſerent, *là même.* Défaite de quelques armées particulieres de Croiſés, 106. Arrivée des Princes Croiſés à Conſtantinople, 107. Allarmes de l'Empereur Alexis, 109. Les Croiſés aſſiegent

aſſiegent & prennent Nicée, 111. Ils remportent une ſignalée victoire ſur les Turcs, 112, 113. Ils ſouffrent beaucoup faute d'eau, 113. Ils prennent Edeſſe, *là même.*

L'armée des Croiſés aſſiege Antioche, & remporte une grande victoire ſur les Turcs, 114. Croiſés qui ſouffrirent le martyre plûtôt que d'abjurer la foi, 106, 115, 116. Les Croiſés prennent Antioche, 117. Ils ſont enſuite aſſiegés dans cette Ville, 118. Viſions miraculeuſes qui les raſſurent, 119. Nouvelle victoire qu'ils remportent, 120, 121. Lettre qu'ils écrivirent d'Antioche au Pape, 122. Siege de Jeruſalem, 123. Priſe de Jeruſalem, 124. L'honneur de la Croiſade dû aux François, 125. Nouvelle armée de Croiſés, 289.

Croix : uſage de faire adorer la Croix aux mourans, 226. Croix plantées ſur les chemins pour ſervir d'aſyle, 78.

Curbalan General des Infideles rient les Croiſés aſſiegés dans Antioche, 118. Remontrances que lui fait ſa mere pour l'empêcher de combattre les Chrétiens, *là même.* Il eſt défait, 120, 121.

D

D'Aimbert élu Archevêque de Sens, 150. Sur le refus qu'il fait de reconnoître la Primatie de Lyon, le Legat défend de l'ordonner, *là même.* Lettre d'Yves de Chartres en ſa faveur, 151. Il eſt ordonné à Rome par le Pape Urbain, 153. Il ſe ſoumet juridiquement à la Primatie de Lyon, 158. Il tient un Concile à Etampes, 165. Il ſacre le Roi Loüis le Gros à Orleans, 215.

Le P. *Daniel* : quelques fautes qui lui ſont échappées, 178, *n.* 383, *n.* 502, *n.* 517, *n.* 520, *n.* 521, *n.*

S. Denis Evêque de Paris : on trouve mauvais qu'on diſe qu'il n'eſt pas l'Areopagite, 417, 418.

Didier Cardinal Abbé du Mont Caſſin, élu Pape : il prend le nom de Victor III 2. Il tient un Concile à Benevent, où il excommunie Hugues Archevêque de Lyon, & Richard Abbé de S. Victor de Marſeille, 3. Il excommunie tous ceux qui entendent la Meſſe d'un Prêtre qui avoit reçû l'In-

veſtiture d'un Laïque, 4.
Die : Evêque de Die, Iſmeon, 159.
Diffiduciare, deffier, ſignification de ce terme, 44, *n.*
Dol en Bretagne : procès entre l'Egliſe de Dol & celle de Tours pour les droits de Métropole de Bretagne jugé par Urbain II en faveur de l'Egliſe de Tours, 55. On laiſſe le *Pallium* à l'Evêque de Dol, 57. Evêques de Dol, Evene, 56. Rolland, 56, Baudri, 209.
Dominique, autrement Guillaume, Prêtre, accuſé d'hereſie devant Brunon Archevêque de Treves, 190. On l'oblige de dire la Meſſe & de ſe purger par l'épreuve de l'Euchariſtie, 191. Il ſe parjure & eſt tué ayant été ſurpris en adultere, *là même.*
Dragon : uſage de porter la figure d'un Dragon dans les Proceſſions ſolemnelles, 249, *n.* On mettoit du feu dans la gueule de ce dragon, *là même.*
Le Sr *Dupin* : il attribuë ſans raiſon des motifs d'ambition à la retraite de Guillaume de Champeaux, 23. *n.*

E

Ebrard hérétique Manichéen, brûlé vif à Soiſſons, 281.
Ecole : celebrité de l'Ecole de Paris, 349, 360.
Ecroüelles : don de guerir les écroüelles accordé à nos Rois, 444. Philippe I qui avoit eu ce don, le perdit par ſa faute, 445. Loüis le Gros touchoit & guériſſoit les malades d'écroüelles, 445.
Egliſe Romaine : quiconque ne s'accorde pas avec l'Egliſe Romaine, eſt un hérétique, 32.
Eſtival Monaſtere de Religieuſes rétabli, 236, 237.
Etienne Evêque de Paris : differend qu'il eut avec le Roi Loüis le Gros, 477. Il met ſon Dioceſe en interdit pour recouvrer ſes biens confiſqués, *là même.* Lettre qu'il fait écrire au Roi par les Abbés de Cîteaux, 477, 478. Il reforme le Monaſtere de Chelles, 553. Differend qu'il a avec Thibauld Nothier ſon Archidiacre, 552, 553. Il donne les Sacremens à Thomas Prieur de S. Victor aſſaſſiné entre ſes bras, 553, 554.

Lettre qu'il écrit ſur cet aſſaſſinat au Legat Geoffroi Evêque de Chartres, 554. Il ſe retire à Clairvaux pour ſe conſoler, *là même.* Il indique des prieres pour obtenir la ceſſation de la peſte nommée *le feu ſacré*, 514. Proceſſion qu'il fait avec les Reliques de Sainte Genevieve, 515.

Etienne de Chartres Patriarche de Jeruſalem, 495, *là même. n.*

Etienne de Garlande, élu Evêque de Beauvais, & ſon élection caſſée, 183.

S. Etienne Abbé de Cîteaux reçoit S. Bernard à Cîteaux avec trente compagnons, 298. Il tient le premier Chapitre général de Cîteaux, 400. Il fait approuver par le Pape les Reglemens nommés *la Chartre de la Charité*, 400.

S. Etienne de Muret reçoit une viſite de deux Cardinaux Legats, 433. Il nie qu'il ſoit Moine ou Chanoine, *là même.* Sa mort, 461. Ses diſciples chaſſés de Muret ſe retirent à Grandmont, d'où ſon Ordre a tiré ſon nom, 462. *Voyez le Tome VII.*

Etienne Prêtre dans l'armée des Croiſés. Viſion qu'il a par laquelle Nôtre-Seigneur promet la victoire aux Croiſés, 119. A quelles épreuves il veut être mis pour atteſter la verité de cette viſion, *là même.*

Etienne Comte de Blois prend la Croix, 102. Ses richeſſes & ſon arrivée à Conſtantinople, 108. Il repaſſe en France après la priſe d'Antioche, 118. Lettre qu'il écrit d'Antioche à la Comteſſe Adele ſa femme, *là même.* Il renonce en faveur d'Yves Evêque de Chartres à des droits qu'il prétendoit ſur cette Egliſe, 327.

Etienne Comte de Boulogne ſe fait couronner Roi d'Angleterre, 580. Il fait porter pour ſon étendart le S. Ciboire avec les bannieres de S. Pierre & de S. Paul, *là même.*

Evêque: il eſt contre l'uſage & contre les Canons qu'un Evêque ſoit ſacré hors de ſa Province, 166. Il n'appartient qu'à l'Evêque de benir les Vaſes qui doivent ſervir à l'Autel, & les habits ſacerdotaux, 173. Les biens d'un Evêque mort doivent être réſervés pour l'Egliſe ou pour le ſucceſſeur, 523. Les Evêques doivent bien choiſir les ſujets qu'ils ad-

mettent aux Ordres, 576.
Evreux : Evêques d'Evreux, Giſlebert, 98, Audin, 359.
Euſtache II Comte de Boulogne frere de Godefroi de Boüillon l'accompagne à la Croiſade, 102.
Evvervvachere Prêtre diſciple de l'hérétique Tanquelin, 190.
Excommunication : l'Excommunication qui ſeroit portée contre le Roi ne peut juſtifier ni excuſer la révolte des ſujets, 43.

F

Faremoûtier célebre Abbaye de filles : ſcandales qu'y donnent les Religieuſes ; l'on menace de les chaſſer, 52.
La *Ferté* premiere fille de Cîteaux : ſa Fondation, 306.
Feu ſacré ou feu S. Antoine, peſte qui afflige la France, 14. Prieres qu'on fait à ce ſujet pour déſarmer la colere de Dieu, 15.
La *Fleche* Ville d'Anjou : diverſes manieres dont on la nomme en Latin, 140 *n.*
Mr. *Fleuri* : quelques fautes qui lui ſont échappées, 18, *n.* 71, *n.* 97, *n.* 497, *n.*
La *Fontaine* S. Martin Monaſtere de Religieuſes dans le Maine : ſa Fondation ; 347.
Fontevraud célébre Abbaye de filles : ſes commencemens, 132. Quatre Monaſteres à Fontevraud, 133. Propagation de l'Inſtitut de Fontevraud, 312, 313. Forme que le B. Robert d'Arbriſſel donne à l'Inſtitut de Fontevraud, 313. Les Religieuſes de Fontevraud réprimandées de ce qu'elles ſe friſoient les cheveux, 347.
François : expédition des François contre les Infideles d'Eſpagne, 14. Eloge que Guibert de Nogent fait de la Nation Françoiſe, 125, 126.
Foulques Religieux du Bec élu Evêque de Beauvais : ce que S. Anſelme dit aux Députés qui lui demandoient ſon conſentement, 61. Lettre que S. Anſelme lui écrivit pour ſe juſtifier des calomnies de Roſcelin, 60. Perſécutions que Foulques eut à ſouffrir, 61.
Foulques IV dit le Rechin Comte d'Anjou épouſe Bertrade de Montfort pour ſa troiſiéme femme du vivant des deux premieres, 37. Pourquoi il fut ſurnommé *Rechin*, 37, *n.*

Foulques V Comte d'Anjou : le Pape Urbain II étant à Tours, lui preſente la Roſe benîte, 92. Le Comte ordonne que ſes ſucceſſeurs porteront tous les ans cette fleur à la Proceſſion du Dimanche des Rameaux, *là même.*

Foulques Prieur de Deüil écrit à Abailard pour le conſoler de l'attentat commis contre lui, 335.

Fulbert Chanoine de l'Egliſe de Paris & oncle d'Heloïſe: ſoin qu'il prend de l'éducation de cette niece, 353. Il reçoit chez lui Abailard en penſion, & lui recommande d'être le Maître de ſa niece, *là même.* Il fait honteuſement mutiler Abailard, pour le punir d'avoir ſéduit Heloïſe.

G

Gambaron, ſurnom de Robert Courteheuſe Duc de Normandie, 13.

Gaucher ou Gautier Evêque de Cambrai engagé dans le Schiſme de l'Empereur Henri IV, 184. Il eſt dépoſé pour ſimonie, 185.

Gautier Sans avoir, Chef d'une armée de Croiſés, 103. Défaite de ſes troupes, 107.

Gelaſe II Pape : perſécutions qu'il eut à ſouffrir, 357, 358. Il ſe réfugie en France, 358. Il autoriſe la Miſſion de S. Norbert, 393. Sa mort, 361.

Ste Géneviéve: miracle éclatant de Sainte Géneviéve opéré à Paris, 514, 515. Proceſſion des Reliques de Sainte Géneviéve, 515. Egliſe de Sainte Géneviéve des Ardens bâtie, 516.

Geofroi Plantegeneſt Comte d'Anjou, 580.

Geofroi de Loroux célébre Profeſſeur & depuis Archevêque de Bourdeaux, 537. Lettre que lui écrit S. Bernard pour l'exciter à travailler pour l'Egliſe, 537, 538.

Geofroi le Breton Archevêque de Roüen, 240. Synode qu'il tient contre les Prêtres Concubinaires, 382. Violences où il ſe porte contre eux, *là même.* Sa mort, 499.

Geofroi de Lieuës Evêque de Chartres, 328. Il prend au Concile de Soiſſons la défenſe d'Abailard, 415. Il aſſiſte au Concile de Troyes, 494. Son nom défiguré dans les Actes, 494, *n.* Il prêche à la Dédicace de l'Egliſe de Maurigni, 512. Il eſt nommé Legat pour

la France, 545. Lettre qu'Etienne Evêque de Paris lui écrit sur l'assassinat de Thomas Prieur de S. Victor, 554. Il tient là-dessus un Concile à Joüarre, *là même.* Il est envoyé Legat à Milan avec S. Bernard, 564. Arnoux lui dédie son Traité du Schisme, 571. Il souhaite que S. Bernard l'accompagne dans l'exercice de sa Legation d'Aquitaine, 571. Conference qu'il a avec Guillaume Comte de Poitiers, 573. Il fait exhumer Gerard d'Engoulême, 574. Il éteint le Schisme d'Aquitaine par sa prudence, *là même.*

Geofroi Abbé de Vendôme : sa Lettre à Robert d'Arbrissel, 334, 335. Il passa douze fois les Alpes pour le service du S. Siege, 549. Sa mort, *là même.* Ses Ouvrages, 549, 550. Quelques traits recuëillis de ses Lettres, 550, 551. Sa Lettre au Pape Pascal sur le Privilége des Investitures accordé à l'Empereur, 259.

Le B. *Gerard* de Martigues premier Instituteur des Chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jerusalem, 283, 284.

Gerard Evêque d'Engoulême Legat en Aquitaine, volé au secours de l'Eglise Romaine, 252. Il lit dans le Concile de Rome l'Acte qui condamne le Privilége des Investitures, 253. Il est Legat du S. Siege dans la Touraine, 482. Il reconnoît d'abord Innocent II pour Pape légitime, 508. Il se déclare ensuite pour Anaclet ou Pierre de Leon, 510. Il engage dans le Schisme Guillaume Comte de Poitiers, 529. Ses artifices & ses violences, 543, 544. Evêques qu'il dépose, *là même.* Lettre de S. Bernard contre lui, 539 *& suiv.* Il usurpe le Siege de Bourdeaux, 544. Portrait que fait de lui Arnoux dans son Traité du Schisme, 570. Il demeure opiniâtre dans le Schisme & meurt sans Sacremens, 574. On exhume son cadavre pour le mettre en terre profane, *là même.* Eloge qu'on fait de lui dans un Manuscrit d'Engoulême, 575, *n.*

Gerard frere de S. Bernard : sa vocation. 301, 302.

Gerard de Sales disciple du B. Robert d'Arbrissel, 347. Monasteres dont on lui attribuë la fondation, *là même.* Réprimande qu'il fait

aux Religieuſes de Fontevraud, *là même.*

Gervin Evêque d'Amiens abdique l'Epiſcopat & ſe fait Moine, 179.

Gillebert Evêque de Liſieux Medecin de Guillaume le Conquerant, 7.

Gillebert Evêque d'Evreux fait l'Oraiſon funebre de Guillaume le Conquerant aux obſeques de ce Prince, 11.

Godefroi de Boüillon Duc de Lorraine, prend la Croix, 102. Son arrivée à Conſtantinople & ſon caractere, 107. Sa valeur & ſes exploits dans la guerre ſainte, 112, 114. Il eſt élu Roi de Jeruſalem, 125. Il favoriſe les Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem, 284. Sa mort, 289. Il refuſa de porter la Couronne Royale dans une Ville où Jeſus-Chriſt avoit porté une Couronne d'épines, 289.

S. *Godefroi* Evêque d'Amiens: ſes commencemens, 135. Il eſt Moine au Mont S. Quentin, 136. Il eſt nommé Procureur de ſon Monaſtere, 137. Il eſt élu Abbé de Nogent ſous Couci, *là même.* Il eſt élu Evêque d'Amiens, 178, 179. Inſultes qu'il reçoit des Moines de S. Valleri, 218. Il les convainc d'avoir fabriqué de fauſſes Chartres, 219. Les Moines appellent à Rome & préviennent le Pape, 220. Le Pape juge enfin en ſa faveur, 221. Il rachete en Italie l'Anneau paſtoral de S. Honoré, 222. Zele de S. Godefroi contre les Laïques qui portoient les cheveux longs, 222. Son zele pour la réforme de ſon Clergé, 224. Réprimande qu'il fait à une Abbeſſe, *là même.* Il a révélation de la mort de S. Hugues Abbé de Clugni, 225. Il quitte ſon Siege & ſe retire à la Chartreuſe, 275, 276. Il écrit au Concile de Beauvais pour donner ſon abdication, 276, 277. On l'oblige de quitter la Chartreuſe & de revenir à ſon Egliſe, 277. Il ſoûpire toûjours après la ſolitude, 316. Il tombe malade à Soiſſons, *là même.* Sa mort, 317. Son Epitaphe, *là même.* Epoque de ſa mort, 317, *n.* Il rend aux Moines de Marmoûtier le Prieuré de S. Denis d'Amiens, 318.

Godefroi Evêque de Chartres interdit de ſes fonctions par le Legat Hugues de Die, & retabli par Gregoire

VII, 28 ; dépoſé ſur de nouvelles accuſations par Urbain II, 29. Il ſe retire en Normandie, 35, 36.
Godefroi Profeſſeur à Rheims : Vers qu'il fait à la loüange d'Odon d'Orleans, 27. Son Epitaphe, 28, *n.*
Godefroi ou *Geoffroi* Evêque de Paris accuſé de ſimonie, 28. Sa nobleſſe & ſes charges, 33.
Godefroi Abbé du Mont S. Quentin obtient par ſes prieres la naiſſance de S. Godefroi depuis Evêque d'Amiens, 136.
Godefroi Duc de Louvain, 381.
Godefroi Duc de Namur, 381.
S. Godehard Evêque d'Hildeheim : ſa canoniſation, 523.
Gontard Abbé de Jumiege Medecin de Guillaume le Conquerant, 7.
S. Gontram Roi de Bourgogne : s'il ſe fit Moine comme l'aſſûre S. Hugues Abbé de Clugni, 213, 214.
Gregoire de S. Ange Cardinal Legat en France, 433. *Voyez Innocent II.*
Grenoble : Evêques de Grenoble, S. Hugues, 76. Hugues II, 547.
Gualderic élu Evêque de Laon : oppoſition à ſon élection, 264. Il eſt examiné par le Pape, 265. On conſulte les ſorts des SS. à ſon Ordination 265, 266. Il fait aſſaſſiner Gerard de Kierſi, 266. Il fait battre de la fauſſe monnoye, 267. Il fait arracher les yeux à un autre Gerard, 267. Il eſt aſſaſſiné par ſon peuple mutiné, 269.
Gualderic oncle de S. Bernard : ſa converſion, 301.
Guaion Evêque de Paris : précis de ſon hiſtoire, 183. Il eſt envoyé Legat en Pologne, 184. Il eſt ordonné Evêque de Beauvais, 183 ; & transferé au Siege de Paris, 184.
Gui Archevêque de Vienne : Concile qu'il tient au ſujet des Inveſtitures accordées à l'Empereur, & où il excommunie ce Prince, 254. Lettre qu'il écrit au Pape Paſcal, 255. Il fonde l'Abbaye de Bonnevaux, 404. Il eſt élu Pape. *Voyez Calixte II.*
Gui Evêque de Beauvais Fondateur de l'Abbaye de S. Quentin de Beauvais, 36.
Gui de Piſe Legat à Milan avec S. Bernard, 564.
Gui frere aîné de S. Bernard : ſa converſion & celle de ſa femme, 301. Ce qu'il dit à ſon frere Nivard en partant pour Cîteaux, 304.

Guibert

Guibert Antipape : ſa mort, 168. Marques qu'il donna de repentir, *là même.*

Guibert Abbé de Nogent ſous Couci : il ne rend pas juſtice à S. Godefroi, 179. Sa mort, 442 : précis de ſon hiſtoire & de ſes Ouvrages, 442, 443 *& ſuiv.* Ce qu'il dit des Propheties, 443. Précis de ſon Traité des Reliques, 444. Ce qu'il dit des ſupercheries pour contrefaire des Miracles, 445, 446. Ce qu'il dit du don de guérir les écroüelles accordé à nos Rois, 444, 445.

Guigues ou Guiguon cinquiéme Prieur de la grande Chartreuſe, 291, 296. S. Hugues de Grenoble le prie d'écrire les uſages de ſon Ordre, *là même.* Coutumes ou premiers Statuts des Chartreux dreſſés par Guigues, 291, 292 *& ſuiv.* Chartreuſes qui furent fondées de ſon temps, 296. Quelques Ouvrages de Guigues, *là même.* Il écrit la Vie de S. Hugues par ordre du du Pape, 548.

Guillaume Bonne-ame Archevêque de Roüen interdit de ſes fonctions pour avoir aſſiſté au mariage du Roi Philippe avec Berrade, 211. Il eſt rétabli par l'entremiſe de S. Anſelme, *là même.* Sa mort, 240.

Guillaume de Champeaux célebre Profeſſeur à Paris, 23. Il renonce à ſa Chaire & à la dignité d'Archidiacre, pour ſe faire Chanoine Régulier de S. Victor, *là même.* Vûës d'ambition qu'Abailard & le ſieur Dupin lui attribuent, 23, *n.* Lettre qu'Hildebert du Mans lui écrit, 23, 24. Guillaume continuë ſes leçons à S. Victor, 24. Il eſt élevé ſur le Siege de Châlons ſur Marne, 24. Il donne la bénédiction d'Abbé à S. Bernard, 307. Il ſe fait conſtituer ſon Superieur pour avoir ſoin du rétabliſſement de ſa ſanté, 309. Medecin payſan qu'il lui donne, 309, 310. Abailard ſon diſciple ſe broüille avec lui, 351, 352. Le Pape l'envoye vers l'Empereur au ſujet des Inveſtitures, 366, 367. Sa mort, 410. Ses Ouvrages, *là même.* Son zele pour la réforme des Monaſteres, 411.

Guillaume Prieur de Poiſſi élu Abbé du Bec après S. Anſelme, 71.

Guillaume Abbé de Feſcan, 44. Il compare Yves de Chartres à Elie & à Jean-Baptiſte, *là même.*

Guillaume le Conquerant Duc de Normandie & Roi d'Angleterre : derniere guerre qu'il fait à la France, 7. Il eſt piqué d'une raillerie du Roi Philippe, 6, 7. Il fait brûler Mante, 7. Sa maladie, *là même.* Eſpece de Confeſſion publique qu'il fait au lit de la mort, 8. Bon choix qu'il fait des Evêques & des Abbés, 9. Nombre des Monaſteres bâtis de ſon temps en Normandie, 10. Sa mort, *là même.* Ses funérailles, 11. Un Bourgeois de Caën met oppoſition à ſon enterrement, 11. Divers accidens arrivés à ſes obſeques, 11, 12. Caractere de Guillaume le Conquerant, 12, 13. Partage qu'il fait de ſes Etats, 13. *Voyez le VII Tome.*

Guillaume le Roux Roi d'Angleterre fils de Guillaume le Conquerant, 13. Il laiſſe le Siege de Cantorberi vacant pour joüir des revenus, 64. Il permet qu'on faſſe des prieres pour obtenir un Archevêque de Cantorberi, 65. Il tombe malade, 66. Il nomme S. Anſelme à l'Archevêché de Cantorberi, 67. Ce que S. Anſelme dit à ce ſujet du Roi & de lui, 68. Auſſi-tôt que Guillaume le Roux eſt guéri, il viole ſes promeſſes, 69. Ce qu'il répondit à ce ſujet à un Evêque. 70. Son jurement ordinaire par le S. Voult de Lucques, 66. Il reprend le Mans, 140. Il fait mettre en priſon Hildebert Evêque du Mans, 141. Commencemens des broüilleries entre S. Anſelme & Guillaume le Roux, 142. Guillaume reconnoit enfin Urbain II pour le Pape légitime, 144. On preſſe le Pape de l'excommunier, 154, 155. Il ſe réjoüit de la mort du Pape Urbain, 163. Mort de Guillaume le Roux & ſon caractere, 163, 164.

Guillaume IX Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine : tumulte qu'il excite dans le Concile de Poitiers contre les Legats & les Evêques, 171, 172. Il répudie ſa femme & en épouſe une autre, 175. Son caractere & ſes débauches, *là même.* Portrait qu'Hildebert du Mans fait de ce Prince, 175, *n.* Violences que ce Comte fait à Pierre Evêque de Poitiers pour l'empêcher de l'excommunier, 176. Gerard d'Engoulême l'engage dans le Schiſme, 529. S. Bernard député vers lui

le gagne : mais Gerard le pervertit de nouveau, *là même*. Lettre que lui écrit le Duc de Bourgogne, 538. Il accorde une conference à Geofroi Evêque de Chartres, & à S. Bernard, 573. S. Bernard le terraſſe & le convertit en lui parlant l'Hoſtie conſacrée à la main, 573, 574. Il va en pélerinage à S. Jacques & y meurt dans l'Egliſe, 583. Il fait ſa fille héritiere de ſes Etats, & ordonne qu'elle épouſe le Prince Loüis fils de Loüis le Gros, 582.

Guillaume Adelin fils de Henri I Roi d'Angleterre périt dans un naufrage, 432. Prédiction qu'on prétend en avoir été faite par le fameux Merlin, 432, *n.*

Guillaume Cliton fils de Robert Courteheuſe Duc de Normandie : il épouſe Sybille fille de Foulques Comte d'Anjou & du Maine, 436. Son mariage eſt caſſé, 437. Le Roi de France lui fait épouſer la ſœur de la Reine, & le fait Comte de Flandre, 486.

S. *Guillaume* Firmat Solitaire, précis de ſa vie, 348. Il ſe brûle le bras pour réſiſter aux ſollicitations d'une Courtiſane, 349. Sa mort, *là même*.

Guillemouche Chanoine du Mans, 194.

H

Haute bruiere : Monaſtere de filles de l'Ordre de Fontevraud : ſa Fondation, 318.

Le B. *Heldemare* Inſtituteur des Chanoines Réguliers d'Aroüaiſe, 133. Fondation de cette Abbaye, 134. Heldemare eſt aſſaſſiné, 135.

Helie de la Flêche Comte du Maine n'oſe s'oppoſer à l'Ordination d'Hildebert, 138. Helie eſt fait priſonnier, 140.

Heloïſſe fille ſçavante ſe laiſſe ſéduire par Abailard ſon Maître, 353. Elle en a un fils, *là même*. Elle épouſe Abailard qui l'envoye dans le Monaſtere d'Argenteüil, 354. Il lui fait prendre le voile, 354. Elle devient Superieure de ſon Monaſtere, 420, paſſion qu'elle conſerve pour Abailard, 420, 501. Son érudition, 500, 501. Elle eſt chaſſée d'Argenteüil avec ſes Religieuſes, 501, 502. Elle ſe retire au Paraclet que lui donne Abailard, & y forme une Communauté,

503. Regle qu'Abailard compoſe pour elle, 504, *& ſuiv.*

Henri IV Empereur, ſon opiniâtreté dans le Schiſme, & perſécution qu'il fait aux Evêques Catholiques, 184. Punition qu'il en reçoit en cette vie, 201. Son fils l'oblige d'abdiquer l'Empire, 202. Il a recours au Roi de France & à S. Hugues Abbé de Clugni ſon parrain, 202, 203. Il appelle au Pape des perſécutions de ſon fils, *là même*. Sa mort, 203. On oblige l'Evêque de Liege de l'exhumer, *là même*.

Henri V Empereur : il prend les armes contre ſon pere & le détrône, 202. Il marche ſur les traces de ſon pere, 204. Conference entre le Pape & les Envoyés de ce Prince, 207. Il va à Rome réſolu de ſoûtenir les Inveſtitures, 247. Sermens frauduleux qu'il fait pour tromper le Pape & les Romains, 247, 248, 249. Le Pape lui refuſe la permiſſion de faire inhumer ſon pere en Terre ſainte, 248. Son arrivée à Rome & honneurs avec leſquels il eſt reçu, 249. Il fait prendre le Pape & la plûpart des Cardinaux priſonniers, 250. Mauvais traitemens qu'il fait au Pape, 251. Le Pape pour ſauver ſa vie & celle de la plûpart des perſonnes de ſon Clergé eſt contraint de lui accorder le privilége des Inveſtitures, 251. Il fait jurer le Pape qu'il ne l'excommuniera pas, 252. Le privilége des Inveſtitures declaré nul, 253, 254. L'Empereur eſt excommunié, 254. 255. Il a fait priſonnier ſon pere ſpirituel & ſon pere ſelon la chair, 261.

Le Pape Calixte II entre en négociation avec l'Empereur Henri & lui envoye des Députés, 366. L'Empereur promet de renoncer aux Inveſtitures, 367. Projet de ſa promeſſe & de celle du Pape, 368, 369. Henri refuſe de tenir ſes promeſſes, 375, 376. Il eſt excommunié ſolemnellement au Concile de Rheims, 379. Nouvelles négociations avec le Pape, 427. Il renouce enfin aux Inveſtitures : Acte qui eſt dreſſé de ce renoncement, 428. L'Empereur Henri marche contre la France, 429. L'approche des François le met en fuite, 430.

Henri I fils de Guillaume le Conquerant ſe fait recon-

noître Roi d'Angleterre, 164. Il ſe broüille avec S. Anſelme & l'envoye à Rome, 165. Il perſecute Hildebert Evêque du Mans, 191. Il accorde une entrevûë à S. Anſelme, 210. Il remporte une ſignalée victoire ſur le Duc Robert ſon frere, qu'il fait priſonnier, 211, 212. Il tient une Aſſemblée ou un Concile à Liſieux, 212. Harangue que le Roi de France fait contre lui au Concile de Rheims, 372. S. Bernard l'engage à reconnoître le Pape Innocent II, 512. Mort du Roi Henri, 579. Lettre que Hugues Archevêque de Roüen écrit au Pape ſur cette mort, 579, 580. Troubles pour ſa ſucceſſion, 580.

Henri Héretique & faux Moine obtient la permiſſion de prêcher dans le Maine, 191, 192. Caractere de cet impoſteur, 192. Il eſt reçu au Mans comme un Prophete, 193. Interdit que le Chapitre lui fait ſignifier pendant l'abſence de l'Evêque, 194. Fanatiſme & infamies de Henri, 194, 195. Il eſt ſurpris en adultere, 195. Son ignorance, 196. Il ſe retire en Provence & continuë de dogmatiſer, 560. Il eſt conduit au Concile de Piſe & condamné à la priſon, *là même*. Il promet de ſe faire Moine à Clairvaux & s'échappe en chemin, *là même*.

Le B. *Hildebert* Evêque du Mans : précis de ſon hiſtoire avant ſon Epiſcopat, 138. Calomnies répanduës contre lui dès qu'il fut élu Evêque, 138, 139. Lettre qu'Yves de Chartres lui écrit à ce ſujet, 139. Guillaume le Roux Roi d'Angleterre le fait mettre en priſon: 141. Il conſulte Yves de Chartres pour ſçavoir s'il pouvoit ſe juſtifier par l'épreuve du fer chaud, *là même*. Epiraphes qu'il fait de Pierre Evêque de Poitiers, 176, *n*. Nouvelle perſécution qu'il eſſuye, 191. Il prend la réſolution d'aller à Rome, *là même*.

Hildebert ſe laiſſe tromper par un hérétique & un impoſteur nommé Henri, 192. Il s'applique à ſon retour de Rome à détromper ſon peuple que Henri avoit ſéduit, 196. Dangers qu'il avoit courus en revenant de Rome, 197. Le Pape lui refuſe la permiſſion d'abdiquer l'Epiſcopat, *là même*. Lettre qu'il écrit là-deſſus à

S. Hugues Abbé de Clugni, 197, 198. Il eſt arrêté priſonnier par la Comteſſe du Perche, 238. Lettre qu'il écrit aux Evêques de ſa priſon de Mortagne, 238, 239. Sa Lettre à Serlon Evêque de Seez, 240. Il eſt délivré, *là même.*

Lettre d'Hildebert ſur l'empriſonnement du Pape Paſcal II, 260. Apologie qu'il publie de ce Pape, 261. Il eſt transferé au Siege de Tours, 480. Démêlé qu'il eut avec le Roi, *là même.* Lettres qu'il écrit à ce ſujet aux Evêques. 481 ; à Gerard d'Engoulême Legat, 482; au Pape Honorius contre les appels, 483. Concile qu'il tient à Nantes, 484. Il differe à ſe déclarer pour Innocent II, 529. Lettre que S. Bernard lui écrit à ce ſujet, 530. Hildebert reconnoît Innocent II pour le Pape légitime, 531. Sa mort, *là même.* Ses Ouvrages, 531, 532 *& ſuiv.* Son ſentiment ſur la préſence réelle, 532. Son zele pour la gloire de la Mere de Dieu, 533. Son expoſition de la Meſſe, 534. Ses Ouvrages de Poëſie, 535.

Hildegarde Comteſſe de Poitiers ſe plaint au Concile de Rheims du Comte Guillaume ſon mari qui l'avoit répudiée, 373.

Hildegote ancien Evêque de Soiſſons & Moine à Marmoûtier, 52. Il eſt élu Abbé de Marmoûtier, & l'on doute ſi à cauſe de l'Ordination Epiſcopale on pouvoit lui donner la bénédiction d'Abbé, 323.

Hoël Evêque du Mans fait priſonnier par Helie de la Flêche, 88. Marques d'eſtime que lui donne le Pape Urbain II, 87.

Honorius II, élu Pape, 449. Il leve l'interdit jetté ſur le Dioceſe de Paris par l'Evêque de cette Ville, 479. Lettres que S. Bernard lui écrit à ce ſujet, 479, 480. Il approuve l'Inſtitut de S. Norbert, 471. Sa mort, 505.

Hubert Evêque de Senlis accuſé de ſimonie, 178.

S. Hugues Evêque de Grenoble: tentatives qu'il fait pour obtenir la permiſſion d'abdiquer l'Epiſcopat, 545. Il va à Rome & eſt refuſé, 545, 546. Ses ſentimens de pieté dans ſa maladie, 546. Lettre des Chartreux au Pape Innocent ſur le triſte état où S. Hugues eſt réduit, 547. Le Pape lui permet de

ſe nommer un ſucceſſeur, *là même.* Sa mort & ſes funérailles, 547, 548. Sa Canoniſation, 548. Le Pape donne ordre à Guigues d'écrire la Vie de S. Hugues, 548, 549.

Hugues Archevêque de Lyon intrigue contre Didier élu Pape, 2. Il s'efforce de gagner la Comteſſe Mathilde, *là même.* Il eſt excommunié au Concile de Benevent, 3. Lettre qu'il écrit à la Comteſſe Mathilde pour ſe juſtifier, 5. Il recouvre les bonnes graces & la confiance du Pape Urbain II, 6. Il eſt nommé une ſeconde fois Legat en France pour caſſer le mariage du Roi Philippe, 40. Concile qu'il tient à Autun, où il excommunie le Roi, 50. Il défend d'ordonner Daimbert Archevêque de Sens, avant qu'il ait promis de reconnoître la Primatie de Lyon, 150. Lettre qu'Yves de Chartres écrit à Hugues de Lyon au ſujet de Daimbert, 151. Honneurs que Hugues rend à S. Anſelme, 161. Il tient un Concile à Anſe, 166. On le ſoupçonne de jalouſie contre les nouveaux Legats, *là même.* Il ſe fait un point d'honneur de faire rétablir Nortgaud Evêque d'Autun dépoſé par les Legats, 198. Il entreprend le pélerinage de Jeruſalem, *là même.* Il fait rétablir Nortgaud par un Legat deſtiné pour l'Angleterre, 199. *Voyez Tome VII.*

Hugues d'Amiens Archevêque de Roüen, 499. Il demeure en Italie après le Concile de Piſe, 569. Le Duc de Normandie le rappelle à Roüen, 570. Lettre qu'il écrit au Pape ſur la mort de Henri I Roi d'Angleterre, 579.

S. *Hugues* Abbé de Clugni: il eſt accuſé d'avoir dit dans l'Office du Vendredi Saint pour l'Empereur Henri IV excommunié l'Oraiſon qui eſt dans le Miſſel, 5. Des Evêques accommodent le differend qui eſt entre lui & Hugues Archevêque de Lyon, 6. Lettres que lui écrit l'Empereur Henri IV, 202, 203. Lettre qu'il écrit au Roi Philippe pour le porter à ſe faire Moine, 213. Il ſe trompe lorſqu'il dit que le S. Roi Gontram avoit été Moine, 214. Derniere maladie & mort de S. Hugues, 225. Ce qu'il dit en voyant le Corps de N. S. qu'on lui apportoit,

226. Forme de l'Egliſe de Clugni qu'il fit bâtir, 227. Traité ſur les uſages de Clugni compoſé de ſon temps par un de ſes Religieux, 228. *Voyez Tome VII.*

Hugues Prieur de Marcigni, élu Abbé de Clugni, 451.

Hugues ſecond Abbé de Premontré, 473, 474.

Hugues le Grand Comte de Vermandois frere du Roi Philippe, 52. Il prend la Croix, 102. Il eſt détenu comme priſonnier dans le Palais de Conſtantinople, 108. Il revient en France après la priſe d'Antioche, 123.

Hugues du Puiſet Vicomte de Chartres fait empriſonner Yves Evêque de cette Ville, 45.

Hugues ami de S. Bernard: ſa converſion, 302. Il devient premier Abbé de Pontigni & Evêque d'Auxerre, 303.

Hugues Loiſel Chanoine du Mans, ſurnommé *qui ne boit pas d'eau*, 193.

Hugues Moine de S. Vannes de Verdun nommé Abbé de Flavigni, 143. Sa Chronique, 143, *la même*, *n.* Chaſſé de ſon Abbaye, il y eſt rétabli par un Concile de Valence, 167. L'Evêque d'Autun l'empêche de la recouvrer, 170. Il ne rend pas aſſez de juſtice à Victor III, 4, *n.*

Humbeline ſœur de S. Bernard vient à Clairvaux pour rendre viſite à ſes freres, 310. S. Bernard refuſe de la voir, *là meme.* Reproches que lui fait ſon frere André, & ce qu'elle répond, 311. S. Bernard vient enfin la voir & la convertit, 311. Elle ſe fait Religieuſe à Juilli, *là même.*

J

Jarenton Abbé de S. Benigne de Dijon nommé Legat en Angleterre, 143. Le Roi le fait rappeller, *là même.* Il écrit pour ſoûtenir les Moines de S. Hubert contre les perſécutions de leur Evêque, 186. *Voyez le Tome VII.*

Le B. *Jean* élu Evêque de Teroüanne, 157: précis de ſa vie, 157, 158.

S. Jean Gualbert Fondateur de l'Ordre de Vallombreuſe, 296, *là même*, *n.*

Jean Evêque de Tuſculum & Moine du Bec eſt envoyé Legat en Angleterre, 198. Il rétablit en chemin Nortgaud ſur le Siege d'Autun d'une maniere aſſez irréguliere, 199,

Jean

Jean Cardinal Legat en France, 160. Conciles qu'il tient avec le Cardinal Benoit ſon Collegue, 160, 169.
Jean Archevêque de Lyon tient un Concile à Anſe, 255. Lettre que les Evêques de la Province de Sens lui écrivent, 255, 256, 257. Réponſe qu'il fait à cette Lettre, 258, 259.
Jean Evêque de Seez acheve le bâtiment de ſa Cathédrale, 436.
Jean I Evêque d'Orleans : ſes ſcandales, 147.
Jean II Evêque d'Orleans : ſes débauches & ſon élection ſcandaleuſe, 149.
Jean premier Abbé de Bonnevaux, 405.
Jean Comte de Soiſſons : il protége les Manichéens, 278, 279. Il ſe déclare pour les Juifs, 443. Ecrit de Guibert de Nogent pour le confondre, *là même.*
S. *Jean* de Laon Monaſtere, 499. Les Religieuſes en ſont chaſſées pour leurs déſordres, & l'Abbaye donnée à des Moines, 500.
Jeruſalem : Croiſade pour ſa délivrance, 80, 81, 83, 107 *& ſuiv.* Siege & priſe de Jeruſalem, 123, 124.
Incendiaires excommuniés, & pénitence qu'on leur impoſe, 525.
Ingution Prêtre d'Amiens, Fondateur du Prieuré de S. Denis en cette Ville, 186.
Innocent II élu Pape, 505. Son éloge & ſon caractere, 506. Il ſe retire à Piſe dans la crainte des partiſans de l'Antipape Anaclet, 507. Il eſt reconnu pour Pape légitime par l'Egliſe de France, 509. Il vient en France, 510. Il tient un Concile à Clermont, *là même.* Il ſe rend à Liege où il eſt reconnu par les Allemans, & par l'Empereur Lothaire, 512. Il dedie l'Egliſe de Maurigni, *là même.* Il célebre la Fête de Pâque à S. Denis, 513. Les Juifs lui preſentent un Exemplaire des Livres ſaints, 514. Harangue qu'il fait au Roi au Concile de Rheims pour le conſoler de la mort du Prince Philippe, 518, 519. Il ſacre le Prince Loüis, 520. Il eſt reconnu par les Rois d'Eſpagne, 521. Lettre que les Chartreux lui écrivent, 521, 522. Inſulte qu'il reçoit à Noyon, 528. Il quitte la France & retourne en Italie, 544. Ses Lettres contre les aſſaſſins de Thomas Prieur de S. Victor & d'Archambaud Soûdoyen d'Or-

leans, 557. Il tient un Concile à Piſe, 558. Il appelle S. Bernard en Italie, 576.

Inveſtitures: défenſes aux Rois & aux autres Princes de donner l'Inveſtiture des dignités Eccleſiaſtiques, 77, 78. Sentiment d'Yves de Chartres ſur les Inveſtitures, 152. Le Prince donnoit l'Inveſtiture par la Croſſe & l'Anneau, 207. L'Inveſtiture rend l'Egliſe eſclave, 208. Privilége des Inveſtitures accordé par violence à l'Empereur Henri V. Condamnation de ce privilége, 253, 254. L'Inveſtiture n'eſt pas une héréſie, 257. En quel ſens elle eſt une héréſie, 259. Henri V renonce enfin aux Inveſtitures, 428. Inveſtitures proſcrites au Concile de Rheims, 378, 379.

Josbert de la Ferté: premier miracle de S. Bernard opéré en ſa perſonne, 402, 403.

Joſcelin ou Goſcelin Evêque de Soiſſons député avec S. Bernard vers. Guillaume Duc d'Aquitaine, 529.

Joſceram Archevêque de Lyon: s'il faut le diſtinguer de Jean qu'on fait Archevêque de la même Ville, 255; *n.*

Juifs maſſacrés par les Croiſés, 104. Converſion des Juifs de Treves operée par la crainte des Croiſés, 105.

L

Lætare Dimanche de Carême: le Dimanche *Lætare* on portoit à Rome des Palmes à la proceſſion, 92: pourquoi, *là même*, *n.*

Laïques quelque ſaints qu'ils ſoient, c'eſt une erreur que de leur attribuer le pouvoir de conſacrer, 322. Défenſes aux Laïques de porter les cheveux longs, 100.

Lambert de Guiſne Chanoine de Lille, élu Evêque d'Arras, 55. Rainald Archevêque de Rheims refuſe de l'ordonner, *là même*. Il va à Rome & veut ſe déſiſter de ſon élection, 56. Il eſt ordonné, *là même*. Il eſt fait priſonnier en allant au Concile de Clermont, 97. Il nomme pour ſon Archidiacre le B. Jean depuis Evêque de Teroüanne, 158.

Lance: invention de la ſainte Lance à Antioche, 119.

Lanfranc Archevêque de Cantorberi, calomnié par Roſcelin, 60. Sa mort, & ſes Ouvrages, 64. *Voyez Tome VII.*

Laon: Evêques de Laon, Gebuin & Leotheric, 264,

Elinand, 54; Gualderic, 264; Barthelemi, 273. L'Egliſe de Laon brûlée, 269. Quête qu'on fait dans la France avec des Reliques pour rebâtir l'Egliſe de Laon, 270. Divers miracles operés par la vertu de ces Reliques, 271, 272. Quête en Angleterre pour le même ſujet, 272, 273.

Leger Archevêque de Bourges aſſiſte au Concile de Rome ſous Urbain II, 159. Il viſite le B. Robert d'Arbriſſel pendant ſa maladie, & fait mettre des gardes de peur qu'on n'enleve ſon corps, 330, 331. Diſcours que le B. Robert lui tient pour l'engager à permettre qu'il ſoit enterré à Fontevraud, 331. Leger conduit le corps à Fontevraud, & fait l'Oraiſon funebre, 333.

Lerins Monaſtere: il eſt pillé, & preſque tous les Moines maſſacrés par des Pyrates, 197.

Liberata ou *Liberanda*: ce que ſignifie ce mot, 597, *n.*

Liege: Evêques de Liege, Otbert, 186; Frederic, 381; Alexandre excommunié au Concile de Piſe, 560. Manifeſte du Clergé de Liege contre le Pape Paſcal II, 186, 187.

Libon Monaſtere: miracle qui s'y opera, 273.

Liſiard Evêque de Soiſſons découvre dans ſon Dioceſe une Secte de Manichéens, 279. Il interroge ceux qui lui ſont preſentés, 287. Il leur fait ſubir l'épreuve de l'eau froide, 281. Son zele pour la Canoniſation de S. Arnoux, 385, 386.

Liſieux: Evêques de Liſieux, Gillebert, 73; Jean, 359.

Loix civiles: défenſe aux Religieux d'apprendre les Loix civiles, & de ſe rendre habiles dans les chicanes du Barreau, 524. Les Superieurs qui le ſouffriront, ſeront excommuniés, *là même.*

Lothaire Empereur reconnoît Innocent II pour le Pape légitime, 512. Il veut obtenir le privilége de donner les Inveſtitures: S. Bernard le porte à s'en déſiſter, 512, 513. Il rétablit Innocent à Rome, 558.

Loüis VI dit le Gros Roi de France: il rend les derniers devoirs au Roi Philippe ſon pere, 214. Il ſe fait ſacrer à Orleans, 215. Pourquoi, *là même.* Harangue qu'il fait au Concile de Rheims contre Henri Roi d'Angleterre, 272, 273. Honneurs

qu'il rend au Pape, 383, 384. Lettre qu'il écrit au Pape Calixte contre la Primatie de Lyon, 422, *& ſuiv.* Il leve une puiſſante armée contre l'Empereur & le met en fuite, 430. Il prend l'Oriflamme à S. Denis, *là même.* Eloge que le Pape Calixte fait de ſa pieté, 434. Ce que Guibert de Nogent dit du don de guérir les écroüelles accordé à Loüis le Gros, 444. Il faiſoit le ſigne de la Croix en touchant les malades, 445.

Differend de Loüis le Gros avec Etienne Evêque de Paris, 477. Lettre que S. Bernard lui écrit à ce ſujet, 477, 478. Son differend avec Hildebert Archevêque de Tours, 480. Il donne le Comté de Flandre à Guillaume Cliton, 486. Il marche à Bruges pour venger la mort du Comte Charles le Bon, 492. Il en fait punir les aſſaſſins, 493. Aſſemblée qu'il fait tenir à Etampes pour connoître lequel des deux prétendans à la Papauté, eſt le Pape légitime, 507. Harangue que lui adreſſe le Pape Innocent au Concile de Rheims pour le conſoler de la mort du Prince Philippe, 518, 519. Il fait ſacrer le Prince Loüis, 520. Il veut empêcher les Evêques de ſe rendre au Concile de Piſe. Lettre que S. Bernard lui écrit à ce ſujet, 558, 559.

Loüis le Gros tombe malade d'une diſſenterie, 580. Il donne l'Inveſtiture du Royaume à ſon fils, 581. Profeſſion de foi qu'il fait avant que de recevoir le Viatique, 581. Ses ſentimens de pieté durant ſa maladie, 580, 581, 582. Sa convaleſcence, 582. Il fait partir ſon fils pour épouſer la Princeſſe d'Aquitaine, *là même.* Mort de Loüis le Gros, 583. Son caractere, 583, 584.

Loüis VII, dit le Jeune, ſacré à Rheims, 520. Le Roi ſon pere lui donne l'Inveſtiture de ſon Royaume, 581. Il épouſe Alienor Princeſſe d'Aquitaine, 582. Il eſt couronné Duc d'Aquitaine, 583.

Luché: Prieuré de S. Martin de Luché: ſa Fondation, 533, *n.*

Philippe de *Luxembourg* Cardinal Evêque du Mans & de Teroüanne, Fondateur du College du Mans dans l'Univerſité de Paris, 244, *n.*

Digitized by Google

Lyon : Archevêques de Lyon, Hugues, 89 ; Jean ou Joſceram, 255, *là même*, *n*, Humbald, 377. Primatie de l'Egliſe de Lyon confirmée au Concile de Clermont, 79. L'Archevêque de Sens refuſe de la reconnoître, 79, 80. Lettre de Loüis le Gros au Pape contre cette Primatie, 422 *& ſuiv.*

M

LE P. *Mabillon* : quelques fautes qui lui ſont échappées, 7, *n*, 135, *n*, 255, *n*, 296, *n*, 493, *n*.

S. Magloire Abbaye : elle eſt réformée & donnée aux Moines de Marmoûtier, 52.

Maguelonne : Evêques de Maguelonne, Godefroi, 93 ; Arnauld de Verdale Auteur de l'Hiſtoire des Evêques de Maguelonne, 93, *n*.

Mainard Abbé de Cormeri : Lettre qu'il écrit ſur la mort de S. Bruno ſon ancien Maître, 22.

Le *Maine* Comté : troubles dans cette Province, 237.

Manaſsès II Archevêque de Rheims : Concile qu'il tient pour juger le Procès entre S. Godefroi & les Moines de S. Valleri, 218, 219. Sa mort, 217.

Manaſsès Serrurier diſciple de l'hérétique Tanquelin devient Chef de parti, 190.

Manichéens : Secte de Manichéens découverte à Soiſſons, 178. Ils ſont condamnés à ſubir l'épreuve de l'eau froide, 281. Leurs dogmes & leurs débauches, 279. Ils ſont brûlés vifs par le peuple de Soiſſons, 281.

Le *Mans* : Evêques du Mans, Hoël, 87 ; Hildebert, 138 ; Gui de Laval, 482.

Manumiſſion : Acte de Manumiſſion écrit en bronze ſur la porte de l'Egliſe d'Orleans, 150, *n*.

Marbode élu Evêque de Rennes, 73. Ordonné par le Pape Urbain au Concile de Tours, 89. Précis de ſa vie, 242. Si Meſſieurs de Marbœuf ſont de la même famille, 242, *n*. Marbode ſoûtient l'élection de Rainald Evêque d'Angers auprès du Métropolitain & du Pape, 242, 243. Il eſt payé d'ingratitude, 243. Il abdique l'Epiſcopat & ſe fait Moine à Angers, 438. Lettre que les Religieux de S. Aubin écrivirent ſur ſa mort, & éloge qu'ils font de lui, 438, 439. Epitaphes qu'on fit de ce Prelat, 439, *là même*, *n*. Ses Ouvra-

ges, 439, 440. Sa Lettre à Ingilgere, 440. Sa Lettre à Robert d'Arbriſſel, 336.
Mariage: défenſes de marier les filles avant l'âge de douze ans, 98.
S. Martin de Tours, célebre Collegiale: les Chanoines excommuniés pour n'avoir pas reçu un Legat en Proceſſion, ſe juſtifient ſur leurs priviléges, 88. Simonie dans le Chapitre de S. Martin, 90. Promeſſe que font les Chanoines de ne plus vendre les Prébendes, *là même.*
La Comteſſe *Mathilde* protectrice du S. Siege en Italie, 2. Hugues Archevêque de Lyon tâche de la détacher du parti du Pape Victor III, *là même.* Lettre qu'il lui écrit, 5.
La Princeſſe *Mathilde* fille de Henri I Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, déclarée héritiere de ſes Etats, 580.
Matthieu Evêque d'Albane Legat en France: précis de ſon hiſtoire, 493. Concile qu'il tient à Troyes, 493, 494. Lettre que lui écrit S. Bernard pour s'excuſer de ſe rendre à ce Concile, 494. Concile qu'il tient à Roüen, 498. Le Pape l'envoye faire au Roi des complimens de condoleance ſur la mort du Prince Philippe, 517. Il eſt Legat en Allemagne, 528; Legat à Milan avec S. Bernard, 564; guéri par S. Bernard, 567.
Mazan Monaſtere de Cîteaux; ſa Fondation, 592.
Meaux: Evêques de Meaux Gautier, 52; Manaſsès, 215.
Médecine: défenſe aux Religieux d'apprendre & d'exercer la Medecine, 524. Les Superieurs qui le ſouffriront ſeront excommuniés, *là même.*
Merlin fameux Magicien Anglois: prédiction qu'on lui attribuë, 432, *n.*
Meſſe: expoſition de la Meſſe par Hildebert, 534, 535. On ſe ſervoit d'un Eventail dans les Meſſes ſolemnelles pour écarter les Mouches, 535.
Hugues *Metellus* Chanoine Régulier: ſa Lettre contre les Chanoines Norbertins, 466. Manuſcrit des Lettres de cet Auteur, 467, *n.*
Miracles: il faut recevoir avec affection les miracles certains, déteſter les faux miracles, & punir ceux qui les ſuppoſent, 446. Supercheries pour contrefaire des miracles & accréditer un

prétendu Saint, 445, 446. Il eſt de la prudence de ſe défier des miracles, qui ne ſont point autoriſés par une pieté éclatante & perſeverante, 444.
Moines : défenſes aux Moines de faire les fonctions Curiales, 79. Ils peuvent donner la pénitence & adminiſtrer le Baptême, 96. Canon du Concile de Niſmes en faveur des Moines, 96, 97.
Le *Mont* S. Eloi Abbaye de Chanoines Réguliers : ſes commencemens, 158.
Morimond quatriéme fille de Cîteaux : ſa Fondation, 312.
Moûtier ou *Monſtier* neuf Monaſtere : ſa Fondation, 52.

N

Nicée : Siége & priſe de Nicée par les Croiſés, 110, 111.
Nioiſeau Monaſtere : ſa Fondation, 237.
Nobleſſe : celui qui avoit épouſé une femme de race ſervile, perdoit ſa nobleſſe, 489, 490.
Nogent ſous Couci, Monaſtere, 137. Ce qu'on raconte d'un Temple de Nogent dedié *Virgini parituræ* avant la naiſſance de J. C, 137, *n.*
Nominaux : S. Anſelme les traite d'hérétiques en matiere de Philoſophie, 25.
S. Norbert Fondateur de l'Ordre de Prémontré : ſes commencemens, 389 ; ſa converſion, 390. Il reçoit les Ordres ſacrés, 391. Son zele pour la converſion des Chanoines, 392. Il avale une araignée tombée dans ſon Calice, *là même*. Il fait autoriſer ſa Miſſion par Gelaſe II, 392, 393. Il fait Miſſion à Valenciennes, 394. Il avoit refuſé l'Evêché de Cambrai, 394, 395. Ses Miſſions dans la Flandre, 395. Barthelemi Evêque de Laon lui obtient une audience favorable de Calixte II, 396. Le même Evêque le conduit en pluſieurs endroits de ſon Dioceſe, & lui donne à choiſir un établiſſement, 397. Norbert choiſit Prémontré, 397, 398. Viſion qu'il y eut, *là même*.
Norbert donne à ſes diſciples la Regle de S. Auguſtin & l'habit blanc, 398. Pourquoi il choiſit cette couleur, 398, *n.* Bénedictions que Dieu donne à ſon Ordre, 399. Religieuſes Norbertines, *là même*. Réputation de S. Norbert, 400. Ca-

lomnies qu'Abailard fait de Norbert, *là même*. Miſſion de Norbert à Anvers, 468. Ses charités en un temps de famine, 469. Il fait approuver ſon Ordre par le Pape Honorius, 471. Il eſt élu Archevêque de Magdebourg, 471. Le Portier le prenant pour un pauvre, lui refuſe la porte du Palais Archiepiſcopal, 472. On attente à ſa vie, 473. Sa prédiction ſur l'Antechriſt, 474. Il fait les fonctions de Chancellier auprès de l'Empereur Lothaire, 562. Sa mort, *là même*. Conteſtation pour avoir ſon corps, 562, 563. Ses Reliques transferées à Prague, 563.

Noyon: Evêques de Noyon & de Tournai, Ratbode, 15; Baudri, 243; Lambert, 385; Simon, 400. Incendie de la Ville de Noyon, 528.

O

LE B. *Odon* d'Orleans célebre Profeſſeur à Tournai, 24. Il eſt oppoſé aux Nominaux, *là même*. Sa converſion, 25. Il ſe fait Chanoine Régulier, & enſuite Moine, 26. Ses Ouvrages, 27. Il eſt Evêque de Cambrai, 185. Il ſe retire au Monaſtere d'Anchin, *là même*. On lui donne le titre de Bienheureux, 186.

Odon Abbé de S. Remi de Rheims fonde la Chartreuſe de Montdieu, 438.

Office divin: Yves de Chartres ſe plaint de ce que ſes affaires l'empêchent de le réciter aux heures marquées, 44. Etabliſſement du petit Office de la Vierge, 84.

Le B. *Oldegaire* Evêque de Barcelonne & Archevêque de Terragonne; diſcours qu'il fait au Concile de Rheims, 379. Sa mort, 584. Précis de ſa vie, 584, 585.

Ordres ſacrés: défenſes d'y promouvoir les Bâtards, ſur-tout les fils de Prêtres, à moins qu'ils n'ayent été élevés dans quelque Communauté, 77, 160.

Ordre Militaire, 282, 496. *Voyez Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem, & Templiers.*

Oriflamme Banniere de S. Denis: ce que c'étoit, 431. Deſcription qu'en fait un ancien Poëte, 431, *n.*

Orleans: Evêques d'Orleans, Jean I, 147; Sanction, 247; Jean II, 149. Privilége des Evêques d'Orleans de délivrer les priſonniers, 324.

Otbert Evêque de Liege engagé dans le Schiſme, 186. Portrait que l'Abbé Jarenton fait de ce Prelat, *là même*. Il eſt contraint d'exhumer l'Empereur Henri IV qu'il avoit mis en terre ſainte, 203.

P

Pape: il n'appartient qu'au Pape de confirmer ou d'infirmer les Ordinations des Evêques ou les Decrets des Métropolitains, 33. Il n'appartient qu'à lui d'unir ou de ſéparer les Evêchés, 53. Tout l'Univers eſt le Dioceſe du Pape, 522.

Pâque fleurie: pourquoi ainſi nommée, 92. On portoit des fleurs à la Proceſſion de Pâque fleurie, 534.

Paris: Evêques de Paris Godefroi, 28; Guillaume de Montfort, 94; Foulques, 184; Gualon, 183; Girbert, 385.

Paſcal II Pape: ſon élection, 162, 163. Il vient en France, 204. Il dédie le grand Autel de l'Egliſe d'Aiſnai où il eſt peint à la Moſaïque, 204, 205. Il viſite diverſes Egliſes, 205, 206. Son déſintereſſement, 206. Conference qu'il a ſur les Inveſtitures avec les Envoyés de l'Empereur, 207. Il tient un Concile à Troyes, 208. Son retour en Italie, 209, 210. Sermens frauduleux que Henri V lui fait, 247, 249. Il refuſe à ce Prince la permiſſion de faire inhumer en terre ſainte Henri IV mort excommunié, 248.

Paſcal reçoit l'Empereur à Rome, 249. Il eſt fait priſonnier avec la plûpart de ſon Clergé, 250. Menaces & mauvais traitemens qu'on lui fait, 251. Il accorde par violence le privilége des Inveſtitures, 251, 252. Il convoque un Concile à Rome pour remedier au mal, 252. Il veut renoncer à la Papauté, *là même*. Lettre que lui écrit Gui Archevêque de Vienne, 255. Lettre que lui écrit Geoffroi Abbé de Vendôme, 259. Son apologie par Hildeberr, 260, 261. Sa mort, 256.

Patarins, origine & ſignification de ce mot, 441, *n.*

Penitence: il ne faut la recevoir que d'un Prêtre Catholique, 4. Epoque de l'affoibliſſement de la diſcipline pour les pénitences Canoniques, 84.

Petronille de Chemillé pre-

miere Abbeſſe de Fontevraud, 315.
Philippe I Roi de France répudie la Reine Berthe pour épouſer Bertrade, 37. Il tâche de gagner Yves de Chartres, 38. Lettre que ce Prelat lui écrit, 39. Il épouſe Bertrade, 40. Il fait ſaiſir les biens d'Yves de Chartres, 44. Lettre qu'Yves lui écrit, 45. Philippe eſt excommunié au Concile d'Autun, 50. Il envoye à Rome faire des menaces au Pape, 47. Il demande un délai au Concile de Plaiſance, 51.
Philippe réforme le Monaſtere de S. Magloire, 52. Il prend la réſolution de chaſſer les Religieuſes de Faremoûtier, *là même.* Il eſt excommunié au Concile de Clermont, 76. Lettre du Pape à ſon ſujet, 90, 91. Il promet de répudier Bertrade, & reçoit l'abſolution au Concile de Niſmes, 96. Il oublie ſes promeſſes & continuë dans ſes déſordres, 147. Il eſt derechef excommunié au Concile de Poitiers, 171. Troubles dans le Concile à ce ſujet, 172. Avec quelle rigueur ſon excommunication fut obſervée, 177. Il envoye à Rome demander l'abſolution, 177, 178. Legat envoyé pour l'abſoudre, 178. Partage des Evêques ſur l'abſolution du Roi, 180. Lambert Evêque d'Arras chargé de l'abſoudre, 181. Concile de Paris où il reçut l'abſolution, 181, 182. Serment qu'il fit en la recevant, 182.
Honneurs que le Roi Philippe rend au Pape Paſcal II, 206. Sentimens de pénitence dont il eſt pénétré, 212, 213. Lettre que S. Hugues Abbé de Clugni lui écrit pour l'engager à ſe faire Moine, 213. Sa mort, 214. Il ſe croit indigne d'être enterré à S. Denis, 215. Ses pechés lui firent perdre le don de guérir les écroüelles, 214.
Philippe fils aîné du Roi Loüis le Gros, ſacré à Rheims, 502. Sa mort funeſte, 517.
Pibon Evêque de Toul : conſultation qu'il fait au Pape ſur divers articles, & réponſe qu'il en reçoit, 159, 160.
S. Pierre le Vénérable élu Abbé de Clugni, 451. Sa famille, 451, 452. Procès qu'il eut à ſoûtenir contre Ponce qui vouloit rentrer dans la charge d'Abbé, 452,

453. Le Pape Honorius ayant oüi les Parties décide en faveur de Pierre, 454. Apologie de Pierre le Vénérable pour les Moines de Clugni contre ceux de Cîteaux, 459. Lettre qu'il écrit au Pape au ſujet des Prelats François maltraités au retour du Concile de Piſe, 561.

Pierre l'Hermite premier Auteur de la Croiſade, 81. Viſion qu'il eut là-deſſus, 82. Son zele & ſon caractere, 101. Il ſe met à la tête d'une armée, 103. Déſordres de ſes troupes, 103, 104. Il arrive à Conſtantinople, 105. Il fait une exhortation à l'armée des Croiſés ſur le Mont des Oliviers, 124.

Pierre de l'Etoile compagnon du B. Robert d'Arbriſſel, & Fondateur de Fontgombauld, 130.

Pierre de Leon Cardinal: ſa Legation en France, 433. Il viſite S. Etienne de Muret, *là même*. Lettre qu'il rend au Roi de la part du Pape, 433, 434. Il eſt nommé Antipape après l'élection d'Innocent II, 506. Son caractere & précis de ſon hiſtoire, *là même*. Ses débauches, 507. Il donne le titre de Roi à Roger Duc de Sicile, *là même*. Il donne la Legation d'Aquitaine à Gerard d'Engoulême, 510.

Pierre Evêque de Poitiers: ſon zele & ſa fermeté, 176. Il excommunie le Comte de Poitiers qui vient l'épée nuë pour l'en empêcher, *là même*. Il meurt en exil, 176. Son Epitaphe, *là même*. n.

Pierre de Blois: éloge qu'il fait des Lettres d'Hildebert, 532, *là même*. n. Il n'eſt pas le premier, comme l'a dit M. Cave, qui ſe ſoit ſervi du terme de Tranſubſtantiation, 533, n.

Pierre de Piſe célebre Orateur & Canoniſte ſoûtient le parti d'Anaclet dans une Conférence publique contre S. Bernard, 577. S. Bernard le gagne au parti d'Innocent II, 578.

Pierre hérétique qui trouble la Provence, 191.

Poitiers: Evêques de Poitiers, Pierre, 176; Guillaume, 544.

Ponce Abbé de Clugni, 225. Harangue qu'il fait au Concile de Rheims pour la défenſe de ſon Monaſtere, 378. Differend entre lui & S. Bernard au ſujet de Robert, 406, 409. Il eſt député vers l'Empereur, 366.

Plaintes de ſes Religieux contre lui, 450, 451. Son luxe, 451. Il abdique ſa charge, *là même*. Il ſe repent de ſon abdication & revient à Clugni à main armée, 452. Violences qu'il y exerce, 452, 453. Il eſt excommunié & cité à Rome, 453. Il perd ſon procès & eſt arrêté priſonnier, 454. Il meurt excommunié, *là même*. Quelques-uns l'ont mis mal à propos au nombre des SS, 455.

Ponce de Lavaze: ſes brigandages, 586, 587. Sa converſion éclatante, 587. Il fait une Confeſſion publique de ſes crimes, & ſe fait frapper de verges pendant ce temps-là, 588, 589. Il répare tous les torts qu'il avoit faits, 589, 590. Ses pélerinages, 590. Il ſe fixe à Salvanès, 591. Il fait une quête pour les pauvres pendant une famine, 591. Il embraſſe avec ſes compagnons l'Inſtitut de Cîteaux, 592.

Pontigni ſeconde fille de Cîteaux: ſa Fondation, 306.

Prémontré, premiere Abbaye des Chanoines de S. Norbert: ſa Fondation, 397, 398.

Prêtres: les fils de Prêtres exclus des Ordres, à moins qu'ils n'ayent été éprouvés dans des Monaſteres, 77, 160.

Profeſſeurs célébres en France, S. Bruno à Rheims, 22; Anſelme à Laon, 23; Guillaume de Champeaux à Paris, 23; Odon à Tournai, 24; Rambert à Lille, 24; Godefroi à Rheims, 27; Geoffroi de Lorroux, 537.

Prulli Abbaye de l'Ordre de Cîteaux: ſa Fondation, 404.

R

Radulfe le Verd Archevêque de Rheims: la légitimité de ſon élection conteſtée, 215. Il s'oppoſe à ce que l'Archevêque de Sens ſacre le Roi à Orleans, 215, 216. Il fait ſa paix avec le Roi, 217. Il fait un Sermon contre la Commune de Laon, 269. Il ſouhaite d'avoir des diſciples de S. Bruno dans ſon Dioceſe, 438.

Raimond IV Comte de Barcelonne épouſe la fille de Ranimire Roi d'Arragon, qui lui donne ce Royaume, 585, 586. Il refuſe de prendre le titre de Roi; pourquoi, 586.

Raimond de S. Gilles Comte

de Toulouſe & de Provence prend la Croix, 102. Son arrivée à Conſtantinople, 107. Il fait brûler un cierge jour & nuit devant l'Image de N. D. du Pui, 107, 108. Il opine à déclarer la guerre à l'Empereur Grec plûtôt que de lui faire ſerment, 110. Il entre dans Jeruſalem, 124.

Raimond du Pui Grand Maître des Chevaliers de S. Jean de Jeruſalem: Statuts qu'il fait pour ſon Ordre, 285 *& ſuiv.*

Rainald I Archevêque de Rheims: Lettre que lui écrit Yves de Chartres, 38. La goutte dont il eſt attaqué, fait transferer à Rheims le Concile indiqué à Troyes, 48. Lettre que lui écrit le Pape pour le rétabliſſement de l'Evêque d'Arras, 53. Concile qu'il tient à Soiſſons contre Roſcelin, 59.

Rainald de Martigné élu Evêque d'Angers: troubles au ſujet de ſon élection, 242. Son ingratitude envers Marbode de Rennes, 243. Il eſt promu à l'Archevêché de Rheims, 438.

Rambert Profeſſeur à Lille enſeigne la doctrine des Nominaux, 24.

Ranimire Prêtre & Moine de S. Pons devient Roi d'Arragon, 574. On prétend qu'il obtint diſpenſe de ſe marier, 575. Il marie ſa fille à l'âge de trois ans, & renonce à la Royauté, 585. Il eſt élu Evêque de Barcelonne & Archevêque de Terragonne, 585. Il retourne à S. Pons, 586.

Raoul de la Fuſtaye compagnon du B. Robert d'Arbriſſel, 130. Il porte le Comte de Rennes à faire bâtir le Monaſtere de S. Sulpice de Rennes, 346, 347.

Reignier Moine de Clugni, Cardinal élu Pape, 162. *Voyez Paſcal II.*

Le B. *Renaud* compagnon du B. Robert d'Arbriſſel, 130. Il ſe retire avec quelques Hermites dans les bois de Melinais, 131.

Renaud Porchet Gentilhomme Croiſé: ſon martyre, 115, 116.

Rennes: Evêques de Rennes; Sylveſtre, 73; Marbode, 73; Rothalde, 442.

Rheims: Archevêques de Rheims, Rainald I, 38; Manaſsès II, 179; Radulfe le Verd, 215; Rainald II, 438. Prérogative de cette Egliſe, 38.

Richard Abbé de S. Victor de

Marſeille : ſes intrigues contre le Pape Victor III, 2. Il eſt excommunié, 3.

Richer Archevêque de Sens refuſe d'ordonner Yves de Chartres, 129. Il eſt piqué de ce que le Pape a ordonné ce Prelat, 31. Lettre que lui écrit le Pape, *là même.* Lettre que lui écrit Yves, 32. Richer tient un Concile à Etampes, 33. Il refuſe de reconnoître la Primatie de Lyon, 79, 80. Il eſt interdit de ſes fonctions de Métropolitain, 80, 150. Sa mort, 150.

Robert I dit de Caſſel Comte de Flandre : ſes prétentions ſur la ſucceſſion des Eccleſiaſtiques ; 58. Plaintes du Clergé de Flandre & vaines excuſes du Comte, 59. Il renonce à ce prétendu droit, *là même.*

Robert II Comte de Flandre, dit le Jeroſolimitain : l'Archevêque de Rheims lui écrit de reconnoître Lambert nouvel Evêque d'Arras, 58. Il prend la Croix, 102. Son arrivée à Conſtantinople, 103.

Robert Courtehouſe Duc de Normandie, 13. Il prend la Croix, 102. Son arrivée à Conſtantinople, 109. Il engage la Normandie pour dix mille marcs, *là même.* Son courage à la priſe de Jeruſalem, 124. Il perd la bataille de Tinchebrai, & eſt fait priſonnier par ſon frere, 211. Il eſt gardé en priſon le reſte de ſa vie, 212.

Robert d'Arbriſſel : ſes commencemens, 72, 73. Il fonde l'Abbaye de N. D de la Rouë, 73. Le Pape lui ordonne de prêcher, 74, 87. Ses travaux apoſtoliques, 130 : ſes compagnons, *là même.* Il établit Fontevraud, 132. Sa fermeté au Concile de Poitiers, 172. Forme qu'il donne à ſon Inſtitut, 313. Diſcours qu'il fait à ſes Religieux, 314. Il établit Petronille premiere Abbeſſe de Fontevraud, 315. Il ſe rend à Haute-bruiere pour regler ce nouvel établiſſement, 318. Il réconcilie Yves de Chartres avec l'Abbé de Bonneval, 319. Il appaiſe les troubles de l'Egliſe de Chartres, 328.

Robert fait un voyage en Berri & tombe entre les mains de voleurs, 329. Il tombe malade & ſe fait porter à Orſan, 330. Deſir qu'il témoigne d'être enterré à Fontevraud, 330, 331. Il fait publiquement ſa Con-

feſſion, 332, 333. Sa mort, 333. Leger Archevêque de Bourges fait ſon Oraiſon funebre, 333. Lettres dont on s'eſt ſervi pour calomnier la vertu du B. Robert, Lettre de Roſcelin, 72: Lettre de Geofroi de Vendôme, 334: Lettre de Marbode, 336. Epitaphe du B. Robert, 337. Ses diſciples, 338.

S. Robert de Molême quitte ſon Abbaye & eſt obligé d'y revenir, 126. Il fonde Cîteaux & s'y retire, 126, 127. Il eſt encore obligé de retourner à Molême, 128. Lettre qu'il écrit aux Religieux de Molême, *là même.* Sa mort & ſa Canoniſation, 130. *Voyez Tome VII.*

Robert parent & Religieux de S. Bernard: ſa fuite de Clairvaux, 407. Lettre que S. Bernard lui écrit, 407, 408. Pierre le Vénerable le renvoye à Clairvaux, 409. Il eſt Abbé de la Maiſon-Dieu, *là même.*

Roger Duc de Sicile reçoit de l'Antipape Anaclet le titre de Roi, 507. Il fait diſputer S. Bernard contre Pierre de Piſe, 577, 578.

Roſcelin Philoſophe de la Secte des Nominaux, 59. Il enſeigne qu'on peut dire qu'il y a trois Dieux, 59, 60. Concile aſſemblé à Soiſſons contre lui, 59. Il accuſe Lanfranc & S. Anſelme, 60. Il ſe retracte & eſt relaps, 61. Lettre que lui écrit Yves de Chartres, 61, 62. Lettre d'un Profeſſeur de Paris contre Roſcelin, 62. Roſcelin écrit contre Robert d'Arbriſſel, 72.

Rotrou Comte du Perche, Seigneur de Nogent, 237. Il eſt fait priſonnier, 238. Il ſe confeſſe à Hildebert Evêque du Mans, *là même.* Il donne Tyron à Bernard pour y bâtir un Monaſtere, 344.

Rotulfe Profeſſeur de Rheims défere le Livre d'Abailard, 414.

Roüen : Archevêques de Roüen, Guillaume, 98; Geofroi, 240; Hugues, 499.

S

S. Alomon Fondateur de pluſieurs Monaſteres, 237.

Salvanès Monaſtere de l'Ordre de Cîteaux: ſa Fondation, 592.

Salve Regina, pourquoi nommé Antienne du Pui, 121. Divers Auteurs à qui il eſt attribué, 121, *n.*

Samedi, jour ſpecialement

conſacré à la Sainte Vierge, 84.
Sanction élu Evêque d'Orleans, 147. Lettre que lui écrit Yves de Chartres, 147. Sanction eſt dépoſé, 148.
Savigni Monaſtere : ſa Fondation, 346.
Schiſme : la France n'a jamais été encline à favoriſer le Schiſme, 508. Schiſme de Bourdin éteint, 421. Schiſme d'Anaclet, 506.
Secretes, prieres de la Meſſe : il faut les dire tout bas & ſecretement, 534.
Seez : Evêques de Seez, Serlon, 98 ; Jean, 436.
Seguin Abbé de la Chaiſe-Dieu : le Pape lui recommande la Chartreuſe de Grenoble, 17. S. Bruno la lui donne, & Seguin la rend aux Chartreux, 18.
Senlis : Evêques de Senlis : Leutard, 159 ; Hubert, 178.
Sens : Archevêques de Sens, Richer, 29 ; Daimbert, 150.
Serlon Evêque de Seez, 98. Il coupe au Roi d'Angleterre & aux Courtiſans les cheveux qu'ils portoient trop longs, 223. Sa mort, 435.
Soiſſons : Evêques de Soiſſons, S. Arnoux, 385 ; Hilgote, 52 ; Hugues, 54 ; Manaſſès, 179 ; Liſiard, 385.
Strasbourg : Evêques de Straſbourg, Brunon dépoſé, 528 ; Ebrard, 529 ; Gebrard, 529.
Suger Moine de S. Denis envoyé par le Roi ſaluer le Pape à ſon arrivée en France, 358. Il eſt envoyé à Rome, 425. Il eſt élu Abbé de S. Denis, *là même*. Son caractere, 426. Il ſe réforme, & réforme ſes Moines, 475.
S. Sulpice, célebre Abbaye de Religieuſes à Rennes : ſa Fondation, 346, 347. Prieurés qui en dépendent, 347.

T

Tancrede Prince Normand d'Italie prend la Croix, & arrive à Conſtantinople, 109.
Tanquelin ou Tanquelme hérétique & fanatique qui trouble la Belgique, 187. Ses pernicieux dogmes, 187, 188. Ses infâmes débauches & ſon orgueil, 188. Il épouſe une Image de la Sainte Vierge pour ſe faire donner des préſens, 189. Il ſéduit la Ville d'Anvers, 189. Il eſt fait priſonnier, 190. Il s'échappe & eſt tué, *là même*.
Templiers, Ordre Militaire : leurs commencemens, 495.

Regle

Regle des Templiers, 496, *& suiv.*

Teroüanne : Evêques de Teroüanne, Drogon, 156; Hubert dépoſé, 156; Lambert dépoſé, 157; Gerard dépoſé, 157; le B. Jean, 157.

Teſcelin pere de S. Bernard ſe fait Moine à Clairvaux, 310.

Thibauld Comte de Blois & de Champagne : ſes charités en un temps de famine, 469. Il veut embraſſer l'Inſtitut de S. Norbert qui lui conſeille plûtôt de ſe marier, 470. Il donne des ſommes conſidérables pour faire rebâtir Clairvaux, 569.

Thibauld Nothier Archidiacre de Paris : juſqu'où il prétend porter ſa Juriſdiction, 552, 553. Il eſt accuſé de l'aſſaſſinat de Thomas Prieur de S. Victor commis par ſes neveux, 555. Lettre de S. Bernard au Pape contre lui, 555, 556.

Thibauld d'Etampes : il écrit contre Roſcelin pour montrer que les fils de Prêtres peuvent être promus aux Ordres, 63.

Thomas Prieur de S. Victor de Paris : ſon zele pour procurer la réforme de l'Abbaye de Chelles, 553. Il eſt cruellement aſſaſſiné, 553, 554. Lettre d'Etienne Evêque de Paris ſur cet aſſaſſinat, 554. Lettre de S. Bernard à ce ſujet, 555. Lettre du Pape contre les aſſaſſins de Thomas, 557. Thomas eſt nommé Bienheureux & Martyr, 555, 556. Son éloge, 554.

Thomas de Marle protege les habitans de Laon dans leur révolte, 269, 270. Il fait la guerre à Engelram de Boves ſon pere, 275. Ses violences dans le Dioceſe d'Amiens, *là même.* Le Roi l'aſſiege dans ſon Château, 373. Il eſt nommé l'ennemi public & le brigand de toute la Province, *là même.*

Tiron, Monaſtere : ſa Fondation, 344. Les Moines de Tiron nommés *les Moines gris*, 345.

Toulouſe : Evêque de Toulouſe, Iſarne, 93; Amelius, 365.

Tournai : on agit pour le rétabliſſement de l'Evêché de Tournai, 245. Le Roi de France s'y oppoſe, *là même.* Lettre d'Yves de Chartres au Pape à ce ſujet, 245, 246.

Tournois défendus, 525. On refuſera la ſépulture à celui qui ſera tué dans ces combats, *là même.*

Tours : Archevêques de Tours,

Radulfe, 89; Gillebert, 360; Hildebert, 480; Hugues, 536; Philippe intrus, 536.

Tranſubſtantiation: quel eſt le premier Auteur qui s'eſt ſervi de ce mot, 533, *la même*, *n.*

Treve de Dieu: ordre & maniere de l'obſerver, 77, 380, 524.

Trois Fontaines Monaſtere de l'Ordre de Cîteaux: ſa Fondation, 404.

V

Vallombreuſe: Ordre de Vallombreuſe établi en France, 296.

S. Udalric Moine de Clugni: ſon Traité ſur les uſages & coûtumes de Clugni, 228.

Vendredi: jeûne du Vendredi ordonné, 156.

Victor III Pape: il refuſe longtemps la Papauté, 1. Quelques Prélats s'élevent contre lui, 2. Il les excommunie au Concile de Benevent, 3. Sa mort, 4.

Vienne: Primatie de cette Egliſe, 384. Pourquoi les Archevêques de Vienne prennent la qualité de *Primat des Primats*, *là même.*

La Sainte *Vierge*: ſon Aſſomption en corps & en ame, 446, 533. Miracles operés par ſon interceſſion, 271 *& ſuiv.* Son Immaculée Conception, 533. On fléchiſſoit le genoüil quand on prononçoit le nom de Marie dans les Prieres publiques, 533, 534.

Vital de Mortain ou de Savigni compagnon du B. Robert d'Arbriſſel: précis de ſa vie, 345, 346. Il établi le Monaſtere de Savigni, 346. Réputation & Congrégation de Savigni, *là même.* Il établit un Monaſtere de Religieuſes, 441.

S. Voult de Lucques Crucifix miraculeux, 66, *là même*, *n.* Pourquoi le peuple dit *S. Gaudelu* ou *Vaudelu*, *là même.*

Urbain II Pape: ſon élection & ſa patrie, 4. Il oblige Godefroi de Chartres de ſe dépoſer, 29. Il ordonne Yves Evêque de Chartres au refus de Richer Archevêque de Sens, 29. Exhortation qu'il lui fait, 29, 30. Lettre qu'il écrit en faveur d'Yves au peuple de Chartres & à Richer de Sens, 31. Lettre qu'il écrit aux Evêques de France ſur le mariage du Roi Philippe avec Berthade, 40. Sa Lettre aux Evêques de la Province de Rheims ſur le même ſujet, 46. Sa Lettre à l'Archevê-

que de Rheims pour le rétabliſſement de l'Evêché d'Arras, 55. Sa Sentence en faveur de l'Egliſe de Tours contre la prétenduë Métropole de Dol, 56.
Arrivée d'Urbain en France, 74. Il indique un Concile à Clermont, *là même*. Ce qu'il fait à Clugni où il avoit été Prieur, 75. Il prêche la Croiſade au Concile de Plaiſance & au Concile de Clermont, 82, 83. Il tient des Conciles à Limoges, 86; à Tours, 89; à Niſmes, 95. Lettre du Pape Urbain à Richer de Sens, 90, 91. Il benit une roſe qu'il donne à Foulques Comte d'Anjou, 92. Il tient un Concile à Niſmes, 95. Il donne l'abſolution au Roi Philippe, 96. Lettre que lui écrit Yves de Chartres, 152. Urbain ordonne Daimbert Archevêque de Sens, 153. Il tient un Concile à Paris pour la réünion des Grecs; 154; un autre à Rome, 155. Ses réponſes aux Conſultations de Pibon Evêque de Toul, 159. Sa mort, 161, 162. Son caractere, 162. Miracles operés à ſon tombeau, *là même*.
Vulgrin Archevêque de Bourges défend aux Evêques de la Province de Bourdeaux de reconnoître Gerard d'Engoulême pour leur Archevêque, 544.
Vulgrin Chancellier de l'Egliſe de Chartres, refuſe l'Evêché de Dol, 209.

Y

Yves élu Evêque de Chartres, 28. Il ſe fait ordonner par le Pape au refus de ſon Métropolitain, 29, 30. Richer Archevêque de Sens veut procéder contre lui, 33. Yves appelle au Pape, 34. Lettre qu'il écrit au Pape à ce ſujet. Précis de ſa vie avant ſon Epiſcopat, 36. Le Roi Philippe tâche en vain de le faire conſentir à ſon mariage avec Bertrade, 38. Ses Lettres à Rainald Archevêque de Rheims, 38; à Hugues nommé Legat en France, 41; à Gui Maître d'Hôtel du Roi, 42; au Roi Philippe, 39, 43, 45. Il eſt empriſonné, & il défend à ſon peuple de prendre les armes pour ſa délivrance, 45. Lettre par laquelle il avertit le Pape de ne ſe pas laiſſer intimider par les menaces du Roi, 47.
Yves refuſe de ſe rendre au

Concile de Rheims, 48: raiſons de ſon refus, 49. Il va trouver le Pape à Montpellier, 94. Lettre qu'il écrit à Hildebert élu Evêque du Mans, 139; à Hugues Legat contre Jean II élu Evêque d'Orleans, 149; Autre Lettre à Hugues, 150, 151. Son ſentiment ſur les Inveſtitures, 152. Yves demande la permiſſion d'abdiquer l'Epiſcopat, 152, 153. Il prévient le Pape ſur les démarches du Roi, 177. Lettre qu'il écrit pour montrer que nos Rois ne ſont pas obligés de ſe faire ſacrer à Rheims, 216, 217. Sa Lettre au Pape Paſcal II, 262. Il fait chanter le *Te Deum* pour trois miracles operés dans ſon Egliſe, 272.

Mort d'Yves de Chartres, 319. Son caractere, 320. Ses Ouvrages, 320, 321. Précis de ſon Decret, 321, 322. Divers traits recueillis de ſes Lettres, 322, 323. Il n'approuve pas la réïteration de l'Extrême-Onction, 324. Ce qu'il dit du Privilége qu'ont les Evêques d'Orleans de délivrer les priſonniers, *là même*. Son zele pour la réforme des Religieuſes, 324. Lettre qu'il écrit aux Religieuſes de Château-Dun, 325. Avis qu'il donne à un Anachorette qui recevoit des viſites trop fréquentes d'une femme dévote. 326. Il obtient d'Etienne Comte de Chartres une renonciation à de prétendus droits ſur l'Egliſe de Chartres, 327. Troubles après la mort d'Yves pour l'élection de ſon ſucceſſeur, 328. Ses Sermons, 327.

ERRATA.

Page 41, ligne 10 *il*, liſez, *ils*, p. 197, l. 14, *Pentecôte. De cruels*, liſ. *Pentecôte, de cruels*, p. 236, l. 24, *Adalberne*, ajoûtez, *que nous croyons le même qu'Alleaume*, p. 374, l. 2, *la femme*, ajoûtez, *ou ſelon quelques Auteurs la fille*, p. 517, l. 15, *Guillaume*, liſ. *Geofroi*, p. 350, l. 12, *attirerent*, liſ. *attirerent*.

A01 14701 12
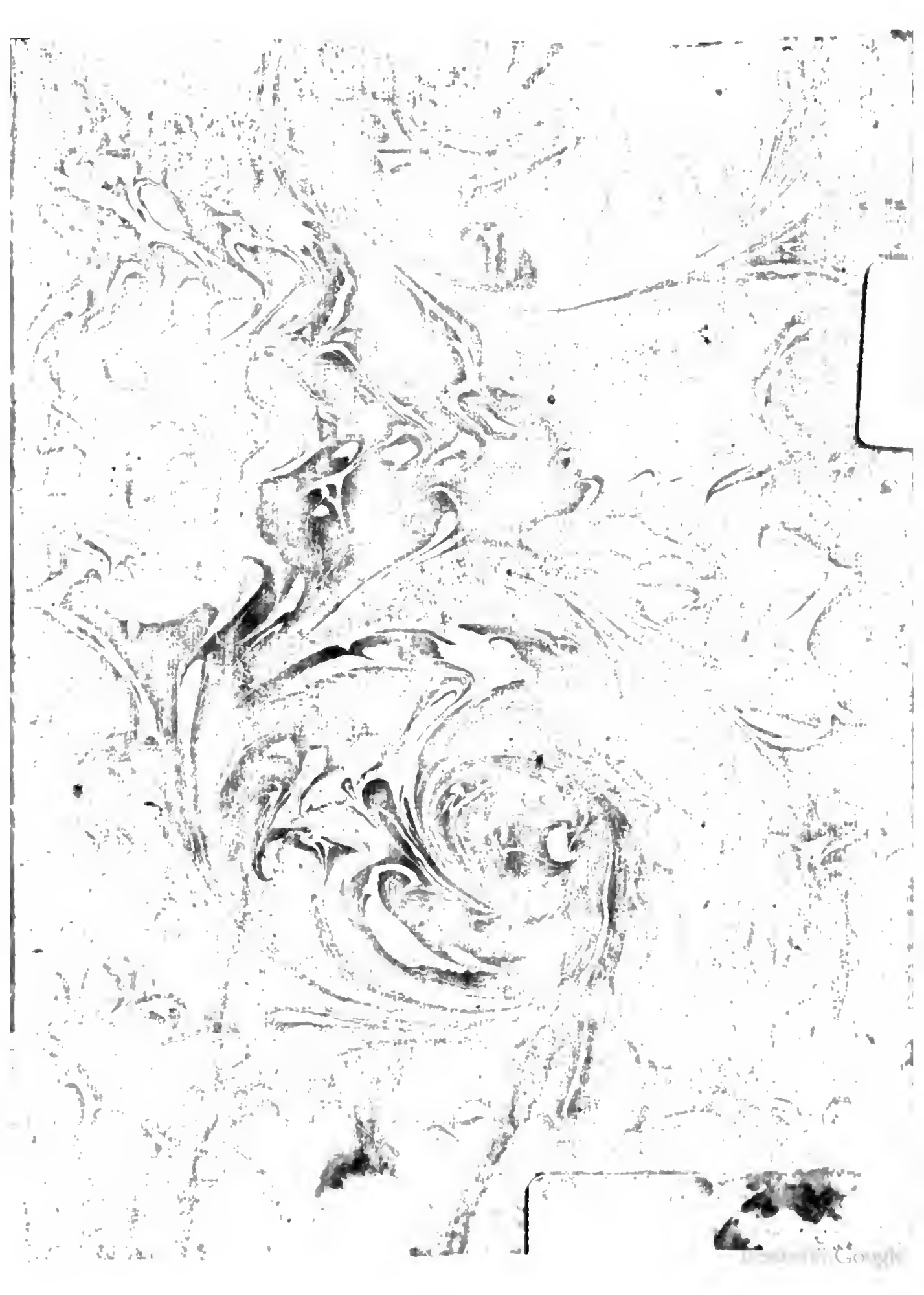
80th year